This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de l'Instruction Publique en Belgique

Digitized by Google

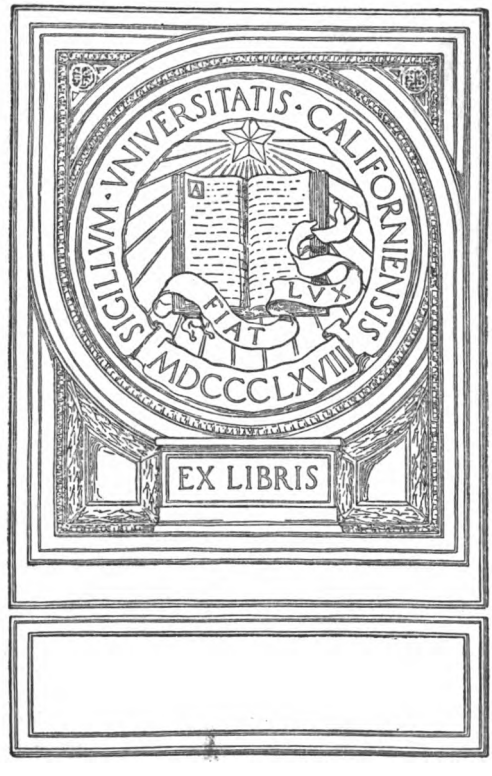

Digitized by Google

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. Ch. Michel et P. Thomas

TOME XXXIX

GAND

IMPRIMERIE EUG. VANDER HAEGHEN, RUE DES CHAMPS

—

1896

Digitized by Google

Digitized by Google

L24
R4
Ser. 2
v. 39

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXIX

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

Pages

Les collèges de vétérans dans l'empire romain, par Léon Halkin 1

De l'enseignement de la construction latine et des particularités du style latin dans les athénées, par J. Keelhoff 73

Une hyperbate apparente du pronom enclitique *με*, par M. A. Kugener 88

Le conditionnel après *si*, par J. Bastin 97

Des dispenses de diplôme dans l'enseignement moyen, par A. C. Hurdebise 153

Une lacune dans les programmes de sciences naturelles des athénées et des collèges, par A. Buisseret 160

Encore le conditionnel après *si*, par J. P. Waltzing 164

L'examen d'Archiviste, par H. Pirenne 169

Société pour le progrès des études philologiques et historiques . . 217

De l'état actuel de nos connaissances relatives à la pratique de l'art musical chez les Grecs et les Romains, par F. A. Gevaert (Planches I à VIII). 218

L'art Mycénien, par Émile Boisacq 249, 321

Notes sur Athénagore, par J. Keelhoff 263

COMPTES RENDUS.

Fred. C. Conybeare. Philo about the contemplative life, par F. Cumont 16

Philippe Fabia. P. Terenti Afri Eunuchus, texte latin avec une introduction et un commentaire explicatif et critique, par P. Thomas . 19

Ferdinand Antoine. Règles fondamentales de la syntaxe latine à l'usage des classes, par Paul Thomas 26

Paul Guiraud. La Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine, par Adh. Motte (*suite et fin*) 31

M543045

Digitized by Google

Cte Géza Kuun. Relationum Hungarorum cum Oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima, par M. 44
A. Lallemand. Les grands faits de l'histoire contemporaine. — A. Willemaers. Histoire et institutions de Belgique. — L. Pelzer. Kort begrip der Algemeene Geschiedenis, par J. Frederichs 44
Jos. Halkin. Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique, par F. Magnette 52
J. Halkin. Le Bon Métier des Vignerons de la cité de Liège et le Métier des Vignerons et Cotteliers de la ville de Namur, par F. Magnette 54
Ira Remsen. Introduction à l'étude de la chimie, par Th. Swarts . 56
Léon Maréchal. Stylistique latine à l'usage des classes de troisième et de seconde, par J. P. Waltzing 101
P. Raymond Alezais S. J. Traité de prononciation anglaise, par H. Logeman. 104
M. Van Schoor. Les lettres de Cachet. — M. Funck-Brentano. Les lettres de Cachet en blanc, par F. Magnette. 106
H. Stuart Jones. Select passages from ancient writers illustrative of the history of greek sculpture, par Ém. Boisacq 109
O. Merten. Des limites de la philosophie, par Fernand Mallieux . 112
A. Petit. La Grammaire de la lecture à haute voix. — M. Ajam. La Parole en public, par H. Lejeune 120
Percy Gardner et F. B. Jevons. A manual of Greek Antiquities, par Charles Michel. 174
Œuvres de Julien Havet (1853-1893), par H. Pirenne 180
Maurice Prou. Nouveau recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle, par H. Pirenne 181
J. Lemoine. Deux cents fables choisies d'Ésope avec notes et lexique, par J. P. Waltzing 182
Th. Preud'homme. Observations de style, destinées à faciliter l'intelligence et la traduction des auteurs latins, par J. P. Waltzing . 183
Jules Frédérichs. Manuel de géographie de l'État Indépendant du Congo, à l'usage de l'enseignement moyen, par X. 190
J. Verest, S. J. La question des humanités, par J. Keelhoff . . . 193
Le Dr Deneffe. Chirurgie antique. Les oculistes Gallo-romains au IIIe siècle, par F. C. 230
C. A. Buchheim, Phil. Doc. Schillers Maria Stuart, with an historical and critical introduction, a complete commentary, etc., par C. Lecoutere 233
O. Warburg. Wer ist der Entdecker der Gewürz-Inseln, par Ad. De Ceuleneer 235
Catalogus codicum hagiographicorum Graecorum bibliothecae nationalis Parisiensis ediderunt Hagiographi Bollandiani et Henricus Omont, par F. Cumont. 267
M. Deloche. Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge, par F. C. 270

Digitized by Google

A. W. Verrall. Euripides the rationalist, a study in the history of art and religion, par J. Bidez 271
Frantz Funck-Brentano. Annales Gandenses, par H. Vander Linden. 276
A. Waddington. La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650, par H. Lonchay 278
J. Bédier. Les Fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge, par Aug. Gittée 285
Jacques Parmentier. Histoire de l'Éducation en Angleterre, par G. Duflou 297
Albert Maire. Manuel pratique du bibliothécaire. Bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées, par Paul Bergmans 305
G. Lanson. Choix de lettres du XVIIe siècle; Choix de Lettres du XVIIIe siècle, par J. Haust 346
Leopoldus Cohn et Paulus Wendland. Philonis Alexandrini opera quae supersunt, par F. C. 353
Ch. V. Langlois. Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques, par H. Pirenne 355
A. Lefranc. Les dernières poésies de Marguerite de Navarre, par H. P. 357

VARIA.

Varia 120, 208, 370
L'Office international de bibliographie et la classification décimale, par Frantz Funck-Brentano 126
Distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen, en 1896. — Discours prononcé par M. Yserentant, professeur de rhétorique française à l'Athénée royal d'Anvers 360

ACTES OFFICIELS.

Nominations 65, 127, 212, 246, 313, 387
Application de la loi du 10 avril 1890. — Universités de l'État. — Programme de l'examen de docteur en philosophie et lettres (Groupe : philologie germanique) 65
Université de Liége. — Faculté de médecine. Cours nouveau . . . 127
Application de l'article 23 de la loi du 10 avril 1890. — Université de Gand. — Programme des examens de candidat en sciences naturelles préparatoire à la médecine. — Disposition transitoire 211
Organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier degré, en 1896 237
Organisation d'un concours pour la rédaction d'un manuel sur l'alcoolisme. 244

Digitized by Google

Bourses d'études universitaires. — Application de la loi du 10 avril et de l'arrêté royal du 26 décembre 1890. — Règlement spécial de l'université de Louvain. — Modifications 244
Loi augmentant le nombre des professeurs dans les facultés de droit et de médecine des Universités de l'État 310
Application de l'article 29 de la loi du 10 avril 1890. — Dispenses. — Mesures complémentaires. — Interprétation de l'arrêté royal du 9 avril 1891 310
Concours universitaire pour 1896-1898 (délai dix-huit mois). . . . 312
Concours général de l'enseignement moyen du 1er degré, en 1896 . 373
Règlement organique de l'administration centrale, etc. — Modification 383
Cours élémentaire d'agronomie dans les Athénées. — Année scolaire 1896-1897 384
Universités de l'État. — Institution, dans les facultés de droit, d'un grade et d'un diplôme scientifiques de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires 384
Universités de l'État. — Facultés de droit. — Modification au programme de l'examen de candidat en sciences politiques 386
Pensions 67, 138, 213, 247, 315

Périodiques 68, 139, 214, 316, 392

Nécrologie : Auguste Wagener 145

Digitized by Google

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 39. 1re Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LES COLLÈGES DE VÉTÉRANS DANS L'EMPIRE ROMAIN.

(*Suite*, voir tome 38, 6me livraison, p. 365.)

V. But des collèges de vétérans.

Telle était l'organisation des collèges de vétérans; si nous nous demandons quel était leur but, c'est leur caractère religieux qui nous frappe d'abord. Le texte de Marcien, en effet, prouve que parfois des vétérans s'associaient pour un motif pieux, pour accomplir un vœu par exemple [1], et les inscriptions nous montrent que le culte des dieux jouait un grand rôle dans leur vie commune. Ainsi que nous l'avons déjà vu, ils avaient leurs prêtres, appelés flamines à Lambèse, et sans doute aussi un temple ou tout au moins un sanctuaire où l'on célébrait les cérémonies et les banquets sacrés [2]. Certains collèges portaient même dans leur titre le nom du dieu qu'ils vénéraient de préférence; à Ravenne, nous rencontrons un *convibium veteranorum sive Martensium* (C., XI 136) formé d'adorateurs de Mars; à Lambèse, les *Cultores veterani* dont la liste nous est parvenue pourraient, en réalité, être appelés *Cultores Jovis Optimi Maximi* (C., VIII 2618). Ils témoignent également leurs sentiments religieux par des inscriptions votives ou sacrées qu'ils font graver en l'honneur de leurs divinités protectrices : nous en avons conservé qui ont été dédiées à Jupiter Optimus Maximus par les collèges de Lambèse (C., VIII 2618, 2626),

[1] Cf. Dig., XLVII, 11, 2, supra tome 38, p. 371.

[2] Cf. à Ravenne : *Convibium veteranorum* (C., XI 136). — Une inscription de Carnuntum (C., III 4496*a* = 11097) était gravée sur l'épistyle d'un monument considérable, qui était peut-être la *schola* ou lieu de réunion du *collegium veteranorum* de cette ville.

Digitized by Google

d'Ateste (C., V 2475) et d'Aquilée (C., V 784). Il est certain que dans chacun d'entre eux tout ce qui regardait le culte était soigneusement organisé et qu'on y attachait une importance extrême. Quoique les preuves nous manquent pour établir si ces sentiments étaient feints ou sincères, à cette époque où les classes élevées rejetaient en grande partie, sinon entièrement, les vieilles croyances romaines, nous n'avons pas de raison de les suspecter et nous pouvons en tout cas en conclure que le désir de satisfaire leurs aspirations religieuses était l'un des motifs qui poussaient les vétérans à s'associer.

Ce n'était pas le seul; les ouvriers et en général ceux qui se trouvaient dans une situation inférieure sentaient bien que si, individuellement, ils ne comptaient guère dans l'État romain, par l'union, ils gagneraient en considération et pourraient faire respecter leurs droits envers et contre tous. Tel était également le raisonnement que devaient se tenir les anciens soldats, quand, abandonnant le métier des armes, ils revenaient dans les municipes et entraient de nouveau dans la vie civile à laquelle ils étaient demeurés étrangers si longtemps.

Parfois aussi, ils obéissaient à d'autres mobiles : ceux qui n'avaient plus de famille s'efforçaient d'en compenser l'absence en créant des associations où il leur serait possible de goûter les plaisirs que procuraient des réunions amicales, et d'organiser des banquets, comme c'était la mode dans la plupart des collèges [1]. D'ailleurs, « les vieux soldats ne devaient plus rencontrer que des visages inconnus, quand ils quittaient les provinces des frontières et allaient s'établir dans le pays où s'étaient écoulées leurs premières années [2] ». Alors ces braves qui avaient blanchi ensemble sous les enseignes et dont la situation était tout à fait exceptionnelle dans la société contemporaine, resserraient presque nécessairement les liens d'une sympathie réciproque et créaient comme de vastes familles en instituant des collèges. On a beaucoup discuté pour savoir s'il était juste d'assimiler les corporations romaines

---

[1] Cf. à Ravenne, C., XI 136 : CONVIBIUM *veteranorum*.

[2] G. BOISSIER, *La religion romaine*, etc., 2e édit., II, p. 258.

Digitized by Google

à nos sociétés de secours mutuels [1]; quelle que soit la solution que l'on donne à cette question, nous ne possédons aucun indice qui nous permette de conclure dans l'un ou dans l'autre sens, en ce qui concerne les *collegia veteranorum.*

Il en est différemment de leur caractère funéraire que l'on peut facilement mettre en lumière et qui était d'ailleurs souvent le principal. Mommsen fut le premier, comme l'on sait, à découvrir que les collèges, paraissant au premier aspect attachés uniquement au service d'un dieu, n'étaient rien moins, pour la plupart, que des associations formées en vue d'assurer à leurs membres une sépulture convenable [2]. Or, d'après ce que nous avons dit du caractère religieux des *collegia veteranorum,* il est évident qu'ils rentrent dans cette catégorie et que nous sommes en droit de regarder comme funéraires le collège de Ravenne composé de *Martenses* (C., XI 136) et celui des *Cultores* (*Jovis Optimi Maximi*) de Lambèse (C., VIII 2618); ailleurs nous avons des preuves positives : ainsi, le collège d'Aquilée possédait un *locus sepulturae* dont les dimensions ne sont qu'imparfaitement connues [3]; à Garda, les *sodales* élèvent un tombeau à un des leurs, le vétéran [L.] Scaevinius Capito (C., V 4001); le collège de Simitthus érige un cénotaphe à un certain L. Silicius Optatus dont la profession n'est pas indiquée, mais qui était probablement un vétéran [4]. Enfin à Lambèse, une inscription nous montre les vétérans établis dans cette ville, édifiant à frais communs un monument funéraire à un autre vétéran, qui selon toutes les vraisemblances, était membre du même collège que les dédicants [5]. Les collèges de vétérans possédaient sou-

---

[1] G. Boissier, *o. c.*, II, p. 300. — J. P. Waltzing : *Les corporations rom. et la charité,* Louvain, 1895, 30 p., et *Ét. hist. sur les corpor. profess.*, 1895, I, pp. 300-321 et les références données par cet ouvrage.

[2] Mommsen, *de collegiis et sodaliciis Romanorum*, 1843, p. 92 sq.; T. Schiess, *die collegia funeraticia*, etc., 1888, p. 9; J.-P. Waltzing, *Ét. hist.*, etc., I, p. 260.

[3] C., V 884 : *Locus sepultura[e] gentilium veteranor(um), in fr(ontem) p(edes) XXV, in partem posterior(em) ....*

[4] C., VIII 14608 : *L(ucius) Silicius Optatus vix(it) an(nis) L, interceptus in itinere, huic veterani morantes Simittu de suo fecerunt.* Cf. Waltzing, *o. c.*, I, p. 274.

[5] C., VIII, 3228. Cf. supra, tome 38, p. 369, n. 14.

Digitized by Google

vent un emplacement pour la sépulture des associés décédés [1]; ils avaient tous une caisse destinée à recevoir les cotisations des membres (*stips*) et à payer soit les frais d'enterrement, soit le *funeraticium* à la famille du défunt [2]. Il est permis d'affirmer en outre, avec R. Cagnat, que la somme épargnée par le soldat pendant son service afin d'obtenir d'honorables funérailles s'il venait à mourir sous les enseignes, et touchée par lui lors du licenciement, était versée au nouveau collège auquel il avait soin de s'affilier; il n'est pas douteux non plus que souvent, alors même que les dépenses occasionnées par l'érection d'un tombeau étaient couvertes par le *funeraticium*, les parents du défunt négligeaient de mentionner dans l'inscription le nom du collège [3], et que, dès lors, beaucoup de vétérans dont on a retrouvé les épitaphes ont été, en réalité, membres de collèges qui nous sont restés totalement ignorés.

La sollicitude des corporations funéraires de vétérans s'étendait sur les associés même après que la mort semblait avoir brisé les liens que les unissaient à elles. Leurs Mânes pouvaient reposer en paix, car leur culte était assuré par les libations et les banquets funèbres qui avaient lieu lors des *parentalia,* des *rosalia* et des *violaria* de chaque année. Certains confrères, pour s'assurer mieux encore ces cérémonies auxquelles ils tenaient, comme le dit Fustel de Coulanges, presque autant qu'à leur propre vie, léguaient au collège une somme déterminée dont les intérêts devaient couvrir les dépenses. C'est ainsi qu'une inscription de Lambèse nous apprend qu'une somme, dont la quotité est inconnue, avait été laissée par testament, probablement au collège de vétérans de cette ville, à condition de célébrer annuellement les *parentalia* sur la tombe du défunt. Le texte, qui est fort mutilé, ne nous permet pas de déterminer si celui-ci était un vétéran ou une personne de toute autre condition [4], ce qui ne devrait pas

---

[1] Nous avons déjà cité le *locus sepulturae* du collège d'Aquilée (C., V. 884).

[2] Le collège funéraire des *Cultores veterani* de Lambèse avait un *arcarius* dont nous avons déjà parlé (C., VIII 2618, et supra, tome 38, p. 376, n. 2).

[3] Cf. R. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique,* p. 489-490.

[4] C., VIII 3284; cf. supra tome 38, p. 369, n° 15.

Digitized by Google

nous étonner, car il arrivait souvent que des étrangers, se fiant plus aux corporations qu'à leur famille, concluaient de préférence avec elles des arrangements au sujet de la garde de leur tombeau. C'est en vertu de cet usage, qu'un ancien soldat du nom de Fl(avius) Masuetus Biarcus avait confié ses restes mortels à la garde du collège de vétérans de Concordia, en menaçant d'une amende quiconque ne les respecterait pas [1]. A Ravenne, l'inscription funéraire d'un certain Julius Martianus porte que celui qui voudrait ouvrir l'*arca* où il reposait, aurait à payer une somme de cent deniers au *convibium veteranorum* de cette ville [2].

VI. Collèges industriels ou religieux dont les vétérans faisaient partie. Les " Martenses ".

La confiance que des étrangers montraient, dans une matière aussi importante que le culte des Mânes, pour les collèges composés d'anciens soldats, témoigne clairement des sympathies qu'ils parvenaient à s'attirer et de l'importance qu'ils avaient acquise en s'associant. Cependant, ils ne pouvaient pas toujours arriver à de semblables résultats, car la fondation même d'un collège était parfois irréalisable. A la vérité, il n'y avait qu'une seule qualité requise pour y entrer, celle de vétéran; mais encore fallait-il que dans la ville où l'on voulait établir une corporation de ce genre, il y eût des vétérans en nombre suffisant et doués d'assez d'initiative pour que leur groupement produisît les fruits qu'on en attendait. Or, il est indubitable que bien souvent cette condition n'était pas remplie. Dans ce cas, un moyen était tout indiqué : c'était de se faire recevoir dans d'autres associations déjà organisées et se proposant le même but, soit qu'elles fussent composées uniquement d'artisans, soit que leur caractère religieux ou funéraire ne s'opposât pas à l'admission de toute espèce de citoyens.

La présence de vétérans dans une corporation professionnelle de Carnuntum nous est révélée par une inscription en

---

[1] C., V 8755; cf. supra tome 38, p. 368, n° 4.
[2] C., XI 136; cf. supra tome 38, p. 369, n° 8.

Digitized by Google

assez mauvais état et dont Mommsen semble avoir donné les suppléments les plus satisfaisants [1] :

C., III 11097 (= 4496a) : [*Julius V*]*ale(n)s e*[*t Flavius*] *Adauct*[*us, m*]*agistri col(legii) vet*[*er*]*anoru(m) centonarioru(m) i(mpensis) s(uis) p(osuerunt).*

Toutefois, on n'est pas d'accord sur la nature exacte de cette association ; car chacun l'explique d'après l'idée qu'il se fait des *collegia centonariorum*. HIRSCHFELD, qui les regarde comme des corps de pompiers volontaires, dont le nom viendrait des *centones* ou couvertures qu'ils employaient pour éteindre les incendies, croit que dans la " Lagerstadt " de Carnuntum, les vétérans jouaient à l'occasion le rôle de pompiers ; il s'agirait d'un collège de vétérans-pompiers [2]. H. MAUÉ, au contraire, soutient que les collèges de centonaires sont des corporations d'artisans fabriquant les centons, et il donne, à l'appui de sa thèse, des preuves qu'il serait difficile de réfuter [3] ; aussi pensons-nous qu'il faut admettre avec lui que les vétérans de Carnuntum se firent recevoir dans cette corporation professionnelle où ils ne cherchaient que les avantages de la vie de société, et sans doute une espèce d'assurance en cas de décès [4]. Ils y entrèrent même en si grand nombre qu'ils obtinrent une place dans le titre du collège, qui s'appelle *collegium veteranorum centonariorum*, par asyndète, pour *veteranorum et centonariorum* [5].

---

[1] L'inscription a été publiée d'abord d'une manière fautive dans le C., III 4496a, puis correctement dans l'*Ephem. epigr.*, II, n° 898 et C., III 11097.

[2] O. HIRSCHFELD, *Gallische Studien*, III : *Der praefectus vigilum in Nemausus, und die Feuerwehr in den röm. Landstädten*, Vienne, 1884, pp. 9-11 (245-247).

[3] H. MAUÉ, *Die Vereine der* FABRI, CENTONARII *und* DENDROPHORI *im römischen Reich*, Francfort a/M., 1886, pp. 16 et 42. — M. LIEBENAM soutient la théorie de HIRSCHFELD, mais n'apporte aucun argument nouveau en sa faveur (*Vereinsw.*, p. 103).

[4] Ce n'est pas une raison pour croire que ces vétérans exerçaient aussi le métier de rapiéceurs, quoique LIEBENAM (*o. c.*, p. 103, note) paraisse penser que ce soit là une conséquence de la thèse de H. MAUÉ. Il est également clair que l'on peut admettre que les centonaires étaient parfois organisés en vue de l'extinction des incendies.

[5] C'est l'opinion de MAUÉ. — WALTZING, *Ét. hist. sur les corp. prof.*, I, p. 342, n. 3, admet qu'il s'agit de deux collèges différents ayant les mêmes *magistri ;* mais chacun des deux *magistri* se rapporte peut-être à l'un des

Digitized by Google

Il est très vraisemblable aussi que les *collegia fabrum et centonariorum* d'Aquincum comprenaient des vétérans, car deux inscriptions nous les montrent élevant ensemble un tombeau à deux anciens soldats de la *legio II adjutrix :*

C., III 3554 : *C. Julius V....ius Donatus, ve(teranus) leg(ionis) II adj(utricis), a[n(norum) L]X; coll(egia) fabr(um) et cento(nariorum) pos(uerunt).*

C., III 3569 = 10519 : *C(aio) Val(erio) C(ai) f(ilio) Cla(u)di(a) Secundo Aemon(a), vet(erano) leg(ionis) II adj(utricis), an(norum) L, h(ic) s(itus) e(st); coll(egia) fabr(um) et cento(nariorum) pos(uerunt).*

Nous possédons encore d'autres curieux témoignages des rapports qui s'étaient établis entre les vétérans et les collèges de *fabri* et de *centonarii.* Ainsi, à Alba Fucens, c'est un *veteranus Augusti* qui est (*magister*) *quinquennalis,* c'est-à-dire président du collège des *fabri tignuarii;* à Aquilée, un vétéran est appelé *dolabrar(ius) col(legii) fab(rum);* à Auximum, le patron du collège des centonaires est également un vétéran, et il en est de même du collège des dendrophores et des *fabri* des *Ligures Baebiani.* Voici les inscriptions qui en font foi [1] :

C., IX 3923, à Alba Fucens : *D(is) M(anibus) s(acrum), L(ucio) Marculeio Saturnino, veterano Augusti* (a. p. C. 149?) *c(o)ho(rtis) VII pr(aetoriae), IIII viro i(ure) d(icundo), quaestori reipublic(a)e, curatori pecuniae alimen-t[a]r(iae), curatori annon(a)e plebis, curatori operum publicor(um), curatori aput Jovem Statorem, q(uin)q(uennali) col(l)egi fabrum tignuariorum, L(ucius) Marculeius Faustus Junior IIII vir iure dic(undo), curatori* (sic) *annon(a)e, patri optimo et sibi fecit.*

C., V 908, à Aquilée : *Ti(berius) Claudius, Ti(berii) Claudi Epaphroditian(i) vet(erani) leg(ionis) VII Cl(audiae) p(iae) f(idelis) fil(ius), Astylus dolabrar(ius) col(legii) fab(rum) vivos fecit sibi et Juliae Dionysiadae conjugi bene de se (meritae).*

C., IX 5843, à Auximum : *T(ito) Saleno T(iti) f(ilio), Vel(ina), Sedato veterano Aug(ustorum duorum) accept(a) (h)onesta mission(e) ex coho(rte)*

---

deux collèges mentionnés. L'incription prouverait encore qu'il existait dans cette ville certains rapports entre vétérans et centonaires, puisque leurs présidents agissent de concert. L'hypothèse de deux *magistri* présidents de deux collèges différents se trouve confirmée par l'existence à Carnuntum d'un *collegium conveteranorum* qu'on pourrait identifier avec le *collegium veteranorum* dont nous nous occupons.

[1] Cf. Mauié, *o. c.*, p. 42; Waltzing, *o. c.*, I, p. 342, n. 3. *Dolabrar(ius) col(legii) fab(rum)*, c'est-à-dire que, dans le *coll. fabrum* qui faisait l'office de corps de pompiers, il était compté parmi ceux qui étaient exercés spécialement au maniement de la dolabre, comme d'autres maniaient les centons, etc.

Digitized by Google

XIII urba(na), pr(aetori), q(uin)q(ennali), quaestori reip(ublicae) Auximat(ium), patrono colleg(ii) centonarior(um), Masueta lib(erta) patrono optimo. Cujus dedicatione decurionibus sing(ulis) VIII n(nmmos) et colonis sing(ulis) IIII n(ummos) dedit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) D(ecurionum).

C., IX 1459, Ligures Baebiani : *C(aio) Amar[f]io Q(uinti) filio Saturnino veterano Aug(ustorum duorum) n(ostrorum) — collegium dendroforum itemque fabrum aere conlato patrono benignissimo posuerunt. L. d. d. d.*

Remarquons enfin que nous n'avons que peu d'exemples d'une sympathie aussi vive des vétérans pour d'autres artisans; peut-être faut-il en voir le motif dans cette circonstance que ceux des collèges de *fabri* et de centonaires, qui étaient employés pour éteindre les incendies, possédaient une organisation quelque peu militaire [1].

C'était une raison analogue qui dictait aux vétérans le choix qu'ils avaient à faire parmi les collèges religieux ou funéraires dans lesquels ils désiraient entrer, soit pour suivre les inclinations de leur piété, soit pour s'assurer après leur mort une sépulture honorable. Il était naturel qu'ils accordassent la préférence à ceux qui rendaient un culte spécial à Mars, le dieu de la guerre; pendant toute leur carrière ils l'avaient honoré, ils l'avaient invoqué comme l'arbitre des combats, souvent même ils portaient un nom qui rappelait celui de cette divinité [2]. On peut donc supposer que dans plus d'un

---

[1] Cf. Maué, *o. c.*, p. 42. On trouve encore un vétéran dans le *collegium tibicinum* de Rome (VI 2854), cf. Waltzing, *o. c.*, I, p. 342, n. 3. — En ce qui concerne l'inscription d'Isca (C., VII 105), dont nous avons déjà parlé plus haut (tome 38, p. 375, n. 2), il faut ajouter que Hübner lit *vete[rani] et ho[litores]* et suppose, sans grande vraisemblance, que ces deux classes de citoyens s'étaient réunies en un collège. Cf. C. I. L., VII, p. 306, *add. ad* n. 105; *Bonn. Jahrb.*, t. 53, p. 162 (1873) et Bursian, *Jahresber.*, 1884, p. 152.

[2] Ainsi la *Notice des Dignités* parle à plusieurs reprises des *Martenses*, c.-à-d. des soldats qui faisaient partie de la *legio Martia*. Cf. l'édit. Böcking, Bonn, 1839, pp. 190, 211, 222, 254*, 500 et 965* (= édit. Seeck, p. 324). Un de ces *Martenses* est cité dans une inscription de Tebessa (Cagnat, *Année épigr.*, 1891, n° 34). Il faut se garder de les confondre avec ceux qui étaient membres des *collegia Martensium* dont nous allons nous occuper. — On appelait aussi *Martenses, Martini, Martiales*, les membres de sodalités officielles desservant un temple de Mars (cf. Waltzing, *o. c.*, I, p. 39). Dans les cultes non romains, les esclaves des temples prenaient souvent un nom dérivé de celui du dieu: les *Martiales* étaient attachés aux temples de Mars, comme les *Venerii* à ceux de Vénus. Cf. Cicer., *pro Cluent.*, XV, 43; *Div. in Caecil.*, XVII, 55; Varr., *l. l.*, VIII, 41. — Marquardt, *Le culte*, I, p. 270. Madvig, *L'État romain*, III, p. 21. P. Willems, *Droit public romain*, 5e édit. p. 142.

Digitized by Google

de ces collèges religieux connus sous les titres de *Martis cultores,* de *Martiales* et surtout de *Martenses*, il se trouvait un certain nombre de vétérans, d'autant plus qu'ils apparaissent toujours établis dans des villes où l'épigraphie ne nous révèle la présence d'aucune association composée uniquement de vétérans [1].

Mais quelques auteurs n'ont pas gardé la même réserve sur la place qu'il convient d'accorder aux vétérans dans la composition de ces collèges : ils ont pensé que ces derniers comprenaient uniquement des vétérans et qu'on devait par conséquent les assimiler aux *collegia veteranorum.* Nous allons examiner les raisons qu'ils allèguent et voir si elles sont fondées.

Muratori est le premier qui se soit intéressé à cette question. A propos d'une inscription de Bénévent mentionnant le *collegium Martense Verzobianum,* il déclare qu'il ne sait pas exactement en quoi consiste cette corporation [2]; mais il se décide à croire qu'elle est composée de vétérans, parce qu'il constate à Ravenne l'existence d'un *Convibium veteranorum sive Martensium* [3]; enfin sa conviction est renforcée par les termes d'une inscription du *Vicus Martis Tudertium* où l'on voit un soldat romain léguer une somme de 2000 sesterces aux *Sodales Martenses* de cet endroit; Muratori trouve dans ces rapports une preuve que les *Martenses* sont, sinon des militaires, du moins des vétérans [4].

---

[1] Le collège de Ravenne fait exception; nous reviendrons bientôt sur ce point (C., XI 136). Nous donnons à la page 12 la liste de ces collèges avec le texte des inscriptions qui les mentionnent.

[2] C. I. L., IX 1686 = Mur., 525, 1; cf. infra, p. 12, n° 3.

[3] Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum,* Milan, 1739-1742, p. 525,1 (= C., IX 1686) : " *Quid sit collegium Martensium decernere nescio, nisi quod infra videbimus convibium veteranorum sive Martensium; ita ut Martenses Veteranorum collegium fuisse suspicor.* „ — Cf. 531, 3 (= C., XI 136, à Ravenne) : " *Supra ad inscriptionem C. Umbri invenimus collegium Martensium. Idem mihi videtur atque istud, ex veteranis compositum.* „ Cf. supra t. 38, p. 369, n° 8.

[4] Mur., 525, 2 (= C., XI 4749) : " *Miles iste Ariminensis sestertiorum duo millia reliquit sodalibus Martensibus. Ergo Martenses milites fuerunt et quidem veterani, ut in praecedenti innui. Fortassis autem Martensium vocabulo appellati quod Martis numen peculiari quadam religione ac cœremoniis in sodalicio aut collegio suo colerent.* „ Cf. infra p. 13, n° 11.

Digitized by Google

W. Rein entendait également, sous le nom de *Martenses*, des " *corporations militaires* ", et il citait à l'appui de son opinion les inscriptions de Bénévent [1]. Il avait probablement conjecturé, après Muratori, que ces corporations avaient choisi ce titre parce qu'elles vénéraient d'une façon spéciale le dieu de la guerre; or, comme il était naturel que ce culte fût rendu surtout par des militaires, on comprend qu'il ait été amené à croire que ces derniers entraient exclusivement dans la composition des *collegia Martensium*.

Cependant aucun de ces arguments n'est assez concluant pour qu'on soit tenu d'admettre la thèse que Muratori et Rein ont défendue. Remarquons d'abord que cette circonstance qu'un soldat, pour assurer sa sépulture contre les déprédations, lègue une certaine somme à un collège, ne prouve nullement que ce collège était uniquement composé de soldats ou de vétérans. Ce dernier a pu être choisi tout simplement parce qu'il présentait de sérieuses garanties de stabilité ou pour d'autres raisons semblables. Au reste, il ne serait pas difficile de trouver des exemples où les mêmes rapports se représentent entre des soldats et des corporations bien différentes de celles des *Martenses* [2]; ce genre de fondation était très usité et ne se réglait pas nécessairement sur la profession du défunt ni sur celle des associés.

Sans doute, ainsi que nous l'avons dit déjà, les vétérans devaient montrer une préférence marquée pour Mars, comme les marchands pour Mercure; mais il faut observer qu'il était loisible à d'autres citoyens de se placer sous la protection particulière de ce dieu et de devenir ses *cultores*, au même titre que les vétérans. On choisissait souvent une divinité déterminée, parce qu'elle était populaire et parfois aussi parce qu'elle avait donné son nom à la ville; ainsi près de Tuder,

---

[1] Pauly, *Realencyclopaedie*, etc., 1846, vol. IV, s. v° : " *Martenses* war der Name einer militärischen Corporation, welche mehrmals auf Inschriften erwähnt wird, so z. B. von Benevent, Orelli, n° 4124, 4126, 4128, 4129, wo sowohl *collegium Martensium* als *coll. Martense* vorkommt. Auf der ersten Inschrift wird ein *patronus studiorum* (s. v. a. *colleg.*) *Mart.* genannt. " R(ein).

[2] A Pise, un soldat lègue par testament 4000 sesterces au collège des *fabri navales* de la ville, pour assurer le culte de ses Mânes, C., XI 1436.

Digitized by Google

dans un *vicus* renseigné dans les itinéraires sous les noms de " *ad Martis* ", une inscription nous révèle l'existence d'un collège de *sodales Martenses* [1]. Et l'on pourrait rapporter à un motif analogue la présence d'une association de *Martenses* dans un endroit de la Sardaigne inférieure [2].

D'ailleurs il n'est pas exact de dire que les vétérans donnaient toujours la préférence à Mars; en effet, nous avons vu deux de leurs corporations, à Lambèse, prendre le titre de *cultores* (*Jovis Optimi Maximi*), et celle d'Aquilée paraît aussi avoir eu une dévotion spéciale pour le même dieu [3].

Il est vrai, qu'il y avait, à Ravenne, un collège formé de vétérans qui se déclarent adorateurs de Mars (*Martenses*) et dont le titre semble fournir à la thèse de Muratori et de ceux qui l'ont suivi un argument décisif [4]. Mais si l'on examine de près les termes de l'inscription qui nous a révélé le nom du collège, on verra qu'ils ont une signification tout autre que celle qu'on a voulu leur donner. Le nœud de la difficulté consiste dans la portée qu'il convient d'accorder au mot *sive* dans l'expression *convibium veteranorum sive Martensium.* Est-ce que *sive* indique simplement qu'il y a identification entre les deux qualificatifs employés, et peut-on conclure que *veterani* et *Martenses* sont des dénominations qui désignent invariablement les mêmes personnes? Nous ne le pensons pas.

Convibium veteranorum sive Martensium prouve que le collège de Ravenne avait deux noms : il s'appelait indifféremment *Convibium veteranorum* ou *Convibium Martensium.* Dans cette ville les vétérans se sont donc mis sous la protection du dieu des combats; mais on ne peut en déduire que partout les *Martenses* sont des vétérans. Dans les autres inscriptions qui mentionnent des *Martenses,* des *Martiales* ou des *Martis cultores,* rien ne permet de reconnaître des *collegia veteranorum;*

---

[1] Cf. infra, p. 13, n° 14.

[2] Lud. Tocco, dans le *Bullettino del Instituto,* 1867, p. 176, signale l'existence d'un *vicus* sarde appelé encore aujourd'hui " *Martis* "; il faut noter, toutefois, avec l'éditeur du C. I. L., (X 7858) que cet endroit est fort éloigné de celui où a été découverte l'inscription.

[3] C., VIII 2618, 2626. — V 884. Cf. supra, t. 38, p. 376 et p. 369, n° 12 et n° 13; p. 368, n° 1.

[4] C., XI 136. Cf. supra, t. 38, p. 369, n° 8.

Digitized by Google

il serait même étonnant qu'à Bénévent il y en ait eu quatre.

Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que ces corporations avaient un caractère religieux qui est suffisamment révélé par le nom qu'elles portaient. On les voit élever des statues et des autels aux dieux [1], et le *collegium Martensium infraforanum* de Bénévent avait reçu de son patron, qui était aussi patron de la ville, un *canopus* ou sanctuaire de Sérapis [2]. Elles se proposaient également un but funéraire qui est nettement indiqué pour celles de Bénévent (C., IX 1687, 1931), de Luca (C., XI 1530) et de Vicus Martis Tudertium (C., XI 4749), qui élèvent des monuments funèbres à des confrères ou qui ont une sépulture commune. Elles se composaient de citoyens qui pouvaient être de condition différente, mais qui recherchaient dans l'association la réalisation des mêmes aspirations.

Voici d'ailleurs la liste complète de ces corporations :

En Italie.

1. Beneventum : **Studia quattuor Martensium Verzobianum et Martensium Palladianorum et....**

C., IX 1682 = Or., 4124; Wilm., 1881 : *Vesedio Rufino, v(iro) p(erfectissimo), advocato fisci summ(a)e rei judicio sacro promoto, patrono sple(n)did(o) civ[i]tatis Benevent(anorum) et Puteolanorum, patrono studiorum IIII Marte(n)sium Verzobianum et Marte(n)sium Palladianorum et....* (trois lignes et demie martelées).

2. *Ibidem :* **Studium Palladianum.**

C., IX 1683 = Wilm., 1882 : *Nebuli. C(aio) Vesedio Rufino, perf(ectissimo) et praestantissimo viro, filio Vesedi Justi, inlustr(issimi) et principalis viri Beneventanae civitatis* (il manque 10 lignes) *patrono, studium Palladianum.*

3. *Ibidem :* **Collegium Martense Verzobianum.**

C., IX 1684 = Or., 4128; Wilm., 1883 : *Crispini. C(aio) Vibio Crispino, ab avo et majoribus collegi et civitatis patrono, collegium Martense Verzobianum.* — Cf. C., IX 1686 = Mur., 525,1; Or., 4129; Wilm., 1884 : *C(aio) Umbrio Vibio Numisio Druso, patrono religiosissimo circa omnes cives et liberalissimo semper circa se, collegium Martense Verzobianum.*

4. *Ibidem :* **Collegium Martensium infraforanum.**

C., IX 1685 = Or., 4126; Wilm., 1885 : *Verzobio. C(aio) Umbrio Eudrasto, C(ai) f(ilio) Stel(latina), patrono coloniae Beneventanorum, largissimo adque honorificentissimo viro, quod is a solo canopum propriis sumptibus fecerit, collegium Martensium infraforanum, memor liberalitatis et honorificentiae ejus, patrono praestantissimo posuit.*

---

[1] C., III 5790 (à Mars et à la Victoire). X 7858 (à Hercule).

[2] C., IX 1685. Sur *canopus*, voyez De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, II, p. 81.

Digitized by Google

5. *Ibidem :* **Studium Augustianum Martensium.**

C., IX 1687 = Henz., 7204; Wilm., 1886: *D(is) m(anibus), discens Augustiani studi[i] amore r[e]pletus. Aquinio.... iavio h(omini) innoc(enti) Marte(n)ses posuerunt me[r(ito)], q(ui) v(ixit) a(nnis) XXXVI...*

6. *Ibidem :* **Martenses.**

C., IX 1931 et *add. : Pietas Martensum* (sic) [1]. *D(is) m(anibus), Hispaniae Pomponiae q(uae) v(ixit) an(nis) XXVII, m(ensibus) X, d(iebus) XV, conjugi inconparabili, Pontius Priscus maritus b(ene) m(erenti) f(ecit).*

7. Fagifulae : **Martiales.**

C., IX 2553 : *Imp(eratori) Caesari, divi Hadriani fil(io), divi Trajani Parthici nep(oti), divi Nervae pron(epoti), T(ito) Aelio Hadriano Antonino Aug(usto) Pio, pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) III, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae),* (a. 140) *Q(uintus) Parius, Q(uinti) f(ilius) Vol(tinia) Sever(us) ob honor(em) quinquen(nalitatis) de (sestertium) IIII m(illibus) n(ummum) ex d(ecreto) d(ecurionum), cujus dedicat(ione) epulum dedit decur(ionibus) et Augustal(ibus) sing(ulis) (sestertios) VIII, Mart(ialibus) (sestertios) III, plebei (sestertios) II n(ummos).*

8. Interpromium : **Sodales Martiales.**

C. IX 3065 = Henz., 6066 *: L(ucius) Spedius Rhodinus sodalibus suis Martialibus.*

9. Luca : **Martis cultores.**

C., XI 1530 : *Martis cultorum in fron(tem) p(edes) I... in a(grum) p(edes) X...*

10. Mediolanium : **Collegium Martensium.**

C., V 5840 = Henz., 6073; Wilm., 2184 : *Albucia Magiana M.... curante Albucio Alexa[ndro...] collegio cannoforum (sestertium) IIII (millia) n(ummum) ex quorum usuris...*

Eidem collegio largitus est alia (sestertium) IIII (millia) n(ummum) ex quorum r...

Item largitus est collegio Martensium (sestertium) IIII (millia) n(ummum) ex qu[orum usuris....]

Eidem collegio largitus est alia (sestertium) IIII (millia) n(ummum) ex quorum usuris v.....

C]ollegio dendroforum (sestertium) IIII (millia) n(ummum) ex quorum u[sur]is la....

11. Vicus Martis Tudertium : **Sodales Martenses.**

C., XI 4749 = Mur., 525,2 : *C(aius) Surriinus T(iti) f(ilius) Ani(ensi) Seneca Arimini, mil(es) coh(ortis) VII [c(ivium)] R(omanorum) volunt[ar(iorum)], milit(avit) an(nis) XIV, vix(it) an(nis) XXXII; hic reliquit sodalib(us) Martensibus in ossa sua tuenda (sestertium duo millia); collegius jumentariorum huic cippo locum dedit* [2].

---

[1] Ces mots indiquent qu'il s'agit d'un monument funéraire élevé par la " piété " de ces *Martenses.*

[2] Texte reçu de M. Waltzing, à qui M. Bormann a bien voulu le communiquer avec cette note : " *Est vicus intra agrum Tudertium unde innotuerunt plures inscriptiones vicanorum vici Martis Tudertium. In itinerariis indicatur " ad Martis ".*

Digitized by Google

Dans les Provinces.

12. Augusta Vindelicum (Raetia) : **Contubernium Martis cultorum.**
C., III 5790 = 11888*a* = Or., 2397; Wilm., 2469 : *In h(onorem) d(eorum) d(earum), Deo Marti et Victoriae contubernium Marti(s) cultorum posuerunt; v(otum) s(olverunt) l(ibens) m(erito).*

13. Martis? (Sardinia) : **Martenses.**
C., X 7858 : *Numini deo Herculi Martenses per Julium princ(ipem) et (duos) Fl(avios) Pompeios fr(atres) (tres)* [1].

Il est possible d'ailleurs que, parmi les membres de ces collèges [2], il y eût des vétérans dont la présence contribuait sans doute à leur donner l'importance qu'ils paraissent avoir [3]. Car il était fort naturel que l'on fît plus de cas des vétérans que des simples artisans : ils avaient passé leur existence à défendre courageusement la patrie et ne venaient jamais s'établir dans les villes sans être à la tête d'une petite fortune et sans y jouir de privilèges importants garantis par les lois impériales. C'est ainsi qu'à l'exception de ceux qui avaient reçu la *missio ignominiosa,* on leur accordait l'immunité, c'est-à-dire la dispense des honneurs municipaux et des charges souvent écrasantes qui en résultaient dès la fin du IIe siècle; mais ils ne s'en prévalaient pas toujours, du moins en ce qui concerne les fonctions les plus élevées. Les inscriptions nous les montrent remplissant celles de centurion, de pontife, de flamine perpétuel, d'édile, de duumvir et parfois même celles

---

[1] Dans une inscription de Vazaivi en Numidie, il ne s'agit pas de *Cultores Martis Victoris,* comme on l'avait d'abord conjecturé (C., VIII 10716; cf. Schiess, *o. c.,* p. 13, n° 122), mais bien de *Vazaivitanorum fautores* (C., VIII 17623; cf. 17624 et 17626).

[2] A Augusta Vindelicum : C., III 5790 : *contubernium Marti(s)cultorum;* pris dans son acception primitive, ce nom indiquerait que le collège avait un caractère militaire. — C., XI 4749 : legs fait par un soldat aux *Sodales Martenses,* pour garder sa tombe.

[3] Les *Martenses* du Vicus Martis Tudertium (C., XI 4749) et ceux de Milan (C., V 5840) reçoivent de personnes étrangères des legs importants s'élevant respectivement à 2000 et à 8000 sesterces, à condition de rendre un culte annuel à leurs Mânes; preuve évidente que l'on avait une grande confiance dans la stabilité de ces associations et qu'elles avaient su s'attirer de solides sympathies. Dans les distributions que font des citoyens généreux, les *Martenses,* ainsi d'ailleurs que les *veterani,* reçoivent des gratifications extraordinaires (C., IX 2553, X 1881).

Digitized by Google

de *curator reipublicae* comme délégués du pouvoir central [1]. Si de telles marques d'estime et bien d'autres encore [2] étaient généreusement octroyées aux vétérans pris individuellement, il est certain que les collèges qu'ils formaient soit avec des personnes étrangères au métier des armes, soit surtout à eux seuls, étaient au nombre de ceux qui jouissaient d'une grande considération, et dont le rôle ne fut pas sans importance dans la vie municipale.

Toutefois, il ne faut pas oublier que la plupart d'entre eux, ainsi que nous l'avons montré dans les pages qui précèdent, furent établis en Italie et n'y apparurent que pendant le IIe, le IIIe et le début du IVe siècle, ce qui limite singulièrement l'action qu'ils auraient pu exercer sur la société contemporaine, à la faveur d'une législation sagement propice à l'expansion du régime corporatif. D'autre part, leur but était modeste : ils voulaient satisfaire les aspirations pieuses de leurs membres, leur procurer les plaisirs de la vie de société et augmenter, par l'union, le sentiment de leur force; enfin, presque toutes leurs associations étaient des collèges funéraires, et elles avaient pour but d'assurer à leurs membres un enterrement décent et d'accomplir des cérémonies funèbres en l'honneur des défunts.

Liège. LÉON HALKIN
Docteur en philosophie et lettres.

---

[1] Voyez les références dans CAGNAT, *L'Armée romaine d'Afrique*, p. 487.
[2] Cf. DIG., XLIX, 18, 2, 1 et 4. — XLVIII, 19, 9, 11, etc.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

FRED. C. CONYBEARE : **Philo about the contemplative life.** Oxford, Clarendon Press, 1895, XVI, 403 pp.

Le traité sur la vie contemplative est à la fois le plus court et le plus important des écrits de Philon, et il n'en est aucun qui depuis la Renaissance ait provoqué des discussions plus ardentes ni des hypothèses plus diverses. Cependant dans ces dernières années une dissertation de M. Lucius [1] avait eu l'heureuse fortune d'établir un accord à peu près général, au moins en Allemagne, dans le monde des philologues et des théologiens. Les savants les plus autorisés s'étaient laissé persuader que cette description des communautés de Thérapeutes était un pur roman, et la peinture idyllique de la vie de ces doux anachorètes, un tableau idéalisé du monachisme du IVe siècle. Un faussaire adroit se serait efforcé, en publiant ce pastiche de Philon, de donner en quelque sorte à l'ascétisme chrétien des lettres de noblesse et de faire indirectement l'apologie de tendances qui triomphaient dans l'Église de son temps. La réfutation de cette étrange théorie, dont on s'explique mal le succès [2], paraît avoir été le point de départ des recherches de M. Conybeare; et si, comme nous le croyons, il a réussi à en démontrer l'inanité, s'il est définitivement prouvé que le scepticisme dont on avait fait preuve à l'égard du *De Vita Contempla-*

---

[1] LUCIUS, *Die Therapeuten*, Strasbourg, 1880.

[2] Il est juste de dire que tout récemment, même en Allemagne, elle avait été repoussée par des hommes de la compétence de MM. Wendland et Cohn, les futurs éditeurs de Philon. — En France l'authenticité de ce livre avait toujours trouvé des défenseurs, dont le dernier est M. Massebieau (*Revue de l'histoire des religions*, 1888). M. Conybeare rend pleine justice à ses devanciers. Il ne paraît cependant pas avoir connu le chapitre de Renan sur la vie contemplative (*Histoire d'Israël*, t. V, p. 366). — Qu'il me soit permis d'ajouter que depuis longtemps j'avais la conviction que le *D. V. C.* ne pouvait être apocryphe, et qu'en ce qui me concerne M. C. prêchait un converti.

Digitized by Google

tiva est aussi injustifié que celui qui s'est attaqué aux autres œuvres philosophiques de Philon, ce résultat est assez important à divers titres, pour que l'auteur n'ait pas à regretter les soins et la peine qu'il lui a coûtés.

M. C. a compris que cette question tant discutée était avant tout philologique, et son ouvrage débute par une introduction sur la tradition du texte de ce traité. Les nombreux manuscrits qui en sont conservés, et dont le meilleur est le *Parisinus* 435 s. X, se divisent en trois classes dont l'archétype commun Σ remonte certainement plus haut que l'an 400 ap. J. C. En effet, une traduction latine qui date de cette époque, a été faite sur une copie déjà fautive de cet archétype. Elle n'est pas la seule qui nous soit parvenue. Nous possédons du *De V. C.* une version arménienne, dont M. Conybeare, plus heureux que la plupart des hellénistes, a été capable de joindre une édition à celle de l'original. Cette version, qui ne peut être postérieure au Ve siècle, est indépendante de Σ, et par conséquent très précieuse pour contrôler l'ensemble des mss. grecs. Elle a permis notamment de combler une lacune (p. 115, l. 3), qui rendait un passage incompréhensible. Enfin, vers 315 ap. J. C., Eusèbe insérait dans son histoire ecclésiastique de longs extraits de notre traité, et le volume qu'il lisait était apparenté à celui du traducteur arménien, quoique entre eux les divergences soient considérables. Il existait donc au IVe siècle au moins deux familles de mss., et les représentants de chacune étaient déjà très dissemblables. Cette constatation importante, qui suppose une source première très reculée, suffirait à elle seule à convaincre d'erreur ceux qui placent la composition du « roman des Thérapeutes » vers l'an 300 de notre ère.

Ces recherches préliminaires ont mis M. C. à même de nous donner une édition du *περὶ βίου θεωρητικοῦ*, qui est à tous égards un modèle. Non seulement il a pu, grâce surtout à la version arménienne, corriger à chaque page la vulgate, non seulement ses notes critiques nous permettent de savoir toujours sur quelles autorités son texte s'appuie, mais les nombreux passages parallèles, empruntés à d'autres écrits de Philon, qui se pressent au bas des pages, aident à choisir entre les variantes des mss. en même temps qu'ils éclairent la pensée de l'auteur. Ces citations, dont le nombre pourrait d'ailleurs être facilement

Digitized by Google

augmenté[1], ont encore une autre portée. Elles rendent manifeste aux yeux les plus prévenus la parfaite identité de pensée et de style qui unissent inséparablement le *De Vita Contemplativa* au reste de l'œuvre du philosophe alexandrin. Un faussaire qui aurait réussi à s'assimiler aussi parfaitement le tour d'esprit et le tour de main de son modèle, serait un des phénomènes les plus étonnants de l'histoire littéraire.

Le commentaire en même temps philologique et historique qni suit le texte et ses appendices, sera d'un précieux secours à tous ses interprètes; mais la partie la plus intéressante du volume et celle que l'auteur paraît avoir traitée surtout *con amore*, c'est l'*Excursus on the Philonean authorship*, qui n'occupe pas moins de cent pages. Après avoir montré que l'existence des laures de Thérapeutes (qu'il ne faut pas confondre avec les Esséniens) s'explique parfaitement par les tendances religieuses qui régnaient à l'époque de Philon et dont témoignent les écrits même de celui-ci, après avoir rendu très vraisemblable que certains de ces écrits présupposent la composition du *De Vita Contemplativa*, M. C. établit que ce traité faisait partie d'un ouvrage en cinq livres intitulé *Περὶ ἀρετῶν*, dont la *Legatio ad Gaium* formait le premier, puis il énumère et réfute les hypothèses qui ont été émises depuis l'antiquité jusqu'à nos jours sur les Thérapeutes et le livre qui les a rendus célèbres. Tout cet exposé est très curieux, mais c'est dans la dernière partie, consacrée à Lucius, que l'auteur triomphe. Il n'a pas de peine à rompre le tissu de contresens et d'inexactitudes qui forme la trame du mémoire de ce théologien, et si l'on songe quelles erreurs, grosses de conséquences, la légèreté de celui-ci a propagées, on ne pourra guère en vouloir à M. Conybeare de la sévérité avec laquelle il condamne et exécute son adversaire.

Des observations sur la grécité du *De vita contemplativa*

---

[1] P. 48, 4, cf. *De Aet. M.* 34, 4 *ἐπεὶ τὸ μὲν ἄνισον ἄδικον.* — P. 58, 5, cf. *De Aet. M.* 35, 18 *χθαμαλὰ ... καὶ οἱ γεώλοφοι* et *De Abrah.* 8 (II, 7 M.) — P. 60, 9, cf. *De Aet. M.* 12, 16 *ἢ φλογμὸς ἢ κρυμός* — P. 72, 2. cf. *De Aet.* 1,8 *οἷς ἐμπέφυκε πόθος ἀληθείας πλείων. Quod omn. prob. lib. II,* 463 *ἐλευθερίας ἧς ὁ πόθος ταῖς ψυχαῖς ἐνίδρυται. De Spec. leg.* I (II 300) *ἐνιδρύμενον τῇ ψυχῇ παιδείας ἵμερον* — P. 73, 6. cf. *Quod Deus imm.* 10 (I 279) *ἐξαίρετον γέρας ἔλαχε.* — P. 76, 4. cf. *De Aet. M.* p. 21, 16 et la note. — P. 97, 4 cf. *De Spec. leg.* 6 (II 340) *βαθύγειον πεδιάδα,* etc.

Digitized by Google

comparée à celle de Philon [1], et une série de copieux index, qui nous ramènent à la philologie pure, achèvent d'assurer à ce volume une place éminente dans la série des *standard-works* publiés à Oxford. M. Conybeare reproche discrètement dans sa préface à la grande université anglaise l'indifférence dont elle a fait preuve à l'égard de Philon. Nous nous joignons à lui pour souhaiter que la *Clarendon Press* publie bientôt quelque nouveau travail sur le célèbre exégète alexandrin et, ajouterons-nous, pour qu'il soit aussi excellent que celui qu'elle vient d'éditer. Cet ouvrage est important non seulement par ses résultats scientifiques, mais encore par l'exemple qu'il donne [2].

F. CUMONT.

P. Terenti Afri Eunuchus, *texte latin avec une introduction et un commentaire explicatif et critique, par* PHILIPPE FABIA, *professeur à la Faculté des lettres de Lyon.* Paris, Armand Colin et Cie, 1895. VIII-258 pages in-8°.

« L'*Eunuque,* une des meilleures comédies ou, pour mieux dire, le chef-d'œuvre de Térence, avait été exclu jusqu'ici, sans motif sérieux, des programmes de notre Enseignement supérieur. Les jurys des agrégations de grammaire et des lettres ont eu, cette année, la très heureuse idée de l'admettre sur la liste des auteurs prescrits pour ces concours. M'étant déjà occupé de Térence, ayant toujours eu depuis l'intention de m'en occuper encore, j'avais sous la main une quantité assez considérable de notes relatives à cette pièce. Pour l'étu-

---

[1] Je m'étonne que M. Conybeare ait complètement négligé dans cette partie la question de savoir jusqu'à quel point l'hiatus est évité dans le *De V. C.* Ces recherches pouvaient fournir un argument de plus en faveur de l'authenticité (cf. *De Aet. M.* p. XXI). — P. 115, 4 il faut restituer *ἡσυχία κοινή,* non *κοινὴ ἡσυχία.* — P. 46, 7 *δὴ οὗτοι* est-il possible? — P. 62, 2. Supprimez le *οὖν.* — P. 86, 5 *στρωμναὶ ἀλουργεῖς* est peut-être une citation; cf. Meineke *Com., Anonym.,* 295 a. — P. 126, 1 *ἡδυσμάτων ἄνευ,* cf. 75, 3.

[2] Je noterai encore deux vétilles. P. 210 *ad* 474, 43 : *γεώλοφος* se trouve trois fois dans le *De Aet. Mundi.* — P. 98 à 481, 5 : Il ne fallait pas citer le *De Mundo,* qui est un centon byzantin. Le passage se trouve *De Aet. M.* 514 M. (= 41, 19).

Digitized by Google

dier avec nos élèves de Lyon, je les ai mises en ordre, revues, complétées, et la présente édition s'est trouvée constituée. Si je la publie, ce n'est pas que je me fasse illusion sur la valeur de mon travail; mais il n'existe en France aucune édition de l'*Eunuque,* récente et au courant. La mienne comblera, tant bien que mal et provisoirement, cette lacune regrettable [1]. „

M. Fabia est trop modeste. Son édition de l'*Eunuque* est une œuvre d'érudition solide et consciencieuse, l'œuvre d'un savant qui connaît parfaitement Térence et les travaux dont il a été l'objet. M. F. a visé moins à apporter des résultats nouveaux et des remarques originales [2] qu'à donner un résumé exact et complet de l'état de la science. Dans la constitution du texte comme dans l'interprétation, il fait preuve de jugement, de tact et de prudence. Il se rend compte de toutes les difficultés que présente son auteur, et ne se prononce qu'après avoir mûrement examiné chaque question. On lira avec plaisir son *Introduction,* qui renferme une étude pleine de goût sur l'*Eunuque.* Le commentaire, extrêmement copieux, n'omet rien de ce qui est nécessaire à l'intelligence de la pièce et sera un bon instrument de travail pour les jeunes latinistes qui voudront approfondir Térence.

Les critiques que nous avons à faire ne portent guère que sur des détails d'importance secondaires. Nous y joindrons quelques petites " contributions „ à l'explication de l'*Eunuque.*

M. F. appelle à diverses reprises " formes syncopées „ des formes contractes : *tibis* (didascalie, l. 7), *ingratis* (v. 220), le génitif en *-us* des noms de la 4e déclinaison (v. 237), *coimus* (v. 539). — Prol., v. 1. La note sur la construction de *studere* manque de précision. Nous dirions : " *Studere* avec l'accusatif et l'infinitif (le sujet des deux verbes étant le même) = " avoir à cœur de... „; avec l'infinitif seul = " s'attacher à..., s'appliquer à..., travailler à... „ —V. 27. Il aurait fallu dire que *id* ne représente pas exactement ce qui précède (*Parasiti personam inde ablatam et militis*), mais une idée un peu différente : le fait d'avoir mis en scène les mêmes personnages (sans pour cela

[1] Avertissement, p. V.

[2] Il n'a fourni qu'une conjecture personnelle : *imbrem* au lieu de *hominem* (v. 588); nous ne sommes pas absolument convaincu qu'elle soit vraie.

Digitized by Google

les avoir DÉROBÉS au *Colax* de Naevius et de Plaute). — Ibid. " Dans les deux cas, *peccatum* est un participe. „ Nous croyons que M. F. se trompe : le premier *peccatum* est substantif (" si c'est une faute „) et le second, participe. Cf. v. 41. — V. 41. " Il faut rapporter *iam* à *dictum*. „ Il y aurait alors un *hyphen*, puisque ce *dictum* est un substantif; mais il me semble que *iam* porte simplement sur *est :* " il y a „. — V. 47. Nous attendions ici une note sur *ultro*, qui n'est expliqué qu'au v. 69. — V. 129. M. F. suit les manuscrits et Donat, qui attribuent les mots *Ne hoc quidem tacebit Parmeno* à Phaedria, et les mots *Oh, dubiumne id est?* à Parménon. Cette distribution est défectueuse : l'interruption *Ne hoc quidem tacebit Parmeno* est beaucoup mieux dans le rôle de Parménon que dans celui de Phaedria (cf. v. 108 et 121), et l'interrogation *Oh, dubiumne id est?* qui est visiblement une protestation ironique (notez l'interjection *oh*), ne peut signifier : " Faut-il en douter (que je ne tairai point cela)? „ ni par conséquent convenir à Parménon. D'après nous, la phrase *Ne hoc quidem tacebit Parmeno* appartient à Parménon, et l'interrogation *Oh, dubiumne id est?* à Phaedria. Cette interrogation exprime une ironie amère, et *id* représente l'idée *Quam intumum Thais habeat me et sua consilia ut mihi credat omnia*. L'interversion des rôles dans les manuscrits et dans Donat provient de ce que la tournure *tacebit Parmeno* aura fait croire que ces mots devaient être prononcés par un autre personnage que Parménon; mais il arrive souvent que celui qui parle se désigne lui-même par son nom, comme s'il s'agissait d'une tierce personne, soit en badinant, soit pour donner plus d'emphase au discours. — V. 134. Il n'eût pas été inutile de dire que *vendit* signifie " il met en vente „. — V. 171. La formule *quid istic* n'est pas suffisamment expliquée (*istic* = " là où tu es, dans cette situation que tu crées, avec les idées que tu as, si tu tiens à tes idées, si tu en es là „). — V. 190. La note n'est pas d'accord avec le texte. — V. 191. Il convenait de remarquer que dans *egone quid velim?* il y a deux interrogations combinées. — V. 204. La note sur *adeo* n'est pas exacte : *adeo* ne porte pas sur *nobilem*, mais sert à mettre en relief l'ensemble de l'expression *adulescentem nobilem*. — V. 211. *Quod mi est carius* ne se rapporte pas à toute la proposition *ego quoque una pereo*, mais au seul *ego : quod* repré-

Digitized by Google

sente le " moi „ considéré comme un objet, qui est comparé à un autre objet (*hoc*). Cf. *id*, Ad., 49. — V. 224. *Univorsum* renchérit sur *totum* (v. 223) : *totus* désigne un tout, une unité intégrale, qui peut être grande ou petite; *univorsus* désigne un total, une somme d'unités, et suppose une pluralité d'objets, ce qui fait penser à quelque chose de considérable. — V. 230. Ajoutez que la leçon de A : *egomet turpiter* pour *ego me turpiter* provient tout simplement d'une dittographie de *t*. — V. 248. *Qui esse primos se omnium rerum volunt* = " qui prétendent qu'ils sont les premiers, etc. „; *qui esse primi omnium rerum volunt* signifierait : " qui veulent être réellement les premiers (et qui font tout ce qu'il faut pour cela) „. — Ibid. Nous ignorons pourquoi M. F. appelle le génitif *omnium rerum* un génitif qualificatif. — V. 263. *Ipsis* (" les maîtres „) n'est pas expliqué, et au v. 264, à propos de *Gnathonici*, M. F. aurait dû renvoyer à l'*Introduction*, p. 19. — V. 265. La note sur le mode de l'interrogation indirecte chez les comiques est superficielle et vague. — V. 274. Il n'est pas nécessaire d'admettre que Parménon entend l'aparté de Gnathon : la mimique de celui-ci est assez expressive pour que Parménon devine sa pensée. — V. 288. Dans *mira vero, militi quae placeant*, nous sommes porté à croire que *mirus* est construit d'après l'analogie de *dignus, aptus, idoneus*. — V. 297. *Ecce autem* n'exprime pas simplement la surprise, mais en outre une nuance de contrariété, de mécontentement, d'irritation, etc. : " Bon! voilà... „ — V. 299. La bizarrerie de la construction est atténuée par ce fait que *hic verost qui* doit être pris dans son ensemble comme équivalant à un *hic vero* emphatique. — V. 300. M. F. a mal compris la pensée de Bentley, qui veut lire *dicas* (potentiel) parce que, d'après lui, la proposition est générale et indéterminée : " on... „. — V. 301. M. F. aurait pu citer d'autres exemples de *rabies* désignant la violence des passions et spécialement de l'amour : Lucrèce, IV, 1075, 1109, etc. — V. 304. Nous doutons fort que *alacris* signifie " agité „ : il s'oppose à *tristis*. La contenance et la physionomie de Chaeréa trahissent un mélange ou plutôt une succession de sentiments contraires : tristesse et désappointement (v. 292-295, 302-303), vivacité et enthousiasme (v. 295-297 : *o faciem pulchram!...*). — V. 319. La formule *vel vi vel*

Digitized by Google

clam vel precario, empruntée au droit romain, constitue une disparate à ajouter à celle du v. 776. — V. 326. Un argument qui vient renforcer celui de Bentley, c'est qu'il y a *hoc* et non pas *istuc.* — V. 369. M. F., qui discute parfois des conjectures qui n'en valent guère la peine, aurait dû citer ici celle de Tanneguy Lefèvre : < IS > *fortunatus,* qui est très plausible. — V. 380. *Modo* est trop éloigné de *vide* pour qu'on puisse le rattacher comme adverbe à cet impératif; nous joindrions *hoc* à *modo* (ablatif), le sens étant : *vide ne nimium calidum sit hoc modo (agere, facere).* — V. 397. Pour *vel,* voyez notre note sur l'Hécyre, v. 60. — V. 403. *Mirum* signifie évidemment : " C'est prodigieux! „ (parole à double sens). — V. 409. Il nous semble que M. F. n'a pas bien saisi l'équivoque (*Immo nullorum arbitror,* etc.) : Gnathon donne à entendre que Thrason ne compte pas parmi les *homines,* les êtres doués de raison (cf. Ad., 579), mais qu'en réalité c'est une bête. — V. 430. *Imprudenti* signifie plutôt : " étourdi, inconsidéré „ : c'était le seul tort de ce brave jeune homme. — V. 434. Nous aurions voulu une note sur l'emploi de l'indicatif présent dans une phrase délibérative. — V. 442. Pour faire comprendre *Intro mittamus comissatum,* il fallait ajouter que souvent, après avoir soupé chez soi, on allait faire la *comissatio* dans la maison d'un parent ou d'un ami, où l'on se présentait à l'improviste : nous devons nous figurer ici Phaedria survenant de cette façon. — V. 450. *ac* = " et dire pourtant que... „ (on se reproche son oubli, sa distraction, son étourderie, etc.). Cf. Andr., 241. — V. 457. L'emploi de *de* méritait peut-être une note. — V. 463. *Bene fecisti; hodie itura...* La ponctuation de Dziatzko est la seule juste : *Bene fecisti hodie; itura.* Mais le sens de *Bene fecisti hodie* est un peu douteux. Est-ce une allusion à l'attitude hostile de Parménon dans la scène deuxième du premier acte? C'est possible; mais il est possible aussi que cette phrase ironique soit destinée à faire entendre à Parménon qu'il se présente à contretemps : " Tu as bien pris tes mesures aujourd'hui (en m'accostant en ce moment)! „ Le parfait *(bene fecisti)* peut marquer une action qui vient de s'accomplir à l'instant même : cf. Heaut., 886; Phorm., 77, etc. Quand à *hodie,* il suffit de rappeler la remarque de Donat (sur le v. 215 des Adelphes) : " *Hodie non tempus significat, sed iracundam eloquentiam ac stoma-*

Digitized by Google

chum. „ Après *itura,* il ne faut pas de points de suspension; Thaïs répond simplement et sèchement à Parménon : “ Oui, je sors „. — V. 495. M. F. n'a pas fait observer que *imperatorem* est dit par raillerie : le capitaine est devenu général en chef. — V. 507. La note qui commence par ces mots : “ On attendrait un second terme... „ n'est pas très claire; Térence ne “ remplace „ pas le second terme par une proposition indépendante, mais il le supprime, et alors la proposition qui devait en dépendre devient indépendante. — V. 517 et suiv. Il eût été bon de signaler la variété des temps : *mortui essent... habeam... periisset... posset.* — V. 519. En faveur de la leçon *Sunii,* v. Bücheler-Havet, *Précis de la déclinaison latine,* § 306. — V. 535. *ipsa* (“ ma maîtresse „) n'est pas expliqué. — V. 539. La note sur *in Piraeo* est en contradiction avec la note sur *e Sunio* (v. 115), à laquelle l'auteur renvoie, et avec le passage de Cicéron (ad Att., VII, 3, 10) qu'il cite lui-même un peu plus haut. Le mot *Piraeus* n'est pas considéré comme un nom de ville, mais comme un nom de région, et dès lors l'emploi de *in* avec l'ablatif n'est pas incorrect. — V. 554, M. F. ne montre pas qu'il y a une ironie joyeuse dans *obtundat, enicet,* — V. 571. *Quod ego arripui* n'est pas l'objet de *submonuit;* l'antécédent de *quod* est contenu dans le verbe *submonuit (monuit = monitum dedit).* — V. 591. Nous nous occuperons ailleurs de ce passage, sur lequel nous différons d'avis avec M. F. — V. 598. La proposition infinitive *flabellulum tenere te asinum tantum* ne dépend pas de *videre,* mais développe *qui esset status* (apposition explicative). — V. 693. Sur *At ille alter venit annos natus sedecim,* il y avait à noter que *natus* remplit logiquement les fonctions de prédicat (= *ille alter, qui venit, natus erat annos sedecim*). Cf. Juvénal, Sat. IV, 41 : *Neque enim minor haeserat illis,* etc. Cic. in Verr., V, 13, 34 : *ut nemo tam rusticanus homo... Romam... venerit, quin sciret,* etc. Lucr., IV, 542 : *Nec simili penetrant auris primordia forma* (= *Nec primordia, quae penetrant auris, simili forma sunt*). V. Draeger, *Hist. Synt.*, I, § 114. Térence a choisi cette tournure afin que *venit* réponde, comme verbe principal, au *venisti* du verbe précédent. — V. 712. Pour *hodie,* cf. Ad., 215, avec la note de Donat (citée plus haut) et Brix, note sur Plaute, Men., 218. — V. 722. *Quod scis, nescis.* Cf. Stendhal, *La*

Digitized by Google

Chartreuse de Parme, X : " Du reste, tu ignores tout ce que le comte vient de te confier sur ta future nomination. „ Mérimée, *Carmen :* " Carmen me dit aussitôt en basque : Tu ne sais pas un mot d'espagnol, tu ne me connais pas. „ Abr. Dreyfus, *Petites annonces,* sc. I : " Ne dites rien... vous ne m'avez pas vue „; sc. II : " Ne lui dites rien, n'est-ce pas? vous ne m'avez pas vu. „ — V. 727. *Data hercle verba mihi sunt;* " par Thaïs „, dit M. F. Chrémès ne veut-il pas dire simplement : " Me voilà pincé (le vin m'a pris en traître) „? — V. 732. *Verbum... hoc verum erit.* M. F. traduit : " Ce mot doit être vrai... „ Nous préférerions : " On verra (en toute occasion) que ce mot est vrai... „ — V. 738, *antevorterim* n'est pas suffisamment expliqué par les textes que cite M. F. — V. 865-866. Pour *si maxume* (" en admettant même que... „), cf. Phorm., 295; Ad., 340. — V. 902. La note sur *commissum non erit* manque de clarté; M. F. paraît prendre *committere* dans le sens de " confier „, ce qui serait un contre-sens. — V. 934 et suiv. La ponctuation laisse à désirer : *Quae,* aux vers 934 et 936, a pour antécédent *harum* (v. 937); *Quae dum foris sunt, nil videtur mundius* est pour : *Quibus, dum foris sunt, nil videtur mundius.* M. F. paraît l'entendre ainsi, mais il ne l'indique pas nettement.

M. F. aurait rendu service aux jeunes philologues en rapprochant plus souvent qu'il ne le fait les expressions grecques des expressions latines correspondantes; p. ex., *nil dicis* (v. 221) = *οὐδὲν λέγεις; abligurrire* (v. 235) = *κατοψοφαγεῖν; calidum* (v. 380) = *θερμόν; lepus tute es, pulpamentum quaeris* (v. 426) = *δασύπους κρεῶν ἐπιθυμεῖς; res indicabit* (v. 469) = *αὐτὸ δείξει.*

L'exécution typographique est fort belle [1] et le volume présente l'aspect le plus élégant.

P. Thomas.

---

[1] Les fautes d'impression sont peu nombreuses; nous avons relevé : *immutatue* pour *immutatae* (p. 51, l. 5), *ξώνιον* pour *ζώνιον* (note sur le v. 314), *Parua* pour *Praua* (note sur le v. 575), *Eunuchus* pour *Eunuchum* (note sur le v. 653). — Il est fâcheux que, fautes de signes spéciaux, M. F. ait été réduit à indiquer la synizèse par le signe de la longue : *mēo, sūam,* etc.

Digitized by Google

Règles fondamentales de la syntaxe latine à l'usage des classes, *par* FERDINAND ANTOINE, *professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.* Paris, Ém. BOUILLON, 1895. VI-266 pp. in-12.

Pendant longtemps, en France, l'enseignement de la syntaxe latine s'est traîné dans l'ornière de la routine. Les professeurs qui en sentaient l'insuffisance étaient impuissants à le réformer, faute de bons manuels : tandis que l'Allemagne possédait d'excellentes grammaires classiques, la France ne produisait guère que des rééditions de *Méthodes* vieillies ou des *Méthodes nouvelles* vieilles en naissant. La situation a changé depuis quelques années. Plusieurs ouvrages de valeur ont paru, parmi lesquels il convient de citer en première ligne la *Syntaxe latine* du regretté Riemann [1]. Mais si de réels progrès ont été faits, il s'en faut qu'on ait complètement pourvu aux besoins de l'enseignement et qu'on puisse se dispenser d'écrire de nouveaux traités élémentaires.

C'est ainsi qu'en a jugé M. F. Antoine, auteur d'une Syntaxe détaillée de la langue latine, imprimée en 1885 [2].

En publiant ses *Règles fondamentales de la syntaxe latine,* il a voulu donner aux élèves un livre bref, simple et clair, assis sur un fonds de science solide, mais dépouillé de tout appareil scientifique. Ces qualités de brièveté, de simplicité, de clarté et de solidité distinguent effectivement le travail de M. A., qui nous semble approprié à sa destination. Qu'il présente cependant des imperfections, l'auteur sera le premier à en convenir : il sait fort bien qu'un livre de ce genre n'est jamais irréprochable, et, à la fin de sa préface, il appelle sur le sien les observations de la critique. Nous nous rendons bien volontiers à son appel, heureux si nos remarques peuvent lui être de quelque utilité.

Le plan général nous paraît bon : M. A. s'est appliqué surtout à classer les règles dans un ordre aussi méthodique que possible au point de vue de la logique et de la grammaire; il

---

[1] V. *Revue,* t. XXXIII, p. 373-379.
[2] Paris, Vieweg, VIII-422 pp. in-8°.

Digitized by Google

appartiendra au professeur de puiser dans le volume ce que comporte le degré d'avancement des élèves.

Quant au choix des matières, il est peut-être trop restreint, et nous nous demandons si l'ouvrage pourra suffire pour toutes les classes; les particularités de la syntaxe poétique notamment sont laissées de côté. Il est vrai que les éditions de classiques latins employées actuellement en France renferment presque toutes une étude sur la grammaire et le style de chaque écrivain, ce qui permettra de combler les lacunes du manuel.

Passons aux détails.

§ 3. On pourrait ajouter que " on ne... pas „ se rend quelquefois en latin par *nemo*. — § 4 (p. 4). " Lorsque l'attribut est un *substantif,* il s'accorde avec le sujet en *cas* toujours, en *genre* et en *nombre,* quand la *forme* et le *sens* le permettent, c'est-à-dire, s'il est du même genre que le sujet ou s'il a deux genres, masculin et féminin, et s'il a deux formes différentes pour le singulier et pour le pluriel. „ La forme de la règle est obscure. — § 8. Il fallait parler de l'accord avec les noms collectifs. — § 10, rem. 2 (p. 10). " Lorsque le substantif en apposition n'est pas du même genre ni du même nombre que le substantif qu'il détermine, le verbe et l'attribut s'accordent avec le sujet et non avec l'apposition. „ L'élève sera tenté de croire que, lorsque le substantif en apposition est du même genre et du même nombre que le substantif qu'il détermine, l'accord a lieu, non avec le sujet, mais avec l'apposition. — Ibid., phrase finale. L'observation ne doit pas être limitée au seul mot *oppidum*. Il serait bon de remanier toute cette remarque. — § 24, rem. (p. 22). Au sujet de l'expression *docere aliquem fidibus,* renvoyer au § 56, rem. — § 34, rem. (p. 31). " Le passif de *parcere* est *temperatum est.* „ (!) M. A. a voulu dire : " Dans la construction impersonnelle, *temperatum est* supplée au parfait passif de *parcere,* qui n'est pas usité. „ — § 40, 1 (p. 35). Comme exemple du datif de la *personne* intéressée, M. A. pouvait choisir mieux que la phrase de Sénèque : *Non scholae, sed vitae discimus.* — Je ne ferais pas rentrer dans l'ablatif d'éloignement et de séparation l'ablatif avec *opus est* (§ 50), ni l'ablatif de détermination (§ 51), ni l'ablatif de mesure (§ 52), ni l'ablatif avec *dignus, indignus* (§ 53 :

Digitized by Google

voyez d'ailleurs la rem.). — § 67, c (p. 61-62). M. A. mêle fort mal à propos l'ablatif de la question *ubi* et l'ablatif de la question *qua*. La remarque du même § n'est pas bien rédigée. — § 76, dernier alinéa (p. 74). Il convenait de faire une remarque spéciale sur la construction *nostra ipsorum causa*, etc. — §§ 97-100. La théorie de *sui, sibi, se* et de *suus* est incomplète. M. A. omet le cas où *sui, sibi, se* et *suus* renvoient au sujet de la proposition subordonnée, et ne dit rien des équivoques qui peuvent en résulter lorsque la proposition subordonnée représente la pensée du sujet de la principale. Il y a d'autres omissions encore. Toute cette partie devrait être refondue à l'aide du § 9 de la *Syntaxe* de Riemann, qui est ce qu'on a meilleur sur cette matière. — § 103, 3 (p. 115). Il eût été facile d'indiquer avec plus de précision de valeur de *quisquam* (" quelqu'un au monde „) et de *ullus* (" le moindre „). — Dans la *Syntaxe du verbe,* il manque un chapitre sur l'emploi des voix : il est indispensable d'apprendre aux élèves que la voix moyenne est représentée en latin; cela leur épargnerait maint contre-sens. — § 107 (p. 123). M. A. a oublié de signaler l'emploi de l'imparfait pour marquer une action habituelle. — § 109, 2 (p. 127). L'action de la proposition principale est aussi habituelle ou répétée. — § 111, a) (p. 131). L'exemple avec *forsitan* est mal placé dans le § sur le subjonctif potentiel : le subjonctif avec *forsitan* est en réalité le subjonctif de l'interrogation indirecte. — Ibid. b) (p. 132). Le subjonctif de protestation est confondu avec le subjonctif délibératif (v. Riemann, §§ 166 et 168). — Nous n'avons rien trouvé sur le subjonctif marquant le regret ni sur celui de la délibération rétrospective (Riemann, § 167). — Le § 114 (manière d'exprimer une défense) est incomplet. — § 115 (p. 139). Les adverbes *etiam* et *quoque* sont rangés parmi les conjonctions copulatives : pourquoi pas aussi *praeterea, simul, deinde, denique, postremo,* etc.? — Le § 117, sur les conjonctions disjonctives, est moins exact que le § correspondant de Riemann. — § 118 (p. 141). " Par les conjonctions adversatives on unit deux propositions dont la seconde supprime ou restreint la première. „ Il peut arriver que la seconde soit simplement opposée à la première : c'est le cas avec *autem,* que M. A. traduit par " mais, de plus „. — § 121 (p. 143). A compléter par un renvoi au § 150, rem. 6. —

Digitized by Google

§ 122 (p. 145). Au lieu de : " ... sans que le sens de la proposition principale en souffre „ et de " la seconde proposition n'est pas indispensable „, nous dirions : " ... sans que le sens *grammatical,* etc. „ et " la seconde proposition n'est pas *grammaticalement* indispensable „. — § 129, rem. (p. 152). A compléter par un renvoi au § 177, rem. 1. — § 132, rem. 3 (p. 155). " Quelquefois on supprime *ut*, surtout après *potius quam.* „ Cette manière de présenter les choses est inexacte : v. Riemann, §§ 226 et 226bis. — § 134, rem. 1 (p. 158). *Non dubito,* dans le sens de " je n'hésite pas à... „, se construit aussi avec *quin* et le subjonctif. — § 140, 2 (p. 166). Renvoyer au § 109, 2. — § 142, 2 (p. 169). L'exemple *Tib. Gracchus laudabitur,* etc., n'est pas traduit, contrairement à l'usage adopté par M. A. (v. sa préface, p. V, note). — Dans ce même §, M. A. néglige le *dum* explicatif (Riemann, § 195), tandis qu'il s'occupe du *cum* explicatif au § 140, 4. — § 144, rem. 2 (p. 173). *Postquam* avec le présent ou l'imparfait de l'indicatif ne signifie pas toujours " depuis que „ (M. A. n'a pas songé à la construction de *postquam, ubi, ut,* etc., avec le présent historique, et quant à *postquam* avec l'imparfait, il se rend en français par " comme „). D'autre part, *postquam* avec le parfait peut avoir le sens de " depuis que „ (v. p. ex. Plaute, *Men.,* 959). — § 146, 1 (p. 174). " La condition est énoncée simplement comme un fait *réel* ou *supposé tel,* etc... En ce cas, la proposition conditionnelle et la principale sont à l'*indicatif* de tous les temps. „ La principale peut être non seulement à l'indicatif, mais encore à l'impératif ou au subjonctif d'exhortation (cf. § 147, rem. 2, p. 179). — § 147, rem. 2 (p. 179). Cette remarque est vague et insuffisante. — § 150, rem. 3 (p. 183). Une note sur les temps avec lesquels on construit *licet* (présent et parfait du subjonctif) serait nécessaire. — § 161, 1, b) (p. 199). Il faudrait dire quelle est la valeur de *num* dans l'interrogation indirecte. — § 162 (p. 206). La vieille théorie sur *an* dans l'interrogation directe simple (ellipse du premier membre avec *utrum*) paraît devoir être abandonnée depuis le travail de M. E. P. Morris, *On the sentence-question in Plautus and Terence,* Baltimore, 1890 (= *American Journal of Philology,* X, 4, et XI, 1 et 2). — § 164 (p. 203). Il n'eût pas été inutile d'ajouter que dans *audio quid feceris,*

Digitized by Google

feceris représente le parfait de l'indicatif, et que dans *audiam quid feceris, feceris* peut représenter soit le parfait, soit le futur passé. — § 179, rem. 2 (p. 220). Nous dirions plutôt : " *Spero* avec l'infinitif présent ou parfait exprime à la fois une conjecture sur un fait présent ou passé et l'espoir de voir se confirmer cette conjecture. „ — §§ 189 et suiv. Pourquoi ne pas montrer que l'ablatif absolu tient lieu d'une proposition et qu'on y peut retrouver un sujet et un attribut? Pourquoi ne pas rappeler que le participe présent de *esse* est inusité et qu'il faut en sous-entendre l'idée dans *Cicerone consule, me invito,* etc.? (De même, §§ 11 et 12.) — § 191, rem. (p. 237). Après " ces substantifs ou adjectifs seraient au nominatif en apposition „, ajoutez : " jouant le rôle d'attribut „; cf. §§ 11 et 12.

La liste de nos critiques est déjà longue; il est temps de la clore. Nous serions fâché qu'on en voulût tirer une idée défavorable de l'ouvrage de M. A., dont nous pensons au contraire beaucoup de bien.

Le livre malheureusement fourmille de fautes d'impression, dont quelques-unes sont très regrettables, parce qu'elles sont de nature à dérouter les écoliers [1].

PAUL THOMAS.

---

[1] P. ex. : p. 17, l. 8 *(faillit* pour *fallit);* p. 34, l, 20 *(contraversia* pour *controversia);* p. 116, l. 7 *(quidem* pour *quidam);* p. 148, l. 8 (" dix hommes „ pour " dix mille hommes „); p. 184, l. 8 (*in qua* omis); p. 188, l. 7 *(cum is cogitarat* pour *cum is cogitasset),* l. 8 *(qui cogitaret* pour *qui cogitarat)* et l. 20 (" opposition „ pour " supposition „); p. 195, dern. l. (" proportions „ pour " propositions „); p. 226, l. 8 *(injusta* pour *injuste);* p. 239, l. 10 *(proficientam* pour *proficientem).* — Deux §§ portent le n° 67. — Une petite question, pour finir. Pourquoi, dans un exemple du § 70, M. A. a-t-il cru devoir changer la fameuse phrase de César : *Gallorum omnium fortissimi sunt Belgae* en *Gallorum omnium fortissimi* ERANT *Belgae?* Aurait-il craint de blesser l'amour-propre national des jeunes Français?

Digitized by Google

PAUL GUIRAUD. **La Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine.** *Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Bordin 1890).* Paris, imprimerie nationale, 1893.

(Suite. Voir 6e livraison, p. 399).

LIVRE IV.

Chap. I. *Les théories socialistes en Grèce.*

« Le socialisme, dit M. G., est une doctrine qui se propose d'établir l'égalité des conditions par une refonte plus ou moins complète de la propriété ..... Si divers que soient ces plans de réforme, ils reposent presque tous sur cette idée que c'est l'État qui doit se charger de les exécuter. Leurs auteurs sont persuadés que la loi seule a assez d'empire sur les particuliers pour avoir raison de leur égoïsme, et que, en dehors de la force brutale, il n'y a qu'elle qui soit capable de répartir équitablement la richesse. Cette tendance se marque encore mieux chez les théoriciens socialistes de l'antiquité que chez les modernes, et il était impossible, à vrai dire, qu'il en fût autrement. Les anciens attribuaient à l'État une autorité si considérable sur la personne du citoyen, non seulement sur ses actes, mais même sur ses sentiments et ses pensées les plus intimes, qu'il paraissait tout naturel d'étendre son action aux fortunes privées et de faire de lui le grand dispensateur des biens. En second lieu, les Grecs connaissaient moins exactement que nous le caractère des lois qui régissent les phénomènes économiques. Ils se figuraient que la volonté du législateur était souveraine, ici comme en toute chose, et qu'il ne fallait pas plus qu'une décision populaire pour organiser à jamais la propriété de telle ou telle façon. »

Le plus hardi des systèmes socialistes que les Grecs aient conçu, c'est le communisme. M. G. résume les théories exposées par Platon dans sa *République* : « Attribution exclusive à l'État du droit de propriété, concession en usufruit des terres à une partie des citoyens, mise en commun et répartition des fruits entre tous les membres du corps social, obligation du travail tempérée par l'équivalence des services, inégalité des classes entre elles et égalité des citoyens dans chaque classe, hérédité des professions corrigée par la sélection des talents, voilà à quoi se ramène le collectivisme de Platon. »

Malgré les railleries d'Aristophane, le communisme continua à compter de nombreux adeptes notamment chez les cyniques et les stoïciens. Toutefois, ce n'est pas de ce côté

Digitized by Google

que se tournèrent, en général, les spéculations des penseurs qui écrivirent sur ces questions. La plupart inventèrent des systèmes beaucoup plus modérés.

Au Ve siècle, Hippodamos de Milet élabora un projet de constitution qu'Aristote résume ainsi : il devait y avoir au total 10000 citoyens groupés en trois classes: les artisans, les agriculteurs et les soldats. Le sol devait être divisé en trois parties : les terres sacrées qui fourniraient aux dépenses du culte, les terres publiques qui feraient vivre les soldats, et les terres privées qui appartiendraient aux agriculteurs.

Hippodamos le Pythagoricien divise également le corps politique en trois classes : 1° les *bons* qui gouverneront; 2° *les forts*, c'est-à-dire les soldats, qui défendront le pays; 3° les laboureurs, les artisans, les marchands. Il ne parle pas de la division du territoire, il n'indique même pas quels seront les propriétaires du sol; il se contente de stipuler que le travail collectif des laboureurs, des artisans et des marchands garantira aux citoyens leurs moyens de subsistance.

Phaléas de Chalcédoine voulait l'égalité absolue des fortunes immobilières; les artisans seraient des esclaves publics.

Enfin Platon, dans ses *Lois,* sacrifie le communisme aux préjugés qui le rendent inacceptable pour ses concitoyens, et il se résigne, faute de mieux, à reconnaître le droit de propriété privée, mais familial et non individuel. Son État comprend un nombre déterminé de citoyens, 5040, nombre qui doit toujours être atteint et jamais dépassé. En cas de déficit, on le complétera par des peines contre le célibat, et même par l'admission d'étrangers. En cas d'excédant, on interdira provisoirement d'avoir des enfants, ou on aura recours à l'émigration. Chaque citoyen sera pourvu d'un *κλῆρος* inaliénable et indivisible. Jamais un même individu ne pourra posséder deux *κλῆροι*. Toute occupation lucrative, même l'agriculture, est interdite au citoyen. Platon reconnaît lui-même qu'il faut commencer par créer un certain état des mœurs avant d'organiser la propriété d'après ces principes. Il faut avant tout qu'en toutes choses les hommes préfèrent l'utilité publique à leurs plaisirs particuliers.

Aristote est un ennemi décidé du communisme. Il se prononce résolument pour la propriété individuelle, qui seule, à

Digitized by Google

ses yeux, répond aux sentiments les plus intimes de l'homme.

Ce droit de propriété a pour corollaire le droit d'acquérir; mais Aristote veut que ce droit soit limité. Il condamne les richesses excessives, et il estime que chaque citoyen ne devrait acquérir que les objets nécessaires à l'existence. Au reste, il n'aborde qu'incidemment les questions sociales. Son objet principal est le fonctionnement des pouvoirs publics; il n'envisage le problème de la propriété que dans ses rapports avec les institutions politiques des États. Il préconise, avant tout, la prépondérance d'une classe moyenne qui doit servir d'intermédiaire entre les riches et les pauvres et empêcher la prédominance des uns ou des autres. Il est partisan du morcellement du sol, mais il voudrait que les fruits devinssent communs par l'usage qu'on en ferait. Seulement, pour lui, cette réforme est subordonnée à celle des mœurs. Le problème est d'ordre moral plus encore que d'ordre politique. C'est la vertu seule qui convaincra les citoyens de la vérité de cette maxime qu'entre amis tout doit être commun, et c'est l'éducation publique qui leur communiquera cette vertu.

« Il serait facile de découvrir dans les écrits des philosophes grecs le germe de la plupart des idées qui ont cours aujourd'hui parmi nos socialistes. Toutes les doctrines contemporaines, depuis le socialisme chrétien jusqu'au collectivisme le plus avancé, y sont représentées au moins par quelques-uns de leurs principes. De nos jours, ces questions se sont singulièrement compliquées par suite de l'abolition de l'esclavage, de l'extension énorme qu'ont prise les États, et du développement inouï de la richesse mobilière. Néanmoins Aristote et Platon sont, à bien des égards, pour les réformateurs modernes, des ancêtres certains que peut-être ils ignorent et qui conservent encore une partie de leur originalité Ce qui les distingue de la plupart de nos socialistes, c'est d'abord la haute inspiration morale qui pénètre toutes leurs théories; c'est aussi la préoccupation, très visible chez eux, de chercher à réaliser non pas le bonheur du citoyen, mais le bonheur de l'État, de pourvoir aux besoins généraux du corps social plutôt qu'à ceux des individus, et de considérer l'amélioration du sort des humbles non comme un but mais comme un moyen de garantir la paix publique. »

Chap. II. *Le socialisme pratique en Grèce.* — La question agraire y fut à la fois une question sociale et une question politique. C'est à la terre surtout que, sauf dans les villes commerçantes, on demandait ses moyens de subsistance, et c'est elle aussi qui conférait la plénitude des droits civiques ou

Digitized by Google

qui permettait tout au moins de les exercer. On comprend dès lors l'âpreté des luttes qu'elle suscita et, en dehors d'Athènes et de quelques républiques similaires, ce ne fut dans toute l'histoire grecque qu'une longue lutte de spoliations, le peuple bannissant les riches et s'emparant de leurs terres, les proscrits tâchant de renverser le régime qui les avait bannis et de recouvrer les droits et les terres qu'ils avaient perdus.

Les attentats contre la propriété furent aussi anciens que les révolutions politiques. Au VIIe siècle et au VIe siècle, les tyrans dépouillèrent, presque partout, les aristocrates au profit du peuple. Après le renversement de la tyrannie, les luttes entre l'aristocratie et la démocratie amenèrent des perturbations profondes dans l'état des propriétés; M. G. en donne de nombreux exemples.

Il constate ensuite que plus on avance dans l'histoire grecque, plus on voit les idées socialistes gagner du terrain, surtout à partir du IVe siècle.

« Nul doute que leurs succès n'aient été la conséquence du triomphe de l'esprit démocratique.

Quand le principe d'égalité prévaut dans une société, il est bien difficile de lui faire sa part et de le circonscrire dans un domaine bien délimité. Vous donnez à tous une égale portion de droits politiques; pourquoi tous n'auraient-ils pas une portion égale du sol? vous protégez le dernier des citoyens contre l'oppression des classes supérieures; pourquoi ne pas l'affranchir aussi de la pauvreté, qui est la pire des servitudes? On aura beau dire que ce sont là des choses absolument distinctes. Les gens du peuple n'y regardent pas de si près. Par ignorance autant que par intérêt, ils s'obstinent à les confondre et il leur paraît anormal que sous un régime d'égalité politique il subsiste de profondes inégalités sociales. »

Le mauvais usage que les riches firent de leurs richesses, les moyens parfois honteux et criminels qu'ils avaient employés pour les acquérir, tout cela favorisa la propagande socialiste. Les philosophes y aidèrent aussi de toutes leurs forces, sans le vouloir. Leurs doctrines sur l'égalité des biens se répandirent dans le peuple, mais dépouillées des correctifs qu'ils avaient apportés à leurs projets de réforme agraire, et leurs théories ainsi dénaturées n'aboutirent qu'à exciter les appétits d'une multitude avide de grossières jouissances. Dans l'*Assemblée des femmes,* Aristophane décrit le communisme

Digitized by Google

platonicien tel probablement que l'entendait la foule : ce n'était plus qu'un régime où les passions les plus basses se donnaient libre carrière.

Le paupérisme, conséquence de l'extrême concentration de la propriété aux IIIe et IIe siècles, le fléau des dettes sans cesse croissant par suite des guerres continuelles et des dissensions intestines, tout cela mena aux troubles, aux luttes violentes dont parle Polybe. M. G. y oppose les tentatives d'Agis et de Cléomène pour accomplir pacifiquement une réforme durable. On sait comment ces tentatives généreuses échouèrent misérablement; depuis lors la question agraire fut pour Sparte un perpétuel sujet de troubles, mais, ajoute M. G. :

« Les désordres qui marquèrent désormais l'existence de Lacédémone ne furent que la reproduction exacte de ceux qui désolaient le reste de la Grèce. »

Chap. III. *La propriété foncière et la politique extérieure des États grecs.* — La terre était directement ou indirectement l'enjeu habituel des guerres. Il s'agissait de s'approprier les biens du vaincu. Pendant toute l'histoire grecque, les rapports de peuple à peuple dépendirent fréquemment de l'état des terres et des exigences de la classe agricole. En ce qui concerne Athènes, quelques-uns des principes de sa diplomatie découlèrent de ce fait qu'elle récoltait trop peu de céréales. Comme il leur était impossible de tirer de leur propre sol tout le blé nécessaire à leur alimentation, les Athéniens furent obligés de se ménager l'accès des contrées où il était surabondant, notamment de la région du Bosphore Cimmérien. De là, l'incorporation de Byzance dans leur empire; de là, les ports, les forts, les garnisons établies par Periclès sur divers points de ces contrées.

L'état de la propriété en Attique fut non pas la seule, mais la principale cause qui fit d'Athènes une puissance conquérante. Les terrains de culture de l'Attique n'étaient pas assez étendus, ni peut-être assez productifs, eu égard au chiffre de la population. C'est pourquoi Athènes lança dans toutes les directions des essaims de colonies; c'est pourquoi aussi elle exigea de ses alliés des cessions de territoires sur lesquels elle établit des Clérouquies.

Digitized by Google

La question des terres influa également d'une façon très marquée sur la politique d'Athènes dans la guerre du Péloponèse. Au bout de quelque temps, les propriétaires fatigués de voir leurs terres ravagées, leurs récoltes détruites, surtout depuis l'occupation permanente de Décélie par Agis, demandaient que l'on négociât avec Sparte, tandis que les autres, sachant que l'on ne pourrait ni brûler ni saccager leurs biens, répugnaient à toute concession. C'est pourquoi les riches voulurent se débarrasser de la démocratie et traiter avec les Spartiates, et les destinées d'Athènes, au milieu de cette terrible crise, dépendirent principalement des péripéties de la lutte engagée entre les pauvres et les riches.

Les querelles des factions acharnées à se disputer le gouvernement et la terre eurent, pour la Grèce, comme conséquence finale la perte de son indépendance. En effet :

« Habitués à vivre dans de perpétuelles agitations, menacés sans cesse dans la possession de leurs biens et dans leurs richesses, ils (les Grecs) en étaient arrivés à considérer comme un avantage l'obéissance à un maître étranger. A leurs yeux, ce n'était pas acheter trop cher la sécurité que de sacrifier pour elle une partie de leur indépendance. »

De là, l'accueil favorable qu'ils firent à Philippe et, plus tard, surtout aux Romains, qui se présentèrent comme les gardiens inflexibles de l'ordre et de la propriété.

Conclusions. — L'histoire de la propriété foncière en Grèce présente ce grand intérêt qu'elle nous permet de suivre l'évolution à peu près complète de cette institution pendant plus de dix siècles. On constate que la première forme a été la propriété familiale, forme d'où s'est dégagée, à la longue et non sans peine, la propriété individuelle. Dans l'ordre économique il y a eu trois périodes : l'une, où le régime dominant était celui de la grande propriété; la deuxième, où la propriété était très morcelée; la troisième, où l'on est revenu au système de la grande propriété. Enfin, l'histoire de la propriété a marché de pair avec l'histoire des institutions politiques, et il a toujours existé une certaine concordance entre la manière dont le sol était possédé et la manière dont les hommes étaient gouvernés.

« Cette monographie, dit en terminant l'auteur, sera peut-être de quelque utilité pour les études sociologiques, mais à condition qu'on n'en tire

Digitized by Google

pas de conclusions trop générales et qu'on ne lui attribue pas une portée qu'elle ne saurait avoir. Les faits que nous avons énoncés sont vrais pour la Grèce mais ils ne sont peut-être vrais que pour la Grèce. Affirmer que le droit de propriété se développe partout d'après des principes immuables, c'est s'exposer à tomber dans les plus graves erreurs. Même si l'on admet ce postulat qu'il y a une sorte d'évolution naturelle de ce droit, il est clair qu'elle doit être souvent contrariée par une foule de circonstances accessoires, et que ces causes perturbatrices ne sont pas parfaitement identiques dans toutes les sociétés. Livrée à elle-même, la propriété serait peut-être passée plus vite du régime familial au régime individualiste, mais les Grecs ont eu une religion spéciale qui a réagi contre cette tendance, et la transition a été par suite beaucoup moins rapide. Bien plus, après que la réforme eut été accomplie, la persistance du culte des ancêtres eut pour effet de maintenir dans le droit civil des prescriptions absolument étrangères au système de la propriété personnelle et qui ne se retrouvent pas dans notre législation. Il arriva encore ceci qu'en un temps où presque toutes les cités helléniques avaient déjà rompu avec la propriété familiale, Sparte s'obstinait encore à la conserver, et elle la conservait parce qu'elle voulait rester une puissance aristocratique et militaire.

Ce ne fut pas davantage en vertu d'une loi invariable que la grande propriété reparut au IIIe et au IIe siècle avant notre ère, ce fut par un concours d'événements fortuits et particuliers à cette époque. On voit combien il serait téméraire d'étendre à toutes les sociétés les remarques que suggère à cet égard l'histoire des États grecs.

Il ne serait pas moins imprudent d'y chercher l'annonce anticipée des destinées que la propriété foncière est appelée à avoir en France et en Europe. Si la Grèce a péri par le socialisme agraire, il n'en résulte pas que nous soyons condamnés à subir un sort pareil. Qu'il y ait en ces matières de grandes analogies entre les anciennes civilisations et la nôtre, je n'y contredis point; mais les différences sont encore plus sensibles. Ce qui a engendré le paupérisme dans l'antiquité et ce qui l'a rendu si redoutable, ce n'est pas seulement l'accaparement du sol par les riches, c'est aussi le manque de travail. L'ouvrier n'est pas forcément un indigent, et les salaires peuvent, dans une certaine mesure, remplacer pour lui la possession de la terre. Offrez à un ouvrier de nos villes d'échanger sa condition contre celle d'un petit propriétaire rural: neuf fois sur dix il s'y refusera. En Grèce, au contraire, les terres coloniales trouvaient facilement preneur, et il est sans exemple qu'Athènes ait dû jamais employer la coercition pour peupler ses Clérouquies. Les pauvres demandaient alors des terres comme ils demandent aujourd'hui du travail. L'extension prodigieuse du commerce et de l'industrie a doublé le champ ouvert à l'activité humaine; l'abolition de l'esclavage et du servage a débarrassé de toute concurrence la main-d'œuvre libre; et l'on peut dire, sans optimisme niais, qu'un homme a de nos jours plus de moyens qu'un Grec pour gagner sa vie. Quel abîme entre une société comme la nôtre et une société où, à part de rares exceptions, il n'existait que de petits industriels et de petits négociants, où le citoyen besogneux était obligé de disputer, souvent sans succès,

Digitized by Google

un peu de travail aux esclaves, aux affranchis, aux étrangers, et où le travail était lui-même entaché d'une espèce de défaveur par cela seul qu'il était à peu près le monopole de la classe servile! Je sais bien que la vie était pour les Grecs beaucoup plus douce que pour nous; mais enfin elle avait aussi ses exigences, et alors que faire? Ils n'avaient guère qu'une ressource, c'était d'enlever aux riches une partie de leurs biens, surtout la terre qui était le principal élément des fortunes. De là l'extrême âpreté des luttes que souleva la question agraire.

Le point de départ du socialisme contemporain est tout autre. Pour lui, le premier rôle, dans le domaine économique, appartient au travail.

Il prend à la lettre le principe formulé par Adam Smith que le travail est le fondement de la richesse et il en déduit cette conséquence que la richesse doit être le privilège des travailleurs. Il en arrive ainsi à refuser toute valeur intrinsèque aux objets que le travail transforme, même à la terre, qui pour les anciens était tout. Il la regarde comme une matière inerte et sans vie et il ne lui reconnaît d'autre valeur que celle que le travail lui donne. Puis, restreignant arbitrairement le sens du mot " travail, " il dénie toute importance au capital, qui n'est pourtant que du travail accumulé, et il va parfois jusqu'à exclure le travail intellectuel, le plus productif peut-être, pour ne tenir compte que du travail manuel. C'est à ce travail-là qu'il prétend réserver toutes les propriétés ou plutôt tous les produits. Les socialistes grecs n'invoquaient à l'appui de leurs réclamations que leurs besoins; les nôtres présentent les leurs comme un droit. Les Grecs ne contestaient pas le principe de la propriété privée; ils voulaient seulement qu'elle fût mieux répartie, et que chacun reçût et gardât une part égale du sol national. Nos réformateurs sentent bien que c'est là une chimère, surtout à une époque où les capitaux mobiliers sont si abondants; aussi demandent-ils que la propriété, c'est-à-dire le sol, les machines et les capitaux, ait un caractère social et que les produits seuls soient distribués entre les travailleurs. Les doctrines de Platon et d'Aristote n'ont donc aucun rapport avec les théories des collectivistes actuels, sauf sur quelques points de détail, et il est manifeste que, si ces derniers réussissaient à appliquer leurs projets, les sociétés qui sortiraient de leurs mains n'auraient pas la moindre ressemblance avec la société hellénique, ni même avec les sociétés qu'Agis et Cléomène, qu'Aristote et Platon ont rêvé d'instituer.

« Ainsi se modifient à travers les âges les problèmes sociaux et les solutions qu'on essaye d'y apporter. Quoiqu'il y ait dans la nature humaine un fonds permanent d'idées et de sentiments, on n'a jamais vu dans le monde deux sociétés exactement pareilles. Le présent ne reproduit pas le passé trait pour trait, et la connaissance la plus approfondie de l'histoire ne jette que des lueurs incertaines sur l'avenir. Les esprits aventureux se hâtent trop souvent d'ériger en règle générale les faits qu'ils aperçoivent dans les siècles écoulés; ils se flattent de déterminer à l'avance ce qui adviendra dans cent ans de telle ou telle institution, et d'indiquer la voie que suivra nécessairement l'humanité. L'évènement a plus d'une fois démenti leurs prévisions, et la sagesse commande de n'en point risquer.

Digitized by Google

Il faut tout au moins imiter ces savants qui multiplient les expériences dans leurs laboratoires avant de se résoudre à formuler une loi, et, comme le conseillait M. Fustel de Coulanges, préparer un jour de synthèse par de longs mois de patiente analyse. Il faut, en un mot, étudier le droit de propriété, non pas dans une société, mais dans toutes, pour être autorisé à en définir les caractères fondamentaux.

Encore est-il bon, dans ce cas, de faire la part de l'avenir, et d'avertir qu'il nous ménage peut-être bien des surprises. „

On peut voir par cette analyse que M. G. n'a négligé aucun aspect de la question. Il ne s'est pas borné, en effet, à retracer l'histoire de la propriété et de ses diverses transformations, mais il a, pour ainsi dire, codifié les dispositions du droit civil grec relatives à l'usage et à la transmission des biens; il nous fournit aussi des renseignements curieux sur l'agriculture, le rendement et la valeur des terres, renseignements d'autant plus précieux qu'on les trouverait difficilement ailleurs aussi complets et aussi bien rassemblés. Il expose enfin les théories socialistes des Grecs et nous montre leur influence sur la politique des différents États.

Les nombreuses citations faites plus haut ont donné une idée de la clarté et de l'élégance d'exposition de M. G.; mais nous avons forcément dû laisser dans l'ombre l'érudition sûre et étendue, la sagacité, l'art même avec lesquels l'auteur groupe les faits pour en tirer ses conclusions. Cependant cela ne constitue certes pas le moindre attrait de son œuvre. C'est à cette vivacité de couleur, à cette netteté de dessin que plusieurs questions, à première vue arides, doivent d'être intéressantes même pour ceux qui ne sont pas spécialistes en la matière.

Nous ne pouvons néanmoins nous rallier à toutes les conclusions de l'auteur. Il en est qui prêtent le flanc à la critique ou, tout au moins, ne peuvent être acceptées sans réserve. Nous allons donc émettre brièvement quelques observations qui nous ont été suggérées par la lecture attentive de cet excellent ouvrage.

En parlant du servage, M. G., p. 73, dit :

“ Il est digne de remarque que les poèmes homériques ne contiennent pas la moindre allusion au servage [1]. Nulle part on n'y voit une famille

[1] M. G. dit en note : “ Schömann a déjà fait cette remarque (Ant.

Digitized by Google

de paysans établie de père en fils sur une parcelle de terre, dont elle ne peut jamais se séparer et qu'elle exploite, moyennant une redevance annuelle, pour un propriétaire riche. Il est donc tout naturel de penser que cette forme de tenure n'existait pas encore au temps d'Homère. „

Page 74, il dit :

“ Le témoignage d'Homère est donc le seul qui compte, le seul qui nous autorise à penser qu'au IXe siècle le servage était ignoré des Grecs, ou du moins qu'il était encore fort peu répandu. „

On lit page 122 :

“ Il semble qu'elle (la tenure servile) commence déjà à poindre dans l'Odyssée, »

et M. G. cite le cas de l'esclave Eumée. Enfin, page 125, il dit :

“ Le servage est né en Grèce dès l'époque homérique par suite d'une série de contrats privés et il n'a existé d'abord qu'à l'état sporadique. „

Il y a une contradiction évidente entre les pages 73 et 74 et les pages 122 et 125.

Quant à l'origine même du servage, M. G. s'écarte de l'opinion généralement reçue qui fait dériver la tenure servile de la conquête.

A l'en croire :

“ Si la guerre a favorisé l'extension de la tenure servile, elle ne l'a point créée et même cette cause n'a commencé à exercer son action que dans le cours du VIIIme siècle. „

Nous ne pouvons nous rallier à cette opinion, que M. G. n'appuie d'ailleurs d'aucun texte. Elle nous paraît la conséquence de la façon dont il envisage l'origine de l'hilotisme. Ici encore il se sépare des historiens modernes, qui, à la suite d'Ott. Müller et de Grote font dériver le mot *εἵλωτες* du verbe *ἕλω* avec un sens passif, étymologie déjà connue dans l'anti-

---

gr. I, p. 48, trad. franç.). » Sans doute, mais M. G. oublie que Schömann ajoute : “ quoiqu'il (Homère) ne fournisse non plus aucune idée de contraire. „ Le savant allemand semble plutôt disposé à voir des serfs dans les *Δμῶες* : “ *Δμῶες*, dit-il, désigne littéralement à l'origine les hommes soumis au joug dans la guerre ou du moins par la violence, et serait très propre à désigner les populations primitives subjuguées par de nouveaux occupants, comme les Hilotes et les Pénestes. „ Schömann, p. 48 et 49.

Digitized by Google

quité, et voient dans ces serfs des populations primitives, plus tard des Doriens mêmes asservis par Sparte; il préfère l'explication fournie par Éphore, Hellanicus et Pausanias qui rattachent le nom d'Hilotes aux habitants de la ville d'*Ἕλος*, et comme celle-ci a été prise par les Spartiates au VIIIe siècle seulement, il est amené à assigner cette époque comme date du commencement du servage en Grèce. Sans entrer dans une discussion approfondie du sujet, nous ferons observer que nous ne nous expliquons pas comment un État tel que Sparte, où tout travail était interdit au citoyen, aurait pu exister sans une classe de serfs chargés de cultiver ses terres, dont il tirait sa subsistance; par conséquent, nous sommes d'avis que l'Hilotisme est aussi ancien que l'État lacédémonien.

On lit page 167 :

« Les Périèques portent fréquemment dans la langue officielle le titre d'alliés, *σύμμαχοι*. »

M. G. s'en réfère à un passage de Thucydide V, 67, et à une inscription publiée par Dittenberger, Syll. Inscrip. Graecarum, n° 85, premier fascicule, pag. 151. Ainsi formulée, cette assertion nous semble peu exacte ou tout au moins trop générale. En ce qui concerne Thucydide, il est à remarquer que cet historien, en parlant de Périèques, n'appelle jamais *σύμμαχοι* que les *ὑπήκοοι* des Argiens, des Mantinéens et des Éléens (cfr. l. V, c. 47). Mais on ne connaît pas d'une façon précise la nature des rapports qui existaient entre ces différentes populations soumises et les villes dont elles dépendaient; peut-être n'étaient-elles que de simples tributaires : dès lors le nom de *σύμμαχοι* pouvait leur être donné au même titre qu'aux alliés d'Athènes. — Quand à l'inscription, elle porte : *θετταλῶ|ν| συμμ|ά|χος*. La note même de Dittenberger prouve qu'il s'agit d'un cas *exceptionnel* et non d'un fait *fréquent*. On lit, en effet, p. 152, note 4 :

« Gentes finitimae, quae sub Thessalorum imperio erant, plerumque quidem *ὑπήκοοι* audiunt, sed *σύμμαχοι* ut hic vocantur apud Xenophontem Hell. VI, I. 19, ut earum condicio similis fuisse videatur atque civitatium maritimarum in priore foedere attico. Koehler. »

L'exemple tiré de Xénophon dans cette note ne paraît pas

Digitized by Google

concluant; le passage semble plutôt impliquer que les alliés dont il y est question ne sont pas des Périèques. Il s'agit de Jason reconnu comme *Ταγός* des Thessaliens :

" Lorsqu'il fut devenu chef suprême, dit Xénophon, il réclama des villes un certain nombre de cavaliers et d'hoplites d'après leurs moyens. Il obtint ainsi des Thessaliens plus de 8000 cavaliers y compris ceux qui furent fournis par les *σύμμαχοι*..... Il réclama aussi aux *περίοικοι* le tribut tel qu'ils le payaient du temps de Scopas. „

Cette différence de traitement et de nom ne semble-t-elle pas indiquer que ces *σύμμαχοι* et ces *περίοικοι* étaient des personnes différentes?

Dans tous les cas, les Périèques laconiens " ceux que les documents nous font le mieux connaître, „ n'ont jamais été appelés *σύμμαχοι*. Leur nom officiel est *Λακεδαιμόνιοι*, nom sous lequel ils étaient confondus avec les Spartiates (Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer*, 2me éd., tome I, page 41, note 1).

« Chaque famille de citoyens, lit-on pages 227 et 228, possédait un fonds de terre qui passait intact d'une génération à l'autre. Aucun texte, il est vrai, ne porte expressément qu'il fût indivisible; mais cela ressort d'une foule d'indices. Nous savons, par exemple, que tout enfant mâle, reconnu viable, acquérait, dès sa naissance la propriété du lot paternel. Ce n'était point là un privilège de l'aîné; les mêmes droits étaient successivement conférés à tous les cadets [1]. »

Il est étrange que M. G. ait choisi pour étayer sa thèse, d'ailleurs très exacte, ce passage de Plutarque, le seul de toute la littérature grecque, à notre connaissance du moins, que l'on pourrait invoquer contre le principe même de l'hérédité. Plutarque, en effet, ne parle pas de lot *paternel* comme le lui fait faire M. G.; il dit textuellement : " Si l'enfant était bien constitué et vigoureux, ils (les vieillards) ordonnaient de l'élever et lui attribuaient *un des 9000 lots*, „ d'où l'on pourrait conclure à l'existence d'une propriété viagère, le Spartiate possédant non un champ patrimonial, mais un champ

(1) M. G. a omis de mentionner que ce renseignement de Plutarque ne peut s'appliquer qu'à Sparte ainsi que les passages de Polybe et d'Aristote cités à la même page.

Digitized by Google

qui lui aurait été assigné dès sa naissance. Mais, ainsi que le fait observer avec raison Fustel de Coulanges, une phrase unique et si insuffisante ne peut pas entrer en balance avec tant d'autres textes précis et tant de faits certains qui prouvent surabondamment que la propriété était héréditaire à Sparte.

Enfin, c'est par un *lapsus calami* évident que M. G., p. 453, fait occuper Décélie par les Athéniens; nous avons cru pouvoir rétablir les faits en citant plus haut ce passage. Nous ferons encore observer que le renvoi à Thucydide, VII, 27 et Aristophane, *Nuées,* 5, ne fournit aucune donnée sur le nombre des esclaves agricoles. M. G. dit qu'une partie seulement provenait des districts miniers; mais Thucydide rapporte que la plus grande partie (*τὸ πολὺ μέρος*) étaient des artisans (*χειροτέχναι*). On ne peut non plus rien conclure du passage des *Nuées* : Strepsiade y maudit la guerre qui l'empêche de châtier ses esclaves, mais on ne trouve là aucune indication ni sur le nombre, ni sur les occupations de ceux-ci.

Il y aurait encore plusieurs critiques à faire, surtout dans la partie juridique, où M. G. a parfois un peu forcé la portée des textes ou bien émis des assertions trop générales; mais ce sont là des fautes de détail presque inévitables dans un ouvrage d'une si grande étendue. Il ne convient pas de s'y arrêter, car elles ne nuisent en rien à la valeur de cette œuvre magistrale, que tous ceux qui s'occupent d'antiquités grecques ou d'études sociales liront avec autant de plaisir que de profit.

ADH. MOTTE.

Digitized by Google

Cte Géza Kuun. **Relationum Hungarorum cum Oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima.** Vol. II. Kolosvar, 1895.

Nous avons rendu compte naguère (cf. *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXXVII, p. 67) de la première partie de cet important ouvrage. Le deuxième volume conduit l'histoire des Hongrois jusqu'à leur établissement en Europe et témoigne de la même érudition étendue et variée que le précédent. Plus encore que le premier, il a été enrichi de nombreux et savants appendices qui en augmentent encore la valeur. L'auteur traite successivement dans des dissertations spéciales des Huns Ephthalites, des sources de l'histoire de l'Asie dans les chroniques hongroises, du commerce des Khazars du Don, et des portes du Caucase. Il termine par une collection des textes les plus importants cités dans son ouvrage, et ici encore on peut admirer l'étonnante variété de ses connaissance linguistiques. De précieux index facilitent l'usage de ce volume écrit en latin très correct et qui fournit toute une collection de matériaux de choix pour l'histoire de l'Europe Orientale pendant la première partie du moyen-âge.

M.

A. Lallemand. **Les Grands faits de l'histoire contemporaine.** Bruxelles, 1894. 204 pp.

A. Willemaers. **Histoire et Institutions de Belgique.** Bruxelles, 1895. 190 pp.

L. Pelzer. **Kort begrip der Algemeene Geschiedenis.** Lierre, 1892-1894. 3 vol. (240, 192 et 104 pp.).

M. Lallemand, professeur à l'athénée royal de Bruxelles, a publié l'an dernier un manuel intitulé : *Les Grands faits de l'Histoire Contemporaine,* qui a la même étendue que le travail analogue de M. Dutron, dont nous avons traité dans un compte rendu antérieur. Il n'est pas moins recommandable, surtout à cause des nombreuses petites cartes insérées dans

Digitized by Google

le texte. Il y a malheureusement assez bien de fautes typographiques dans les noms propres, ce qui est fâcheux; citons, par exemple : *Illy* pour *Isly* (p. 72), *Lugnagno* pour *Legnano* (p. 80), *Mézène* pour *Mycènes* (p. 189), *Munhaczy* pour *Munkaczy* (p. 193), *Geevaert* pour *Gevaert* (p. 194).

En général, nous sommes fort satisfait de l'ouvrage de M. Lallemand et nous le considérons, au même titre que celui de M. Dutron, comme le minimum de ce qui doit s'enseigner dans un athénée et nous regrettons une fois de plus qu'il n'existe pas encore de traduction flamande de semblables manuels.

***

M. Willemaers, professeur à l'athénée royal d'Anvers, vient de publier également un manuel intitulé : *Histoire et Institutions de Belgique*. Il comprend avec la préface 140 pages, plus 46 pages consacrées à la Constitution révisée.

D'après les intentions de l'auteur, cet ouvrage est destiné aux élèves de 4e. Il nous prévient qu'il en a banni les anecdotes et les légendes, mais y a fait une place aux institutions politiques et à l'organisation sociale. Enfin, il a pris soin, dit-il encore, de contrôler les plus minimes détails au moyen des meilleures sources.

Ce sont certes là de belles promesses et nous sommes persuadé que, dans la mesure du possible, M. Willemaers les a tenues; mais contrôler les plus minimes détails de notre histoire, demanderait la vie d'un homme. Faire une histoire de Belgique au moyen des travaux scientifiques publiés pendant les dernières années, serait déjà une œuvre suffisamment laborieuse. Et ce travail nous est singulièrement facilité depuis que M. Pirenne a fait paraître sa *Bibliographie de l'Histoire de Belgique* et M. P. J. Blok sa magistrale *Geschiedenis van het Nederlandsche volk,* histoire de la Hollande et de la Belgique, dont les deux volumes qui ont paru jusqu'à présent nous conduisent jusqu'à 1559. Chose surprenante, dans sa préface, où M. Willemaers donne une courte bibliographie, figure, comme seul ouvrage d'histoire générale, celui de Mgr. Namèche, qui n'est qu'une compilation, Mgr. Namèche en convient lui-même. Cette lacune révèle une fois de plus

Digitized by Google

l'ignorance absolue où l'on se trouve en Belgique des livres qui paraissent en Hollande, même de ceux qui nous intéressent le plus directement. Le premier volume de Blok parut en 1892, le second au mois d'avril 1894. M. Willemaers, qui annonçait l'apparition de son livre au mois de mai 1895, aurait donc dû le connaître.

Ceci dit, voyons si, malgré les déclaration de M. Willemaers, aucune de ses assertions ne prête plus le flanc à la critique.

Sous ce titre : *Communes démocratiques*, M. W. écrit : " A Gand, les Trente-neuf gouvernaient la commune et 13 d'entre eux portaient le nom d'échevins; tous étaient élus par les *métiers seuls,* à raison de 15 par les tisserands, 12 par les foulons et 12 par les autres métiers; le vote des impôts était réservé à la collace composée d'anciens échevins et de 42 notables „. M. W. a donc en vue l'époque du règne de la démocratie à Gand, qui commence après la bataille de Courtrai (1302). Or les Trente-neuf ont été abolis *pour toujours* en 1301 par le privilège de Philippe le Bel, créant 26 échevins. Les Trente-neuf étaient un corps exclusivement *oligarchique* et formaient trois séries de 13 (échevins, conseillers et vagues). Quant au mode de recrutement des 26 échevins (après 1301), il a varié constamment. Enfin, pour ce qui concerne la Collace, elle était composée des trois membres (grands bourgeois, tisserands et petits métiers) et ce n'est que depuis la Concession Caroline, donc depuis la ruine du régime démocratique, qu'elle fut recrutée de la façon indiquée par M. W. Nous ignorons où il a pu trouver des renseignements aussi erronés.

A la page 48, M. W. parle de l'expédition d'Otton Ier en Flandre, du creusement de la fosse ottonienne et de l'érection du château impérial de Gand, toutes pures *légendes* qu'on ne trouve pas dans les *sources*, mais dans les élucubrations postérieures de Jean de Thielrode et autres. M. W. ajoute, il est vrai, un prudent : " croit-on „, mais mieux valait laisser là ce racontar, comme il nous l'avait promis dans sa préface.

Nous ne discuterons pas l'évaluation de M. W. relative au nombre de Français massacrés aux Matines brugeoises (plus de 3500); la meilleure source, les *Annales Gandenses*, ne parle que de 1500; mais nous ne pouvons passer sous silence son explication du cri de guerre de ce fameux massacre. Il

Digitized by Google

l'appelle : " *Schild en Vriend* ou *'s Gildens Vriend* „. Ce n'est pas la première fois que nous entendons émettre cette hypothèse, certainement ingénieuse, mais qui ne tient pas un instant. La *gilde* est l'antithèse des *métiers;* l'une représente l'élément aristocratique dans la ville, l'autre l'élément démocratique; la gilde, c'est la gilde des marchands, des grands bourgeois, des échevins, des Leliaerts, des amis de la France et il est inacceptable que les gens de métiers aient pris pour cri de guerre : " *l'ami de la gilde!* „ Il n'y a d'ailleurs pas de doute possible. Les *Annales Gandenses* nous disent, d'après le récit d'un témoin oculaire, que le cri de guerre était " *scutum* vel *clipeus et amicus,* eo quod *clipeus* in flamingo cum aspiratione, quam Franci et Gallici sonare non possunt et scribitur sic : *scilt* „.

Dans l'énumération des évêchés qui existaient aux Pays-Bas avant 1560, M. W. oublie celui de Térouanne et celui de Liège, qui étendait sa juridiction sur la moitié du Brabant, presque tout le Namurois, une grande partie du Luxembourg, une partie du Limbourg, du Hainaut, etc.

M. W. (page 98) confond le Compromis des Nobles, l'acte d'Union et la requête remise à la gouvernante. (Cf. Jacobs, dans le *Nederlandsch Museum,* 1892 et Paul Fredericq, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome V, page 184).

Notons enfin que la carte des dix-sept provinces, n'indiquant d'ailleurs que les noms de champs de batailles antérieures au XVIe siècle, porte erronément pour titre : *Carte des Provinces-Unies* et quant à la carte du Congo, elle est certainement surannée.

Je termine ici les quelques observations de détail que je voulais formuler sur le livre de M. W. J'espère que celui-ci ne m'en voudra pas d'avoir appelé son attention sur ces quelques points qui me semblent sujets à caution : en somme je ne signale qu'une erreur importante, celle relative aux Trente-neuf. A part cela, je crois que son manuel pourra parfaitement rendre aux élèves de 4e les services qu'il en attend. J'espère aussi qu'il sera bien persuadé que je ne signale les *errata* qu'en vue de rendre service à ceux qui se serviront de son livre. J'ai moins de prétention que personne à l'infaillibilité, mais je trouve qu'il est du devoir de chacun

Digitized by Google

de relever ce qui, à ses yeux, ne concorde pas absolument avec la vérité scientifique.

Tous les auteurs de manuels sont exposés à fournir des œuvres imparfaites, précisément parce que leur travail embrasse des horizons infinis. A ce titre rien n'est plus difficile que de fournir un manuel qui échappe à la critique. Il est impossible de tout contrôler par soi-même et dès lors les observations dont ces livres sont l'objet doivent être envisagées plus souvent par les auteurs comme inspirées par un sentiment d'intérêt que par un malin plaisir de dénigrer.

Au point de vue du plan général de l'ouvrage, je me permettrai encore bien moins de faire la leçon à M. W., qui compte beaucoup plus d'années de pratique que moi. Il doit donc être mieux à même de juger de la forme pédagogique d'un livre de classe. Ceci ne m'empêchera pas d'exposer ici en quelques mots ma manière de voir et je suis persuadé qu'en partie au moins on la trouvera fondée.

D'ordinaire, dans nos manuels d'histoire de Belgique, une part égale est faite à tous les événements. C'est encore le cas dans le livre de M. W. En général aussi, tous nos manuels sont des résumés, non pas des tableaux ou des syllabus sans phrases, mais des narrations concentrées. Il y a là un double mal. Ces résumés à outrance sont en général fort obscurs et fatalement inexacts, parce qu'ils présentent des lacunes ou remplacent l'exposé d'une série d'événements par une seule phrase qui doit tout dire à la fois et en général ne dit rien du tout. D'un autre côté, il y a des faits qu'on retient et d'autres qu'il est impossible de garder dans la mémoire plus d'une huitaine de jours. C'est surtout dans les manuels destinés à des élèves qui vont quitter les bancs de l'école pour toujours, au sortir de la 4e, qu'il est oiseux de faire apprendre ces choses fastidieuses, comme l'histoire des ducs de Lotharingie et des principicules lotharingiens postérieurs.

Que faire alors? Tranchons dans le vif. Supprimons d'un trait de plume ces histoires sans fin, qui représentent un septième du livre de M. W., et, sans pour ainsi dire citer de noms propres, exposons en une couple de pages les grandes fluctuations politiques qu'a subies la Lotharingie.

Nous avons un exemple excellent de ce qu'un pareil exposé

Digitized by Google

pourrait être. C'est le chapitre de M. Pirenne relatif aux Pays-Bas avant les ducs de Bourgogne, inséré dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome IV, pages 416 et suivantes. C'est méthodique, clair et précis et cela se retient pour toujours sans la moindre peine.

Et quant aux époques importantes : luttes des grands bourgeois et des métiers en Flandre et dans le pays de Liège, période bourguignonne, révolution du XVIe siècle et révolution de 1830, qu'on expose ces événements-là avec certains détails, de façon qu'ils s'impriment bien dans les jeunes cervelles; car, qu'on ne l'oublie pas, ce n'est qu'en exposant longuement une époque qu'on parvient à en comprendre le vrai caractère, et on retient d'autant mieux celui-ci, qu'on est parvenu à le démêler soi-même, tandis que les appréciations d'un résumé ne disent rien à l'esprit : ce sont des abstractions dont on ne peut même pas vérifier la valeur.

Le livre de M. W. gagnerait, ce me semble, beaucoup à recevoir par ci par là quelques développements : à force de résumer, la lutte de Guy de Dampierre contre la France, celle de Louis de Crécy contre les villes deviennent incompréhensibles; le Grand Privilège de Marie de Bourgogne méritait mieux que deux lignes; pas un mot sur le développement des villes, sur l'Inquisition, etc.

Et il serait aisé de consacrer encore plus de place à ces chapitres intéressants en supprimant de nos histoires de Belgique un tas de choses qui n'en relèvent guère ou même pas du tout. Pourquoi ne pas résumer en quelques lignes tout ce qui précède le traité de Verdun? Mais surtout pourquoi exposer dans une histoire de Belgique la vie de Clovis, de Charlemagne et de Charles V? Qu'est-ce que les guerres contre les Wisigoths, les Lombards ou les pirates d'Alger ont de commun avec notre histoire? De même les Croisades et les guerres de Louis XIV devraient être réduites à un minimum. On nous objectera qu'en traitant de l'histoire de Belgique, on ne peut perdre de vue l'histoire générale. Cela est indéniable, mais ce n'est pas une raison pour en raconter les événements. Il faut supposer qu'elle est connue. Il faut se borner à y faire des allusions, et cela à propos de choses connexes à notre histoire. Les guerres contre les Wisigoths,

Digitized by Google

les Lombards et les Turcs ne sont pas dans ce cas; ce qui l'est au contraire, c'est la querelle des investitures, c'est le schisme d'Occident, c'est la guerre de Cent ans, c'est la guerre de religion en France; mais de tout cela on ne parle guère dans nos histoires de Belgique. Et ce qu'il faudrait surtout, c'est à chaque période, à chaque siècle, un exposé général de la situation politique et sociale de la France, de l'Allemagne et même de l'Angleterre : la faiblesse des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens explique la puissance des premiers comtes de Flandre, la puissance des Ottons explique le vasselage de la Lotharingie à leur époque, etc.

De cette façon au moins on ferait œuvre originale. Malgré les excellentes intentions des auteurs, la plupart de nos histoires de Belgique se ressemblent de la façon la plus étonnante. Plus cela change, et plus c'est la même chose. Parfois certes on réalise quelques progrès, parfois aussi on rétrograde considérablement. Mais ces légers progrès que l'on constate de temps en temps ne produisent pas l'impression d'un livre entièrement nouveau. Cet immobilisme dans notre littérature classique a d'ailleurs sa cause dans les programmes des innombrables examens auxquels les jeunes Belges sont appelés à concourir et qui généralement ne sont pas des modèles comme conception.

***

L'application des programmes d'histoire actuels si surchargés de nos athénées, a provoqué l'éclosion d'une masse de manuels dont les auteurs ont cru devoir résumer à outrance la matière pour permettre de l'avaler plus aisément et quelques-uns en sont arrivés à nous servir des choses absolument indigestes, sans compter les lacunes et les erreurs.

Cette remarque s'applique surtout aux manuels d'histoire universelle. Aussi est-on heureux de rencontrer de temps à autre un ouvrage auquel ce reproche ne doit pas s'appliquer. C'est ainsi que nous pouvons constater que le *Kort begrip der Algemeene Geschiedenis naar de beste geschiedschrijvers bewerkt* de M. Pelzer, professeur à l'athénée royal de Malines, témoigne d'un désir sincère de produire un bon livre classique. La première partie (antiquité et première moitié du moyen-âge) a paru

Digitized by Google

en 1892; la seconde (fin du moyen-âge et temps modernes) en 1893; la troisième (époque contemporaine) en 1894.

Nous nous bornerons à relever quelques inexactitudes.

M. Pelzer a tort de dire (p. 94) que les Sémites s'établirent en Asie, les Chamites en Afrique et les Japhétides en Europe. Cela n'a pas besoin de démonstration. Il a tort également (p. 27) de ressusciter la légende de Sardanapale. Avec cent autres, il persiste à prétendre qu'Arius niait la divinité du Christ (p. 193); mais dans ce cas il n'aurait pas été chrétien et l'Église n'aurait pas eu à s'occuper de son hérésie.

Pour ce qui concerne le volume relatif à la fin du moyen-âge et aux temps modernes, nous aurions bien des choses à dire sur le chapitre consacré aux communes. Nous préférons renvoyer le lecteur aux excellents articles de M. Pirenne sur l'*Origine des constitutions urbaines au moyen-âge,* qui ont paru dans la *Revue historique* (1893-1895) et dans lesquels le savant professeur non seulement résume l'état de la question, mais fait encore connaître sa théorie personnelle, qui semble décisive. Nous nous bornerons pour le reste à regretter qu'il soit fait si courte mention de l'Inquisition (qui ne fut pas établie par Innocent III) et de l'Empire Ottoman aux temps modernes et qu'on ne trouve pas la moindre allusion aux frères De Witt, ni aux événements de France de 1453 à 1498.

Dans le dernier volume, l'auteur envisage successivement l'histoire de chaque pays pendant tout le XIXe siècle. Nous croyons que la division en périodes est préférable, surtout pour l'époque contemporaine. Nous aurions aussi désiré un peu plus de détails sur la première phase de la Question d'Orient.

Chaque chapitre de l'histoire de M. Pelzer est accompagné d'un résumé, ce qui ne laisse pas d'avoir une certaine utilité. En somme, nous croyons pouvoir recommander ce manuel au même titre que l'ouvrage similaire hollandais de Kollewijn.

J. Frederichs.

Digitized by Google

Jos. Halkin, **Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique.** Liège, 1895, in-8°, 146 pages.

Le sujet traité par M. Halkin n'est point banal, et a été, jusqu'ici, peu étudié dans son ensemble. On ne connaissait guère en effet sur cette matière que des travaux détachés et fort incomplets, tels que ceux de Schayes, du chanoine Habets, de M. Joigneaux, de M. Daris, de M. del Marmol, et en ces dernières années de MM. Mathieu, Fréson et G. Kürth.

Avec le livre de M. Halkin, on se trouve en possession d'un ouvrage définitif, ou peut s'en faut.

L'auteur a su d'abord déterminer, d'une façon exacte et certaine, quels furent les villages de la Belgique actuelle où fut pratiquée anciennement la culture de la vigne. Les provinces de Namur et de Liège, ainsi que le Brabant, étaient les plus riches en coteaux. Mais on en trouvait également, assez largement disséminés et peu riches en général, dans le Luxembourg, le Limbourg, le Hainaut, les deux Flandres et la province d'Anvers. On connaissait donc la vigne dans toute l'étendue des anciens Pays-Bas.

Faisant le relevé, par province, des endroits où elle avait été cultivée, M. H. constate que la viticulture était en honneur dans 280 communes (villages et villes). La date la plus reculée à laquelle il constate l'existence de vignes en Belgique, est l'année 815, et c'est la ville de Gand qui aurait l'honneur d'avoir vu pousser les premiers ceps et produit le premier vin. Quelques années plus tard, en 830, on signale la présence de vignes simultanément à Liège et à Huy; puis à Namur, dès 987. Au cours des siècles qui suivirent, la viticulture se généralisa, pour devenir très-importante au XVe et au XVIe siècle. Il ne reste plus actuellement que de faibles vestiges de cette antique industrie.

La manière dont l'auteur est parvenu à établir ces conclusions mérite d'être signalée en passant, ne fût-ce que pour montrer qu'il n'a pas fait une simple œuvre de vulgarisation ou un travail plus ou moins superficiel, mais bien un essai historique des plus sérieux et rigoureusement scientifique.

Ses sources sont, pour la plupart, manuscrites; il a puisé principalement aux dépôts d'archives de l'État, à celui de

Digitized by Google

Liège principalement, puis à ceux de Namur, d'Arlon et de Bruxelles (pour le détail des fonds, voir p. 2). Il a utilisé tous les ouvrages spéciaux parus sur la matière, parcouru les histoires des différentes villes ou communes belges, les dictionnaires géographiques, mis à profit les savantes recherches de MM. Wauters, Tarlier, de Potter et Broeckaert; enfin il s'est aidé des données fournies par le cadastre des communes des provinces de Liège et de Namur, ainsi que par les recensements agricoles de 1846 et de 1866.

Armé de la sorte, M. Halkin était à même de composer une " histoire de la culture de la vigne en Belgique. „ Il l'a faite d'une façon très-heureuse et très-intéressante (voyez notamment le second chapitre de son livre, p. 71 à 121). On voit ainsi par qui la vigne fut d'abord cultivée et quels en furent les premiers propagateurs; où se trouvaient les coteaux les plus étendus et les plus riches; quel était le système de culture, quelles conditions les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques imposaient aux locataires des vignobles, etc.

L'auteur ne s'est point occupé cependant, des métiers des vignerons. C'est à dessein, ce sujet ayant été traité par lui dans un travail spécial couronné par la *Société de littérature wallonne* au concours de 1894, dont nous rendons compte plus loin.

Traitant de l'histoire de la vigne aux siècles passés, M. Halkin est tout naturellement amené à constater, par des faits, la ruine progressive de la viticulture à mesure qu'on se rapproche de l'époque moderne.

Après l'avoir constatée, il en démêle facilement les causes (p. 121 à 125), qu'il voit avec raison dans la concurrence des vins étrangers, la facilité des communications et celle des échanges, dans l'extension de la culture maraîchère, l'augmentation du nombre des usines et fonderies de fer et de zinc surtout, dont les fumées vicient l'air et arrêtent le développement des plantes, dans les guerres qui désolèrent les Pays-Bas au XVIIe et au XVIIIe siècle, peut-être enfin dans le changement du climat dans le sens d'un abaissement général de la température.

En appendice se trouvent imprimés certains documents inédits, une liste des communes possédant des vignes de nos

Digitized by Google

jours, avec la superficie occupée par les plants, sur la base du recensement de 1846, enfin, ce qui forme un commentaire de l'ouvrage tout entier, une carte explicative. Un coup d'œil jeté sur cette carte suffit pour se rendre compte de ce qu'a été, avant notre siècle, la Belgique vinicole.

F. MAGNETTE.

J. HALKIN. **Le Bon Métier des Vignerons de la cité de Liège et le Métier des Vignerons et Cotteliers de la ville de Namur.** Liège, 1895, Vaillant-Carmanne, 126 pages in-8°.

Comme on l'a vu par le compte-rendu précédent, la culture de la vigne en Belgique remonte au IXe siècle. Dès 830, on mentionne l'existence de vignobles au pays de Liège (à Liège et à Huy). La viticulture ne fit dès lors que prospérer dans la vallée de la Meuse, de Visé à Namur. Au XIVe et au XVe siècle, elle formait une branche très importante de l'industrie locale et à cette époque on constatait déjà l'existence de corporations de vignerons à Namur, Huy, Liège et Visé.

Les plus importantes d'entre elles, celles de Liège et de Namur, font l'objet du travail de M. J. Halkin.

L'auteur a fourni une contribution importante à l'histoire générale des trente-deux métiers liègeois, histoire qui est encore loin d'être achevée, et qui mérite d'attirer davantage l'attention des érudits. Étudier les corporations, c'est apprendre à connaître le moyen-âge dans ce qu'il eut de plus vivant et de plus caractéristique. Nous ne parlons pas de l'intérêt d'actualité qui s'attache à de pareilles études aujourd'hui qu'il est si souvent question dans les États de l'Europe occidentale de la cohésion des forces ouvrières, des intérêts ouvriers, sous forme de syndicats professionnels, de chambres de métiers, etc., aujourd'hui que certains même croient, de très bonne foi, trouver le salut dans le retour aux corporations et aux métiers de l'ancien régime.

Le métier des vignerons, à Liège, occupait le sixième rang

Digitized by Google

dans le catalogue des corporations, ce qui montre bien son importance.

Malheureusement une grande partie des fonds d'archives qui lui sont relatifs n'existe plus, et ce qui nous en a été conservé n'est pas d'une très grande valeur. M. Halkin en a tiré le meilleur parti possible, et il a mis à publier le résultat de ses laborieuses recherches toute la conscience et toute l'exactitude que nous lui avons déjà reconnues dans son travail sur la *Culture de la vigne en Belgique.*

Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pu nous apprendre quel rôle le métier des vignerons joua dans les luttes qui troublèrent Liège au cours de son histoire, ni même s'il y joua un rôle. C'est là, en effet, ce qu'il est intéressant pour nous de connaître. A défaut de cela, l'auteur nous initie à l'organisation intérieure du métier, et nous fait passer en revue les différents fonctionnaires qui en avaient la direction ou l'administration. Nous savons comment on " acquérait le métier, „ par l'acquêt ou achat, ou par le relief ou naissance; et avec lui nous pénétrons dans la salle des vignerons, située sur l'antique place du Marché, et démolie seulement en 1839. Cette partie du travail de M. H. est fort curieuse, et c'est assurément la plus attachante : le reste est naturellement d'une lecture un peu aride.

Des corporations de vignerons ont existé à Huy et à Visé, mais leurs archives ayant disparu presque complètement, il n'est plus possible d'en faire l'histoire. Reste celle de Namur, dont l'étude est faite sur le modèle de celle de la ville de Liège, et avec le même soin.

On doit à M. Halkin de posséder actuellement une liste complète des " gouverneurs „ du métier de Liège (de 1488 à 1793), et des " maîtres „ de celui de Namur (de 1466 à 1790). Il a publié également un inventaire chronologique des actes et documents tant imprimés qu'inédits qui concernent le métier, la culture de la vigne et la vente du vin à Liège (de 1107 à 1793, 133 pièces), le texte inédit du règlement du 6 février 1585, des documents également inédits relatifs à la salle des vignerons, et aussi des extraits de comptes du métier de Namur.

Le livre de M. Halkin a de grands mérites. La meilleure

Digitized by Google

preuve en est que, présenté à la *Société liégeoise de littérature wallonne* [1], il a été reconnu digne de la médaille d'or.

F. MAGNETTE.

Introduction à l'étude de la chimie, *par* IRA REMSEN, *professeur à Johns Hopkins University, à Baltimore. Traduit de l'anglais sur la troisième édition par* H. DE GREEFF, S. J., *professeur de chimie au collège de N.D. de la Paix, à Namur.* 1 vol. in-8° de 425 p. Prix : 4-50 fr. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, éditeur.

L'ouvrage dont je viens de transcrire le titre est sorti de la plume d'un savant chimiste américain, M. Ira Remsen, bien connu par la découverte de la saccharine. M. Remsen a publié un excellent traité de chimie à l'usage de la jeunesse universitaire, et fort apprécié aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne. M. De Greeff nous apporte aujourd'hui la traduction d'un ouvrage élémentaire du même auteur, d'un manuel destiné à ceux qui veulent s'initier aux premières notions de la science, d'un livre très exactement intitulé : *Introduction* à l'étude de la chimie.

Il n'est pas difficile de faire une bonne traduction, quand on possède son sujet et qu'on sait manier la plume. Il n'est pas difficile, quand on sait faire choix d'un éditeur intelligent, de publier un beau livre, d'une exécution typographique irréprochable, illustré de belles et de nombreuses figures. Il est plus difficile de faire un choix judicieux parmi les nombreux traités soi-disant élémentaires qui paraissent tous les jours, et où souvent il n'y a d'élémentaire que le savoir ou le savoir-faire de l'auteur. On peut dire, qu'à tous égards, M. De Greeff a pleinement réussi.

Dans ce petit manuel, qui sera lu avec intérêt par tout professeur de chimie, l'auteur fait preuve d'un sens pédagogique très éclairé. Au lieu de débuter, comme c'est l'usage, par l'exposé des lois qui régissent les rapports pondéraux dans les

---

[1] Voir le *Bulletin* de cette société, tome XXII.

Digitized by Google

combinaisons chimiques, par l'étude de la théorie atomique, par l'énoncé des règles de la notation et de la nomenclature — toutes choses arides que le commençant ne comprend guère et qui dès lors ne sauraient l'intéresser — M. Remsen décrit quelques phénomènes chimiques connus de tout le monde, met en lumière les phénomènes physiques qui les accompagnent et arrive ainsi à la définition de la chimie. Pour lui la science n'est pas la notion d'un nombre considérable de choses, elle est la connaissance raisonnée, organisée. Bien connaître un nombre restreint de faits, mais en déduire logiquement les lois qui régissent les phénomènes et les relations qui existent entre eux est plus utile que de confier à la mémoire une foule de détails. L'auteur s'appuie sur l'électrolyse de l'eau pour arriver à la notion de l'élément chimique; il décrit ensuite minutieusement l'oxygène, l'hydrogène et l'eau, ainsi que le chlore, l'azote et le carbone avec leurs principaux composés, dans le but de donner une idée de la méthode à suivre dans l'étude des problèmes chimiques et de faire connaître les éléments en examinant de plus près quelques-uns d'entre eux. Son but est seulement de décrire sous une forme précise le caractère général des transformations chimiques et de faire connaître les principes fondamentaux de la science : la description détaillée de tous et de chacun des éléments serait donc superflue. Il n'étudie de même qu'un nombre fort restreint des nombreuses combinaisons dont la théorie fait entrevoir l'existence, bien convaincu qu'il est plus important de se familiariser avec les méthodes générales de préparation et avec les propriétés principales de ces corps que d'apprendre beaucoup de faits particuliers relatifs à chacun d'eux. Il examine donc, parmi les corps composés, ceux qui offrent la meilleure occasion d'exposer les principes généraux, ou qui, par leurs applications, présentent un intérêt spécial. Comme l'étude des composés métalloïdiques offre plus de variété que celle des combinaisons métalliques, c'est sur ceux-là qu'il insiste de préférence, parce qu'ils sont mieux appropriés à l'explication des principes généraux. Tous les professeurs de chimie seront d'accord avec M. Remsen sur ces points. Mais pourquoi omet-il de parler des chlorures acides ?

La valeur d'un traité de chimie dépend surtout de la manière

Digitized by Google

dont y est traitée la partie théorique, celle que l'on appelle d'ordinaire la chimie générale : c'est surtout là que l'auteur sait faire preuve de talent et d'originalité. A cet égard, le manuel de M. Remsen est tout à fait remarquable. Non seulement les lois générales des combinaisons, la théorie atomique, l'hypothèse d'Avogadro, la doctrine des valences, la loi périodique de Mendelejeff y sont exposées d'une façon à la fois très simple et très claire, mais l'ordre dans lequel ces notions sont présentées est parfait. L'auteur n'expose ces idées théoriques que quand le lecteur a fait connaissance avec un nombre suffisant de faits dont elles découlent pour ainsi dire comme de leurs prémisses. C'est là, à mes yeux, le grand mérite du manuel traduit par M. De Greeff : c'est pour ainsi dire un traité de logique scientifique. Et ne l'oublions pas, l'étude des sciences naturelles, surtout dans l'enseignement moyen, doit avoir pour but d'apprendre l'art de se servir de cette forme de raisonnement si précieuse : l'induction. L'ouvrage contient un beau chapitre sur la conservation et les transformations de l'énergie.

M. Remsen présuppose chez ses lecteurs la connaissance de quelques notions de physique. Chacun sait qu'il faut savoir un peu de physique pour aborder l'étude de la chimie. Il serait à désirer que cette vérité cessât d'être perdue de vue dans certains établissements d'enseignement moyen qui préparent les jeunes gens aux études universitaires.

Cette importance de la physique est telle, aux yeux de l'auteur, que quelques pages de son livre seraient tout aussi bien à leur place dans un traité de physique. C'est ainsi qu'il décrit avec détail toutes les corrections relatives au volume des gaz. Il parle même de la calorimétrie. Mais, chose bizarre, il omet de dire un mot de la liquéfaction des gaz et du tube de Faraday.

M. Remsen décrit dans son manuel près de deux cents expériences, simples, faciles et en rapport avec le caractère élémentaire de l'ouvrage. Elles sont décrites avec tous les détails nécessaires pour que l'élève puisse les bien comprendre et les bien réaliser. L'auteur apprend à l'élève à voir, à bien voir, à tout voir, même les détails les plus insignifiants en apparence : en un mot il lui enseigne l'art d'observer. De

Digitized by Google

nombreuses questions, habilement réparties dans les descriptions, forcent le lecteur de se rappeler à chaque instant ce qui a été vu, ce qui a été appris antérieurement : elles lui font découvrir, pour ainsi dire par lui même, les liens qui relient entre eux les nombreux faits dont l'ensemble constitue l'édifice scientifique.

Il est certain que, dans la pensée de l'auteur, ces expériences, toutes simples qu'elles sont, doivent être faites sous la direction d'un maître, et ne doivent pas être tentées par des débutants abandonnés à eux mêmes. Sinon il aurait donné plus de détails sur la construction et la manipulation des appareils de chimie; il aurait insisté sur le danger d'absorption auquel on s'expose quand on récolte sur la cuve pneumatique les gaz qui s'échappent d'un appareil fortement chauffé, sur les accidents qui peuvent se produire quand on manipule de l'hydrogène encore mêlé d'air, etc., etc. Il aurait certainement prévenu du danger auquel s'expose le lecteur qui serait tenté, au § 129, d'essayer la décomposition du chlorate de potassium par l'acide sulfurique.

Le traducteur a ajouté à l'original quelques notes que j'aurais voulu voir plus nombreuses.

Il n'y a pas de tableau qui n'ait son ombre, pas d'œuvre humaine qui n'ait ses imperfections. Le livre de M. Remsen n'échappe point à la critique dans certaines de ses parties. Le désir d'être simple fait parfois oublier à l'auteur ce sage précepte : “ Cherchons d'abord la vérité, le reste nous sera donné par surcroît; „ aussi lui arrive-t-il de présenter certains faits d'une manière inexacte. Il n'est pas vrai de dire que la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique, telle qu'on peut l'exécuter au laboratoire dans un appareil de verre, engendre du sulfate *neutre* de sodium (§ 125). Il est tout aussi inexact de prétendre qu'on obtient ce même sel *neutre* dans la préparation de l'acide azotique (§ 168). Puisqu'au § 291 il est fait mention des sels acides, l'auteur ou le traducteur aurait dû, par une note ou un renvoi, rectifier ce que ces assertions ont d'inexact. L'histoire des composés oxygénés du chlore est traitée d'une façon un peu fantaisiste. Peu de chimistes admettront la fixation directe de l'oxygène sur le chlorure de potassium qui se transformerait ainsi en oxysels. Peu de chimistes

Digitized by Google

croiront que " l'hypochlorite de potassium K Cl (*sic*) formé par l'action du chlore sur une solution étendue de potasse est décomposé par l'acide sulfurique en sulfate et en acide hypochloreux, et que ce dernier subit immédiatement une décomposition qui fournit de l'eau, du chlore et de l'oxygène „. Peu de chimistes admettront que l'acide iodhydrique se dédouble spontanément (§ 263).

Je lis au § 281 : " Supposons que nous ayons une solution contenant la plupart des métaux sous forme de sels. Si nous introduisons dans cette solution de l'hydrogène sulfuré, quelques-uns de ces métaux seront précipités à l'état de sulfures, tandis que d'autres resteront en solution : *ce sont ceux dont les sulfures sont solubles* „. Dans la traduction allemande de Seubert je lis même : *ceux dont les sulfures sont solubles dans l'eau*. On se demande comment un chimiste aussi distingué que M. Remsen a pu écrire une pareille hérésie. — On se demande aussi pourquoi, en parlant de l'état naturel du magnésium, l'auteur omet de citer le chlorure et la carnallite, et pourquoi il ne mentionne pas le procédé actuel d'extraction de ce métal par l'électrolyse de son chlorure. — On se demande enfin quelle idée il se fait de l'affinage de la fonte par la méthode du puddlage, qui consisterait " à chauffer le fer à l'air, et à injecter de l'air à l'intérieur même de la masse fondue „.

Le traducteur aussi s'est rendu coupable de quelques inexactitudes qui donneraient beau jeu aux Aristarques [1]. Ainsi le soufre ne cristallise pas en rhomboèdres (§ 407), le flint glass n'est pas un *mélange* d'oxyde de plomb, de silice et de carbonate de potassium (§ 420); le minium n'est pas un *mélange* de protoxyde de plomb et de bioxyde (§ 504). L'anhydride phosphorique ne se combine pas avec l'eau en *toute* proportion, pour former deux acides différents (§ 304). L'acide bromhydrique n'est pas un acide plus *faible* que l'acide chlorhydrique, c'est moins stable qu'il fallait dire (§ 262). La manière dont M. De Greeff décrit le phénomène de la nitrifi-

[1] Je n'ai pas sous les yeux l'original anglais. Mais dans la traduction allemande du même ouvrage par le prof. Seubert les inexactitudes que je signale ne se retrouvent pas.

Digitized by Google

cation fait involontairement songer à la méthode de Will et Warrentrapp pour le dosage de l'azote.

Ce sont là de petites inadvertances qu'il serait facile de corriger dans un errata.

L'ouvrage se termine par un chapitre consacré à l'étude de quelques composés du carbone, c. à d. de quelques substances organiques. Ce chapitre fait tache dans cet excellent livre.

Tout ce qu'on pourrait en dire se résume en deux mots : c'est trop ou trop peu. Ce serait faire injure à l'auteur que de croire que, dans sa pensée, ce chapitre puisse servir d'*introduction* ou de transition à l'étude de cette partie si vaste et si importante de la chimie, ou qu'il puisse même initier le lecteur, si peu que ce soit, aux méthodes d'investigation qui y sont en honneur. Il est conçu d'une façon si sommaire, si superficielle, si peu méthodique, qu'il produit un fâcheux contraste avec tout l'ensemble du livre. Je n'en veux qu'une preuve : les glucosides et spécialement l'acide myronique contenu dans la moutarde figurent dans un paragraphe qui a pour intitulé : Quelques composés du goudron! Le paragraphe consacré au cyanogène et à l'acide prussique n'est pas heureux non plus, et serait mieux à sa place dans un traité de chimie organique.

Dans son avant-propos, M. De Greeff nous promet la publication prochaine de la traduction de l'*Introduction à l'étude des composés du carbone ou de la chimie organique* du même auteur. Cette publication permettra de supprimer le malencontreux chapitre qui dépare son *Introduction à l'étude de la chimie inorganique.* Elle sera attendue avec impatience par ceux qui ont su apprécier le mérite de ce dernier ouvrage.

Car, malgré quelques petites imperfections, c'est un bon livre qui sera lu avec fruit, et je puis le dire, avec intérêt, par tous ceux qui, sans vouloir devenir chimistes, seraient désireux néanmoins d'apprendre ce que c'est que la chimie, et de savoir en quoi consistent les investigations chimiques.

Cet ouvrage trouvera sa place dans les établissements d'enseignement moyen. Il est évidemment trop élémentaire pour ceux qui veulent aborder les études académiques; mais tous les professeurs d'Université seraient heureux d'avoir un audi-

Digitized by Google

toire composé de jeunes gens qui possèderaient les excellentes notions contenues dans ce livre.

Les lignes qui précèdent étaient écrites depuis quelque temps déjà, et le bon à tirer envoyé à l'imprimeur, quand j'ai reçu l'*Introduction à l'étude des composés du carbone* ou *Chimie organique,* par Ira Remsen. Cet ouvrage, dont M. De Greeff avait annoncé la prochaine traduction française, fait suite à celui que je viens d'analyser et en constitue en quelque sorte le tome second. Comme lui, c'est un beau volume de 384 pages; comme lui, c'est un livre remarquablement bien fait.

M. Remsen est resté fidèle à son plan, qui consiste à étudier convenablement un nombre restreint de corps, pour étendre les notions acquises à la connaissance des autres. Dans un chapitre d'introduction, il nous parle de l'origine des composés organiques, de leur purification, de leur analyse et de la détermination de leur formule. J'y relève un paragraphe très lucide sur l'hypothèse d'Avogadro et ses applications. Après avoir défini l'homologie, il aborde l'étude du méthane et de l'éthane, ainsi que de leurs principaux dérivés halogénés, oxygénés, sulfurés et azotés. Il peut de cette manière passer en revue les principales fonctions des diverses substances organiques, alcools, éthers, acides, aldéhydes, acétones, etc., et, tout en faisant l'histoire particulière de plusieurs combinaisons très importantes, donner au lecteur un aperçu simple, mais suffisamment complet sur la nature des composés les plus intéressants dont l'ensemble constitue la série grasse.

Le chapitre consacré à l'étude des dérivés azotés du méthane et de l'éthane débute par l'histoire des composés cyaniques, qui n'est pas, tant s'en faut, le meilleur de l'ouvrage; il se continue par l'histoire des amines et des dérivés nitrés. Les amides sont refoulées beaucoup plus loin, jusqu'après les hydrates de carbone. Cette innovation est loin d'être heureuse; et je suis encore à me demander si elle n'a pas contribué à rendre ces chapitres beaucoup moins clairs que ceux qui les entourent.

Quand on connaît bien les dérivés d'un hydrocarbure, la doctrine de l'homologie nous fait savoir quels dérivés on peut

Digitized by Google

s'attendre à rencontrer chez tout autre hydrocarbure. L'application de ce principe a permis à l'auteur d'exposer d'une façon sommaire, mais suffisamment complète, l'histoire des combinaisons plus riches en carbone : il avait préparé le terrain par l'étude de faits concrets. Il passe ainsi en revue la série des hydrocarbures paraffiniques et leurs principaux dérivés, et termine l'histoire des corps gras ou aliphatiques par un chapitre traitant des composés non saturés.

La seconde partie du volume est consacrée à l'histoire des substances aromatiques. Quand l'élève en est arrivé à ce point de ses études, on doit supposer qu'il a déjà acquis des notions théoriques assez sérieuses. Aussi l'auteur aborde-t-il ici, plus franchement qu'il ne l'avait fait précédemment, la discussion des formules de structure et des isoméries. Cette discussion est menée de main de maître. L'histoire des composés aromatiques et l'étude de leur constitution est à mon avis l'une des plus belles parties du travail de M. Remsen. C'est à la fois simple et clair.

Un ouvrage élémentaire est nécessairement incomplet. *Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire* un manuel de ce genre. On peut différer d'opinion sur le choix des substances moins importantes qu'il convient de décrire et de celles qu'il faut laisser dans l'ombre. Aussi me garderai-je de chercher à contester sur ce point le mérite de l'auteur. Il aurait pu, sans inconvénient, supprimer ce qu'il dit de l'acide pyrotartrique, et consacrer en échange quelques lignes au sous-acétate de plomb, composé pour le moins aussi intéressant que la xanthine ou la guanine. Au lieu de quelques glucosides ou de quelques alcaloïdes auxquels il consacre des paragraphes sans intérêt, il aurait pu décrire avec quelque détail le phénomène si curieux de l'éthérification. Il aurait pu donner un peu plus de développement à l'histoire des composés organo-métalliques; il aurait dû, à propos de l'acide cyanique ou cyanurique, faire l'histoire de la carbimide. La formation du sulfocyanate d'ammonium représentée au § 89 par la formule

$$CS_2 + 4\,NH_3 = CNS,\,NH_4 + (NH_4)_2\,S$$

imposera à l'élève un effort de mémoire assez stérile. Il eût été bien plus intéressant de lui exposer le mécanisme de cette

Digitized by Google

réaction en parlant de l'acide sulfocarbamique, comme on le fait au § 98 pour le cas plus compliqué de l'acide éthylsulfocarbamique.

Je me demande pourquoi l'auteur, au § 60, a négligé de faire connaître la vraie méthode de préparation de l'anhydride acétique. Il aurait trouvé là l'occasion de compléter d'une façon très heureuse l'histoire si intéressante du chlorure d'acétyle. La description du nitro-méthane est aussi un peu sommaire; et pourtant ce composé est beaucoup plus remarquable que le nitroforme ou la chloropicrine. Je me demande enfin pourquoi M. Remsen, après avoir consacré un beau chapitre à l'étude des composés diazoïques, omet de parler des azocouleurs et des diazoamido-composés, qui sont incontestablement les dérivés les plus intéressants du diazobenzol et de ses analogues.

Je ne m'arrêterai pas à relever certains lapsus qui ont échappé à la plume de M. De Greeff, et qui en quelques points déparent son élégante traduction. Une lecture attentive de son texte imprimé lui permettra de les corriger dans un errata. Mais je crois pouvoir lui faire remarquer que seul, parmi les chimistes, il donne le nom d'*amides* § 329 à l'aniline et à ses analogues. L'aniline est un dérivé amidé, ce n'est pas une amide.

Voici une erreur grave. Je lis au § 343 que les sels de diazobenzol, traités par l'acide acétique, donnent du diazobenzol libre! M. De Greef a sans doute oublié d'intercaler un alinéa dans lequel il est question des dérivés métalliques résultant de l'action des bases sur les sels de diazobenzol. Ce sont ces dérivés métalliques que l'acide acétique transforme en $C_6 H_5 N_2 (OH)$?

Ces quelques points sujets à critique n'ôtent rien à la valeur de l'ouvrage que je viens d'analyser, et qui est le digne complément de l'*Introduction à l'étude de la chimie inorganique* de Remsen. Je serais même porté à croire qu'il est encore mieux fait que ce dernier, car l'auteur, s'adressant à des lecteurs déjà initiés à l'étude des faits chimiques, a pu donner à son œuvre un cachet plus scientifique, tout en lui laissant son caractère élémentaire.

TH. SWARTS.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

APPLICATION DE LA LOI DU 10 AVRIL 1890. — UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT. — PROGRAMME DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES (GROUPE : PHILOLOGIE GERMANIQUE).

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Revu les arrêtés ministériels du 15 octobre 1890 et du 25 juin 1895, déterminant le programme des examens à subir dans les deux universités de l'État pour l'obtention du grade légal de docteur en philosophie et lettres (groupe : philologie germanique);

Considérant que ces arrêtés ne mentionnent pas l'histoire de la philosophie moderne;

Voulant combler cette lacune,

Arrête :

Article unique. En dehors des matières prévues par les arrêtés ministériels prémentionnés, l'examen à subir dans les universités de Gand et de Liège pour l'obtention du diplôme légal de docteur en philosophie et lettres (groupe : philologie germanique) comprendra *l'histoire de la philosophie moderne.*

Bruxelles, le 10 janvier 1896.
F. SCHOLLAERT.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — AGRÉATION DES PERSONNES ADMISES A DONNER LES COURS LIBRES DE LANGUES MODERNES.

Par arrêté ministériel du 18 décembre 1895, MM. Bischoff (H.) et Orth (O.), chargés de cours à la faculté de philosophie et lettres, sont agréés pour donner, à l'université de Liège, les cours libres d'allemand et d'anglais délaissés par MM. Groos et Kaufmann.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Aux termes de trois arrêtés royaux du 23 décembre 1895 :

1° M. Graindorge, Joseph, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège, est déchargé, sur sa demande, des cours de géométrie analytique et de mécanique analytique. Il conserve ses autres attributions;

Digitized by Google

2° M. Neuberg, Jacques, professeur ordinaire à la même faculté, est chargé d'y faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours de géométrie analytique délaissé par M. Graindorge;

3° M. Ronkar, Émile, professeur extraordinaire à la même faculté, est chargé d'y faire le cours de mécanique analytique en remplacement de M. Graindorge. Ses autres attributions lui sont conservées.

Par arrêté royal du 20 novembre 1895, M. Zani de Ferranti (H.), professeur d'anglais à l'athénée royal de Bruxelles, est admis à faire valoir ses droits à la pension. Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

Par arrêté royal du 30 novembre 1895, M. Tilman (Charles), docteur en philosophie et lettres et docteur en droit, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Louvain, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen.

M. Tilman, préqualifié, inspectera plus spécialement les cours de langues anciennes des établissements soumis au régime des lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881.

Il aura de plus à s'acquitter de telles autres missions qui lui seront confiées par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Par arrêté royal du 30 novembre 1895, M. Legros (Pierre-Ambroise), docteur en sciences naturelles, professeur provisoirement chargé des cours de botanique, de zoologie, de chimie et de mathématiques à l'athénée royal de Malines, est nommé professeur, à titre définitif, et conservera les mêmes attributions.

Par arrêté royal du 30 novembre 1895, M. Chot (J.) est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Chimay, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

Par arrêté royal du 12 décembre 1895, M. Goemans (Léon), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 2e latine à l'athénée royal de Louvain.

Par arrêté royal de la même date, M. Gillain (J.-V.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie française, est nommé définitivement aux fonctions de 2e professeur de français au même athénée royal.

Par arrêté royal de la même date, M. Raes (F.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 5e latine au même athénée royal.

Par arrêté royal de la même date, M. Simons (Louis), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de flamand à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal du 14 décembre 1895, M. Lejeune (Henri), candidat en philosophie et lettres et candidat en droit, nommé professeur dans les

Digitized by Google

athénées royaux par application de l'art. 7, n° 1°, de la loi du 15 juin 1881, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Louvain.

Par arrêté royal du 27 décembre 1895, M. Demeuse (A.-J.) professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, candidat en philosophie et lettres, porteur du certificat de 1re épreuve du doctorat en sciences politiques et administratives, dispensé de la condition du diplôme légal par arrêté royal du 2 mai 1878, nommé provisoirement, sur sa demande, préfet des études de l'athénée royal d'Arlon, le 28 septembre 1895, est nommé définitivement aux susdites fonctions.

Par arrêté royal du 18 janvier 1896, M. De Rousseau (Jules), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal et de directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons à Verviers.

Par arrêté royal de la même date, M. Raskop (J.-H.-G.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal d'Ostende.

Par arrêté royal de la même date, M. Mathy (E.-J), docteur en sciences physiques et mathématiques, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Anvers.

Par arrêté royal du 20 janvier 1896, M. Vander Linden (H.), docteur en philosophie et lettres, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal d'Anvers.

Par arrêté royal de la même date, M. Wets (G.-A.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal et de directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons à Tongres.

Par arrêté royal de la même date, M. Vanden Hove (A.-A.-H.), docteur en philosopbie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de surveillant à l'athénée royal de Tongres.

PENSIONS.

Par arrêté royal du 30 novembre 1895, une pension de 4,111 francs a été accordée à M. van Aubel, professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers.

Par arrêté royal du 23 décembre 1895, une pension de 5,000 francs a été accordée à M. Gilles (D.), inspecteur général honoraire de l'enseignement moyen.

Par arrêté royal du 21 décembre 1895, une pension de 3,845 francs a été accordée à M. Duykers (H.-J.), professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Sommaire du 9 décembre 1895 : Pavolini, Chrestomathie du Ramayana (V. H.). — Stumme, Grammaire du dialecte tunisien (Clermont-Ganneau). — Minocchi, Les Psaumes (J.-B. Chabot). — Goussin, La version sahidique de l'Apocalypse (J. B. C.). — Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, Recueil des inscriptions juridiques grecques, III (Paul Guiraud). — Freeman, Histoire de la Sicile, trad. Lupus, I (H. d'Arbois de Jubainville). — Virgile, Énéide, p. Ribbeck, 2e éd. (P. L.). — Keller, Études sur l'histoire de la langue latine, II (Michel Bréal). — Boissevain, Dion Cassius, I (C. J.). — Avicebron, La source de vie, p. Baeumker (C. Piat). — Proto, Le Rinaldo du Tasse (Henri Hauvette). — Thirion, La vie privée des financiers au XVIIIe siècle (Frantz Funck-Brentano). — Souriau, L'évolution du vers français (E.). — Jouin, Les chefs-d'œuvre (H. de C.).

Du 16 décembre : Amalnerkar, De l'âge relatif de la Bhagavadgita et des Vedantasutras (A. Barth). — Le Fakhri, p. H. Derenbourg (Baron Carra de Vaux). — Wessely, La tachygraphie grecque (C.-E. Ruelle). — Dessoulavy, La particule ἄν dans Thucydide (P. L.). — Morawski, Le style des auteurs latins de l'âge d'argent (P. Lejay). — Carton, Climatologie et agriculture de l'Afrique ancienne; De la Blanchère, L'aménagement de l'eau et l'installation rurale dans l'Afrique ancienne (R. Cagnat). — Fleischer, Études sur les neumes (Jules Combarieu). — Symonds, Boccace (Henri Hauvette). — Stern, Histoire de l'Europe, I; Créhange, Histoire de Russie; Benedetti, Essais diplomatiques; Ollé-Laprune, Ce qu'on va chercher à Rome (Ch. Seignobos). — Bonjean, Enfants révoltés et parents coupables (René Marie). — Lafenestre et Richtenberger, La peinture en Europe (Henri de Curzon). — Adickes, Études sur Kant (Charles Andler). — Thon, La morale de Kant (Ch. A.).

Du 23 décembre : Van Vloten, Les clés des sciences (Baron Carra de Vaux). — Le livre des verbes d'Ibn al Qoutiyya; Rabbe, La vie de Pierre l'Ibère (R. D.). — Fay, Agglutination et adaption (V. Henry). — Schulenburg, La structure du langage (V. H.). — Arndt et Amelung, Photographies de sculptures antiques; Ravaisson, Monuments grecs relatifs à Achille (Salomon Reinach). — P. F. Girard, Droit public romain, traduit de Mommsen, V; Manuel élémentaire du droit romain, I (R. Cagnat). — Levy et Luckenbach, Le forum (R. C.). — Siewert, L'Amphitryon de Plaute (Paul Lejay). — Castellani, Le Medus de Pacuvius (P. L.). — Tougard, Le De laude sanctorum de Saint-Victrice (A. Delboulle). — Dante, p. Scartazzini, 2e éd. (Henri Hauvette). — Cozza-Luzi, Un portrait de Pétrarque (C.). — Romizi,

Digitized by Google

Les sources latines du Roland Furieux (Charles Dejob). — Mouttet, Lucas de Montigny (T. de L.). — Drochon, La Petite Église (A. Gazier). — Bujeaud, Chants populaires de l'Ouest (H. Baguenier-Desormeaux). — Bottero, Les doctrines de Botero (Charles Dejob). — Steiner, Nietzsche (Charles Andler). — Fraipont, Les cavernes et leurs habitants (Salomon Reinach).

Du 30 décembre : Socin et Stumme, Le dialecte arabe-marocain des Houwâra (Clermont-Ganneau). — Stumme, Contes berbères (René Basset). — Alphonse Chabot, Grammaire hébraïque élémentaire (J.-B. Chabot). — Croiset, Histoire de la littérature grecque, IV (Am. Hauvette). — Procope, La guerre gothique, p. Comparetti, I (Georges Goyau). — Waltzing, Les corporations professionnelles chez les Romains (R. Cagnat). — Le Blant, Sur deux déclamations attribuées à Quintilien (La Blanchère). — Études italiennes de philologie classique, III; H. Gomperz, Sur le texte de Tertullien (Paul Lejay). — Meyer-Luebke, Grammaire des langues romanes, II, trad. Doutrepont (E. Bourciez). — Salvadori, Les sonnets de Calvacanti (P. de Nolhac). — Montesquieu, Voyages, p. A. de Montesquieu (René Marie). — C. Pierre, Sarrette et les origines du Conservatoire de mnsique (H. Monin). — Vauthier, Le gouvernement local de l'Angleterre (René Marie). — Gaudefroy-Demombynes, Promenades en Algérie (René Basset).

Du 6 janvier 1896 : Inama, Manuel de la langue grecque; Bettei, Morphologie de la langue grecque (My). — Blaydes, Adversaria in Aeschylum (Albert Martin). — Setti, Résumé de la littérature grecque (Alfred Martin). — Virgile, p. Ribbeck, 2e éd.; Cicéron, De amicitia, p. Monet (E. T.). — Geoponica, p. Beck (θ). — De la Ville de Mirmont, Le Carmen Nelei; Le navire Argo et la science nautique d'Apollonios de Rhodes (E. T.). — Dorveaux, Inventaires d'anciennes pharmacies dijonnaises; Inventaire de la pharmacie de l'hôpital de Saint-Nicolas de Metz; Edm. Bonnet, Notices et extraits de deux manuscrits de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier; Lettres de Linné à David van Royen (Ch. J.).

Du 13 janvier : Roscher, Dictionnaire de mythologie (Michel Bréal). — Mélanges de la Société de l'histoire de Normandie, III (A. Delboulle). — Gelcich, Récits de voyages du XVIe siècle (H. Hauser). — Camus, Les noms des plantes du livre d'heures d'Anne de Bretagne; Historique des premiers herbiers; Un manuscrit namurois du XVe siècle (Ch. J.). — Tronchin, Le couseiller Tronchin (Raoul Rosières). — Havard, Histoire de l'orfèvrerie française (Émile Molinier).

Du 20 janvier : Wilmanns, Grammaire allemande, II (V. Henry). — Pridik, Les lettres d'Alexandre (My). — Bennett, Supplément à la grammaire latine (P. L.). — Claudien, p. Birt et Koch (Paul Lejay). — Pisko, Skanderbeg (N. Jorga). — Brunet, Du prix des livres rares vers la fin du XIXe siècle (T. de L.). — Wolff, Gœthe (A. C.). — Allain, L'enseignement primaire dans la Gironde avant la Révolution (A. Gazier), — Bouvier, Les Vosges en 1814 (A. C.). — Mémoires du général Thiébault, IV et V (Étienne Charavay). — Smiciklas, La vie et les œuvres de Racki (L. Leger). — Bengesco. Bibliographie franco-roumaine du XIXe siècle (N. Jorga).

Du 27 janvier : Meissner, Chrestomathie assyrienne; Delitzsch, Lexique assyrien; Muss-Arnolt, Dictionnaire assyrien; Bacher, Grammaire hébraïque

Digitized by Google

(A. Loisy). — Krueger, L'histoire des dogmes (A. L.). — J. Darmesteter, Le Vendidâd; Platts, Grammaire persane; Baudouin de Courtenay, Les alternances phonétiques (A. M.). — J. Schmidt, Nouvelles recherches linguistiques (V. Henry). — Schulze, Epilepsia et Diphtongus; Plutarque, p. Bernardakis (My). — Caton, De l'agriculture, p. Keil; Friedrich, Horace; Piazza, Horace (Paul Lejay). — Lapotre, L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne (Paul Viollet). — Gevaert, La mélopée antique dans le chant de l'Église latine (Eugène d'Eichthal). — Hauréau, Le Mathematicus de Bernard Silvestris (A. Mr.). — Hello, Le siècle, les hommes et les idées (Raoul Rosières).

Du 3 février : D'Arneth, Le paganisme classique et la religion chrétienne (Salomon Reinach). — Immisch, L'Axiochus de Platon (P. Couvreur). — Bouchot, Le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale (Henry Lemonnier). — Deschamps, La vie et les livres, II (Salomon Reinach).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Hans Draheim und Franz Harder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1895.

Rezensionen und Anzeigen :

27. November : A Schildt, Die Giebelgruppen von Ägina; W. Malmberg, Zur Frage über die Komposition der äginetischen Giebel (B. Sauer). — Lykophrons Alexandra, griechisch und deutsch von C. v. Holzinger (C. Haeberlin). — E. Müller, Sokrates in der Volksversammlung (O. Schulthess). — E. Graf, Die Theorie der Akustik im griechischen Altertum (H. G.). — Sallusti de coniuratione Catilinae et de bello Jugurthino libri, orationes et epistulae. Erklärt von R. Jacobs. 10. A. von H. Wirz (Th. Opitz). — S. Muller, De Germaansche volken.

4. Dezember : J. Vahlen, Observationes grammaticae ex Theocriti versibus nonnullis ductae (M. Rannow). — A. Döring, Die Lehre des Sokrates als soziales Reformsystem (H. Poehlmann). — Philo about the contemplative life, by C. Conybeare (L. Cohn). — Die neuplatonische, fälschlich dem Galen zugeschriebene Schrift *Πρὸς Γαῦρον*, herausgegeben von K. Kalbfleisch (R. Fuchs). — Ausgewählte Briefe von Cicero, erkl. von Fr. Hofmann. II, bearbeitet von G. Andresen. 3. A. (M. Rothstein). — Der Obergermanisch-Rätische Limes, herausg. von O. v. Sarwey und F. Hettner. II (M. Ihm). — L. C. Baldeschi, Studio critico sulle opere di Flavio Biondo (Ch. Hülsen). — R. Meringer und K. Mayer, Versprechen und Verlesen (F. Polle). — J. Heinemann, Kalender für Lehrer an höheren Schulen, 1896.

11. Dezember : Horatius, erklärt von A. Kiefsling. II. Satiren. 2. A. (O. Weissenfels). — C. Pascal, Le divinità infere e i Lupercali (H. Steuding). — M. Belli, Le opere e i giorni di Esiodo (C. Haeberlin). — Thukydides, für den Schulgebrauch erklärt von G. Boehme, bearbeitet von S. Widmann. I. II. 6. A. (Fr. Müller). — A. Backhaus, Der Gedankengang im 1. Buche des Platonischen Staates (O. Weissenfels). — R. Asmus, Julian und Dion Chrysostomos (J. Draeseke). — J. Scheftlein, De praepositionum usu Procopiano (Widmann).

Digitized by Google

18. Dezember : Guil. Schmidt, De Josephi elocutione observationes criticae (K. Jacoby). — G. Giri, Il suicidio di T. Lucrezio (O. Weissenfels). — M. Baumgarten, Seneca und das Christentum in der tief gesunkenen antiken Weltzeit (W. Gemoll). — H. Nohl, Schülerkommentar zu Ciceros Reden gegen Catilina und seine Genossen (H. Deiter). — E. Ciccotti, Il processo di Verre (J. Tolkiehn). — P. Rasi, Di una data nel 'Chronicon Eusebii' di S. Girolamo (Fr. Harder). — A. Pfeiffer, Antike Münzbilder für den Schulgebrauch zusammengestellt (Fr. Harder). — A. Schnorbusch, u. J. Scherer, Griechische Sprachlehre für Gymnasien. 6. A. von J. Scherer (O. Kohl). — J. Lattmann, Lateinisches Lesebuch für Quinta. 8. A. (C. Boetticher).

25. Dezember : M. Wellmann, Die pneumatische Schule bis auf Archigenes (W. Kroll). — E. Nordenstam, Studia syntactica. I. Syntaxis infinitivi Plotiniana; Sagave, Δέ im Nachsatze bei Herodot; Dyroff, A., Geschichte des Pronomen reflexivum. II. Die attische Prosa und Schlussergebnisse (Frenzel). — Caesaris commentarii de bello Gallico, erklärt von K. Hamp (B. K.) — Ciccotti, E., Nota cronologica sulla questura di G. Verre (J. Tolkiehn). — B. Gerth, Griechische Schulgrammatik. 4. A. (W. Vollbrecht).

1. Januar. 1896 : Susemihl, Quaestionum Aristotelearum criticarum et exegeticarum pars IV (Goebel). — A. Höck, Demosthenes. Ein Lebensbild (Fr. Cauer). — Ciceronis pro Milone oratio, ed. by C. Clarck (K. Lehmann). — L. Friedländer, Juvenalis saturarum libri V, mit erklärenden Ammerkungen. I. II (C. Hosius). — S. B. Platner, Bibliography of the younger Pliny (Kreuser). — C. Pascal, La leggenda del diluvio nelle tradizioni Greche; C. Pascal, Il mito di Licaone (H. Steuding). — M. Robiou, L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. II. Les régions syro-babyloniennes et l'Eran (P. Jensen). — O. Stählin, Beiträge zur Kenntnis der Handschriften des Clemens Alexandrinus (A. Hilgenfeld). — Augustini epistulae, rec. Al. Goldbacher. I (M. Petschenig). — Benedicti regula monachorum, rec. Ed. Wölfflin (P. Geyer). — Stöcklein, Untersuchungen zur Bedeutungslehre (K. Schmidt).

8. Januar : Paulys Real-Encyklopädie, neue Bearbeitung, herausg. von G. Wissowa. 5. Halbband (Fr. Harder). — Anthologia graeca, ed. H. Stadtmueller. I. (Fr. Spiro). — Thukydides, Auswahl von H. Stein. I. (Chr. Harder). — C. Ricci, Catone nell' opposizione alla cultura greca (A. Höck). — Ciceronis pro Archia oratio, Texte revu et annoté par P. Thomas. 2. A. (H. Deiter). — G. Biedermann, Lateinische Elementarbuch. 7. A. (C. Boetticher).

15. Januar : Fr. Zochbauer, Antikritische Untersuchungen zu den Annalen des Tacitus (Th. Opitz). — F. Rech, Observationes grammaticae de in praepositionis cum accusativo iunctae apud Senecam usu (W. Gemoll). — Giov. Roberti, La Eloquenza Greca. II. Eschine-Demostene (E. Rosenberg). — V. Costanzi, Sulla relazione tra il mito di Demetra e quello di Persefone (H. Steuding). — D. Kalopothakes, De Thracia provincia Romana (G. Zippel). — Callinici de vita s. Hypatii liber, ed. seminarii philologorum Bonnensis sodales (M. Petschenig). — P. Geyer, Adamnanus I (R. Asmus). — O. Lutsch, Lateinisches Lehr- und Übungsbuch für Gymnasial-Tertial und Untersekunda (H. Ziemer).

Digitized by Google

22. Januar : Iw. v. Müllers Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft, VI 2. 3. Archäologie der Kunst nebst einem Anhang über die antike Numismatik von K. Sittl. Schluss (P. Weizsäcker). — H. Schefezik, Die erste philippische Rede des Demosthenes ist zweifellos ein Ganzes (E. Rosenberg). — Cl. Lindskog, De enuntiatis apud Plautum et Terentium condicionalibus (O. Plasberg). — Vergils Aneis nebst ausgewählten Stucken der Bucolica und Georgica, herausg. von W. Kloucek. 3. A. — Ovid, Ausgewählte Gedichte, herausg. von St. Sedlmayer. 5. A. — Ovid, Metamorphosen, herausg. von A. Zingerle, Schulausgabe von A. Schwertassek. — Livy, books XXI and XXII, ed. by K. Lord; Fr. Fügner, Lexicon Livianum, Fasc. VI, comp. Fr. Schmidt; Livi a. u. c. libri, ed. A. Zingerle. VI, 1. 2 (Lib. 36-40). Editio maior und Editio minor (W. Heraeus).

29. Januar : G. Ebe, Abriss der Kunstgeschichte des Altertums (P. Weizsäcker). — R. Knötel, Homeros, II (C. Rothe). — H. Nohl, Schülerkommentar zu Ciceros Reden für den Oberbefehl des Pompejus, für Ligarius und für Dejotarus (H. Deiter). — H. Voiges, Cäsars bellum Gallicum, II (J. W.). — O. Keller, Zur lateinischen Sprachgeschichte, II (H. Draheim). — W. Martens, Weltgeschichte, Lief. I (A. Höck). — Jahresberichte über das höhere Schulwesen, herausg. von C. Rethwisch, IX (O. Weissenfels).

5. Februar : F. Knoke, Die römischen Moorbrücken in Deutschland (G. Andresen). — L. Buchhold, Die Antikensammlungen des Grossherzoglichen Museums in Darmstadt (—r). — G. Krüger, Geschichte der altchristlichen Litteratur in den ersten drei Jahrhunderten (J. Draeseke). — J. Asbach, Zur Erinnerung an Arnold Dietrich Schaefer (A. Höck). — F. Vollbrecht, Wörterbuch zu Xenophons Anabasis, 8. A. von W. Vollbrecht (J. Sitzler).

Digitized by Google

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 39. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONSTRUCTION LATINE

ET DES PARTICULARITÉS DU STYLE LATIN DANS LES ATHÉNÉES [1].

Le programme actuellement en vigueur dans les Athénées exige qu'il soit donné en troisième et en seconde un cours sur la " Construction latine et les particularités du style latin. " Les rapports triennaux ne nous faisant pas connaître le caractère que le conseil de perfectionnement ou le gouvernement ont entendu donner à ces leçons, il m'a semblé qu'il ne serait pas inutile d'examiner comment on pourrait les comprendre afin qu'elles s'adaptent à l'esprit nouveau qu'on s'efforce d'introduire dans l'enseignement des langues anciennes, et qu'elles ne soient pas en contradiction flagrante avec la circulaire ministérielle du 31 décembre 1891 [2]. C'est en effet à ce document que nous devons nous en référer pour interpréter sainement le programme.

---

[1] Je dois aux lecteurs de la *Revue* de les prévenir que ce travail *n'a aucune visée scientifique;* ce n'est qu'une simple tentative pour mettre d'accord le programme et les instructions ministérielles, et c'est en cela seulement que cette étude est œuvre personnelle. On verra d'ailleurs qu'elle est conçue dans le même esprit que mes études pédagogiques précédentes.

[2] Extrait de la circulaire de M. le Ministre des cultes et de l'instruction publique en Autriche, ainsi que la lettre d'envoi de M. le Ministre de Burlet. Le document original, plus étendu, a paru dans le *Verordnungsblatt für den Dienstbereich des Ministeriums für Cultus und Unterricht.* 1891 p. 241-248, sous le titre de *Erlass des Ministers für Cultus und Unterricht vom 30. September 1891,* Z. $\frac{1786}{\text{C. U. M.}}$, *an sämmtliche K. K. Landesschulbehörden betreffend den Unterricht in den classischen Sprachen am Obergymnasium.* Ce document, d'une extraordinaire importance, a pratiquement clos en Autriche le débat qui s'était élevé entre Kaegi et von Hartel, en donnant raison au premier contre le second.

Digitized by Google

« La construction latine et les particularités du style latin » constituent ce que depuis longtemps en Allemagne et depuis quelques années en France on a appelé du nom de stylistique. C'est une matière extrêmement vaste, trop vaste pour qu'on puisse l'étudier à l'athénée, fût-ce sommairement; il n'est donc pas probable que ce soit un cours *complet* de cette nature que le gouvernement a entendu instituer, précisément à une époque où l'on a une tendance à trouver les programmes surchargés et où il nous est recommandé — comme à nos collègues d'Autriche et d'Allemagne — de réduire l'enseignement *théorique* à ce qui est absolument nécessaire pour rendre fructueuse la lecture des auteurs.

La composition latine ainsi que les thèmes de style ayant été supprimés officiellement, nous n'avons plus à nous occuper que des thèmes d'application, et tout ce qui dans la stylistique ne saurait avoir d'intérêt que pour celui qui désire se préparer à écrire le latin, pourrait être négligé. A mon avis par conséquent, il ne faudrait enseigner de la stylistique que ce qui peut contribuer réellement à donner aux élèves l'intelligence du génie de la langue, en nous plaçant uniquement au point de vue de la lecture ou de la version, ce qui au fond est identique, toute lecture d'un ouvrage écrit dans une langue étrangère impliquant une version inconsciente dans la langue maternelle. Et en effet, pour bien entendre le latin (ou le grec), il est nécessaire de connaître certaines règles de style, fort générales au demeurant, mais qui aident singulièrement à saisir avec précision les idées exprimées par l'écrivain. *Je pense que ce sont ces règles-là dont il faudrait s'occuper, à l'exclusion des autres.*

Pour fixer les idées, je vais *rapidement* passer en revue les différentes parties dont se compose la stylistique de Berger, ouvrage classique et dont la réputation n'est plus à faire. On y trouve successivement : 1° des remarques générales sur le choix des expressions; 2° un chapitre sur l'emploi des parties du discours; 3° des considérations sur les principaux caractères de la langue latine.

Si nous examinons ces différents points, nous nous persuaderons facilement que les deux premiers ne doivent plus être chez nous l'objet d'un enseignement systématique, attendu que le but de ces préceptes est d'apprendre à écrire en latin.

Digitized by Google

Ainsi, on y développe les idées suivantes : " Évitez les mots et les tournures archaïques remplacés par d'autres à l'époque classique; évitez les mots et les locutions qui n'appartiennent qu'à la langue poétique; évitez les mots, les expressions, les locutions et les tours de phrase néologiques; évitez l'emploi de mots grecs à l'exception de ceux qui ont été adoptés par les Romains; tenez compte de la propriété des expressions. „ Ce sont là des préceptes généraux qui ne sont applicables qu'à l'aide d'un *Antibarbarus* (Krebs p. ex.), et, pour intéressante que puisse être cette étude lorsqu'on se consacre tout entier à l'étude du latin, le résultat ne me paraît pas compenser, — au point de vue moderne — le temps qu'on devrait y consacrer.

La second chapitre, celui qui traite de l'emploi des parties du discours, ne semble guère plus nécessaire, parce que plus d'un fait constaté là se trouve mentionné également dans la grammaire ou bien encore n'a d'autre utilité que d'apprendre à écrire en latin. Par exemple, quand on enseigne à l'élève qu'il faut se garder de traduire les participes passés passifs français pris substantivement, comme *les délaissés, les assiégés,* par les participes passés passifs correspondants, qu'on ne dit pas *contempti,* mais *qui contemnuntur*, *qui ab hoste obsidentur,* on fait une observation intéressante, mais qui est d'un bien médiocre secours pour la lecture d'un écrivain latin. De même, pour composer, il est nécessaire de savoir que le latin emploie souvent un adjectif là où le français se sert d'un substantif précédé d'une préposition, et qu'une *tour de bois* se dit *turris lignea,* une *couronne d'or, corona aurea* [1]. Il y a dans cette partie de la stylistique des centaines de remarques de ce genre, toutes également utiles et nécessaires — bien que d'un caractère un peu mécanique — à ceux qui écrivent en latin, mais cet exercice ayant disparu de nos programmes depuis nombre d'années, le temps employé à cette étude initierait les élèves à un travail allant à l'encontre de l'esprit nouveau qui, d'après les instructions ministérielles, doit à l'avenir animer nos études.

---

[1] Ces remarques et d'autres pourraient se faire incidemment dès les classes inférieures; pas n'est besoin pour cela d'un cours de stylistique.

Digitized by Google

Dans la troisième partie encore, bien des choses me paraissent inutiles, soit parce qu'elles n'ont d'importance qu'au point de vue de la composition latine, soit parce qu'elles font double emploi avec les règles de la grammaire. Sans doute, on peut faire observer la préférence marquée que le latin accorde aux expressions concrètes pour indiquer l'âge, les dates, les noms des magistratures; on peut *à l'occasion* montrer comment cette préférence pour les expressions concrètes se manifeste dans l'emploi fréquent de périphrases formés à l'aide de participes remplaçant les substantifs français abstraits, mais il me semble impossible, dans l'état actuel de l'enseignement, de faire sur ce sujet un cours suivi. Les langues anciennes n'y règnent en effet plus sans conteste : *Proximus ardet Ucalegon.*

J'en dis autant des chapitres sur la précision et sur la propriété des termes. Quant au caractère oratoire de la langue latine, qu'on le fasse remarquer à l'occasion d'un texte, c'est parfait; mais je ne saurais approuver que, suivant en cela les traités, on passât en revue tous les procédés de style, tels que l'asyndète, le polysyndète, la répétition, l'oxymoron, la paronomase, l'allitération, la métaphore, etc., attendu que ces figures se retrouvent dans toutes les langues et ne sont nullement propres au latin. D'ailleurs, pour dire toute ma pensée, au risque même de scandaliser l'un ou l'autre, je trouve dans ces recettes quelque chose de puéril. Celui qui se mettrait à composer en latin en s'aidant d'une stylistique et d'un anti-barbarus, arriverait tout au plus à produire une espèce de marqueterie parfaitement insipide. A mon avis, l'unique et le seul guide sûr sera toujours le sentiment de la latinité et celui-ci ne s'acquiert que par une lecture étendue et attentive des auteurs.

Est-ce donc à dire qu'aucune partie de la stylistique ne devrait être enseigné *ex professo?* Telle n'est pas mon opinion. Il est certaines règles, peu nombreuses et des plus simples, qu'il *faut* enseigner si l'on veut que les élèves sachent apprécier le style des écrivains : *ce sont celles qui concernent l'ordre des mots et la théorie des périodes.* Chargé jadis du cours de troisième latine alors que les règles du style n'étaient pas encore inscrites au programme, j'avais introduit ces notions dans les leçons de syntaxe et je m'en étais fort bien trouvé.

Digitized by Google

Il est étonnant de voir combien Tite Live, par exemple, dont le style a un caractère oratoire si prononcé, est mieux apprécié des élèves après qu'ils ont *compris* (et j'insiste sur ce mot), les lois fondamentales qui règlent l'ordre des mots.

Voici, *dans les grandes lignes,* les notions que je crois suffisantes, mais indispensables aussi, pour exécuter fidèlement *l'esprit* du programme, commenté par la circulaire mentionnée plus haut.

Sans partir précisément du Déluge, il faut cependant remonter assez haut. Il y a, dirais-je aux élèves, des langues à *construction fixe* et des langues à *construction libre.* Ainsi, sauf de rares exceptions, le Français énonce d'abord le sujet, puis le verbe, puis les compléments du verbe. C'est cet ordre qu'on a appelé l'ordre *logique* ou naturel, ordre qui n'était pas inconnu non plus des anciens. Le Français dira : *Cicéron invectiva Antoine,* et seul l'ordre des mots nous apprend que Cicéron est le sujet et Antoine le complément direct. En latin, je puis dire correctement : *Cicero invexit in Antonium* ou *Cicero in Antonium invexit,* ou *invexit in Antonium Cicero,* ou *invexit Cicero in Antonium,* ou encore *in Antonium invexit Cicero* ou finalement *in Antonium Cicero invexit.* Si le latin peut ainsi intervertir l'ordre des mots, c'est que les relations syntaxiques sont exprimées par les désinences, non par la place des mots; *Cicero* étant un nominatif est toujours désigné comme sujet agissant et est immédiatement reconnu comme tel. Or, vous comprendrez facilement que du moment où un mot porte avec lui la marque distinctive de la fonction qu'il remplit, il peut occuper la place que l'écrivain désire lui assigner dans la proposition, afin que celle-ci rende exactement sa pensée, sans dire rien de plus ni rien de moins, et puisque c'est la désinence, essentiellement variable selon la fonction du mot, qui indique le rôle syntaxique de celui-ci, il va de soi que la liberté de construction est bien moins grande pour les adverbes, les conjonctions et les prépositions, et qu'il n'est pas indifférent de dire *Non possum loqui* ou *possum non loqui.*

Ceci étant bien compris, on peut aborder le sujet proprement dit.

Ce serait une erreur de croire qu'il est absolument indifférent de placer dans l'un ou dans l'autre ordre même les mots

Digitized by Google

à désinence variable, et s'il n'y a point de loi qui *impose* un certain arrangement de préférence à un autre, on peut cependant formuler deux principes qui règlent l'ordre des mots dans une proposition : 1° celui de la construction grammaticale, 2° celui de la construction oratoire.

I. — *Construction grammaticale.*

Partant de cette règle fondamentale que les places les plus importantes dans une proposition sont la première et la dernière, tandis que la place intermédiaire est considérée comme la moins importante, on formule la règle de la construction grammaticale comme suit : *Il faut donner à chaque mot une place en rapport avec son importance grammaticale.* Or, le sujet et l'attribut étant les deux mots les plus importants dans toute proposition, on place le sujet en premier lieu et l'attribut à la fin, tandis que les mots qui déterminent le sujet ou l'attribut se mettent au milieu. Ainsi, *Cicero invexit, Cicero in Antonium invexit, Cicero furibundus in Antonium invexit,* etc. On montrera par des exemples que les mots qui déterminent le sujet se placent après le sujet mais en s'en approchant d'autant plus qu'ils sont plus étroitement liés avec lui : 1° l'adjectif, 2° le génitif, 3° la détermination adverbiale, 4° l'apposition, tandis que les mots qui déterminent l'attribut se mettent avant ce dernier en s'en rapprochant dans l'ordre suivant : 1° le complément direct, 2° le complément indirect, 3° la détermination adverbiale, 4° l'adverbe [1]. Il est bien entendu que dans les propositions composées, tant coordonnées que subordonnées, les conjonctions et les pronoms relatifs se mettent même avant le sujet, et que, surtout en ce qui concerne les parties accessoires de la proposition, l'ordre indiqué n'est pas toujours strictement observé. Il ne saurait être question ici de loi rigoureuse, mais seulement d'une simple tendance que l'on trouve généralement observée dans le récit historique en prose, quand rien ne vient remuer les passions de l'écrivain.

---

[1] Cf. la *Lat. Sprachl.* de SCHULTZ ou son adaptation française par Antoine. C'est le Chapitre de la *Wortstellung* que feu Gantrelle admirait le plus dans cette exellente grammaire.

Digitized by Google

II. — *Construction oratoire.*

Et cette flexibilité dans la règle est une chose heureuse. En effet, l'ordre grammatical invariablement appliqué pourrait donner lieu à un double inconvénient : 1° le mot saillant dans la pensée de l'auteur risquerait souvent de se trouver placé à un endroit grammaticalement peu important, ou, inversement, le mot grammaticalement le plus important de la proposition peut ne représenter qu'une idée accessaire dans la pensée de l'écrivain; 2° l'ordre grammatical pourrait amener un concours de sons peu harmonieux ou un rythme désagréable à l'oreille.

Or, pour briser le moule trop monotone de l'arrangement régulier des mots et éviter le double écueil que je viens de signaler, les écrivains de talent savent recourir à l'occasion à deux principes également féconds au point de vue de la beauté du style : ce sont les principes d'*emphase* et d'*euphonie.*

A. Principe d'emphase.

Le principe d'emphase est un principe purement rationnel, indépendant de tout sentiment esthétique [1]. Il est bien entendu que dans le cas présent le mot emphase n'implique aucune idée de déclamation ni d'affectation, mais qu'il est synonyme d' " importance ". Grâce à la faculté qu'ont les langues à flexion de se plier sans peine ni obscurité aux inversions, il est toujours loisible à un écrivain de faire ressortir l'idée principale en mettant en vedette le mot qui l'exprime. Ainsi, si l'on reprend les six traductions données plus haut de cette simple proposition : *Cicéron invectiva Antoine,* nous y constaterons des nuances très importantes. En disant *Cicero in Antonium invexit* on constate un simple fait, sans appuyer sur aucune idée. Mais que l'on dise *in Antonium Cicero invexit,* on appuie aussitôt sur le personnage d'Antoine et il faudra traduire *C'est Antoine que Cicéron invectiva;* en mettant *invexit* au commencement de la phrase, c'est l'idée d'invective que

---

[1] L'effet produit sera néanmoins généralement beau; ce que je veux dire, c'est que l'écrivain qui adopterait le principe d'emphase sans autre motif que l'amour de l'antithèse, risquerait de dire autre chose que ce qu'il veut dire en réalité.

Digitized by Google

l'on fait ressortir, etc. Adherbal, venant implorer contre Jugurtha le secours des Romains, plaida habilement sa cause en persuadant au Sénat que la dignité du peuple romain était directement en cause. Aussi, voyez l'art avec lequel Salluste place les pronoms dans la phrase suivante : " *Vestra* beneficia mihi erepta sunt, Patres conscripti, *vos* in mea injuria despecti estis. „ Dites : " Beneficia vestra mihi erepta sunt, in mea injuria vos despecti estis, „ les mêmes mots n'exprimeront plus les mêmes idées, l'état d'âme de l'orateur nous échappera. Un exemple bien familier se trouve dans le Coq de Lucien. Le savetier Micyle, réveillé au beau milieu de la nuit par le chant de son coq, se met à l'invectiver et se promet de l'assommer dès qu'il y verra clair. A son grand ahurissement, le coq lui répond en fort bon grec. *Ὦ Ζεῦ τεράστιε*, s'écrie Micyle, *τί τὸ κακὸν τοῦτ' ἐστίν; ἀνθρωπίνως ἐλάλησεν ἀλεκτρυών.* Ce qui frappe le savetier, c'est d'entendre un coq ayant une voix humaine; c'est pourquoi *ἀνθρωπίνως* est le premier mot de la proposition. En latin on dirait de même : *humana voce locutus est gallus.* L'application de ce principe est extrêmement sensible dans les passages pathétiques, qu'il s'agisse de prose ou de vers. Il est remarquable que les grands poètes épiques ont su l'appliquer dès le premier vers de leurs poèmes, tant il est vrai que, de même qu'en français la rime n'est pas une entrave pour les vrais poètes, de même dans l'antiquité la mesure n'en était pas une pour eux. Dans l'Iliade, Homère chante le ressentiment d'Achille, cause de tous les malheurs qui fondent sur les Grecs. C'est pourquoi elle débute par ces mots : *Μῆνιν ἄειδε, θεά*.... La conteuse Odyssée nous fait connaître l'histoire du retour d'Ulysse, aussi le poète commence-t-il : *Ἄνδρα μοι ἔννεπε, Μοῦσα*.... [1]. Virgile, dans son Énéide, s'inspire des deux poèmes d'Homère; il chante des combats, il raconte les aventures d'Énée, et les premiers mots sont : *Arma virumque cano*.... Cependant, bien que les grands poètes triomphent de tous les obstacles quand un sujet les possède et qu'ils veulent mettre certains détails en relief,

[1] Les traducteurs modernes n'ont pas su reproduire ce mouvement, pas même Vosmaer, dont le travail est cependant fort au-dessus de celui de Leconte de Lisle.

Digitized by Google

c'est surtout en lisant des discours passionnés, tels que la seconde Philippique ou la quatrième Verrine, que l'on aura l'occasion d'étudier les effets obtenus par ce procédé si naturel, tout en analysant les sentiments de l'écrivain. La prose oratoire de Tite Live et de Salluste en fournirait aussi de nombreux exemples.

On pourrait adopter la terminologie de Weil, qui ramène à trois types généraux les différentes espèces de propositions régies par l'ordre oratoire : 1° L'ENCLAVEMENT : quand la langue n'offre, pour exprimer une idée, aucun mot simple ni composé, l'idée doit se décomposer et être exprimée par plusieurs mots. Mais pour souder autant que possible les éléments principaux, on fait suivre le complément par le terme complété, précédé lui-même d'un mot ou d'une expression qui lui est indissolublement lié. C'est ce que Cicéron nomme *in quadrum redigere.* Cette construction est extrêmement fréquente en grec, où l'on dit par exemple : *οἱ νῦν ἄνθρωποι* = les contemporains, et l'on dit très bien en latin *Caesaris in Hispania res secundae.* 2° LA CONSTRUCTION ASCENDANTE : le complément précède le verbe. 3° LA CONSTRUCTION DESCENDANTE : le complément suit le verbe.

En parlant du principe d'emphase, il y a néanmoins un danger contre lequel il faut prémunir l'élève, c'est celui de tomber dans l'exagération et de s'ingénier à trouver des intentions spéciales d'emphase alors que parfois la phrase est régie par un principe d'ordre tout différent, celui de l'euphonie, ou que même, dans les passages incolores, sa construction est indifférente.

B. Principe d'euphonie.

Le principe d'euphonie est extrêment important et les anciens cherchaient à contenter l'oreille par deux moyens 1) par le choix des mots pris isolément (*sonus* ou *vocum suavitas*), 2° par la disposition rythmique des mots dans la phrase (*numerus*). Cicéron dans l'Orator (49, 163) insiste sur ces deux moyens : " Duae sunt res quae permulcent aures, sonus et numerus. „ C'est ainsi qu'on évitait l'accumulation des sons durs, une série ininterrompue de monosyllabes ou de mots ayant la même terminaison. Toutes les oreilles ne sont pas également délicates et exercées, et il est même certain

Digitized by Google

que nous ne sommes pas toujours bons juges de ce qui, sous ce rapport, plaisait ou ne plaisait pas aux Romains. L'anecdote suivante nous en est une preuve. Aulu-Gelle, au livre XIII de ses Nuits Attiques, nous rapporte que Valerius Probus, interrogé s'il fallait dire *has urbis* ou *has urbes*, *hanc turrem* ou *hanc turrim,* répondit : " Que vous fassiez des vers ou que vous écriviez en prose, et qu'il vous faille faire usage de ces mots, n'ayez aucun égard aux règles surannées et vermoulues de la grammaire, mais consultez votre oreille pour savoir ce qu'il faut dire en tel ou tel endroit; ce qu'elle vous aura conseillé sera certainement le mieux. — Mais comment voulez-vous, dit son interlocuteur, que j'interroge mon oreille? — En faisant, dit Probus, comme Virgile, qui tantôt dit *urbes,* tantôt *urbis,* n'ayant pour unique règle que l'oreille. C'est ainsi qu'il dit au premier livre des Géorgiques :

urbisne invisere, Caesar
Terrarumque velis curam.

Changez *urbis* en *urbes*, et vous aurez aussitôt je ne sais quoi de lourd. Au troisième livre de l'Énéide au contraire, il dit :

Centum urbes habitant magnas,

Mettez *urbis*, et vous aurez un son maigre et sans force. La même Virgile dit *turrim* pour *turrem*, *securim* pour *securem* :

Turrim in praecipiti stantem .....
..... incertam excussit cervice securim.

Or, à mon avis, — c'est toujours Probus qui parle, — cela est plus agréable que si l'*i* était remplacé par un *e*. — Alors le questionneur, homme tout à fait ignorant et d'une oreille fruste : " Pourquoi une forme vous plaît-elle mieux dans tel endroit que dans tel autre? C'est ce que je ne comprends pas bien. „ — Et Probus impatienté de répondre : " Ne vous fatiguez pas à chercher s'il faut dire *urbes* ou *urbis*, car, comme je le vois, vous êtes de cette race de gens qui peuvent pécher sans préjudice; vous ne perdrez rien à dire l'un ou l'autre. „

En ce qui me concerne, j'avoue que le verdict de Valerius Probus me touche également et qu'il y a là une question

Digitized by Google

d'harmonie à laquelle mon oreille n'est pas sensible. Heureusement qu'il n'en est pas toujours de même et que l'harmonie des langues anciennes ne nous échappe pas entièrement.

C'est au *numerus*, à la construction rythmique, que les anciens attachaient la plus grande importance. La phrase devait être rythmée, encore que ce fût une faute que d'aligner des vers quand on écrivait en prose : " Versus in oratione si efficitur coniunctione verborum, vitium est, „ dit Cicéron dans le De oratore (III, 44, 175). C'était surtout aux finales ou *clausulae* des phrases que les anciens apportaient toute leur attention. Combien les Romains étaient sensibles aux chutes élégantes, cela nous est prouvé par ce que rapporte Cicéron dans l'Orator 63, 213. " Papirius Carbo, tribun de la plèbe en l'an 90, prononça dans un de ses discours les paroles suivantes : O Marce Druse, patrem appello : tu dicere solebas sacram esse rempublicam; quicumque eam violavissent, ab omnibus esse ei poenas persolutas. Patris dictum sapiens temeritas filii comprobavit. Alors, continue Cicéron, la chute de cette phrase que terminait un dichorée, a valu à l'orateur des applaudissements étonnants. N'est-ce pas le nombre oratoire qui en est cause? Changez l'ordre des mots, dites : comprobavit filii temeritas, et il n'y aura plus d'effet. Cependant ce sont les mêmes mots, le sens est identique. C'est que l'esprit est satisfait, mais non pas l'oreille. „ Cicéron recommande comme *clausula* le crétique - ⏑ -, ou bien le premier péon - ⏑ ⏑ ⏑ suivi d'un spondée - - (= esse videatur), et abusait même de cette chute, si agréable d'ailleurs, péchant ainsi contre une règle qu'il formule lui-même : " In orationis numero nihil est tam vitiosum quam si semper est idem. „ Aussi Quintilien IX, 4, 73, dit-il que chez Cicéron ce rythme est " nimis frequens. „

Cicéron, citant dans l'Orator 70, 233, une phrase de C. Gracchus, nous apprend par un exemple frappant qu'il suffit parfois d'introduire un léger changement dans une phrase pour lui donner le nombre qui lui manque. Dans son discours *Apud Censores,* C. Gracchus avait dit : " Abesse non potest, quin eiusdem hominis sit, probos improbare, qui improbos probet. „ " Quanto aptius, dit Cicéron, si ita dixisset : quin eiusdem hominis sit, qui improbos probet, probos improbare! „ En

Digitized by Google

effet, par ce seul changement, la chute de la phrase est plus harmonieuse.

Dans ce qui précède il n'est question que de la proposition simple; il me reste à dire quelques mots de la proposition composée ou *période.* Celle-ci est constituée par plusieurs propositions partielles reliées grammaticalement et logiquement entre elles de manière à former un tout. On applique aux différents membres les mêmes principes que ceux dont il a été question précédemment pour la disposition des mots dans la proposition simple, c'est-à-dire qu'on range les propositions d'après leur importance soit grammaticale, soit oratoire. Toute la période repose sur ce principe, qu'il faut autant que possible intercaler les propositions subordonnées entre les parties les plus importantes de la proposition principale. Par conséquent, les subordonnées sont encadrées dans les parties de la proposition principale : " *Helvetii,* ea spe deiecti, navibus iunctis ratibusque compluribus factis, alii vadis Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnunquam interdiu, saepius noctu, si perrumpere possent, conati operis munitione et militum concursu et telis repulsi hoc conatu *destiterunt* „ (B. G. 1. 7).

Je crois qu'il serait quelque peu puéril de vouloir donner aux élèves des préceptes pour construire une belle période bien harmonieuse. Ces règles sont trop générales pour qu'on puisse les indiquer avec précision et l'infinie variété des types donnés par les grands traités de stylistique montre suffisamment l'inanité d'une telle entreprise dans notre enseignement. Il est pratique cependant, quand on rencontre une période artistiquement composée, de montrer pourquoi elle est réussie. Quatre ou cinq règles fort générales y suffisent. Ainsi, Cicéron écrit dans les Tusculanes I, 38, 92 : " Mortem, qui leviorem faciunt, somni simillimam volunt esse. „ *Pour ce qui est de la mort, ceux qui la représentent sous l'aspect le moins fâcheux veulent qu'elle soit tout à fait semblable au sommeil.* On remarquera que le mot *mortem* est mis en tête de la période; or, en faisant l'analyse logique de la phrase, on remarquera que ce mot *mortem* est complément et de la proposition principale et de la proposition subordonnée et on fera observer que c'est une règle que de mettre en tête de la période l'élément qui est commun à ces deux espèces de

Digitized by Google

propositions. C'est pourquoi, dans ces mêmes Tusculanes V, 18, 54, Cicéron écrit : " Stultitia, etsi adepta est quod concupivit, numquam se tamen satis consecutam putat. „

Sans m'appesantir davantage là-dessus, je désirerais encore attirer l'attention sur la règle la plus importante au point de vue rythmique. Dans toute période, il y a une protase et une apodose, c'est-à-dire une phrase antérieure et une phrase postérieure; or, il faut qu'il y ait une certaine proportion entre ces deux parties, de manière qu'elles se balancent d'une manière sensiblement égale. Rien n'est plus choquant pour l'oreille qu'une apodose trop courte ou une chute trop brusque. Il arrive, il est vrai, qne la voix fortement posée dès les premiers mots continue à s'élever jusqu'à la fin, et on en trouve des exemples dans les discours de Cicéron. On lit dans le *Pro lege Manilia* c. V. : " Ius legationis verbo violatum illi persecuti sunt : vos legatum omni supplicio interfectum, relinquetis? " Mais ces périodes à terminaison masculine, comme les nomme M. Weil, ne sont pas ordinaires; en général, il y a une chute douce qui fait redescendre la voix (terminaison féminine).

La première phrase du Pro Milone peut être citée comme un exemple : " Etsi vereor, iudices, ne turpe sit pro fortissimo viro dicere incipientem timere, minimeque deceat, cum T. Annius ipse magis de rei publicae salute quam de sua perturbetur, me ad eius causam parem animi magnitudinem adferre non posse — tamen haec novi iudici nova forma terret oculos, qui quocumque inciderunt, consuetudinem fori et pristinum morem iudiciorum requirunt. „ Mais il s'en faut que la chute soit toujours également bien amenée; ainsi, il n'est pas sans intérêt de comparer à ce début de la Milonienne celui du Pro Sulla : " Maxime vellem, iudices, ut P. Sulla et antea dignitatis suae splendorem obtinere et post calamitatem acceptam modestiae fructum aliquem percipere potuisset : sed quoniam ita tulit casus infestus, ut et amplissimo honore cum communi ambitionis invidia, tum singulari Autroni odio everteretur, et in his pristinae fortunae reliquiis miseris et adflictis tamen haberet quosdam, quorum animos ne supplicio quidem suo satiare posset, (quamquam ex huius incommodis magnam animo molestiam capio) — tamen in ceteris malis facile patior

Digitized by Google

oblatum mihi tempus esse, in quo boni viri lenitatem meam misericordiamque, notam quondam omnibus, nunc quasi intermissam, agnoscerent, improbi ac perditi cives, perdomiti atque victi, præcipitante re publica vehementem me fuisse atque fortem, conservata mitem ac misericordem faterentur. „ L'apodose ne commence qu'aux mots *tamen in ceteris malis;* en outre, *tamen*, inutile pour le sens général de la phrase est amené par la maladroite insertion de la proposition *quamquam — capio.*

L'étude des périodes de Tite Live peut aussi rendre de grands services; en effet, moins aisée que la phrase cicéronienne, moins simple que celle de César, celle de Tite Live a parfois quelque chose de lourd et d'artificiel, comme l'a montré Madvig (*K. ph. Schr.* p. 359-60). Or, de même que ses qualités, les défauts d'un écrivain peuvent être un enseignement.

Je m'arrête; ce que j'ai dit suffit à mon but, qui est de montrer comment pour ma part j'interpréterais les notions de style latin inscrites au programme et je me résume comme il suit :

1° On pourrait se contenter d'insister sur les grands principes qui régissent la construction des propositions simples et composées; 2° une dizaine de leçons seraient suffisantes pour développer les points visés dans ce travail; 3° quand les principes généraux seraient bien compris, il ne faudrait pas négliger d'en montrer l'application à propos de l'une ou de l'autre phrase particulièrement bien ou particulièrement mal construite; 4° enfin, pour que cet enseignement ainsi compris puisse donner tous ses fruits, je fais le vœu qu'il nous soit permis en rhétorique de lire le *De Oratore* de Cicéron [1]. Dans

---

[1] Dettweiler, dans le *Handbuch der Erziehungs- und Unterrichtslehre für höhere Schulen,* qui vient de paraître, vol. III, p. 199, explique pour quels motifs il ne faut lire ni le Brutus ni l'Orator, et ajoute : “ Daraus folgt, dass sich von den rhetorischen schriften am meisten *De Oratore* empfiehlt. „ S'il condamne au contraire nettement le Brutus, c'est qu'une énumération de noms — qui presque toujours pour nous ne sont que des noms —, est sans intérêt pour l'élève. Or, le Brutus, cette esquisse de l'histoire de l'éloquence, est un véritable catalogue d'orateurs, dont le plan laisse à désirer, dont le style est souvent pénible, le texte mal établi,

Digitized by Google

cet admirable traité que les élèves n'aborderaient que convenablement préparés, ils apprendraient par le menu, sous une forme attrayante, dans une langue exquise, polie par le plus harmonieux styliste de Rome, ces principes qui auraient fait l'objet d'un enseignement préparatoire de deux années.

Si je recommande en rhétorique la lecture du *De Oratore*, ce n'est pas que j'attribue à l'étude de la rhétorique latine une vertu particulière, mais bien parce que je pense que celui qui comprend ce qu'est le style et qui en a saisi les procédés dans une langue, comprendra et jugera facilement les procédés employés dans les autres langues *de même structure*. Or, le style n'est pas une chose négligeable; il y a longtemps qu'on l'a dit : " Derrière le jugement de l'oreille se cache souvent un jugement de l'esprit. „ C'est pour cela que l'étude de la rhétorique latine n'est point à dédaigner même de nos jours, où les autels de Minerve sont délaissés pour ceux de Mercure, et il faudrait être bien indifférent ou bien Béotien pour refuser d'avoir pour initiateur Cicéron lui-même [1].

J. KEELHOFF.

Juillet 1895.

---

et qui en outre est gâté par des lacunes tant dans le corps de l'ouvrage qu'à la fin. Cicéron s'est trouvé écrasé par la matière, et nos élèves ne peuvent y trouver ni plaisir ni profit.

[1] Des extraits de Quintilien seraient des plus utiles, mais cet auteur n'est pas au programme.

Digitized by Google

UNE HYPERBATE APPARENTE DU PRONOM ENCLITIQUE *με*.

Le passage où se trouve le pronom personnel enclitique dont nous nous occuperons est le vers 257 des Nuées d'Aristophane.

Nous reprendrons le dialogue entre Socrate et Strepsiade un peu plus haut.

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

βούλει τὰ θεῖα πράγματ' εἰδέναι σαφῶς, 250
ἅττ' ἐστὶν ὀρθῶς;

ΣΤΡΕΨΙΑΔΗΣ.

νὴ Δί', εἴπερ ἔστι γε.

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

καὶ ξυγγενέσθαι ταῖς Νεφέλαισιν ἐς λόγους,
ταῖς ἡμετέραισι δαίμοσιν;

ΣΤΡΕΨΙΑΔΗΣ.

μάλιστά γε.

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

κάθιζε τοίνυν ἐπὶ τὸν ἱερὸν σκίμποδα.

ΣΤΡΕΨΙΑΔΗΣ.

ἰδού, κάθημαι. 255

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

τουτονὶ τοίνυν λαβὲ
τὸν στέφανον.

ΣΤΡΕΨΙΑΔΗΣ.

ἐπὶ τί στέφανον; οἴμοι, Σώκρατες,
ὥσπερ με τὸν Ἀθάμανθ', ὅπως μὴ θύσετε. 257

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

οὔκ, ἀλλὰ ταῦτα πάντα τοὺς τελουμένους
ἡμεῖς ποιοῦμεν.

On se représente facilement la scène. Socrate demande au vieux Strepsiade s'il veut savoir ce que sont au juste les choses divines et s'il désire entrer en conversation avec les Nuées. Strepsiade s'empresse de dire oui. Socrate le fait alors asseoir sur un escabeau et lui ordonne de se placer une cou-

Digitized by Google

ronne sur la tête. A la vue de la couronne, Strepsiade a peur. Cette couronne lui rappelle le sacrifice d'Athamas dans la tragédie de Sophocle qui porte ce nom. Dans cette tragédie, qui ne nous est pas parvenue, Sophocle montrait Athamas, la tête ceinte d'une couronne, sur le point d'être immolé sur l'autel de Zeus, sans l'intervention miraculeuse d'Hercule, le *deus ex machina* de la pièce [1]. Le vieux bonhomme de Strepsiade qui ne sait pas, ou qui ne se rappelle plus en ce moment, qu'Athamas a été sauvé de la mort par Hercule, craint d'être réellement sacrifié et s'écrie (v. 257) :

" O Socrate, ne me sacrifie pas comme on a sacrifié Athamas! "

Il n'y a pas de doute possible sur le sens véritable de notre vers. Il doit nécessairement signifier : " N'allez pas me sacrifier comme Athamas " et cependant c'est le contraire qu'il semble vouloir dire : " N'allez pas sacrifier Athamas comme moi! "

Comment expliquer cette contradiction apparente entre le sens du vers et sa forme, comment justifier la place de *με* qui paraît contraire aux lois ordinaires de la syntaxe grecque?

Parmi les éditions commentées des Nuées d'Aristophane que nous avons pu consulter, les unes se bornent à constater la place extraordinaire de *με* et à en signaler de semblables (cf. Dindorf, Oxford, 1837, *ὥσπερ με* : eadem collocatio verborum, Vesp., 363; Th. Kock, Weidmann, 1894, 4te Aufl. : Die Stellung des *με* ganz ähnl. *Wesp.*, 363; *Vögel*, 95; *Lys.*, 376; Eur., *Ion*, 293, 671; *Elect.*, 264). Les autres se contentent d'indiquer l'ordre des mots (G. Hermann, Leipzig, 1799-1830; L. de Sinner, Hachette, 1834, qui cite J. A. Ernesti, Leipzig, 1753.) D'autres traduisent tout simplement (Merry, Oxford, 1882), et d'autres même ne disent rien du tout (Poyard, *Morceaux choisis d'Aristophane*, Hachette, 1873).

Il va de soi que ces éditions ne nous arrêteront pas. Elles n'expliquent rien.

La seule édition qui, à notre connaissance, essaye de donner une explication de la place occupée par le pronom *με*, est

---

[1] Voir les scholies d'Aristophane au vers 257 des Nuées.

Digitized by Google

celle de Teuffel, Teubner, 1887 (2e Aufl. bearbeitet von Otto Koehler): " Le pêle-mêle des mots (synchyse, hyperbate), écrit ce commentateur, dépeint le saisissement de celui qui parle. „ — Das Durcheinanderwerfen der Worte (Synchysis, Hyperbaton) malt die Bestürzung des Redenden. — Il trouve la synchyse dans la place de *ὅπως μὴ θύσετε*, et l'hyperbate dans la place de *με*.

Voir une synchyse dans ce vers parce qu'il semble que *ὅπως μὴ θύσετε* serait mieux placé avant *ὥσπερ με* etc., et l'attribuer au saisissement, à l'épouvante, c'est se condamner à voir beaucoup de synchyses chez les grands écrivains grecs, sans pouvoir recourir toujours à la facile explication du saisissement. Non, il n'y a pas de synchyse dans ce vers, pas plus qu'il n'y en a au vers 351 des *Perses* d'Eschyle, au vers 121 du *Cyclope* d'Euripide, ou au paragraphe 123 du XXe discours de Démosthène, ou encore au vers 268 et 295 de ces mêmes Nuées, tous passages cités par Teuffel. Qu'on lise attentivement ces passages et l'on se convaincra qu'il n'y a là " nul mélange, nulle confusion „ (le saisissement qui aurait donné naissance aux synchyses en question, est loin d'être toujours établi, voir Eur., *Cycl.*, 121), mais bien le contraire, c'est-à-dire l'art le plus raffiné dans l'arrangement des mots, disposés de façon à produire le plus grand effet au fur et à mesure qu'ils s'impriment dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur. L'écrivain de talent ne place pas ses mots au hasard, mais dans un ordre bien déterminé où, sans faire en quoi que ce soit violence au génie de la langue à laquelle ils appartiennent, ils laissent parfaitement entrevoir leur sens si, à dessein ou par hasard, la pensée n'est pas entièrement exprimée.

Ainsi, pour nous en tenir à notre vers, il est facile de voir ce qui a déterminé le poète à commencer par dire : *ὥσπερ με τὸν Ἀθάμαντ'*. Dès que Strepsiade a vu la couronne dont Socrate lui dit de se ceindre la tête, il songe à l'Athamas de la tragédie de Sophocle. Athamas avait une couronne sur la tête quand on le conduisit à l'autel de Zeus pour y être immolé; lui, Strepsiade va en avoir une. Ne subira-t-il pas le sort d'Athamas? Cette idée surgit dans son esprit et, tout affolé, il s'écrie : *ὥσπερ με τὸν Ἀθάμαντ'*. Rien que ces mots,

Digitized by Google

surtout de la façon dont ils étaient prononcés, devaient faire comprendre la pensée de Strepsiade. Le bout de phrase *ὅπως μὴ θύσετε* devient en quelque sorte inutile, et le poète aurait pu à la rigueur le laisser de côté. La réponse de Socrate au vers suivant, *οὔκ, ἀλλὰ* etc., aurait suffi pour confirmer l'auditeur dans l'interprétation qu'il avait donnée au vers précédent.

Pour en venir maintenant à l'hyperbate de Teuffel, il y aurait dans *ὥσπερ με τὸν Ἀθάμαντ'*, hyberbate de *με*. Le pronom *με* devait se trouver après *τὸν Ἀθάμαντ'* et non pas avant, et cette place anormale serait due au saisissement de Strepsiade. Au lieu de s'écrier : " N'allez pas me sacrifier comme Athamas „, le vieillard, perdant à la vue de la couronne le peu de tête qui lui reste, dit : " N'allez pas sacrifier Athamas comme moi. „ Sans nous demander quelle peut bien être la valeur d'un trait d'esprit de ce genre, nous déclarons immédiatement que cette interprétation est impossible.

La place de *με* ne présente pas une hyperbate, parce qu'il faudrait voir des hyperbates dans toutes les enclitiques placées dans des conditions analogues, sans pouvoir les mettre sur le compte d'un saisissement quelconque. Admettre l'hyperbate due à un saisissement, c'est admettre que les personnages d'Aristophane risquent de perdre la tête chaque fois qu'ils doivent employer une enclitique, c'est admettre qu'Homère est en proie à un délire qui ne finit pas.

Il n'y a pas non plus de licence poétique dans la place de *με*, comme le croit par exemple le Thesaurus de H. Estienne (Paris. Didot, 1865), quand il écrit (s. v. *ὥσπερ*) : " Memorabilius est quod Aristophanes *propter metri necessitatem* dixit Vesp. 363 : *ὥσπερ με γαλῆν κρέα κλέψασαν τηροῦσιν*, ubi *με* post *τηροῦσιν* ponendum erat. *Eadem ratio* Nub. 257 : *ὥσπερ* etc., pro *ὅπως μὴ θύσετέ με, ὥσπερ τὸν Ἀθάμαντα*, „ et cela pour le grand motif qu'il n'y a pas de licences poétiques [1]. Faisons remarquer en passant que donner des explications de ce genre, c'est se payer de mots.

Puisqu'il n'y a dans la place de *με* ni hyperbate due au

---

[1] Th. DE BANVILLE, *Traité de versification française. Des licences poétiques.* F. PLESSIS, *Métrique grecque et latine*, Paris, Klincksieck, 1889, § 35.

Digitized by Google

désir du poète de dépeindre le trouble du vieux Strepsiade en lui faisant dire une sottise, ni licence poétique, qu'y a-t-il donc? Rien du tout. Le pronom enclitique *με* occupe la place qui lui revient d'après une ancienne loi régissant la place des enclitiques, loi qui n'avait pas encore perdu toute sa force du temps d'Aristophane.

Cette loi a été exposée par J. Wackernagel dans les *Indogermanische Forschungen,* tome I, pp. 333-436, sous ce titre: *Über ein Gesetz der indogermanischen Wortstellung.* Elle se résume de la façon suivante: *Les enclitiques, ou les mots ayant la valeur d'une enclitique*[1], *ont une tendance à toujours occuper la deuxième place de la proposition ou une place, troisième ou quatrième, équivalant à la deuxième*[2].

Cette loi n'est pas seulement vraie pour le grec, mais on en retrouve encore des traces en sanscrit, en zend, en latin et dans les langues germaniques. On est donc en droit d'établir que c'est une loi de l'époque indo-européenne commune. Rien d'étonnant alors, si c'est dans les poèmes homériques que nous la voyons dans sa plus grande force. Elle est encore jeune à cette époque et elle règne sans partage. Plus tard, lorsque de nouvelles lois sur la place des enclitiques commencent à s'introduire, l'influence de la loi de Wackernagel décroît sans jamais toutefois disparaître complètement.

Wackernagel a calculé que dans les chants ***N Π P*** de l'Iliade 49 *μιν* sur 50, 92 *οἱ* sur 92, 4 *ἑ* sur 4, 11 *σφι* sur 12, 6 *σφισι* sur 6, 1 *σφεας* sur 1, 1 *σφωε* sur 1, 5 *σεο-σευ* sur 5, 47 *τοι* sur 47, 19 *σε* sur 21, 2 *μευ* sur 2, 29 *μοι* sur 32, 15 *με* sur 15, occupaient la deuxième place de la proposition ou une place équivalant à la deuxième.

---

[1] Ces mots sont par exemple: *ἄν, ἄρ, ἄρα, αὖ, γάρ, δέ, δῆτα, μέν, μή, οὖν, τοίνυν.*

[2] Cela a lieu lorsque les deux ou trois premiers mots de la proposition se rattachent les uns aux autres au point de ne former qu'un seul tout; lorsqu'une ou deux enclitiques, ou des particules ayant cette valeur, précèdent l'enclitique troisième ou quatrième; lorsqu'une négation la précède, les négations se plaçant de préférence avant l'enclitique. On doit encore, selon nous, mettre en ligne de compte les cas où il y a un repos au commencement de la proposition, une nouvelle proposition commençant pour ainsi dire après le repos.

Digitized by Google

Ces chiffres sont des plus éloquents. Ils montrent combien la tendance des enclitiques à occuper la deuxième place de la proposition est puissante chez Homère.

Chez Hérodote, la loi a conservé toute son action sur *μιν* et *οἱ*, qui occupent presque toujours la deuxième place. Sur les autres enclitiques, son influence n'est plus aussi grande. Cependant le nombre des enclitiques qui continuent à obéir à l'ancienne loi est encore supérieur à celui des enclitiques qui n'y obéissent plus. La proportion des premières est de 62 °/₀ environ.

Chez les Attiques, les calculs que Wackernagel a entrepris d'une façon générale, lui permettent de conclure à un affaiblissement toujours plus grand de notre loi. Mais, ajoute-t-il, des traces indéniables de celle-ci se retrouvent encore dans certaines tournures et liaisons de mots.

Nos recherches personnelles nous permettent d'affirmer que chez Aristophane il y a plus que certaines tournures et liaisons de mots qui reflètent l'ancienne loi régissant la place des enclitiques. La proportion des enclitiques occupant la deuxième place de la proposition chez le grand comique grec peut être fixée sans exagération à 60 °/°. Nous attribuons ce phénomène au caractère populaire de la langue d'Aristophane et nous estimons que c'est dans le parler de tous les jours, dans la langue du peuple, que l'ancienne loi est restée le plus longtemps vivace.

Il ne sera pas inutile, pensons-nous, avant de montrer que le vers 257 des Nuées d'Aristophane obéit à la loi de Wackernagel, de donner quelques exemples caractéristiques de cette loi.

Exemples empruntés à Homère :

On connaît les formules fréquentes *τῷ μιν ἐεισάμενος προσέφη* ou *προσεφώνεε*, pour *τῷ ἐεισάμενος προσέφη μιν*, et *καί μιν φωνήσας ἔπεα πτερόεντα προσηύδα*, où *μιν* appartient à *προσηύδα* et non pas à *φωνήσας*.

Au vers 347 du XXIe chant de l'Iliade : *χαίρει δέ μιν ὅστις ἐθείρῃ* " il se réjouit, celui qui la (la terre) travaille „, *μιν* dépend du verbe de la proposition surbordonnée et se trouve dans la proposition principale. Sa présence y est due au besoin d'occuper la deuxième place de la proposition. *Μιν* ne saurait

Digitized by Google

dépendre de *χαίρει*, parce que ce verbe demanderait le datif.

Οἱ se trouve placé loin du mot qui le régit, dans un groupe de mots qui commencent la phrase, Odys. III, 306 : *τῷ δέ οἱ ὀγδοάτῳ κακὸν ἤλυθε δῖος Ὀρέστης.*

Οἱ occupe une place incompréhensible pour une enclitique : Iliad. XVI, 324 : *ὅς οἱ παρὰ πατρὶ γέροντι κηρύσσων γήρασκε.*

Exemples empruntés à Hérodote :

I, 213, 3: *ὥς μιν ὅ τε οἶνος ἀνῆκε καὶ ἔμαθε* (*μιν* appartient seulement à *ἀνῆκε*).

II, 90, 7 : *ἀλλά μιν οἱ ἱρέες αὐτοὶ οἱ τοῦ Νείλου — θάπτουσιν.*

II, 108, 4 : *τούς τέ οἱ λίθους* (suivent 14 mots) *οὗτοι ἦσαν οἱ ἑλκύσαντες.*

V, 92, β8 : *ἐκ δέ οἱ ταύτης τῆς γυναικὸς οὐδ' ἐξ ἄλλης παῖδες ἐγένοντο.*

V, 46, 11 : *οἱ γάρ μιν Σελινούσιοι ἐπαναστάντες ἀπέκτειναν καταφυγόντα ἐπὶ Διὸς ἀγοραίου βωμόν.*

II, 23, 3 : *οὐ γάρ τινα ἐγώγε οἶδα ποταμὸν Ὠκεανὸν ἐόντα.*

Exemples empruntés aux Attiques.

Formules usitées dans les procès :

καί μοι κάλει — καί μοι λαβὲ καὶ ἀνάγνωθι — καί μοι ἀνάγνωθι — καί μοι ἀνάβητε μάρτυρες — καί μοι δεῦρ' ἴτε μάρτυρες, etc. etc. [1].

Nous pouvons maintenant arriver à notre vers :

οἴμοι, Σώκρατες,
ὥσπερ με τὸν Ἀθάμαντ', ὅπως μὴ θύσετε.

Il est facile de voir que le pronom enclitique *με* occupe la deuxième place de la proposition. En effet, l'exclamation *οἴμοι, Σώκρατες*, forme en quelque sorte une proposition à part, et *ὥσπερ* commence une nouvelle proposition. Il y a donc lieu d'expliquer la place de *με* par la loi de Wackernagel.

---

[1] Nous avons dit plus haut que la loi de Wackernagel sur les enclitiques se retrouvait en latin. Voici quelques exemples : Cicéron, *ad Att.*, I. 20. 7 : par *mihi*, per, inquam, gratum feceris — Tite-Live, 23. 9, 2 : per ego *te*, inquit, fili, quaecunque jura jungunt liberos parentibus, precor quaesoque. — Térence, *Andr.*, 538 : per *te* deos oro et nostram amicitiam. — Cic., *Brutus*, 12 : populus *se* Romanus erexit. — Plaute, le Revenant, 684 : di *te* deaeque omnes funditus perdant, senex. — Horace, *Od.*, 1. 3. 1 : sic *te* diva potens Cypri — regat. — Cic., *pro Cluentio*, 66 : quonam *igitur* haec modo gesta sunt, etc., etc. Voir l'art. de Wackernagel, pp. 406-425.

Digitized by Google

Chose vraiment curieuse, les commentateurs des Nuées d'Aristophane qui considèrent la place de *με* comme une hyperbate et qui l'attribuent au trouble du vieux Strepsiade, citent des passages où le pronom *με* ne leur semble pas non plus à sa place et qui sont tous des applications de notre loi ! Dans ces passages, *με* occupe soit la deuxième place soit une place équivalant à la deuxième ou bien très rapprochée du commencement de la proposition.

Ainsi Lysistrate, 905 : Myrrhine répond à une demande de Cinésias :

οὐ δῆτα· καίτοι σ' οὐκ ἐρῶ γ' ὡς οὐ φιλῶ.

Le pronom *σ'* est régi par *οὐ φιλῶ*, le verbe de la proposition subordonnée, et il se trouve dans la proposition principale.

Oiseaux, 95 :

τίνες εἰσί μ' οἱ ζητοῦντες;

Oiseaux, 1550 :

ἀλλ' ὡς ἂν ἀποτρέχω πάλιν,
φέρε τὸ σκιάδειον, ἵνα με κἂν ὁ Ζεὺς ἴδῃ
ἄνωθεν, ἀκολουθεῖν δοκῶ κανηφόρῳ.

με est séparé de *ἴδῃ* dont il dépend.

Lysistrate, 376 :

οὐκ οἶδά σ' εἰ τῇδ' ὡς ἔχω τῇ λαμπάδι σταθεύσω.

Guêpes, 363 :

τὼ δὲ δύ' αὐτῶν ἐπὶ ταῖσι θύραις
ὥσπερ με γαλῆν κρέα κλέψασαν
τηροῦσιν ἔχοντ' ὀβελίσκους.

Le repos que le sens et la fin de vers mettent après *θύραις*, font de ce premier vers une espèce de proposition séparée. On pourrait traduire : " Ces deux-ci d'entre eux se tiennent à cette porte et me gardent, etc. [1]

---

[1] Peut-être faut-il simplement attribuer la place de *με* à l'action de l'analogie ? L'analogie, à l'aide de proportions mal établies, a appliqué souvent cette loi à tort et à travers. Ainsi le pronom enclitique *οἱ* ne se conçoit placé avant le substantif qui le régit que lorsqu'il occupe la deuxième place de la proposition. Ex. : Hérod., 3. 14. 14 : *δεύτερά οἱ τὸν παῖδα ἔπεμπε*. Il devrait toujours suivre son substantif du moment qu'il n'occupe pas cette place. Or il arrive souvent qu'il le précède tout de même. La cause en est l'analogie. *Οἱ* à la deuxième place de la proposition

Digitized by Google

Nous ne transcrirons pas ici les autres passages cités par les commentateurs. Si les enclitiques n'y occupent pas toujours la deuxième place (ce qui n'est pas nécessaire d'ailleurs), ils s'en rapprochent du moins. Nous n'indiquerons pas davantage d'autres passages d'Aristophane où l'action de la loi de Wackernagel s'est fait sentir. Il suffit d'ouvrir au hasard une édition de cet auteur pour en trouver. Mais nous insisterons avant de finir sur l'importance de la découverte de cette loi. Elle empêchera beaucoup d'explications fantaisistes, rendra compte de maintes places à juste titre étranges pour une enclitique et permettra, comme M. Wackernagel l'a montré, soit de faire de nouvelles corrections de texte, soit d'en confirmer ou d'en infirmer d'anciennes [1].

M. A. Kugener.

---

a si souvent derrière lui un substantif dont il dépend que l'analogie le place avant son substantif même au milieu d'une proposition. — Le même raisonnement peut s'appliquer à *με* après *ὥσπερ*.

[1] Voir p. 435 de l'article cité, la liste des passages qui ont été l'objet d'une critique de texte.

Digitized by Google

LE CONDITIONNEL APRÈS SI.

" *Si*, conjonction, dit Littré (p. 1929), gouverne l'*indicatif :*

S'il *venait*, il me ferait plaisir ; s'il *était venu*, je l'aurais su.

" Cependant, ajoute-t-il, on peut mettre aussi (après *si*) le *plus-que-parfait du subjonctif* au lieu du *plus-que-parfait de l'indicatif :*

S'il *fût venu*, je l'aurais su. — Sage s'il *eût remis* une légère offense (La Fontaine, Fable 13, IV). Si l'on *eût fait* cette question aux interrogateurs, ils n'auraient su eux-mêmes y répondre. (Ce que Littré appelle ici, avec raison, le *plus-que-parfait du subjonctif*, n'est, comme on le sait, pour toutes nos grammaires, que la seconde forme du *conditionnel passé*.)

" *Si* ne prend ce *subjonctif* qu'avec les auxiliaires *avoir* et *être :*

Si je vous *eusse trouvé*, ou si je vous *avais trouvé;* — si j'y *fusse allé*, ou si j'y *étais allé*.

" Il y a cependant quelques exemples de *si* avec le *conditionnel* :

Que te sert de percer les plus secrets abîmes Où se perd à nos sens l'immense Trinité, Si ton intérieur, manquant d'humilité, Ne lui *saurait* offrir d'agréables victimes (Corneille, Imitation, I, 1). — Si vous *auriez* de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils (Molière, l'Avare, III, 11). — Il est utile de lire de suite cet ouvrage .... et, si l'on y *désirerait* plus de solidité et de profondeur, on peut profiter beaucoup en le lisant (d'Aguesseau).

" Cette tournure a vieilli, dit Littré; cependant elle serait encore de mise en certains cas, par exemple dans la phrase de d'Aguesseau. "

Littré, ou plutôt M. Jullien, son collaborateur pour la partie *grammaticale* du dictionnaire, n'a pas suffisamment étudié la question. Dans les premiers exemples et autres semblables :

S'il *venait*, il me ferait plaisir ; s'il *était venu*, je l'aurais su ; s'il *fût venu*, je l'aurais su.

notre philologue ne donne que des cas où *si* exprime une *supposition*, une *condition*. Dans ces cas, nous devons nécessairement remplacer le *futur simple* par le *présent de l'indicatif*, le *conditionnel présent* par l'*imparfait de l'indicatif*

Digitized by Google

(l'emploi des temps après *si* est donné dans toutes nos grammaires) :

S'il *fait* (pour : s'il *fera*) beau temps demain, nous irons à la campagne. — Je crois qu'il fera mauvais temps, mais si, par hasard, il *faisait* (pour : s'il *ferait*) beau, nous irions à la campagne.

Littré, dans son dictionnaire, ne donne aucun exemple de *si* exprimant un *doute entre deux actions*, cas dans lequel on emploie parfaitement le *futur* et le *conditionnel* :

Je puis pas vous dire s'il *viendra* ou s'il ne *viendra* pas. — Je ne savais pas encore s'il *ferait* ce voyage ou ne le *ferait* pas (*doute;* aucune *supposition*, aucune *condition*).

C'est là une omission regrettable dans un dictionnaire comme celui de Littré; mais là où notre philologue tombe complètement dans l'erreur, c'est en nous disant que la tournure *de l'emploi du conditionnel* après *si* a vieilli dans les trois exemples qu'il nous donne et autres semblables. Littré n'a pas remarqué toute la différence qu'il y a entre ces deux genres d'exemples.

Dans les premiers il y a une *condition exprimée,* et de la *réalisation* de cette condition dépend l'*exécution* de l'*action* dont il est question dans la proposition qui suit celle où se trouve la conjonction *si* :

S'il fait beau temps, nous sortirons (*condition : il faut qu'il fasse beau temps* pour que nous sortirons; il faut que *cette condition se réalise* pour que nous sortions; notre sortie, notre promenade sera la *conséquence* du beau temps). — *Si par hasard le temps était beau demain,* notre convalescent pourrait faire une petite promenade (même chose: *il faudrait qu'il fît beau temps* pour que notre convalescent pût faire demain une promenade).

Dans ces cas (*supposition, condition*), nous avons vu plus haut que le français ne peut employer ni le *futur* ni le *conditionnel;* mais en est-il de même dans les trois exemples cités par Littré?

Non, car dans ces trois exemples là proposition où se trouve *si* n'exprime ni une *supposition* ni une *condition*, mais une simple *possibilité.* La conjonction *si,* dans ces exemples et autres semblables, peut parfaitement disparaître, et être remplacée par *peut-être, sans doute, parce que, puisque,* etc., et la proposition tout entière n'exprime qu'une *affirmation mitigée,* ce qui est souvent le *propre* du conditionnel. On peut

Digitized by Google

même assurer, qu'au lieu de vieillir, cette tournure devient, chaque jour, de plus en plus fréquente chez nos écrivains :

A quoi te sert de sonder ce mystère, *puisque*, manquant d'humilité, tu ne *saurais* (tu ne *peux* pas) offrir à Dieu d'agréables victimes. — Par le mariage que l'on veut faire, il vous SERAIT certainement *désagréable* (vous qui m'aimez et désirez m'épouser) de m'avoir pour belle-mère, et de mon côté il me *serait bien désagréable* de vous avoir comme beau-fils, au lieu de vous avoir pour mari. — En lisant ce livre vous *désirerez* peut-être y trouver plus de solidité, mais cependant vous *retireriez*, j'en suis sûr, tout compté, du profit de sa lecture.

On le voit, il n'y a, dans ces exemples, aucune *condition :* il n'y a qu'un conditionnel exprimant les faits d'une manière *mitigée*.

Voici un autre exemple de Corneille :

Que si tu ne *saurais* (puisque tu crois que tu ne *saurais*, que tu ne *pourrais* pas) sans trop de répugnance endurer tant d'oppression ...., rends-toi maître du moins de tous ces mouvements (Imitation, III, 6181-6185).

Voici un exemple de Racine :

Si ta haine m'envie un supplice trop doux, Ou si d'un sang trop vil ta main *serait trempée*, Au défaut de ton bras prête-moi ton épée (Phèdre).

Dans tous les exemples que nous venons de citer, ceux de Corneille, comme ceux de Molière et de Racine, il n'y a pas, comme on le voit, de *condition;* on ne peut pas dire :

Il faut que vous pénétriez les plus secrets mystères, pour que .... (Corneille). Il faut qu'il vous soit désagréable de me voir votre belle-mère, pour que .... (Molière). Il faut que ta main soit trempée .... pour que .... (Racine).

Et il en sera de même dans tous les exemples que nous trouvons chaque jour aujourd'hui chez tous nos écrivains :

Mammon n'est plus aujourd'hui omnipotent, n'est plus le seul maître; et s'il ne *saurait* se convertir (il ne *saurait*, il ne *peut* sans doute se convertir), il est obligé (mais il est obligé) de faire l'hypocrite et de compter avec nos scrupules (Anatole Leroy-Beaulieu, le Règne de l'argent, R. des Deux Mondes, 15 mai 1895, p. 308). — Si les plantes du midi ne *sauraient* croître au nord, celles du nord ne réussissent pas mieux au midi (de même que les plantes du midi ne *sauraient* ou ne *peuvent* .... de même celles du nord....). (B. de Saint-Pierre). — S'il *serait* injuste (il *serait sans doute injuste*) de ne pas accorder dans ce succès une part au gouvernement, il faut dire (*mais il faut dire*) cependant que c'est à la France agricole que nous devons cette prospérité (L. Passy). — S'il y *aurait* peu de courage (*il y aurait cer-*

Digitized by Google

tainement peu de courage) à pousser un cri d'alarme, (et) il serait également puéril de méconnaître la leçon que nous avons reçue (le Figaro). — Si je n'*oserais dire* (je n'oserais pas, je n'ose pas dire) que, de tous les romans de Feuillet, l'*Histoire d'une Parisienne* soit le meilleur, (mais) c'en est peut-être le plus expansif, le plus significatif (Brunetiere, R. des D. M., 1er février 1891). — Si la question d'argent ne *saurait* être traitée au théâtre (puisque, selon moi, la question d'argent ne *saurait*, ne *peut* être traitée au théâtre) ni par la comédie ni, sans doute, par la tragédie, il reste qu'elle soit traitée par le drame ou par le roman (Revue pol. et litt., 1893). — Si je n'*oserais* pas (je n'*ose pas*) encore vous assurer que la chose se fera, (mais) je puis du moins vous faire espérer que l'on prend le plus vif intérêt à sa réussite. — Ce drame-ci n'est pas même italien, car s'il *aurait pu* (car *de même qu'il aurait pu*) se dérouler à Venise ou à Florence, Nice lui eût convenu également, voire même Paris et Londres (P. Bourget).

Dans tous ces cas la conjonction *si* peut disparaître, car il n'y a là *aucune condition* dans la pensée de l'écrivain; celui-ci se sert du *conditionnel* avec *si* pour *mitiger* ou *adoucir* le ton de ce qu'il avance.

Voici encore un exemple où le mot *si* peut facilement se remplacer par *puisque*, et dans lequel nous trouverons des *temps différents*, selon l'idée que Molière a voulu exprimer :

Cela pourrait-il être, *si*, lorsqu'il m'a pu voir, il n'AVAIT que sept ans, et *si* son précepteur même AURAIT PEINE à pouvoir reconnaître mon visage ? (l'Étourdi, IV, 2).

L'emploi de l'*imparfait*, au lieu du conditionnel, est ici de toute impossibilité. La phrase aurait alors un autre sens, ou plutôt n'aurait plus de sens.

J. BASTIN.

St. Pétersbourg.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Stylistique latine *à l'usage des classes de troisième et de seconde,* comprenant : 1° *l'emploi des parties du discours,* 2° *les figures*, 3° *la construction*, *par* LÉON MARÉCHAL, *professeur à l'athénée de Hasselt.* Liège, Dessain, 1896.

Nous annonçons avec plaisir ce petit manuel de 78 pages, qui nous semble appelé à rendre service à l'enseignement du latin. C'est un de ces *livres auxiliaires* [1], comme il en existe beaucoup en Allemagne [2], qui forment un complément indispensable de la grammaire latine. Qu'on ne se figure pas que la stylistique n'est qu'un recueil de recettes pour confectionner un bon thème latin; c'est une série d'observations pratiques,

---

[1] La *Revue* a rendu compte d'un autre livre de ce genre : *Petit traité des synonymes latins,* publié chez Wesmael, par P. ALTENHOVEN (traduit de C. MEISSNER). Voyez le tome 37 (1894), p. 308.

[2] Pour ceux qui voudraient approfondir la matière, nous citerons les grands ouvrages de FR. VON NAEGELSBACH, *Lateinische Stilistik für Deutsche,* 8e édition, revue par IWAN MÜLLER, Nürnberg, 1889; de R. KLOTZ, *Handbuch der lat. Stilistik,* Leipzig, 1874; et de HAACKE, *Lateinische Stilistik für obere Gymnasialklassen,* 3e éd., Berlin, 1884.

Il y a une quantité de résumés à l'usage des classes :

HENSE, *Lateinische Stilistik für obere Gymnasialklassen,* Parchim, 1881.

SCHULZE, *Adjumenta latinitatis,* Leipzig, 1883.

BERGER, *Lateinische Stilistik,* 8e éd. par LUDWIG, 1886.

DRENCKHAHN, *Lat. Stilistik,* Weidmann, 1887.

DRENCKHAHN, *Leitfaden zur lat. Stilistik,* Weidman, 1884.

B. SCHMIDT, *Kurzgefasste lat. Stil.,* 2e éd., Leipzig, 1884.

HEYNACHER, *Lehrplan der lat. Stilistik,* Münster et Paderborn, 1885.

La *Lateinische Stilistik,* insérée par SCHMALZ, dans le *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft* d'I. MÜLLER (vol. I, pp. 532-582, München, 1890) est le premier essai d'une stylistique historique.

En France, MM. Bonnet et Gache ont traduit l'ouvrage de Berger, en l'adaptant à la langue française : *Stylistique latine,* chez Klincksieck, nouvelle édition, 1890. Citons encore : F. ANTOINE, *Observations sur les exercices de traduction du latin en français,* d'après une préface du dictionnaire all.-lat. d'INGERSLEV, chez Klincksieck.

Digitized by Google

systématiquement classées, sur les différences qui existent entre le style latin et le style français. Toutes ces notions sont nécessaires pour faire comprendre aux élèves le génie propre de la langue latine et leur faire saisir le sens exact des auteurs. Elles ne sont pas moins nécessaires pour leur apprendre à écrire en latin, à faire un thème, seul exercice de style qu'on ait cru devoir maintenir au programme. Nos professeurs sont obligés de les dicter chaque année, à mesure que l'occasion s'en présente dans la lecture des auteurs [1]. M. Maréchal a voulu les dispenser de cette besogne fastidieuse qui est toujours à recommencer, et, s'aidant particulièrement de la *Stylistique latine* de Berger, traduite et adaptée au français par Gache et Bonnet, et de la *Kurzgefasste lateinische Stilistik* de Schmidt, il a condensé en 78 pages tout ce qui est essentiel et indispensable. Il a suivi de très près ces deux bons guides, et l'on trouvera peu de chose à reprendre dans son livre. Nous relevons seulement ce qui suit.

§ 1. Les noms de peuples s'emploient comme noms de pays, *quand les noms de pays ne sont pas usités : in Sabinis, in Volscis,* etc.

§ 8. Pourquoi : avantages *matériels?*

§ 9. Rem. Il faudrait dire : Quelques substantifs en *tio* peuvent *aussi* avoir le sens concret. Cic., Tusc., I, 3, 6 : *mandare litteris cogitationes suas = cogitata.*

§ 10. *Legens.* Le participe présent ne s'emploie pas substantivement au nominatif singulier.

§ 12. Rem. Il faut dire : " *Poenus* désigne : 1° Les Carthaginois, les soldats Carthaginois; 2° un Carthaginois illustre, Annibal. Un Carthaginois se dit : *homo Poenus.* " — Qu'est-ce qu'un Carthaginois *ordinaire?*

§ 14. Il faudrait mettre à part les adjectifs dérivés de noms propres. Je ne vois pas dans quel numéro on ferait entrer *Ciceroniana elegantia, Ulysses Homericus.*

§ 19. Il faut dire : Le génitif partitif *omnium* ou *eorum* doit s'employer ... *Qui erant* (faute d'impression pour : *erat*) *fidelissimus.*

---

[1] Il faut dire cependant que Gantrelle, dans sa *Nouvelle grammaire de la langue latine,* a réuni et classé bon nombre de ces remarques sous ce titre : *Syntaxe spéciale des parties du discours.*

Digitized by Google

§ 20. *Profuerunt*, pour *praefuerunt*.

§ 21, 3°. Lorsqu'il signifie " le même „ et non " même „. *Uno tempore,* en (= dans le) même temps.

§ 28. Le cas général (*si quis*) est présenté comme l'exception et rejeté dans la remarque.

§ 30. Rem. Il faut dire que, quand il y a un second superlatif comme attribut, on indique la proportion.

§ 32, 2°. Ceci ressemble à une recette de traduction et ne rend pas compte de la construction latine. *Qua* est ici un véritable relatif.

§ 33, 3°. *Hoc, quae est tua prudentia, diligenter considerabis.* Y a-t-il réellement attraction? *Prudentia* est sujet et *quae* est attribut.

§ 49. Rem. Il n'y a plus de métaphore dans la traduction française.

§ 55, 3°. Il faut dire : Après un verbe contenant l'idée d'un verbe déclaratif ...

Nous pourrions multiplier ces critiques de détail. Quant aux exemples, nous voudrions parfois de petites phrases au lieu de mots isolés, afin de faire mieux comprendre. A propos des noms dont le singulier a un sens collectif, M. Maréchal cite : *porcus,* des porcs, *caseus,* des fromages. Pourquoi ne pas donner cette phrase de Cicéron, *De Sen.*, 16, 56 : *Villa abundat porco, haedo, agno, gallina, lacte, caseo, melle,* d'où ses exemples sont tirés et qui fait comprendre le sens collectif? Pour l'emploi du pluriel à la place du singulier, M. Maréchal cite l'expression militaire : *Corpora curare.* Pourquoi ne pas dire : *milites corpora curant?*

Oppugnatio signifie : 1° l'action d'assiéger, 2° la manière d'assiéger : *Gallorum eadem atque Belgarum oppugnatio est haec,* dit César (*B. G.*, 2, 6).

§ 15. *Nihil facit invitus. Socrates venenum laetus et libens hausit.* En citant *laetus* seul, on ne fait pas comprendre l'emploi de l'adjectif pour l'adverbe.

Cela n'aurait guère grossi le volume. Nous pensons d'ailleurs que l'auteur traduit fort inutilement une foule d'exemples que les élèves sont à même de comprendre. Il aurait gagné de la place en supprimant une bonne partie de ces traductions superflues.

Digitized by Google

Enfin bien des observations intéressantes pouvaient être ajoutées.

§ 1. On ne dit pas *Roma* pour *Romani*, comme en français : Rome fut vaincue. — § 12. On dit : *amicus patri et patris.* — § 14. On dit : *servili* (= *servorum*) *tumultu, quos* ... — §. 29. Il faut donner le sens ordinaire de *quidam* que les élèves confondent avec *aliquis.* Etc. etc.

Mais nous n'insistons pas. Tel qu'il est, le petit livre de M. Maréchal convient aux élèves de seconde et de troisième, auxquels il le destine et il mérite d'être bien accueilli.

J. P. WALTZING.

Traité de Prononciation Anglaise, *par le* P. RAYMOND ALEZAIS S. J. Paris, librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, 1895. Prix : fr. 3,50.

Ce traité, qui renferme " une analyse détaillée des sons et des articulations et un exposé complet des règles de prononciation „ de l'anglais, s'adresse aux Français qui ont besoin de *parler* cette langue. L'auteur nous dit qu'une longue expérience de la langue anglaise lui a permis de traiter son sujet avec précision et qu'il a eu la satisfaction de trouver ses résultats en parfait accord avec le tableau des sons que donne Murray dans son dictionnaire qui a paru en partie. Une étude de ce genre ne peut évidemment pas remplacer l'enseignement oral : le P. Alezais nous dit même qu'il faut apprendre " d'un Anglais [1], la prononciation exacte de certains mots-types „ ; mais avec ce secours, et en étudiant soigneusement son livre, on pourra, paraît-il, " connaître tous les sons de la langue [2]. „

Cette méthode serait peut-être praticable si l'ouvrage était bien fait. Mais je ne puis me défendre de l'impression que l'auteur, malgré sa longue expérience, n'était pas suffisamment préparé pour la tâche qu'il a entreprise. On rencontre

---

[1] Lisez plutôt : " du professeur, „ le mot employé par l'auteur étant de nature à exciter la défiance à l'endroit d'un professeur qui n'est pas Anglais de naissance.

[2] L'auteur — dont le langage est souvent loin d'être clair — veut dire sans doute : " savoir prononcer tous les mots de la langue, „ ce qui est tout autre chose.

Digitized by Google

partout — ce qui n'est pas un bon signe — des passages vagues, des définitions peu claires, des descriptions au lieu de définitions [1]. Mais il y a pis : le P. Alezais nous parle de consonnes sans en donner la définition, de syllabes sans nous dire ce que c'est qu'une syllabe, et quand il nous donne la définition d'une voyelle, cette définition est incomplète, pour ne pas dire fautive.

Si du moins la prononciation indiquée était toujours la vraie! Malheureusement il n'en est pas ainsi. Pour ne citer que quelques exemples, on ne prononce pas *lucre, lucid,* etc., avec le *u* (= yū) comme dans *use;* le *ch* après un *l* ne se prononce pas toujours *tsj* (§ 154, p. 108, mais *sj*, comme dans *milch;* il est vrai que *stomacher* se prononce parfois avec le *ch* = *tsj,* mais aussi dans une autre signification avec le *ch* = *k;* l'*h* serait muet, d'après le P. Alezais, dans *hexameter*, *exhaust*, *hautboy,* etc.; le *ck* serait muet dans *blackguard* [2], *corps* se prononcerait *kōz* [3], et ainsi de suite. — Les voyelles sont divisées en palatales, gutturales et... je vous le donne en mille... *naturelles!* comme si les autres ne l'étaient pas.

Nous reconnaissons bien volontiers que l'auteur s'est donné beaucoup de peine pour rassembler ses matériaux. Mais son livre ne pourra servir à l'enseignement que si le professeur se charge en classe de corriger, amender, expliquer et ajouter presque à chaque page. H. LOGEMAN.

---

[1] Ainsi, par exemple, déjà à la page 9 et à la page 10 on trouve de quoi justifier notre assertion. " Si on abaisse la racine de la langue au-dessous de sa position normale, par deux degrés on obtient etc. „ Qu'est-ce que cela veut dire, *deux degrés?* Notez que nulle part l'auteur n'explique — et pour cause — ce que c'est qu'un " degré. „ Tout ce qui précède, dans le même alinéa, sur les divisions des voyelles, n'est que de la *description;* on cherche en vain la *définition.* — Je me demande ce que les élèves comprendront au passage suivant : " Mais la bouche, résonnateur aux formes variables, renforce différentes harmoniques de ces sons suivant les positions que prennent la langue, les lèvres et les mâchoires : c'est elle qui leur donne le timbre et qui les transforme en voyelles. „ Cela est vrai, si vous voulez, mais est-ce compréhensible sans de longues explications de la part du professeur?

[2] Où plutôt *ck* = *g*.

[3] Au lieu de *koəz* (ə représente le *r* vocalisé) : c'est en élève conscient ou inconscient de Sweet que notre auteur prétend que le *r* est muet ici.

Digitized by Google

Les lettres de Cachet, *par* M. Van Schoor, *procureur-général près la Cour d'Appel de Bruxelles* (*Discours de rentrée de 1895*). Bruxelles, Larcier, 1895. 80 pages in-8°.

Les lettres de Cachet en blanc, *par* M. Funck-Brentano. Paris, Picard. 16 pages in-8°.

Les discours de rentrée prononcés devant les Cours d'appel ou à la Cour de cassation constituent rarement des œuvres d'un caractère purement historique. On ne saurait que louer l'honorable procureur-général près la Cour d'appel de Bruxelles d'avoir cette fois dérogé à l'usage, et surtout d'avoir si bien choisi son sujet. Il peut être assuré qu'il a intéressé tous ses auditeurs, et que son discours imprimé sera lu par tous ceux qui, sans être juristes, aiment à connaître les mœurs et les institutions de l'ancien régime.

M. Van Schoor a voulu montrer par une série d'exemples, tirés de l'histoire de la Bastille en particulier, en quoi l'usage et l'abus de la lettre de cachet limitaient la liberté individuelle et la livraient à l'arbitraire et au caprice du souverain ou de fonctionnaires trop zélés.

On ne peut dire, à la vérité, que son exposé apporte des éléments nouveaux à la connaissance du sujet. A défaut du mérite de la nouveauté, la monographie dont il s'agit ici a du moins celui de présenter un tableau aussi varié que précis des maux qu'ont valus à nos pères les lettres de cachet, et des excès auxquels elles ont " prêté la vie. „ Les noms, les dates, les documents et textes officiels, les détails de toute nature abondent à chaque page.

Nous possédons une source de premier ordre dans les dix-sept volumes des *Archives de la Bastille*, publiés par Fr. Ravaisson. Ces archives, on le sait, ne contiennent pas seulement les dossiers des personnes incarcérées dans la célèbre forteresse du faubourg Saint-Antoine, mais encore ceux de tous les prisonniers par lettres de cachet de la généralité de Paris, de ceux qui furent mis tant à la Bastille qu'à Vincennes, à l'Abbaye, à Bicêtre et ailleurs. Le savant qui a été chargé de classer ces archives, M. Fr. Funck-Brentano, n'a pas vu moins de soixante mille dossiers lui passer sous les yeux!

C'est à cette mine, précieuse entre toutes, qu'a puisé

Digitized by Google

principalement l'auteur. Il n'a eu, pour ainsi dire, qu'à feuilleter ces volumes pour y trouver la matière nécessaire à sa démonstration.

L'étude de l'éminent magistrat de Bruxelles sur les lettres de cachet légitime et justifie la triste réputation dont elles sont l'objet depuis les pamphlets de Mirabeau et de Linguet. Mais il ne faudrait pas les rendre encore plus odieuses, ni leur attribuer un caractère plus arbitraire qu'elles ne le méritent : telle est l'opinion de M. Funck-Brentano, qui, avec la compétence toute spéciale et hautement reconnue qu'il a du sujet, tente de montrer qu'on ne délivra jamais de lettres de cachet *en blanc.*

Longtemps, nous avoue-t-il, il l'a cru, avec Michelet, avec Duruy, avec MM. Rambaud et Séré, longtemps il a contribué lui-même à répandre cette idée dans le public jusqu'au moment où, chargé de continuer et de parachever l'œuvre de Ravaisson, il a pris connaissance de la totalité des archives secrètes de la maison du Roi et de la lieutenance de police, déposées à la Bastille. Or, dans cette masse énorme de documents, tous officiels et authentiques, il n'a pas trouvé une ligne prouvant qu'on ait délivré une lettre de cachet en blanc, ou qu'on ait même eu l'idée de le faire. Et cette conclusion générale se trouve être celle de M. Joly, qui a étudié la question en particulier pour la généralité de Caen, et celle de notre concitoyen, M. Vander Haeghen, qui s'est occupé des lettres de cachet dans le Languedoc (*Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1881).

M. F. révèle bien certains faits d'où il ressort que des seigneurs avaient assez de crédit pour se faire délivrer des ordres qu'ils sollicitaient; mais rien n'y montre qu'il s'agissait de lettres de cachet en blanc.

Compulsant avec soin l'histoire des " embastillés „ au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'époque où fleurit surtout le système des lettres de cachet, il ne trouve que deux cas nettement déterminés où l'incarcération fut le résultat de complaisances pour un grand personnage. Mais il n'est pas possible d'en déduire autre chose.

Il insiste sur les formalités dont on entourait l'expédition d'une lettre, et cite des exemples curieux de citoyens relâchés

Digitized by Google

immédiatement après la constatation que ces formalités n'avaient point été observées, ou qu'il y avait eu un abus quelconque. Parlant du duc de la Vrillière, il cite cette affirmation de Boissy-d'Anglas : " .... Il n'y avait pas un homme en place, pas un évêque qui ne reçut de lettres de cachet signées en blanc, en aussi grand nombre qu'il voulait, dont il n'avait ensuite qu'à déterminer l'emploi. „ A cette affirmation il oppose une lettre du duc à l'intendant du Poitou, du 20 août 1770. Ce haut fonctionnaire, représentant le Roi, lequel délivrait les lettres de cachet, lui en demandait une pour en faire usage. On lui répond : " Il ne m'est pas possible de vous en adresser en blanc; *cela serait contre toute règle et contre l'usage que j'ai constamment observé depuis que je suis dans le ministère.* Je suis, etc. „ (Copie aux Arch. Nation.)

Il est à observer que cette lettre était confidentielle, et non destinée à " impressionner l'opinion publique, „ et que son auteur répond à une demande importune, non point par un refus sous une prétexte imaginaire, mais par l'exposé d'une ligne de conduite observée au cours d'une carrière de plus de vingt ans déjà.

Il semble donc, d'après ce qui précède, qu'il faille tout au moins être très-prudent, et ne pas croire sur parole les auteurs qui nous parlent de lettres de cachet délivrées en blanc. On est d'autant plus exposé à se tromper, que dès les dernières années du règne de Louis XV on remplaça les lettres jusqu'alors entièrement écrites à la main par des formules imprimées, où naturellement le nom du titulaire était laissé en blanc.

A voir, de nos jours, une de ces pièces où ce nom a été ajouté à la main, la pensée d'une lettre de cachet en blanc, comme le dit très justement M. Funck, doit venir très facilements. L'auteur lui-même, en faisant les honneurs du dépôt dont il est sous-directeur (l'Arsenal à Paris), avec l'amabilité et la compétence dont nous avons été nous-même le reconnaissant témoin, avait fait partager sa primitive opinion à plus d'un visiteur. Aujourd'hui qu'il a constaté son erreur, il a cru devoir faire part à l'Académie des Sciences morales et politiques de France du résultat de ses recherches, et il a tenté de rétablir la vérité sur un point très important de l'histoire interne de l'ancienne France.

F. MAGNETTE.

Digitized by Google

Select passages from ancient writers illustrative of the history of greek sculpture, *edited with a translation and notes by* H. STUART JONES. London, Macmillan, 1895. Prix : 7 sh.

L'histoire de la sculpture grecque figure au programme des examens d'Oxford. Les étudiants, tenus de consulter les sources antiques, n'avaient jusqu'ici entre les mains que le recueil par trop vaste d'Overbeck, *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der bildenden Künste bei den Griechen,* Leipzig, 1868. M. Jones a opéré une intelligente sélection parmi ces milliers de notices, et a joint à son choix une traduction et un commentaire.

L'introduction passe en revue les historiens de l'art, tant romains que grecs, étudie le fameux passage de Pline *N. H.* 34,54 sqq. (les fondeurs en bronze), puis Quintilien XII, 10,7 et Cicéron, *Brut.* 18,70 (les sculpteurs), enfin critique la table chronologique de Pline *N. H.* 34,49 sqq.

Le plan adopté pour le classement des notices éparses dans les deux littératures classiques nous paraît fort judicieux. La première partie est consacrée aux " commencements de la sculpture grecque „ : les Dédalides — les sculpteurs de Chios — la toreutique primitive — les premiers portraits d'athlètes.

Vient ensuite la " sculpture archaïque et de transition „ : *a*) les écoles archaïques : Argos — Sicyone — Égine — Athènes — Élis — Naupacte; — *b*) les sculpteurs de la période de transition : Pythagoras — Calamis [1] — Myron.

La troisième partie est réservée à l'époque de Phidias (école attique) et de Polyclète (école argienne).

La " sculpture au IVe siècle „ est représentée par l'école attique (la famille de Képhisodote — Scopas et les sculpteurs du Mausolée — autres artistes), l'école de Sicyone (Polyclète le jeune, Lysippe, sa famille et son école), et les artistes indépendants.

On le voit; aucune partie de l'histoire de la sculpture grecque, telle que l'entendent les programmes d'Oxford, n'est

---

[1] Calamis était béotien; la forme indigène de son nom, *Καλάμμει[ς*, nous est fournie par une inscription d'Akraiphiai, Collitz 568 c.

Digitized by Google

négligée; ceux-ci en effet indiquent comme limite 323 avant J.-C., ce qui est une date des plus importantes au point de vue politique (mort d'Alexandre), mais absolument insignifiante au point de vue de l'histoire de l'art. M. Jones a paré à cet inconvénient par un appendice consacré aux écoles de Pergame et de Rhodes; un second appendice reproduit les passages de Pausanias relatifs à Damophon de Messène, de qui des fragments d'œuvres ont été découverts dans le temple de Despoina retrouvé en 1889 à Lycosoura en Arcadie; cf. CAVVADIAS, *Fouilles de Lycosura,* Ath. 1893.

Il y a un certain charme à parcourir ces notices souvent trop brèves, mais pour nous précieuses, dues aux écrivains les plus divers, d'Hérodote à Dion Chrysostome, de Platon au scoliaste d'Aristophane. M. Jones suit pour ces extraits le texte des éditions classiques; les discussions philologiques eussent du reste été déplacées ici. Je relèverai pourtant cet extrait de Pline *N. H.* 34,84 : *Boethi quanquam argento melioris infans* vi summa* anserem strangulat.* Ce passage a été étudié par les éditeurs d'Hérondas : le mime IV met en scène Kynno et une de ses amies parcourant le temple d'Asclêpios à Cos et commentant les œuvres d'art qui s'y trouvent exposées; nous y trouvons ces vers (30-31) :

κεῖνον δέ, Κυννοῖ, τὸν γέροντα, πρὸς Μοιρέων,
τὴν χηναλώπεκ', ὡς τὸ παιδίον πνίγει.

R. Meister (*Die Mimiamben des Herodas,* p. 52=662; cf. *Rev. Instr. Publ.*, 1894, p. 331 ss.) traduit : " Mais là, Kynno, le vieux jars, par les Parques, comme l'enfant l'étrangle! „ considérant que *ὁ γέρων ἡ χηναλώπηξ* désigne le vieux jars, " c'est-à-dire le jars adulte, cf. *ὁ γέρων ἡ ἀλώπηξ* le vieux renard, *ὁ γέρων βοῦς, ὁ γέρων ἵππος* etc. „ Crusius a proposé de placer un signe d'interrogation après *γέροντα,* de façon à distinguer deux groupes :

Und dort den Alten, Kynno! (*Weitergehend*) Bei den Mören,
Die wilde Gans, wie die der Knabe würgt.

On a objecté que, seul, le *Vieillard* n'aurait pas fait l'objet d'un éloge ou d'une critique de la part des deux visiteuses. M. Setti, dans sa traduction italienne et M. Dalmeyda (1893) me paraissent avoir trouvé la vraie solution dans une coupe différente. M. D. n'attribue à Coccalê, l'amie de Kynno, que

Digitized by Google

les premiers mots : *κεῖνον δέ, Κυννοῖ, τὸν γέροντα;* Coccalê est interrompue par l'exclamation de Kynno, *πρὸς Μοιρέων, τὴν χηναλώπεκα,* avant d'avoir pu formuler une appréciation. Aussi traduit-il : " *Coccalê :* Et ce vieillard, Kynno! *Kynno :* Par les Parques, vois cet enfant, comme il étrangle l'oie, etc. „ Coccalê ne reprend la parole qu'au vers 35 : " Vois-tu, Kynno, cette statue de Batalê, etc. „

Revenons à la citation de Pline. Il est hors de doute que l'écrivain latin fait allusion au groupe de Boêthos qu'Hérondas fait admirer par ses commères. Malheureusement, le passage est corrompu. Les mss. inférieurs portent : *infans* eximie *anserem.* Le *Bambergensis* a *infans sex anno,* qu'une seconde main a corrigé en *annis;* Jahn a proposé *sexennis,* Ulrichs et Haupt *ulnis,* Stein *ex aere,* Jan *ex animo,* Bücheler tout d'abord *annisus.* Mais, dans son édition d'Hérondas (2e édit., Bonn, 1892), il se demande s'il ne faut pas lire *annosum* (= *γέροντα*); le passage de Pline serait alors l'exact correspondant du texte grec. Meister s'inspire de cette correction, mais conserve *vi* (VI), mot mal compris qui a été interprété par *sex,* et lit en conséquence : *infans vi annosum anserem strangulat.*

Cette lecture, nous semble-t-il, n'est pas plus admissible que l'interprétation Bücheler-Meister du texte d'Hérondas, puisqu'elle n'est suggérée que par une coupe erronée des vers grecs.

S'il faut à toute force une conjecture, je proposerais, sans y tenir le moins du monde, et en partant de VIANNO, *infans* hiantem *anserem strangulat, hiantem* exprimant bien l'attitude de l'oie (cf. Baumeister, *Denkmäler d. klass. Altertums,* I, 372, p. 358).

La leçon *vi summa,* adoptée, sous réserves, par M. Jones, n'est qu'une échappatoire.

Le livre de M. Stuart Jones sera d'une grande utilité dans nos facultés des lettres, le jour où l'on voudra bien reconnaître qu'il est urgent d'initier la jeunesse studieuse à l'histoire de l'art antique, et que celle-ci a droit à un enseignement systématique et suivi, au même titre que l'histoire politique et que l'histoire littéraire.

Ém. Boisacq.

Digitized by Google

O. Merten. — **Des limites de la philosophie**. — Namur, Wesmael-Charlier, 1896; 300 pp. in-8°.

Il faut du courage actuellement pour se dire métaphysicien. Qui donc s'applique encore à la métaphysique proprement dite? En dehors des néo-scolastiques, on trouvera peu de noms. L'on entendra dire au contraire que les systèmes de philosophie n'ont pas plus de valeur explicative que des poèmes plus ou moins bien imaginés. Que répondre à cette affirmation? Que nous faisons malgré nous de la spéculation et que nous nous y adonnerons toujours ? Encore nous importe-t-il d'en connaître la valeur. Le problème fondamental de la philosophie est d'étudier les limites de notre connaissance.

M. Merten le sent très bien. Après avoir exposé en termes heureux, dans l'avant-propos de son livre, la situation actuelle de la philosophie, il recherche quelles sont les bornes de notre savoir et il s'applique à montrer que notre pensée rencontrera toujours des obstacles insurmontables. En psychologie l'union de l'âme et du corps, en cosmologie l'opposition de la force et de la matière, en théologie l'antithèse du fini et de l'infini, en métaphysique l'antinomie du sujet et de l'objet, de la substance et du phénomène, en logique la seule connaissance des rapports entre les êtres, en morale le contraste entre le bien absolu et notre capacité bornée de le réaliser, telles sont les données premières de la raison; ce sont autant d'antithèses que nous ne pouvons concilier. L'auteur agite ces questions avec une grande aisance. Évidemment, il n'a pas écrit pour les philosophes de profession; il a voulu composer un traité agréable à lire et commode à consulter, je serais tenté de dire un livre élémentaire où l'on pût se préparer à l'étude de la philosophie. L'exposé des doctrines est dégagé de toute recherche d'érudition. Les systèmes se présentent aussi nettement à l'esprit que peut les indiquer un résumé de quelques lignes. L'effort de la discussion porte sur le positivisme et le panthéisme.

Examinons la doctrine de M. Merten. Elle se résume en deux mots : notre savoir ne dépassera jamais certaines limites, l'auteur s'attache à les indiquer. Mais en admettant même qu'il y ait une limite immuable à toute philosophie humaine,

Digitized by Google

nous estimons que nous ne sommes guère à même de la trouver. Ne tenons que pour provisoires, si bien établies qu'elles paraissent, les frontières qu'un maître habile va nous montrer. M. Merten désigne d'un mot curieux ces points extrêmes de notre savoir : " S'il (notre savoir) n'atteint pas l'être lui-même, il en côtoie au moins les rivages. La notion de limite implique tout à la fois quelque chose qui la dépasse et quelque chose qui y est renfermé [1]. „ (P. 21).

Quelles sont les limites imposées à la psychologie? L'étude de cette question forme un des chapitres les plus intéressants du livre. A côté d'une limite de fait, l'impossibilité où se trouve l'homme d'observer tous ses mouvements intérieurs, s'en trouve une autre, d'un caractère logique, l'impossibilité d'expliquer l'union de l'âme et du corps.

A tout mouvement de l'âme correspond un phénomène corporel. Le fait de conscience résulte d'une action réciproque de l'âme et du corps. Comment l'âme inétendue et le corps étendu réagissent-ils l'un sur l'autre? Ne nions point l'existence soit de l'âme, soit du corps pour résoudre la difficulté; ce serait nous jeter dans de nouveaux embarras. « L'union (l'action réciproque, dirions-nous) de mon âme et de mon corps est la condition de ma conscience. La question de savoir comment il se fait que mon âme et mon corps soient unis constitue donc un problème insoluble : celui qui prétendrait résoudre ce problème ne pourrait le faire qu'en s'appuyant sur la conscience qu'il a de lui-même, c'est-à-dire en s'appuyant sur la chose qu'il prétendrait expliquer. „ (P. 69). Cette conclusion est décourageante; mais elle entraîne une conséquence que ne signale pas M. Merten. Si le problème déclaré fondamental de la psychologie est donné comme insoluble, on ne voit plus de raison décisive pour rejeter le positivisme, par exemple, parce qu'il aboutit à des questions indéchiffrables. Des penseurs comme Taine ne se feront pas faute de montrer que leur doctrine ne renferme pas de con-

---

[1] On observera peut-être que si la limite tient du connaissable et de l'inconnaissable, par cela que nous en avons connaissance, nous connaissons en quelque sorte l'inconnaissable, ce qui est contradictoire. — Mais doit-on voir plus qu'une image dans la proposition de M. Merten?

Digitized by Google

tradictions, mais tout au plus des difficultés insurmontables. S'il en est ainsi, nous n'avons pas le droit de préférer pour des motifs de logique l'une de ces théories à l'autre. Nous ne sortirons d'indécision qu'à une condition : admettre — ne serait-ce pas à juste titre? — que le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas et donner satisfaction à notre cœur en croyant à la spiritualité de l'âme. M. Merten n'est pas si loin de ce point de vue lorsqu'il édifie la morale sur un acte de foi naturelle et surtout lorsqu'il défend l'immortalité de l'âme.

Ces observations expriment une divergence de vues plutôt qu'une appréciation du livre. Encore une critique de détail : " Ma pensée a toujours un siège corporel, „ dit M. Merten (p. 69). " C'est dans l'œil que l'âme perçoit la lumière et les couleurs .... „ (p. 68); nous lisons ailleurs : " L'âme ne peut acquérir ces idées et ces sensations sans se localiser dans quelque partie de son corps [1] „ (p. 76). On voit par ces citations que l'âme se localise dans ses organes. Ne pourrait-elle subir *à la fois* deux excitations, par suite éprouver *à la fois* deux sensations? Il en résulterait qu'elle se localiserait en même temps en deux lieux différents; elle serait donc étendue, ce qui est contradictoire. Il est possible toutefois qu'il n'y ait ici qu'une question de mots.

Après avoir réfuté les systèmes dualistes qui ont cru rendre compte des rapports du corps et de l'âme, après avoir critiqué vivement le positivisme et le panthéisme, M. Merten conclut en ces termes : " Nous pouvons maintenant affirmer en toute certitude que la science de l'âme en soi telle que la concevait l'ancien spiritualisme est définitivement condamnée et que la psychologie est une science mixte. „ (P. 99). Il réclame pour l'éclairer le secours de la physiologie, de la psycho-physique, de la psychométrie, de la vivisection et des sciences de la vie en général. Le premier chapitre se clôt sur cet exposé rapide et intéressant.

La difficulté que rencontre la pensée en psychologie se présente sous une autre forme en cosmologie : la matière étendue et multiple nous apparaît comme animée par la force

---

[1] Voyez dans le même sens p. 79 aux mots : « Il en est de même des phénomènes de connaissance ... „.

Digitized by Google

inétendue et simple. Qu'est-ce que la matière? qu'est-ce que la force? comment résoudre l'apparente antinomie de leur union? La cosmologie se propose " l'étude des rapports de la force et de la matière. „ (P. 107). Ces rapports sont inexplicables, dit M. Merten, " parce que l'existence des êtres finis précède la connaissance que nous acquérons des rapports qui existent entre eux. „ (P. 125).

Avouerons-nous ne pas saisir complètement la pensée du savant professeur? Nous n'oserions dire quelle signification il attache aux mots " matière „ et " force „, à l'expression " rapports de la force et de la matière „.

Efforçons-nous donc de préciser les termes du débat. Poussant l'analyse, par voie intellectuelle, au-delà de toute expérience, nous énoncerons la supposition que les corps se composent d'éléments matériels, sortes de points physiques et de forces qui les animent. Nous concevrons la force comme principe ou cause de toute activité; on ne peut s'en faire une autre idée. Quelle relation établirons-nous entre cette espèce d'enveloppe matérielle que nous avons donnée aux éléments derniers des choses et la force, en quelque sorte immatérielle, que nous avons placée en eux? Nous ne nous sentons pas capables de répondre à la question. Pourquoi? Nous croyons que la faute en est à notre ignorance, mais non à ce que les êtres finis sont par nature incapables de résoudre le problème.

Ajoutons cependant encore un mot. La difficulté provient de ce que nous voulons unir des éléments pris au monde extérieur et au monde intérieur. La représentation que nous acquérons des corps, des objets, des choses en général n'intéresse que notre sensibilité; l'idée de force, de causalité est au contraire tirée de notre moi, de l'observation de nous-mêmes et transportée au dehors, c'est une vue intellectuelle. Parvenus par des voies différentes (observation interne, observation externe), à la connaissance et des forces et des phénomènes, nous devons évidemment avoir de ces deux objets de nos recherches des idées, des représentations différentes, quand même, dans la réalité, ils ne seraient qu'une seule et même chose. C'est ainsi que deux sens différents montrent un objet sous des aspects opposés : la vue nous le donne dans son étendue, l'ouïe nous en fait connaître une

Digitized by Google

tout autre qualité et nous admettons sans peine qu'un corps brillant soit sonore. On concevrait aisément un organisme qui percevrait de la lumière, non seulement dans les cas où nous éprouvons cette sensation, mais encore là où nous recevons des impressions de bruit, de chaleur, d'électricité : il suffirait que cet œil fût sensible à ces divers mouvements. Rien n'empêcherait donc de dire que la matière et la force ne sont qu'une même chose, perçue par des organes opposés : le sens intellectuel et les sens corporels [1].

L'étude des êtres finis conduit naturellement à l'être infini. La théologie s'occupe de déterminer entre quelles limites s'étend notre connaissance de Dieu. Elle ne tarde pas à reconnaître que les rapports entre le fini et l'infini, ainsi que le mode par lequel Dieu se manifeste à la conscience humaine pour lui permettre de saisir le fini comme tel sont deux problèmes dont nous ne possèderons jamais la solution.

" Le positivisme n'est pas athée, il est absolument sceptique, „ dit M. Merten en termes très justes à propos de cette idée d'infini qui hante notre conscience et que nous retrouvons au fond de toutes nos pensées. " L'existence de Dieu est pour nous l'objet d'une adhésion primitive et invincible à laquelle on donne le nom de foi naturelle. „ (P. 148). Personne, pensons-nous, ne contestera cette affirmation. M. Merten s'attache à montrer la valeur objective de cette idée : " Le fini n'est pas seulement une idée, il est une réalité qui s'impose à nous. Or, de même que l'idée du fini n'est intelligible que par l'idée

---

[1] On nous permettra de relever une expression qui chez un écrivain aussi expert ne peut être qu'une faute de plume; p. 119 : " Les individus et les espèces elles-mêmes ne sont que des combinaisons passagères dont l'évolution est soumise à deux lois fondamentales, la lutte pour la vie qui fait que les plus forts l'emportent et la sélection naturelle grâce à laquelle la supériorité accidentelle d'un individu se transmet à ses descendants et se fixe de plus en plus dans leurs organes. „ Au lieu de la sélection naturelle, il eût fallu : *la loi de l'hérédité;* la même expression, employée dans ce sens nouveau, se trouve à la page 120. Remarquons aussi, à la page 129, une induction bien hardie : " La lutte pour l'existence qui se manifeste déjà dans le règne minéral par les combinaisons chimiques, apparaît dans toute son intensité chez les animaux supérieurs. „ Ce qui étonne dans cette image c'est précisément le rapprochement entre les minéraux et les êtres supérieurs.

Digitized by Google

de l'infini, de même la réalité du fini n'est possible que par la réalité de l'infini. „ (P. 145). Le positiviste ainsi réfuté, si même il ne s'arrête pas à discuter le sens des mots fini et infini, répondra que son adversaire n'a pas le droit de conclure de l'existence d'une idée à sa réalité objective, que l'on ignore s'il existe des êtres finis, etc. Mais que ce positiviste ne pousse pas trop loin la logique! Il aboutirait à douter même des principes de la raison, voire à se demander s'il doit douter? Il tomberait dans le scepticisme sans issue dont parle M. Merten. Toute philosophie comme toute science débute par un acte de foi. Combien il y a de penseurs qui ne s'en doutent pas!

Les bornes qui arrêtent nos regards lorsque nous étudions l'âme, l'univers et Dieu se retrouvent sous une autre forme lorsque nous étudions la connaissance envisagée en elle-même. La métaphysique et la logique se contentent de décrire les lois suprêmes de notre intelligence, elles ne les expliquent pas. La difficulté se résume en deux lignes : “ Comment se fait-il que toute idée, toute connaissance se présente à nos yeux comme étant le phénomène d'un être inétendu et la représentation, la copie intérieure de quelque chose d'étendu? „ (P. 174).

Comment rendre compte de cette opposition du moi et du non-moi? Quelle valeur attribuer aux idées d'être, de phénomène, de cause, de temps et d'espace? Nous ne nous débarrasserons pas de l'antithèse du « moi réel et du non-moi réel... condition première à laquelle notre conscience est soumise. „ (P. 189). En adhérant à cette double réalité, “ nous nous inclinons devant une nécessité primitive en dehors de laquelle notre intelligence ne peut pas fonctionner. » (P. 190). Ne peut-on faire remarquer que c'est simplement par un acte de foi que nous passons de notre conception subjective du moi et du non-moi à l'affirmation de leur réalité? Nous ne voyons rien qui nous donne l'assurance de leur objectivité, rien qui nous permette de compléter la critique de Kant “ en lui donnant un support solide dans la réalité. „ Ne vaut-il pas mieux offrir le choix entre une libre croyance et une négation formelle?

La même réflexion se présente à l'esprit au sujet de l'idéalité

Digitized by Google

du temps et de l'espace. " Le temps et l'espace ne sont pas ... des formes purement subjectives de notre sensibilité, parce que notre sensibilité elle-même présuppose le rapport du moi et du non-moi. „ (P. 195). Or les lois nécessaires de la sensibilité concernent les deux termes de ce rapport; ainsi se prouve l'objectivité du temps et de l'espace. Un disciple de Kant ne se déclarerait pas tout à fait convaincu, semble-t-il : ne se hâterait-il pas d'objecter que nous ne connaissons le moi et le non-moi que dans notre propre conscience et que nous n'en prenons connaissance qu'à travers les formes de notre pensée? Que répondre à ce criticiste sinon que nous nous heurtons ici à l'un des problèmes les plus ardus de la philosophie?

La métaphysique s'applique aussi à décrire les aspects nécessaires de tout objet fini : la quantité ou son existence dans l'espace, la qualité ou son existence dans le temps, la relation qui nous le montre dans la plénitude de son existence. La loi de causalité, celle de réciprocité régissent l'univers : la première nous donne l'idée positive du fini, la seconde nous en fournit l'idée négative; toutes deux procèdent du fond de l'idée de fini. (P. 195-196). M. Merten énonce plusieurs fois cette vue [1] que la réalité des êtres finis se présente sous un aspect négatif aussi bien que sous un aspect positif. Il s'explique à cet égard assez pertinemment pour faire admettre sa thèse, et cependant cette expression : " aspect négatif d'une réalité „ nous heurte quelque peu; nous eussions préféré une tournure de ce genre : les réactions dont une réalité (une chose) est l'objet; mais c'eût été moins élégant que la périphrase de M. Merten.

Après l'examen de la logique, M. Merten s'occupe de la philosophie pratique : la morale et le droit politique. Nous nous arrêterons peu à ces chapitres; nous avons parlé trop longuement des autres parties du livre. Il est intéressant de voir comment, par une déduction ingénieuse, l'auteur rattache au panthéisme le socialisme absolu. Observons toutefois que le " matérialisme économique „ de Marx et d'Engels s'accommoderait à la rigueur du positivisme. Nous regrettons vive-

---

[1] V. p. 193.

Digitized by Google

ment que les dimensions de l'ouvrage n'aient pas permis à M. Merten de discuter point par point la doctrine prétentieuse, aux aspects multiples, du matérialisme économique.

De la première à la dernière page de son livre, l'auteur combat le panthéisme et le positivisme : philosophie illusoire et orgueilleuse, le panthéisme veut, par un effort de la pensée pure, embrasser dans une formule l'univers entier et saisir l'infini : il ne saisit que le vide; scepticisme désespéré, expression du découragement philosophique, le positivisme mutile l'esprit humain et méconnaît la valeur de la raison.

Les plus grandes sévérités de l'auteur sont pour le panthéisme. Et cependant, M. Merten en convient, ces tentatives représentent un des plus puissants efforts philosophiques que l'on ait fait; l'attrait de l'absolu, le besoin d'infini qui nous obsèdent sont tels que, malgré tout, cette spéculation hardie nous attire; elle nous tient en suspens, ne nous permet pas d'oublier que l'homme est un animal métaphysicien. Le positivisme, tel que le comprennent un nombre trop considérable de ses adeptes, n'est qu'une éclatante manifestation d'impuissance philosophique. Sans doute il a bien exposé les méthodes scientifiques. Mais il n'a rien donné directement à la philosophie spéculative. Il lui a montré avec quelles précautions on s'avançait sur le terrain de l'expérience, il lui a conseillé la même circonspection dans le domaine spéculatif. C'est beaucoup à vrai dire. Mais le positivisme, a-t-on dit, n'est qu'une criticisme avorté. Il perd de vue que nos sciences les plus certaines se sont constituées par hypothèses et par théories audacieuses et reposent sur des postulats métaphysiques. Ne craignons point la métaphysique; c'est après tout la façon la plus naturelle de penser.

Le livre de M. Merten exprime très bien ces dispositions d'esprit. Il nous reste à le caractériser et à résumer notre appréciation.

C'est un travail intéressant à plus d'un titre, curieux par ses intentions critiques d'une part et par ses concessions relatives à la réalité objective de certaines notions, d'autre part. Le langage et l'exposition des idées ont aussi un cachet spécial. Les vues générales que l'auteur donne sur l'ensemble de la philosophie, la variété et l'importance des sujets traités

Digitized by Google

prêtent de l'attrait à la lecture. L'auteur ne s'abuse pas sur la portée de la spéculation philosophique et pas plus qu'il ne veut se tromper lui-même, il ne cherche à égarer les autres. Son livre laisse une impression morale en même temps qu'il donne un plaisir intellectuel.

FERNAND MALLIEUX.

La Grammaire de la lecture à haute voix, *par* A. PETIT. (Paris, Hetzel).

La Parole en public, *par* M. AJAM. (Paris, Chamuel).

Extraordinaire est la difficulté qu'ont la plupart des hommes à s'exprimer quand vous les placez devant un auditoire qui ne leur est pas familier. Dans un repas de famille, dans un salon, il en est certes qui peuvent passer pour adroits, pour abondants causeurs : ils ont le don de repartie, ils font des phrases courtes, vives, qui entretiennent ou relèvent la discussion. Changez-les de milieu; prenez tel élégant discuteur qui brille parmi ses intimes; dites-lui seulement, à la fin d'un banquet, que bientôt son tour viendra de tourner un modeste toast : soudain il pâlira et changera de contenance; il est, qu'on me passe l'expression, en mal d'improvisation .... préparée et la perspective du toast à porter lui devient un supplice.

Il en est ainsi la plupart du temps. Au-dessous des orateurs vraiment éloquents dont nous pouvons nous glorifier, il n'y a guère qu'une foule de parleurs ultra-médiocres. Quelle serait la cause de cette pénurie? C'est que, dans nos collèges, on habitue les jeunes gens surtout à écrire. Ils ont appris à rédiger avec correction, avec méthode. Ils ne sont guère formés à l'art de rendre leur pensée oralement. " Rien n'est piteux, me disait naguère un collègue d'Université, comme la façon dont les candidats répondent aux examinateurs; il faut leur arracher les mots. Nulle suite dans l'exposition! Nulle abondance! "

Et ce n'est pas toujours la faute des professeurs si les élèves ânonnent si péniblement, si tristement. Les exercices d'élocution, certes, sont au programme de nos athénées; mais le temps manque, dans les classes supérieures surtout, pour

Digitized by Google

faire, *convenablement* et *régulièrement*, de *nombreux* exposés oraux. Devoirs, analyse des auteurs, cours, etc., prennent pour ainsi dire tout le temps disponible.

Mais je pédagogise : je m'arrête donc, non sans exprimer le le vœu que l'on apprenne aux jeunes gens plus et mieux qu'à balbutier un memento. Je voudrais qu'un candidat quelconque, aussi bien en sciences qu'en lettres, ne fût pas embarrassé s'il a deux mots à prononcer dans une réunion, dans une séance de société. Et par deux mots, j'entends deux mots simples, précis, rendant nettement sa pensée, bien dans la question. Et je voudrais aussi que ce candidat sût tourner un compliment, verre en main, sans être soumis à la torture dont je parlais tout à l'heure.

" Alors, c'est une école de toasts que vous voulez? „ me dira-t-on. " On dressera les apprentis-orateurs à débiter des " santés „ selon les règles du genre? „ — Non, tel n'est pas mon désir; mais on soignera chez eux prononciation et tenue. On les amènera, sur une pensée, sur un canevas tracé d'avance, à broder quelques variations, à se tirer d'embarras, à échapper au ridicule soit du balbutiement, soit du silence.

Mais au cas, qui est plus que probable, où l'on ne se déciderait pas une bonne fois à faire sa part à " l'éloquence „ dans l'enseignement — elle ne l'a aujourd'hui la plupart du temps que sur le papier — je conseille à quiconque est exposé au danger du ridicule en parlant en public, de lire et de méditer avec attention *la Grammaire de la lecture à haute voix*, de M. Arsène Petit, et *la Parole en public*, de M. Maurice Ajam.

La Grammaire de la lecture complète une série d'excellents livres, remplis de conseils pratiques, et, qui plus est, amusants, intitulés : *la Grammaire de la ponctuation, la Grammaire de l'art d'écrire.* Elle ne fait pas double emploi, cette grammaire destinée à régenter les rois de la parole, avec l'*Art de la lecture* de M. Legouvé. Elle en est au contraire l'application. Elle est, après la leçon, l'expérimentation. Elle descend au détail, au " mot à mot de la lecture articulée „, comme dit très bien M. J. Hetzel. Elle apprend à prononcer les mots, à ponctuer les phrases; elle fait épeler vraiment l'A B C de cet art difficile entre tous; elle fait reconnaître

Digitized by Google

dans la phrase les signes logiques, indispensables pour la diction. Elle élucide le sens, la portée du discours dans son ensemble et dans ses parties. Elle livre tous les secrets de succès qu'enferment le point, la virgule, la parenthèse, les deux points. Elle permet de suspendre, de prolonger, de retenir les effets qui, irrésistiblement, porteront sur l'auditeur.

Et tout cela sans le moindre ennui, comme en se jouant. Aussi que de plaisir éprouve-t-on à la lire, cette excellente grammaire dont le titre seul est rébarbatif et sent l'école! Les règles n'y ont pas de raideur, elles n'ont rien d'impératif comme celles qui furent la terreur de notre enfance. Elles ont toujours pour cortège des exemples choisis à souhait, peu connus, faciles à retenir, et de piquantes anecdotes qui gravent le précepte dans la mémoire et égaient, en quelque sorte, le rudiment. Il y en a pour tous les cas, pour les interrogations et les exclamations, pour les soulignements d'idées et de sentiments, etc. Puis, on y trouve des conseils pratiques pour diriger la voix, pour éclairer la " sombre ", relever la " caverneuse ", renforcer la " voix de coton ". Et au cas où l'on hausserait ses ambitions à un moindre niveau, on se guérira, grâce à M. Petit — et ce n'est pas un mince avantage en Belgique — des accents vicieux, de l'étranger aussi bien que du provincial; l'on verra comment il faut prononcer, sans prêter à rire, certains noms propres, certains mots d'origine étrangère dont la liste a été dressée avec soin par l'auteur.

Voilà donc le jeune orateur à demi débarrassé de ce qui aurait gêné sa diction. Veut-il tenter l'épreuve du discours, voire de l'oratiuncule devant ses concitoyens assemblés pour une fête ou une cérémonie officielle? Il lira avec profit *la Parole en public*, de M. Maurice Ajam. Cet écrivain de mérite a fait, comme un autre Quintilien, une solide et pratique Institution oratoire à l'usage de ses contemporains. Il rompt avec les rhétoriques un peu vieillies qui en sont encore à l'imitation des anciens, comme si l'éloquence de nos jours ressemblait à celle des Grecs et des Romains! Comme si le discours moderne, avec son allure dégagée, familière, de vif élan, avait quelque rapport avec les harangues encloses dans les *Conciones*!

Tous les débutants s'inspireront de ce petit traité qui est

Digitized by Google

fondé sur la méthode psycho-physiologique mise en honneur, chez nos voisins du sud, par les remarquables travaux de MM. Ribot, Lacassagne et Binet. Ils y trouveront plaisir et profit, car ils s'assimileront des procédés vraiment rationnels. Et ce n'est pas seulement aux débutants que j'en conseillerai la lecture attentive, mais aussi à tous mes collègues de l'enseignement public et privé, aux députés, à tous ceux, en un mot, qui sont appelés, par leurs fonctions ou par les circonstances, à pratiquer cet art si grand, si admirable et si puissant de l'éloquence.

Physiologie et psychologie de la parole, examen des théories sur le langage intérieur et extérieur, étude du mécanisme oratoire depuis l'antiquité, analyse des procédés des orateurs modernes, résultats d'enquêtes psychologiques inédites, tels sont les divers points qui ont été surtout développés par l'auteur. Je signale particulièrement un bien curieux chapitre intitulé : *Le Capital verbal.* La localisation des centres du langage est délimitée, avec gravures à l'appui, très minutieusement. A part quelques assertions qui me paraissent un peu risquées, il y a beaucoup à prendre dans les observations de l'auteur sur l'auditivisme et le visuélisme. Tout le chapitre sur les différents genres de mémoires est aussi à méditer.

La partie absolument neuve de ce traité, c'est l'esquisse d'une méthode rationnelle, et surtout l'examen de quelques procédés d'orateurs, depuis Bossuet jusqu'à M. Francisque Sarcey. Les anecdotes abondent sur les morts et sur les vivants, sur les recettes et les menus de ce qu'un spirituel écrivain a appelé " la cuisine oratoire. „

Des enquêtes personnelles ferment le volume. Ici, nous avons à regretter que M. Ajam ne nous ait donné que les initiales de ceux qu'il a questionnés. Il y avait intérêt à connaître leur nom : on eût pu vérifier la justesse des réponses. Sans compter que nombre d'orateurs et de conférenciers en vue étaient à interroger qui ont été laissés de côté. L'étude est à achever sous se rapport; ce sera, espérons-le, pour une prochaine édition.

H. Lejeune.

Digitized by Google

VARIA.

FRANCE. — Le Musée du Louvre vient de publier la 1re partie d'un *Catalogue des vases antiques de terre cuite,* dû à M. E. Pottier. C'est la première tentative qui ait été faite de présenter sous une forme systématique la riche collection du Louvre, comprenant, comme on sait, plus de six mille vases peints. Ce volume, consacré aux origines, contient en même temps une introduction dans laquelle l'auteur a reproduit un article très remarqué qui avait paru l'an dernier dans la *Revue de Paris* sous ce titre : *A quoi sert un Musée de vases antiques.* La description des vases de la Troade, de Chypre, de Rhodes, de Mycènes et des vases attiques dits du Dipylon est telle qu'on pouvait l'attendre d'un savant et d'un artiste comme M. Pottier.

Parmi les découvertes les plus intéressantes faites à Delphes, au cours des fouilles de l'École Française, il faut signaler une inscription que publie le dernier cahier du *Bulletin de Correspondance Hellénique.* C'est un règlement de la phratrie phocidienne des Labyades, datant de la fin du Ve s. av. J.-C. L'éditeur, M. Homolle, accompagne ce texte de savants commentaires tant sur le dialecte phocidien, dont nous n'avions pas de spécimens aussi anciens et si étendus, que sur les institutions des phratries, éclairées d'un jour nouveau par ce texte de plus de deux cents lignes.

Revue des Cours et Conférences (paraissant le jeudi. Paris, Lecène, Oudin et Cie. 22 fr. par an).

MM. Lecène, Oudin et Cie, les éditeurs de la collection bien connue des Classiques populaires, à l'élaboration de laquelle préside le distingué critique M. Ém. Faguet, publient depuis trois ans une Revue des Cours professés dans les Facultés des lettres de France et des Conférences du théâtre de l'Odéon. Un long et attentif examen de cette utile publication nous engage à la recommander vivement à l'attention de nos collègues de l'enseignement supérieur et moyen, d'autant plus que, m'assure-t-on, la *Revue des Cours et Conférences* reproduira, à partir de cette année académique, certaines conférences d'intérêt général faites dans nos Universités belges.

Son format est celui de la *Revue de l'Instruction publique;* l'impression et le papier sont des mieux soignés et justifient la réputation méritée des éditeurs. Quant au fond, on me permettra de ne pas insister; je me contenterai de dire que cette Revue a publié, l'an dernier, les cours de littérature française de M. Ém. Faguet, de littérature grecque de M. Alf. Croiset, de littérature latine de M. Martha, de philosophie de M. Boutroux, d'histoire de M. Seignobos, et qu'elle a reproduit toutes les conférences faites à

Digitized by Google

l'Odéon par J. Lemaitre, Sarcey, G. Larroumet, Germain Bapst, Henri Chantavoine, etc. Enfin pour ceux qui ne se contenteraient pas de ces noms distingués, je citerai au hasard quelques titres de cours et de conférences : le Théâtre de Scribe, l'Histoire des idées morales dans la littérature attique, le Théâtre de Lesage, la Décoration au théâtre et la mise en scène à l'époque de la première représentation du *Cid*, l'Histoire contemporaine des États hors d'Europe, le Théâtre à la cour de Louis XIV, la Poésie française de Malherbe à Boileau, la Philosophie de Kant, le Théâtre de Voltaire, Tacite : *la Germanie, Agricola, Dialogue des orateurs,* la Renaissance italienne, les Colonies anglaises de l'Amérique du Nord, etc., etc.

H. LEJEUNE.

HOLLANDE. — M. Louis de Laigue, consul général de France à Rotterdam et possesseur d'une intéressante collection d'antiquités formée en Orient, a été chargé l'année passée par son gouvernement d'une mission archéologique dans les Pays-Bas. Il s'est attaché tout d'abord à l'étude du Musée communal de La Haye. Les curieuses trouvailles d'objets romains et celtiques qui y sont conservés, seront exposées par lui dans divers articles qui paraîtront en France et en Hollande. M. de Laigue s'occupe en même temps de recherches sur la géographie antique du Nord de la Gaule. Nous ne pouvons que lui souhaiter de nombreuses découvertes sur ce domaine dont tant de parties sont encore mal explorées.

ALLEMAGNE. — Sous le titre : *Aus Alterthum und Gegenwart* (Munich, Beck, 1895), M. R. Poehlmann a réuni récemment une série d'essais se rapportant tous, plus ou moins directement, à l'étude des questions sociales dans l'antiquité. Le savant auteur de l'*Histoire du Socialisme et du Communisme dans l'Antiquité* insiste avec raison sur l'importance de cette étude, et sur l'abandon dans lequel les historiens modernes l'ont laissée jusqu'à ce jour. Comme il le fait remarquer, c'est un fait très significatif à ce point de vue que la nouvelle édition de l'Encyclopédie de Pauly, par M. Wissowa, ait un long article sur les *superstitions* dans l'Antiquité (Aberglaube) et n'en ait pas sur le *travail* (Arbeit). Nous ne saurions trop recommander aux philologues la lecture de ce volume aussi bien pensé que bien écrit.

ANGLETERRE. — M. E. A. Gardner, ancien directeur de l'École Anglaise d'Athènes, vient de faire paraître le premier volume d'un Manuel d'histoire de la sculpture grecque (*A Handbook of greek sculpture.* Londres, Macmillan, 1896) sur lequel nous reviendrons. Signalons dès maintenant son format commode, le soin avec laquel il a été composé, le choix d'excellentes gravures qui l'illustre et son prix peu élevé. Le premier volume conduit le lecteur jusqu'à Phidias. Le second et dernier ne tardera pas à paraître.

Digitized by Google

L'OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE ET LA CLASSIFICATION DÉCIMALE.

Le savant sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, M. Frantz Funck-Brentano, vient de publier dans *La Correspondance historique et archéologique* (n° du 25 février 1896; Paris, Champion), un article dont l'importance n'échappera à personne et que nous croyons utile de reproduire en entier [1]. MM. Bournon et Mazerolle, qui dirigent d'une manière si distinguée la *Correspondance historique,* veulent bien nous en donner l'autorisation :

Un vaste projet de bibliographie universelle et internationale est à l'ordre du jour [2], " un répertoire embrassant l'ensemble de la production scientifique, littéraire et artistique de tous les temps et de tous les pays; comprenant l'inventaire des articles contenus dans les revues et dans les publications des sociétés savantes, aussi bien que celui des livres, brochures et manuscrits [3]. „ Le projet a été discuté à la *Royal Society* de Londres qui a nommé un comité spécial pour l'étude des questions relatives à la bibliographie future [4]; peu après il a fait l'objet des délibérations de l'*Académie royale de Belgique,* puis du *Congrès géographique international de Londres,* et du congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences,* qui s'est tenu à Bordeaux du 4 au 10 août 1895 [5]. Enfin, la *Conférence internationale de Bibliographie* qui s'est réunie à Bruxelles, les 2, 3 et 4 septembre

---

[1] Si nous sommes bien informés, M. Léopold Delisle, l'éminent Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale, fera paraître prochainement une étude sur le même sujet.

[2] Sur la *Conférence internationale de bibliographie,* qui s'est tenue à Bruxelles les 2, 3, 4 septembre 1895 et l'*Office* ou *Institut* (on trouve les deux titres) *international de bibliographie,* dont la création est sortie de ses délibérations, V. le *Bulletin de l'Institut international de bibliographie,* n°s 1, 2-3, Bruxelles (au siège de l'Institut, 11, rue Ravenstein), 1895-96, in-8; — et V. les importants articles de M. C. Gariel dans la *Revue générale des sciences,* 30 sept. 1895, pp. 833-39, et de M. Marcel Baudouin, dans la *Revue scientifique,* 7 déc. 1895, pp. 708-14.

La *classification décimale* a été exposée d'une manière complète par l'inventeur du système, M. Melvil Dewey, *Decimal classification and relativ Index for libraries, clippings, notes,* etc., 5e éd., Library Bureau, Boston, 1895, gr. in-8. Les éditions précédentes datent de 1876, 1885, 1888, 1890, 1894. L'office internationnal a publié une traduction française des tables générales, *Décimal classification, Tables générales,* Bruxelles, 1895, in-8.

[3] Rapport au roi des Belges sur la création à Bruxelles d'un office international de bibliographie, par M. F. Schollaert, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, *Bulletin cit.,* 1895-96, p. 58.

[4] V. le rapport du comité, *Bulletin cit.,* pp. 107-112.

[5] V. le rapport au nom d'une commission composée de MM. Marcel Baudouin, R. Blanchard, P. Gariel, P.-Ch. Richet, A. Cartaz, dans le *Bulletin de l'Association française,* n° 73 (juin 1895), pp. 31-39.

Digitized by Google

1895, dans le but de provoquer une union des différents gouvernements pour la solution du problème bibliographique, soutenu par le Congrès de l'*Association artistique et littéraire internationale* qui siégea à Dresde du 20 au 28 septembre [1], a fait faire un grand pas à la question.

De la conférence de Bruxelles, sous l'énergique impulsion de MM. La Fontaine et Otlet, les directeurs de la *Bibliotheca sociologica* [2], est sortie la création d'un office international de bibliographie, dont la siège est à Bruxelles et qui, d'ores et déjà, s'est acquis l'appui actif du gouvernement belge [3]. L'Office est fondé pour la publication de ce colossal répertoire bibliographique, où doit être catalogué « l'ensemble des connaissances humaines », c'est-à-dire tout ce qui a été imprimé dans le monde depuis l'invention de l'imprimerie et tout ce qui l'est quotidiennement. Ce répertoire devra contenir non-seulement les titres des livres, mais les titres des simples articles insérés dans les recueils périodiques, et des études contenues dans les publications des académies, sociétés et congrès [4], — et il sera tenu à jour par un labeur régulier. MM. La Fontaine et Otlet ont exposé leur projet avec une ardeur, un enthousiasme, un souffle de jeunesse et de foi, qui charment et séduisent. Ils se sont acquis l'appui et la sympathie d'hommes de singulière valeur, de MM. Gariel, Ch. Richet, Marcel Baudouin, Edg. Mareuse. Et, d'autre part, qui ne songerait à encourager, de nos jours, toute initiative spontanée, individuelle, tendant à nettoyer, élargir et assouplir les cadres où, peu à peu, la routine enserre et étouffe les efforts de la pensée et du travail? Mais encore faut-il que l'œuvre entreprise apparaisse comme réellement utile, qu'elle ait un caractère scientifique, du moment où elle cherche à atteindre un but scientifique, et qu'elle soit pratiquement réalisable. Tout en rendant sincèrement hommage à la générosité et à l'élevation de pensée des organisateurs de l'Office international, nous croyons qu'il nous est permis de joindre quelques réflexions à celles qui ont déjà été formulées par des hommes compétents [5], avant que l'œuvre soit définitivement engagée, avant que beaucoup de temps, de peine et d'argent soient perdus.

L'Office ne veut pas seulement réaliser un projet colossal, il veut le réaliser rapidement. Les fondateurs n'ont donc pas seulement songé à faire

---

[1] V. le rapport de M. Jules Lermina, secrétaire général du Congrès dans le *Droit d'auteur* du 15 août 1895, et le compte rendu du Congrès dans la même revue, n° du 15 oct. suivant. Les conclusions de M. Lermina en faveur de la rédaction d'un répertoire universel des sciences, lettres et beaux-arts, ont été votées par 48 voix contre 17.

[2] *Bibliographia sociologica.* Sommaire méthodique des ouvrages et des revues de sociologie et de droit. Bruxelles, in-8. 4 numéros par an contenant environ 10,000 articles.

[3] V. l'arrêté royal, en date du 12 sept. 1895, *Bull. cit.*, pp. 60-61.

[4] *Bulletin cit.*, p. 60.

[5] V. entre autres les notes publ. dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, oct. 1895, pp. 481-82 et nov. 1895, pp. 522-25, et l'article de M. J. Deniker dans le *Mémorial de la librairie française*, 30 janv. 1896, pp. 70-73.

Digitized by Google

grand, ils ont surtout songé à faire vite, et ils ont immédiatement compris que, pour faire vite, il n'y avait qu'un moyen, procéder mécaniquement, procéder à " l'américaine „. Et ils se sont jetés d'enthousiasme sur la classification *décimale* de M. Melvil Dewey [1], bibliothécaire de l'Université de la Cité de New-York, classification qui est à une œuvre scientifique ce que les montres importées de cette même Amérique sont aux montres de précision. Elles sont laides, ne marchent qu'à peu près, — mais elles sont si vite fabriquées! à la grosse, et coûtent si peu cher [2]!

***

Voici le système exposé à grands traits :

Toutes les connaissances humaines sont divisées en dix classes auxquelles correspondent les dix chiffres de notre numérotation : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. — Pourquoi, dira-t-on, les connaissances humaines sont-elles divisées en dix classes? sans doute parce que, réellement, elles se divisent ainsi? — Pas du tout; mais parce que nous avons dix chiffres dans notre numérotation; si nous en avions douze, les connaissances humaines seraient divisées en douze classes; si nous n'en avions que huit, les connaissances humaines seraient divisées en huit.

Ces dix classes sont les suivantes :

0. Ouvrages généraux.
1. Philosophie.
2. Religion.
3. Sociologie.
4. Philologie.
5. Sciences.
6. Sciences appliquées.
7. Beaux-Arts.
8. Littérature.
9. Histoire.

On est frappé dès l'abord du caractère arbitraire et artificiel de cette division.

Elle ne repose sur aucune donnée scientifique. Nous entendons par là qu'elle est en désaccord avec la réalité concrète et vivante. Aussi nous heurtons-nous immédiatement aux plus graves difficultés. Voici deux ouvrages célèbres : le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet et le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, où les placera-t-on? à Philo-

---

[1] M. Melvil Dewey appliqua cette classification pour la première fois dans la bibliothèque d'Amherst-Collège et la fit connaître dans *Public Librairies in U. S. of Amerika* (1876). Il modifia sa classification en 1885, au moment où il faisait le classement de la bibliothèque de la ville de Milvankee. La dernière édition de sa *Decimal classification* (1894) contient de nouveaux remaniements. F. Deniker, *loc. cit.*, p. 7.

[2] C'est ce que les organisateurs de l'Office international reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes. " Parce que le contre-maître de l'usine rencontre des déchets dans la production, en conclut-il qu'il faut remiser les machines et exécuter péniblement le travail à la main en attendant l'invention idéale? Le travail économique organisé en grand a révolutionné l'industrie moderne ... Le Répertoire universel s'inspire du même esprit. „ Article de M. P. Otlet, *Bull. cit.*, p. 78.

Digitized by Google

sophie ou à Religion, ou à Sociologie, ou bien à Littérature, ou bien à Histoire? Voilà donc des ouvrages qui peuvent être classés indifféremment dans cinq classes sur dix. On en citera des centaines et des milliers qui seront dans ce cas. Qu'est-ce qui décidera? — l'arbitraire.

La classe 6 se nomme *Sciences appliquées;* la classe 7 se nomme *Beaux-Arts.* Où se mettront les ouvrages traitant des arts appliqués à l'industrie et ceux qui traitent des procédés industriels dans le domaine des arts? Les trois classes *Beaux-Arts, Littérature, Histoire,* sont voisines. Où se rangeront les ouvrages traitant, d'après l'étude des faits dans le passé, de l'influence de la littérature sur les arts? à *Littérature,* ou à *Beaux-Arts,* ou à *Histoire?*

Prenez les classes 1, 3, 9, c'est-à-dire *Philosophie, Sociologie, Histoire.* On citera cent ouvrages qu'il sera impossible de classer scientifiquement dans l'un ou l'autre groupe en les excluant des autres.

J'ai en ce moment sous les yeux les épreuves d'un livre consacré aux principes de la découverte dans les sciences. J'y trouve la phrase suivante : " Où commence la chimie? où s'arrête la physique? et en quoi celle-ci se distingue-t-elle de la mécanique? "

Et si telles sont les hésitations, si telles sont les confusions qui surgissent dès la première division en classes, combien plus grandes seront-elles quand on arrivera aux divisions, aux subdivisions, où les catégories sont encore beaucoup moins tranchées. Tous les hommes de travail savent d'expérience qu'un ouvrage mal classé est un ouvrage perdu. Loin d'organiser l'ordre, les fondateurs de l'office international organiseront le désordre et un désordre d'autant plus grand qu'ils appliqueront leur système avec plus de rigueur.

Chacune des dix grandes classes sera partagée à son tour en dix divisions, toujours pour le seul motif qu'il y a dix chiffres dans notre système décimal. Qu'une de ces classes comporte scientifiquement, logiquement, c'est-à-dire d'une manière s'appliquant à la réalité, un plus grand nombre de divisions; qu'une autre, au contraire, n'en comporte pas autant, tant pis pour elles! il ne s'agit pas de discuter, il s'agit de se plier à la règle. Donc, dix divisions pour chacune des dix classes, pas une de moins, pas une de plus.

Chacune de ces divisions est, à son tour, partagée en dix subdivisions. M. Marcel Baudouin, dans son très intéressant article de la *Revue scientifique,* reproduit la division et les subdivisions de la classe *Science,* sans doute comme étant les plus rigoureuses, car M. Baudouin est un grand admirateur du système. Or, dans cette partie du classement qui paraît établi sur les plus solides fondements, la *Correspondance historique* trouvera la matière d'une devinette qu'elle proposera à ses abonnés. « Quelles sont les trois dernières subdivisions de la division 52, *Astronomie?* » — Les voici : — Navigation — Ephémérides — Chronologie! Il est vrai que la Chronologie se trouve classée une seconde fois à l'indice 902 : *Manuels Chronologies, Chartes.* Ce sera une nouvelle source de confusion. Où classer par exemple, la *Théorie du calendrier* de L.-B. Francœur, membre de l'Académie des Sciences? A Chronologie, subdivision de l'Astronomie, sans doute; mais le livre contient une grande partie historique et sert surtout aux historiens.

Le n° 380, subdivision de la Sociologie, comprend *Commerce* et *Trans-*

Digitized by Google

ports; le n° 910, subdivision de l'Histoire, correspond à *Géographie.* Où mettrons-nous les publications de la Société de géographie commerciale? à Commerce ou à Géographie? où mettrons-nous les publications concernant la *Compagnie transatlantique?* à Sociologie, subdivision *Transports,* ou à Astronomie, subdivision *Navigation?*

La classe 8, Littérature, se divise à son tour en *Littérature en général, américaine, anglaise, germanique, française,* etc. Ces divisions se subdivisent en genres : *Poésie, drame, roman,* etc. C'est ainsi que des écrivains comme Hugo, Dumas, Musset, occupent chacun plusieurs cases, éloignées l'une de l'autre, dans la classification : la série 841.78 est réservée à Hugo *poésie;* 847.78 Hugo, *drame;* 843.78, Hugo, *roman.* Mais où mettra-t-on les recueils d'œuvres de V. Hugo qui contiennent de l'un et de l'autre; où mettra-t-on les livres de critique et les biographies dont Hugo a été l'objet; où mettra-t-on les œuvres de l'écrivain qui ne sont ni de la poésie, ni du drame, ni du roman? On voit la confusion inévitable et la multiplicité des recherches exigées.

Nous pourrions remplir tout un numéro de la *Correspondance historique* de réflexions de ce genre. Ces exemples pris au hasard de la pensée feront comprendre les vices rédhibitoires du système.

MM. La Fontaine et Otlet écrivent dans leur rapport : " Les matières connexes demeurent groupées dans le voisinage les unes des autres [1]. „ Cet avantage leur paraît le plus important; ils y insistent; ils y reviennent à trois reprises [2]. On voit par ce qui précède combien ce but, qui paraît être le principal, sera loin d'être atteint.

On dira en outre qu'il n'y a nulle proportion, nulle harmonie entre les diverses parties de la classification. Voici un exemple entre mille. La subdivision *Roman français 1848-1900,* est partagée ainsi : 843,81, Mérimée; 843,82, G. Sand; 843,83, O. Feuillet; 843,84, Flaubert; 843,85, Erckmann-Chatrian; 843,86, Edm. About; 843,87, Cherbuliez; 843,88, A. Daudet; 843,89, romanciers de moindre valeur. M. Cherbuliez, qui est un homme d'esprit, sera sans doute aussi surpris que charmé d'apprendre qu'il occupe à lui seul tout un compartiment, tandis que Maupassant, Ferd. Fabre, Margueritte, Zola, Rosny, Bourget, Huysmans, Paul Hervieu, etc., etc., sont entassés dans le compartiment voisin.

Et si de nouvelles connaissances, une science nouvelle viennent à se développer — et le cas se produira sans aucun doute — qu'en fera-t-on? Voici parmi les dix grandes classes, divisions premières des connaissances humaines, deux sciences toutes récentes, la philologie et la sociologie. Aurait-on songé, il y a soixante ans, à réserver toute une classe à la sociologie? on n'en aurait même pas fait une subdivision, et cependant quelle place elle occupe aujourd'hui dans la production littéraire et scientifique! S'il se forme une nouvelle science, il sera donc défendu à ceux qui s'en occuperont de faire imprimer quoi que ce soit. On ne pourrait pas les classer. Au besoin nous redresserons la Bastille.

---

[1] *Bulletin,* p. 17.
[2] *Ibid.,* pp. 29-30.

Digitized by Google

Un exemple nous est d'ailleurs fourni par M. Melvil Dewey lui-même. Dans l'édition de 1885 de sa *Décimal classification*, la Bactériologie ne figure même pas, et l'on sait quelle place cette science occupe dans les travaux de notre temps. Force a été de l'introduire dans l'édition de 1894. On en a fait une division de la *Thallophytie;* et c'est ainsi que, dans la grande classification décimale, les ouvrages traitant des microbes se trouvent rangés dans une subdivision de la botanique!

" Avant qu'on eût fait de notre globe une science particulière, on distin„ guait les sciences naturelles en zoologie, botanique et minéralogie. „ Aujourd'hui on a encore séparé de cette dernière la cristallographie, et „ toutes deux ne sont plus que des branches de la géologie qui en compte „ une troisième, la paléontologie, la science des animaux et des plantes „ fossiles, laquelle forme une branche de la botanique tout autant que de la „ zoologie. Il serait plus facile de faire la généalogie des sciences que leur „ classification. La première, du moins, en fixerait l'origine, tandis que la „ seconde demeure sujette à de continuelles transformations. De la moindre „ découverte une science nouvelle peut surgir, et tout un groupe de con„ naissances disparaître. Ainsi la minéralogie qui, autrefois, formait un „ règne de la nature, est en voie de céder la place à la cristallographie „ cette dernière s'occupant particulièrement du groupement des molécules „ alors que la minéralogie s'attache à leur composition; celle-ci doit forcé„ ment disparaître dans l'autre, toute composition moléculaire n'étant qu'un „ groupement de molécules. „

Ces lignes contiennent la condamnation définitive de la classificatiou décimale, en évoquant les transformations incessantes des sciences, non seulement dans leurs applications, mais dans leurs principes. La zoologie repose encore aujourd'hui sur la classification de Cuvier. Du vivant même de l'illustre naturaliste, Lamark prétendait qu'il existait des rapports essentiels plus nombreux et plus importants entre les espèces que ceux par lesquels Cuvier les différenciait. Darwin l'a prétendu à une époque plus récente. Aujourd'hui, dans l'ornithologie, on voit à chaque instant un oiseau passer d'une classe dans une autre. Il n'est pas seulement probable, il est certain que les divisions et classifications des sciences seront bouleversées dans un avenir plus ou moins rapproché. Que deviendra alors notre pauvre classification décimale? Que deviendront les immenses travaux bibliographiques entassés sur cette base fragile et artificielle dans le monde entier? Voici ce que l'on voudrait nous imposser : des cadres fixes, rigides, dont un chacun d'ailleurs reconnait l'insuffisance et le caractère artificiel, pour y faire entrer de violence la science vivante, mouvante, sans cesse en progrès et en transformation. Dans un siècle d'ici l'œuvre paraîtra déjà vieille, de forme scholastique, on appellera le libérateur qui parviendra à en secouer le fardeau déprimant. Je ne puis la comparer qu'aux syllogismes en baroco et baralipton imposés par la vieille école et dont la pensée active et vivante eut tant de peine à se défaire.

On reconnaîtra sans doute, par ce qui précède, que l'œuvre entreprise est conçue d'une manière défectueuse. Le système tout entier est fait d'à peu près. En matière scientifique l'à peu près est pis qu'un ennemi, c'est un

Digitized by Google

fléau. Il est vrai que le procédé est commode; mais il n'est commode que, précisément, parce qu'il enjambe les difficultés.

D'autres réflexions encore surgissent en grand nombre. L'œuvre projetée n'est pas seulement anti-scientifique, nous doutons qu'elle soit utile [1]. C'est au moment où, dans toutes les bibliothèques, nous sommes parvenus, non sans peine, à nous débarrasser de notre ancien classement méthodique, dont nous reconnaissions quotidiennement à l'usage les redoutables défauts — et cependant combien il était plus large et plus raisonnable que le classement décimal! — c'est à ce moment même que l'on veut nous faire entrer dans cette carcasse américaine.

La place nous est mesurée, et déjà nous abusons de la bienveillance des directeurs de la *Correspondance historique*. Nous voulons ajouter quelques mots pour montrer que, dans le cas même où l'œuvre serait bien conçue, ce qu'elle n'est pas, et dans le cas même où elle serait utile, elle serait pratiquement irréalisable avec les ressources dont disposent les promoteurs et sur le plan qu'ils ont tracé.

***

L'Office espère réaliser son œuvre avec une production annuelle de 100,000 fiches, qui seraient fournies aux bibliothèques et aux particuliers moyennant un abonnement de 800 francs.

MM. La Fontaine et Otlet écrivent [2] : " Déblayons d'abord le terrain, accumulons rapidement deux ou trois millions de renseignements les plus faciles à nous procurer; résignons-nous à 25 ou 30 p. 100 d'erreurs, soit dans le relevé des notices, soit dans le classement qui leur sera donné. Les erreurs et les omissions seront rectifiées plus tard. „ A raison d'une production annuelle de 100,000 fiches, voilà donc 30 années employées à faire paraître les trois millions de renseignements nécessaires; encore l'œuvre contiendra-t-elle 30 p. 100 d'erreurs, c'est-à-dire sera inutilisable. Combien faudra-t-il d'années pour corriger ces 30 p. 100 d'erreurs? Quand les trois millions de fiches seront distribuées, loin d'être à jour l'on sera en retard de plus de 30 ans.

Ajoutons que ces trois millions de fiches seront très loin de suffire à ce travail de mise à point. On en jugera par les chiffres qui suivent.

D'après une statistique publiée par les *Nachrichten aus dem Buchhandel* [1], il paraît annuellement dans les 14 pays que voici : — Allemagne, Autriche-Hongrie, Chili, Espagne, États-Unis, France, Grande Bretagne, Canada, Indes anglaises, Italie, Japon, Russie, Suisse, Turquie — une moyenne totale de livres isolés qui dépasse le chiffre de 100,000. Dans ce calcul ne sont compris que 14 pays, et nous voyons laissés de côté des pays impor-

---

[1] V. l'article de M. J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, *loc. cit.* En 1893 l'Association des bibliothécaires américains a fait une enquête sur les catalogues en usage dans les principales bibliothèques des États-Unis. Sur 191 bibliothèques quinze seulement avaient adopté le système décimal. *Library Journal*, 1893, p. 239.

[2] *Bulletin*, n° 1, p. 34.

Digitized by Google

tants au point de vue de la production littéraire : la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Grèce, la Suède et la Norwège, etc.; n'y sont pas compris les publications non mises dans le commerce, brochures et pamphlets, pièces officielles, publications de circonstance, publications réservées par certaines sociétés à leurs membres. En chiffrant à un total de 200,000 les publications dont l'office aura à faire le dépouillement annuellement, s'il veut remplir son programme, nous restons au-dessous de la vérité; — et nons n'y avons pas compris le dépouillement des périodiques. D'après la statistique que publient les *Nachrichten aus dem Buchhandel,* nous croyons demeurer en dessous de la vérité en portant à 10,000 le nombre des revues imprimées annuellement dans le monde entier; en leur attribuant une moyenne de 6 livraisons par an, et de 6 articles par livraison, nous demeurons encore en dessous de la réalité; ce sera donc une moyenne minima de 360,000 fiches à rédiger annuellement pour le dépouillement des périodiques. Ajoutez-y 200,000 fiches correspondant aux publications isolées : il faudra produire annuellement une moyenne de 600,000 fiches pour se tenir — sur le plan projeté — au courant du mouvement scientifique, artistique et littéraire. Pour chaque bibliothèque un double jeu de fiches sera nécessaire, le premier pour le classement méthodique, le classement décimal, le second pour le classement onomastique — ce dernier est indispensable, tous les bibliothécaires diront que ce sont les catalogues et tables onomastiques qui sont le plus consultés —; chaque bibliothèque devra donc recevoir de l'office international une moyenne de 1,200,000 fiches par an, correspondant à la seule production annuelle. Il faudra y joindre une masse de 10 à 15 millions de fiches, au moins, pour l'inventaire du passé — quand il s'agit de catalogues, c'est le passé qui est assurément le plus important. Ce sera donc — à raison de 800 francs pour 100,000 fiches — pour chaque bibliothèque et pour chaque abonné, une première mise de fonds de 80,000 francs — pour les bibliothèques qui auront besoin d'un double jeu de fiches, ce sera 160,000 francs — plus un abonnement annuel de 8,000 francs environ. Réduisez ces chiffres de moitié et vous vous demanderez encore si une œuvre établie sur de telles bases pourra avoir des souscripteurs. Les fondateurs de l'Office international comptent sur deux cents abonnés; ont-ils réfléchi à ceci :

Les directeurs du Musée Britannique à Londres, pour donner satisfaction à un vœu souvent exprimé, ont fait imprimer le catalogue de leur bibliothèque. L'œuvre, rédigée avec beaucoup de soin, peut être considérée comme un essai de bibliographie universelle. Elle fournit annuellement environ un demi-million d'indications et ne renferme pas 1 p. 100 d'erreurs. L'abonnement en est de 85 francs par an. Complet, il reviendra à 2,000 francs. C'est un instrument de travail de premier ordre. Or, la publication du Musée Britannique a, sur le continent, en tout et pour tout, dix abonnés. Des pays qui prennent une part active au mouvement scientifique contemporain, comme la Hollande, n'en comptent pas un seul.

Enfin, de quelle difficulté ne sera pas la réalisation de l'œuvre? Les fiches,

---

[1] Leipzig, 18 sept. 1895, p. 1666.

Digitized by Google

pour rendre des services, devront être précises, détaillées, les différentes éditions devront être notées et soigneusement distinguées les unes des autres. Il existe 898 éditions diverses des écrits de Vondel (bibliographie Unger), 1585 de Corneille (bibl. Picot), 1733 de Molière (bibl. Lacroix), 2438 de Voltaire, sans les traductions (bibl. Bengesco). Les fables de La Fontaine ont été réimprimées au moins 1500 fois. Il y a 228 éditions de l'*Éloge de la folie* d'Erasme (V. la *Bibliotheca belgica* de M. Vander Haeghen). Imagine-t-on quel sera ce travall quand il sera étendu à la multitude des écrivains? Travail minutieux, délicat, sujet à d'infinies erreurs et qui, s'il n'est fait d'une manière complète et précise, ne sera d'aucun secours. Il faudra une armée d'employés, et ces employés devront être des érudits. Les bibliographies méthodiques ne peuvent être bien faites que par des spécialistes. Il faudra des sociologues pour la sociologie, des chimistes pour la chimie, des géographes pour la géographie. Et ces spécialistes devront être polyglottes. Confiée à des manœuvres bureaucrates, l'œuvre réalisée se trouvera sans valeur. Quels appointements conviendra-t-il donner à ces collaborateurs? Dans quel bâtiment les installer? — Il faudra construire un véritable ministère. Nous sommes dans le domaine du rêve. Ce rêve est la réalisation de l'œuvre entreprise par les enthousiastes promoteurs de l'Office international de bibliographie.

Nous sommes loin, assurément, de prétendre qu'il n'y ait rien à faire.

Il importe d'améliorer et d'unifier les catalogues de librairie imprimés dans divers pays; d'unifier et d'imprimer les catalogues des bibliothèques existantes. On pourra adopter le système des fiches préconisé par l'Office international; d'ailleurs, M. Vander Haeghen n'en a-t-il pas donné un admirable modèle dans sa *Bibliotheca belgica?* Enfin, par le classement méthodique, alphabétique, chronologique — ce classement pourra être varié, selon que l'on désirera répondre à tel ou tel genre de recherches — des fiches venues des différents dépôts, on aura réalisé, dans la mesure utile, l'œuvre projetée par MM. Otlet et Lafontaine, on l'aura réalisée sans ses inconvénients, et avec un avantage inappréciable : les fiches ne donneront pas seulement l'indication bibliographique des ouvrages, mais feront connaître les dépôts où les exemplaires peuvent être consultés.

Enfin, puisque l'Office fait appel aux gouvernements eux-mêmes, on s'efforcera d'obtenir qu'ils encouragent la publication de bibliographies spéciales, répondant aux besoins, aux préoccupations littéraires et scientifiques du temps, qu'ils les encouragent en favorisant l'initiative et le travail individuels. Un Office international a-t-il été nécessaire pour faire paraître les nombreuses bibliographies littéraires et scientifiques que nous possèdons, qui rendent tant de services, faites par des spécialistes particulièrement compétents et qui les ont faites sous l'impulsion d'un intérêt tout particulier, leur faisant aimer le sujet traité? Ces travaux pourront se multiplier. Peut-être pourrait-on obtenir qu'ils soient faits sur un plan uniforme.

Voilà d'ailleurs cent ans passés que le Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative traçait la voie à suivre, en décidant la rédaction des catalogues des bibliothèques de France, formant une bibliographie générale. Le projet, dont l'auteur était Quatresols-Marolles, fut adopté le 2 janvier

Digitized by Google

1792, sur un rapport, daté du 12 décembre 1791, de Jean de Bry[1]. Une commission était spécialement chargée de veiller à la conservation des bibliothèques et des objets d'art. Elle se mit en rapport avec les administrations locales en leur recommandement d'inventorier chaque volume sur une carte séparée. Les cartes ou fiches devaient être classées par le Comité central et former un catalogue général. Ce plan fut appliqué partiellement. Le Comité reçut plus d'un million de fiches. Le 13 janvier 1792, à la séance du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, M. de Bry, au nom de la section des bibliothèques, observa qu'il arrivait un grand nombre de cartons renfermant les catalogues de bibliothèques répandues dans les départements. Il demanda que la section fût autorisée à employer douze commis pour travailler à la bibliographie générale, lesquels ne seraient payés qu'à raison de leur travail. Il demanda en outre qu'on leur fixât 140 livres par mois. Ces propositions furent adoptées. Enfin, le 16 janvier, le Comité adressa au district une circulaire rédigée par Gaudin pour accélérer l'inventaire des bibliothèques. Si ce travail avait continué à être exécuté conformément aux instructions du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, on aurait eu, dès le commencement de ce siècle, un répertoire bibliographique formant le catalogue général des bibliothèques. Le nombre des volumes pour la France était alors évalué à dix millions.

Un moment de réflexion fera comprendre qu'il y a cent ans nos ancêtres nous ont indiqué le bon chemin : — La rédaction sur fiches — ou en forme de bulletins dont les mentions seront collées sur fiches — des catalogues de nos grandes bibliothèques, s'envoyant réciproquement leurs travaux. Les catalogues du Musée britanique et de la Bibliothèque nationale étant faits, il serait inutile que les autres dépôts réimprimassent les notices des livres qui y seraient consignés. Ils les utiliseraient pour les parties communes. On y joindra les découpures des catalogues de librairie et des catalogues de ventes publiques que l'on obtiendrait être rédigés sur un modèle uniforme. Ces collections de fiches pourront être classées diversement et répondre ainsi aux différents systèmes de recherches — onomastiques, méthodiques, chronologiques, etc., — et pourront être consultées dans les grands dépôts par les travailleurs. Le projet est simple, pratique, relativement peu coûteux.

[Cet article était composé lorsque nous avons reçu le fascicule 2 du *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*. Nous y lisons, p. 80 : « En Angleterre, M. Garnett, le savant directeur du *British Museum*, proposa aussi de faire servir le catalogue monumental de cette bibliothèque à un catalogue collectif. Un exemplaire en aurait été envoyé aux grandes bibliothèques qui auraient pointé ceux des livres qu'elles possèdent et auraient signalé, pour une édition complémentaire, ceux de leurs livres qui

---

[1] Sur ces faits, V. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, publiés et annotés par M. J. Guillaume. Paris, Imp. nat. (Coll. docum. inéd.) 1889, in-8. V. la table aux mentions *Bibliographie générale du royaume* et *Bibliothèques*.

Digitized by Google

n'y figureraient pas. C'est d'un projet analogue aussi que Vander Haeghen, directeur de la Bibliothèque de l'Université et de la ville de Gand, a saisi l'Académie de Belgique et dont M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, vient tout récemment de faire part à ses collègues de Paris. » MM. Léop. Delisle, Ferd. Vander Haeghen et Garnett, sont assurément les hommes d'Europe les plus compétents en matière de bibliographie et de classement de bibliothèques; l'opinion exprimée par eux donne le poids le plus considérable au projet exposé ci-dessus [1].]

Ce projet est aujourd'hui partiellement appliqué en Prusse. Et nous aurons d'autant moins à rougir d'emboîter le pas, en cette circonstance, à nos voisins d'outre-Rhin, que ce sont nos révolutionnaires qui se seront montrés les initiateurs [2].

FRANTZ FUNCK-BRENTANO,
Sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.

---

[1] Nous venons de recevoir le *Projet d'un Catalogue général unique et perpétuel*, de M. Ferd. Bonnange (Corbeil, impr. Drevet, 1896, in-8°); le même plan y est développé. Cette coïncidence, se produisant au même moment entre des hommes qui ne se sont pas concertés, ne prouve-t-elle pas en faveur du système préconisé?

[2] Voici les publications bibliographiques, sur le plan de la classification décimale, qui sont dès à présent en cours sous le patronage de l'Office international.

BIBLIOGRAPHIA PHILOSOPHICA [chiffre décimal : 016,105] couvrant la première partie de la classification décimale relative aux sciences philosophiques. Elle a été confiée à l'institut philosophique de Louvain.

BIBLIOGRAPHIA SOCIOLOGICA [chiffre décimal: 016,305] couvrant la troisième partie de la classification décimale : Économie politique, Statistique, Droit, Instruction, etc. Elle a été confiée au bureau sociologique de Bruxelles. Celui-ci vient de faire paraître la table méthodique (classification-décimale) de la classe *Sociologie*, suivi d'un index alphabétique rédigé en trois langues, anglais, allemand, français. *Décimal classification, Sociology, Sozialwissenschaft, Sociologie, Tables*, Bruxelles, 1895, in-8.

BIBLIOGRAPHIA ASTRONOMICA [chiffre décimal : 016,520. 5], couvrant la partie de la classification décimale relative à l'Astronomie, la Météorologie, la Géodésie et la Physique du globe. Elle est confiée à la *Société belge d'astronomie*. Le n° 1 du Bulletin spécial publié par la *Société belge d'astronomie*, contient la table de référence pour la classification décimale, subdivision astronomie, et un commencement de dépouillement des périodiques pour les mois de sept. et oct. 1895, d'après le système préconisé, imprimé sur le recto des feuillets.

Ces trois publications sont périodiques. L'Office a décidé, en outre, de publier à l'avenir, en annexe à son bulletin, une " Bibliographia bibliographica. "

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

Université de Liège. — Faculté de médecine. Cours nouveau.

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Arrête :

Art. 1er. Il est institué, près la faculté de médecine de l'université de Liège, un cours de bactériologie appliquée (étude des organismes inférieurs comme causes des maladies, et spécialement des maladies épidémiques).

Art. 2. M. le recteur de l'université de Liège est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 janvier 1896.

F. Schollaert.

Personnel enseignant. — Nominations.

Par arrêté royal du 30 janvier 1896, M. Schoofs (H.-J.-P.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 2e latine à l'athénée royal de Tongres.

Par arrêté royal de la même date, M. Prim (C.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 3e latine au même athénée royal.

Par arrêté royal de la même date, M. Depaifve (L.-J.-P.-P.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 4e latine au même athénée royal.

Par arrêté royal du 1er février 1896, M. Grégoire (H.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Huy.

Par arrêté royal du 3 février 1896, M. Hamels (E.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal du 7 février 1896, M. Firket (Charles), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège, est chargé de faire, dans cette faculté, le cours spécialement consacré à l'étude des maladies des pays chauds.

Il est déchargé, sur sa demande, du cours facultatif d'exercices pratiques de bactériologie.

Par arrêté royal de la même date, M. Malvoz (Ernest), docteur en médecine, chirurgie et accouchements, ancien assistant à l'université de Liège, est chargé de faire, dans la faculté de médecine de cette université, le cours nouveau de bactériologie appliquée.

Digitized by Google

Par arrêté royal du 10 février 1896, M. Boulvin (J.), ingénieur principal de 2e classe du service des constructions maritimes, détaché à l'université de Gand, est promu à la 1re classe.

Par arrêté royal du 24 février 1896, M. Adant (O.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 5e latine à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal de la même date, M. Ghaye (J.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 6e latine au même athénée royal.

Par arrêté royal de la même date, M. Meert (H.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de flamand à l'athénée royal de Gand.

Par arrêté royal de la même date, M. Dumont (A.), candidat en philosophie et lettres, porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande dans les athénées royaux, dispensé de la condition du diplôme légal par application de l'article 7, n° 1, de la loi du 15 juin 1881, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Gand.

Par arrêté royal de la même date, M. Job (E.), candidat en philosophie et lettres, dispensé de la condition du diplôme légal par application de l'article 7, n° 1, de la loi du 15 juin 1881, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 7e latine à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal du 7 mars 1896, M. Salmon (A.-J.-J.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré suprérieur, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Charleroy.

Par arrêté royal du 9 mars 1896, M. Buisseret (C.-J.-A.), docteur en sciences naturelles, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de sciences naturelles à l'athénée royal de Charleroy.

PENSIONS.

Par arrêté royal du 18 janvier 1896, une pension de 2,894 francs a été accordée à M. Zani de Ferranti (H.-T.-M.-A.-F.-A.), professeur honoraire de l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêtés royaux des 20 et 23 décembre 1895 et 7 février 1896, les pensions suivantes ont été accordées à : MM. Thomas (L.-J.), professeur honoraire de l'athénée royal de Huy et ancien professeur à l'école industrielle de la même ville, 3,393 francs; Juncker (G.), professeur honoraire de l'athénée royal de Verviers, 2,823 francs.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Sommaire du 10 février : Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques (Salomon Reinach). — Cahn, Histoire de la monnaie et des monnaies de Strasbourg (R.). — Mitzschke, Cartulaire de Bürgel, I (R.). — Staehelin, Zwingli, II (R.). — Kannengiesser, Charles Quint et le comte de Büzen (R.). — Contributions et communications de la Société historique d'Utrecht, XV-XVI (R.). — Buche, Lettres de Boyssoné et de ses amis (T. de L.). — D'Avenel, Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et des prix; La fortune privée à travers les siècles (Ch. Seignobos).

Du 17 février : J. Wackernagel, Grammaire sanscrite, I (V. Henry). — Saineanu, Les langues sémitiques (R. D.). — Ehrlich, Chronologie des hymnes de Callimaque; Weinberger, Études sur Callimaque (My). — Petraris, Grammaire du grec moderne; Wied, Manuel de grec vulgaire (Hubert Pernot). — Burkitt, Les règles de Tyconius; Bensly et James, Le quatrième livre d'Esdras; Robinson, Euthalios (Paul Lejay). — Tappolet, Les noms romans de parenté (E. Bourciez). — Loesche, Mathésius (R.). — Branthôme, p. Lacour, XII et XIII (A. Delboulle). — Gruyer, La peinture à Chantilly; Bourgeois, Le grand siècle; Estignard, Gigoux; Nittis, Notes et souvenirs; Eug. Guillaume, Notice et discours; Alexandre, Histoire populaire de la peinture, III (Henri de Curzon). — M. Julliard, Femmes d'Orient et femmes européennes (W.). — Bonet-Maury, Le congrès des religions à Chicago (W.). — Lang, Mythes, cultes et religions, trad. Marillier (V. Henry). — Lettre de M. Duchesne et réponse de M. Viollet.

Du 24 février : Contini-Rossi, Donations à l'église d'Aksoum (René Basset). — Josephe, p. Niese et Naber (Th. Reinach). — Lambros, Catalogue des manuscrits grecs du mont Athos, I (My). — Gothein, Ignace de Loyola (R.). — Cian, Les Jésuites espagnols en Italie; Italie et Espagne au XVIIIe siècle (Alfred Morel-Fatio). — Chesnelong, La campagne monarchique d'octobre 1873 (Ch. Seignobos).

Du 2 mars : Oldenberg, La religion du Veda; Hardy, La période védo-brahmanique de la religion indienne (Sylvain Lévi). — Gehring, Lexique homérique (My). — Cagnat, Le musée de Lambèse; Babelon, Cagnat et S. Reinach, Atlas archéologique de la Tunisie; Boeswillwald et Cagnat, Timgad (Aug. Audollent). — Graf, Le romantisme de Manzoni (Charles Dejob).

Du 9 mars : Mouliéras, Les Beni-Isguen (René Basset). — Mourlot, L'augustalité dans l'empire romain (J. Toutain). — Radet, En Phrygie (Am. Hauvette). — P. Wagner, Les mélodies grégoriennes (Jules Combarieu). — Rabany, Goldoni (Charles Dejob).

Digitized by Google

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Hans Draheim und Franz Harder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1895.

Rezensionen und Anzeigen :

12. Februar. — F. Jelinek, Homerische Untersuchungen, I (C. Rothe). — Fr. Wisbacher, Die tragische Ironie bei Sophokles (H. Morsch).—R. Hirzel, Der Dialog (O. Weissenfels). — A. Grosspietsch, De τετραπλῶν vocabulorum genere quodam (J. Sitzler). — Plauti comoediae, rec, Fr. Ritschelius. IV, 5. Cistellaria et fragmenta, ed. Schoell, Goetz (Langrehr). — Die Annalen des Tacitus, herausg. von J. Müller, für den Schulgebrauch bearb. von A. Th. Christ. I (G. Andresen). — F. C. Cooper, Word formation in the Roman sermo plebeius (C. W.). — B. Bonino, Sintassi latina (C. Stegmann). — A. Masson, Thèmes oraux et écrits sur le De viris (O. Weissenfels). — F. Antoine, Règles fondamentales de la Syntaxe latine (C. Stegmann). — Kautzmann, Pfaff und Schmidt, Lateinische Lese- und Übungsbücher. II. 2. A. (C. Stegmann).

19. Februar. — D. Bassi, Apollo Moiragetes (W. Drexler). — Licurgo, l'orazione contro Leocrate, commentata da A. Cima (O. Güthling). — E. Wölfflin, Benedict von Nursia und seine Mönchsregel (C. Weyman). — H. Knauth. Übungsstücke zum Übersetzen in das Lateinische für Abiturienten (G. Andresen). — Vogel, Nepos plenior, 4. A. von K. Jahr (Fr. Fügner). — A. Lange, Übungsbuch zum Übersetzen aus dem Deutschen ins Lateinische für Sekunda (A. Reckzey).

26. Februar. — G. Hüttner, Demosthenis oratio in Stephanum prior num vera sit inquiritur (C. Rüger), — H. Willrich, Juden und Griechen vor der makkabäischen Erhebung (H. Lewy). — J. Segebade, Vergil als Seemann (A. Bauer). — Cornelius Nepos, erkl. von K. Nipperdey. Kleinere Ausgabe, 10 Aufl. von B. Lupus (Fr. Fügner). — R. Poehlmann, Aus Altertum und Gegenwart (A. Höck). — Th. Morus, Utopia, herausg. von V. Michels und Th. Ziegler, a. u. d. T. Lat. Litt. Denkm. des 15. und 16. Jahrh., herausg. von M. Herrmann, 11 (A. Döring).

4. März. — J. Rentsch, Lucianstudien (P. Schulze). — Geoponica, ed. H. Beckh (W. Gemoll). — P. Thomas, Interprétation nouvelle d'un vers de Térence (M. H.). — Symbola doctorum Jenensis gymnasii in honorem gymnasii Isenacensis collecta, ed. G. Richter (W. Gemoll). — E. Beermann, Novilatiin (H. D.).

11. März. — E. Kroker, Geschichte der griechischen Litteratur, I (C. Rothe). — Fr. Groh, Die Bühne des griechischen Theaters. — H. Stein, Herodotos. Auswahl, II (W. Gemoll). — M. Belli, Magia e pregiudizii in Q. Orazio Flacco (W. Drexler). — W. Brandes, Beiträge zu Ausonius (R. E. Ottmann). — E. Lattes. Il vino di Naxos in una iscrizione preromana (W. Deecke).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. 1896. Calvary.

Rezensionen und Anzeigen :

4. Januar. — Homeri Iliadis carmina [A—M] cum apparatu critico edide-

Digitized by Google

runt J. van Leeuwen et M. B. Mendes da Costa (Arthur Ludwich). — Hyperidis orationes sex cum ceterarum fragmentis edidit F. Blass (Thalheim). — Die neuplatonische, fälschlich dem Galen zugeschriebene Schrift *πρὸς Γαῦρον* etc., hrsg. v. K. Kalbfleisch (P. Wendland). — Plauti Amphitruo. Edidit L. Havet cum discipulis Belleville, Biais, Fourel, Gohin, Philipot, Romain, Rey, Roersch, Segrestaa, Tailliart, Vitry. (O. Seyffert). — K. Fr. Hermanns Lehrbuch der griechischen Antiquitäten. II. Bd. 1. Abth. Rechtsaltertümer. 4. A. (Otto Schulthess). — Aemilius Krueger, De rebus inde a bello Hispaniensi usque ad Caesaris necem gestis (Ludwig Gurlitt). — Salomon Reinach, Epona la déesse Gauloise des chevaux (H. Steuding). — August Grosspietsch, De *τετραπλῶν* vocabulorum genere quodam (W. Kroll). — Virorum clarorum saeculi XVI et XVII epistolae selectae (Wotke).

11. Januar. — C. Rothe, Die Bedeutung der Widersprüche für die Homerische Frage (R. Peppmüller). — Anonymi christiani Hermippus, De astrologia dialogus. G. Kroll et P. Viereck (P. Wendland). — Enrico Cocchia, Nuove Ricerche intorno a questioni antiche di topografia italica. La patria di Ennio e il nome d'Italia (C. Haeberlin). — Roland Herkenrath, Gerundii et gerundivi apud Plautum et Cyprianum usum comparavit (Weinhold). — M. Robiou, L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. Second mémoire. Les régions syro-babyloniennes et l'Eran. (Ferd. Justi). — Pierre Paris, Polyclète. (Friedrich Hauser). — Vincenzio Dressi, Descrizione d'una statuetta militare votiva rinvenuta ad Usellus (Georg Wolff). — *Γ. Κωσταντινίδης, Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν* (Carl. Erich Gleye). — Rudolf Meringer und Carl Mayer, Versprechen und Verlesen (Gustav Meyer). — E. Friedländer, Matrikel der Universität Greifswald (Fr. Paulsen).

18. Januar. — Lykophrons Alexandra. Griechisch und deutsch von K. von Holzinger (Fr. Spiro). — Georg Holz, Beiträge zur deutschen Altertumskunde. 1. Heft: Über die germanische Völkertafel des Ptolemäus (A. Häbler). — E. Kyhnitzsch, De contionibus, quas Cassius Dio historiae suae intexuit cum Thucydideis comp. (U. Th. Boissevain). — Karl Dahl, Demetrius *περὶ ἑρμηνείας* (C. Hammer). — Anthologiae latinae supplementa Vol. I. Damasi epigrammata, rec. et adnot. M. Ihm (L. Traube). — Theodor Schiche, Zu Ciceros Briefwechsel im Jahre 51 (Ludwig Gurlitt). — W. Rein, Encyklopädisches Handbuch der Pädagogik (C. Nohle).

25. Januar. — Paul Cauer, Grundfragen der Homerkritik I (K. Peppmüller). — Alexander Gaheis, De troporum in L. Annaei Senecae tragœdiis generibus potioribus (R. Peiper). — M. Cantor, Vorlesungen über Geschichte der Maehematik. I. Bd. Von den ältesten Zeiten bis zum J. 1200 n. Chr. (Fr. Hultsch). — K. Koch, Die Geschichte des Fussballs im Altertum und in der Neuzeit (Keller). — Konrad Plath, Die Königspfalzen der Merovinger und Karolinger. I. Dispargum (Fr. Walter). — Heinrich Lewy, Die semitischen Fremdwörter im Griechischen (Keller).

1. Februar. — Paul Cauer, Grundfragen der Homerkritik II. (R. Peppmüller). — Eugen Holzner, Studien zu Euripides (Wecklein). — Carl Albrecht Bernoulli, Der Schriftstellerkatalog des Hieronymus (A. Hilgenfeld). — O. von Sarwey und F. Hettner, Der obergermanisch-rätische Limes des Römerreiches. Lief. II (G. Wolff). — Paul Brandt, Von Athen

Digitized by Google

zum Tempethal (Chr. B.). — Gust. Weigand, Die Aromunen. Ethnographisch-philologisch-historische Untersuchungen über das Volk der sogen. Makedo-Romanen oder Zinzaren I. (G. Meyer).

8. Februar. — Paul Cauer, Grundfragen der Homerkritik III (R. Peppmüller). — A. Kirchhoff, Thukydides und sein Urkundenmaterial (G. B.). — Platons Verteidigungsrede des Sokrates und Kriton von Chr. Cron u. H. Uhle (Otto Apelt). — Aristotelis *Πολιτεία Ἀθηναίων*. Iterum edidit Fr. Blass (Fr. Cauer). — J. Segebade, Vergil als Seemann (Ernst Assmann). — Ettore Ciccotti, Il processo di Verre (O. Geib). — Sancti Eucherii Lugdunensis Formulae spiritalis intelligentiae. Instructionum libri duo. Passio Agaunensium martyrum. Epistula de laude Heremi. Accedunt epistulae ab Saluiano et Hilario et Rustico ad Eucherium datae. Rec. Wotke (Jos. Zycha). — Harvard Studies in classical philology. (C. Haeberlin). — P. Cavvadias, Catalogue des musées d'Athènes (Chr. B.). — F. Cumont, Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra (G. Wolff). — E. Schulze, Die Schauspiele zur Unterhaltung des römischen Volkes (C. Hachtmann). — P. Giles, A short Manual of comparative Philology for classical Students. (G. Meyer).

15. Februar. — Musici scriptores Graeci, Aristoteles Euclides Nicomachus Bacchius Gaudentius Alypius et melodiarum veterum quidquid exstat. Recognovit, prooemiis et indice instruxit C. Janus (E. Graf). — A. Beltrami, De anacoluthiae usu apud Thucydidem (G. Behrendt). — Publilii Syri Sententiae, ed. by R. A. H. Bickford-Smith (O. Brugmann). — P. Cornelii Taciti opera rec. Orelli. Ed. alt. II 7. ed. C. Meiser (K. Niemeyer). — Warwick Wrot. Catalogue of the greek coins of Troas, Aeolis and Lesbos (R. Weil). — Foucart, Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (*Θ*). — P. Weizsaecker, Polygnots Gemälde in der Lesche der Knidier in Delphi (A. Milchhoefer). — R. Horton-Smith, The theory of conditional sentences in Greek and Latin for the use of students (G. Meyer). — Gsell-Fels, Rom und die Campagna (incl. der Sabiner-Albaner-Volsker-Gebirge, der latinischen Meeresküste und Süd-Etrurien) 4. A. (Chr. B.). — Ioh. Pascoli, Myrmedon (H.).

22. Februar. — Ivo Bruns, De Xenophontis Agesilai capite undecimo (C. Haeberlin). — W. Nachstaedt, De Plutarchi declamationibus quae sunt de Alexandri fortuna (W. Kroll). — Lucianus, Recognovit Iulius Sommerbrodt II, 1 (E. Schwartz). — Callinici de vita S. Hypatii liber. Ed. seminarii philologorum Bonnensis sodales (Wendland). — Sammlung der griechischen Dialektinschriften III 4, 2. Hälfte : Die Inschriften von Kalymna und Kos, bearb. v. P. Müllensiefen u. F. Baechtel (W. Larfeld). — Fr. Leo, Plautinische Forschungen zur Kritik und Geschichte der Komödie (O. Seyffert). — Walther Amelung, Die Basis des Praxiteles aus Mantinea (A. Furtwängler). — G. Boissier, L'Afrique Romaine, promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie (Schulten). — Carton, Climatologie et agriculture de l'Afrique ancienne (A. Schulten).

29. Februar. — Thucydides book I. Ed. by W. H. Forbes (G. Behrendt). — G. Hüttner, Demosthenis oratio in Stephanum prior num vera sit inquiritur (Thalheim). — C. Münscher, Quaestiones Isocrateae (Thalheim). — Max

Digitized by Google

Wellmann, Die pneumatische Schule bis auf Archigenes, in ihrer Entwickelung dargestellt (J. Ilberg). — Fr. Leo, Plautinische Forschungen zur Kritik und Geschichte der Komödie (O. Seyffert). — E. Singer, Apollonius von Tyrus (A. Riese). — F. Knoke, Die römischen Moorbrücken in Deutschland (G. Wolff). — Fr. Prellers des jüngeren Cartons zu den Wandgemälden altgriechischer Landschaften im Albertinum zu Dresden (Chr. B.).

7. März. — Plutarchi Chaeronensis Moralia IV, V, VI. Rec. G. N. Bernardakis (Ed. Kurtz). — Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, hrsg. von O. v. Gebhart u. A. Harnack. XIII, 3. Die griechische Übersetzung der Viri inlustres des Hieronymus von Georg Wentzel (A. Harnack). — Hammelrath, Grammatisch-stilistische Beiträge zu den prosaischen Schriften des L. Annaeus Seneca (J. H. Schmalz). — Arens, Quaestiones Claudianeae (J. Koch). — S. Muller, De germaansche Volken bij Iulius Honorius en anderen (A. Riese). — Alexander Nikitzky, Delphisch-epigraphische Studien I (E. von Stern). — W. F. Wislicenus, Astronomische Chronologie (Ed. Meyer). — A. Carton, Une campagne de fouilles à Dougga, une grande cité de l'Afrique Romaine (A. Schulten). —

14. März. — Fr. Überweg, Grundriss der Geschichte der Philosophie. I., 8. Aufl. hrsg. v. Max Heinze (F. Lortzing). — P. Thomas, Corrections au texte des lettres de Sénèque à Lucilius (O. Rossbach). — S. Aureli Augustini Hipponiensis episcopi epistulae rec. Al. Goldbacher (X). — *Στέφανος*, Sammlung von Aufsätzen, Th. Sokolów dargebracht. (E. Pridik). — F. Thümen, Die Iphigeniensage in antikem und modernem Gewande (H. Steuding). — W. Schwarz, Der Schoinos bei den Ägyptern. Griechen und Römern (E. Pernice). — W. Reeb, Germanische Namen auf rheinischen Inschriften (A. Riese). — Pietro Tamponi, Silloge epigrafica Olbiense (F. Haug). — H. Hirt, Der indogermanische Akzent (Bartholomae).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Jeudi 23 janvier 1896, un grand nombre d'amis, de fonctionnaires de l'administration centrale de l'instruction publique et de membres du personnel des athénées et des écoles moyennes, accourus de toutes les parties du pays, se trouvaient réunis, rue de la Loi, à Bruxelles, pour rendre un dernier hommage à M. Éd. Prinz, inspecteur honoraire de l'enseignement moyen, que la mort venait de frapper après quelques jours de maladie.

Avant la levée du corps, M. P. Fredericq, professeur à l'Université de Gand, au nom des amis et des anciens collègues du défunt, et M. Discailles, au nom de la Fédération des professeurs de l'enseignement moyen, rappelèrent, en termes émus, la brillante carrière de M. Prinz et dirent ses nobles qualités de cœur et de caractère qui justifient les profonds et unanimes regrets de tous ceux qui furent en relation avec lui.

Un train spécial a conduit un grand nombre d'amis à Liège où a eu lieu l'inhumation, dans le caveau de la famille, au cimetière de Robermont. Là M. Édm. Modave, de Bruxelles, ami particulier de M. Prinz, rendit un dernier témoignage aux éminentes qualités de cet homme de bien qui fut une figure sympathique entre toutes.

La *Revue de l'Instruction publique* publiera prochainement un article sur M. Éd. Prinz.

Digitized by Google

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 39. 3e Livraison.

NÉCROLOGIE.

AUGUSTE WAGENER.

Pour la troisième fois depuis moins de cinq ans, la *Revue de l'Instruction publique* porte le deuil d'un de ses directeurs. Après Roersch, après Gantrelle, la mort nous enlève Wagener, décédé à Gand le 14 mai.

Ce que fut cet homme éminent, quels services il rendit à son pays et à la science, ces lignes écrites à la hâte n'en peuvent donner qu'une idée imparfaite : il faudrait une longue étude pour raconter dignement une vie si bien remplie, pour montrer toutes les faces d'une activité si variée, pour mettre en lumière toutes les qualités d'un esprit si richement doué et d'un si noble caractère. Cet hommage suprême ne manquera pas à Wagener. Déjà, le jour de ses funérailles, des voix éloquentes et émues lui ont payé un juste tribut d'éloges : les discours prononcés devant son cercueil par M. le recteur Van Cauwenberghe, au nom du corps professoral de l'Université de Gand, par M. Pirenne, doyen, au nom de la Faculté de philosophie et lettres, par M. Paul Fredericq, au nom de l'Académie royale de Belgique, par M. Frederichs, au nom des anciens élèves du défunt, par M. J. De Smet, au nom du *Cercle artistique et littéraire*, par M. De Vigne, au nom de l'*Association libérale*, et par M. Lamborelle, au nom des étudiants libéraux, ont rappelé les faits saillants de sa carrière, ses titres divers à la reconnaissance de ses concitoyens, les hauts mérites de l'homme, du professeur et du savant. Ces

Digitized by Google

discours seront réunis en brochure, et une biographie détaillée paraîtra dans l'*Annuaire de l'Académie.*

En attendant, nous consacrerons une courte notice à notre regretté collègue.

Auguste Wagener naquit à Ruremonde le 2 juin 1829. Il fit ses humanités au collège de cette ville, sous la direction de son père, professeur distingué, qui fut attaché plus tard à l'athénée royal d'Anvers. Bien jeune encore, il entra à l'Université de Bonn, et suivit les leçons de Ritschl, de Welcker, de Ritter, etc. Ce fut pour lui comme une révélation : la science de l'antiquité, telle que la comprenait l'école de Boeckh et d'Ottfried Müller, lui apparut dans toute son imposante grandeur, embrassant la vie entière du peuple grec et du peuple romain, ouvrant de tous côtés des perspectives infinies, et s'élevant de l'analyse la plus minutieuse aux plus vastes synthèses. De tous les professeurs de Bonn, nul n'exerça sur Wagener une influence plus profonde que l'illustre philologue Ritschl. Sous ce maître incomparable, dont, jusque dans ses derniers jours, il parlait avec enthousiasme, il se mit à l'œuvre avec une ardeur dévorante, et en peu de temps non seulement il acquit des connaissances aussi étendues que précises dans les langues et les littératures anciennes, mais encore — ce qui était bien plus précieux — il se forma à cette méthode sévère et sûre qui caractérisait l'enseignement de Ritschl. “ Si je sais quelque chose, aimait-il à répéter, c'est à la méthode de Ritschl que je le dois. „ En 1849, il passa son doctorat devant la Faculté de philosophie de Bonn, avec une thèse intitulée : *M. Porcii Catonis originum fragmenta emendata, disposita, illustrata,* dont H. Jordan a tiré parti dans son édition des fragments de Caton. Peu de temps après, il prit à Liège le grade de docteur en philosophie et lettres..

En 1850, il fut chargé du cours de philosophie morale à l'Université de Gand. Mais, quelles que fussent ses aptitudes pour la philosophie (car il était de ces privilégiés qui savent embrasser plusieurs sciences à la fois), l'étude de l'antiquité classique restait l'objet de ses prédilections. Les circonstances

Digitized by Google

lui permirent d'y revenir dès 1854. Il enseigna tour à tour ou simultanément la littérature latine, la littérature grecque, les antiquités grecques, les antiquités romaines, l'histoire ancienne, etc. Il fut promu au rang de professeur extraordinaire en 1858 et à celui de professeur ordinaire en 1862. Quoiqu'il eût été admis à l'éméritat en 1882, il ne descendit de sa chaire qu'en 1895, lorsque sa santé, gravement altérée, l'eut condamné au repos.

Il remplit les fonctions d'administrateur-inspecteur de l'Université de 1878 à 1895; il était également directeur des Écoles du génie civil, des arts et manufactures et de l'École normale des sciences. Quand il prit sa retraite, le corps professoral, désireux de lui témoigner son estime et sa gratitude, organisa en son honneur une manifestation à laquelle s'associèrent un grand nombre d'amis, d'étudiants et d'anciens étudiants.

En 1871, il fut élu correspondant, et en 1875, membre de l'Académie royale de Belgique. La Classe des lettres le choisit pour directeur en 1884.

Wagener fut en outre homme public. Pendant de longues années, il siégea au Conseil communal de Gand, et il fut Échevin de l'Instruction publique de 1863 à 1877. Les électeurs gantois le portèrent à la Chambre des Représentants en 1882, mais en 1886 la députation libérale dont il faisait partie fut renversée.

De nombreuses distinctions honorifiques lui furent conférées : il était Commandeur de l'Ordre de Léopold, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Décoré de 2e classe de l'Ordre de la Couronne Royale de Prusse, etc.

Jouissant enfin de loisirs bien mérités, Wagener comptait couronner sa laborieuse carrière par la publication de travaux scientifiques qu'il avait en partie ébauchés, en partie projetés. Espoir trompeur ! la mort le guettait, et brusquement a terrassé le vaillant ouvrier.

Certes, la plume de Wagener fut féconde, et l'ensemble de ses productions suffit à lui assurer une réputation durable.

Digitized by Google

Mais ce qu'il a donné au public n'est qu'une faible partie de ce qu'il était capable de faire, et il est permis, si l'on se place au point de vue de la science pure, de regretter le temps que lui ont dérobé ses multiples occupations politiques et administratives. Il possédait des qualités de premier ordre : une mémoire heureuse, une intelligence d'une vivacité, d'une souplesse et d'une pénétration admirables, le sens critique et la finesse du goût, l'imagination qui combine et celle qui vivifie et colore les données de l'érudition, et par-dessus tout, la probité scientifique et l'amour de la vérité.

Aucun domaine de l'antiquité ne lui était fermé.

Il excellait dans la critique et l'interprétation des textes. Il a proposé sur nombre de passages d'auteurs grecs et latins des corrections évidentes (v. entre autres *Revue*, t. XI, p. 162 et suiv.; t. XII, p. 149 et suiv.; t. XX, p. 257 et suiv.; t. XXXII, p. 171-172), dont quelques-unes, malheureusement, ont échappé à l'attention des éditeurs récents; et ces corrections, il ne les a pas jetées négligemment, mais il les a justifiées avec toutes les ressources d'une dialectique victorieuse. Son *Étude sur l'authenticité du discours d'Antiphon περὶ τοῦ χορευτοῦ* (*Revue*, t. XIII, p. 88 et suiv.) est un modèle de discussion serrée. Nous en dirons autant de sa réfutation du paradoxe de M. Hochart sur l'authenticité des *Histoires* et des *Annales* de Tacite (*Revue*, t. XXXIII, p. 141 et suiv.; t. XXXVIII, p. 149 et suiv.). Il a donné du *Pro Milone* de Cicéron [1] et du 1er livre des *Annales* de Tacite des éditions classiques fort estimées.

Avide d'élargir son horizon, il avait porté jusque dans la littérature hindoue, à laquelle il avait été initié par Lassen, sa curiosité de chercheur, et il publia en 1853 un *Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce*, remarquable pour l'époque, et qui a suscité une importante controverse.

---

[1] Pour la 1e édition (1860), il a été le collaborateur de son père. La 2e édition, revue et corrigée, a paru après la mort de celui-ci, en 1876. Wagener en préparait une troisième, quand la mort l'a surpris.

Digitized by Google

En 1853, il fut chargé par le gouvernement d'une mission scientifique en Grèce et en Asie-Mineure. Il rapporta de son voyage plusieurs inscriptions inédites, qu'il publia avec de savants commentaires dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique* (collection in-4°, t. XXVII et XXX) et dans la *Revue de l'Instruction publique* (t. XI, p. 1 et suiv.).

Il avait au plus haut degré le sentiment des arts; la musique surtout le passionnait, et il la pratiquait assidûment. C'est ainsi qu'il put aborder avec succès l'étude de la musique ancienne, sujet des plus ardus et qui n'est accessible qu'à bien peu de philologues. Son *Mémoire sur la symphonie des anciens* (1861) fit sensation, et il n'a rien perdu de sa valeur. Est-il nécessaire de parler ici de la collaboration de Wagener à l'œuvre magistrale de M. Gevaert : *Histoire et Théorie de la musique de l'antiquité* (1875-1881)? L'éminent directeur du Conservatoire de Bruxelles s'est toujours plu à proclamer ce qu'il devait à la science si sûre, au jugement si droit de son ami. Ajoutons que, depuis plusieurs années, Wagener travaillait avec MM. Gevaert et Vollgraff à une édition des *Problèmes musicaux* d'Aristote; nous espérons que cette édition, qui abonde en résultats nouveaux, ne tardera pas à paraître.

Il est étrange que Wagener ait relativement peu écrit sur les matières qui ont fait pendant longtemps le principal objet de son enseignement : l'histoire ancienne et les antiquités. Des articles, des comptes rendus, des notes, des rapports et des discours académiques, où se révèle d'ailleurs l'érudit consommé, voilà tout ce qu'il a laissé dans ce genre d'études. On ne saurait assez regretter que le temps lui ait manqué pour composer cette *Histoire d'Auguste* qu'il méditait et à laquelle il rêvait de consacrer son *otium litteratum*.

Les ouvrages de Wagener se distinguent par la clarté, l'exactitude et la précision. Jamais homme ne fut moins enclin à se payer de mots; il n'était satisfait que lorsqu'à travers l'enveloppe verbale il avait pu saisir et en quelque sorte palper la réalité. Il avait horreur du vague et de la confusion; il était impitoyable pour les sophismes et les faux raisonne-

Digitized by Google

ments; il voulait que l'érudition fût puisée aux sources mêmes, que chaque fait fût soigneusement pesé et contrôlé. Avec cela, il ne tombe ni dans la sécheresse ni dans le pédantisme; point de sujet si aride qu'il ne traite d'une façon attachante; son style, élégant et châtié, a de l'aisance et du mouvement. Il faisait grand cas, de la forme, et il ne croyait point que la stricte discipline philologique fût incompatible avec l'éclat de la pensée et le charme de l'expression.

Tous les mérites du savant et de l'écrivain se retrouvaient dans le professeur. Soit qu'il commentât un texte, soit qu'il expliquât les institutions de Rome et d'Athènes, Wagener avait le don d'intéresser les élèves. Il captivait leur attention par la netteté et la lucidité de sa parole, par l'ordre qui régnait dans son exposé, par la méthode avec laquelle il posait et résolvait chaque question, par la rigueur de ses raisonnements, et aussi par mille traits frappants et pittoresques, par mille rapprochements ingénieux que lui suggérait sa connaissance des hommes et des choses. Les étudiants qui suivaient ses cours en emportaient une forte et salutaire impression.

Le progrès de la culture intellectuelle en Belgique était le grand souci de Wagener. Ce n'était pas assez pour lui d'y contribuer par ses écrits et par ses leçons : il voulait y prendre une part plus active et plus directe. S'il brigua des mandats politiques, s'il sacrifia ses chères études à d'ingrates besognes administratives, ce fut surtout dans l'espoir de perfectionner et de développer l'instruction publique. Sa sollicitude s'étendit à tous les degrés de l'enseignement. Échevin de la ville de Gand, il travailla à répandre l'instruction dans la classe populaire. Vice-président du Conservatoire, de la Commission des Beaux-Arts et de la direction de l'Académie de Gand, il se donna pour tâche d'entretenir chez ses concitoyens le culte du beau. A la Chambre des Représentants, il se fit le champion de toutes les sages réformes en matière d'enseignement et rédigea le rapport sur le projet de loi décrétant l'instruction obligatoire. Administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, il se dévoua corps et âme à la prospérité de cet établis-

Digitized by Google

sement, qui lui est redevable d'une foule d'améliorations; c'est en grande partie grâce à lui que l'Université fut dotée de ses magnifiques instituts; c'est par son initiative que fut créée en 1884 l'École normale flamande, qui se fondit en 1890 dans la Faculté de philosophie et lettres; il favorisa de tout son pouvoir les cours pratiques, qui ont infusé une vie nouvelle à l'enseignement universitaire.

Dans les Conseils de perfectionnement, dans les jurys, dans les commissions, il joua un rôle considérable. Partout il était écouté, car on se sentait en présence d'un homme supérieur, joignant à l'élévation des idées le tact et le sens pratique.

Wagener était l'âme de la *Société pour le Progrès des études philologiques et historiques* et de la *Revue de l'Instruction publique :* l'une et l'autre lui tenaient au cœur et aux approches de sa fin il s'occupait encore de leur avenir.

La fondation de la *Société pour le Progrès des études philologiques et historiques*, dont il fut, avec Gantrelle, le principal promoteur, remonte à 1874. Cette société a fait beaucoup de bien en groupant les travailleurs, en les encourageant, en les mettant à même d'apprendre à se connaître et à s'estimer, en provoquant d'utiles publications et des discussions intéressantes. Lors de sa dernière réunion, elle a eu le privilège d'entendre un merveilleux concert gréco-romain, organisé par M. Gevaert, à la prière de Wagener. Celui-ci n'a pas, hélas! joui de ce plaisir unique, qui eût fait palpiter son cœur d'artiste et de savant.

La *Revue de l'Instruction publique*, fondée à Bruges en 1857 par Roersch et Feys, fut transférée à Gand en 1868 et eut pour directeurs Gantrelle, Roersch et Wagener. Ces trois hommes n'épargnèrent rien pour donner à notre recueil un caractère véritablement scientifique et le maintenir à un rang honorable parmi les revues du même genre. Roersch mourut en 1891; Gantrelle, en 1893. Wagener remplit pour ses deux collaborateurs le triste et pieux devoir dont nous nous acquittons aujourd'hui envers lui.

Sa mort est une perte immense pour la *Revue de l'Instruc-*

Digitized by Google

tion publique. Privés de ses conseils, des lumières de son expérience, de l'autorité qui s'attachait à son nom, nous ne sentirons que trop le prix de ce qu'il a emporté avec lui dans la tombe. Toutefois nous ne nous laisserons pas aller au découragement, et, nous inspirant de son exemple, nous ferons tous nos efforts pour conserver intact l'héritage que nous avons recueilli.

La Rédaction.

Digitized by Google

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DES DISPENSES DE DIPLOME DANS L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

La loi du 1er juin 1850 exigeait des candidats aux chaires de professeurs dans les athénées royaux la possession du diplôme de *professeur agrégé* ou de *docteur*.

Elle prévoyait en même temps qu'il y aurait parfois lieu d'accorder des dispenses.

Il n'est peut-être pas sans intérêt et sans utilité de rechercher quelle est actuellement la situation en ce qui concerne ces dispenses de diplôme.

Pour qu'on puisse se faire une idée juste de la question, nous allons comparer les dispositions prises successivement par la législature relativement à cet objet.

Digitized by Google

Loi du 1er Juin 1850.

Art.10. *1.* A dater de la troisième année de la publication de la présente loi, ne pourront être nommés aux fonctions de professeur ou de préfet des études dans les athénées royaux ou dans les collèges communaux, subventionnés ou non par le trésor public, que les candidats munis du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

2. Les directeurs et régents des écoles moyennes, soit du gouvernement, soit des communes, devront être porteurs d'un diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

3. Pour être nommé aux fonctions de maître d'études ou de surveillant, il faudra être porteur ou du certificat d'élève universitaire ou du diplôme d'instituteur primaire.

4. Sont exceptés: les docteurs en philosophie et lettres, les docteurs en sciences et les personnes qui occupent actuellement dans un établissement d'instruction moyenne, dirigé ou subsidié par le gouvernement, la province ou la commune, les emplois auxquels s'applique le présent article.

5. Nul ne peut être nommé préfet des études, directeur, professeur ou régent dans les établissements dirigés par le gouvernement, la province ou la commune, s'il n'est Belge ou naturalisé.

6. Sont dispensés de la condition qui précède, les étrangers actuellement en fonctions dans ces établissements.

7. Le gouvernement pourra, sur l'avis conforme du Conseil de perfectionnement, dispenser des conditions du diplôme et du certificat prescrites par le présent article.

8. Le présent article n'est point applicable aux professeurs de langues vivantes, des arts graphiques, de musique et de gymnastique.

Loi du 15 Juin 1881.

Art. 5. Pour être nommé aux fonctions de professeur ou de préfet des études dans les athénées royaux et dans les collèges provinciaux ou communaux, subventionnés ou non par le trésor public, il faut être muni du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

Les directeurs et régents des écoles moyennes soit du gouvernement, soit des provinces ou des communes, doivent être porteurs d'un diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

Si aucun candidat diplômé sorti des établissements normaux de l'Etat ne sollicite une place vacante, celle-ci peut être conférée, soit par le gouvernement, soit sur son autorisation, s'il s'agit d'établissements communaux, à un professeur de l'enseignement moyen ayant fait des études privées ou même à un candidat non diplômé; toutefois, le candidat non diplômé qui sera nommé dans ces conditions n'entrera en fonctions qu'après avoir prouvé sa capacité devant un jury désigné par le gouvernement.

Pour être nommé aux fonctions de maître d'études ou de surveillant dans un athénée ou dans un collège, il faut avoir subi avec succès au moins une des épreuves soit de la candidature en philosophie et lettres, soit de la candidature en sciences ou être porteur d'un certificat d'études complètes d'humanités; le gouvernement peut déterminer, par arrêté royal, d'autres conditions à exiger des candidats.

Pour être nommé aux fonctions de surveillant dans une école moyenne de garçons, il faut être porteur du diplôme d'instituteur primaire.

Art. 6. Pour être nommée surveillante etc.

Art. 7. *1* (voir alinéa 5 ci-contre).

Les dispositions du paragraphe précédent et celles des art . 5 et (6) ne s'appliquent pas :

1° aux personnes qui occupent actuellement, dans un établissement dirigé ou subsidié par le gouvernement, la province ou la commune, les emplois dont parle le présent article.

2° aux professeurs de langues vivantes, d'arts graphiques, de musique, de gymnastique, ainsi qu'aux maîtresses de travaux à l'aiguille; les conditions d'admission à ces emplois sont réglées par le gouvernement.

Le gouvernement peut, sur l'avis conforme du Conseil de perfectionnement, dispenser des conditions de nationalité, de diplôme, d'examen ou de certificat prescrites par le présent article et les deux articles précédents.

Art. 13. Dans l'organisation de l'enseignement normal du degré supérieur, la durée des cours sera abrégée et le nombre des épreuves réduit en faveur des docteurs en philosophie et lettres et des docteurs en sciences, qui voudront obtenir le diplôme de professeur agrégé.

Digitized by Google

Loi du 6 Février 1887.

Art. 1. La disposition suivante est ajoutée à l'art. 5 de la loi du 15 juin 1881.

Les docteurs en philosophie et lettres et les docteurs en sciences sont dispensés de la production du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un ou l'autre degré prévu au présent article.

Art. 2. Le § 3 de l'art. 5 est modifié comme suit :

Si aucun candidat porteur d'un diplôme de professeur de l'enseignement moyen, de docteur en philosophie et lettres ou de docteur en sciences ne sollicite une place vacante, celle-ci peut être conférée soit par le gouvernement, soit avec son autorisation, s'il s'agit d'établissements provinciaux ou communaux, à un candidat non diplômé; toutefois ce candidat n'entrera en fonctions qu'après avoir prouvé sa capacité devant un jury désigné par le gouvernement.

Art. 3. L'article 13 est abrogé.

Art. 4. Toute personne peut se présenter aux examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen, et obtenir ce diplôme sans égard au lieu où elle a fait ses études (art. 37 de la loi de 1850).

Loi du 10 Avril 1890.

Art. 48. Al. 1. Nul ne peut exercer une fonction ou une profession pour laquelle un grade académique est légalement exigé, s'il n'a obtenu ce grade et l'entérinement de son diplôme, conformément à la présente loi.

Al. 5. A moins d'être dispensé du diplôme légal en vertu des dispositions législatives sur l'organisation de l'enseignement moyen, nul ne peut être nommé aux fonctions de professeur ou de préfet des études dans les athénées royaux ni dans les collèges provinciaux et communaux, subventionnés ou non par le trésor public, s'il n'a obtenu le grade de docteur en philosophie et lettres, de docteur en science physiques et mathématiques ou de docteur en sciences naturelles, préparatoire au professorat de l'enseignement moyen, ainsi que l'entérinement de son diplôme, conformément aux dispositions de la présente loi.

Al. 6. Toutefois, si les nécessités du recrutement du corps professoral l'exigent, les fonctions mentionnées au paragraphe précédent pourront être conférées aux candidats qui auront subi la première épreuve d'un des doctorats visés à ce paragraphe; dans ce cas, ces candidats auront à subir devant le jury central constitué par le gouvernement conformément à l'article 34 de la présente loi, un examen spécial dont le programme, les conditions et les frais seront réglés par arrêté royal et qui comprendra au moins la leçon publique imposée aux aspirants docteurs se destinant au professorat. Le certificat délivré à la suite de cet examen sera entériné conformément aux dispositions de la présente loi.

Art. 49. Al. 6. A partir du 1er janvier 1895, aucun docteur en philosophie et lettres ne pourra être nommé professeur d'histoire, de géographie ou de langues germaniques dans un athénée d'une ville flamande, si son diplôme ne constate qu'il a subi en flamand l'examen sur deux matières au moins, que la dissertation exigée par l'art. 14 a été rédigée en flamand et que la leçon publique a été faite également dans cette langue.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à ceux qui auront obtenu avant le 1er janvier 1895 le grade de docteur en philosophie et lettres.

Digitized by Google

Voyons d'abord les principes qui ont guidé le gouvernement dans l'application de l'art. 10 de la loi du 1er juin 1850.

Nous n'avons pour cela qu'à consulter les rapports triennaux.

Le 1er rapport (page LXXI) nous fait connaître que la dispense peut être accordée pour une chaire spéciale et déterminée, ou constituer, en faveur de celui qui l'obtient, un droit équivalent à la possession du diplôme.

Une seule dispense avait été accordée pendant la 1e période triennale.

Le deuxième rapport (page XIX) fixe des règles plus étroites.

Le Conseil de perfectionnement exprime l'avis qu'en toute circonstance la faveur dont il s'agit ne peut être justifiée que par des circonstances tout à fait exceptionnelles, comme celle, par exemple, où l'on croirait utile d'attacher à l'enseignement moyen un professeur non diplômé, possédant un mérite éminent ou une aptitude hors ligne, ou bien encore s'il y avait manque de candidats pourvus des titres légaux.

Les mêmes principes sont exposés et confirmés dans le 3e rapport (page LXXXI).

Le 5e rapport (page XLVII), revenant sur la question, établit que le diplôme est la règle; que la dispense ne constitue qu'une exception qui tend à disparaître dans les établissements de l'État, mais qu'il n'en est pas ainsi pour les nominations dans les établissements communaux.

Cependant là aussi, ajoute le rapport, elle doit être subordonnée à la condition qu'il y ait pénurie de candidats diplômés.

C'est ce qui a été rappelé aux Gouverneurs par une circulaire ministérielle en date du 20 octobre 1864. " S'il en était autrement, peu de personnes s'imposeraient les sacrifices de travail, de temps et d'argent que nécessite l'acquisition du titre de professeur agrégé. „ Cette interprétation a été admise dès le principe; elle est fondée en droit et elle tient compte, dans une juste mesure, des besoins du service.

D'après le 6e rapport (page XXVII), toutes les dispenses, sauf celles pour la chaire de sciences commerciales, sont limitées aux fonctions et aux établissements pour lesquels les titulaires les obtiennent.

Le 7e rapport (page XXI) n'énonce aucun principe nouveau;

Digitized by Google

il indique seulement la manière dont le Conseil de perfectionnement procède lorsqu'il a à se prononcer sur des demandes de dispense.

Il est établi en principe, repète le 8e rapport (page XVIII), que les dispenses, sauf celles relatives à la chaire de sciences commerciales, sont limitées aux fonctions et à l'athénée pour lesquels elles sont accordées.

Même observation 9e rapport, page IX.

Comme on le voit, les principes qui dirigeaient le pouvoir dans l'application de la loi de 1850 relativement aux dispenses de diplôme, étaient rationnelles et marquées au coin de la prudence.

La loi du 15 juin 1881 eut pour but d'introduire un principe nouveau.

La règle fut que pour être nommé aux fonctions de professeur il fallait être porteur du diplôme de professeur agrégé du degré supérieur et avoir obtenu son diplôme dans une école normale de l'État.

Certes le Gouvernement a le droit de former lui-même ses fonctionnaires et d'imposer aux candidats aux emplois publics telles conditions qu'il lui plaît.

Mais est-il toujours prudent de vouloir appliquer les principes d'une manière absolue et de chercher à les faire pénétrer dans une loi, lorsqu'on est persuadé d'avance de ne pouvoir s'y conformer?

La loi de 1850 offrait toute garantie au Gouvernement.

Les professeurs agrégés venaient en premier lieu; les docteurs étaient placés en seconde ligne.

C'était suffisant.

Mais vouloir exclure les docteurs à moins qu'ils ne se soumissent à certaines formalités, c'était légiférer pour le seul plaisir de légiférer, puisque la création de nouveaux athénées amenait forcément la nomination, non pas de docteurs, mais d'une foule de candidats auxquels des dispenses devaient être accordées.

L'art. 13 n'a jamais reçu d'exécution.

L'alinéa 5 de l'art. 7 laissait au Gouvernement une latitude bien grande.

Une seule barrière arrêtait désormais le pouvoir; c'était l'avis conforme du Conseil de perfectionnement.

Digitized by Google

Néanmoins les principes furent provisoirement sauvegardés.

" Le Conseil de perfectionnement, „ dit le 11e rapport, page XI, " a toujours eu pour principe de ne se prononcer sur les dispenses des conditions de nationalité, de diplôme ou de certificat, que quand il s'agit de titulaires occupant déjà les fonctions à titre provisoire et *qu'il était démontré que l'on ne pouvait faire d'autre nomination par suite du défaut de candidats porteurs du diplôme légal.* „

L'art. 7 avait ouvert la porte aux abus. Ils n'ont pas tardé à apparaître.

Aussi bien depuis lors le pouvoir, oubliant les principes suivis auparavant, n'a-t-il parfois écouté que son bon plaisir.

" Il n'a usé, „ dit-il, 12e rapport, page 15, " qu'avec réserve de la faculté que lui confère le § 5 de l'art. 7 de la loi du 15 juin 1881 de dispenser des conditions de nationalité, de diplôme, d'examen ou de certificat, sur l'avis conforme du Conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne ....

Cette réserve dans l'octroi des dispenses s'imposait en présence du nombre considérable de professeurs agrégés et de docteurs sans emploi. „

On voit qu'il n'est plus question de manque de candidats réunissant les conditions légales.

Le Gouvernement a nommé maints professeurs, avec dispense de diplôme, alors que des candidats réunissant les conditions requises auraient dû être appelés à ces emplois.

C'est évidemment contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la loi.

On charge ceux que l'on veut introduire dans l'enseignement, d'occuper provisoirement telle ou telle fonction; quelque temps après un inspecteur vient constater que ces favorisés s'acquittent convenablement de leur mission.

On cite à ce propos des exemples curieux.

Ce rapport est alors communiqué au Conseil de perfectionnement, la demande de dispense est formulée et ... le tour est joué.

Certes le Conseil de perfectionnement est composé d'hommes graves et prudents, qui n'agissent qu'avec circonspection.

Mais voudrait-il entrer en conflit avec le Gouvernement à l'occasion d'une demande de dispense?

Digitized by Google

Le candidat est toujours présenté comme capable; le Conseil pourrait-il contester une pareille affirmation?

Il n'a donc, en général, qu'à approuver.

Espérons que désormais l'application sincère de la loi de 1890 mettra fin à ces abus et empêchera le découragement de s'introduire dans le corps professoral.

Cette loi, dans son article 48, al. 5, est impérative.

Il ne peut y avoir lieu à dispense que si les *nécessités* du recrutement du corps professoral l'exigent; encore dans ce cas, le candidat doit-il avoir subi la première épreuve du doctorat et, en outre, subir devant un jury central, un examen spécial prouvant son aptitude à l'enseignement.

Une seule catégorie échappe aux exigences de la loi; ce sont ceux qui sont dispensés du diplôme légal en vertu des dispositions *législatives* sur l'organisation de l'enseignement moyen, c'est-à-dire les professeurs de langues vivantes, d'arts graphiques, de musique et de gymnastique (al. 8 de l'art. 10 de la loi de 1850 et al. 3 de l'art. 6 de la loi du 15 juin 1881).

L'étendue de cette exception a même été restreinte par l'al. 6 de l'art. 49 de la loi du 10 avril 1890 qui dit qu'à partir du 1er janvier 1895, aucun docteur en philosophie ne pourra être nommé professeur de langues germaniques dans un athénée de la région flamande, si son diplôme ne constate qu'il a subi l'examen en flamand sur *deux* matières au moins.

Il en résulte, en toute logique, que la dispense du diplôme ne peut plus être accordée qu'aux professeurs de langues germaniques dans la région wallonne, ainsi qu'aux professeurs des arts graphiques, de musique et de gymnastique.

Le Conseil de perfectionnement n'hésitera sans doute plus, si une demande de dispense était formulée, à s'entourer de tous les renseignements qui peuvent l'éclairer, et à s'opposer à tout octroi de dispense qui ne serait pas conforme aux exigences de la loi.

Il ne voudra pas que les jeunes gens qui se sont imposé les sacrifices de travail et d'argent nécessaires pour conquérir un diplôme légal, soient sacrifiés aux influences politiques.

Tournai. A. C. HURDEBISE.

Digitized by Google

UNE LACUNE DANS LES PROGRAMMES DE SCIENCES NATURELLES DES ATHÉNÉES ET DES COLLÈGES.

L'enseignement de la chimie dans les athénées et collèges est réparti actuellement de la façon suivante :

Humanités anciennes. — Dans la section grecque-latine (A), les élèves de rhétorique reçoivent " quelques notions de chimie que le professeur fera connaître surtout par des expériences. „ C'est tout ce que renseignent les instructions officielles; elles sont muettes en ce qui concerne l'étendue de ces notions et le temps qui doit leur être consacré [1].

Dans cette classe, deux heures de sciences naturelles sont attribuées à la physique et aux notions de chimie. Pour que celles-ci soient utiles aux élèves, j'estime qu'il faudrait leur consacrer une heure, chaque semaine ou à peu près; ainsi le professeur pourra faire connaître d'une façon durable les corps les plus importants et les phénomènes les plus intéressants de la chimie minérale et de la chimie organique : l'eau, l'air et leurs éléments constitutifs, le soufre, le phosphore, le carbone, le chlore, les composés les plus utiles de ces métalloïdes, les métaux usuels, les composés métalliques les plus employés, le pétrole, le gaz d'éclairage, l'amidon, le sucre, l'alcool, la combustion, les fermentations alcoolique et acétique, la fabrication de la bière et du vinaigre, la cellulose, la fabrication du papier, etc., etc.

Il resterait donc une heure pour la physique; à la vérité, il conviendrait de sacrifier parfois une heure de chimie pour pouvoir exposer complètement le programme de physique; celui-ci comprend la réfraction et la dispersion de la lumière, le magnétisme, l'électricité et quelques notions de météorologie.

Les élèves de la section latine (section B) n'ont pas de cours de chimie.

Humanités modernes. — La section industrielle et commerciale est très bien partagée. En seconde, il y a deux heures de chimie et deux heures de manipulations; en 1re, deux heures de manipulations et quatre heures de cours.

---

[1] Voir une note à la fin de l'article.

Digitized by Google

La chimie ne figure pas du tout au programme de la section scientifique. En seconde, les élèves de cette section suivent, comme leurs condisciples de seconde commerciale, un cours de physique de deux heures par semaine; le programme de celui-ci est libellé absolument dans les mêmes termes que celui de rhétorique grecque-latine, mais pour celui-ci le professeur ne dispose guère que d'une heure.

Le fond des deux cours de physique, en rhétorique grecque-latine d'une part, d'autre part en seconde latine B et en seconde moderne, est donc absolument le même, mais il est traité de deux façons différentes : en rhétorique grecque-latine, certaines hypothèses, certaines théories, certains appareils sont passés sous silence, tandis qu'ils doivent être exposés aux élèves de seconde latine B et de seconde moderne; de plus avec ceux-ci, le professeur peut résoudre des applications et des problèmes tandis qu'il s'en dispense en rhétorique A. Bref, la section latine et la section scientifique sont privées complètement de notions de chimie.

N'est-ce pas là une lacune regrettable? La nécessité de faire figurer les sciences naturelles dans les programmes de l'enseignement moyen n'est plus contestée, soit qu'on se place au point de vue utilitaire, soit qu'on envisage de plus haut le but de l'enseignement moyen. Dès lors, pourquoi traiter la chimie autrement que la physique et l'histoire naturelle et en priver certaines catégories d'élèves?

Pour résoudre cette question, il faut, me semble-t-il, s'inspirer des principes suivants :

1°) Les études moyennes préparatoires aux études supérieures devraient être assez étendues pour donner à l'élève la possibilité de suivre avec un égal succès les cours de toutes les Facultés. Tel est le vœu qu'exprimait, il y a quelques années, le savant physicien M. Rousseau, recteur de l'Université de Bruxelles.

2°) Parmi les élèves des athénées et des collèges, il y a des jeunes gens méritants qui, faute de ressources pécuniaires ou pour d'autres motifs, ne fréquenteront jamais les cours de l'enseignement supérieur. Les jeunes gens de cette catégorie qui voudraient, après leurs études moyennes, s'initier à la chimie, rencontreraient de très grandes difficultés et abouti-

Digitized by Google

raient probablement à un maigre résultat; on peut acquérir des connaissances, même étendues, en physique et en histoire naturelle, sans suivre de cours, si l'on dispose de livres bien faits, illustrés de nombreuses figures, mais il n'en est pas de même pour la chimie.

3°) Il est incontestable que la chimie peut concourir, comme les autres sciences naturelles et comme les autres branches du programme, au but de l'enseignement moyen. Cette science présente même l'avantage qu'elle intéresse vivement tous les élèves, même ceux qui sont d'habitude les plus indifférents aux études, pourvu que les leçons soient accompagnées de nombreuses expériences, ce qui n'exige pas nécessairement un matériel bien coûteux.

4°) Dans le cours de physique, et précisément dans la partie qui est exposée en seconde latine B et en seconde moderne, il y a plusieurs points importants qui exigent, pour être bien compris, que l'élève ait des notions de chimie. Tels sont, à des degrés divers, les notions de photographie et d'analyse spectrale, la théorie des piles, les effets chimiques de l'étincelle et des courants électriques, la galvanoplastie, l'ozone, etc.

5°) Dans l'intérêt de l'enseignement supérieur, il convient que les Universités et les hautes écoles techniques ne reçoivent que des jeunes gens qui aient préalablement été initiés, au moins sommairement, aux sciences qu'ils doivent approfondir. Or, actuellement, si les professeurs de chimie de ces écoles ne commencent pas par les rudiments, ils risquent beaucoup d'avoir bien des auditeurs qui ne les suivent que péniblement et sans grand fruit.

Pour tous ces motifs, il serait utile d'inscrire un cours de chimie au programme des sections latine et scientifique des athénées; il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il dépasse les notions qui figurent au programme de la rhétorique grecque-latine; il suffirait donc de trouver, en seconde scientifique et en seconde latine B, une heure à consacrer à la chimie. Il me semble qu'il est facile de la trouver, même sans augmenter l'horaire de ces classes; il suffirait de retrancher une heure, chaque semaine ou à peu près, à la physique et d'exposer le programme de physique absolument de la même façon qu'en rhétorique grecque-latine.

Digitized by Google

On peut affirmer d'ailleurs que, si l'on adoptait une telle mesure, les notions que les élèves de seconde scientifique et de seconde latine B acquièrent en physique ne seraient pas amoindries. En effet, on leur conserverait toutes les parties essentielles du cours de physique de deuxième année. Il faut reconnaître, de plus, que le cours supérieur de physique se prête beaucoup moins bien que le cours inférieur à être traité de deux façons différentes; ce cours inférieur est suivi d'une part en seconde grecque-latine, à raison de deux heures par semaine, d'autre part en troisième moderne à raison de trois heures; le programme est absolument identique des deux côtés, mais le professeur trouve aisément un grand nombre de points qui lui permettent de différencier les deux cours : il les approfondit en troisième moderne, tandis qu'en seconde grecque-latine il se contente de les effleurer ou même il les passe complètement sous silence; en troisième moderne, il peut faire résoudre des problèmes plus nombreux et plus difficiles qu'en seconde grecque-latine. Mais il n'en est pas de même pour le cours supérieur, aussi les élèves de seconde scientifique et de seconde latine B ne perdraient pas grand'chose en fait de physique s'ils étaient traités comme leurs condisciples de rhétorique grecque-latine. En tout cas, la perte qu'ils subiraient serait très largement compensée par le cours de chimie.

A. Buisseret.

Note. — Dans sa séance du 29 novembre 1893, le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen a modifié le programme de chimie de la rhétorique gréco-latine : désormais, ce programme sera le même que celui de la troisième année d'études des écoles moyennes, qui comporte une heure d'enseignement par semaine. Sur ce point, on a donc réformé dans le sens indiqué par M. Buisseret, et cette mesure ne tardera sans doute pas à être appliquée.

Mais pour la seconde latine et pour la seconde des humanités modernes, section scientifique, la lacune signalée semble très réelle et il serait utile de la faire disparaître par quelque combinaison du genre de celle que préconise l'honorable professeur de Charleroi.

P. Mansion.

Digitized by Google

ENCORE LE CONDITIONNEL APRÈS SI.

M. Bastin a soulevé une question intéressante (voyez plus haut, pages 97-100), mais il ne me semble pas l'avoir résolue d'une manière complète. Il montre que *le conditionnel après* SI n'est pas, comme le croit Littré, une " tournure vieillie „; il établit que cette tournure n'est plus si rare qu'autrefois et il essaie de l'expliquer grammaticalement. A mon avis, les explications de M. Bastin sont incomplètes et en partie erronées. Il a tort de dire que SI *suivi du conditionnel* n'exprime jamais une condition, mais toujours la cause, la concession, la comparaison (*puisque, bien que, de même que*); il se trompe quand il soutient que ce conditionnel ne marque jamais qu'une affirmation mitigée. Je m'en tiendrai aux exemples que cite M. Bastin, et, pour être plus bref, je formule tout de suite mes conclusions :

I. On sait que la conjonctions *si,* qui introduit une condition (*s'il fait beau, je sortirai*) ou une supposition (*s'il faisait beau, je sortirais*), n'est suivie que de l'Indicatif, parfois du plus-que-parfait du Subjonctif (*s'il eût fait beau, je serais sorti*), mais non du Conditionnel.

II. Cependant le Conditionnel employé : 1° pour exprimer la conséquence d'une supposition (*je sortirais, je serais sorti*), 2° pour présenter sous une forme adoucie une idée que l'on considère comme certaine (*on désirerait = on désire plus de solidité dans cet ouvrage*), peut être maintenu, même quand il est sous la dépendance (A) d'un *si* conditionnel ou (B) d'un *si* remplaçant *puisque, bien que, de même que.*

A. *Conditionnel dépendant de* SI *conditionnel.*

Ici la conséquence d'une supposition devient à son tour condition par rapport à un autre fait. Les exemples sont rares et je n'en trouve qu'un seul parmi ceux de M. Bastin. Il est emprunté à Racine, où Phèdre dit à Hippolyte (Acte II, Scène 5) :

Frappe : ou si tu le (mon cœur) crois indigne de tes coups,
Si ta haine m'envie un supplice si doux,

Digitized by Google

Ou si d'un sang trop vil ta main *serait trempée,*
Au défaut de ton bras prête-moi ton épée.

Voici comment il faut rendre compte de ce Conditionnel. Racine est parti de cette phrase :

Ta main *serait trempée* d'un sang trop vil, si tu me frappais toi-même.

On voit que le Conditionnel exprime la conséquence de la supposition : *si tu me frappais.* Racine l'a maintenu, bien qu'il ait dû le faire dépendre lui-même de *si,* pour en faire une condition d'un autre fait : *prête-moi ton épée.* En prose, on aurait pu dire : *Si tu crois que ta main serait trempée d'un sang trop vil* (s-e. : *si elle me frappait*), *prête-moi ton épée.* M. Bastin s'imagine qu'il n'y a pas de condition, et, pour le prouver, il fait remarquer qu'on ne peut pas dire : *Il faut que ta main soit trempée ... pour que tu me prêter ton épée.* En effet, cela n'aurait guère de sens. Mais on peut dire : *Il faut qu'il soit vrai que ta main serait trempée d'un sang trop vil* (*si tu me frappais*), *pour que je te demande de me prêter ton épée.*

Il ne serait pas difficile, croyons-nous, de trouver d'autres exemples de ce genre. Cependant ils sont rares : on évite cette tournure, parce qu'elle choque l'oreille habituée à trouver l'Indicatif après *si.*

B. *Conditionnel après* SI *mis pour une autre conjonction.*

On sait que *si* perd souvent son sens premier pour prendre celui de *puisque, bien que, de même que,* etc. Remarquons d'abord que, quand une proposition causale, concessive ou comparative est remplacée par une proposition hypothétique, elle doit prendre la *forme* de la proposition hypothétique et qu'elle est soumise aux règles de la proposition hypothétique. Il en résulte que l'emploi du mode Conditionnel paraîtra choquant par le seul fait qu'on emploie *si.* On dira très bien :

De même que vous *auriez* de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils.

Cela pourrait-il être, puisque son précepteur même aurait peine ... (plus haut, p. 97 et 100).

Mais il paraîtra choquant de dire :

Si vous auriez de la répugnance ...
Si son précepteur aurait de la peine ...

Digitized by Google

Et pourtant ces Conditionnels s'expliquent très naturellement. Ils peuvent marquer d'abord, comme dit M. Bastin, une affirmation mitigée, et il est certains verbes qu'on aime d'employer de cette façon. On dit, avec plus de politesse ou avec plus de réserve : *j'oserais, je n'oserais, je désirerais, je ne saurais,* pour : *j'ose, je n'ose, je désire, je ne sais, je ne peux.* Si l'on va au fond des choses, ces formes sont encore de vrais Conditionnels, dépendant d'une supposition. Je reprends les exemples de M. Bastin :

On désirerait dans cet ouvrage plus de solidité, (sous-entendez : si l'on voulait se montrer sévère).

Les plantes du Midi ne sauraient croître dans le Nord, (si on les y transplantait).

Je n'oserais pas vous dire que la chose se fera, (si je devais dire mon avis).

Nous convenons qu'on ne songe plus à la supposition et que les formes : *j'oserais, je désirerais,* etc., se présentent réellement à l'esprit comme des adoucissements de : *j'ose, je désire,* etc.

Eh bien ! ces sortes de Conditionnels sont souvent conservés après *si.* Voici comment d'Aguesseau est arrivé à écrire la phrase citée par Littré :

On *désirerait* (affirmation adoucie pour : on désire) plus de solidité et de profondeur dans cet ouvrage, mais on peut profiter beaucoup en le lisant.

D'Aguesseau pouvait dire :

*Bien qu'*on désire (on désirât) ... on peut profiter ...

Il a préféré dire :

Si l'on désirerait ... on peut profiter.

L'emploi de *si* est plus élégant que celui de *bien que.* Remarquez qu'avec *bien que* le Conditionnel serait tout à fait incorrect : le Subjonctif est de rigueur avec cette conjonction. De même, avec *si,* le Conditionnel paraît à première vue incorrect, parce qu'on est habitué à faire suivre *si* de l'Indicatif. Cela est si vrai que Littré hésite et que les bons auteurs ont longtemps évité cette construction, la trouvant contraire au génie de la langue française. On reconnaît ici la puissance de l'analogie dans le langage; car c'est une fausse

Digitized by Google

analogie qui a failli proscrire complètement le mode Conditionnel après *si*.

Il faut analyser de même les exemples tirés par M. Bastin de l'*Imitation* de Corneille, de Leroy-Beaulieu, de Bernardin de Saint-Pierre, de Brunetière et la *Revue politique et littéraire*, ainsi que le premier de Bourget, — et c'est ainsi que M. Bastin les explique. Mais il n'a pas vu que les autres exemples sont différents. Le Conditionnel n'y exprime nullement une affirmation mitigée, mais un fait dont la réalisation dépend d'une supposition implicitement exprimée. Une chose pouvait le mettre sur ses gardes : c'est qu'il est obligé de conserver le Conditionnel en décomposant la phrase (*il serait injuste, il y aurait peu de courage, ce drame aurait pu, son précepteur aurait de la peine*) et qu'il y ajoute les mots : *certainement, sans doute*. Sont-ce là des affirmations adoucies? Non certes. Ces Conditionnels dépendent d'une supposition. Prenons l'exemple de L. Passy :

> S'il serait injuste de ne pas accorder dans ce succès une part au gouvernement, il faut dire cependant que c'est à la France agricole que nous devons cette prospérité.

Il faut remonter à la forme que voici :

> On *serait* injuste, *si* l'on n'accordait ...; cependant, il faut dire ...

Du moment que l'auteur subordonne cette phrase à *si* (mis pour : *de même que* ou *bien que*), pour en faire la condition d'une autre proposition (*il faut dire*, etc.), il doit remplacer les mots : *si l'on n'accordait* par une autre tournure, afin d'éviter l'enchevêtrement des propositions hypothétiques. On pourrait dire, en conservant les deux *si* :

> S'il est vrai qu'on serait injuste, si l'on n'accordait ..., il faut dire cependant ...

La phrase serait fort peu élégante, je le veux bien, mais elle serait intelligible, et la raison du Conditionnel (*serait injuste*) sauterait aux yeux.

On expliquera de même les autres phrases citées par M. Bastin :

> Vous *auriez* de la répugnance, *si je devenais* votre belle-mère.
> Son précepteur même *aurait* peine à pouvoir reconnaître mon visage, *s'il me voyait*.

Digitized by Google

Il y aurait peu de courage, *si l'on poussait* un cri d'alarme.
Ce drame *aurait pu* se dérouler à Venise, *si l'auteur avait voulu* [1].

Il ressort des exemples réunis par M. Bastin que les écrivains modernes ne s'offusquent plus autant que les classiques de ce Conditionnel après *si*, qui s'explique fort naturellement, et que la fausse analogie n'a plus guère d'influence sur la langue française dans le cas présent.

J. P. WALTZING.

---

[1] M. Delbœuf est arrivé à des conclusions analogues dans son ingénieux article sur l'*Emploi de la particule ἄν* (*Revue de l'Instruction publique*, 22e année, tome XVII, pp. 110-112), qui a échappé à l'attention de notre collaborateur.

(Note de la Rédaction).

Digitized by Google

L'EXAMEN D'ARCHIVISTE.

Aux termes d'un arrêté royal du 14 juin 1895, " ne peuvent être nommés en qualité de fonctionnaires ou employés aux archives générales du royaume et aux dépôts des archives de l'État dans les provinces, que ceux qui auront subi avec succès un examen théorique et pratique. „ Cet examen comprend essentiellement, outre l'histoire générale et l'histoire constitutionnelle du moyen âge et des temps modernes, la paléographie, la diplomatique, la connaissance pratique du latin du moyen âge, du vieux français, du vieux flamand et d'une ou de plusieurs langues modernes (allemand, anglais, espagnol ou italien). Les docteurs en histoire sont dispensés de l'interrogatoire sur " l'histoire politique du moyen âge, l'histoire politique moderne, l'histoire politique interne et l'histoire des institutions. „ Il est entendu, de plus, que tous les droits acquis sont conservés et que l'arrêté du 14 juin n'a pas d'effet rétroactif [1].

Il convient de féliciter hautement M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de l'initiative qu'il vient de prendre. Depuis trop longtemps, la Belgique était un des rares pays qui n'exigent, pour des fonctions aussi importantes que celles des archivistes, aucune condition d'admission. Si, dans son ensemble, le corps des archivistes belges jouit à juste titre de la réputation la plus flatteuse, il n'en est pas moins

[1] Le jury constitué en vertu de cet arrêté royal s'est réuni à Bruxelles le 3 avril 1896. Il était composé de cinq membres (deux archivistes et trois professeurs) sous la présidence de M. l'archiviste général Piot. Le grand nombre des candidats inscrits montre avec quelle ardeur les places vacantes dans l'administration des archives eussent été disputées, sans la barrière de l'examen. Le jury ne décerne pas de grades, mais un simple certificat d'aptitudes. Le choix du gouvernement reste donc libre, mais il ne peut plus s'effectuer qu'entre des candidats tous capables de bien remplir les fonctions qu'ils sollicitent.

Digitized by Google

vrai cependant que rien ne le garantissait jusqu'aujourd'hui contre de fâcheuses nominations et qu'il avait toujours à craindre que le pouvoir exécutif, sollicité à chaque vacance par des influences diverses mais également incompétentes, n'égarât son choix sur des incapables [1]. Ce danger a désormais disparu et les archivistes auront certainement été les premiers à s'en applaudir. D'ailleurs les résultats que donne depuis si longtemps en France l'École des Chartes, et en Allemagne des examens analogues à ceux qui viennent d'être institués chez nous [2], ne peuvent laisser aucun doute sur l'excellence de la mesure prise par le gouvernement.

On pourrait se demander s'il n'eût pas mieux valu, au lieu d'adopter le système de l'examen, fonder en Belgique une école spéciale, sur le modèle de l'École des Chartes de France, et qui fût chargée comme elle de pourvoir au recrutement des archivistes. Mais tout d'abord une école de ce genre, ayant un nombre d'élèves nécessairement proportionnel à celui des positions à conférer, ne peut exister que dans un grand pays. D'autre part et surtout, les écoles spéciales sont en contradiction avec la nature même de notre haut enseignement, et sous peine de faire une œuvre artificielle et sans avenir, d'éparpiller inutilement les forces ... et l'argent, il fallait tenir compte, au moment de créer un nouveau rouage, de la structure générale de notre organisation universitaire [3]. Tel qu'il a

---

[1] " L'accès [des archives belges] est généralement facile, disent MM. Langlois et Stein (*Les Archives de l'histoire de France*, p. 655) et bien qu'il n'existe dans le royaume aucune école préparatoire d'archivistes, ... la classification et la direction ne s'en trouvent pas moins confiées à des conservateurs qui joignent à l'érudition une parfaite connaissance de leur dépôt et une complaisance sans égale. „ Ces éloges sont certainement mérités à l'heure présente, mais qui peut affirmer qu'ils l'eussent encore été dans quelques années, si des mesures n'avaient été prises pour interdire aux incapables l'entrée des dépôts d'archives ?

[2] Voir pour l'organisation de ces examens le règlement prussien du 11 avril 1894. Il y a là plusieurs choses excellentes qui pourront servir plus tard à compléter et à améliorer notre examen belge.

[3] Nous n'avons pas à voir ici si le système des écoles spéciales vaut mieux que celui des Universités. Je lis dans la préface que M. Louis Havet a mise en tête des œuvres de son frère Julien que celui-ci était chaud partisan du premier : " Il citait [l'École des Chartes] comme modèle, pour défendre le

Digitized by Google

été institué par la loi de 1890, le doctorat en histoire présente toutes les qualités voulues pour préparer les jeunes gens à embrasser la carrière du professorat aussi bien que celle des archives. Son programme comprend à peu près toutes les branches de la science qui figurent sur celui de l'École des Chartes : critique des sources, histoire des institutions, paléographie, diplomatique, etc. Et le gouvernement, en facilitant aux jeunes docteurs l'entrée des archives, ne fait en somme que tirer une conséquence très logique de la réorganisation récente des Facultés de philosophie.

On n'a pas cru devoir exiger des futurs archivistes le titre de docteur. Les docteurs sont seulement exemptés d'une partie de l'examen, mais, à côté d'eux, il est loisible à tout le monde de se soumettre à l'épreuve prescrite par l'arrêté royal du 14 juin. Il est permis de croire cependant que les autodidactes feront de moins en moins usage de la liberté qui leur est laissée.

Il est dans la nature des choses que les futurs archivistes sortent des doctorats en histoire, comme en sortent les futurs professeurs. Formés à même école, ayant étudié ensemble les mêmes problèmes, pratiqué la même méthode, ils se trouveront plus tard, malgré la diversité de leurs carrières, rapprochés les uns des autres; ils se sentiront de même origine, se regarderont comme les ouvriers différents d'une même tâche, et, se comprenant mutuellement, sauront se prêter l'appui que se doivent, pour l'avancement de la science historique, les travailleurs d'un même pays.

La création du nouvel examen n'est pas seulement en elle-même une excellente innovation, on doit la considérer, ce semble, comme le point de départ de toute une série de réformes. Elle constitue, en effet, la première application aux professions libérales ou, si l'on veut, aux fonctions scientifiques,

---

système français des écoles spéciales contre le système des vastes universités; il disait volontiers qu'en se donnant une École des Chartes, l'Autriche s'était assuré une supériorité sur l'Allemagne. » On ne voit pas que cette supériorité se soit encore grandement manifestée jusqu'à présent. D'ailleurs l'*Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung* n'est pas tout à fait une École des Chartes.

Digitized by Google

du principe de l'examen d'État. Pour la première fois en Belgique, on exige, après les études purement théoriques de l'Université, une preuve d'aptitude pratique. L'arrêté du 14 juin montre que le gouvernement a compris que le titre de docteur n'est qu'un titre scientifique, que les Facultés ne sont pas des écoles professionnelles et que si elles ont à initier leurs élèves à la haute culture de la philosophie, de la philologie ou de l'histoire, elle ne peuvent, sans altérer et amoindrir la nature de leur enseignemeut, se préoccuper de les préparer à telle ou telle carrière déterminée. C'est au gouvernement qu'appartiennent le droit et le devoir d'exiger des jeunes savants qu'elles forment les garanties d'aptitude qu'imposent les fonctions qu'il confère. S'il est indispensable pour être bon archiviste, bon bibliothécaire ou bon professeur d'avoir fait de fortes études théoriques, il n'est pas moins nécessaire de posséder certaines connaissances techniques. Ce n'est pas à l'Université, c'est en dehors d'elle, par le stage et par la pratique, que l'on peut acquérir celles-ci. Partant, c'est en dehors de l'Université, c'est devant un jury spécial que l'on fournira la preuve qu'on les possède. Sans doute, il importe que le rôle de ce jury soit nettement restreint au contrôle de l'aptitude *pratique* des candidats. Il faut se garder de laisser son programme empiéter sur celui des facultés et d'obliger par là l'enseignement supérieur à devenir malgré lui une préparation à des examens professionnels [1]. On peut se

[1] Il semble que l'on n'ait pas tenu suffisamment compte, en France, de cette nécessité. " Notre enseignement supérieur des lettres, dit M. Monod, (*Rev. Hist.*, mars-avril, 1896, p. 365) est menacé d'un très grand danger; c'est de devenir de plus en plus une préparation à des examens professionnels. Ouvrez les livrets où sont publiés les programmes des cours des Facultés. La moitié des cours et conférences portent comme titres : Préparation à la licence, préparation à l'agrégation, explication des auteurs de la licence, explication des auteurs de l'agrégation... Si l'on défalque d'une année de nos Facultés les mois de vacances, le temps pris par les examens et le temps pris par la préparation aux examens, que reste-t-il pour la science proprement dite, c'est-à-dire pour l'objet même de l'enseignement supérieur? „ M. E. Lavisse indique ainsi le remède à cette situation : " Comment nous affranchir [de nos misères]? Il faut d'abord ... réformer notre système d'examens qui est détestable ... Grâce à ne série de partielles améliorations, il est possible, ... tout en laissant à un jury d'État

Digitized by Google

rassurer, du reste, à cet égard. Tel qu'il est organisé, en effet, l'examen d'archiviste laisse au doctorat en histoire toute son indépendance, et il n'est pas à craindre qu'il y introduise des préoccupations étrangères à la culture désintéressée de la science. C'est de son exemple qu'il faudra s'inspirer le jour où, complétant la réforme qu'il vient d'inaugurer, le gouvernement instituera des examens analogues à l'entrée des différentes carrières scientifiques.

H. PIRENNE.

---

la connaissance des aptitudes professionnelles des candidats à l'agrégation d'histoire, de donner aux Facultés la pleine direction et le jugement de leur éducation scientifique. Tout notre avenir est là. „ (*Lettre au Journal des Débats* du 26 octobre 1893).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

PERCY GARDNER et F. B. JEVONS. **A manual of Greek Antiquities.** Londres, Ch. Griffin et C°, 1895. Un vol. pet. 8° de XII-736 p. av. grav. 20 fr.

La rédaction du Manuel d'antiquités grecques dont nous venons de transcrire le titre est due à la collaboration de deux savants que leurs travaux antérieurs préparaient admirablement à cette tâche difficile. C'est parce que pour les besoins de leur enseignement ils avaient exploré dans les sources quelques-uns des problèmes les plus importants du monde grec ancien, parce qu'à diverses reprises ils avaient présenté au public les résultats principaux des recherches contemporaines [1], qu'ils se sont trouvés tout prêts à tracer pour les étudiants une vue d'ensemble de ce vaste domaine. C'est, on le verra, un tableau presque complet qu'ils nous donnent, et, les grands recueils allemands de K. F. Hermann et d'I. Müller mis à part, auxquels travaille d'ailleurs toute une escouade de savants et qui forment plusieurs volumes étendus, il n'est actuellement aucun manuel d'antiquités grecques joignant à un plan aussi large un souci aussi scrupuleux du détail. En effet, MM. Gardner et Jevons ont su réunir dans un volume commode et clair ce que les ouvrages spéciaux traitent sous le nom d'antiquités politiques, religieuses, militaires, juridiques et privées, et cela sans rien omettre d'essentiel, en s'arrêtant même de-ci de-là à des matières qu'on néglige quelquefois.

Passons rapidement en revue ce vaste programme pour montrer comme il est bien conçu et quels services les étudiants peuvent en attendre. Mais d'abord rappelons que, ocmme l'indique le titre, les deux auteurs se sont partagé

[1] Dans cet ordre de travaux, on doit à M. Percy Gardner un livre remarquable de vulgarisation scientifique, *New Chapters in Greek History* (Londres, Murray, 1892), et à M. F. B. Jevons une excellente *Histoire de la Littérature Grecque* (Londres, Ch. Griffin, 2e édit.).

Digitized by Google

la tâche de telle façon que des neuf livres dont se compose l'ouvrage, les cinq premiers sont dus à M. Percy Gardner et les quatre derniers à M. F. B. Jevons. Chacun d'eux a travaillé séparément et n'est responsable que de la partie qu'il signe, mais ils sont si bien d'accord sur le but à atteindre et sur la méthode à suivre que c'est à peine si l'on remarque une différence entre le commencement et la fin du volume et que nulle part il n'y a de disparate.

Le livre I, intitulé *The Surroundings of Greek Life,* traite du pays, des habitants, des villes, des habitations et de leur mobilier ainsi que du costume des anciens Grecs. M. Gardner, qui est archéologue et qui a été attaché au British Museum avant d'enseigner à Oxford, a condensé ici tout ce qu'il importe aux étudiants de savoir sur ces sujets souvent négligés; il s'y montre parfaitement informé et tient compte des derniers travaux sur ces matières. Les livres II et III, consacrés aux antiquités religieuses, sont une des parties les plus originales du manuel. L'auteur, en effet, ne s'est pas contenté, comme dans les traités classiques d'Hermann, de Schœmann et de Stengel, de parler successivement des temples, des prêtres, des sacrifices, des oracles et des mystères — sujets importants que développe le livre III — mais il a voulu éclairer et préparer cette seconde partie de son sujet par de remarquables études sur la religion et la mythologie grecques, dont on trouverait difficilement l'équivalent dans les traités existants. Appliquant la méthode de MM. A. Lang et Frazer, insistant plus qu'on ne le fait généralement sur l'admirable travail de Fustel de Coulanges, il a écrit sur les éléments indigènes et étrangers dans la religion grecque, sur la classification des mythes, sur le panthéon hellénique, une série de chapitres d'une érudition discrète et sûre et du plus haut intérêt. Ainsi vivifiée, l'étude du culte grec prend un tout autre aspect, on pénètre bien plus profondément dans l'esprit de ces anciennes pratiques, et le lecteur est tout préparé pour comprendre et apprécier à sa valeur le chapitre sur le Sacrifice, où l'auteur adapte très ingénieusement au culte grec les résultats des recherches pénétrantes et originales de Robertson Smith sur la *Religion des Sémites.*

Les deux livres qui suivent correspondent à ce qu'on appelle

Digitized by Google

ordinairement les antiquités privées. Le livre IV traite successivement de l'éducation des enfants, des occupations des hommes et des femmes, de la maladie, de la mort et des funérailles. Le livre V, intitulé *Commerce,* résume ce qu'il est utile de connaître sur l'agriculture, l'industrie, le commerce et la monnaie, et dans ce dernier chapitre, qui n'est pas le moins important et qui manque souvent, on reconnaît l'auteur du beau livre : *Types of Greek Coins* (Cambridge, 1883). Ici se termine la tâche de M. Percy Gardner. Si ces derniers livres lui ont fourni moins d'occasions d'originalité, l'exposition est restée vivante et intéressante et se lit avec autant de profit que de plaisir.

Avec le livre VI commence l'œuvre de M. F. B. Jevons; il s'est réservé les antiquités politiques et juriques, ainsi que les antiquités militaires et le théâtre. L'État homérique, les constitutions de Sparte, de Crète et d'Athènes, comme déjà dans le manuel de Schœmann, font seuls l'objet de chapitres distincts, dont l'étendue varie suivant l'importance historique et l'abondance de nos informations. Naturellement Athènes a la part du lion et nul ne songera ni à s'en plaindre ni à s'en étonner. La tâche n'était pas aisée. Conformément au plan suivi dans tout l'ouvrage, il fallait donner tout le détail des institutions ou du moins tout ce qui a quelque importance pour l'intelligence des auteurs, et en même temps rester lisible, ne pas tomber dans le système des notes accumulées les unes sur les autres comme dans les savants traités d'Hermann et de Gilbert. M. Jevons a fort bien réussi. Les chapitres où il expose l'organisation compliquée du gouvernement athénien, les rapports des magistrats entre eux, le rôle des assemblées populaires, se déroulent avec un intérêt qui va croissant et sans qu'un lecteur non prévenu puisse se douter de l'extrême difficulté du problème résolu. Ajoutons que celui qui peut contrôler s'assure facilement que cette grande clarté n'est pas obtenue au détriment de l'exactitude.

Dans les chapitres suivants, l'auteur, sous le titre de *Attic Law,* nous donne une sorte de code athénien abrégé, très bien fait; tous les textes principaux sont cités *in extenso* dans l'original et accompagnés de commentaires succincts, clairs et toujours bien informés. Ces pages qui constituent une heureuse

Digitized by Google

innovation, rendront de grands services, car ni Schœmann ni Busolt n'ont rien de semblable et il n'est pas toujours facile à un étudiant de retrouver le texte qu'il cherche dans la compilation d'Hermann-Thalheim.

Nous ne ferons que signaler en passant les livres VII, sur l'esclavage, VIII, sur l'armée, et IX sur le théâtre attique [1]; ils nous ont paru offrir les mêmes qualités que ceux dont nous avons parlé. Le volume est complété par deux index excellents, un index analytique très complet et un autre des termes techniques grecs qui rendra de grands services aux étudiants. Les gravures, au nombre de quarante environ, sont empruntées à des monuments antiques, elles sont souvent très bonnes et toujours intéressantes [2].

Au lieu de nous arrêter à quelques points de détail où nous pourrions différer d'avis avec les savants auteurs, il nous paraît préférable, pour faire aussi sa part à la critique, de signaler ici quelques lacunes et d'insister sur un point de méthode.

Et tout d'abord on a peine à comprendre que, s'adressant à des étudiants, les auteurs n'aient pas cru devoir écrire quelques pages sur les *Sources* auxquelles nous puisons notre connaissance des antiquités. Deux ou trois pages comme celles que Busolt a mis en tête de son traité auraient suffi : on aurait dit, aussi brièvement qu'on aurait voulu, ce que sont ces recueils de Pollux, d'Harpocration et d'autres auxquels on renvoie souvent, et à la suite d'une courte indication des meilleures éditions de ces textes, on aurait donné la liste des principaux travaux modernes qui ont fait de la science des antiquités grecques ce qu'elle est aujourd'hui. Les auteurs ont soin de dire (p. VII) qu'ils n'ont pu travailler toujours de première main : on les croira sans peine et on ne s'en étonnera pas, mais ils auraient dû faire connaître d'une façon systématique les ouvrages où ils ont puisé, et cela beaucoup moins pour se

---

[1] Dans ce livre IX, il fallait consacrer une couple de pages aux artistes Dionysiaques, dont les travaux épigraphiques de ces vingt dernières années ont révélé le rôle important à partir du IVe s. jusque sous l'Empire.

[2] Nous ne ferons d'exception que pour la première (p. 16), qui représente l'Acropole d'Athènes et qui est vraiment bien mal venue.

Digitized by Google

mettre à couvert que pour donner une leçon de méthode à leurs lecteurs, qui sont leurs élèves. On pourrait dire que la bibliographie figure au bas des pages tout le long du volume et qu'il sera facile d'aller l'y chercher. Mais cela n'est vrai que dans une mesure restreinte et nous amène à une autre critique que nous avons à adresser à MM. Gardner et Jevons. La bibliographie, au cours du livre, est donnée d'une façon des plus irrégulières et elle est souvent étrangement incomplète. D'après quel plan les citations sont-elles faites, c'est ce qui est absolument inintelligible. Pourquoi tel article du *Journ. of Hellen. Studies* est-il cité, quand tel ouvrage capital qu'il importerait de signaler est omis purement et simplement, c'est ce qu'il est impossible de savoir. Quelques exemples. A propos des Métèques (p. 454), M. Jevons cite, sans nommer l'auteur, un article de M. Thumser dans les *Wiener Studien* (1883), mais il ne parle pas de l'excellent livre de M. Clerc, *les Métèques Athéniens,* Paris, 1893, qui est maintenant le travail le plus complet sur ce sujet. Il fait avec raison une place à la thèse de M. Hauvette sur les *Stratèges Athéniens*, mais pourquoi laisser de côté les *Cavaliers Athéniens* de M. Martin et les *Proxénies grecques* de M. Monceaux? M. Percy Gardner aurait dû mentionner l'ouvrage important de M. P. Guiraud sur la *Propriété Foncière en Grèce,* qui n'est cité nulle part dans le volume, et au livre IV, le beau livre de M. P. Girard sur l'*Éducation Athénienne.* Puis les renvois sont souvent presque énigmatiques pour les non-initiés. Qu'apprendra à un débutant une indication comme celle-ci (p. 465) : *Meier und Schœmann, éd. Lipsius,* quand le titre, à peu près exact, n'est donné que page 523, *Attische Process* (sic)?

Enfin croirait-on que dans un manuel d'antiquités grecques il ne soit fait mention nulle part du célèbre ouvrage de Bœckh sur l'*Économie politique des Athéniens?* Du moins en avons-nous cherché en vain l'indication au livre V (Commerce), dans le chapitre, un peu écourté, des *Finances Athéniennes*, et dans les pages consacrées à la Marine grecque.

Les renvois aux textes anciens sont faits avec la même irrégularité et, sauf dans certaines parties, comme dans les chapitres sur le droit attique, avec la même parcimonie. Les auteurs n'auraient pas étendu considérablement leurs notes

Digitized by Google

en donnant au moins une énumération rapide des textes fondamentaux sur chaque point important. Mais ici encore nous rencontrons la même absence de plan et la même incohérence.

MM. Gardner et Jevons expriment le désir de voir aux mains des étudiants le *Kulturhistorischer Bilderatlas* de Schreiber *as a companion to the present volume* (p. VIII). Rien de mieux, et nous sommes absolument de leur avis, mais nous considérons de plus comme indispensable une collection des principaux textes épigraphiques. Cette collection, les étudiants anglais l'ont entre les mains, et il aurait été si simple de les renvoyer régulièrement aux *Greek Historical Inscriptions*, de Hicks! Or, le titre de ce recueil n'est pas cité, et les auteurs renvoient au *Corpus Inscript. Graecar.*, même quand le volume de Hicks contient une édition améliorée de l'inscription [1]. Mieux encore, à des étudiants anglais il est tout naturel de rappeler que tel ou tel marbre dont on invoque le témoignage est à Oxford, à Cambridge ou à Londres. C'est cependant ce que nos auteurs ne font presque jamais [2]. Au chapitre des *Relations internationales*, M. Jevons cite trois inscriptions d'après le *Corpus*, et elles sont toutes trois dans Hicks et deux d'entre elles, se trouvant à Oxford, ont été très améliorées par le dernier éditeur qui les a soigneusement relues. Page 204, M. Gardner cite l'inscription C. I. G. 2656; or, le marbre est à Londres et une édition améliorée en a été donnée dans les *Anc. Greek Inscr. in the Br. Mus.* (n° 895).

---

[1] P. 228, l'inscript. C. I. G. 3044 = Hicks, 16. — P. 482, l'inscript. C. I. A., II, 11 = Hicks, 73. — P. 609, l'inscript. C. I. A., II, 17 = Hicks, 81. — A quoi bon une citation comme celle-ci (p. 423) : " une inscription de 370 av. J. C. trouvée à Cythère " ? Il s'agit évidemment de l'inscript. *Bull. de Corr. Hell.*, II (1878), p. 365. M. Jevons citant de seconde main n'a pas pu voir que l'inscript., qui n'a que trois mots, ne saurait être datée avec autant de précision. M. R. Weil a essayé de montrer simplement qu'elle devait être postérieure à l'année 370 av. J. C. *Athen. Mitth.*, V (1880), p. 239, note.

[2] P. 183, l'inscription d'Orope citée d'après C. I. G. 1570 se trouve au *British Museum* et a été publiée par Newton (n° 160). — P. 375, l'inscript. C. I. G. 1569a = *Greek Inscr. in the Brit. Mus.* n° 158.

[3] P. 188, C. I. G. 158 = C. I. A., II, 814 = Hicks, 82. — P. 226, C. I. G. 511 = C. I. A., III, 171. — P. 468, C. I. G., 178 = C. I. A., II, 1195 et C. I. G. 179 = C. I. A., II, 1194. Il y a là sans doute des citations prises de seconde main, mais il fallait se donner la peine de les mettre au point.

Digitized by Google

Que dire enfin d'inscriptions attiques citées encore d'après Bœckh [3], comme si le *Corpus Inscr. Att.* ne les avait pas reprises plus correctement ?

Ce sont là, si l'on veut, des peccadilles, mais on voit que nous avions raison de parler de défaut de méthode. Les auteurs pourront faire facilement disparaître ces taches légères lors d'une prochaine édition et leur excellent volume ne méritera plus que des éloges.

Liège. CHARLES MICHEL.

Œuvres de Julien Havet (1853-1893). Paris, Leroux, 1896. 2 vol. in-8°.

Les médiévistes trouveront dans ces deux volumes la réimpression des travaux d'érudition laissés par un maître enlevé trop tôt à la science [1]. Le tome I comprend les recherches que Julien Havet a publiées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* de 1885 à 1889, sous le titre de *Questions Mérovingiennes.* Le tome II est consacré à ses *Opuscules divers.* (Études relatives : 1° aux institutions franques, 2° au moyen âge en général, 3° à l'histoire de l'île de Jersey, 4° au déchiffrement des notes tironiennes). Il est inutile de donner ici la liste de ces travaux. Tous sont connus du public spécial auquel ils s'adressent; beaucoup sont célèbres tant par la nouveauté de leurs résultats que par l'élégance et la sûreté de leur méthode.

M. Louis Havet raconte, dans la belle préface qu'il a mise en tête de l'ouvrage, que son frère, passionné tout d'abord pour la physique, ne gagnaq u'assez tard le goût de l'histoire. Il en aborda l'étude avec un esprit formé par la culture des sciences exactes. Ses dissertations sont d'un géomètre et il a introduit dans la critique des documents la rigueur des mathématiques. Il allait d'instinct aux questions difficiles et à mesure qu'il avançait s'attaquait à des problèmes de plus

[1] A l'exception de deux ouvrages qui ont paru à part et qu'il est facile de se procurer en librairie : *Les cours royales des îles normandes,* 1878, et les *Lettres de Gerbert,* 1889.

Digitized by Google

en plus compliqués. Son dernier et son plus long travail, resté malheureusement inachevé (Les actes des évêques du Mans), est un admirable modèle de démonstration scientifique.

Julien Havet n'a jamais professé et n'a pu former d'élèves au sens universitaire du mot. Mais les leçons de critique qu'il a données dans ses écrits ont certainement contribué dans une large mesure aux progrès que les études de diplomatique ont accomplis dans ces dernières années chez nos voisins du Sud. Nulle part mieux que dans les *Questions Mérovingiennes* ne se manifeste cette originalité faite de précision, de finesse, et de clarté, que l'école française revendique à bon droit et qui distingue ses travaux de ceux et son aînée l'école allemande.

H. Pirenne.

Maurice Prou. **Nouveau recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle.** Paris, Picard, 1896. 6 fr.

Les lecteurs de la *Revue de l'Instruction Publique* connaissent déjà le *Recueil de fac-similés* que M. Maurice Prou a fait paraître en 1892 comme appendice à son excellent *Manuel de paléographie* [1]. En peu de temps, une seconde édition des deux ouvrages est devenue nécessaire. Ainsi que son aîné, le *Nouveau recueil* contient douze planches d'une exécution parfaite. Toutes sont empruntées à des manuscrits datés et accompagnées d'une transcription complète. M. Prou s'est préoccupé cette fois encore de réunir les principaux types d'écritures que les historiens rencontrent le plus fréquemment au cours de leurs travaux, soit qu'ils aient à déchiffrer des documents diplomatiques, soit qu'ils aient à lire des manuscrits littéraires, soit encore qu'ils veuillent consulter des notes d'érudits ou des correspondances privées. Il a fait place dans sa collection à deux fragments de manuscrits, l'un d'origine italienne (1438), l'autre d'origine anglaise (1329). Tous les manuscrits reproduits appartiennent à la Bibliothèque Nationale de Paris, sauf un seul (planche II) qui est conservé à la bibliothèque de l'Université de

---

[1] Voy. la *Revue de l'Instruction publique*, année 1892, p. 209.

Digitized by Google

Liège (Livre de comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle).

La faveur avec laquelle le premier album de M. Prou a été accueilli est un sûr garant du succès de son *Nouveau recueil*, dont la place est, dès à présent, marquée dans toute bibliothèque universitaire.

H. PIRENNE.

Deux cents fables choisies d'Esope *avec notes et lexique.* Édition classique, mise en rapport avec les éléments de grammaire grecque de MM. Roersch et Thomas, *par* J. LEMOINE, *professeur à l'athénée royal de Charleroi.* Deuxième édition revue et corrigée. 1896. Chez l'auteur, rue Grisar, 62, Bruxelles.

Il y a quatre ans (*Revue*, 1892, tome XXXV, pp. 132-138), nous rendions compte de la première édition de cet ouvrage. La publication d'une seconde édition, qui a suivi d'assez près la première, prouve que ce livre a été accueilli avec la faveur qu'il mérite. De cette seconde édition, il suffirait de dire qu'elle surpasse encore la première sous tous les rapports. M. Lemoine a tenu compte des observations de la critique pour améliorer son œuvre. Il a remplacé deux fables, dont le sujet ne convenait guère à des enfants. Il a complété le commentaire, ajoutant par ci par là une explication utile ou nécessaire, et il s'est efforcé d'y mettre un peu plus d'ordre, bien que, sous ce rapport, il reste quelque chose à faire. Ainsi, la note sur *γελάσας* devrait se trouver à la fable 13, au lieu du renvoi à la fable 152,2. Dans la fable 20, *ὑπὸ τούτων* est à rapprocher de fable 11,3 : *ὑπ' αὐτῶν*, et de fable 29,2 : *ὑπὸ τῶν συγγενῶν*. L'auteur a aussi augmenté le lexique, où quelques mots avaient été oubliés, et il y a rejeté la plupart des formes verbales difficiles, qui reviennent à plusieurs reprises. En somme, les changements et les additions doivent être approuvés. L'exécution typographique est presque luxueuse.

J. P. WALTZING.

Digitized by Google

Observations de style, *destinées à faciliter l'intelligence et la traduction des auteurs latins, par* TH. PREUD'HOMME, *professeur à l'athénée royal de Chimay.* Namur, Wesmael-Charlier, 1896. 48 pages.

Voici le deuxième ouvrage que fait éclore en quelques mois le nouveau programme des athénées, qui porte en troisième : *Construction latine. Particularités du style latin,* et en seconde : *Revision des particularités du style latin.* Nous avons parlé récemment du petit traité de stylistique latine de M. Maréchal. (Voyez plus haut, p. 101). M. Th. Preud'homme ne s'est pas tracé un plan aussi vaste. Au cours des lectures faites avec ses élèves, il a noté, dit-il, un certain nombre de phrases qui présentent des difficultés particulières; il les a groupées en quatre classes et ce sont ces quatre paragraphes détachés de la stylistique latine qu'il " offre aux élèves de nos athénées et de nos collèges. „ Il aurait pu intituler son petit livre: *Quelques observations sur la traduction du latin en français;* car, c'est au point de vue de la lecture des auteurs et de la version qu'il se place, et non au point de vue du thème, comme on le fait ordinairement dans les traités de ce genre (Voyez, par exemple, les stylistiques de Berger et de Naegelsbach). Avant tout, il veut apprendre à saisir exactement le sens et à traduire fidèlement; ainsi comprise, la lecture des auteurs devient à la fois un exercice de style latin et de style français, car, pour faire une bonne traduction, il faut être maître du génie des deux langues. Ce point de vue est excellent : c'est celui où l'on doit se placer dans l'enseignement des humanités latines.

Le chapitre I étudie *quelques cas d'indétermination de sens.* L'auteur appelle ainsi les cas où le français s'exprime avec plus de précision que le latin. Ainsi, le latin affectionne les mots à sens général : *res,* les pronoms neutres *hoc, illud, istud, id, quod,* des verbes tels que *valere, afficere, uti.* Ces mots doivent être rendus par un terme précis qui diffère dans chaque cas et qui ressort du contexte. Tout ce que M. P. dit à ce sujet est fort juste; mais pourquoi ne reproduit-il pas les exemples de *res,* et pourquoi *uti* et les autres verbes sont-ils traités avec moins d'honneur que *valere?* Le verbe *uti* est aussi important que *valere* au point de vue où se place M. P. Quant

Digitized by Google

aux pronoms neutres qui se traduisent par un substantif, il faut distinguer deux cas : ou bien le pronom annonce une proposition : *Inter omnes hoc constat* (cette vérité que) *virorum esse fortium toleranter dolorem pati* (Cic., *Tusc.*, 2, 18, 43); ou bien son sens ressort des autres mots : *Quaestoribus ad id ipsum* (à cette fin) *creatis* (Liv., 24, 23, 2). *Hoc* (ce cas) *nondum accidit. Hoc* (ce sujet) *nondum attigisti.*

M. Preud'homme, qui donne des exemples de ces deux cas, eût bien fait de les distinguer, avec Berger (1re éd., 1884, p. 180). Il fallait aussi faire remarquer que *id* annonçant le relatif est souvent sous-entendu : *ponere jubebam, de quo* (un sujet sur lequel) *quis audire vellet* (*Tusc.*, 1, 4, 7). Cf. Berger, § 93, r. I, p. 181. Antoine, *Observations sur les exercices de traduction du français en latin*, Klincksieck, 1880, p. 10 (bon petit livre).

Il fallait encore signaler l'emploi suivant : *Illud* (cette pensée) *Platonis obscurius est.* Cf. Antoine, p. 16.

Il fallait enfin dire que le masculin, *is, ille,* s'emploie de la même façon. Après avoir parlé de César ou de Virgile, le français dira : le général (romain), le poète (de Mantoue), pour éviter la répétition du nom propre; le latin mettra : *is, ille* (Berger, § 105, 3° et 4°, p. 204. Antoine, p. 17). C'est une remarque qui trouve son application à chaque instant.

Au § 2, il s'agit du *rapport de sens entre deux mots.* M. P. étudie les rapports marqués par le génitif, qui ne paraissent pas toujours clairs aux élèves. Au lieu de laisser tâtonner ceux-ci à propos de chaque exemple, il fallait expliquer tous ces génitifs avec Riemann, *Syntaxe latine*, §§ 48 et 49. Les phrases que cite M. P. se ramènent à deux cas :

a) Avec les substantifs verbaux, le génitif indique soit le sujet, soit l'objet de l'action marquée par le verbe (*gén. subjectif* ou *objectif*). Il suffit d'employer le verbe et de voir si le génitif devient sujet ou complément. La difficulté commence quand *le substantif dérive d'un verbe* (ou contient l'idée d'un verbe) *qui ne régit pas l'accusatif, mais se construit avec le datif ou avec une préposition.*

Je prends les exemples de M. P. :

Génitifs subjectifs :

defensione legis — lex defendit.

Digitized by Google

vocis contumelia — vox contemnit.
judicium taciturnitatis — taciturnitas judicat.

GÉNITIFS OBJECTIFS :

controversia facti — controversari de facto.
disceptatio juris — disceptare de jure.
opinio ingenii — bene, male opinari de ingenio.
verbi invidia — invidetur verbo.

GÉN. OBJ. ET SUBJ. ensemble :

hiemis } *perfugium*	*fugimus hiemem.*
avaritiae }	*avaritia (= avari) perfugit.*
Helvetiorum	*Helvetii*
injuriae	*injuriam fecerunt*
populi Romani	*populo Romano.*

Ainsi le sens se dégage clairement et l'on découvre sans peine le moyen de le rendre.

b) Le *génitif explicatif* marque en quoi consiste l'objet désigné par le premier substantif : *O condicionem* (et non : *conditionem*)[1] *miseram, non modo administrandae, sed etiam conservandae reipublicae,* le sort malheureux qui *consiste* à administrer, et non : qui *vient du fait* d'administrer.

Quant à la phrase de Cicéron, *Cato Maj.,* 1, 8, 20 : *Quid exspectas auctoritatem loquentium, quorum* (et non : *cum*) *voluntatem tacitorum perspicis,* M. P. l'entend mal, parce que sa lecture est fautive[2]. Les éditions Teubner et Weidmann ont *quorum. Tacitorum* se rapporte donc à *quorum*, et il ne s'agit pas de la volonté exprimée par le silence (comme *judicium tacurnitatis,* plus haut), mais de ceux *dont tu vois clairement la volonté,* MALGRÉ *leur silence.* Du reste, pour *loquentium,* qui se traduit par : *la parole,* cette phrase devrait être citée à la page 43 (emploi du concret pour l'abstrait, comme dans : *fremitus indignantium*, frémissements d'indignation).

---

[1] Voyez le *Manuel d'orthographe latine*, par F. ANTOINE (d'après Brambach), Klincksieck, 1881, 97 pages.

[2] A la p. 8, il y a encore une faute d'impression : *consortem* pour *consentientem.*

Digitized by Google

§ 3. *Rapport de sens entre deux propositions.* Les remarques sont excellentes; elles portent sur les constructions telles que : *fuit contentio, utrum ... an ...*, il y eut une discussion (*sur le point de savoir*), si ... ou si ...; *miror, quid causae fuerit,* je me *demande* avec étonnement ..., etc. etc. Les phrases où l'on doit suppléer une proposition telle que : *sachez que, je vous dirai que, je m'exprime de la sorte* (pp. 16 et 17), seraient mieux placées au paragraphe de l'ellipse (p. 47), car il s'agit là de véritables ellipses.

§ 4. Idées latentes. Il est question des auxiliaires de mode : *pouvoir, falloir, devoir, savoir*, que le français ajoute, et des idées : *seulement, réellement,* que le latin n'exprime souvent pas. Les exemples sont bien choisis et bien expliqués. M. P. pouvait y joindre les substantifs tels que : *pudor* (sentiment de) l'honneur; *misericordia* (sentiment de) pitié, et d'autres du même genre (Antoine, p. 18).

Tout le chapitre II est consacré à montrer comment il faut découper les *périodes* latines dans la traduction[1]. Il est intitulé: *du caractère synthétique de la langue latine.* M. P. fait voir que les propositions conjonctives commençant par *cum, ut, ne, quod*, etc., et les propositions relatives deviennent généralement, en français, des propositions coordonnées.

Il n'entreprend nullement d'enseigner le mécanisme de la période latine. Il choisit des phrases assez longues et il apprend aux élèves à les disloquer, si je puis ainsi dire. Chacune contient, du reste, quelque chose d'intéressant au point de vue de la traduction et on ne peut qu'approuver les explications de M. P. On aurait tort de chercher dans son livre plus qu'il n'a voulu y mettre; mais cette matière me semble devoir être étudiée d'une façon plus systématique. Pour la période en général, il faudrait commencer par la plus simple pour arriver à la plus compliquée. Inutile d'insister là-dessus.

Nous dirons un mot d'une des constructions sur lesquelles M. P. attire avec raison l'attention : c'est celle où une proposition subordonnée (commençant par un relatif, par *si, cum,*

---

[1] Mauvaise traduction : l'écartassent de ses biens (p. 24); la race d'hommes qui reprochent, au lieu de : des hommes qui reprochent, ou : la race d'hommes qui reproche (p. 32). Ponctuation : *qui si eadem lege* (p. 32).

Digitized by Google

quia, etc.) est intercalée dans une relative. Voici les trois degrés qu'il faudrait mettre sous les yeux des élèves [1] :

1. Construction régulière. Cic., *Cato Major*, 5, 13 : *Gorgias centum et septem complevit annos,* QUI, CUM EX EO QUAERERETUR, *cur tamdiu vellet esse in vita : Nihil habeo,* INQUIT, *quod accusem senectutem.*

2. Le relatif s'accorde comme s'il faisait partie de la subordonnée et le démonstratif disparaît : Cic., *de off.*, *2*, 25,89 : *Ex quo genere comparationis est illud Catonis senis :* A QUO CUM QUAERERETUR *quid maxime in re familiari expediret,* RESPONDIT : " *Bene pascere.* „ Au lieu de : *qui, cum ex eo quaereretur ..., respondit.*

3. Le relatif ne fait partie que de la subordonnée déjà introduite par un autre relatif ou par une conjonction : Cic., *de fin.*, 5, 26, 76 : *An adulescentem discere ea mavis,* QUAE CUM *plane perdidicerit, nihil sciat.* Ici le relatif ne peut devenir sujet ni complément de *sciat.*

M. P. ne donne des exemples que de ce troisième cas, et il fait une distinction très utile au point de vue de la traduction ; il montre fort bien quand le relatif doit être maintenu.

Au § 3, il parle de l'interrogation indirecte. Les subordonnées françaises commençant par *ce que* offrent une difficulté, parce qu'il faut distinguer celles qui restent en latin des relatives (*id quod*) de celles qui deviennent interrogatives (*quid*). Par exception, M. P. se place ici au point de vue du thème, et pourtant la difficulté se présente aussi en latin, si l'on veut que les élèves saisissent les nuances. Cicéron dit, par exemple : *Equidem non dubitabo quod sentio dicere* (*De Or.*, 1, 14, 61), je n'hésite pas à dire l'opinion que j'ai ; et un peu plus loin : *Plane quid sentiam enuntiabo* (*Ibid.*, 1, 26, 119), je dirai ouvertement (quelle est) mon opinion. Le français dira dans les deux cas : *ce que* je pense. Ici, c'est affaire de nuance ; ailleurs, une seule de ces deux constructions est possible. Nous doutons que les indications de M. P. suffisent pour guider les élèves. Il commet

---

[1] Cf. R. Kuehner, *Ausführliche Gramm. der lat. Sprache,* II, § 196. Naegelsbach, *Stylistik,* 7e édit., § 164 et 165.

Digitized by Google

même une erreur en voulant établir une distinction en français. Voici deux phrases françaises :

Il m'a demandé ce que (*quid*) je désirais (*cuperem*).
Il m'a accordé ce que (*id quid*) je désirais (*cupiebam*).

Dans chacune, le complément direct est *ce*, déterminé par une relative et il ne peut être question de proposition interrogative, ni dans l'une ni dans l'autre. Le français met toujours le relatif; le latin met l'interrogatif, chaque fois que l'idée est interrogative. Je ne sais s'il existe un moyen simple et infaillible de le faire reconnaître dans tous les cas par les élèves. Avec le verbe *demander*, il suffit de voir si *demander* veut dire : demander à quelqu'un de *donner*, ou : demander à quelqu'un de *dire*. Ainsi on distinguera facilement ces deux phrases : *Je lui ai demandé* (*de dire*) *ce qu'il désirait*, et : *Je lui ai demandé* (*de me donner*) *ce que je désirais*. Outre ce verbe, la difficulté se présente encore après ceux qui signifient : *dire, penser* et *savoir*, ou le contraire : *cacher, taire, oublier*. Prenez ces deux phrases de M. P. :

Personne ne sait ce que vous préméditez.
Personne ne sait ce qu'il n'a pas appris.

On n'aboutira pas en disant aux élèves que dans la première le complément direct n'est pas *ce*, mais *ce que vous préméditez*, et que dans la seconde le complément direct est *ce*, déterminé par la proposition relative : *qu'il n'a pas appris;* car dans la seconde la proposition relative est aussi nécessaire que dans la première. Les anciennes grammaires disaient tout simplement : Traduisez par *quid*, si vous pouvez remplacer *ce que* par : *quelle chose;* traduisez par *id quod*, si vous pouvez remplacer *ce que* par : *la chose* ou *les choses que*. La règle paraît bien mécanique et a l'air d'une recette, et pourtant elle va au fond des choses; en effet, le français, qui a perdu son interrogatif indirect *que* (M. P. cite à propos : *je lui dis qu'il allât voir* QUE *c'était*, de Joinville)[1] et qui le remplace ordinairement par

[1] Littré cite encore un exemple de Malherbe, II, 4 : Et ce misérable .., qui n'avait jamais éprouvé que (*quid*) peut un visage d'Alcide. *Dictionnaire*, au mot *que*.

Digitized by Google

le relatif *ce que*, n'a que ce moyen de faire sentir l'interrogation. On pourra dire :

Personne ne sait *quelles choses* vous préméditez.
Je lui ai demandé *quelle chose* il désirait.

mais on devra dire :

Personne ne sait *les choses qu'*il n'a pas apprises.
Je lui ai demandé *la chose que* je désirais.

Du reste, c'est le même procédé qu'on suit, quand il s'agit de phrases telles que celle-ci : Je n'ai jamais entendu dire qu'un vieillard eût oublié l'*endroit où* il avait enfoui son trésor. On examine si l'on peut dire : *dans quel endroit*, et l'on aura la phrase de Cicéron : *Nec vero quemquam senem audivi oblitum, quo loco thesaurum obruisset* (*Cato Major*, 7, 21. Preud'homme, p. 37).

Page 40. Dans la phrase : *Videndum tamen* (*est*), *quid ille possit sustinere*, l'interrogation indirecte est sujet de *videndum est*, et non complément. On peut même l'annoncer par le sujet *illud* et dire : *Illud videndum est, quid ... possit.* Il en est de même des propositions infinitives : *credendum est* ou *credibile est hominum causa factum esse mundum.*

Le chapitre III intitulé : *Préférence accordée aux expressions concrètes* [1], réunit en quatre pages ce qu'il y a de plus intéressant à dire sur ce sujet. Le chap. IV traite de quelques figures de style; nous savons gré à M. P. de s'en être tenu aux principales.

En somme, si l'on corrige quelques bévues, plus ou moins graves, l'opuscule de M. P. est bien fait et peut rendre service. Et pourtant convient-il à l'usage auquel son auteur le destine? Peut-il servir de manuel classique? Il a un grave défaut, c'est qu'il ne traite que des paragraphes détachés de la stylistique, et qu'il les traite d'une façon incomplète. Les autres chapitres de la stylistique pourraient faire l'objet d'un opuscule pareil, non moins utile. C'est un traité complet qu'il faut. A la vérité, on peut se demander si l'emploi d'un manuel est réellement, sinon nécessaire, du moins désirable.

---

[1] Nous ne comprenons pas bien pourquoi M. P. dit encore : expressions *objectives*.

Digitized by Google

Nous le croyons. Sans doute, l'enseignement de la stylistique doit commencer avec la première année de latin, car c'est faire de la stylistique que de dire aux élèves que le latin met ordinairement le verbe à la fin de la proposition, et d'expliquer pourquoi César a relégué le mot *tres* au bout de la phrase : *Gallia est omnis divisa in partes tres.* Sans doute, c'est peu à peu, par la lecture des auteurs et par les thèmes de reproduction, que les élèves doivent se rendre compte du génie de la langue latine. Mais il arrive un moment où les observations éparses, faites dans le cours des études, doivent être classées et présentées systématiquement pour être mieux comprises et mieux retenues. C'est alors qu'un manuel vient à point : il fait éviter les dictées qui font perdre du temps et dispense de faire écrire à nouveau ce qui a été dit antérieurement.

Nous terminons par une observation que nous prions M. P. de ne pas prendre pour une chicane. Il croit devoir nous avertir dans sa Préface qu'il a parfois, *mais bien rarement,* mis à profit les ouvrages de Naegelsbach, Hense et Berger. Sans doute l'originalité est un mérite, mais elle n'est pas la principale qualité qu'on exige des ouvrages de ce genre. Si l'auteur n'oublie rien de ce qui est nécessaire, si ses explications sont les plus claires et les plus simples en même temps que les plus exactes, on ne lui fera pas un reproche, on le louera plutôt d'avoir tiré profit des travaux d'autrui.

J. P. WALTZING.

Manuel de géographie de l'État Indépendant du Congo, *à l'usage de l'enseignement moyen, par* JULES FRÉDÉRICHS, *professeur à l'Athénée royal d'Ostende.* 1 vol. double in-18°, 72 pp. avec deux cartes. Bruxelles, Lebègue et Cie. 1895.

La publication de ce manuel spécial a pour but : en premier lieu, de remplacer les données plus ou moins incomplètes ou surannées que l'on rencontre à propos du Congo dans nos manuels de géographie universelle; ensuite, de donner satisfaction immédiate aux programmes officiels lorsque ceux-ci, dans un temps plus ou moins prochain, prescriront dans l'en-

Digitized by Google

seignement l'étude particulière du Congo à l'égal de celle de la Belgique. Partant de là, l'auteur a condensé et méthodiquement classé dans son livre ce que l'on sait actuellement du territoire de l'État du Congo.

Tout le sujet est divisé en quinze chapitres d'inégale étendue : d'abord, un aperçu historique de la formation de l'État Indépendant, depuis la création de l'Association internationale africaine, à Bruxelles en 1876, jusqu'à la présentation, en 1895, du projet de loi réglant la reprise de l'État du Congo par l'État belge; — ensuite, la traite des nègres et la guerre contre les Arabes; — l'étude géographique: bornes, superficie, chiffre de la population, orographie, hydrographie, topographie; — un résumé chronologique des explorations du bassin du Congo, lesquelles, pour la plupart, ont été faites par nos compatriotes; — le livre se termine par les chapitres sur le climat, les productions naturelles, l'ethnographie, l'administration, les principales stations, les services publics, le commerce et les voies de communication.

Ce livre est donc véritablement un Manuel complet de l'État Indépendant du Congo, dans lequel tout lecteur peut trouver facilement les notions spéciales qui l'intéressent.

Comme manuel d'enseignement, il n'a pu éviter certaines difficultés inhérentes au sujet lui-même : les détails et les noms sont nombreux, par cela même difficiles à classer et à retenir; de plus, les éléments d'une même énumération, rivières, villages, etc., paraissent avoir une valeur égale, tandis que, mieux connus plus tard, plusieurs de ces détails pourront sans inconvénient être passés sous silence. Ce sera donc l'affaire du professeur de les généraliser autant que possible, et celle de l'élève d'aider sa mémoire par des tableaux ou des croquis.

Deux cartes sont jointes au manuel. — La carte orographique du bassin du Congo est nette et précise, elle l'est même trop : elle présente la ligne de partage des eaux du bassin sous forme d'une belle ceinture de montagnes à double pente et nous montre, dans l'intérieur, des chaînes à longue portée. Certainement bien des élèves, voire même des professeurs, prendront ce dessin si précis comme l'expression de faits constatés, tandis qu'en réalité, le peu d'observations que l'on possède sur l'orographie, surtout dans la région du par-

Digitized by Google

tage des eaux au N. et au S. du bassin, n'autorise pas un pareil tracé. — Sur la carte d'ensemble de l'État du Congo, la petite carte mise dans un coin pour indiquer la grandeur comparative de la Belgique, est de nature à dérouter le lecteur : celui-ci cherchera vainement entre les deux cartes le rapport de $\frac{1}{80}$ qui existe entre les superficies des deux pays. Cela provient du tracé défectueux du canevas de la petite carte, sur laquelle l'intervalle de 1 degré entre les méridiens est trop grand de près d'un tiers, ce qui allonge démesurément la figure de la Belgique de l'ouest à l'est.

L'auteur a utilisé ces cartes toutes faites; nous ne lui présentons nos observations à ce sujet que parce que nous espérons qu'il aura bientôt l'occasion de faire une nouvelle édition de son livre et de donner ainsi à celui-ci toute l'utilité qu'il comporte. Nous croyons aussi lui rendre service en lui signalant quelques autres menus détails. Page 24, ligne 17, le terme " Victorialand „, quelque exact qu'il soit au point de vue physique, n'est pas en usage, même chez les Anglais, pour désigner la partie de l'Afrique orientale anglaise comprise entre les lacs Victoria, Albert et Albert-Édouard; de même, le terme " Zanguebar „ est tout à fait abandonné aujourd'hui, et celui de Zanzibar, son ancien équivalent, ne désigne plus que l'île de ce nom, tandis que tout le territoire qui s'étend de l'océan Indien aux lacs Victoria et Tanganika est toujours désigné aujourd'hui sous la dénomination d'Afrique orientale allemande. — Même page, dernière ligne, au lieu de " 1700 kilom., „ il serait plus juste de dire " à peu près 2000, „ puisque dans les deux directions il y a une distance de 18 degrés. — Page 28, ligne 4, il faut dire : " Virunga, entre le lac Kivu et le lac Albert-Édouard „. — Page 32, il semble inutile de dire en note que le lac Landschi n'existe pas, puisque ce lac n'est pas mentionné dans le texte, et qu'il n'existe pas ou n'existe plus, même sur les cartes actuelles. — Page 36, ligne 2, c'est à " gauche „ et non à droite que le Kassai reçoit les affluents qui prennent leur source dans l'Angola.

En résumé, le Manuel de l'État du Congo répond à son but et sera très utile pour répandre dans l'enseignement les notions nécessaires sur la géographie de ce nouvel État.

X.

Digitized by Google

La question des humanités, *par* J. Verest, S. J. Bruxelles, Schepens, 1896.

Écrire, dans l'état actuel des esprits, un livre, et disons-le tout de suite, un bon livre, en faveur des humanités classiques traditionnelles, n'est pas un mince mérite. Il faut une foi robuste dans l'excellence de ces études, un généreux désir d'être utile à la grande cause de l'enseignement, pour oser porter une main sacrilège sur les idoles du jour et s'exposer aux bruyantes représailles de leurs dévots. En effet, conspuer les langues et les littératures anciennes, professer une fougueuse admiration pour les langues modernes ou les sciences, est chose bien portée et tout à fait au goût du jour : mais ce n'est pas chez les vrais savants qu'on trouve l'intolérance la plus intransigeante. Quoi qu'il en soit, chez nous comme ailleurs, les humanités anciennes sont devenues le bouc chargé de toutes les iniquités d'Israël, et lorsqu'on lit les élucubrations de certains pédagogues de hasard — écoutés d'autant plus religieusement que la pédagogie leur est plus étrangère — on ne peut s'empêcher de penser aux paroles de l'apologiste : Si Tiberis ascendit in moenia, si Nilus non ascendit in arva, si coelum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim " Christianos ad leonem! „ Car nous en sommes là. Si les jeunes gens n'ont pour l'étude qu'une passion modérée ou s'ils s'abîment la santé au travail; s'il y a des cancres sur les bancs de l'université, s'il y a trop d'employés, trop de fonctionnaires, trop d'avocats, trop de médecins; si la concurrence étrangère menace le commerce national .... la faute en est au latin et au grec.

Cette crise n'a pas été amenée seulement par les admirables découvertes des sciences ni par l'utilité croissante des langues modernes, puisqu'aussi bien l'étude des langues anciennes n'empêche l'étude ni des unes ni des autres : les pitoyables résultats de notre enseignement n'y sont pas étrangers. Dénoncer en toute franchise les causes de notre insuccès, chercher les remèdes appropriés, c'est ce qu'a fait jadis M. le chanoine Féron dans un livre qui, dans tout autre pays, eût révolutionné l'enseignement, et c'est ce que vient de faire de nouveau le P. Verest.

Digitized by Google

" Il n'y a pas à se le dissimuler, dit M. V., il existe chez nous une question des humanités, et, ce qui est plus grave, la discussion porte non pas sur tel ou tel détail d'organisation, mais sur la base même, sur le fondement des études. „ Chargé de la formation pédagogique des futurs professeurs de la compagnie de Jésus dans notre pays, l'auteur a senti combien redoutable était sa responsabilité, et il s'est livré à un examen impartial et consciencieux des différents systèmes préconisés, que l'on peut classer sous les quatre rubriques suivantes : 1° Le système des humanités dites modernes, 2° celui des humanités scientifiques, 3° celui des classiques païens et chrétiens comparés, 4° le système allemand ou philologique.

Une question préalable se pose : quelle est la mission de l'enseignement moyen? Avec infiniment de raison M. V. distingue entre les classes professionnelles et celles des humanités anciennes. C'est pour ne l'avoir pas fait que si souvent des personnes bien intentionnées d'ailleurs, mais peu au courant des choses de l'enseignement, nous adressent des critiques absolument injustifiées et injustifiables. Admettant que les humanités constituent essentiellement un enseignement préparatoire aux hautes études, l'auteur pose la thèse suivante : " *le système d'éducation qui a pour base l'étude grammaticale et littéraire des auteurs grecs et latins classiques, est le moyen incomparablement le plus efficace pour donner aux jeunes intelligences leur complète formation.* „ Remarquons que cette conception de l'enseignement, défendue il y a quelque dix ans par moi-même, ne lèse les intérêts de personne. Vous, père de famille, vous désirez pour votre fils un enseignement pratique? Faites lui suivre les cours professionnels qui, avec leurs sections commerciale et scientifique, répondent à votre désir. Votre fils doit-il faire des études supérieures? L'université lui enseignera les connaissances spéciales qui en feront un savant ou un praticien, mais en attendant, permettez que les humanités donnent à son esprit la maturité nécessaire pour aborder avec fruit les hautes études. Cette tâche est ardue, elle suffit à l'enseignement moyen, et l'on compromet tout à vouloir trop se hâter.

Pourquoi faut-il donner la préférence aux langues anciennes? Les langues modernes, dit M. V., sont insuffisantes

Digitized by Google

comme base des humanités. Et en effet, ce n'est pas par la pensée objective (fond), mais par la pensée subjective (forme) que les anciens ont excellé; mieux que personne ils ont su exprimer leurs idées avec clarté et précision. Or, c'est ce secret que nous devons leur ravir et qu'importe, à ce point de vue, que leur pensée objective soit parfois erronée? L'art d'écrire consiste essentiellement à éveiller dans l'esprit du lecteur une idée identique à celle qui existe dans l'esprit de celui qui écrit, et cela est surtout nécessaire pour les œuvres admises dans l'enseignement. Le meilleur écrivain classique ne sera donc pas toujours celui dont la pensée objective sera la plus belle. Si la pensée subjective chez les anciens l'emporte sur la nôtre, c'est 1° que les anciens avaient un tour d'esprit, une vision des choses qui diffèrent radicalement des nôtres : cela tient à ce que dans l'ordre moral, social, économique, politique et privé, tout était autrement conçu, réglé et organisé; 2° cette vision des choses, ils l'ont exprimée avec une incomparable précision, qui est à la fois l'indice et le fruit d'un esprit éminemment philosophique. Il s'ensuit *a*) que pour les comprendre nous devons nous transporter mentalement dans un monde où tout est nouveau pour nous : les mots, les hommes et les choses; que nous devons abandonner notre point de vue habituel, pour nous mettre au leur; *b*) que cependant, grâce à la perfection de leur langage, il nous est parfaitement loisible de nous initier à ces mystères, sous leur conduite; *c*) qu'en le faisant, nous nous livrons nécessairement à un travail incessant de raisonnement et de réflexion, que nous comparons entre elles deux civilisations disparates, l'une primitive et simple, l'autre déjà vieille et très compliquée; *d*) que par conséquent l'étude des auteurs anciens est un moyen singulièrement efficace de culture intellectuelle.

Mais la culture formelle embrasse aussi la culture littéraire. A ce point de vue spécial, se demande M. V., les anciens ont-ils autant de titres à être classiques que lorsqu'il s'agit de l'étude de la grammaire? et il répond avec le P. Burnichon : " Quelle que soit la richesses des littératures nouvelles, les modèles antiques n'ont pas été surpassés; il n'est pas sûr qu'ils aient été égalés. D'ailleurs, là n'est pas précisément la question .... il ne s'agit pas de savoir si telle littérature

Digitized by Google

moderne peut théoriquement soutenir la comparaison, mais bien où se trouvent les chefs-d'œuvre les plus propres à former le jugement et le goût esthétique des adolescents. Les créations les plus puissantes, les envolées les plus superbes du génie peuvent fort bien n'être pas bonnes pour cela. C'est pourquoi il y a dans tous les genres, en littérature comme dans les arts, des œuvres de premier ordre qui ne seront jamais classiques, au sens vrai du mot. Pour mériter cet honneur, et si l'on ose parler ainsi, cette mission, il faut par dessus tout qu'une raison ferme et lumineuse domine les autres facultés, même les plus brillantes et les plus originales, pour les contenir dans la vérité, l'ordre et l'harmonie. Or, à ce point de vue, le seul qui nous occupe, les anciens restent hors de pair, et leur maîtrise ne peut être contestée .... Il nous coûtera de longues années pour être en mesure d'apprécier cette beauté-là : Mais quand une fois on l'aura comprise et goûtée, le goût lui-même sera formé; l'esprit du jeune homme sera en possession d'un idéal qui lui servira désormais de règle et de mesure; il ne sera plus exposé à se laisser leurrer par les brillantes niaiseries de littérateurs aventureux qui vont au hasard de leur fantaisie; il ne sera pas de ceux qui prennent les excentricités pour les marques d'un talent supérieur. En voyant les élucubrations des écrivains à la mode, cette langue incroyable, tourmentée, grimaçante, ces grâces littéraires qui rappellent les cabrioles du cirque et font l'admiration des sots, le disciple des humanités d'autrefois se prend à dire : voilà le résultat d'une éducation où mes vieux maîtres n'ont plus la place qu'ils devraient avoir. „

M. V., continue en citant le célèbre discours tenu par Stuart Mill, à St. Andrews [1].

La démonstration directe de la thèse est philosophiquement la partie la plus importante du livre, mais aussi la plus difficile à résumer. Je me permettrai d'ajouter quelques considérations personnelles à celles qui précèdent.

---

[1] L'ouvrage le plus démonstratif que je connaisse sur cette question est celui du Dr Planck : *Das lateinische in seinem Recht als wissenschaftliches Bildungsmittel.* Wiesbaden, 1890.

Digitized by Google

Et d'abord, ce n'est pas une petite difficulté que de trouver dans les littératures contemporaines des œuvres maîtresses à la portée des élèves. Je ne parle pas d'extraits, mais d'œuvres complètes. Il y a d'abord la question de simplicité. Combien les écrivains modernes, surtout les poètes, sont compliqués! Que de choses je ne saisis pas chez eux! Quand nous sommes arrêtés dans un auteur ancien, c'est généralement par la lettre, non par l'esprit, alors que tant de modernes semblent considérer l'obscurité comme une muse!

Mais enfin, admettons que cette complication des pensées et des sentiments — pour ne pas parler de celle de la forme — ne soit pas une sérieuse entrave; comment faire, à une époque où le conflit des opinions est si ardent, pour respecter la neutralité de l'enseignement, quand nous aurons à expliquer des écrivains dont les tendances philosophiques ou religieuses ne sauraient être toujours d'accord avec celles des parents qui nous confient leurs enfants? Lorsque nous aurons écarté les ouvrages érotiques ou simplement licencieux, ceux qui attaquent la religion ou ceux qui la défendent, ceux qui prêchent le matérialisme, l'athéisme, le sensualisme, le scepticisme, etc., je ne vois pas trop ce qui restera. *Or, cette élimination doit se faire, puisque l'enseignement de l'État doit être neutre.* Dans les grandes villes, on trouve dans une même classe des catholiques, des protestants, des juifs, des non-croyants; le professeur sera ligoté et sa situation peu enviable. Il faut donc avouer que les opinions politiques ou religieuses des Grecs et des Romains n'alarmant pas les pères de famille, les langues anciennes ont sur les modernes un avantage marqué. Je comprends que le choix de M. Buschmann, auteur d'un *Deutsches Lesebuch für höherer Lehranstalten* (Trier 1889), employé dans certains athénées, se soit porté sur les morceaux suivants : Socrates und Xenophon, Das Schwert des Damocles, Alexander in Indien, Krösus und Solon, Niobe, Herkules am Schneidewege, Die Hochzeit des Peirithoüs, Hektor und Ajax, Hektor's Abschied von Andromache, Hektor's Tod, Odysseus bei den Cyclopen, Odysseus und Penelope, Miltiades, Die Schlacht bei Thermopylai, Tod des Sokrates, Alexanders des Grossen Jugend, Die Schlacht am Granikus, Die Schlacht bei Canna, Cäsars Tod, Die Theater der alten Griechen, Das

Digitized by Google

altrömische Wohnhaus, Olympia und die Olympischen Spiele, Die Zerstörung Trojas, Laokoon, C. Julius Caesar, etc. J'approuve pleinement ce choix qui est de nature à éviter toute discussion irritante sur la politique ou la religion, mais c'est là du moderne qui ressemble étrangement à de l'ancien.

Ajoutez aux considérations qui précèdent la tendance chauvine de certaines littératures. C'est ainsi que le même Lesebuch contient des morceaux d'une note très différente : Deutscher Heldenmut, Der Schwarze Husar, Preussens Erhebung gegen Napoleon I, Sedan, Die Gründung des neuen deutschen Kaisertums, Der Rheinstrom ein Bild der menschlichen Lebens, Der Graf von Habsburg und des Sängers Fluch, Die Trompete von Gravelotte, Das Vaterland, Im Vaterland, Des Deutschen Vaterland, Dem Vaterlande, Deutschland über alles, Deutscher Trost, Lied der Deutschen, Das Rheinlied, Kriegslied, Soldaten Morgenlied, Reiters Morgenlied, Vorwärts, Gebet während der Schlacht, Rheinlied, Ihr habt's gewollt!, Der Heilige Krieg, Kriegslied, Deutsche Siege, Am 3. September 1870, Das Lied vom deutschen Kaiser, Kaiserlied, Deutscher Siegesgesang. Cela, c'est du moderne et même du contemporain, mais je me demande quels sentiments cette poésie chauvine et guerrière peut bien évoquer chez la jeunesse *belge,* et en quoi elle contribuera à son éducation intellectuelle et morale. En tous cas, ce n'est ni la générosité ni le tact qu'elle y apprendra.

Je crois, à l'examiner de près, que ce ne sont tant les langues que les œuvres qui seront le plus sérieux obstacle à une culture générale, généreuse et humanitaire, respectant toutes les convictions, par l'étude exclusive des littératures modernes, et M. V. paraît être du même avis.

L'auteur examine ensuite si les mathématiques ou les sciences peuvent servir de base aux humanités, et sa réponse est négative. Ce point a été discuté jadis avec sa compétence bien connue par M. Fouillée, dans son ouvrage sur l'enseignement national, que M. Verest n'a eu garde de négliger. La solution adoptée est celle proposée par M. Mansion. " La vraie place de l'enseignement des sciences naturelles est dans une année spéciale, après la rhétorique. Alors les facultés des jeunes gens moyennement doués au point de vue de l'intelli-

Digitized by Google

gence et de la volonté ont été suffisamment développées et d'une manière harmonique par l'enseignement des langues et des éléments des mathématiques. Ces deux enseignements, complémentaires l'un de l'autre, ont d'ailleurs donné à l'étudiant l'occasion d'analyser 1° à propos du grec et du latin, les idées morales qui sont depuis des siècles le patrimoine de l'humanité; 2° a propos des mathématiques, les idées de nombre, de forme, de mouvement, sans lesquelles on ne pénètre pas sérieusement dans l'étude de la nature. „

Je ne puis m'empêcher de relever ici un reproche fait à l'étude des langues, celui de développer d'une façon anormale la mémoire et l'imagination, au détriment du raisonnement. C'est exactement l'inverse qui est vrai. Depuis de longues années on a tant parlé d'abus, on a tant déprécié la mémoire, sans laquelle cependant toute étude est impossible, qu'elle est devenue la plus négligée des facultés. En outre, si l'on examine la question d'un point de vue général, il faudra bien admettre que les grands écrivains expriment des idées, c'est à dire des choses, et que leur étude ne saurait donc constituer un enseignement uniquement formel. Quant à la grammaire, elle est une pure science d'observation au même titre que les sciences naturelles, que l'on exalte toujours. Une règle de grammaire n'est que la généralisation d'une série plus ou moins grande d'observations; elle procède par induction, et il n'y a que ceux qui s'imaginent que la grammaire est une science achevée qui puissent croire le contraire. Il y a cependant une différence entre elle et les sciences naturelles, différence entièrement à l'avantage de la grammaire, dans le cas présent. D'une série d'observations on déduit de part et d'autre une loi, une règle; mais, comme dans les sciences de la nature on a affaire à des forces aveugles, on y doit admettre que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets dans les mêmes circonstances; en grammaire ce principe ne peut être aussi absolu. Dans la grande majorité des cas, les mêmes causes produiront les mêmes effets, mais il y faut tenir compte d'un facteur psychologique. Par là, la grammaire reflète mieux la logique de l'esprit humain que les sciences naturelles; elle est moins absolue, plus relative, puisqu'elle tient compte de notre

Digitized by Google

liberté, et dans la vie de l'humanité, tout est relatif et contingent. Que si on nous objecte que nous ne pouvons refaire devant l'élève tout le travail de nos devanciers, l'objection touche bien plus les sciences naturelles que la grammaire.

Après avoir déblayé le terrain, M. Verest, abandonnant la théorie, s'en réfère au témoignage de l'expérience. Outre le fameux rapport de M. de Heesen, il invoque l'autorité de l'université de Berlin (1880) et de la faculté de Médecine de Paris qui, par l'organe de M. Potain, s'est prononcée (1893) énergiquement en faveur de l'étude des langues anciennes. M. Potain rappelle qu'en 1852, le gouvernement ayant dispensé les étudiants en médecine de produire le diplôme de bachelier ès-lettres, le résultat fut désastreux.

Le chapitre IV traite d'une question délicate et bien opportune, celle de la méthode des classiques chrétiens et païens comparés, qui a pour auteur M. l'abbé Guillaume. M. Verest, comme le P. Delaporte [1], rejette absolument cette méthode. Il fait valoir les raisons suivantes : " 1° M. Guillaume établit arbitrairement une distinction radicale entre la langue et le style chrétiens, d'une part, la langue et le style païens de l'autre. Or, s'il y a en littérature un genre sacré et un genre profane, il est absolument faux que ces deux genres aient des principes fondamentaux différents; 2° M. Guillaume prétend que le bas-latin dont se servent les Pères, est de loin supérieur au latin classique, ce qui est faux au point de vue pédagogique. „ Tout philologue admettra ces deux thèses sans hésiter et il me paraît d'autant moins nécessaire de suivre l'auteur dans ses intéressants développements, que la question n'est pas ouverte pour nous. Je crois cependant devoir faire une double déclaration : 1° j'ai examiné les volumes publiés par M. Guillaume et il me serait difficile de ne pas partager l'appréciation de M. Verest; 2° je ne saurais blâmer d'une façon absolue la lecture des auteurs de la décadence et des auteurs chrétiens (ce que M. Verest ne fait pas non plus). Pour ce qui concerne les derniers, il y aurait lieu de distinguer entre les apologistes grecs et ceux qui ont écrit en latin, car

---

[1] Dans les *Études religieuses.*

Digitized by Google

leur valeur littéraire n'est pas la même. Je trouve utile que l'élève puisse suivre le développement historique d'un genre. Actuellement, la poésie épique est représentée par Homère. On me dira que c'est la seule véritable poésie épique grecque. D'accord. Mais ne serait-il pas intéressant de lire *quelques passages* d'Apollonius, de Quintus et même de Nonnos? Les allemands sont moins difficiles que nous, à en juger par le *Florilegium Graecum* publié chez Teubner et la *Chrestomathie* de Opitz et Weinhold. Et pourquoi ne lirait-on pas un discours écrit par un auteur chrétien? Le christianisme infuse un esprit nouveau à la littérature grecque au moment où le monde antique agonise. Or, abstraction faite de la langue d'un St. Justin ou d'un Athénagore, qui n'est point méprisable, leurs œuvres sont précieuses pour l'histoire des idées d'un siècle intéressant entre tous. Je ne crois pas non plus que certaines poésies de St. Grégoire de Nazianze seraient déplacées dans une anthologie. C'est une question de mesure et de tact. S'agit-il de déplacer le centre des études? il nous faut déplorer une tendance qui équivaudrait à la suppression des humanités; si au contraire il n'est question que d'élargir *un peu* le cadre de la lecture dans les deux classes supérieures, ne marchandons pas notre approbation. Si on a le temps, pourquoi ne pourrait-on pas comparer deux œuvres, pourvu qu'elles s'y prêtent et qu'on ne s'obstine pas à

pugnantia secum
frontibus adversis componere ....?

car c'est là un écueil qui causera maint naufrage. Ainsi comprise, je pense que la méthode de comparaison n'a rien qui effraie M. Verest [1].

Les deux thèses que je viens de citer laissent deviner la position de l'auteur en face du Néo-Gaumisme. Il le rejette d'une façon absolue. Il conclut sa longue et triomphante réfutation par ces paroles : " Faut-il dire toute notre pensée? En présence des débordements de la littérature moderne,

[1] La lecture des auteurs chrétiens ne saurait être admise par ceux qui s'en tiennent au principe de Wolf. Admirons sa conception de l'enseignement et regrettons l'ingratitude des temps pour les idées générales.

Digitized by Google

nous croyons même qu'une éducation fortement classique est un excellent préservatif contre la séduction de ces livres où souvent l'art d'écrire est violé au moins autant que la morale. „

Là se termine la discussion des principes généraux et l'auteur aborde certaines questions de méthodologie. Ce qu'il dit me semble frappé au coin du bon sens. Il serait difficile de trouver encore du neuf dans une matière tant discutée; la grande difficulté consiste à ne pas se laisser égarer dans le dédale d'opinions contradictoires. Tout professeur lira avec intérêt et grand fruit ces pages si claires et si bien pensées. La question des thèmes et des versions me laisse cependant perplexe, et non sans raison. M. Verest rappelle ces paroles de M. Wagener : “ Aucune homme d'école ayant quelque expérience ne prétendra qu'on puisse se passer des thèmes. „ Voilà qui est bien. Mais voici M. Bréal qui prétend que “ les plus grands latinistes sont d'accord pour reconnaître que le thème ne peut, de nos jours, avoir d'autre utilité que de vérifier l'état des connaissances grammaticales de l'élève et le degré d'avancement de ses lectures. „

Je persiste à croire que le thème grammatical peut être utile jusqu'en troisième, mais qu'après cinq années d'études les élèves doivent en savoir assez pour se consacrer entièrement à la lecture des auteurs. Quant à la version écrite, je l'admets comme exercice de style, mais non comme moyen d'apprendre le latin.

Sous le titre de “ la culture réelle dans les humanités „ M. Verest discute ce principe de la pédagogie allemande — défendu par M. Féron — que la connaissance de la civilisation antique doit être le but des études humanitaires. C'est le principe admis par Madvig, c'est celui qu'a développé Schiller. Selon M. V., ce principe est faux parce qu'il spécialise les études moyennes, tandis que la spécialisation doit être réservée à l'université. Au fond, je me demande si M. Verest et M. Féron ne sont pas plus près l'un de l'autre qu'on ne le dirait à première vue. En effet, M. Verest semble employer certains termes dans un sens un peu spécial; pour lui, *culture formelle* est synonyme d'instruction grammaticale et littéraire; pour M. Féron — qui prend le terme dans l'acception allemande — c'est l'augmentation de la capacité intellectuelle

Digitized by Google

obtenue par une étude quelconque, alors que par *culture réelle* il entend la somme des connaissances acquises. La " formale Bildung „ rentre dans la catégorie de la qualité, la " reale Bildung „ dans celle de la quantité. Or, M. Verest admet sans restriction que l'un des buts des humanités est de développer l'intelligence des élèves, et l'accord entre les deux auteurs est donc complet sur ce point.

C'est une question de " quantité „, non de " qualité „ qui divise les deux savants pédagogues sur la question de la culture réelle. M. Féron, ainsi que je viens de dire, admet le principe allemand : " *le but réel des humanités est la connaissance de la civilisation antique;* „ M. Verest au contraire " *écarte du programme des humanités la philologie classique au même titre qu'il en a écarté les sciences naturelles.* „ Ne nous laissons pas duper par les mots. M. V., selon l'ancien usage français, entend par philologie classique l'érudition, soit grammaticale, soit historique. Or, prise dans cette acception, la philologie doit être bannie de l'enseignement moyen[1], précisément parce que le caractère de cet enseignement est d'être général; mais si on entend par philologie classique l'étude de l'antiquité, comme le fait M. Féron, il est évident que c'est une simple question de plus ou de moins qui divise les deux auteurs. En effet, traduire un auteur, c'est faire de la philologie; étudier la déclinaison de *rosa*, c'est faire de la philologie, et étudier un chef-d'œuvre au point de vue esthétique, c'est encore de la philologie. Je crois donc ne pas trahir la pensée de M. Verest en traduisant : " J'accepte la philologie classique dans l'enseignement moyen, mais à condition qu'on élimine tout ce qui n'est que science pure, affaire d'érudition. „ La question d'ailleurs n'est pas facile à résoudre ni de celles qu'il est oiseux de discuter. Abstraction faite de sa valeur intrinsèque, de sa haute conception de l'enseignement et de l'importance qu'il attache aux idées générales, je crois que *l'ancien* système allemand a fait son temps et que les circonstances ne se présenteront plus assez favorables pour qu'il puisse refleurir.

---

[1] Conformément aux instructions officielles.

Digitized by Google

En butte, comme nous le sommes, aux attaques des groupes *modernistes* et *scientifiques*, les espoirs ambitieux nous sont interdits, et je suis porté à croire que le système " littéraire, „ si j'ose m'exprimer ainsi, est le seul qui soit encore possible [1]. Mais il est comme une arme à deux tranchants. Maladroitement appliqué, il causera la *ruine irrémédiable* des humanités classiques en faisant dégénérer les cours en vain bavardage. Il est de toute nécessité que l'enseignement grammatical *soit très fort* dans les classes inférieures, y compris la 4e pour le latin, la 3e pour le grec. Par un enseignement très fort, je n'entends pas un enseignement très étendu, mais bien un enseignement lent et profond, qui produise des résultats durables. La connaissance de la grammaire n'est pas la fin des études, mais elle est l'instrument indispensable de la culture littéraire réservée aux classes supérieures. En somme, le plus avantageux serait de combiner les idées de M. Féron et de M. Verest, entre lesquelles je ne vois pas de véritable antinomie.

Dans la suite de l'ouvrage sont examinées les questions du surmenage et de l'utilitarisme. Pour le surmenage, l'auteur n'entre pas dans le détail et avec raison; le programme particulier des différentes branches ne saurait être discuté par un seul homme. *Non multa sed multum,* tel est le principe dont doit s'inspirer l'enseignement. Quant aux devoirs, ils doivent être courts et gradués.

Quel sera le remède à l'utilitarisme qui est cause que le goût et le zèle manquent à la plupart des élèves, comme la confiance manque aux parents? " Il importe d'abord d'écarter tout ce qui cause ou entretient la dissipation ou la mauvaise précocité; il importe aussi que les élèves n'entendent plus décrier sans cesse les études gréco-latines par ceux-là même qui les leur font faire. „ Rien de mieux; mais pour empêcher ce dénigrement qui étouffe le zèle de l'élève et ôte le courage aux professeurs, il faudrait pouvoir créer un courant favo-

---

[1] M. Verest a rappelé ma tentative de conciliation entre les langues anciennes et modernes. Elle n'a pas eu le succès que j'espérais. Outre les observations de M. O. Weissenfels publiées dans le *Woch. f. Kl. philologie,* d'autres me sont parvenues par écrit.

Digitized by Google

rable. Or, c'est là une rude tâche. Ce n'est pas que tous nos adversaires soient positivistes; je suis convaincu que beaucoup même se laissent tromper par le mot et ne l'entendent en aucune façon comme l'entendaient les fondateurs du positivisme [1]. " On est positiviste à moins de frais aujourd'hui que du temps d'Auguste Comte. L'intolérance à l'égard des études littéraires et de l'éducation religieuse tient lieu de tout système [2]. „ Avant tout, professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement moyen, de l'enseignement libre et de l'enseignement de l'État, hommes de bonne volonté, sans distinction de parti et comprenant la gravité du problème qui se pose, mettons-nous d'accord : sachons ce que nous voulons. Si, en pareille matière, suffisaient les efforts individuels, que resterait-il à faire après MM. Féron et Verest? Il est temps d'agir, car ce n'est pas en croisant les bras devant la marée qui monte que nous l'empêcherons de nous submerger.

M. Verest recommande une mesure qui aurait certainement pour résultat de relever le niveau des études. Il s'agirait de nous montrer très sévères pour l'admission dans les classes. Tout élève qui serait au-dessous du niveau normal d'une classe donnée, devrait être impitoyablement refusé. L'expérience de Mgr. Dupanloup au Séminaire de St. Nicolas est probante. Actuellement le niveau des classes n'est pas stable : c'est que la classe s'abaisse jusqu'aux mauvais élèves, alors que ces derniers se dispensent de l'effort nécessaire pour se hausser au niveau de la classe. Sur cette délicate question la *ratio studiorum* entre dans de minutieux détails que nous fait connaître M. Verest et qui n'ont rien perdu de leur valeur.

Reste un point des plus importants : quelle sera la sanction des études moyennes? M. Verest se prononce en faveur du certificat, contre l'examen de maturité. Il me pardonnera de ne pas partager son avis. Sans l'examen final, jamais l'enseignement moyen ne portera tous ses fruits. On a dû supprimer les cours à certificat dans les

---

[1] L'éducation positiviste est précisément le contraire de l'enseignement pratique et utilitaire que l'on réclame.

[2] Thamin : *Éducation et positivisme*, 2de éd., p. 30.

Digitized by Google

universités; or, si des jeunes gens dont on peut attendre davantage négligent les cours qui n'ont pas de sanction, comment peut-on espérer qu'il en serait autrement pour les collégiens? Pourquoi admettre dans l'enseignement moyen ce qu'on trouve mauvais dans l'enseignement supérieur? Je n'ai aucune confiance dans l'efficacité du certificat et serais curieux d'apprendre à combien d'élèves il a été refusé depuis son institution. Je pose en fait que le tiers des jeunes gens obtenant le certificat échoueraient à l'examen. Refuser le certificat est un acte grave, pouvant briser la carrière d'un homme; quel est le chef d'établissement qui assumera cette responsabilité, qu'il est seul à porter, sans des motifs particulièrement graves? Plus il est consciencieux, plus il redoutera une excessive sévérité. Le jury d'homologation n'y peut rien. Il juge si tout se passe régulièrement, mais ne saurait porter aucun jugement sur la valeur des élèves.

Et l'insuffisante garantie du certificat au point de vue universitaire n'est qu'une face de la question. Les professeurs, y compris celui de seconde, ont sur les élèves un puissant moyen d'action : le refus d'accès dans la classe supérieure, et cette crainte est, pour beaucoup, le commencement de la sagesse. Une fois admis en rhétorique, les élèves respirent; ils sont sauvés et en prennent à leur aise. Aussi le professeur de rhétorique est-il absolument désarmé. Les prix? c'est à peine si l'un ou l'autre élève, éduqué selon les anciennes traditions, s'en préoccupe encore. Le concours général? C'est une corvée, et je suis convaincu que plus d'un rhétoricien arrange ses compositions de façon à ne pas devoir y prendre part. Le certificat? A moins de nullité avérée, ils l'auront et ne s'en soucient pas davantage. L'examen de sortie? à quoi sert-il? Les élèves ne s'y présentent que si bon leur semble. J'ai vu, de mes yeux vu, un récipiendaire, trop pressé par son professeur de mathématiques, déposer la craie *χαιρεὶν ἡμᾶς κελεύων*. Et puis? que pouvait-on faire? N'avait-il pas été bien gentil de se prêter à cette inutile formalité? Mais que devient dans tout cela la dignité des professeurs? En réalité, le professeur de rhétorique ne doit compter que sur son influence personnelle.

M. Verest repousse l'examen de maturité " parce que tout

Digitized by Google

examen qui n'est point passé devant les professeurs ordinaires du récipiendaire, ne donne pas la mesure de la vraie valeur de ce dernier; „ mais, pourquoi cet examen ne se passerait-il pas devant les professeurs enseignant en rhétorique? C'est ce qui a lieu actuellement pour nos examens de sortie *sans sanction.* Or, l'examen de maturité obligerait les élèves au travail et serait une garantie pour les universités. Les examinateurs sont connus, ils doivent signer le diplôme, et l'accorder à des ignorants serait se déprécier soi-même.

Mais je m'arrête. Si je n'ai pu donner qu'une idée imparfaite des nombreuses questions soulevées par M. Verest et si, sur quelques points, je ne partage pas absolument les idées qu'il a examinées, je n'en trouve pas moins son livre un *Standard Work* dont je ne saurais trop recommander la lecture. Que l'auteur me permette donc de le féliciter et d'exprimer l'espoir que ce travail sera l'occasion d'un puissant mouvement en faveur des humanités classiques. Souvenons-nous que c'est l'union qui fait la force.

J. Keelhoff.

Digitized by Google

VARIA.

On sait le développement pris dans ces dernières années par l'*University-Extension*. M. P. Huybrechts, professeur à l'Athénée royal de Bruges, a eu l'heureuse idée de publier, sous forme de journal hebdomadaire, un compte rendu étendu des diverses leçons données à Bruges. Le journal a pour titre : *University-Extension*, compte rendu des leçons données à l'Université itinérante de Bruges. Le 1er numéro à paru le 14 novembre et contient la leçon d'ouverture de M. le prof. Seligmann sur l'Électricité.

Parmi les articles du dernier fascicule paru du *Dictionnaire des antiquités grecques* de Daremberg et Saglio (21e), nous devons appeler l'attention sur ceux relatifs aux mots *Gens* (Lécrivain), *Gigantes* (Hold), *Gladiator* (Lafaye), *Gorgones* (Glotz), *Gortyniorum leges* (Caillemer) et tout spécialement sur l'article consacré par M. Rainaud à la géographie, qui constitue un vrai petit traité complet, clair et précis sur la géographie dans l'antiquité. Nous avons été étonné qu'au mot *Glykon*, M. Pottier n'ait pas indiqué le travail si intéressant de notre collègue M. Cumont sur Alexandre d'Abonotichos, un des rares travaux spéciaux parus sur ce sujet. Il est vrai que la même omissiom avait été commise par Drexler dans son article Glykon, paru dans le *Lexikon der Mythologie* de Röscher (I, 1692).

Parmi les articles parus dans les fascicules 45 et 46 du Dictionnaire épigraphique de Ruggiero, nous appelons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur ceux de : *Claudius*, *Cohors* et *Collegium*. Ce dernier, quoiqu'il ne soit pas encore entièrement publié, n'occupe déjà pas moins de 24 colonnes de texte.

La maison Nyhoff de Leyde publie une quatrième édition, sous la direction de MM. Kuiper et Opprel, de l'excellent *Groot Woordenboek van J.-H. Van Dale* (20 livraisons à 1 fr.).

Les livres illustrés se multiplient de plus en plus et nous ne saurions que nous en féliciter. Après les livres illustrés d'histoire et de géographie, sont venues les histoires des littératures. On possédait déjà l'excellente histoire, richement illustrée, de la littérature allemande de Kœnig; en Hollande, le prof. Jan ten Brink en publie une, non moins belle, de la littérature néerlandaise; et voici que la maison Colin commence la publication d'une histoire de la langue et de la littérature française, sous la direction de M. Petit de Julleville. Malheureusement le prix en sera assez élevé (128 fr. pour l'ouvrage complet) et les planches ne sont pas assez nombreuses.

M. J. Paquier publie sous le titre d'*Érasme et Aléandre* (Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome, décembre 1895) cinq lettres inédites du cardinal Aléandre à Érasme et qui sont des plus curieuses. Dans la plupart, Aléandre a pour but de persuader à son correspondant qu'il n'est pour rien dans les attaques dirigées contre Érasme par Alberto Pio di Carpi et surtout par Scaliger dans son *Ciceronianus*.

Digitized by Google

La maison Justus Perthes continue la publication de ses excellents atlas de poche. Après le *See-Atlas* de Habenicht (1894, 2 m. 40), voici un *Staatsbürger Atlas* de P. Langhans (2 m.), qui constitue en 24 petites cartes un atlas politique complet de l'empire allemand. Les 35 pages de texte renferment des notices statistiques des plus intéressantes et l'exécution des cartes ne laisse rien à désirer.

Le dernier *Report of the Comissioner of education* du *Bureau of education* de Washington (1895, 1) renferme des documents statistiques des plus curieux ainsi que plusieurs études des plus intéressantes. Parmi les statistiques il y a, entre autres, celle des illettrés. Elle nous prouve que le nombre en a diminué d'une manière notable aux États-Unis dans ces dernières années. De 20 °/₀ qu'il était en 1870, 17 °/₀ en 1880, il est heureusement tombé à 13 °/₀ en 1890. Parmi les études, nous signalerons un travail très documenté d'une cinquantaine de pages sur l'organisation et l'état de l'instruction en Belgique, dû à M. Tolman-Smith; et une étude fort complète sur le développement de l'enseignement de la géographie dans l'Europe centrale, ainsi que sur la méthodologie de cette science.

Nous ne saurions assez recommander aux professeurs de sciences de nos athénées l'excellent *Manuel de la Faune de Belgique,* que vient de publier M. A. Lameere, professeur à l'Université de Bruxelles (t. I, Animaux non insectes. Bruxelles, Lamertin, 1895, in-12 de XL-640 pp., fr. 5-50). Il leur rendra de grands services et est conçu sur le même plan que celui que M. Crepin a publié jadis pour la flore

A mesure que l'on s'occupe de plus en plus de géographie, les bibliographies géographiques se multiplient. MM. A. Wauters et Buyl viennent de publier une *Bibliographie du Congo* (Bruxelles, 1895, in-8° de XLIX-356 pp.), systématisant alphabétiquement en 23 chapitres tout ce qui a été publié sur le Congo de 1880 à 1895. Cette bibliographie ne contient pas moins de 3800 numéros. Nous signalerons à M. Wauters qu'il paraît des missions en Chine et au Congo une traduction flamande sous le titre de *Missiën in China en Congo.*

De son côté la Société de Géographie de Berlin a, par les soins de MM. Otto Baschin et E. Wagner, publié en 1895 le 1er volume d'une *Bibliotheca Geographica* (Berlin, Kuehl, in-8° de XVI-506 pp.), comprenant l'indication systématique de toutes les publications relatives aux sciences géographiques, qui ont paru pendant les années 1891 et 1892. Elles atteignent le chiffre vraiment colossal de 13,800. Il est à regretter que les bibliographes n'aient pas fait suivre leur catalogue d'une liste alphabétique des auteurs cités, liste qui aurait facilité les recherches.

M. le prof. R. Cagnat vient de publier le huitième fascicule de son *Année épigraphique* (1895). Elle comprend 204 inscriptions latines et vient heureusement compléter le *Corpus* de Berlin.

M. le prof. Fraipont a publié sous le titre *Choix de fossiles caractéristiques des dépôts sédimentaires* (Liège, 1895, in-12), un petit volume de 36 planches phototypiques, reproduisant 260 espèces de fossiles caractéristiques, divisés systématiquement d'après l'âge successif des terrains. Ce travail est des plus précieux non seulement pour les étudiants en sciences,

Digitized by Google

mais aussi pour les professeurs de géographie de l'enseignement moyen. On peut le leur recommander tout spécialement.

M. F. Maler a exploré, depuis 1886, d'une façon systématique presque toute la presqu'île du Yucatan. Les résultats ont été bien plus importants que ceux de la mission Stephens-Catterwood et surtout que ceux de celle de Charnay-Lorillard. M. Maler n'a pas parcouru la contrée en touriste : il s'est établi dans un endroit favorable et ne l'a abandonné pour en choisir un autre que lorsqu'il avait examiné toutes les ruines antiques répandues à plusieurs lieues à la ronde de son centre d'exploration. Grâce à ce système il a étudié plus de 100 centres de ruines inconnues jusqu'à ce jour et parmi ceux-ci il y en a de la plus grande importance pour l'histoire de l'architecture du Yucatan. Le *Globus* du mois d'octobre 1895, consacre une intéressante étude, richement illustrée, aux découvertes vraiment importantes faites par M. F. Maler.

En même temps M. H. Mercer, curateur du Musée préhistorique de l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie, publie un ouvrage où il décrit les découvertes qu'il a faites dans les cavernes du Yucatan, cavernes qui ont été habitées par l'homme préhistorique tout comme nos cavernes de la Belgique (*The Hill-Caves of Yucatan*).

Le cinquième supplément, récemment paru, à l'Atlas de Schrader (*Année cartographique*, Paris, Hachette, 1895) comprend 3 cartes (Asie, Afrique, Amérique), dont celle de l'Asie reproduit " l'Itinéraire au Tibet du malheureux Dutreuil de Rhins. „ Comme pour les années antérieures ce supplément, qui veut tenir le monde scientifique au courant des principales explorations, néglige presque complètement d'indiquer les découvertes faites par nos compatriotes en Afrique. Cet oubli semble être systématique : on ne saurait assez le regretter alors surtout que l'exécution des cartes ne laisse rien à désirer. Ce n'est du reste pas la première fois que nous sommes obligés de faire cette remarque.

AD. DE CEULENEER.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

Application de l'article 23 de la loi du 10 avril 1890. — Université de Gand. — Programme des examens de candidat en sciences naturelles préparatoire à la médecine. — Disposition transitoire.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les articles 20 et 23, § 1er, de la loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891, sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires;

Revu les articles 3, § 1er, et 4 de Notre arrêté du 29 juin 1895, déterminant le programme des examens réunis de la candidature en sciences naturelles préparatoire à la médecine et de la candidature en médecine à subir à l'Université de Gand;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une mesure transitoire en faveur des étudiants qui auraient subi, à ladite Université, la première épreuve de la candidature en sciences naturelles préparatoire à la médecine, conformément aux prescriptions de Notre arrêté du 8 octobre 1892;

Vu le rapport, en date du 15 février 1896, du recteur de l'Université susdite;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Par dérogation aux articles 3, § 1er, et 4 de Notre arrêté du 29 juin 1895, et par disposition transitoire, les récipiendaires qui auront subi, à la dite Université de Gand, la première épreuve de la candidature en sciences naturelles préparatoire à la médecine, conformément aux prescriptions de Notre arrêté du 8 octobre 1892, sont autorisés à subir, à la dite Université, la deuxième épreuve de cet examen, conformément au programme déterminé par le même arrêté.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 16 mars 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,

F. SCHOLLAERT.

Digitized by Google

PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATIONS.

Par arrêté royal du 16 mars 1896, M. Gillet (C.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur à l'athénée royal de Bruxelles. Il conservera ses attributions actuelles.

Par arrêté royal du 18 mars 1896, M. Scharff (J.-B.-A.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'allemand à l'athénée royal de Verviers.

Par arrêté royal du 19 mars 1896, M. de la Vallée Poussin (Louis), docteur en philosophie et lettres, actuellement chargé de cours à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, est nommé professeur extraordinaire dans la dite faculté.

Il reste chargé des cours de grammaire comparée et spécialement de grammaire comparée du grec et du latin, de langue et de littérature sanscrites, et, jusqu'à concurrence d'un tiers, du cours d'exercices philologiques sur la langue grecque (doctorat).

Par arrêté royal du 19 mars 1896, M. Cambier (Augustin), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement inspecteur de l'enseignement moyen, est promu aux fonctions d'inspecteur général.

Par arrêté royal du 21 mars 1896, M. De Goeij (R.-P.-C.), dispensé de la condition du diplôme légal par arrêté royal du 27 septembre 1881, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'anglais à l'athénée royal de Chimay.

Par arrêté royal de la même date, M. Even (Michel), porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement de l'allemand dans les athénées royaux, dispensé de la condition du diplôme légal par arrêté royal du 30 décembre 1882, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'anglais à l'athénée royal de Verviers.

Par arrêté royal du 4 avril 1896, M. Valentin (G.-E.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal d'Ixelles.

Par arrêté royal de la même date, M. Wittmann (N.-A.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 4e latine à l'athénée royal de Mons.

Par arrêté royal de la même date, M. Théron (J.), docteur en sciences physiques et mathématiques, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de mathématiques à la section professionnelle de l'athénée royal de Mons.

Par arrêté royal de la même date, M. Gallet (R.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Ath.

Par arrêté royal de la même date, M. Moureau (E.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 2e latine à l'athénée royal d'Ath.

Par arrêté royal du 10 avril 1896, M. Waucomont (R.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 7e latine à l'athénée royal de Mons.

Digitized by Google

Par arrêté royal du 15 avril 1896, M. Valentin (C.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Chimay.

Par arrêté royal de la même date, M. Burvenich (Arthur), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour l'enseignement de l'anglais et du flamand, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'anglais à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal du 24 mars 1896, M. Maass (Bernard), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Ostende.

Par arrêté royal du 23 avril 1896, M. Stevens (J.-G.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers.

Par arrêté royal de la même date, M. Schouten (N.-V.-H.-S.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 6e latine à l'athénée royal d'Anvers.

Par arrêté royal de la même date, M. Terrens (J.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 7e latine à l'athénée royal d'Anvers.

PENSIONS.

Par arrêté royal du 20 décembre 1895, une pension de 5,000 francs a été accordée à M. Bernimoulin (F.-M.-M.-E.), préfet des études honoraire de l'athénée royal de Liège et ancien directeur du demi-pensionnat y annexé.

Par arrêté royal du 7 février 1896, une pension de 3,509 francs a été accordée à M. Courtoy (S.-A.-J.), professeur honoraire de l'athénée royal d'Ath.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Sommaire du 16 mars : Minayeff, Recherches sur le bouddhisme (Sylvain Lévi). — Streitberg. Grammaire prégermanique (V. Henry). — G. Thomas, Études sur la Grèce (Am. Hauvette). — Radet, En Phrygie (Isidore Lévy). — Winterfeld, Corrections au texte des auteurs latins (P. L.). — Chélard, La Hongrie millénaire (J. Kont). — Lanzac de Laborie, La domination française en Belgique (A. C.). — Mouliéras, Le Maroc inconnu (O. Houdas). — Delaite, Grammaire wallonne (E. Bourciez).

Du 23 mars : Skrine, Un journaliste hindou, Mookerjee (A. Barth). — Grunzel, Grammaire comparée des langues ouralo-altaïques (A.-A. G.). — Stratico, Manuel de la langue albanaise; Friedmann, La langue gothique (V. H.). — Morfill et Charles, Un nouveau livre d'Hénoch (A. Loisy). — Holzinger, L'Alexandra de Lycophron (P. Couvreur). — Sidoine p. Mohr (Paul Lejay). — Maréchal, Stylistique latine (P. L.). — Durr, Klett, Treuber, Manuel d'histoire générale, I (G. Lacour-Gayet). — Picardat, L'église de Preuilly-sur-Claise (Léon Dorez). — Mestica, Le Canzoniere de Pétrarque (P. de Nolhac). — H. de Castries, Les gnomes de Sidi Abd Er-Rhaman El-Medjedoub (G. Houdas). — Ortvay, Histoire de Presbourg II-III (J. Kont). — Laurentie, A travers l'Ancien Paris (Marius Barroux).

Du 30 mars : Mayer, Le concubinat romain (R. Cagnat). — Samuel Berger, Un ancien texte latin des Actes des Apôtres (P. L.). — Conti, Le Tasse (Charles Dejob). — Knuttel, Catalogue des pamphlets hollandais, II, 2 (B. A.). — Landwehr, Jean Philippe de Mayence (B. A.). — Jenks, Histoire de l'Australasie (B. Auerbach). — Maire, Manuel pratique du bibliothécaire (C.-E. R.). — Lettre de M. d'Avenel.

Du 6 avril : Schlegel, La loi du parallélisme en style chinois (Éd. Chavannes). — Dziatzko, Recueil de travaux relatifs à la science des bibliothèques (A. Fécamp). — Marcello, La chronologie du Cortegiano (Léon Dorez). — Morey, Les sources du fédéralisme américain; Tiedeman, La taxe sur le revenu; Haynes, Les législatures d'États; Stimson, L'unification des lois; Commons, Le contrôle de l'État sur les villes; Histoire d'une campagne municipale féminine (Ch. Seignobos).

Du 13 avril : Strack, L'araméen biblique (J.-B. C.). — Mélanges offerts à M. A. Weber par ses amis et élèves (V. Henry). — Jean Petit, le Livre du champ d'or, p. Le Verdier (A. Delboulle). — Arigita, Martin de Azpilcueta (Alfred Morel-Fâtio). — Omont, Journal d'Aléandre; Catalogue général des manuscrits français, I (T. de L.). — Lion, Les tragédies et les théories dramatiques de Voltaire (Ch. Normand). — Boissonnet, La mainmorte en Franche-Comté (Ch. S.). — Van Ortroy, Le Katanga (B. A.).

Digitized by Google

Du 20 avril : Jacob. La vie des Arabes (J.-B. C.). — Pedersen, Textes albanais (V. H.). — Luick, Phonétique anglaise (V. Henry). — Bassi, Apollon (V. Bérard). — Hadgidemetrios, Virgile (Michel Bréal). — Roberts, Les Béotiens; Van Cleef, Index d'Antiphon; Buenger, Choix des Helléniques; Scheindler, Choix d'Hérodote (Am. Hauvette). — Max Bonnet, Actes de saint Barthélemy (P. L.). — Wagener, Gantrelle (P. L.). — Bonaffé, Voyages et voyageurs de la Renaissance (T. de L.). — Stapfer, La famille et les amis de Montaigne; Gilbert, Le roman en France (Raoul Rosières). — Bouchaud, Pierre de Nolhac (Charles Dejob). — Schrader, Atlas; Avelot et La Nézière, La Bosnie; Bernard, Les côtes latines; Maury, Aux portes de l'Orient; Joanne, Belgique et Hollande (Henri de Curzon).

Du 27 avril : Fagnan, Zerkechi et sa Chronique (C. Sonneck) — Usener, Les noms des dieux (J. Bidez). — Thamin, Saint Ambroise (Salomon Reinach). — Ém. Molinier, Histoire générale des arts appliqués à l'industrie, I, Ivoires (C. Enlart). — Zibrt, Bibliographie des chants populaires tchèques (L. Leger). — Magnusson, Yggdrasil (E. Beauvois). — Croce et Farinelli, La langue espagnole en Italie (Charles Dejob).

Du 4 mai : Holtzmann, Le Nouveau Testament (A. Loisy). — Lechat, Épidaure (Salomon Reinach). — Becker, La légende de Guillaume d'Orange (A. Jeanroy). — Gauthiez, L'Arétin (Henri Hauvette). — Payot, L'éducation de la démocratie; Brunetière, Éducation et instruction (René Marie).

Du 11 mai : Basset, Les apocryphes éthiopiens, V et VI (R. D.). — Schreiber. Le Gaulois de Gizeh (Salomon Reinach). — Rob. de Crévecœur, Journal de Duquesnoy (A, Brette). — Seconde réponse de M. d'Avenel.

Du 18 mai : El-Ahdab, Les proverbes de Maidani; Brownes, Les manuscrits persans de l'Université de Cambridge (A. Barbier de Meynard). — Grammont, La dissimilation consonantique dans les langues indo-européenne (A. Meillet). — Ciceron, Pro Milone, p. Clarke (Émile Thomas). — Lommatzsch, Scolies de Juvénal (Paul Lejay). — E. Langlois, Le jeu de Robin et Marion, par Adam le Bossu (A. Jeanroy). — Sabbadini, Guarino de Vérone (P. de Nolhac). — R. de Kerallain, La jeunesse de Bougainville (T. de L.). — Oberholtzer, L'État et la presse allemande (Ch. Seignobos).

Museum, *Maandblad voor Philologie en Geschiedenis*, onder redactie van P. J. Block, J. S. Speyer en B. Symons. Uitgaaf van J. B. Wolters, te Groningen.

Januari 1896 : Lykophron's Alexandra ed. v. Holzinger (E. O. Houtsma). — Acta apostolorum ed. Blass (van de Sande Bakhuyzen). — T. Macci Plàuti Comoediae recc. Goetz et Schoell (Speyer). — Bruckner, Die Sprache der Langobarden (Van Helten). — Bolte, Das Danziger Theater im 16. und 17. Jahrh. (Worp). — Freeman, Geschichte Siciliens. Deutsche Ausg. von Lupus, I (M. C. Valeton). — v. Sybel, Die Begründung des deutschen Reichs durch Willem I, VI/VII (P. L. Muller). — van Geer, De opkomst van het Nederl. gezag over Ceilon (Heeringa). — Griffis, The religions of Japan, 2d Ed. (de la Saussaye). — Wetenschap, letteren en kunst in Nederland voornam. in de 19de eeuw, I (Van Haarst). — School en leerboeken : Bloemle-

Digitized by Google

zing uit Plutarchus, uitg. door Warren (Steringa Kuyper). — Italie, Kleine Hebr. spraakkunst (Hermans). — Fijn van Draat, Engelsche Schetsen (ten Bruggencate).

Februari: *Εὐριπίδου Ἑλένη* ed. v. Herwerden (Vollgraff). — Grosspietsch, De *τετραπλῶν* vocab. genere quodam (Garrer). — Phaedri fabulae rec. Havet (de Vries). — Anthologia Latina, Pars II, Fasc. 1 ed. Bücheler (Speyer). — de Vries, Het vocalisme van den tongval van Noordhorn (Gallée). — Fortunatus von Chamisso, ed. Kossmann (Breuning). — Félire Húi Gormáin, ed. Whitley Stokes (Kern). — Wijnne, Eenige opmerkingen over Ihne, Röm. Gesch. (I. M. J. Valeton). — Gareis, Die Landgüterordnung Karls des Gr. (Blok). — Focke, Charlotte Corday (Schepers). — von Thudichum, Sala Sala-Gau. Lex Salica (Fockema Andreae). — Kromsigt, John Knox als kerkherv. (Knuttel).

Maart: Cauer, Grundfragen der Homerkritik (Polak). — Cassius Dio ed. Boissevain, vol. I (van Herwerden). — Callinici de vita St Hypatii liber ed. semin. Bonnensis sodales (van de Sande Bakhuyzen). — Chabot, Grammaire hébraïque (van den Ham). — Brünnow, Chrestom. aus arab. Prosaschriftst. (van den Ham). — Scherer, Karl Müllenhoff (Symons). — Gallée, Woordenboek v. h. Geldersch-Overijselsch (W. de Vries). — Beowulf ed. Holder, II*b*: Wortschatz (Cosijn). — Bernays, zur neueren Litteraturgesch. (Frantzen). — Jung, Fasten d. Prov. Dacien (Boissevain). — Lindner, Gesch. d. deutschen Volkes (Doedes). — Van Everdingen, Paulus Buys (Rogge). — Max Müller, Theosophie, übszt. v. Winternitz (de la Saussaye). — Van der Linde, Antoinette Bourignon (Proost). — School- en Leerboeken: Jaspar, Griekische Spraakkunst I (Garrer).

April: Schuchardt, Über das Georgische (H. Kern). — Halbertsmae Adversaria critica, ed. van Herwerden (Naber). — Immisch, Philolog. Studien zu Plato, I (Leignes Bakhoven). — Damsté, Lectiones Curtianae (J. H. Smit). — Wackernagel, Altindische Grammatik, I (Uhlenbeck). — Noreen, Abriss d. altnord. Grammatik (Boer). — Lucifers mit seiner gesellschafft val, in Fac-simile herausg. (Kossmann). — Basse, Stijlaffectatie bij Shakespeare (Koster). — Jaekel, Die Grafen von Mittelfriesland (Blok). — Nippold, Mary Stuart, Gemahlin Wilhelms III (Krämer). — Liebermann, Leges Edwardi Conf. (Brugmans). — Gebhardt, Die gravamina der deutschen Nation (Kleyn). — School- en Leerboeken: Noordtzij, Hebreeuwsche Spraakkunst (Matthes).

Mei: Mythographi Graeci II, 1, ed. Sakolowski et Martini (E. O. Houtsma). — Hartman, De Terentio et Donato (Hoekstra). — Iuvenalis, ed. Friedländer (Wilde). — Justi, Iranisches Namenbuch (Caland). — Kalff, Literatuur en tooneel te Amsterdam in de 17e eeuw (Te Winkel). — Ten Bruggencate, Engelsch Woordenboek, 2e dl. (Roorda). — Franz, Ostfriesland und die Niederlande zur Zeit der Regentschaft Albas (Bussemaker). — Louw, De Java-oorlog van 1825-30, 1 (Kielstra). — Gerretsen, Micronius (Reitsma).

Digitized by Google

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 39. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Séance du 25 Mai 1896, tenue à Bruxelles, au Conservatoire royal de Musique.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures sous la présidence de M. Gevaert, qui remplace M. le président Mesdach de ter Kiele, empêché.

Sont présents : MM. Bley, Brants, R. De Block, J. Delbœuf, E. Discailles, Du Fief, H. Dupont, J. Frederichs, P. Fredericq, Gouder de Beauregard, Eug. Hins, P. Hoffmann, H. Lonchay, J. Magin, Ch. Michel, Ch. Mœller, H. Pirenne, P. Thomas, Vanderkindere, Volgraff, J. Waltzing, Alph. Willems, P. Willems, etc., membres.

De nombreux invités de M. Gevaert, parmi lesquels on remarque beaucoup de dames et Son Excellence le Nonce du Pape, à Bruxelles, assistent à la séance, dont l'ordre du jour se compose d'une conférence de M. Gevaert sur l'*état actuel de nos connaissances relatives à la pratique de l'art musical chez les Grecs et les Romains*, d'après les dernières découvertes. (La *Revue* en publie plus loin le texte).

Cette conférence est accompagnée d'une audition de la plupart des fragments de musique antique actuellement connus ainsi que de la production et de l'audition des instruments gréco-romains dont il existe des spécimens dans les musées.

Après la conférence, M. Fredericq remercie chaleureusement M. Gevaert au nom de tous les membres présents et des nombreux invités.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Digitized by Google

DE L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES RELATIVES A LA PRATIQUE DE L'ART MUSICAL CHEZ LES GRECS ET LES ROMAINS [1].

Notre premier mot aujourd'hui, que peut-il être sinon un hommage de regrets à la mémoire de l'éminent helléniste dont la Belgique déplore la perte récente, Auguste Wagener, le fondateur de la Société philologique, de cette confrérie intellectuelle dont il fut l'âme et qui, jusqu'au dernier moment de son existence, occupa la pensée de notre regretté ami?

Aussi bien la réunion d'aujourd'hui est destinée à payer une dette que j'ai contractée envers Wagener depuis le jour où j'eus la bonne chance de pouvoir offrir ici même l'hospitalité à la Société philologique. C'était, si je ne me trompe, en 1878, peu de temps après que j'eus été mis en possession des nouveaux locaux du Conservatoire.

Persuadé, comme je le fus toujours, de l'impossibilité d'acquérir une connaissance réelle des arts antiques sans la contemplation directe des monuments, nombreux ou rares, qu'ils ont laissés derrière eux, je m'offris à produire ici, devant vous, toute la musique vocale et instrumentale qui est parvenue jusqu'à nous en notation grecque.

A cette époque cela se réduisait à fort peu de chose; mais je comptais, pour rendre la séance particulièrement intéressante, sur un " clou „, comme on dit aujourd'hui. J'espérais notamment pouvoir vous donner un spécimen de musique orchestique, c'est-à-dire de chant choral accompagné d'évolutions et de poses.

Vous savez tous probablement qu'un savant jésuite du XVIIe siècle, le P. Athanase Kircher, prétend avoir découvert dans un couvent près de Palerme presque toute la mélodie antistrophique de la 1e Pythique de Pindare (*Χρυσέα φόρμιγξ*). Cette mélodie, il l'a produite en notation grecque dans sa *Musurgie*. Mais les recherches que d'autres savants

[1] Conférence faite à la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, dans sa séance du 25 mai 1896.

Digitized by Google

ont faites dès le XVIIe siècle pour retrouver le manuscrit sicilien ont été vaines, en sorte que le fragment en question n'a jamais été tenu pour parfaitement authentique. Toutefois il est à remarquer que depuis deux cents ans on n'a pas réussi à découvrir une preuve intrinsèque de la supercherie supposée. Il faut donc admettre : ou bien que Kircher connaissait déjà la technique de la versification pindarique deux siècles avant Boeckh, ou bien qu'il nous a vraiment donné une mélodie antique.

Or c'était ce chant que je comptais faire exécuter en danse chorale par un groupe de jeunes filles, comme principale attraction de la séance de 1878, bien entendu après avoir complété la mélodie de la Strophe et ajouté celle de l'Épode.

L'exécution d'un tel projet n'était pas une impossibilité, vers cette époque, au Conservatoire de Bruxelles. Notre établissement possédait alors comme professeur de callisthénie un homme hautement intelligent que j'avais connu chef de ballet à l'Opéra de Paris, à l'époque où j'y exerçais les fonctions de directeur général de la musique (1866-1870). Petipa, ancien danseur très réputé, s'était réfugié à Bruxelles, sa ville natale, lors de la tourmente de 1870, et y était resté. J'avais réussi à le faire attacher au Conservatoire. C'était non seulement un professeur de danse de tout premier ordre; mais il était versé dans l'histoire de son art et avait étudié les monuments figurés de la danse antique [1]. Comme prélude à la tentative que je méditais avec mon ami Wagener, Petipa avait déjà réglé le ballet chanté du IIe acte de l'*Alceste* de Gluck à la manière antique, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir, comme dans l'opéra moderne, deux groupes d'exécutants, ceux qui chantent sans danser, et ceux qui dansent sans chanter, les mêmes choreutes, tous choisis parmi nos élèves, étaient dressés à chanter et à faire, parfois simultanément, parfois alternativement, leurs évolutions et leurs poses.

Cet essai produit en guise d'exercice, et en costume, dans

---

[1] Cette branche essentielle des arts musiques, restée jusqu'à nos jours en dehors du domaine de l'érudition, vient d'être mise en pleine lumière par un jeune savant français, M. Maurice Emmanuel, dans une thèse latine présentée à la Sorbonne et un volume français qui fera époque.

Digitized by Google

notre grande salle de concerts, convertie en théâtre, fit une profonde sensation sur le public, peu nombreux, qui put y assister.

Au moment où j'allais passer à l'exécution de mon projet définitif, Petipa fut rappelé à Paris pour réorganiser le corps de ballet à l'Opéra, récemment installé dans sa nouvelle salle, et ne revint plus à Bruxelles.

Mon beau projet s'en alla donc à vau-l'eau. Du moment où je devais renoncer au chant choral, l'idée d'exhiber des spécimens de musique grecque cessa de me sourire. Tout ce que j'aurais pu vous faire entendre vers 1880, en fait de chants à voix seule, c'étaient les trois hymnes de l'époque des Antonins, mélodies médiocrement variées et d'ailleurs trop courtes pour occuper une séance entière. En outre notre Musée instrumental, alors à ses débuts, ne possédait pas encore cette série complète des instruments antiques réunie depuis lors par mon dévoué collaborateur, M. Victor Mahillon.

Je n'aurais donc pu vous occuper une heure ou deux qu'en vous exposant, sous forme de conférence, la théorie de la musique grecque. Or, je le sais d'expérience, c'est là un sujet qu'on ne peut traiter que devant une catégorie infiniment restreinte de personnes. Lorsque l'on parle à des humanistes, à des philologues, de tétracordes, de tropes, d'harmonies, de genres pycnés, de métaboles, ils entendent parfaitement les termes, mais ne parviennent pas à s'approprier les notions musicales que ces termes recouvrent. Parle-t-on au contraire à des musiciens, ceux-ci arrivent facilement à saisir le fonctionnement de ces mécanismes techniques, mais rebutés par une terminologie abstruse et rébarbative, leur attention se lasse très vite.

A tout cela joignez mes occupations professionnelles, nombreuses à toute époque de l'année (en hiver les concerts, en été les examens et concours), et vous vous expliquerez aisément comment la réalisation du projet de concert gréco-romain, éclos dans mes causeries avec l'ami regretté, fut différée d'année en année.

Wagener cependant ne se donnait pas pour battu, et ne démordait pas de son idée. Rarement je le voyais sans qu'il me demandât : “ Eh bien, à quand la séance de musique „ grecque? „

Digitized by Google

Ainsi se passèrent seize ou dix-sept ans, lorsqu'il y a deux mois environ, du fond de sa chambre de malade, notre pauvre ami m'adressa un appel pressant, presque suppliant, que je sentais être le dernier. Il me demandait, au nom de notre vieille amitié, de consacrer à la musique grecque la plus prochaine séance de la Société de Philologie. Cette fois-là il ne m'était plus permis d'hésiter, de tergiverser. Aussi lui répondis-je de suite par un consentement, par un engagement solennel. Et lui se berçait encore de l'espoir d'assister à la réalisation de son ancien rêve. Hélas!

Voilà l'historique de notre réunion d'aujourd'hui. Le devoir de l'amitié et le respect d'une mémoire honorée de toutes les personnes réunies ici, me commandaient, ce me semble, de rappeler la part qu'eut à la préparation de cette journée l'homme éminent dont la Belgique intellectuelle portera encore longtemps le deuil.

Aujourd'hui, et bien que je n'aie pas à vous présenter le gracieux spectacle d'un chœur de jeunes filles accompagnant de leurs voix et de leurs pas un chant présumé pindarique (et rien de moins que l'apothéose de l'art des sons), je serai à même de vous donner une image plus nette et plus fidèle de quelques-uns des genres de musique cultivés dans l'antiquité que je n'eusse été en mesure de le faire aux environs de 1880. Depuis lors la connaissance de l'art antique a fait un pas décisif.

Certes cette branche d'études n'en était plus à ses rudiments il y a seize ans. Déjà elle avait un long passé : trois siècles de travaux d'érudition, et toute une littérature où brillent les noms du Florentin Doni, du Hollandais Marcus Meiboom, de l'Anglais Wallis, du Français Burette. Au commencement de notre siècle la science allemande s'était installée victorieusement sur ce domaine, et dès avant 1870 elle avait résolu tous les problèmes que la philologie était capable de résoudre à elle seule. Boeckh avait élucidé un des points les plus ardus de la doctrine musicale des Grecs, à moitié débrouillé un siècle et demi auparavant par Wallis : la théorie des échelles tonales (*τόνοι*) et des échelles modales (*ἁρμονίαι*); Fortlage et Frédéric Bellermann avaient mis à nu le mécanisme, autrefois réputé inextricable, de la notation musicale des anciens Hellènes; Westphal, avec un talent

Digitized by Google

génial qu'il expia par une vie de misères et d'amertumes, avait réussi à reconstituer la théorie des trois grandes divisions de la doctrine musicale : l'harmonique, la rythmique, la métrique.

Enfin, puisqu'il faut bien que je détermine ma part dans ce mouvement d'études, j'avais pu, en élaborant mon *Histoire de la musique de l'antiquité,* apporter à la science philologique la collaboration d'un musicien, d'un professionnel.

Familiarisé de longue date avec toutes les parties de la pratique moderne, et apte en conséquence à découvrir des analogies insaisissables à l'esprit d'un philologue, de plus nourri dans mon enfance de chant homophone et resté très ouvert aux impressions de cette forme primitive de l'art musical, j'étais évidemment dans les meilleures conditions pour aborder les questions techniques laissées jusque-là complètement de côté.

En général les philologues ont l'habitude de traiter la musique grecque comme une science abstraite, et se préoccupent peu de la possibilité pratique de leurs systèmes d'explication. Ils oublient trop facilement que cette musique fut un art réel, exercé pendant des siècles par des hommes physiologiquement semblables aux autres habitants de notre planète, et traduit par des organes soumis à des lois acoustiques aujourd'hui parfaitement connues.

C'est à ce dernier point de vue que, m'appuyant sur les travaux scientifiques de mes devanciers, j'entrepris à nouveau l'examen critique des nombreux problèmes que présentent les doctrines musicales des anciens. Je m'attachai à reconstituer, autant que possible, une image vivante de cet art évanoui, m'efforçant de découvrir la solution technique de ses problèmes les plus irritants, c'est-à-dire la réalisation au moyen de la voix et des instruments, de ces combinaisons mélodiques si différentes des nôtres. Des découvertes assez nombreuses d'instruments à vent dans les fouilles de Pompéï m'apportèrent de précieux documents restés jusque-là inutilisés.

Et ce qui me donnait une grande sécurité d'esprit au milieu de mes recherches, c'était la rare chance de posséder deux amis pleinement capables, chacun dans une spécialité diffé-

Digitized by Google

rente, d'exercer un contrôle efficace sur mes idées : Auguste Wagener pour la partie philologique, M. Victor Mahillon pour tout ce qui touche à la construction et au mécanisme des instruments.

Je réussis ainsi à démontrer la réalité de certaines particularités de la musique grecque considérées jusque-là comme des énigmes indéchiffrables. Toutefois un obstacle insurmontable m'empêchait le plus souvent d'arriver à des démonstrations évidentes et m'obligeait presque toujours à donner mes explications sous forme d'hypothèses : je veux parler du manque presque absolu de monuments de la musique grecque reconnus pour authentiques. Tous ceux que l'on possédait en 1880 remontaient seulement au IIe siècle de notre ère, à l'époque des Antonins; cela se bornait à trois mélodies vocales et à un petit nombre d'exercices élémentaires et d'airs très courts ayant fait partie d'une méthode de cithare. Aussi lorsque, pour rendre mes théories intelligibles, j'avais besoin d'un exemple, neuf fois sur dix j'étais forcé de l'imaginer moi-même.

Une série de trouvailles inespérées ont, en quelques années, transformé cette situation de la manière la plus heureuse. La maigre collection des mélodies conservée en notation antique était demeurée stationnaire depuis trois siècles; aujourd'hui elle se trouve plus que doublée. Coup sur coup on a découvert : en Asie Mineure, une chanson gravée sur un monument funéraire; à Vienne, un papyrus égyptien contenant quelques lambeaux d'un chœur de l'*Oreste* d'Euripide; et enfin, dans les fouilles françaises de Delphes, deux chants très étendus, bien que fragmentaires, deux nomes apolliniques, sans contredit les œuvres musicales les plus remarquables que l'antiquité nous ait laissées.

Ces découvertes récentes n'ont pas eu seulement pour effet d'accroître le nombre si restreint des monuments de la musique antique. Elles nous ont rendu le service inappréciable de mettre à notre disposition des chants remontant à une époque où la musique grecque avait dépassé à peine sa période de floraison. Il y a quatre ans, lorsque je commençais la publication de *la Mélopée antique,* personne n'avait encore vu une ligne de musique reconnue comme " authentiquement " antérieure à l'ère chrétienne. A l'heure présente nous avons

Digitized by Google

sous les yeux deux grands morceaux de chant composés au commencement du IIe siècle avant J.-C., plus un fragment de chœur de l'an 408 avant notre ère.

Toute cette musique appartient à un style infiniment plus riche que les mélodies du temps des Antonins, époque d'archaïsme et de pastiche. Pour la première fois nous avons pu voir, mis en œuvre, des mécanismes techniques dont nous ne possédions jusqu'à ce jour que la théorie abstraite, telles que les métaboles de ton et de système (en langage moderne les modulations complètes et les modulations passagères), les mélanges de genre, c'est-à-dire les altérations expressives des degrés normaux de l'échelle. Pour ma part, j'ai eu la très vive satisfaction de voir pleinement confirmées toutes mes hypothèses antérieures sur le fonctionnement probable de ces importants procédés techniques. J'ai eu même la joyeuse surprise de rencontrer dans le premier hymne de Delphes une forme tétracordale du genre chromatique non enregistrée par les musicistes gréco-romains, mais que j'avais signalée des 1875 comme théoriquement justifiable au point de vue grec : c'est la combinaison d'intervalles qui caractérise la gamme mineure des modernes (*sol, la bémol, si bécarre, ut*).

En somme la musique grecque, grâce aux découvertes des dix dernières années, est sortie du domaine de la pure spéculation scientifique et se trouve placée désormais sur le terrain des réalités. Dès aujourd'hui elle est digne de prendre son rang dans l'histoire des arts antiques. Ce qui reste de ses produits de première ou de seconde main peut être mis à la portée des personnes possédant une pratique suffisante de la musique moderne.

Comme je n'ai pas à énumérer ni à analyser devant vous les points de la technique musicale des Grecs qui se trouvent à présent tout à fait éclaircis, je pourrais m'arrêter ici. Mais avant de passer à la partie la plus agréable de la séance, je tiens à vous signaler un seul fait : premièrement parce qu'il se rapporte directement à un des principaux objets des études philologiques; en second lieu parce qu'il vous aidera à mieux saisir les chants que l'on va produire devant vous.

Vous savez tous que la facture des vers grecs, destinés ou non au chant, se fonde exclusivement sur la quantité des

Digitized by Google

syllabes, et que l'accentuation des mots n'y joue aucun rôle. Personne de vous non plus n'ignore probablement que, dans les vers chantés, la durée des sons musicaux concordait avec la longueur et la brièveté des syllabes. Ces règles ne souffrent aucune exception. Or en analysant la mélodie de la chanson de Tralles, MM. Crusius et Monro ont fait une découverte importante, qui s'est trouvée corroborée par l'analyse mélodique des hymnes de Delphes. Ils ont vu que non-seulement les durées rythmiques du chant se conformaient aux lois de la quantité, mais qu'en outre les mouvements ascendants et descendants du dessin vocal étaient en rapport avec l'accentuation des mots, en sorte que l'on a pu formuler cette règle valable pour tous les chants de même catégorie : " La note „ placée sur la syllabe accentuée d'un mot ne peut être sur- „ passée en hauteur par aucune autre note dans le même mot. „

Nous avons donc dans ces restes de l'art antique des cantilènes issues de la déclamation, des mélodies suivant pas à pas les accents de la poésie (quelque chose d'analogue, plus la rigueur rythmique, à la mélopée des dernières œuvres de Wagner, à celle des opéras de Gluck et des monodies de la vieille école florentine). *Cela suppose des vers composés avant la musique,* et destinés à recevoir *tous* une mélodie différente depuis le commencement jusqu'à la fin du poème; en un mot, des vers composés en *sections* de longueur et de coupe inégale (*commata*), et non pas en strophes.

En effet le chant strophique, lui, n'était pas sous la dépendance de la parole. La mélodie y était souveraine et point de départ de l'œuvre poétique. Elle n'avait pas à se préoccuper de l'accentuation; c'était elle au contraire qui imposait à la poésie ses intonations ascendantes et descendantes, puisqu'*elle se répétait à chaque strophe sur un texte différent,* tout comme dans nos chansons. Il ne nous est parvenu qu'un seul débris authentique de mélodie strophique; encore est-il fort court (celui d'Euripide); mais n'eussions-nous pas le moindre lambeau musical de ce genre, l'inspection d'une ode quelconque de Pindare suffit pleinement à nous édifier.

Dans toutes les poésies de cette espèce nous voyons les longues et les brèves métriques se correspondre rigoureusement, d'une strophe à l'autre, vers pour vers et syllabe pour

Digitized by Google

syllable, quel que soit le nombre des strophes (on en trouve jusqu'à 26 dans une des odes de Pindare). Par contre on ne remarque aucune similitude quant au placement des syllabes accentuées dans les vers qui se correspondent de strophe à strophe. Tout ceci nous induit à supposer que *le poète grec, quand il avait à composer un chant en strophes, arrêtait définitivement la mélodie avant de procéder à la versification du morceau.* Les schémas métriques des odes de Pindare, formés d'un assemblage bigarré de pieds de toute espèce, sont inexplicables dans toute autre hypothèse. Croire que le poète ait pu composer de longues strophes d'une facture aussi compliquée sur des combinaisons arbitraires de longues et de brèves, pures abstractions privées de tout lien interne, de toute vie réelle, cela me paraît absolument inadmissible. Je ne vois pas même comment il aurait pu, au cours de son travail de versification, garder son schéma syllabique présent à l'esprit, s'il n'avait eu, comme aide-mémoire constant, une mélodie complètement fixée dans son contour et dans ses durées rythmiques.

En résumé, dans le chant commatique, réservé à l'exécution individuelle, *la mélodie avait à s'adapter aux paroles*, à rendre les passions, les actions exprimées par la poésie. Elle était essentiellement *mimétique*, imitative, dramatique. Dans le chant choral, au contraire, *les vers étaient composés sur une mélodie librement imaginée.* Celle-ci n'avait à traduire que l'état d'âme de la collectivité assemblée, l'*ethos*.

Nous saisissons ici sur le vif l'origine des deux genres de chant et de poésie autour desquels s'est développée toute littérature et tout art en Grèce. La lyrique est née de la danse chorale, accompagnée du jeu des instruments et subsidiairement du chant. Pindare, pour les Anciens, est le disciple de Lasos d'Hermione, aulète et maître de musique. Quant au chant monodique, il procède historiquement de la modulation épique, accompagnée du jeu de la cithare. Demodocos, Terpandre, Timothée, voilà la lignée des grandes personnifications de cette branche de l'art.

En attendant que quelque nouvelle trouvaille nous apporte un chant choral d'étendue raisonnable, — que ne peut-on espérer de l'activité scientifique de notre temps? — je n'ai à

Digitized by Google

vous produire, vous le savez, que des chants de la seconde espèce.

Si j'ai été peut-être un peu prolixe dans mes considérations préliminaires, l'intérêt aussi bien littéraire que musical du sujet me servira d'excuse auprès de vous.

ΑΚΡΟΑΜΑ

Concert Gréco-Romain, donné au Conservatoire royal de Bruxelles, le 25 mai 1896, pour la Société philologique et historique.

1° Exercices, prélude et petits airs de cithare, en mode hypodorien (*Κιθαρῳδικωτάτη τῶν ἁρμονιῶν*), extraits d'un traité anonyme du temps de l'Empire romain (notation instrumentale).

(Publiés par Bellermann, *Die Hymnen des Dionysius und Mesomedes*, Berlin, 1841, et Vincent, *Notices des Mss.*).

Exécutés par Mlle Lunssens.

2° *Hymne à la Muse*, en mode dorien, IIe siècle après J.-C. — Le chant en notation vocale.

(Bellermann. Berlin, 1841; Westphal, *Metrik;* Gevaert, *Hist. et Th. de la Mus. de l'ant., La Mélopée antique,* etc.).

Chanté par M. Disy.

Prélude et accompagnement de cithare (complété par F.-A. G.), exécutés par Mlle Lunssens.

3° Hymne à Némésis, en mode hypophrygien, du IIe siècle (vraisemblablement de Mésomède de Crète, affranchi de l'empereur Hadrien et l'un de ses familiers).

(Ib.).

Chanté par M. Disy.

Prélude et accompagnement (F.-A. G.), exécutés par Mlle Lunssens.

4° Chant funèbre en mode syntono-lydien (F.-A. G.), exécuté sur une *tibia* spondaïque (*αὐλὸς ὑπερτελεῖος*).

L'instrument est un fac-simile de celui qui a été trouvé en 1867 à Pompeï dans la maison de Caïus Vibius. Cf. F.-A. Gevaert, *Mus. de l'Ant.*, t. II, pp. 280, 295, 645, etc.

Aulète : M. Poncelet.

Digitized by Google

5° Synaulie en mode phrygien (F.-A. G.), exécuté sur un *aulos* double.

Pour donner plus de fixité aux deux tuyaux, l'aulète gréco-romain se servait fréquemment d'une sorte de bandage ouvert devant la bouche (*Φορβειά, capistrum*).

Aulète : M. PONCELET.

6° *Trochaeum* et *classicum* (F.-A. G.), fanfares romaines, en mode phrygien, exécutées sur la *bucina*.

L'instrument est un fac-simile des buccines trouvées dans l'amphithéâtre de Pompeï (Cf. F.-A. G. *Mus. de l'Ant.*, t. II, pp. 629 et suiv.). Le *trochaeum* (tétramètres trochaïques) était le pas de charge (Dion Cass., l. 56, § 22); le *classicum* (marche de parade) s'exécutait lorsque le général était présent et lorsqu'un soldat était puni de mort (Végèce, l. 3, ch. 5).

Bucinator : M. SEHA.

7° Chanson, en mode hypophrygien, découverte en 1883 sur une stèle funéraire près de Tralles (Asie Mineure).

(*Bulletin de Correspondance hellénique*, année 1883, p. 277. F.-A. Gevaert, *La mélopée antique*, p. 33, note 2; p. 386, etc.).

Chantée par M. DISY.

Accompagnement de cithare (F.-A. G.), exécuté par Mlle Lunssens.

8° [Premier] Hymne à Apollon, en mode dorien chromatique, composé au commencement du IIe siècle avant J.-C.

(*Bulletin de correspondance hellénique*, 1894; *Revue des études grecques*, 1894, Gevaert, *La mélopée antique*, etc.)

Prélude et accompagnement de cithare (F.-A. G.).

Exécuté par Mlle LUNSSENS.

Chanté par M. DISY.

Le Concert terminé, M. Gevaert a repris la parole dans les termes suivants :

En donnant fin à cette séance, permettez-moi d'exprimer l'espoir que mes auditeurs emporteront d'ici quelque chose de plus et de mieux que l'impression d'une curiosité satisfaite.

Les personnes vouées au culte des lettres anciennes auront éprouvé, je me plais à le penser, quelque jouissance intellectuelle à s'être trouvées pendant une couple d'heures en contact avec cette musique dont Platon proclame si haut l'influence morale, à laquelle Aristote aime tant emprunter ses comparaisons.

Digitized by Google

Les musiciens nourris des chefs-d'œuvre de la polyphonie occidentale auront, j'en suis convaincu, senti leur intérêt s'éveiller pour cette musique primitive qui portait dans son sein le principe, encore latent, de ces harmonies merveilleuses qui ravissent l'âme moderne.

Quant à ceux qui par leur éducation se sont trouvés familiarisés de bonne heure avec le chant homophone, ils ont pu reconnaître spontanément la forme archaïque d'un idiome qu'ils comprennent, d'un langage dont les accents discrets se font entendre à travers l'espace et le temps, réveillant un écho sympathique dans tout cœur disposé à les accueillir avec simplicité.

Tout mon auditoire enfin, j'en ai la confiance, gardera un sentiment de vénération pour ces frêles créations musicales dont vingt siècles n'ont pas suffi à détruire tout le charme.

Vingt siècles, quelle puissance de durée pour un souffle sonore!

F.-A. GEVAERT.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Le Dr Deneffe. **Chirurgie antique. Les oculistes Gallo-romains au IIIe siècle.** Anvers, Caals, 1896. 185 pp. et 5 pl. en photogravure.

Malgré les travaux considérables dont elle a été l'objet, l'histoire de la médecine antique reste encore à écrire, et les matériaux mêmes n'en sont qu'incomplètement rassemblés. Des nombreux manuscrits grecs relatifs à l'art de guérir que possèdent nos bibliothèques, beaucoup ont été à peine feuilletés, et ils nous ménagent sans doute encore bien des surprises. L'aventure récente de ce jeune helléniste qui, parcourant un recueil de traités attribués à Galien, y découvrit une œuvre du philosophe Porphyre, n'est pas faite pour décourager les chercheurs d'inédit [1]. Mais Littré n'a pas trouvé beaucoup d'émules, et les médecins philologues sont restés presque aussi introuvables que les philologues médecins. Les autres sources d'information sont encore moins exploitées. Les secours que, sur tous les domaines, l'archéologie rend à l'histoire ancienne, ne lui ont guère été demandés sur celui-ci. Les instruments des chirurgiens d'il y a deux mille ans restent d'ordinaire paisiblement étalés dans les vitrines des musées, sans que personne trouble leur repos. C'est que les problèmes qu'ils nous posent, ne peuvent être résolus que par un homme de l'art, et pour traiter cette matière délicate, il faut posséder la compétence très spéciale que personne ne songera à contester à l'auteur de l'ouvrage dont nous signalons ici l'apparition.

M. le Dr Deneffe étudie dans ce volume deux trousses d'oculistes découvertes, l'une, la plus riche, en 1854, dans un faubourg de Reims, la seconde dix ans plus tard, à Fonviel dans le Velay. Les cachets des deux praticiens, exhumés avec

1 Cf. Kalbfleisch : *Die neuplatonische, fälschlich dem Galen zugeschriebene Schrift πρὸς Γαῦρον.* Berlin, 1895.

Digitized by Google

leurs instruments, nous apprennent leurs noms : le premier s'appelait Gaius Firmius Severus, le second Sextus Polleius Solemnis, et ils vivaient vers la fin l'un du IIe [1], l'autre, du IIIe siècle. L'auteur nous raconte en détail ces deux trouvailles ; il nous décrit exactement ces trésors archéologiques dont cinq photogravures nous donnent d'excellentes reproductions ; il nous dit la destination de toutes ces pièces de bronze, en partie damasquinées d'argent, cruches, sébilles, mortier, balance, couteaux, pinces, spatules, érignes, trépans aux formes variées. De nombreux rapprochements avec des instruments analogues et avec des passages d'auteurs anciens [2] éclairent et confirment ces explications. Mais le Dr Deneffe ne s'astreint pas à une démonstration aride. Il nous montre, chemin faisant, ce qu'étaient ces oculistes Gallo-romains, contemporains de Firmius Severus et de Polleius Solemnis. Personnages souvent considérables, dont les trousses luxueuses décèlent la clientèle élégante [3], ils ne se bornent pas à opérer à prix d'or les riches propriétaires du pays, ils vendent aussi leurs remèdes et, connaissant déjà la puissance de la réclame, ils impriment leurs noms sur les collyres qu'ils débitent. Mais comme la profession est libre [4], les charlatans et les empiriques coudoient les praticiens consciencieux et instruits. L'éducation médicale est peu scientifique : l'élève devient l'aide ou l'assistant d'un médecin quelconque, et ne suit qu'exception-

---

[1] Lire p. 12 : « Nous savons même l'époque à laquelle il vivait : c'était vers la fin *du IIe siècle*, les médailles d'Antonin (138-161) et de Marc-Aurèle (161-180) ne laissent aucun doute à cette égard. »

[2] Je regrette seulement que la provenance exacte des citations ne soit pas toujours scrupuleusement indiquée. Oribase ou Paul d'Égine sont des références un peu vagues.

[3] P. 13. « Les pauvres diables n'ont jamais eu des sensations assez affinées pour saisir les nuances si délicates qui différencient les incisions faites avec un couteau à manche d'or, d'argent ou de bronze... Mais dans les rangs élevés de la société, les riches instruments sont plus estimés : il semble qu'on les regarde comme un hommage rendu par le chirurgien à l'importance de son client. »

[4] Ceci n'exclut pas l'existence de médecins officiels ayant un certain droit de surveillance sur « l'exercice de l'art de guérir » ; mais le contrôle était illusoire. Cf. Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie* s. v. *Ἀρχιατρός* [d'après Briau, *L'archiatrie romaine*, Paris, 1877].

Digitized by Google

nellement les cours d'une école telle que celle de Marseille [1]. Aussi leurs connaissances sont-elles un mélange bizarre d'une thérapeutique très avancée, héritée des Grecs, et de pratiques superstitieuses, empruntées, du moins en partie, aux anciens Druides. Ils ont pressenti l'antisepsie [2], mais ils usent de talismans [3]. A mesure qu'on descend le cours des siècles, la superstition se fait plus envahissante. " Dans le curieux ouvrage écrit sous le règne de Théodose par l'aquitain Marcellus, au milieu de recettes qui reflètent la science grecque et romaine, on trouve d'étranges formules où les amulettes et les enchantements jouent le principal rôle [4]. "

On voit les services que nous pouvons attendre de travaux comme celui du Dr Deneffe. L'étude des monuments complète ici comme ailleurs celle des écrivains. La critique des auteurs permettra de reconstituer un jour l'histoire à peine ébauchée des écoles et des théories médicales, dont les progrès et les reculs sont étroitement liés à ceux de la civilisation où elles sont nées. Mais les recherches archéologiques nous initient à la pratique des médecins anciens; elles nous font pénétrer dans leurs cliniques et leurs officines; elles nous montrent comment ils soignaient et ils opéraient et même comment ils vivaient. Nous souhaitons vivement que l'auteur des " Oculistes Gallo-romains " nous introduise bientôt auprès de leurs confrères étrangers. La Gaule n'est pas la seule province où des instruments de chirurgie antique aient été mis au jour, ni la France, le seul pays où ils soient restés inédits.

F. C.

---

[1] Cf. p. 73.

[2] P. 88 : « L'antiquité ne connaissait que le couteau droit, en une ou deux pièces, mais tout en métal. Devant les nécessités de la chirurgie antiseptique et aseptique, nos fabricants sont à leur insu revenus à la forme des couteaux antiques. ... La propreté chirurgicale, tant préconisée par l'École grecque, n'aurait pu s'accommoder de bistouris se repliant entre des châsses d'ivoire ou d'écaille, leur servant à la fois d'étui et d'abri à d'innombrables colonies de microbes. »

[3] Telle paraît être la nature d'un « objet de forme discoïde en pâte vitrifiée » retrouvé dans le tombeau de Sextus Polleius Solemnis. Cf. p. 175 sqq.

[4] Cf. p. 181.

Digitized by Google

C. A. Buchheim, Phil. Doc. **Schillers Maria Stuart,** *with an historical and critical introduction, a complete commentary,* etc. Oxford, Clarendon Press, 1895 (*German Classics*, vol. XIII).

Les éditions de classiques allemands publiées par le Dr. C. A. Buchheim comptent parmi les meilleures qui aient été faites au point de vue de l'enseignement secondaire. Aussi ont-elles reçu un accueil très favorable, non seulement en Angleterre et aux États-Unis, mais encore en Allemagne. Le volume que nous annonçons aujourd'hui (un peu tard peut-être, car il a paru l'été passé) forme le treizième de la collection.

Autant que les précédents, il se recommande par la méthode solide et le travail soigné du savant éditeur. Le texte du drame de Schiller est précédé d'une introduction assez développée (pp. XI-LVI). On y trouve d'abord une partie historique (pp. XIII-XXII), c'est-à-dire une biographie de la reine infortunée, ou plutôt un aperçu rapide des faits qu'il faut avoir présents à la mémoire pour l'intelligence de la pièce. Suit alors la partie littéraire et critique (pp. XXIII-LVI), dans laquelle l'éditeur, après avoir fait l'histoire de la composition de *Marie Stuart* et indiqué les sources auxquelles Schiller a puisé ses renseignements, examine la tragédie au point de vue littéraire, historique et esthétique, en passant en revue la peinture des caractères des différents personnages (Marie et Élisabeth sont analysées longuement; les autres sont caractérisés par quelques traits bien choisis); l'action dramatique, par rapport au temps et au lieu; les qualités de la pièce en tant que *Stage Play*; sa valeur au point de vue de la forme (langue, style, versification, etc.). Le tout se termine par quelques remarques sur le texte, les éditions et les traductions qui en ont été faites. — Quant au texte lui-même, reproduit avec beaucoup de soin et imprimé en beaux caractères (pp. 1-188), il n'est accompagné d'aucune note, mais en tête de chaque acte se trouve un " argument ". — Le commentaire, à la fois historique, littéraire et grammatical, a été placé en dernier lieu (pp. 189-260), et c'est là, sans contredit, la disposition la meilleure au point de vue pédagogique. Il

Digitized by Google

tient le juste milieu entre le trop et le trop peu. Fournissant tous les renseignements nécessaires ou utiles pour la complète intelligence de la pièce, il s'abstient sagement de notes grammaticales *superflues* (l'éditeur pense, avec raison, que le texte d'un auteur, surtout dans les classes supérieures, ne doit pas devenir une " arène „ destinée à des " joutes „ grammaticales), tout autant que de remarques soi-disant " littéraires „, qui prétendent dispenser le lecteur de penser par lui-même. D'ailleurs, la méthode d'annotation du Dr. Bucheim est trop connue pour qu'il y ait lieu de l'exposer encore ou de la défendre ici.

Il faut faire cependant certaines réserves. Quel que soit le soin que l'éditeur a apporté à l'introduction et au commentaire, tout n'est pas également réussi. — Les remarques sur la langue et la versification (dans l'introduction) sont incomplètes et trop peu précises; on aurait désiré que ces questions fussent traitées plus méthodiquement. Certaines notes du commentaire sont à peu près inutiles (*p. e.:* p. 194, l. 137; p. 197, l. 272; p. 199, l. 333; p. 227, l. 1576 sqq.; p. 242, l. 2780, et plusieurs autres, qui ne sont guère que des " notes de traduction „, genre absolument condamnable); parfois elles n'expliquent pas ce qu'elles devraient expliquer (*p. e.*, p. 197, l. 245; p. 225, l. 1462; p. 241, l. 2641, etc.); ou pèchent par le manque d'exactitude ou de précision (*p. e.*, p. 201, l. 435 sqq.; p. 239, l. 2508, où *das letzte Sakrament* ne signifie nullement " extrême-onction „; p. 253, l. 3617, où il faut autrement interpréter *reinen* [1], etc.). Je ne parle pas des 70000 personnes tuées à la Saint Barthélemy, ni d'autres explications " historiques „ semblables. Le " bibliographical appendix „ est très incomplet, et, de plus, les ouvrages mentionnés auraient pu être indiqués avec plus de détails. On peut regretter encore que l'éditeur n'ait pas dressé une table des mots et expressions expliqués; elle aurait pu rendre de réels services.

Malgré ces lacunes, la nouvelle édition, répétons-le, trouve

---

[1] Schiller, on le sait, s'est assez souvent trompé en parlant de choses qui regardent le culte et le dogme catholiques; remarquons en passant que le Dr. Buchheim ne redresse pas ces erreurs.

Digitized by Google

sa place marquée parmi les meilleures existantes, et nous ne saurions assez la recommander. Disons, en terminant, que l'exécution typographique est irréprochable, comme d'ailleurs celle de toutes les éditions qui sortant des *Clarendon Press.*

C. LECOUTERE.

O. WARBURG. **Wer ist der Entdecker der Gewürz-Inseln** (Molukken). Berlin, 1896, 42 p. in-8°. (Extrait des *Verhandlungen der Gesellschaft f. Erdkunde zu Berlin.*)

On sait le rôle important que les Moluques ont joué dans l'histoire de la découverte de la terre. La recherche de ces îles fut la cause principale de la découverte de l'Amérique et de celle des Indes; malgré cela on en était encore à discuter quel était le premier Européen auquel revenait l'honneur de leur découverte. L'opinion la plus généralement admise était celle qui fut soutenue en premier lieu par DE BARROS (*Asia,* 1561, II, 6, 7). Après la conquête de Malacca en 1511, Albuquerque envoie trois navires à la recherche des Moluques. Antonio d'Abreo, le commandant en chef, aborde à Java, de là à Ambun (Amboine) et aux îles Banda. Seulement c'est Francisco Serrano, qui se trouvait sous les ordres d'Abreo, qui arrive en 1512 aux vraies Moluques, à Ternate et Tidore; il s'y établit, s'y marie et y meurt empoisonné en 1521. Ce furent même les lettres de Serrano qui engagèrent Magellan à entreprendre son célèbre tour du monde.

A côté de cette version, il en existe une autre, moins connue, quoiqu'elle s'appuie sur un livre qui a eu au moins 36 éditions et qui a été traduit dans toutes les langues : la relation du voyage en Asie du Bolonais Ludovico Barthema (*editio princeps, Romae,* 1510). D'après ce récit, Barthema aurait abordé à Banda et à Monoch (Molucco) en 1505 et serait rentré en Italie en 1508.

M. Warburg constate, dans son étude, que cette version est négligée par presque tous les auteurs, à part les historiens hollandais tels que Buddingh, Veth, Gerlach, Valentyn, et j'ajouterai aussi Vivien de Saint-Martin dans son *Histoire de la Géographie* (p. 342). M. Warburg étudie savamment la ques-

Digitized by Google

tion et discute l'authenticité du récit de Barthema. Déjà quelques écrivains, Garcia ab Orto, Ch. Schefer et Tiele avaient émis des doutes sur la véracité de Barthema, mais aucun n'avait examiné la question d'une manière spéciale. Les résultats de l'étude de M. Warburg sont que Barthema décrit le muscadier, le pêcher, le giroflier d'une manière très-inexacte et en parle comme le ferait une personne qui n'aurait jamais vu aucun de ces arbres. Banda est pour lui une grande île unie, alors que c'est en réalité un groupe de 11 petites îles montagneuses. Barthema ne parle que d'une Moluque, qu'il place au sud de Banda alors qu'elle est au nord et que les Moluques constituent un archipel de petites îles. La description qu'il donne des habitants de Moluque, de leurs mœurs et de leurs habitudes ne répond en rien non plus à la réalité. Pour lui Bornéo n'est guère plus étendue que la Moluque, et le climat de Java n'est pas beaucoup plus chaud que celui de l'Italie. D'un autre côté, tout ce qu'il dit de la navigation dans l'archipel malais et des distances qui séparent les îles est inexact, et il est de toute impossibilité qu'il ait parcouru ces mers dans le peu de temps indiqué par sa description. Tout est inexact et erroné dans le récit de Barthema, tant pour la géographie, la climatologie, l'ethnologie, la botanique, que pour ce qui concerne le commerce et la navigation.

M. Warburg conclut que Barthema n'a jamais voyagé dans l'archipel malais, qu'il n'a pas été plus loin que Malacca et que tout ce qu'il rapporte repose sur des renseignements qui lui ont été fournis à Malacca.

Il reste donc bien établi que c'est au portugais Francisco Serrano que revient l'honneur d'avoir découvert les Moluques. Rappelons en terminant que les premiers linéaments des Moluques sont dessinés sur la carte de Pedro Reinel dont les deux seuls exemplaires connus sont conservés à Munich [1].

AD. DE CEULENEER.

---

[1] HAMY, *L'Œuvre géographique des Reinel et la découverte des Moluques* (*Bull. de géographie histor. et descript.*, 1891, p. 117 et suiv.).

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier degré, en 1896.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 36 de la loi du 1er juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré aura lieu en 1896, d'après les dispositions du présent arrêté.

Les athénées royaux, les sections latines annexées aux écoles moyennes de l'État, les établissements communaux subsidiés par le gouvernement, les établissements exclusivement communaux, les établissements patronnés par les communes sont tenus d'y prendre part, à moins qu'ils n'en soient dispensés par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Les établissements privés peuvent y être admis, à la condition d'en faire la demande par écrit au département de l'intérieur et de l'instruction publique et d'avoir une organisation analogue à celle des établissements soumis au régime de la loi du 1er juin 1850.

Art. 2. Toutes les opérations du concours ont pour base le programme publié par le gouvernement en 1888 (*Moniteur belge* des 3-4 septembre, nos 247-248).

Art. 3. Sont appelées à concourir :

Les classes de rhétorique, de seconde, de troisième et de quatrième de chacune des deux sections des humanités anciennes et de chacune des deux sections des humanités modernes.

Art. 4. Pour les élèves du régime flamand et du régime allemand (athénée royal d'Arlon), il est ouvert un concours spécial de flamand et un concours spécial d'allemand, auxquels sont appelés les élèves admis au concours général. Peuvent y prendre part les élèves d'un autre régime qui en expriment le désir, en temps opportun. Les listes dressées par les chefs d'établissements doivent mentionner ces élèves.

Art. 5. Toutes les épreuves du concours ont lieu par écrit.

Ces épreuves consistent en un même travail, exécuté le même jour dans les communes, sièges des établissements concurrents.

Digitized by Google

Elles ont lieu hors de l'enceinte de l'athénée, du collège ou de l'école moyenne, en présence d'un membre du bureau administratif ou d'un membre de l'administration communale et sous la surveillance d'un ou de plusieurs délégués désignés par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, parmi les professeurs des établissements concurrents.

La durée du concours est de quatre jours pour les établissements qui ne participent pas aux concours spéciaux de flamand et d'allemand.

Art. 6, § 1er. Dans la classe de rhétorique des humanités anciennes, le concours a pour objet :

A. — *Section grecque latine.*

1° Une composition française;

2° Un thème latin (sans dictionnaire), une version latine (sans dictionnaire);

3° Une des parties suivantes de l'enseignement littéraire à désigner par le sort :

a) Une version grecque (sans dictionnaire);

b) Une composition obligatoire (sans dictionnaire) en flamand ou en allemand [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou l'allemand; une composition facultative (sans dictionnaire) dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus, dont l'étude est facultative et en anglais;

c) Histoire et géographie;

4° Les mathématiques;

5° Les sciences naturelles (physique et notions de chimie).

B. — *Section latine.*

1° Une composition française;

2° Un thème latin (sans dictionnaire), une version latine (sans dictionnaire);

3° Une des branches suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition obligatoire (sans dictionnaire) en flamand ou en allemand [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou l'allemand; une composition facultative (sans dictionnaire) dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative et en anglais;

b) Histoire et géographie;

4° Les mathématiques.

§ 2. Dans la classe de rhétorique des humanités modernes le concours a pour objet :

A. — *Section industrielle et commerciale.*

1° Une composition française;

2° Une composition (sans dictionnaire) dans les trois langues germaniques [1];

3° Une des branches suivantes à désigner par le sort :

B. — *Section scientifique.*

1° Une composition française;

2° Une composition (sans dictionnaire) obligatoire en flamand et en allemand [1], une composition (sans dictionnaire (facultative en anglais;

3° Les mathématiques;

---

[1] A l'exclusion de la langue dans laquelle l'élève fera la composition du concours spécial.

Digitized by Google

a) Les sciences commerciales et l'économie politique;
b) La chimie;
4° Une des branches suivantes à désigner par le sort:
a) L'histoire et la géographie;
b) Les mathématiques.

4° L'histoire et la géographie.

§ 3. Dans les classes de quatrième, troisième et seconde de chacune des deux sections des humanités anciennes et des humanités modernes, le concours portera sur les matières désignées par le sort, entre les matières ci-après:

A. — *Section des humanités anciennes grecques-latines et section des humanités latines.*

1° Français;
2° Latin;
3° Langues modernes;
4° Histoire et géographie;
5° Mathématiques;
6° Sciences naturelles.

Le sort désignera celle des trois classes de la section grecque-latine qui concourra, en outre, en grec.

B. — *Section des humanités modernes :* (1° *commerciale et industrielle;* 2° *scientifique*).

1° Français;
2° Langues modernes;
3° Histoire et géographie;
4° Mathématiques;
5° Sciences naturelles.

Le sort désignera celle des trois classes de la section industrielle et commerciale qui concourra, en outre, en sciences commerciales.

§ 4. Pour chacune des classes de quatrième, troisième et seconde des deux sections des humanités anciennes et des deux sections des humanités modernes, le concours portera, selon le résultat des tirages au sort indiqués au § 3, sur les matières ci-après:

1° Humanités anciennes.

A. — *Section grecque-latine.*

En quatrième :	*En troisième :*	*En seconde*
1° Français : Une rédaction française;	1° Français : Une composition française;	1° Français : Une composition française;
2° Latin : Un thème latin; une version latine;	2° Latin : Un thème latin; une version latine;	2° Latin : Un thème latin (sans dictionnaire); une version latine (sans dictionnaire);

Digitized by Google

3° Grec : Une version grecque ; exercice sur la langue grecque (sans dictionnaire) ;	3° Grec : Une version grecque ;	3° Grec : Une version grecque ;
4° Langues modernes : Un thème obligatoire flamand ou allemand [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou l'allemand ; un thème facultatif dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative ;	4° Langues modernes : Un thème obligatoire flamand ou allemand [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou l'allemand ; un thème facultatif dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative et en anglais ;	4° Langues modernes : Une composition obligatoire (sans dictionnaire) flamande ou allemande [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou l'allemand ; une composition facultative (sans dictionnaire) dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative et en anglais ;
5° Histoire et géographie ;	5° Histoire et géographie ;	5° Histoire et géographie ;
6° Mathématiques ;	6° Mathématiques ;	6° Mathématiques ;
7° Sciences naturelles (zoologie et botanique).	7° Sciences naturelles (zoologie et botanique).	7° Sciences naturelles (physique).

B. — *Section latine.*

En quatrième :	*En troisième :*	*En seconde :*
1° Français : Une rédaction française ;	1° Français : Une composition française ;	1° Français : Une composition française ;
2° Latin : Un thème latin et une version latine ;	2° Latin : Un thème latin ; une version latine ;	2° Latin : Un thème latin (sans dictionnaire) ; une version latine (sans dictionnaire) ;
3° Langues modernes : Un thème obligatoire flamand ou allemand [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou l'allemand ;	3° Langues modernes : Un thème obligatoire flamand ou allemand [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le flamand ou allemand ;	3° Langues modernes : Une composition obligatoire (sans dictionnaire) flamande ou allemande [1] selon que la langue germanique principale étudiée dans l'établissement est le

[1] A l'exclusion de la langue dans laquelle l'élève fera la composition du concours spécial.

Digitized by Google

un thème facultatif dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative;	un thème facultatif dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative et en anglais;	flamand ou l'allemand; une composition facultative (sans dictionnaire) dans celle des deux langues [1] désignées ci-dessus dont l'étude est facultative et en anglais;
4° Histoire et géographie;	4° Histoire et géographie;	4° Histoire et géographie;
5° Sciences naturelles (zoologie et botanique);	5° Sciences naturelles (physique);	5° Sciences naturelles (physique);
6° Mathématiques.	6° Mathématiques.	6° Mathématiques.

2° Humanités modernes.

En quatrième (section industrielle et commerciale et section scientifique).

1° Français : Une composition française;
2° Langues modernes : Un thème flamand et allemand [1];
3° Sciences commerciales;
4° Histoire et géographie;
5° Sciences naturelles (botanique et zoologie);
6° Mathématiques.

A. — *Section industrielle et commerciale.*

En troisième :	*En seconde :*
1° Français : Une composition française;	1° Français : Une composition française;
2° Langues modernes : Un thème flamand; un thème allemand; un thème anglais;	2° Langues modernes : Une composition (sans dictionnaire) sur les trois langues germaniques [1];
3° Sciences commerciales;	3° Sciences commerciales;
4° Histoire et géographie;	4° Histoire et géographie;
5° Sciences naturelles (physique);	5° Sciences naturelles (chimie et physique);
6° Mathématiques.	6° Mathématiques.

B. — *Section scientifique.*

En troisième:	*En seconde :*
1° Français : Une composition française;	1° Français : Une composition française;
2° Langues modernes : Un thème obligatoire flamand et allemand [1]; un thème facultatif anglais;	2° Langues modernes : Une composition (sans dictionnaire) obligatoire flamande et allemande [1]; une

[1] A l'exclusion de la langue dans laquelle l'élève fera la composition du concours spécial.

Digitized by Google

	composition (sans dictionnaire) facultative anglaise;
3° Histoire et géographie;	3° Histoire et géographie;
4° Sciences naturelles (physique);	4° Sciences naturelles (physique);
5° Mathématiques.	5° Mathématiques.

§ 6. Pour le concours spécial de langue flamande et de langue allemande, l'objet de l'épreuve est une narration ou une composition.

§ 7. Pour le concours général, les réponses aux questions d'histoire et de géographie et de sciences natnrelles peuvent être rédigées, au choix du concurrent, en flamand ou en français.

Art. 7. Les opérations du tirage au sort prescrit par l'article 6, § 5, seront réglées par disposition ministérielle.

Art. 8. Tous les établissements qui prennent part au concours adressent directement au département de l'intérieur et de l'instruction publique la liste des élèves qui suivent les cours des diverses sections des quatre classes supérieures appelées à concourir.

Les listes indiquent le nom, les prénoms, le lieu de naissance et la langue maternelle de chaque élève, le domicile de ses parents, le tantième des points qu'il a obtenus dans les compositions de chacune des deux séries de l'année ainsi que sur l'ensemble de ces deux séries, les cours obligatoires dont il est dispensé. Elles mentionnent, en outre, si l'élève est *vétéran*.

Les élèves dont le changement d'établissement ou de classe n'a pas été signalé au Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique avant la publication au *Moniteur* de l'arrêté ministériel réglant l'ordre du concours, sont assimilés aux élèves refusant de concourir.

Art. 9. Sont appelés au concours tous les élèves ayant obtenu six dixièmes des points dans les compositions des deux premières séries de l'année, sur *l'ensemble des matières obligatoires* dans la section à laquelle ils appartiennent.

La liste des élèves concurrents est dressée, d'après ces données, par le département de l'intérieur et de l'instruction publique.

Les élèves *vétérans* de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes peuvent, en ce qui concerne chacune de ces classes, prendre part aux concours mentionnés aux articles 4 et 6 ci-dessus; mais ils doivent être portés sur une liste spéciale.

Les élèves *vétérans* des autres classes sont exclus du concours.

Art. 10. Aucune autre personne que le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et les délégués nommés par le Ministre ne peut avoir accès dans la salle où les concurrents sont réunis.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux inspecteurs de l'enseignement moyen.

Art. 11. Les concours sont jugés par un jury que nomme Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le jury arrête le mode d'évaluation préalablement à l'examen du travail et des réponses des concurrents.

Art. 12. Il y a des prix spéciaux de français, de flamand, d'allemand,

Digitized by Google

d'anglais, de latin, de grec, d'histoire et de géographie, de mathématiques, de sciences naturelles et de sciences commerciales.

Un classement spécial est fait en mathématiques et en sciences naturelles, pour les élèves de la section latine.

Il peut être accordé :

Un prix à un élève qui a obtenu au moins . . . . 80 points sur 100.
Un accessit à un élève qui a obtenu au moins . . . 70 — —
Une mention honorable à un élève qui a obtenu au moins . . . . . 65 — —

Les premiers prix de rhétorique des humanités anciennes et de rhétorique des humanités modernes sont qualifiés de *prix d'honneur*, quand les lauréats ont obtenu 85 points au moins sur 100.

Il en est de même, dans ces deux classes, du premier prix des concours de flamand et d'allemand.

Un prix spécial est accordé aux vétérans de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes qui obtiennent au moins 80 points sur 100. Il ne leur est pas décerné d'autre distinction.

Art. 13. La distribution des prix a lieu à Bruxelles. La date en est fixée par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Sont appelés à cette cérémonie tous les lauréats qui ont obtenu un prix ou un accessit.

Les diplômes accordés pour les mentions honorables sont envoyés aux intéressés par l'intermédiaire des administrations communales.

Art. 14. Les résultats généraux du concours sont publiés au *Moniteur*. Ils indiquent pour chacune des classes concurrentes des différents établissements :

1° Le nombre des élèves inscrits ;

2° Le nombre des élèves admis et celui des élèves non admis à concourir ;

3° Le nombre des concurrents et celui des absents avec ou sans motifs légitimes ;

4° La moyenne du nombre des points obtenus dans chaque matière par les élèves concurrents ayant réuni :

A. Au moins la moitié du maximum des points ;

B. Au moins le quart du maximum des points ;

C. Moins du quart des points ;

5° Le nombre des élèves n'ayant obtenu aucun point ou ayant refusé de concourir ;

6° La moyenne générale des points obtenus pour chaque matière par les divers établissements qui ont pris part au concours.

Art. 15. Les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la tenue du concours, ainsi que les décisions à intervenir sur les cas douteux, sont prises par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 2 mai 1896.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. Schollaert.

Digitized by Google

Organisation d'un concours pour la rédaction d'un manuel sur l'alcoolisme.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les résultats acquis en suite de l'organisation de conférences antialcooliques dans les établissements d'enseignement moyen de l'État;

Considérant qu'il importe d'assurer l'uniformité de ces conférences, pour qu'elles contribuent, le plus efficacement possible, à enrayer les progrès de l'alcoolisme;

Le conseil de perfectionnement de l'enseignement précité entendu;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La rédaction d'un manuel sur l'alcoolisme est mise au concours. Ce manuel devant servir de guide aux professeurs chargés de donner des conférences antialcooliques dans les établissements d'enseignement moyen de l'État, ne sera ni trop scientifique ni trop technique et devra surtout contenir les considérations d'ordre moral et pratique de nature à contribuer, le plus efficacement possible, à enrayer les progrès de l'alcoolisme.

Art. 2. Les manuscrits devront être remis, au plus tard, le 30 septembre prochain, au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.

Ils ne seront pas signés, mais porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté faisant connaître le nom de l'auteur.

Art. 3. Une somme de 500 francs sera accordée à l'auteur du manuscrit choisi par le gouvernement, sur l'avis du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 mai 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

Bourses d'études universitaires. — Application de la loi du 10 avril et de l'arrêté royal du 26 décembre 1890. — Règlement spécial de l'université de Louvain. — Modifications.

Art. 1er. Les concours organisés en vertu de l'article 54 de la loi du 10 avril 1890 et conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 26 décembre 1890 auront lieu à huis clos et par écrit.

Sont applicables à ces concours les prescriptions du règlement pour la collation des grades académiques, en ce qui concerne les épreuves écrites (art. 40).

Digitized by Google

Art. 2. Il y a autant de concours distincts qu'il y a de catégories de postulants.

Art. 3. Les concours auront lieu au commencement du second semestre et ils porteront, pour chaque catégorie de postulants, sur les matières des cours qu'ils auront suivis pendant le premier semestre.

Art. 4. Un maximum de 100 points est attribué dans chaque concours à l'ensemble des questions, comme représentant un travail parfait.

Art. 5. Les facultés déterminent :

A. La durée de chaque concours;

B. La répartition entre les différentes branches du nombre maximum de points attribués à l'ensemble des branches.

Art. 6. Le mérite des réponses est apprécié par la commission du concours, laquelle fixe le nombre des points obtenus par les divers concurrents.

Art. 7. Les concours étant terminés, les facultés classent les concurrents par ordre de mérite, en indiquant le nombre de points obtenus, et elles transmettent ce travail au recteur.

Art. 8. Le recteur, assisté du conseil rectoral, dépouille les résultats des concours des diverses facultés et désigne définitivement les élèves qu'il juge les plus dignes d'obtenir une bourse, en tenant compte : 1° des résultats des concours; 2° de l'état de fortune des postulants; 3° de leur conduite et de leur application; 4° de l'affectation plus spéciale de dix bourses aux études de ceux qui se destinent au professorat dans l'enseignement moyen.

Art. 9. A la fin de la seconde session ordinaire d'examen, les commissions d'examen signalent au recteur, parmi les boursiers qui n'ont pas terminé leurs études et qui ont suivi les cours correspondant aux examens pour lesquels chaque commission est nommée, ceux qu'elles jugent dignes de continuer à jouir, sans nouveau concours, de la bourse qu'ils ont obtenue.

Les bourses pourront ne pas être continuées dans les cas suivants.

1° Lorsque, par suite d'un changement dans l'état de fortune, le titulaire cessera d'avoir droit à la faveur dont il jouit;

2° Lorsque le boursier ne subira pas avec succès ses examens après le temps normal des études;

3° Pour manque grave d'assiduité aux cours.

Adopté par le conseil rectoral dans sa séance du 13 janvier 1896.

Le recteur de l'université,
J.-B. Abbeloos.

Approuvé conformément à l'article 2 de l'arrêté royal organique du 26 décembre 1890.

Bruxelles, le 20 mai 1896.
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. Schollaert.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE GAND. — PERSONNEL ENSEIGNANT. — PROMOTION.

Par arrêté royal du 31 mars 1896, M. Delacre (Maurice), professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand, est promu à l'ordinariat.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

Par arrêté ministériel du 20 mai 1896, M. Obrie (J.), membre de l'Académie flamande, est déchargé, sur sa demande, du cours facultatif de droit pénal et d'éléments de la procédure pénale, en flamand, dans la faculté de droit.

Aux termes de trois arrêtés royaux du 6 juin 1896:

M. Le Paige (C.), professeur ordinaire à la faculté des sciences, est déchargé, sur sa demande, du cours de géométrie supérieure.

Indépendamment de ses autres attributions, il est chargé de faire, dans la faculté des sciences, le cours de compléments de mécanique analytique et de mécanique céleste;

M. Neuberg (J.), professeur ordinaire à la faculté des sciences, est chargé de faire, dans cette faculté, indépendamment de ses autres attributions, le cours de méthodologie mathématique;

M. Bellefroid (Paul), docteur en droit, est chargé de faire, dans la faculté de droit, le cours facultatif de droit pénal et d'éléments de la procédure pénale, en flamand, ainsi que le cours, également facultatif, d'application et de rédaction d'actes notariés, dans la même langue.

ENSEIGNEMENT MOYEN. — PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATIONS.

Par arrêté royal du 2 mai 1896, M. Roegiers (A.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Louvain.

Par arrêté royal du 17 mai 1896, M. Willemaers (J.-A.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Bruges.

Par arrêté royal du 6 juin 1896, M. Struman (L.-A.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Liège.

Par arrêté royal de la même date, M. Van Orshoven (L.-J.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Namur.

Par arrêté royal du 11 juin 1896, M. Dusoleil (G.-P.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie germanique, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'anglais à l'athénée royal d'Ath.

Par arrêtés royaux de la même date, MM. Mathieu (J.) et Guery (J.), porteurs du diplôme spécial de capacité pour l'enseignement du dessin dans la section professionnelle des athénées royaux et des collèges, sont nommés définitivement aux fonctions de professeurs de dessin à l'athénée royal de Bruxelles.

Digitized by Google

Par arrêté royal de la même date, M. Aubert (J.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de surveillant à l'athénée royal de Huy.

Par arrêté royal du 16 juin 1896, M. Nelis (Ch.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé définitivement aux fonctions de préfet des études de l'athénée royal de Louvain.

Par arrêté royal de la même date, M. Basse (M.-M.-F.-A.), docteur en philosophie et lettres, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de langue allemande à l'athénée royal de Tongres.

Par arrêté royal de la même date, M. Lacrosse (J.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de 6e et de 7e latines à l'athénée royal d'Ath.

Par arrêté royal du 20 juin 1896, M. Sœur (J.), docteur en sciences physiques et mathématiques, est nommé définitivement aux fonctions de professeur de mathématiques à la section des humanités modernes de l'athénée royal de Namur.

Par arrêté royal du 20 juin 1896, M. Stoffel (H.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie germanique, est nommé définitivement aux fonctions de professeur d'allemand à l'athénée royal de Namur.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION MOYENNE. — NOMINATION.

Par arrêté royal du 16 juin 1896, est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, en remplacement de M. Wagener (A.), décédé, M. Collard (F.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain.

PENSIONS.

Par arrêté royal du 22 décembre 1895, une pension de 4,798 francs a été accordée à M. Destrée (L.-O.-J.), professeur honoraire de l'athénée royal de Charleroi et ancien professeur de l'école industrielle de la même ville.

Par arrêté royal du 3 mars 1896, une pension de 5,000 francs a été accordée à M. Smets (L.), préfet des études honoraire de l'athénée royal de Louvain et professeur honoraire de l'école industrielle de Bruxelles.

Par arrêté royal du 26 mars 1896, une pension de 5,000 francs a été accordée à M. Micheels (J.-J.-M), professeur honoraire de l'athénée royal de Gand et ancien chargé de cours à l'université de l'État.

Par arrêté royal du 31 mars 1896, une pension de 2,283 francs a été accordée à M. Willame (F.-V.-A.), ancien surveillant et maître de calligraphie à l'athénée royal de Liège.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — CLASSE DES LETTRES. — NOMINATION DE MEMBRES.

Par arrêté royal du 22 mai 1896, est approuvée l'élection faite par la

Digitized by Google

Classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dans sa séanee du 11 mai, de MM. le chevalier Ed. Descamps et G. Monchamp, en qualité de membres titulaires de la dite Classe.

ORDRE DE LÉOPOLD. — *Promotions. — Nominations.*

Est promu au grade de grand-officier de l'Ordre de Léopold : M. Soupart (F.-J.-D.), membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, professeur émérite à l'université de Gand, ancien sénateur.

Est promu au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold : M. Wolters (G.), inspecteur général des ponts et chaussées, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, directeur des écoles du génie civil, des arts et manufactures y annexées, ancien recteur de cette université.

Sont promus au grade d'officier du même Ordre :

M. Vander Mensbrugghe (G.), membre de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences), professeur à l'université de Gand;

MM. Depermentier (L.) et Vanderlinden (J.), ingénieurs en chef directeurs des ponts et chaussées, détachés à l'école du génie civil annexée à l'université de Gand.

Sont nommés chevaliers du même Ordre :

M. Van Rysselberghe (J.), ingénieur principal des ponts et chaussées, détaché à l'école du génie civil annexée à l'université de Gand;

M. Cruls (P.), conducteur principal des ponts et chaussées, détaché à l'école du génie civil annexée à l'université de Gand;

M. Brants (V.-L.-J.-L.), membre correspondant de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres), professeur à l'université de Louvain;

M. de Haulleville (P.), conservateur en chef des musées royaux des arts décoratifs et industriels, homme de lettres, à Bruxelles;

M. De Heen (P.), membre de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences), professeur à l'université de Liège;

M. De Koninck (A.), bibliothécaire adjoint de la Chambre des représentants;

M. Errera (L.), membre correspondant de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences), professeur à l'université de Bruxelles;

M. Lagrange (Ch.), membre de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences), astronome à l'observatoire royal de Belgique;

M. Micheels (J.), membre de l'Académie royale flamande, professeur pensionné de l'athénée royal de Gand;

M. Tardieu (C.), critique d'art, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des beaux-arts).

Digitized by Google

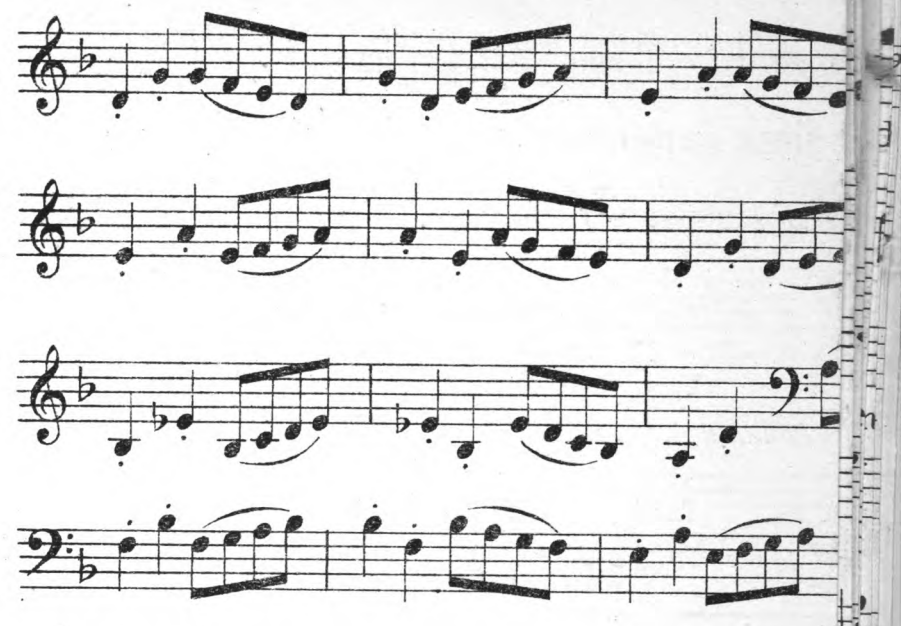

b) *Prélude composé d'une échelle du mode hypodorien*

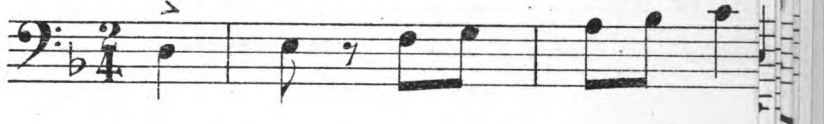

c) *Petit air de danse en rythme crétique et en mode*

Allegretto

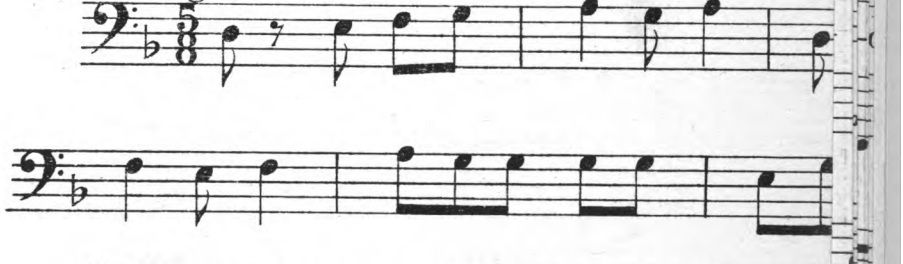

d) *Chansonnette en mode syntono-lydien* (ton lydi

Andantino

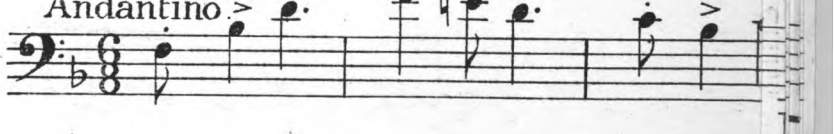

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 39. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

L'ART MYCÉNIEN [1].

S'il est vrai que la littérature est l'expression de la société, il n'est pas vrai qu'elle en soit *toute* l'expression; l'art ne

[1] Le présent mémoire est sorti de conférences faites à l'Université de Bruxelles pendant le 1er semestre de l'année académique 1895-96. Je prie les lecteurs de ne le considérer que comme un travail de vulgarisation; je ne me dissimule par ses défauts, que j'ose du reste attribuer pour une part aux difficultés que rencontre en Belgique quiconque s'éprend de l'archéologie grecque (éducation artistique rudimentaire, éléments d'information restreints, musée peu fourni, bibliothèques publiques insuffisantes, etc.). Ce qui dans ma pensée peut excuser la publication de ce travail, c'est l'intérêt puissant que j'ai cru découvrir dans cette civilisation qui se dégage lentement des ténèbres, et plus encore le grand désir qui m'anime de voir les jeunes docteurs s'initier à des études qui jusqu'ici n'ont pas trouvé dans les universités belges la place légitime qui me semble leur revenir. Ce n'est pas sans une certaine mélancolie que, songeant à cette lacune de notre enseignement supérieur, nous constatons qu'il en est tout autrement en France. Nous ne faisons évidemment pas allusion à Paris, où depuis longtemps, chacun le sait, existent de nombreux cours d'archéologie faits par des savants de tout premier ordre; mais la province n'est pas restée étrangère à ces études; je n'en veux qu'un exemple, d'autant plus frappant que je le prends à notre frontière : " Aux locaux de la Faculté des Lettres *de Lille* a été joint un musée d'archéologie, en voie de formation sous la direction de M. le professeur Fougères, bien connu par ses travaux distingués d'archéologie grecque. Entre le cabinet du professeur et la salle des cours pratiques d'archéologie, se succèdent quatre vastes salles qui serviront de locaux au musée. Un crédit de 40,000 francs a été alloué pour l'achat des moulages et des photographies. La salle I sera consacrée aux spécimens de l'art oriental et de l'art archaïque grec; la salle II (salle du Parthénon) à l'art grec du Ve siècle; la salle III (salle d'Olympie) à l'art du IVe siècle; la moitié de la salle IV contiendra des reproductions de la période hellénistique et gréco-romaine; l'autre moitié sera consacrée à l'art médiéval et moderne. Ces dernières périodes de l'art

Digitized by Google

retrace pas moins fidèlement les sentiments et les tendances qui se manifestent chez un peuple aux diverses périodes de sa vie; et, en particulier, pour l'époque lointaine qui va nous occuper, pour ces huit ou dix siècles qui séparent les premiers établissements troyens des tombes à coupole de Vaphio, de Spata ou de Ménidi, la littérature, nul ne l'ignore, est muette : Homère " sait à peu près tout ce qu'on peut savoir *de son temps*, et il le sait bien [1] "; " l'Épopée est une véritable encyclopédie de la vie grecque, *au neuvième et au huitième siècle* avant notre ère [2] "; mais, malgré le noyau historique qu'aujourd'hui, plus qu'auparavant, on est porté à reconnaître dans les traditions légendaires de l'âge dit préhistorique, Troie se trouvait enfouie depuis nombre de siècles sous les décombres, à l'époque où des aèdes allaient par les chemins d'Ionie, célébrant en hexamètres les exploits magnifiés des anactes. Le monde s'était renouvelé; la tempête dorienne avait passé; " pour les descendants appauvris des héros de l'Épopée, Mycènes " où l'or abonde, " et la riche Orchomène n'étaient que des noms et des souvenirs [3]. "

Ce n'est pas seulement en elle-même que cette période est intéressante : elle inaugure l'art hellénique, et nous ne pourrons pleinement comprendre les transformations de celui-ci qu'en remontant à ses premiers germes. C'est droit aux plus anciennes manifestations du sens artistique chez les Grecs qu'il faut aller; c'est leur caractère qu'il faut fixer tout d'abord; c'est leur position vis-à-vis des productions artistiques des autres peuples qu'il s'agit d'établir. C'est en un mot

---

seront représentées seulement par des œuvres saillantes, reproduites surtout par la photographie, tandis que, pour l'art ancien, toutes les écoles, toutes les tendances seront méthodiquement mises sous les yeux des visiteurs et des étudiants. Une riche collection de statuettes de Myrina, don du musée du Louvre, joindra une note originale à l'ensemble des reproductions plastiques ou photographiques du musée. " L(ÉON) L(ECLÈRE), dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1896, p. 315.

[1] A. et M. CROISET, *Histoire de la littérature grecque*, I[1], p. 231 (Nouv. éd. du t. I en 1896).

[2] MAX. COLLIGNON, dans l'*Introduction* à la traduction française de l'*Épopée homérique* de W. Helbig, p. III.

[3] COLLIGNON, *ibid.*, p. VIII.

Digitized by Google

la question de savoir si l'art grec est autochtone, ou s'il a dû son existence à des impulsions du dehors, qu'il convient d'élucider. Ce n'est pas que cette question soit nouvelle [1], mais si longtemps les historiens ont épilogué dans le vide! Il fallait un enthousiaste, il fallait un Schliemann pour percer le voile de nuages qui nous dérobait l'art préhomérique [2]. Il fallait ses

---

[1] Voy. S. Reinach, *Manuel de philologie classique.* Appendice, p. 79-81.

[2] L'ouvrage capital sur cette période est sans conteste le tome VI de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de G. Perrot et Ch. Chipiez : " *La Grèce primitive : l'art mycénien.* „ Paris, Hachette, 1894. Comme dans les tomes précédents, l'élégance de la forme le dispute ici à la solidité du fond. La seule critique que j'ose à peine murmurer, c'est que le livre me semble un peu diffus; non pas que les discussions traînent en longueur; elles sont au contraire d'un intérêt toujours très grand, et en bien des points les auteurs ont épuisé la question, mais l'économie générale de l'œuvre, la disposition géographique (Égypte; — Chaldée et Assyrie; — Phénicie, Cypre; — Judée, Sardaigne, Syrie, Cappadoce; — Phrygie, Lydie et Carie, Lycie, Perse; — Grèce primitive), préférée à toute autre, a fatalement pour résultat des répétitions, j'écrirais des redites, si le grand talent d'écrivain de M. Perrot ne lui permettait d'énoncer à plusieurs reprises les mêmes conclusions sans leur prêter le même vêtement littéraire. Cette réserve formulée, je me hâte de dire qu'en maint endroit de cet essai mon rôle se bornera à présenter une brève analyse de plusieurs chapitres de cette œuvre magistrale, et que là même où je ne le citerai pas, l'influence des théories de M. Perrot sera évidente pour quiconque a pu feuilleter ce volume de 1033 pages in-8° jésus, consacré à l'art mycénien.

M. Karl Sittl, professeur à l'Université de Wurzbourg, a donné l'an dernier (Munich, Beck; c'est le VIe volume du *Handbuch* d'Iwan von Müller) une *Archäologie der Kunst* conçue d'après un plan tout différent; nous laissons pour le moment la *Denkmälerkunde,* qui constitue la 1re partie de cet ouvrage compact, et la 3e, qui comprend l'*archéologie appliquée* (p. 801-860), avec un appendice consacré à la *numismatique* de l'antiquité (p. 863-907); la 2e partie (419-800) expose l'histoire de l'art, mais cette fois par époques embrassant tout le monde antique : les titres des chapitres suffiront à expliquer ce plan : Ch. III : l'art égyptien de l'Ancien et du Moyen Empire. — IV. L'art de la Babylonie (période archaïque); § 313. Influence babylonienne sur l'Orient, l'Arabie, la Syrie, l'*Asie-Mineure* (*Hissarlik*) *et l'Archipel* (p. 453-457). — V. La 1re période " orientalisante „ de l'histoire universelle : l'âge des Ramessides (1530-1050); § 316. Asie Mineure, îles de la mer Égée, *Hellade,* (p. 473-484 : vue d'ensemble sur la période mycénienne). — VI. La 2e période orientalisante de l'histoire universelle (de 1030 à environ 660-525); §§ 323-328 : *Grèce* (p. 520-560). — VII. La 1re période hellénisante : efforts vers la liberté (525-445). — VIII. La 2e période hellénisante : liberté de l'art (445-331). — IX. La 3e période hellénisante : période royale (331-63). —

Digitized by Google

découvertes à Hissarlik, à Tirynthe, à Mycènes, ses exhumations, au plus profond des tranchées, des grossières bourgades où s'agitaient les ancêtres anonymes des Phidias, des Polygnote, des Praxitèle.

X. Période gréco-romaine (de 63 av. J.-C. à 285 ap. J.-C.). — XI. Période romaine d'Orient : nouvelle suprématie de l'Orient (283-1204).

Sans vouloir être complet, notons encore : A. MILCHHÖFER, *die Anfänge der Kunst in Griechenland*, Leipz., 1883, ch. I-III. — H. BRUNN, *Griechische Kunstgeschichte, Erstes Buch*. Munich, 1893. Le 1er fascicule seul a paru; l'ouvrage, qui n'est pas indigne de l'auteur de l'*Histoire des artistes grecs*, a été interrompu par le mort du savant archéologue. — MAX. COLLIGNON, *Histoire de la sculpture grecque*. T. I, Paris, Didot, 1892 (ch. I et II). — Les revues archéologiques, notamment le *Bulletin de correspondance hellénique*, les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique allemand à Athènes, le *Journal of hellenic studies*.

Comme œuvres de vulgarisation, voyez : PERCY GARDNER, *New chapters in greek history*. London 1892 (ch. II. Phrygia and Troas. — III. Mycenae and the islands. — IV. The palace at Tiryns. — V. Recent discoveries and the homeric poems). — CARL SCHUCHHARDT, *Schliemann's Ausgrabungen in Troja, Tiryns, Mykenä, Orchomenos, Ithaka im Lichte der heutigen Wissenschaft*. Leipz., F. A. Brockhaus, 2te Aufl., 1891 (trad. angl. par Eug. Sellers, London, Macmillan). — CH. DIEHL, *Excursions archéologiques en Grèce*. Paris, Arm. Colin, 3e éd., 1895. Ch. I : Mycènes; ch. II. Tirynthe. — GUHL UND KONER, *Leben der Griechen und Römer*, 6te Aufl., hrg. von R. ENGELMANN. Berlin, Weidmann, 1893, 896 pp. Édition bien supérieure aux précédentes; le nouvel éditeur a groupé en monographies les détails qui s'éparpillaient par tout le livre, et fait une large part aux découvertes contemporaines; ce sont d'excellents résumés que les chapitres entièrement nouveaux sur Troie (p. 3-11), Tirynthe (11-22), Mycènes (22-47), l'acropole d'Athènes, Olympie, Dodone, Délos, Delphes, le sanctuaire d'Asclépios à Épidaure, Éleusis, Samothrace et Pergame. La traduction française faite par F. Trawinsky sur la 4e édition (*La vie antique*, Paris, Rothschild, 1885) ne serait d'aucun secours pour la période qui nous occupe. — Dans la " Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts, „ Paris, Quantin, voy. V. LALOUX, *L'architecture grecque* (1888), p. 11-36; P. PARIS, *La sculpture antique* (1889), p. 107-120; P. GIRARD, *La peinture antique* (1892), p. 94-120; E. BABELON, *La gravure en pierres fines* (1894), p. 81-92. — ERNEST A. GARDNER, *A handbook of greek sculpture*, London, Macmillan, 1896. T. I, ch. I.

W. HELBIG (*L'Épopée homérique*, trad. de Trawinsky, Paris, Didot, 1894, ill.) a mis en parallèle les résultats des fouilles de Schliemann et les données de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Il défend la thèse de l'origine orientale de l'art mycénien : " Les produits artistiques des tombeaux proviennent pour la plupart de fabriques orientales ou sont tout au moins une imitation de modèles étrangers. On ne voit nulle part que le génie grec ait transformé

Digitized by Google

CHAPITRE I.

TROIE-HISSARLIK [1].

A l'angle nord-ouest de l'Asie-mineure, sur l'Hellespont, entre les promontoires Sigeion et Rhoiteion, s'ouvre une vallée parcourue par le Scamandre et ses affluents, le Thymbrios et

---

les produits étrangers à sa façon. Autant qu'on peut en juger par le résultat des fouilles, les Mycéniens nous apparaissent comme des Orientaux.... „ P. 75. Nous verrons plus loin ce qu'il faut retenir de cette assertion. — Il est regrettable que le traducteur, dans les nombreux renvois aux livres de Schliemann, ne se soit pas donné la peine de substituer la pagination des éditions françaises à celle des éditions allemandes consultées par Helbig.

[1] *Bibliographie.* — H. SCHLIEMANN (éditeur F. A. Brockhaus, à Leipzig) : *Trojanischer Alterthümer*, 1874. — *Atlas trojanischer Alterthümer*, 1874. Il existe une édition française de ces deux ouvrages, due à A. R. Rangabé. — *Ilios*, 1881. — *Troja*, 1884. — *Bericht über die Ausgrabungen in Troja im Jahre 1890.* Leipzig 1891; ouvrage posthume, publié avec une préface de Mme Schliemann et des contributions du Dr W. Dörpfeld. Il est regrettable que dès le début des fouilles, Schliemann n'ait pas eu à ses côtés un archéologue expérimenté et d'un tempérament moins fougueux que le sien; dans sa précipitation pour atteindre ce qu'il imaginait être la Troie de Priam et d'Hector, Schliemann a laissé se disperser ou se détruire bien des restes antiques dont la conservation aurait été précieuse pour l'archéologie; d'autre part, ses communications obscures sur ses travaux, le manque de méthode qui caractérisait ses correspondances comme ses fouilles, lui ont attiré dans les premières années bien des colères et provoqué bien des attaques, qu'il se fût aisément épargnées. Cette situation a cessé dès 1882, époque où Schliemann s'adjoignit pour conseiller et collaborateur le Dr Dörpfeld, secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Athènes; aussi l'exposé des travaux d'exploration et des résultats est-il devenu plus clair et justifie-t-il depuis lors la confiance que tous les archéologues lui accordent. M. Dörpfeld a repris et poursuivi avec succès l'œuvre de Schliemann à Hissarlik; voy. DÖRPFELD, *Ath. Mitth.* XVIII, p. 199-205, et *Troja 1893*, Leipz. 1894, ill. — Je crois inutile de mentionner les traductions anglaises des livres de Schliemann; *Ilios*, qui dans sa pensée annulait ses publications antérieures, a été traduit en français par Mme E. Egger (Paris, Didot, 1885; avec une autobiographie de l'auteur, 2 cartes, 8 plans et environ 2000 grav.)

G. PERROT, *Les découvertes du Dr Schliemann à Troie et à Mycènes*, dans la *Revue politique et littéraire* du 9 avril 1881; — *Histoire de l'art dans l'antiquité*, VI, p. 154-258, et *passim.* — FR. LENORMANT, *Les antiquités de la Troade et l'histoire primitive des contrées grecques.* Paris, 1876-80, 2 voll. — BABIN, *Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik* (dans les

Digitized by Google

le Simoeis. Le Scamandre, en temps normal, occupe un lit un peu plus à l'ouest qu'autrefois : c'est le *Mendéré-sou;* en temps de crue, il se déverse dans son ancien lit; c'est alors le *Kalifatli-Asmak.*

La colline d'Hissarlik (en turc, " la petite forteresse „) s'élève au-dessus de ce lit maintenant desséché. C'est le prolongement de la chaîne qui sépare le Simoeis du Thymbrios. Sa hauteur actuelle est de cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est une position stratégique excellente : prise, comme elle l'était jadis, dans l'angle du confluent du Scamandre et du Simoeis, sa situation nous semble présenter, toutes proportions gardées, quelque analogie avec celle de la citadelle de Namur.

Hissarlik est à cinq kilomètres de l'Hellespont; Skylax 95 nous dit qu'Ilion est à vingt-cinq stades (4625 mètres) de la mer ... *Ἴλιον (ἀπέχεται δὲ ἀπὸ τῆς θαλάττης στάδια κε').* A priori, il était vraisemblable que l'Ilion gréco-romain eût été construit sur les ruines de la Troie homérique. Or, jusqu'à Schliemann, et depuis le commencement de ce siècle surtout, l'emplacement de Troie avait provoqué de longues discussions qui pouvaient se ramener à deux opinions [1] : derrière *Bounarbachi,* qui est à 12 k^{m}. 8 de l'Hellespont, se dresse le *Bali-dagh;* dans les dernières années qui précédèrent les découvertes, c'est ce point que l'on considérait généralement comme l'emplacement de Troie; bien que convaincu, dès sa première visite, que la ville homérique n'avait jamais été située en cet endroit, Schliemann, par acquit de conscience, y fit faire des fouilles dont le résultat fut négatif [2]. Dès lors il songea à creuser dans Hissarlik, qui, aux yeux de certains savants, de Maclaren tout le premier (1822), représentait le site de Troie. Ses premières fouilles datent de 1871.

Mém. prés. par div. savants à l'Acad. des inscr. et belles-lettres, in-4°, 1e série, t. X, 1892). — Voy. encore Ed. Meyer, *Gesch. des Altertums,* II § 77-80; Busolt, *Griech. Gesch.* I² ch. I.

Un petit travail de vulgarisation : *Troia und die Troas* nach eigener Anschauung geschildert von Rud. Menge, Gütersloh, 1891 (1er fasc. d'une *Gymnasial-Bibliothek* dont plusieurs numéros mériteraient d'être traduits).

[1] La bibliographie dans *Ilios,* p. 229-238 de l'éd. franç.

[2] *Ilios,* p. 19 ss.

Digitized by Google

Dès l'année suivante, une brèche énorme, large d'une douzaine de mètres, profonde de seize, traversait le mamelon de part en part. Schliemann crut découvrir dans la coupe que donnait cette tranchée sept villes superposées; M. Perrot [1] estime qu'il n'y a que quatre couches bien caractérisées. Nous reviendrons sur ce point.

La *première* ville [2], ou pour dire plus vrai, la première bourgade, qui n'avait que 46 mètres de long sur autant de large, n'est connue que par ce qu'on en voit au fond de la grande tranchée, laquelle atteint le roc vif. Des murs s'y entrecroisent. Le *métal* y est des plus rares : quatre lames de cuivre, des épingles, dont une en argent, un pendant d'oreille du même métal, un bracelet de cuivre. Encore n'est-il pas interdit de supposer que ces mêmes objets ont glissé des couches supérieures, au cours des travaux de creusement [3].

La *pierre taillée,* silex, néphrite, hématite, porphyre, diorite, y abonde : têtes de flèches, haches, marteaux, scies et couteaux; la *corne* et l'*os* ont fourni des alènes, des aiguilles, des épingles; le *bois* a disparu; les deux ou trois fragments d'ivoire sont-ils bien de cette couche?

La *céramique*, il va de soi, est des plus primitives : ce sont tout d'abord des fragments de grands vases d'une argile grossière et mal cuite; ces vases ont été dressés à la main; ils n'ont pas d'anse, mais au-dessous des lèvres de la jarre on augmentait l'épaisseur de la paroi : des tuyaux doubles, verticaux et parallèles, percés dans ce renflement, livraient passage à une corde de chanvre qui permettait de surprendre ces récipients [4]. Les pièces intactes rappellent nos marmites et nos terrines [5]. Schliemann attribue encore à cette couche des cruches et des coupes, dont quelques-unes avec anse rapportée [6]. Coupes et vases ont souvent à l'intérieur ou à l'extérieur du bord une ornementation linéaire, très simple du reste, qui a été tracée à la pointe sur la terre humide et

---

[1] Tome VI, p. 166 s.
[2] *Ilios,* p. 261-330.
[3] Perrot, VI, p. 174-175.
[4] *Ilios,* p. 264-265.
[5] *Ilios,* fig. 74 = Perrot, VI, fig. 66.
[6] *Ilios,* fig. 61, 66, 67, 70, 71 etc.

Digitized by Google

qui, pour Schliemann, aurait été remplie après coup de craie blanche [1]. Ces vases ont gardé le ton naturel de l'argile ou bien ont été recouverts, à la cuisson, d'un noir luisant que l'on croit être le produit d'un procédé particulier.

Les *fusaïoles* ou pesons de fuseau sont ici en nombre restreint; non incisées, elles sont noires et coniques, ou rappellent deux cones opposés par leur base; incisées à la façon des vases, elles sont plates [2].

Au-dessus du premier établissement, dont un lit de terre végétale d'environ cinquante centimètres recouvre les décombres, signe d'un assez long abandon, s'est élevée la *seconde ville* de Schliemann, qui a dû subsister pendant deux ou trois siècles au moins. Un jour, un violent incendie la détruisit. Elle est pour nous la plus intéressante, et c'est d'elle seule que nous aurons à parler dans la suite. Aussi nous permettons-nous de passer dès maintenant aux établissements postérieurs, sur lesquels nous ne nous appesantirons pas.

M. Perrot [3] révoque en doute l'existence de sept nouvelles couches d'habitations superposées, admise en dernier lieu par Schliemann et Dörpfeld (*Bericht*, 1891, p. 14 et 18). Voici, sommairement indiquée, la théorie qu'il défend : nous n'avons

---

[1] *Ilios*, fig. 33-40, p. 266; cette opinion de Schliemann (p. 267 *in fine*) a été discutée; M. Perrot (VI, p. 900) paraît s'y rallier; d'autres supposent que cette pâte blanche provient du sol crayeux où les vases sont demeurés enfouis; M. Perrot lui-même (t. III, 1884, p. 685), parlant de vases cypriotes à décors incisés, a dit : " Aujourd'hui, le creux de ces stries est plein d'une poudre blanche qui aide ces lignes à se détacher sur la teinte sombre du fond; quelques-uns ... ont cru que ces vases devaient présenter ce même aspect dans l'antiquité; mais on ne voit pas par quel procédé on aurait rempli de blanc ces raies si fines; cette poussière, qui se détache aisément sous la brosse, n'est pas autre chose qu'un résidu qui provient du sol calcaire où ces vases ont été si longtemps conservés. „ D'autre part, M. Edm. Pottier, *Musée national du Louvre. Catalogue des vases antiques de terre cuite. 1re partie. Les origines.* Paris 1896) nous signale (p. 78 et 112) une coupe (n° 159) portant " quelques caractères cypriotes tracés au moyen d'une sorte de pâte blanche incrustée dans l'argile rouge. „ Il se pourrait donc bien, qu'en fin de compte, Schliemann eût raison.

[2] *Ilios*, fig. 285-286. M. Milchhöfer conclut négativement en ce qui concerne l'existence de signes *graphiques* sur ces fusaïoles (*Deutsche Rundschau*, 1891, p. 206).

[3] Tome VI, p. 208.

Digitized by Google

plus ici de lit de terre végétale délimitant nettement les étages; on peut croire qu'il n'y a plus eu d'interruption de la vie locale; aux constructions petites et irrégulières, vraies maisons rustiques, qui reposent sur les ruines de la ville incendiée, succèdent des restes de bâtiments plus spacieux et plus soignés, qui auraient appartenu à la *troisième* ville, et qui ont fourni des vases et des tessons fortement marqués de l'empreinte mycénienne; puis apparaissent dans la fouille des fragments de vases à figures noires, d'autres de vases à figures rouges [1]; nous sommes en plein hellénisme. Enfin se révèle la ville gréco-romaine.

La subdivision de M. Perrot allait être admise peut-être, quand la publication du livre où M. Dörpfeld a consigné les résultats des fouilles de 1893 (*Troja 1893*) vint l'ébranler et fixer, semble-t-il, définitivement la chronologie des cités d'Hissarlik. M. Dörpfeld détermine de nouveau *neuf* couches successives. Il y a concordance entre M. Perrot et lui pour les deux premiers établissements, sauf en un point: la seconde ville ou *ville brûlée* est aujourd'hui déchue de son rang de Troie homérique. Sur les ruines de la seconde cité se sont édifiés des villages, représentés par les ruines des couches III-V; ces cinq couches sont dites *préhistoriques*.

Vient la *sixième* couche ou couche *mycénienne*, dans laquelle Dörpfeld, indépendamment des vases et des tessons qui en fixent l'époque, a reconnu de grands bâtiments et des salles qui rappellent les *μέγαρα* de Tirynthe et de Mycènes. Nous pouvons dès maintenant, anticipant sur nos conclusions, désigner cette ville comme la Troie chantée par Homère et contemporaine des Atrides; cette sixième ville répond à la *troisième* de M. Perrot.

Nous atteignons l'époque *historique*: une *septième* couche renferme les habitations de la période archaïque; une *huitième*,

---

[1] La période de floraison de la peinture *noire* en Grèce s'étend de la LXe à la LXXXe olympiade (540-460). Les plus anciens vases à figures *rouges* sont, depuis les dernières fouilles de l'Acropole d'Athènes, attribués à la fin du VIe siècle; ce style a été supplanté, à partir du IIIe siècle, par la céramique à reliefs. Cf. pour cette chronologie toute récente Edm. Pottier, *op. cit.* p. 51 et 53.

Digitized by Google

celles de la période classique et hellénistique; une *neuvième* contient le *Novum Ilium* de l'époque romaine.

Quelques mots sur les destinées de la Troie historique, avant d'aborder l'exposé des fouilles faites dans la seconde cité historique.

Des blocs taillés de calcaire coquillier, encastrés dans des murs d'époque plus récente, ont pu appartenir au temple d'Athéné Iliéenne, qui, visité par Xerxès en 480 (Herdt. VII, 43), était petit et mesquin au temps d'Alexandre (Strabon, XIII, p. 593 : *μικρὸν καὶ ἐυτελές*); Lysimaque, héritier des bienveillantes intentions d'Alexandre à l'égard des Iliéens, leur bâtit un nouveau temple, dont Schliemann pense avoir découvert des sculptures (*Ilios*, fig. 1539-1552) et entoura la ville d'un mur d'enceinte de quarante stades (Strabon *ibid.*); Antiokhos le Grand y sacrifia en 190 (Liv. XXXV, 43); Novum Ilium, pris par le romain Fimbria dans la guerre contre Mithridate (Strab. XIII, p. 594; cf. le récit un peu différent d'Appien, I, p. 364-65), indemnisé par Sylla, remarqué par César (Suét. *in Caes.* 79) et par Auguste (Hor. *Carm.* III 3) qui, peut-être, songèrent réellement à s'y établir, visité et favorisé par plusieurs empereurs, grâce à la légende qui faisait des Romains les descendants des fugitifs de Troie, visité encore par Julien en 354 ou 355, Novum Ilium semble avoir décliné brusquement à la fin du Ve siècle, par suite de la prépondérance du christianisme qui ruina ses temples et supprima les pélerinages. Constantin Porphyrogennète (911-959) en fait le siège d'un évêché, avec un sanctuaire chrétien dont Schliemann croit avoir retrouvé les restes sur l'acropole [1]. Au point de vue architectural, l'époque romaine est représentée par des fragments d'édifices qui furent bâtis pour la plupart en marbre et dans le style dorique, entre autres une porte qui conduisait à l'acropole et un portique érigé dans l'acropole même. A l'est de l'acropole s'étendait un théâtre, bâti sous l'empire et décoré de colonnes de marbre des trois ordres, qui, comme l'entablement, n'existent plus qu'à l'état fragmentaire [2].

---

[1] *Ilios*, p. 215-228.
[2] *Ilios*, chap. XI, p. 779-847.

Digitized by Google

M. Dörpfeld [1] distingue dans la vie de la seconde cité trois périodes, indiquées par des élargissements successifs de la forteresse et des réfections des bâtiments intérieurs, ce qui, comme nous l'avons dit tantôt, permet d'attribuer à cet établissement une durée de deux ou trois siècles. Les murs d'enceinte, quelle que soit la période à laquelle ils appartiennent, sont construits de même : une crête de brique crue reposant sur un soubassement de moellons liés avec de la boue; petits quand ils servent à constituer le massif intérieur, ces moellons peuvent atteindre jusqu'à $0^{m}45$ de long sur $0^{m}25$ de haut lorsqu'ils forment le parement. Presque partout la face interne est verticale, la face externe talutée, ce qui permettait au mur de résister mieux à la poussée du remblai qu'il soutenait. Au niveau de l'esplanade commence le rempart proprement dit, fait de briques crues déposées sur un lit de boue, puis recouvertes d'un crépi. Ce rempart, fort sensible aux intempéries de par la nature de ses matériaux, n'existe plus que par places. Des tours rectangulaires renforçaient le polygone d'enceinte. Dans le premier système, une des portes principales, dont il ne reste aucune trace, s'ouvrait, au milieu de la face sud, dans un long couloir (*FN* sur les plans), couvert d'un plancher au moins dans sa partie inférieure, et qui menait du bas du monticule au terre-plein de la citadelle. Une autre porte (*FL*) était située au sud-ouest.

Le mur de la seconde période est très bien conservé entre *FN* et *FL*, ainsi qu'à l'ouest. Mais on désaffecta les anciennes portes pour en créer de nouvelles, d'une largeur double, à l'est des premières, en *FM* et *FO*, cette fois de plain-pied avec l'esplanade. Le plan incliné en dedans du rempart, disparaît : c'est un escalier (devant la porte *FO*) ou une rampe dallée [2]

---

[1] Schliemann-Dörpfeld, *Bericht;* plan de 1890, reproduit par Schuchhardt, p. 117 et Perrot, VI, pl. I, p. 178. Le plan de 1882 ne distinguait que deux périodes (Schliemann, *Ilios*, plan VII = Schuchhardt, l. c.). Dans la description des portes et des murs, nous suivons surtout Perrot, VI, p. 176-204; voy. aussi Schuchhardt. Kap. II, § 4, p. 60-75.

[2] Perrot, VI, fig. 42, p. 183 (reprise dans Fougères, *La vie publique et privée des Grecs et des Romains,* album ... Paris, Hachette 1894, fig. 38 [œuvre recommandable]); Perrot, fig. 43, p. 185 et fig. 46, p. 192.

Digitized by Google

(en avant de la porte *FM*), extérieurs tous deux au mur d'enceinte, qui y conduisent.

La porte *FM* fut doublée dans la troisième période [2] : du côté de l'esplanade, les murs du vestibule furent prolongés d'une dizaine de mètres, et au milieu du couloir on établit une seconde porte; nous aurions à peine fait mention de ces remaniements, n'eût été ce détail qui intéresse l'histoire de l'architecture hellénique : les deux têtes de mur furent revêtues de madriers qui, s'ils ont disparu, reposaient sur des socles de pierre encore bien visibles. Nous retrouverons tout à l'heure cette disposition appliquée à d'autres murailles, et nous en dirons la valeur pour l'art classique.

Des portes plus petites existaient aussi, dont une, en *FK*, est très bien conservée [1]. L'état moins avancé des travaux de déblaiement sur les fronts nord et est, n'a pas permis encore de reconnaître les issues qui ont dû y être pratiquées.

Sur le front méridional, le mur de la troisième période avance de six à sept mètres sur celui qui l'avait précédé. La courtine a quatre mètres environ d'épaisseur. De tours rectangulaires le flanquaient; trois d'entre elles ont été retrouvées au sud-est (*ba, bc, bd*).

Les bâtiments aussi sont d'époque différente. Les édifices de la troisième période sont les mieux conservés; certains de leurs murs, en plusieurs points, sont encore debout sur une hauteur d'un à deux mètres.

L'entrée principale de la citadelle était la porte *FO*. Ce passage franchi, on se trouve devant un espace découvert, une cour apparemment, et limité au fond et un peu vers la gauche par un petit propylée [2] ou *prothyron* (*C*), qui conduit au bâtiment principal. Le propylée se compose d'un vestibule antérieur, d'une porte et d'un vestibule postérieur, de moindre étendue que le premier. Le seuil de la porte est encore en place; c'est un bloc de calcaire de $1^{m}20$ de large sur $2^{m}65$ de long. Vient ensuite une cour intérieure ou *aulê*, qui eut sans

---

[2] *Ilios*, fig. 166, p. 343 = Schuchhardt, fig. 32 = Perrot, VI, fig. 44, p. 187 = Fougères, fig. 39.

[1] Perrot, fig. 45, p. 189.

[2] Plan dans Dörpfeld, *Bericht*, p. 53 et Perrot, VI, fig. 47, p. 192.

Digitized by Google

doute un portique, et au nord de laquelle apparaissent deux bâtiments [1] *A* et *B*, de grandes dimensions, que l'on est convenu aujourd'hui de dénommer le *palais*. *A* est le plus étendu : il se compose d'un vestibule ou *prodomos* de dix mètres de côté et d'une salle, réservée aux hommes, et dont la longueur était d'au moins vingt mètres. Mais cette dimension ne peut être précisée, parce que la partie N.-W. a été détruite lors de l'établissement de la grande tranchée de 1872, qui coupa la butte dans le sens N.-S. Au centre présumé de la salle se remarque une fondation circulaire en argile, atteinte elle aussi pour une moitié par la tranchée, et qui fut le foyer, l'*ἐσχάρα* de ce *μέγαρον*. A droite, un bâtiment *B*, avec prodomos, mais deux pièces au lieu d'une : la première aurait été le mégaron des femmes, la seconde le *θάλαμος*; *B* serait donc le gynécée. Peut-être le mégaron *A* était-il flanqué à gauche d'un bâtiment similaire, que la fouille aurait détruit.

Au début, on prit ces salles pour des temples [2]. Ce fut la découverte du palais de Tyrinthe, mieux conservé, qui permit de reconnaître dans l'édifice *A* le mégaron des chefs de la tribu.

Le mode de construction des murs est des plus curieux : seules, les parties inférieures sont faites de moellons déposés dans un lit d'argile; sur la pierre s'élève la brique d'argile très impure, séchée au soleil en carreaux de $0^{m}67$ de long sur $0^{m}45$ de large et $0^{m}12$ de haut. Pour donner plus de solidité au mur, on avait inséré sur les deux faces, à des distances régulières, des poutres de bois, qui ont été anéanties dans le grand incendie, mais dont l'existence autrefois nous est révélée par les rainures qu'en disparaissant elles ont créées et par cette circonstance que les briques voisines ont pris dans cette cuisson accidentelle une teinte d'un rouge sombre. Un procédé analogue avait du reste été employé lors de la construction en briques du mur d'enceinte : on le trouve, à intervalles presque réguliers, percé de trous carrés qui ont environ $0^{m}30$ de côté; ce sont

---

[1] Plan dans Dörpfeld, *Tyrinthe*, fig. 115 = Schuchhardt fig. 34 = Perrot, fig. 48, p. 196 = Fougères, fig. 41 = Percy Gardner, *New chapters*, p. 53, etc.

[2] *Ilios*, p. 348 ss.

Digitized by Google

de véritables galeries, créées par l'incendie qui consuma les poutres de bois dont le mur était traversé.

Ce ne furent pas les seules précautions que l'on prit pour assurer la stabilité des murailles du palais. Ainsi qu'à la porte *FM*, les têtes des murs furent revêtues de poteaux de bois destinés à la fois à garantir contre les influences atmosphériques ces matériaux extrêmement sensibles et à s'unir par en haut aux solives de la toiture en fournissant à celles-ci un point d'appui; sur une plaque calcaire qui les séparait du sol humide s'élevaient six madriers dont les pieds carbonisés sont cette fois visibles encore [1]. Nous constaterons le même usage à Tirynthe et à Mycènes. Cet habillage des têtes de murs est l'origine de la *parastade* hellénique, que les Romains appelaient *ante :* l'ante lapidaire n'est qu'une copie de l'ancienne ante garnie de madriers [2].

(A suivre). EMILE BOISACQ.

---

[1] *Ilios*, fig. 177, p. 353 = SCHUCHHARDT, fig. 35 = GUHL-KONER[6], fig. 2; PERROT, fig. 189, p. 501, d'après BABIN, *Rapport*, fig. 4.

[2] *Ilios*, p. 354, PERROT, pp. 195, 500-501, 530, 730-731.

Digitized by Google

NOTES SUR ATHÉNAGORE.

1. *Πρεσβεία* éd. Schwartz, p. 1, l. 17 sqq.

οἱ δὲ Αἰγίπτιοι καὶ αἰλούρους καὶ κροκοδείλους [*ὄφεις*] *καὶ ἀσπίδας καὶ κύνας θεοὺς νομίζουσιν. καὶ τούτοις πᾶσιν ἐπιτρέπετε καὶ ὑμεῖς καὶ οἱ νόμοι, τὸ μὲν* [*οὖν*] *μηδ' ὅλως θεὸν ἡγεῖσθαι ἀσεβὲς καὶ ἀνόσιον νομίσαντες, τὸ δὲ οἷς ἕκαστος βούλεται χρῆσθαι ὡς θεοῖς ἀναγκαῖον, ἵνα τῷ πρὸς τὸ θεῖον δέει ἀπέχωνται τοῦ ἀδικεῖν.* [*ἡμῖν δέ, καὶ μὴ παρακρουσθῆτε ὡς οἱ πολλοὶ ἐξ ἀκοῆς, τῷ ὀνόματι ἀπεχθάνεται. οὐ γὰρ τὰ ὀνόματα μίσους ἄξια, ἀλλὰ τὸ ἀδίκημα δίκης καὶ τιμωρίας.*]

Ce texte présente plus d'une difficulté.

1° Le dernier éditeur, Schwartz, supprime *ὄφεις* comme étant une glose de *ἀσπίδας*. C'est une erreur. L'énumération *αἴλουρος, κροκόδειλος, ὄφις* nous est confirmée par Clément d'Alexandrie, p. 328 éd. Dindorf (253 P. 93 S.); d'autre part *ὄφεις καὶ ἀσπίδας* est confirmé par le Psaume 57,5. Par conséquent, au lieu de retrancher *ὄφεις*, il convient d'écrire avec Otto *καὶ ὄφεις*, selon la correction faite par Arethas lui-même sur le ms. A.

2° Faut-il, comme le fait Otto, sous-entendre avec *ἐπιτρέπετε* : *θεοὺς νομίζειν οὓς ἂν θέλωσιν?* Je n'en vois pas la nécessité : *ἐπιτρέπω τινί* signifie : *je cède, je m'abandonne, j'ai de l'indulgence pour* (cf. Hérodote 3.36 et Thes. Graec. ling. éd. Didot, col. 1857 le passage de Porphyre).

3° Il n'est pas nécessaire de supprimer *οἶν;* le sens de *réellement, en réalité*, est celui qui convient ici.

4° Quel est le sens de *τῷ δέει?* Otto traduit : ut numinis *metu* abstineant maleficio. La préposition *πρός* donne cependant au mot le sens de *reverentia erga,* comme dans Platon, Philèbe 12 B *τὸ δ' ἐμὸν δέος ἀεὶ πρὸς τὰ τῶν θεῶν ὀνόματα οὐκ ἔστι κατ' ἄνθρωπον, ἀλλὰ πέρα τοῦ μεγίστου φόβου.* On sait qu'Athénagore affecte d'imiter Platon.

5° Faut-il, avec Schwartz, supprimer toute la dernière partie du passage? " Quoniam *ἡμῖν* Athenagoras dicere non poterat antequam explicationem *οἱ λεγόμενοι χριστιανοί* addidisset. " C'est là une exigence outrée, car on ne peut pas demander

Digitized by Google

d'une composition littéraire une telle rigueur géométrique. Le mouvement est des plus naturels, et qui, si ce n'est un chrétien, aurait pris la défense des chrétiens? Ajoutez que St. Justin, au début de son apologie dit de même : *εἷς αὐτῶν ὤν* et *ἡμεῖς μὲν κ. τ. λ.*, sans qu'il ait cru nécessaire de se définir tout d'abord du nom de *χριστιανός*.

Rien ne nous empêche donc de conserver ce passage, mais il est corrompu. Si on lit *ἡμῶν* au lieu de *ἡμῖν* avec Estienne, *τὸ ὄνομα τί* avec Otto, leçon de quatre manuscrits inférieurs, enfin, si l'on place un point d'interrogation après le verbe *ἀπεχθάνεται*, la transition devient excellente et le mouvement oratoire des plus éloquents. Écrivons donc : *οἱ δὲ Αἰγύπτιοι καὶ αἰλοίρους καὶ κροκοδείλους καὶ ὄφεις καὶ ἀσπίδας καὶ κύνας θεοὺς νομίζουσιν. καὶ τούτοις πᾶσιν ἐπιτρέπετε καὶ ὑμεῖς καὶ οἱ νόμοι, τὸ μὲν οὖν μηδ' ὅλως θεὸν ἡγεῖσθαι ἀσεβὲς καὶ ἀνόσιον νομίσαντες, τὸ δὲ οἷς ἕκαστος βούλεται χρῆσθαι ὡς θεοῖς ἀναγκαῖον, ἵνα τῷ πρὸς τὸ θεῖον δέει ἀπέχωνται τοῦ ἀδικεῖν. ἡμῶν δέ, καὶ μὴ παρακρουσθῆτε ὡς οἱ πολλοὶ ἐξ ἀκοῆς, τὸ ὄνομα τί ἀπεχθάνεται; οὐ γὰρ τὰ ὀνόματα μίσους ἄξια, ἀλλὰ τὸ ἀδίκημα δίκης καὶ τιμωρίας* : " les Égyptiens cependant considèrent comme Dieux des chats, des crocodiles, des serpents, des aspics et des chiens. Et pour tous ces peuples [1] vous avez de l'indulgence, ainsi que les lois, parce que vous avez pensé qu'en réalité c'est une chose impie et funeste que de ne pas croire du tout à la divinité, d'autre part qu'il est nécessaire que chacun vénère comme Dieux ceux qu'il veut, afin que, par respect envers la divinité, on s'abstienne de mal faire. Quant à notre nom — et ne vous laissez pas comme la foule tromper par des ouï-dire — pourquoi est-il odieux? Les noms en effet ne méritent pas de haine, ce sont les méfaits qu'il faut juger et punir. „

P. 2, l. 7 : *καὶ ἡ σύμπασα οἰκουμένη τῇ ὑμετέρᾳ συνέσει βαθείας εἰρήνης ἀπολαύουσιν.*

Il est capital de bien interpréter le mot *εἰρήνη*. Tous les commentateurs et critiques, y compris le dernier, Eberhard [2], l'entendent dans le sens de *paix* opposé à *guerre*, et en tirent

---

[1] Les Troyens, les Lacédémoniens, les Athéniens.

[2] Athenagoras. Augsburg 1895.

Digitized by Google

cette conclusion qu'il est fait allusion à la paix qui suivit la victoire sur les Germains en l'an 176, alors qu'on inscrivit sur une médaille frappée en l'honneur de M. Antoninus Augustus Germ. Sarm. la légende *Pax. Aeterna. Aug.* Cette interprétation ne s'accorde nullement avec le contexte et par conséquent l'expression ne peut servir à fixer la date de la *πρεσβεία*. Il n'est question ici ni de paix ni de guerre, mais bien de tranquillité morale (cf. *εἰρήνη πᾶσιν*, pax vobiscum); bien plus, une allusion à l'état de paix (point de vue militaire) romprait la suite des idées. Il s'agit de la tranquillité religieuse individuelle. Grâce à la sagesse du prince, tout le monde est tranquille, personne n'est troublé dans ses convictions. La preuve palpable en est dans la phrase suivante où Athénagore fait une exception pour les chrétiens, *ἡμεῖς δὲ....*, antithèse qui n'a pas de sens avec l'interprétation ordinaire. Il faut traduire : " Voilà précisément pourquoi, admirant votre douceur, votre clémence, vos sentiments pacifiques envers chacun et votre humanité, chaque citoyen jouit des mêmes droits, les cités, chacune selon leur rang, participent à des honneurs égaux, tandis que l'empire tout entier, grâce à votre intelligente administration, jouit d'une tranquillité profonde. Mais nous, qui sommes appelés chrétiens, parce que etc. "

P. 2, l. 24-26 : *ἀλλ' εἰς τὰ σώματα καὶ τὰς ψυχάς, ὅταν ἀπείπωμεν τοῖς χρήμασιν, ἐπιβουλεύουσιν ἡμῖν κατασκεδάζοντες ὄχλον ἐγκλημάτων...*

Otto place une virgule après *ἡμῖν*, Schwartz n'en met pas, Owen explique que *ἡμῖν* est le datif du possesseur allant avec *σώματα* et *ψυχάς*. Je ne puis admettre ni texte, ni ponctuation, ni interprétation. 1° Il n'est pas naturel de séparer de cette manière *ἡμῖν* de *σώματα* et *ψυχάς;* 2° ce pronom est inutile s'il ne sert qu'à marquer la possession; 3° *κατασκεδάννυμι* [1] se construit régulièrement *τί τινος*, de sorte que le complément au génitif manque. Or, il est nécessaire, et Otto ainsi que Owen traduisent comme s'il existait : criminum acervum *in nos* effundentes (Otto), pouring *upon us* a multitude

[1] La forme *σκεδάζω* appartient à la basse grécité et le composé *κατασκεδάζω* ne se trouve peut-être qu'ici. Cf. Veitch. Suidas cite l'infinitif 2014,c (éd. Gaisford).

Digitized by Google

of charges (Owen). Changeons ἡμῖν en ἡμῶν et tout devient simple. Il est d'ailleurs facile de comprendre comme s'est produite l'erreur : le pronom est précédé de ἐπιβουλεύω qui se construit avec le datif.

P. 3, l. 16-17 : *οὐδὲν δὲ ὄνομα ἐφ' ἑαυτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ οὐ πονηρὸν οὐδὲ χρηστὸν νομίζεται.* Le principal Ms. A., a *οὔτε*, Wilamowitz lit *οὐδὲ*. Platon Rep. p. 398 écrit : *προσκυνοῖμεν ἂν αὐτὸν... εἴποιμεν δ' ἄν, ὅτι οὐκ ἔστι τοιοῦτος ἀνὴρ ἐν τῇ πόλει παρ' ἡμῖν οὔτε θέμις ἐγγενέσθαι.* Bekker avait conjecturé *οὐδὲ*, mais Schneider et récemment Campbell et Jowett ont rétabli *οὔτε*. Dans Dion Chrysostome on lit 458 D : *οὐχ ὅτι γε δὴ τὸ Δαιδάλου ποιήμα, ἀλλ' οὔτε ἀπέδρα.* La construction n'est donc pas seulement poétique, comme le veut Jelf 775.2. On en trouve aussi des exemples dans le Nouveau Testament dont les derniers éditeurs d'Athénagore n'ont pas toujours tenu suffisamment compte (cf. *Revue instr. publ.*, vol. 37, p. 237) : Apocalypse IX, 21 *καὶ οὐ μετενόησαν ἐκ τῶν φόνων αὐτῶν, οὔτε ἐκ τῶν φαρμακειῶν αὐτῶν, οὔτε ἐκ τῆς πορνείας αὐτῶν, οὔτε ἐκ τῶν κλεμμάτων αὐτῶν.* Un autre écrivain du IIe siècle, St. Justin, écrit également A, 43 *ἐπεὶ εἰ μὴ τοῦτό ἐστιν, ἀλλὰ καθ' εἱμαρμένην πάντα γίνεται, οὔτε τὸ ἐφ' ἡμῖν ἐστὶν ὅλως.* Le changement proposé par Wilamowitz est donc inutile.

J. Keelhoff.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Catalogus codicum hagiographicorum Graecorum bibliothecae nationalis Parisiensis *ediderunt* HAGIOGRAPHI BOLLANDIANI *et* HENRICUS OMONT. 1896, VIII-372 pp.

L'immense littérature hagiographique que Byzance nous a transmise, n'a pas attiré jusqu'ici autant qu'elle l'aurait mérité l'attention du monde savant. Le dédain qu'on a cru longtemps de bon goût d'afficher à l'égard des œuvres de l'hellénisme médiéval, s'attachait surtout à ces productions d'auteurs obscurs, réunies et propagées dans un but d'édification : aucun esprit cultivé ne devait supporter la lecture de ces récits de moines où une superstition imbécile s'étalait déplorablement. On revient heureusement de ces préventions étroites. En réalité, ces romans d'un autre âge, où la fable se mêle presque toujours à la réalité, ne regagnent-ils pas en intérêt psychologique ce qu'ils perdent en valeur historique, et cette floraison de légendes, presque aussi touffue que celle de la Grèce primitive, n'est-elle pas un fait à certains égards aussi considérable? Même en se plaçant à un point de vue purement critique, on reconnaît que les actes de martyrs ou les biographies de saints sont une mine presque inexplorée de renseignements de toute espèce, et que le travailleur n'y perd pas sa peine à vouloir extraire le minerai de la gangue qui l'enveloppe. Mais les fouilles sur ce terrain étaient jusque tout récemment des plus pénibles. Les écrits grecs étaient comme perdus au milieu d'une foule de documents hétérogènes dans l'immense collection des *Acta Sanctorum* — sans parler d'une série de publications spéciales, — et s'assurer simplement si une pièce était publiée nécessitait d'interminables recherches. La *Bibliotheca hagiographica Graeca*, parue en 1894 et qui contient une liste alphabétique de toutes les vies imprimées, est venue enfin nous servir de guide dans ce dédale. Mais les morceaux édités ne sont que la moindre partie des œuvres

Digitized by Google

qui nous sont parvenues dans les légendaires et les passionnaires byzantins, et le catalogue dont nous signalons ici l'apparition, et qui fait en quelque sorte pendant au *Catalogus codicum hagiographicorum Latinorum Parisiensium* achevé récemment, nous révèle une partie de ces richesses, en même temps qu'il nous donne le moyen d'en profiter.

Ce volume contient une description succincte mais précise d'environ cinq cents manuscrits, la plupart antérieurs au XIIe siècle, conservés à la Bibliothèque Nationale. Ce chiffre est atteint en négligeant les simples synaxaires, les recueils de vies abrégées de moines ou de pères, et même la plupart des panégyriques dus à des orateurs de la chaire et qui ont trouvé place dans la Patrologie. On pourrait regretter l'exclusion de la première catégorie d'ouvrages, si les bollandistes ne nous promettaient une étude spéciale sur ces compilations, où est condensée la substance d'une foule d'écrits perdus, et qui ont pour l'hagiographie une importance égale ou supérieure à celle de la Bibliothèque de Photius pour la littérature générale. On peut donc dire *cum grano salis* que ce catalogue ne comprend que les documents originaux à l'exclusion des résumés ou des amplifications. Il distingue soigneusement les actes déjà publiés de ceux qui n'ont pas encore trouvé d'éditeurs. Un simple renvoi à la *Bibliotheca Graeca* permet de consulter sans peine le meilleur texte imprimé des premiers [1]. Pour les seconds, l'indication de l'*Incipit* et de l'*Explicit* donne un moyen commode de rapprocher ces récits de ceux qui pourraient se rencontrer ailleurs. Enfin de copieux index facilitent l'usage de ce volume [2], et groupent tous les

---

[1] Dans une série aussi nombreuse quelques erreurs ont nécessairement échappé aux auteurs. Le récit *περὶ τῆς τῶν Περσῶν ἀναχωρήσεως*, Sup. 241, n° 5, a été publié par Angelo Mai, *Nova patrum bibliotheca*, t. VI (1851), pp. 398-416, d'après le *Vaticanus* 1572. Le morceau cité dans la *Bibliotheca*, p. 82, n° 59, n'est qu'un résumé de cette narration. — La *Διήγησις Ἀφροδιτιανοῦ φιλοσόφου*, ms. 897, n° 3, est un extrait de la *Διήγησις τῶν πραχθέντων ἐν Περσίδι* éditée par Wirth, *Aus Orientalischen Chroniken*, 1894, p. 47 sqq.

[2] Nous aurions cependant souhaité encore un index topographique analogue à celui qui accompagne le Martyrologe Hiéronymien de Duchesne et de Rossi. Les actes des saints orientaux ont une importance toute spéciale pour l'histoire locale de certaines régions mal connues.

Digitized by Google

renseignements désirables sur l'origine et le contenu des manuscrits ainsi que sur les auteurs qui s'y sont nommés [1].

Il serait oiseux d'insister sur les services que cet inventaire détaillé pourra rendre aux chercheurs. Tous ceux qui ont perdu des heures précieuses à feuilleter une série d'énormes ménologes dans l'espoir fallacieux d'y découvrir une pièce introuvable, sauront gré aux auteurs de ce volume de l'admirable instrument de travail qu'ils leur ont mis entre les mains. Mais nous espérons bien que les bollandistes, que les vastes projets ne sont pas faits pour effrayer, ne s'arrêteront pas en si bon chemin. A côté du fonds hagiographique de Paris, qui est à la vérité le plus riche de tous, d'autres, comme ceux du Vatican et de l'Athos [2], contiennent en grand nombre des textes du plus haut intérêt. Un dépouillement de toutes ces collections est le complément naturel de ce premier ouvrage. Décrire des manuscrits est sans doute une tâche souvent ingrate et toujours fastidieuse, mais sur ce domaine spécial des trouvailles curieuses, comme celle des *Acta Apollonii* [3], viennent rompre la monotonie d'un pareil recensement. Il est d'ailleurs d'une nécessité absolue, pour s'épargner les erreurs et les doubles emplois, de dresser avant tout l'état détaillé des documents hagiographiques grecs actuellement existants. Les bollandistes se doivent à eux-mêmes et aux autres de donner, en continuant cette série de catalogues, un fondement assuré à toutes les recherches ultérieures. Ils se créeront ainsi un titre nouveau à la reconnaissance des historiens et des philologues, et écriront en quelque sorte une introduction adéquate à ces *Acta sanctorum* qui sont, malgré qu'on en ait, la plus grande entreprise scientifique dont se puisse honorer la Belgique.

F. Cumont.

---

[1] La vie d'Eusignius contenue dans les mss. 548, 6 et Sup. 241, 4, aurait été écrite suivant le texte, que j'espère pouvoir bientôt éditer, par un diacre du nom d'Eustochios; mais c'est probablement un auteur fictif.

[2] Le catalogue de Lambros, qui a paru récemment à Cambridge, est à cet égard presque sans valeur, l'auteur ne s'étant pas astreint à relever les noms des saints dont les actes sont contenus dans les divers ménologes.

[3] Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XVI, 1895, p. 284 sqq.

Digitized by Google

M. Deloche. **Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge.** (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* t. XXXV). Paris, Klincksieck, 1896, p. 109 sqq.

La question traitée dans ce travail pourrait sembler n'offrir qu'un pur intérêt de curiosité; en réalité elle a une réelle importance historique. Le port des anneaux et même leur usage ayant longtemps été réglés par la loi, on se trouve amené, en étudiant un détail d'archéologie, à s'occuper des transformations non seulement des mœurs mais des institutions publiques. Dans son premier chapitre, l'auteur rappelle comment, au dire de Pline, l'anneau de fer fut seul usité à l'origine comme distinction soit purement personnelle soit des membres du sénat en général. L'anneau d'or s'introduisit d'abord comme insigne des ambassadeurs, puis son usage s'étendit successivement aux sénateurs et aux chevaliers. Au commencement de l'empire, il distingue les membres de l'*uterque ordo* des plébéiens, qui continuent à porter la bague en fer. Mais peu à peu les anciennes prérogatives disparaissent sous l'absolutisme monarchique. Tous les hommes nés libres ont droit à l'anneau d'or, les affranchis doivent se contenter de l'anneau d'argent, et l'anneau de fer est réservé aux esclaves. Cette triple coutume paraît s'être maintenue en Gaule jusqu'au moyen âge. La suite de la dissertation de M. Deloche est plus spécialement archéologique : il traite successivement des anneaux des femmes et spécialement des anneaux de fiançailles et de mariage, des anneaux des prêtres païens et des évêques ou abbés chrétiens, des anneaux sigillaires, de leurs signes distinctifs et de leur emploi, et examine enfin la question de savoir à quelle main et à quel doigt on portait les anneaux. L'auteur a omis à dessein de parler des anneaux magiques.

En résumé ce mémoire est une utile réunion de renseignements, mais il est loin d'épuiser la matière [1]. Il paraît plus

[1] C'est ainsi que pour l'origine de l'anneau épiscopal M. Deloche ne connaît pas un certain nombre de textes cités tout au long dans la *Realencyclopädie der christlichen Altertümer* de Kraus, t. II p. 699 sqq.

Digitized by Google

complet et plus original pour la période mérovingienne que pour l'antiquité, où notamment le résultat des fouilles récentes est presque complètement négligé.

F. C.

Euripides the rationalist, a study in the history of art and religion, by A. W. Verrall, Cambridge, 1895. IX-263 pages. 7 shell. 6 den.

Homme de sens, Euripide a dû composer des pièces sans incohérences; rationaliste, il ne pouvait traiter qu'en ennemi les légendes religieuses de ses tragédies. De ces deux propositions, l'une est fausse et l'autre n'apprend rien. Elles paraissent à M. Verrall toutes les deux évidentes, et il leur fait donner une solution des problèmes qui embarrassent le plus les commentateurs d'Euripide.

D'après la conception du poète et le sentiment de ses spectateurs ou de ses lecteurs, Admète dans l'Alceste est-il vraiment un égoïste et Hercule une sorte de condottière? M. V. le pense (p. 1-42). Mais ce n'est pas pour reprendre une thèse déjà très défraîchie qu'il écrit son livre. Dans l'égoïsme d'Admète, son analyse découvre une bonne dose de cynisme, et il complique le caractère d'Hercule d'un goût excessif pour les plaisanteries macabres. Le premier, M. V. attire l'attention sur " la hâte indécente avec laquelle le corps d'Alceste est porté dans sa sépulture. Admète se dispense même d'organiser un convoi. Aujourd'hui encore, un prince qui voudrait être seul à suivre le corps de sa femme jusqu'au tombeau serait censuré très sévèrement (p. 50). „ M. V. démontre d'une manière érudite que les Athéniens trouvaient le procédé répugnant (p. 43-54). " La gêne et la honte d'un mari qui vient de faire payer par sa femme la rançon de sa propre vie, donne le secret de la précipitation d'Admète, et celle-ci à son tour explique la résurrection d'Alceste. Énervée par une longue scène d'adieux, la noble héroïne a une syncope. L'idée de sa mort obsède tellement ceux qui l'entourent, qu'ils la pleurent et l'ensevelissent sans la moindre hésitation. Hercule la trouve dans le tombeau à l'instant où elle vient de reprendre ses sens. „ M. V. sait qu'il était de convention dans

Digitized by Google

le théâtre ancien d'idéaliser le temps, en d'autres termes de n'en pas tenir compte, de laisser au poète toute liberté d'en disposer. A quel endroit les spectateurs de l'Alceste commençaient-ils à se défier des habitudes de leur imagination et à voir que, pour trouver le sens de la pièce, il fallait mesurer la durée des événements? Voilà un passage que je regrette de ne pas trouver. M. V. aurait pu s'épargner bien des efforts en nous le montrant.

Si le choix des citations peut donner prise à la chicane, l'originalité de la thèse elle-même est indéniable; elle se fait voir partout dans l'imprévu des arguments qu'elle amène. Par exemple, le prologue et l'épilogue de la pièce ne parlent que d'une résurrection miraculeuse : c'est justement en celà que M. V. triomphe. Le prologue et le dénouement, ici comme dans l'Ion, comme dans l'Iphigénie, doivent être une concession ironique aux exigences du théâtre; ils expriment la contrepartie de la pensée du poète. Il y a d'ailleurs dans l'épilogue des indices de l'antiphrase : " Admète demande à Hercule des détails sur la résurrection, la réponse est évasive; même pour empêcher Alceste de trop parler, Hercule déclare qu'elle doit aux dieux infernaux un silence de trois jours. Et le chœur, ce chœur qui peu auparavant criait à l'impossibilité du miracle? Le chœur se contente de dire que les dieux savent produire des événements inattendus. Tout cela est d'un incrédule (64-77). „ Il serait imprudent d'objecter à M. V. que le miracle, affirmé dans le prologue et dans l'épilogue, n'est mis en doute nulle part ailleurs. Précisément parce que Euripide ne le met pas en doute, il y a pour nous une raison de le faire. S'il voulait plaire aux amateurs d'énigmes qui décidaient du succès des pièces à Athènes, Euripide devait taire ce qu'il avait à dire (p. 84 ss.).

Cette facilité d'argumentation décourage, et il est vraiment inutile de signaler à M. V. les objections qu'il n'a pas réfutées, de lui demander s'il suffit de rappeler qu'Euripide est incrédule pour prouver qu'il fait œuvre d'esprit fort; si les Athéniens l'ont compris et pouvaient le comprendre. M. V. a le droit de négliger ces difficultés et bien d'autres encore, du moment où il croit sa thèse débarrassée de l'objection la plus grave, et ses lecteurs convaincus qu'Euripide soutient dans

Digitized by Google

l'Alceste une thèse qu'il se donne l'air de ne pas connaître. " La résurrection d'Alceste, dit M. V., est présentée par Euripide comme elle ne pouvait l'être que par un homme qui n'y croit pas et qui veut empêcher les autres d'y croire; „ par un homme qui n'y croit pas, je le veux bien; qui se soucie peu que les autres y croient, je le veux encore. Mais il me paraît que sa préoccupation n'est pas d'empêcher les autres d'y croire. Les arguments de M. V. me laissent avec mon idée première : Euripide est un chercheur de cas de conscience compliqués; il encadre le mieux possible dans des sujets traditionnels ses analyses de situations et de caractères, et souvent ses prologues servent à fixer l'attention des spectateurs en éveillant une curiosité de plus, en donnant à attendre un dénouement que rien ne prépare.

Le second chapitre (p. 129-165) est consacré à l'Ion. Ici encore l'argumentation de M. V. se distingue par une grande simplicité. Voici les constatations sur lesquelles il s'appuie :

1. Dans le prologue, Apollon prédit qu'Ion passera pour le fils de Xuthus aux yeux de tous excepté de Créuse; au cours de la pièce, Créuse révèle le secret à un vieillard, à Ion lui-même, et elle est cause qu'Athéna le proclame devant une foule nombreuse.

2. L'oracle donne à croire à Xuthus qu'il est le père du fils de Loxias : il l'induit en erreur. Les spectateurs intelligents doivent se dire à la fin de la pièce que l'oracle ment à tort et à travers, et que le culte de Delphes est pure bêtise et supercherie.

M. V. aime les hypothèses très concrètes et il ne craint pas de développer les derniers replis de ses idées. Pour bien rendre l'esprit du livre, il faudrait reproduire " l'histoire vraie de l'Ion, l'histoire qui devient parfaitement claire quand le prologue par Hermès et l'épilogue par Athéna ont été écartés comme des absurdités (p. 152-154). „ On y verrait qu'Ion est un bâtard commis dans les orgies bacchiques de Delphes par un pèlerin d'Achaïe; que l'achéen Xuthus, après avoir fait un brillant parti à Athènes, ne parvenait pas à obtenir du lit conjugal ce que les gazons du Parnasse lui avaient donné au delà de ses désirs, et qu'il venait demander à l'oracle un remède pour son infortune. On découvrirait dans les scènes

Digitized by Google

qui suivent la très ingénieuse intrigue qu'Euripide donne à deviner sous une version assez orthodoxe de la légende, intrigue si habilement nouée que personne encore ne s'y était retrouvé et qu'Euripide a dû attendre M. V. pour être compris, mais si étonnamment compliquée qu'il me faudrait des pages pour en rendre compte. M. V. ne peut m'en vouloir si je me contente de dire que le bracelet de Créuse devient un collier d'enfant, et que le miracle des langes retrouvés intacts dans le berceau d'Ion n'a de prodigieux que la crédulité des commentateurs : les Athéniens certainement n'en savaient pas si long d'avance, et, d'après M. V., le vrai sens de la pièce ne leur a pas échappé. Si le lecteur trouve mes indications insuffisantes, la thèse de M. V. est condamnée.

" L'Ion d'Euripide, dit M. V. (p. 158 s.), est aussi difficile à concilier avec la croyance en Apollon, que le Candide de Voltaire l'est avec l'existence des saints, ou le roman récent de M. Zola avec l'existence de N. D. de Lourdes. Supposez que M. Zola n'ait pas eu d'autre moyen de publier son œuvre que d'en faire une pièce de théâtre destinée à être jouée dans le vaisseau de Notre Dame entre l'Esther et l'Athalie et vous aurez construit avec des éléments modernes un cas aussi voisin que possible de celui de l'Ion. „ M. Zola sera sans doute flatté du rapprochement, mais, s'il tient à le voir passer pour tout à fait naturel, il fera bien de nous donner le plus tôt possible " l'histoire vraie „ de Pharamond ou de Parsifal.

Il n'y a, pense M. V., que trois façons de traiter les légendes religieuses : en dévot, en impie, ou en dilettante. Or Euripide n'était certainement pas du côté des croyants et, à une époque où sévissait la lutte entre la superstition et le rationalisme, il ne pouvait lui venir à l'esprit de faire des mythes religieux de simples motifs littéraires. A ce compte, M. V. doit penser que la Zaïre de Voltaire n'est pas une œuvre du XVIIIe siècle.

Dans l'analyse de l'Iphigénie, la même argumentation conduit aux mêmes conclusions : Oreste, à la confusion d'Apollon, resterait le prisonnier de Thoas, sans l'apparition d'Athéna, qui n'est que de l'ironie. Des prétendus miracles de la légende, depuis le sacrifice d'Aulis jusqu'à la capture des vaisseaux qui portent la statue d'Artémis Brauronienne, M. V.

Digitized by Google

extrait une série d'épisodes très ordinaires. Mais ici encore, il semble qu'Euripide paie assez cher la réputation d'homme de sens que M. V. lui refait. Il serait fâcheux pour le poète qu'on ne pût rendre ses pièces cohérentes qu'en les rattachant à une intrigue triviale, et que la mesure dont M. V. se sert pour en évaluer le mérite soit la seule admissible.

Je ne dirai qu'un mot des deux derniers chapitres. Sous le titre : Euripide dans un hymne (p. 217-230), M. V. établit un parrallèle intéressant entre l'attitude d'Eschyle et celle d'Euripide vis-à-vis de l'oracle de Delphes. " L'un aurait fait volontiers de l'oracle le centre d'une sorte de catholicisme païen; l'autre, en composant l' " Ode Pythienne „ de l'Iphigénie, semble prendre parti dans une lutte de suprématie qui séparait Delphes et Délos, et qui se compliquait de la division politique entre le Péloponnèse et l'empire maritime d'Athènes : le poète flétrit ouvertement la cupidité des prêtres de Delphes. „ Mais cette attaque est de celles qu'on pouvait tenter sans se montrer antireligieux et tolérer sans être incrédule; le succès que M. V. trouve ici laisse en échec la partie essentielle de sa thèse.

Le chapitre V, " last scene of all, „ traite des interpolations dans les Phéniciennes. Il est notoire que deux scènes dans cette tragédie, la première et la dernière, semblent étrangères à la rédaction primitive. Ces deux scènes sont des interpolations (p. 231-243), dont le style ne diffère pas de celui d'Euripide (p. 244). Ce n'est pas Euripide qui les a composées ni introduites dans les Phéniciennes. L'interpolation a été faite après la mort du poète par un de ses disciples. Le départ d'Œdipe et d'Antigone pour l'exil, est une allégorie où Œdipe représente Euripide, et Antigone sa poésie. Cette solution d'un problème insoluble fournit un dernier thème à l'ingéniosité de l'auteur.

Le livre de M. V. est d'ailleurs d'une lecture amusante. Mainte fois il donne à de vieilles idées un air de jeunesse qui n'est pas sans agrément. L'auteur se montre traducteur méticuleux et il fait sur le texte des conjectures intéressantes. Par contre il réussit peu à donner un air naturel aux combinaisons qu'il propose. M. V. se prévaut (p. 197 ss.) d'un passage de Lucien (Jupiter tragique, § 41) comme d'un témoignage ancien à

Digitized by Google

l'appui de sa théorie. Je doute que personne prenne l'argument au sérieux et trouve le moindre rapport entre les plaisanteries de Lucien et la dissertation de M. V. sur le rationalisme d'Euripide. Je risque ce mot de " dissertation „ un peu à la légère, car le livre de M. V. pourrait bien n'être qu'une série de notes de lecture. C'est pour cela peut-être qu'il y a dans l'ouvrage tant de répétitions, et dans l'exposé de la thèse tant de lacunes. Je ne m'explique pas autrement que l'auteur ait négligé de déterminer l'état, à l'époque d'Euripide, des légendes que le poète mettait en scène. Par contre si, à part quelques Anglais, les critiques modernes ne sont pas cités, l'omission n'est pas un oubli, et elle n'a rien d'intentionnel. Je lis en effet (p. 81) que " le livre du professeur Paul Decharme sur *Euripide et l'esprit de son théâtre,* est le meilleur des traités sur le poète dont M. V. a pris connaissance. „

J. Bidez.

Annales Gandenses, nouvelle édition publiée par Frantz Funck-Brentano, Paris, Picard, 1896. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

Il n'existait, jusqu'à présent, que des éditions très défectueuses de ces annales si importantes pour l'histoire de la Flandre à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle : celle de Hartmann, publiée à Hambourg en 1823, et dont les exemplaires sont très rares, celle du chanoine J. J. De Smet, dans le t. I du *Corpus Chronicorum Flandriae,* et celle de Lappenberg, dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores, t. XVI.* Aussi devons-nous savoir gré à M. F. Funck-Brentano d'avoir publié un texte correct de la célèbre chronique du frère-mineur de Gand; il l'a rétabli, autant que possible, dans la forme qu'il pouvait avoir primitivement, ce qui n'était pas aisé, le manuscrit original ayant disparu; il y a joint un grand nombre de notes historiques parmi lesquelles des extraits d'autres chroniques contemporaines, entre autres de la chronique artésienne (= Chronique anonyme de la guerre entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre,

Digitized by Google

dans le t. IV *Corpus du Chron. Flandr.*), dont l'auteur est particulièrement favorable au roi de France, et du *Spiegel Historiael* de Lodewyk van Velthem, qui est sympathique aux Flamands. M. F.-B. semble attacher une importance très considérable à la chronique artésienne.

Dans l'introduction, sont mentionnés les différents manuscrits et les éditions précédentes des *Annales Gandenses*. Les quelques détails que l'on connaît sur leur auteur et l'époque à laquelle il a rédigé son œuvre (1308-1310; il l'a continuée avant le 7 juin 1337) forment le second chapitre de l'introduction. Contrairement à l'opinion reçue, M. F. B. croit que le frère-mineur parlait habituellement le français. Il trouve que la plupart des phrases latines sont " comme le décalque de phrases françaises „ et que le style fourmille de gallicismes. Cependant parmi les expressions citées par M. F. B. et qu'il considère comme des gallicismes, il s'en trouve plusieurs qui sont très usitées en moyen néerlandais. Il est impossible de savoir, avec les données que l'on possède actuellement, si l'auteur " pensait „ en français ou en flamand. A la fin du XIIIe siècle la langue française était très usitée en Flandre. Dès lors, il n'est pas étonnant que des expressions françaises se soient glissées dans le flamand et qu'un Flamand se serve de gallicismes, tout en parlant habituellement sa langue maternelle.

M. F.-B. cite à l'appui de son opinion le fait que le manuscrit perdu des *Annales Gandenses* comprenait des petits morceaux de prose et de vers, de la même écriture que les Annales, entre autres le " Bréviaire des Nobles. „ Mais ce n'était probablement pas le manuscrit original, ce " Bréviaire „ n'ayant été écrit qu'au XVe siècle.

Afin de faciliter l'intelligence du texte aux travailleurs qui n'ont pas encore étudié spécialement la période de l'histoire de Flandre à laquelle se rapporte la chronique, l'éditeur a joint à son introduction un chapitre dans lequel il fait connaître les conditions historiques du récit : les rapports entre le roi de France et le comte de Flandre, la situation intérieure du comté, principalement des villes, et l'origine de la lutte des d'Avesnes et des Dampierre.

La *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement*

Digitized by Google

de l'histoire compte déjà, parmi un grand nombre de documents et de recueils qui intéressent en général l'histoire de France, deux sources capitales de l'histoire de Flandre : l'*Histoire du Meurtre de Charles le Bon,* par Galbert de Bruges, éditée en 1891 par M. Pirenne, et la Chronique du frère-mineur de Gand, que M. Funck-Brentano a eu l'heureuse idée de rééditer. Ces deux sources sont également importantes, la première pour le début du XIIe siècle, la seconde pour la fin du XIIIe et le commencement du XIVe siècle, et les excellentes éditions qui en ont été faites faciliteront singulièrement aux travailleurs l'étude de notre histoire nationale.

H. Vander Linden.

A. Waddington. **La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650.** (*Annales de l'Université de Lyon*). Tome I. Paris, 1895.

Monsieur A. Waddington, professeur adjoint à la faculté des lettres de Lyon, vient de faire paraître le premier volume d'un travail dont le titre indique suffisamment l'intérêt qu'il présente pour le lecteur belge. Il ne s'agit de rien moins que de l'histoire intérieure et extérieure des Provinces-Unies de 1630 et 1650, surtout de leurs rapports avec la France, leur alliée naturelle, des traités d'alliance qui en furent le résultat, de la guerre entreprise en commun contre l'Espagne, l'ennemie héréditaire, et du sort réservé aux Pays-Bas espagnols, autrement dit de la Belgique, le principal champ de bataille des belligérants et aussi le principal objet de leur ambition conquérante. Trois questions, dit l'auteur, dominent cette époque. " Comment et pourquoi l'État des Provinces „ Unies est-il resté une république, en dépit des aspirations „ de la maison d'Orange? Par quelle suite de circonstances „ la France, qui avait d'abord été une alliée d'élection, devint- „ elle peu à peu un épouvantail, et l'Espagne un objet de „ pitié et une sauvegarde? Pour quelles raisons, enfin, l'exis- „ tence des Pays-Bas espagnols, menacée au début des deux „ côtés, semble-t-elle tout d'un coup nécessaire à la sécurité

Digitized by Google

„ de la Néerlande? „ C'est pour répondre à ces trois questions que l'auteur a entrepris le présent travail.

Ce premier volume s'arrête à la mort de Richelieu ou plutôt à la fin de l'année 1642. Il est divisé en trois parties qui ont respectivement pour titre : la question des Pays-Bas; la conclusion de l'alliance française, 1634-1635; Frédéric Henri et Richelieu. Mais avant d'entrer dans le cœur de son sujet, M. W. a voulu préparer le lecteur, et dans une ample introduction d'une centaine de pages, il nous décrit la situation des Provinces-Unies et des Pays-Bas espagnols en 1630 et nous donne de nombreux renseignements, puisés aux meilleures sources, sur la formation territoriale des Provinces Unies et leur constitution, sur le conseil d'État, les États Généraux, le conseil pensionnaire, le stadhouder, principalement sur Maurice et Frédéric Henri de Nassau ainsi que sur leur entourage, sur les partis politiques qui divisaient la république, sur les rapports du jeune État avec la France et avec l'Espagne, sur les tentatives de la cour de Madrid pour proroger ou renouveler la trêve de douze ans, sur la situation des Pays-Bas espagnols, les institutions du pays, la cour d'Isabelle et ses ministres, le mécontentement des populations, les visées de la France. Viennent ensuite les trois chapitres dont nous avons déjà donné le titre et qui contiennent un exposé complet et lumineux des négociations diplomatiques échangées entre Bruxelles et La Haye ou entre La Haye et Paris et un récit succinct mais suffisant des principales opérations militaires en Belgique de 1635 à 1642. M. W. nous raconte la conspiration des nobles belges de 1632; la réunion des États Généraux à Bruxelles de la même année, la conclusion des traités du 15 avril 1634 et du 8 février 1635, qui unirent définitivement la France à la Hollande; la campagne de 1635, qui commença pour les Français par une victoire et se termina par une honteuse retraite; les sièges des places frontières, comme celui de Bréda en 1637, de Saint-Omer et d'Anvers en 1638; les négociations secrètes de l'Espagne avec les Provinces-Unies de 1635 à 1642, et il finit en nous montrant comment l'autorité du prince d'Orange s'était accrue en Hollande. Il arrive ainsi à la fin de l'année 1642 qui forme une étape au milieu de l'époque dont il a entrepris l'étude.

Digitized by Google

« Si les trois questions n'ont pas reçu de solution définitive, „ dit-il, elles ont pourtant fait un grand pas vers cette solu- „ tion. La toute puissance du prince d'Orange dans l'Union „ s'est consolidée; elle est parvenue à un degré à peine „ compatible avec des institutions républicaines; le caractère „ seul de Frédéric Henri empêche un coup d'État que les „ circonstances appellent et qu'un successeur plus audacieux „ pourra tenter. Au dehors l'alliance française s'est faite et „ se défait déjà insensiblement; après avoir sauvé les Pro- „ vinces Unies, elle leur pèse en les empêchant de conclure „ la paix. D'ailleurs, les Pays-Bas sont restés fidèles à „ l'Espagne; grâce à l'énergie de l'infant don Ferdinand, ils „ n'ont été que légèrement entamés; la défiance des Hollan- „ dais à l'égard de la France les garantit de la ruine et fait „ de leur existence une nécessité : la politique des *barrières* „ commence. „

Tel est le plan du premier tome. On voit que M. W. n'a rien omis pour achever son travail. Il puise ses renseignements aux meilleures sources : aux archives du Ministère des affaires étrangères à Paris, aux archives générales de La Haye et de Bruxelles, et les pièces justificatives qu'il a publiées en appendice témoignent du soin avec lequel ces recherches ont été faites. Il est arrivé ainsi à compléter ou à rectifier sur bien des points le récit des contemporains. Grâce à lui nous connaissons maintenant dans tous ses détails la conspiration de la noblesse belge en 1632 et l'histoire navrante de cette session des États Généraux de Bruxelles de 1632 à 1634, dernière manifestation de la volonté nationale et qui échoua si misérablement; nous savons à quoi nous en tenir sur la diplomatie française au XVIIe siècle et le rôle joué par des négociateurs tels que Charnacé, d'Étampes, d'Estrades, La Thuillerie; nous démêlons les desseins du grand ministre, qui tenait alors, peut-on dire, les fils de la politique européenne, le cardinal de Richelieu. Enfin, — et ceci n'est pas le moindre mérite, — le livre de M. W. est rédigé dans un style clair et agréable; l'auteur a l'art de relever la monotonie d'un sujet — car il n'est rien au monde de plus aride qu'un exposé de négociations diplomatiques — par d'heureuses digressions, tantôt par une allusion à une œuvre d'art, tableau

Digitized by Google

ou médaille commémorative, tantôt par le portrait d'un grand personnage, comme celui de Frédéric Henri, des archiducs Albert et Isabelle, de Spinola, du cardinal de La Cueva, du cardinal Infant, de Pierre Roose, du duc d'Aerschot, des grands seigneurs belges du XVIIe siècle contemporains d'Isabelle et du cardinal Infant, et des diplomates envoyés par Richelieu à La Haye.

Dans une étude aussi vaste des erreurs étaient inévitables et l'auteur ne m'en voudra pas si je lui en signale quelques-unes qui m'ont d'autant plus frappé qu'elles touchent à l'histoire de la Belgique. Ainsi c'est dans le traité de Munster et non dans la trêve d'Anvers qu'il est stipulé que l'Escaut restera fermé. La trêve de douze ans décrétait même par son article 4 la liberté du trafic entre les contractants. Il est vrai que les Hollandais n'en tinrent aucun compte et continuèrent à fermer le fleuve [1]. — L'armée nationale aux Pays-Bas était loin d'être une quantité négligeable; elle constituait même l'élément le plus solide des forces du roi d'Espagne. Les Wallons et les Bas-Allemands, les premiers surtout, étaient les plus nombreux, et les Espagnols ne furent jamais chez nous qu'en minorité. Il en était de même du reste dans les autres parties de la monarchie, et M. Canovas del Castillo dit quelque part [2] que c'était un axiome chez les ennemis de l'Espagne qu'on ne pouvait pas voir réunis plus de 8000 Espagnols. — Cologne était une ville libre et impériale et n'avait pas besoin de l'autorisation de l'archevêque pour donner l'hospitalité aux membres du congrès qui devait s'y tenir pour le rétablissement de la paix. — La bataille d'Avein eut lieu aux Avins, à trois lieues de Huy, et non entre Marche et St Hubert. M. W. invoque une lettre de Grotius à Oxenstierna alors que Grotius ne fait que reproduire le premier récit de la bataille qui parut dans la Gazette de France, récit fautif de tout point et qui fut rectifié dans la suite. Il

---

[1] Quand on en vint à réclamer l'exemption des droits imposés depuis la guerre en Zélande, les Hollandais firent renvoyer la discussion de ce point à une négociation ultérieure, ce qui n'eut jamais lieu. Magnette, *Joseph II et la liberté de l'Escaut*. Liège, 1892, p. 24.

[2] Dans ses *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. II, p. 36.

Digitized by Google

se met en contradiction formelle avec des documents qu'il connaît bien du reste et dont il ne contestera ni l'authenticité ni la véracité: les rapports de Charnacé et des maréchaux Brézé et Chatillon, rapports rédigés le soir même ou le lendemain de la bataille[1] et d'où il résulte que l'état-major français était arrivé à Tinlot, en Condroz, quand il apprit l'arrivée de l'avant-garde espagnole près des Avins, à deux lieues de là. L'action eut lieu entre les Avins et Clavier sur un plateau sillonné par une profonde vallée qu'on appelle encore le Tombeau des morts. J'observerai aussi qu'il est bizarre d'appeler *condottiere* un général comme Spinola, qui dépensa sa fortune au service de l'Espagne; que Bentivoglio, que l'auteur cite quelquefois, expose d'une manière imparfaite les attributions des différents secrétaires d'État des Pays-Bas; qu'il n'y a pas eu de réunion des États Généraux en 1619; que le Conseil de Flandre à Madrid ne joua jamais qu'un rôle secondaire, attendu, comme le dit Gachard[2], qu'il n'était consulté qu'en matière de lettres de noblesse, de mercèdes et de nominations aux dignités ecclésiastiques et civiles; enfin — et ceci est la plus plaisante des distractions de l'auteur — nos belles églises et nos hôtels de ville et les gracieux chefs-d'œuvre de l'architecture flamande, comme le *Broodhuys*[3] de Bruxelles, n'ont pas été construits au XVIIe siècle, époque où l'architecture subit une décadence profonde et où l'on ne construisit plus que dans un style pseudo-renaissance, style bâtard qu'on appelle quelquefois le style jésuite parce qu'il fut celui de la puissante compagnie.

Je me permettrai une dernière remarque. L'auteur expose longuement (pp. 242 ss.) comment Richelieu hésita avant d'accéder au traité de partage des Pays-Bas espagnols que les Hollandais lui proposaient. Il avait conclu le 16 avril 1634 un traité d'alliance complémentaire des conventions antérieures qui augmentait les subsides que la France passait

---

[1] Ils se trouvent aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, *Pays-Bas*, t. XI ff. 79 ss, et on en retrouve la substance dans les *Mémoires* attribués à Richelieu.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. I, préface, p. XIV.

[3] Le Broodhuys est du commencement du XVIe siècle.

Digitized by Google

à la république, et par lequel celle-ci s'engageait à ne pas négocier ni à ne pas signer la paix avec l'Espagne avant le temps convenu dans l'acte lui-même. C'était tout ce que désirait Richelieu. Les Hollandais, au contraire, surtout les États Généraux et le prince d'Orange, étaient partisans d'une guerre immédiate. Richelieu n'en voulait pas. Il fallut des événements aussi graves que la défaite des protestants à Nordlingen et la défection du duc de Saxe pour le décider à écouter les propositions qu'on lui faisait de La Haye. Ces propositions ne tendaient à rien moins qu'à un partage des Pays-Bas. Ce projet effrayait Richelieu; il eût préféré faire de nos provinces une confédération catholique indépendante, une sorte de république comme celle des cantons Suisses, qui eût servi de *barrière* entre la France et la Hollande et eût empêché les conflits qui dans la pensée du grand ministre devaient surgir entre les deux États le jour où ils seraient voisins. C'est donc grâce à l'insistance de Richelieu que le traité du 15 février 1635 contint un article [1] en vertu duquel les Belges devaient être conviés dans les trois mois à se débarrasser du gouvernement espagnol et à former une république qui conserverait ses privilèges sous la protection de la France et des Provinces Unies. Le partage de notre territoire au profit des Français et des Hollandais ne devait avoir lieu que dans le cas où les Belges refuseraient de se séparer de l'Espagne [2].

Que faut-il penser de cet article? Pour ma part je doute fort de la sincérité du cardinal. Richelieu n'avait-il pas chargé quelques années auparavant, en 1631, comme M. W. du reste nous le rappelle (p. 151), les historiographes Dupuy et Godefroid de faire revivre les droits de la France sur l'Artois et la Flandre? Et quand il parlait d'une république belge, comment réglait-il ses limites? Il avait soin de réserver pour la France toute la côte de la mer du Nord depuis Gravelines jusque Blankenberghe inclus et les deux places fortes de Namur et de Thionville. Les Français avaient ainsi un pied

[1] Ou plutôt deux articles, les articles 2 et 3.
[2] Article 5.

Digitized by Google

chez nous, ce qui était une menace continuelle pour notre indépendance, et ils nous privaient de tout accès à la mer, ce qui depuis la fermeture de l'Escaut allait ruiner définitivement notre commerce. Il suffit du reste de voir comment Richelieu fit envahir les Pays-Bas au mois de mai 1635 avant toute déclaration de guerre et la destruction de Tirlemont pour juger de la confiance que méritaient cet article du traité de 1635 et les appels à la révolte qui furent distribués en Belgique. Richelieu devait comprendre l'importance d'une annexion des Pays-Bas à la France. " L'acquisition des Pays-Bas formerait à la ville de Paris, disait Mazarin dans une lettre célèbre, un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume „ Mazarin exprime ici une opinion trop française pour qu'elle ne soit pas venue à l'esprit de Richelieu, encore qu'on ne la trouve formulée dans aucun document. Pour moi, si le puissant cardinal ne procède pas d'emblée à un partage de notre pays, c'est par prudence. Il ne veut faire la guerre qu'à bon escient, et il trouve plus commode d'entrer en Belgique aidé des habitants, dont il se donne comme le libérateur, que d'avoir à la fois à combattre les Belges et les Espagnols, ce qui fût arrivé s'il s'était présenté comme ennemi des uns et des autres. Du reste, ce n'était pas la première fois qu'il était question d'un partage de nos provinces. Pareille proposition avait été faite en 1632, deux ans auparavant; quand Charnacé partit pour La Haye, il emportait dans ses instructions un projet de partage éventuel des Pays-Bas (W., p. 212). L'initiative venait bien cette fois de Richelieu. J'eusse aimé que M. W. insistât sur ce point.

Mais j'aurais mauvaise grâce à prolonger ces critiques. Les quelques réflexions que je viens de développer ne sont après tout que l'exposé d'une opinion toute personnelle et elles ne m'empêchent pas de rendre à l'impartialité de M. W. le même hommage qu'à sa science.

H. Lonchay.

Digitized by Google

J. Bédier. **Les Fabliaux,** *études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge.* 2e édit. Paris, E. Bouillon, 1895 (499 p.).

L'apparition en 1894 de l'ouvrage dont le titre figure ci-dessus, fut un événement dans le monde scientifique. Le fort tirage du livre volumineux fut écoulé en moins d'un an. Ce succès extraordinaire est dû à ce que l'étude de M. Bédier touche à une question brûlante dans le domaine de l'histoire de la littérature.

Dans les quarante dernières années on s'est appliqué de plus en plus à l'étude de la littérature comparée[1]. L'origine et la dispersion des thèmes littéraires a déjà mis en mouvement bien des plumes.

Aussi longtemps qu'on s'occupait de documents écrits, l'œuvre de personnalités littéraires, le chemin à suivre était assez uni; mais dès qu'on se risqua dans le domaine des créations anonymes de l'imagination populaire, on s'aperçut bientôt qu'on s'engageait dans un sentier, plein d'obstacles de toutes espèces.

Tout le monde sait ce qu'il faut entendre par ces " créations anonymes de l'imagination populaire. „ Parmi le peuple — même parmi les classes qui ne lisent pas ou ne savent pas lire — il circule une masse de contes, qui ne se rattachent à aucun temps, à aucun lieu, à aucune personnalité. Qui saurait dire, où il les a appris? On les a toujours entendu raconter, et de la même manière inconsciente on les livrera aux générations futures. Farces et plaisanteries, contes et récits de toutes espèces appartiennent à cette catégorie de productions anonymes de l'imagination populaire.

Comment se fait-il, que ces contes se présentent si universellement avec la même forme chez les peuples les plus différents? Ce fait frappa aussitôt l'esprit, dès que, à l'exemple

---

[1] Comme ouvrages principaux de ce genre on peut citer: Simrock, *die Quellen des Shakespeare,* 2e édit., Bonn, 1872; Pio Rajna, *le Fonti dell' Orlando Furioso,* Florence, 1876; M. Landau, *die Quellen des Dekameron,* 2e édit., Stuttgart, 1884; outre l'ouvrage connu, mais suranné maintenant, de Dunlop, *History of Fiction,* traduit par Liebrecht (Berlin, 1851).

Digitized by Google

des Frères Grimm surtout, on se mit à recueillir les légendes populaires et les contes d'enfants.

Jakob Grimm les considérait comme un héritage de l'ancienne patrie arienne; mais les matériaux sur lesquels il basa son jugement, étaient excessivement maigres en comparaison de ceux dont nous disposons maintenant.

Cette opinion est en partie celle aussi de M. Max Müller. Le conte, dit l'illustre indianiste, doit être ramené à la légende plus ancienne dont il est une transformation, et cette légende au mythe encore plus ancien. Le conte a donc son origine dans la mythologie. Une fois arrivé à cette forme primitive, le mythe doit être interprêté par voie étymologique.

Dans l'application, cette méthode obtint un caractère très subjectif, et ce, à cause du peu de stabilité de la science étymologique. Les disciples de Max Müller restèrent rarement d'accord avec le maître : là où l'un rapportait une métaphore au soleil ou à l'aube, l'autre assura avec tout autant d'aplomb qu'on avait à songer à la nuée orageuse ou à la tempête, et de cette façon on s'égara vite en des fantasmagories, qui ont été — avec raison — appelées des " extravagances mythologiques. „

En 1857 le sanscritiste Benfey mit en avant une théorie toute nouvelle. Dans l'introduction à sa traduction du *Pantschatantra* il s'efforça de prouver, que tous nos contes populaires viennent de l'Inde, et que cet emprunt doit avoir eu lieu surtout entre le Xe et le XIIIe siècle. A cette époque, dit-il, l'Occident apprit à connaître le trésor des contes de l'Orient. Cette théorie a été appelée la théorie *orientaliste.*

Quoiqu'il se fût élevé par-ci par-là une voix pour protester contre l'emprunt fait à l'Inde, l'opinion de Benfey passait, très généralement, pour " la „ solution de la question. On ne peut du reste avoir que de l'admiration pour son œuvre, un vrai monument de zèle et de recherche consciencieuse, et plus d'un se laissa convaincre sans peine. Ce fut le cas pour Liebrecht, Reinhold Koehler, M. Cosquin, et d'autres folkloristes célèbres, au courant de la littérature des contes.

Digitized by Google

II.

Tel était l'état de la question jusqu'il y a une couple d'années.

Ce fut une entreprise hardie d'un jeune homme comme M. Bédier, qui se trouvait encore sur les bancs il y a peu de temps, d'attaquer une théorie jouissant d'une faveur si générale et soutenue par des hommes de valeur : mais, si M. Bédier se trouvait devant une forteresse bien défendue, il sut en découvrir les points faibles avec une rare perspicacité; son attaque, il la dirigea d'une manière vraiment éclatante, et il se révéla de prime abord un adversaire redoutable. Ce fut lui qui porta à la théorie orientaliste les coups les plus sensibles qu'elle eût à subir jamais.

Benfey puise ses arguments principalement dans le domaine du livre; c'est pourquoi M. Bédier aussi se tient dans les limites ainsi assignées. Ainsi il combat l'ennemi avec ses propres armes.

De la façon dont Benfey représente les choses, une quantité de contes et récits populaires auraient, principalement après les Croisades, pénétré en Europe. Si l'Europe connaissait déjà avant ce temps quelques contes par la tradition orale, après le XIe siècle la tradition orale se retira à l'arrière-plan, et l'emprunt se fit plus spécialement par le livre. Les recueils de récits qui virent alors le jour en Occident, sont principalement la *Disciplina Clericalis* de Petrus Alphonsus, le *Livre de Sendabad* et *Kalila et Dimna*, traduits tous d'après un original indien. Les intermédiaires dans ces relations intellectuelles furent principalement les Byzantins, les Juifs et les Arabes.

La connaissance des contes indiens aurait fait naître en Occident cet amour, cet engouement du genre narratif, qui produisit dans les siècles suivants le haut essor pris par les *fabliaux* en France, les *sproken* ou *boerden* en Flandre. Il nous en est resté non moins de 400, qui datent, le plus ancien de 1145, le plus jeune de 1340.

Si la théorie de Benfey est fondée, l'on doit retrouver dans les fabliaux les mêmes éléments que ceux qui constituent les contes de l'Inde ancienne. Or, M. Bédier a comparé les 400 fabliaux avec les recueils de l'Inde que les auteurs de fabliaux

Digitized by Google

pouvaient connaître, et ne trouva que 13 thèmes apparentés.

Mais alors, comment l'école orientaliste arrive-t-elle à ce qu'elle donne comme ses résultats?

Benfey base son argumentation moins sur les fabliaux que sur les contes populaires. Il accorde, à la vérité, mais très vaguement, que les fabliaux aussi doivent être venus de l'Inde; mais il est beaucoup plus catégorique pour les contes populaires modernes, qui trouvent des parallèles dans les recueils indiens.

La méthode de cette école est à peu près celle-ci :

Elle prend les contes modernes, les poursuit à travers les siècles et dès qu'elle retrouve la trame du récit quelque part dans un recueil indien, l'origine hindoue est pour elle un fait certain. Benfey a fait ainsi la généalogie d'un nombre considérable parmi nos contes. Cela n'était pas encore possible pour tous, mais les partisans de la théorie orientaliste ont l'espoir que ce travail généalogique pourra être fait un jour pour les autres également, quand notre connaissance de la littérature hindoue sera plus complète.

M. Bédier de son côté donne dans son enquête toute l'importance aux fabliaux.

Pourquoi?

Les fabliaux sont les seules manifestations que l'esprit populaire peut revendiquer en Occident du XIe au XIVe siècle. La preuve qu'ils peuvent être considérés comme des manifestations de l'esprit *populaire,* se trouve dans les points de contact nombreux qu'ils offrent avec nos contes populaires modernes, tant au point de vue des thèmes que des incidents. On a donc bien le droit, de les prendre comme second terme de la comparaison; et si l'influence indienne n'est pas une chimère, de chercher cette influence justement dans les fabliaux.

Cette enquête, comme on vient de le voir, fut très défavorable à la théorie orientaliste. Suivant la déclaration souvent reproduite des orientalistes, la question de l'origine des contes et nouvelles est une question de faits, c'est-à-dire, un point qui appartient au domaine de l'histoire. Eh bien, l'enquête de M. Bédier nous a appris un autre fait : c'est que l'influence des recueils de contes indiens sur la tradition populaire de

Digitized by Google

l'Occident depuis le XIe jusqu'au XIVe siècle a été extrêmement faible. Le pouvoir de la tradition écrite a été fortement exagéré par Benfey et ses partisans.

Presque jamais les auteurs des fabliaux ne renvoient à une source littéraire, à laquelle ils auraient puisé. Cependant on n'était pas peu fier au moyen âge, quand on pouvait se prévaloir de quelque livre, et si loin allait le respect de la parole écrite, qu'on inventait au besoin des titres d'ouvrages, pour rehausser le succès de l'ouvrage propre. Le Renart flamand est puisé à des ouvrages français: " na den walschen boeken "; Marie de France et Chrestien de Troyes font leur profit de l'autorité des poètes bretons. Les trouveurs ne citent une source écrite qu'excessivement rarement, *dans quatre fabliaux sur quatre cents*, et même dans ces quatre il n'y a pas la moindre mention des recueils indiens. En général les auteurs ont " entendu raconter " l'histoire, tantôt ici tantôt là-bas, et parlent volontiers de la multitude des récits qui circulent de cette façon.

III.

Ce fait est d'une importance capitale à cause des conséquences qu'on peut en déduire.

Si l'emprunt de l'Inde par voie littéraire est une erreur pour ce qui concerne les fabliaux, il est également une fiction pour les autres récits traditionnels, en particulier pour les contes populaires proprement dits.

Ceux-ci cependant, d'après un autre jugement souvent copié, contiendraient des idées nettement bouddhiques faciles à reconnaître. Comme telles on cite l'idée de la transmigration de l'âme, un dogme essentiel dans le Bouddhisme; la protection dont l'animal jouit fréquemment dans le conte, ainsi que dans la religion de Bouddha. On cite ensuite le peu d'estime dans laquelle le conteur tient la vertu de la femme dans maint conte hindou; qu'on se rappelle à ce propos les ascètes en Orient. Or, si les deux premières notions se retrouvent dans nos contes modernes, dans le fabliau médiéval au contraire la fragilité de la vertu féminine est un thème favori, et les situations ridicules auxquelles la vie matrimoniale donne parfois lieu, y sont souvent décrites. Pour ce motif, disent les

Digitized by Google

orientalistes, les Bouddhistes peuvent avoir fourni la matière des fabliaux, ou avoir contribué à les imaginer.

Ces " idées bouddhiques „ non plus ne résistent pas à un examen plus approfondi. Ne trouve-t-on pas déjà l'idée de la protection des animaux dans la fable ésopique? Celle-ci doit, d'après l'opinion admise aujourd'hui et Benfey aussi est de cet avis, être considérée comme la source des fables d'animaux hindoues [1]. Mainte chanson populaire, en pays germanique comme en pays roman, prouve également que le poète anonyme avait le sens du comique dans les situations conjugales. Voudrait-on pour cela ramener les chansons populaires à des originaux indiens? Et le sens du comique et du ridicule aurait-il eu besoin en Occident d'une cause orientale pour s'éveiller? Cela ne se conçoit pas.

Même dans un examen superficiel on est frappé de la complaisance, de la docilité à laquelle la conviction à la vérité d'une théorie peut conduire ses partisans. Nous en trouvons un exemple remarquable chez M. Gaston Paris, le premier romaniste de notre époque, quand il tient le raisonnement suivant : " Les récits orientaux qui ont pénétré en si grande masse dans les diverses littératures européennes viennent de l'Inde, et qui plus est, ont un caractère nettement bouddhique. Dans la plupart des livres qui ont passé d'Asie en Europe, le caractère spécialement bouddhique s'est effacé de bonne heure et n'a ni aidé, ni même participé à leur incomparable vogue. „

En d'autres termes : L'élément spécialement bouddhique dans les contes qui pénétrèrent en Europe ne disait rien à l'âme populaire; c'est pourquoi l'esprit populaire le lâcha aussitôt. — Comment dans ce cas est-il possible, que ces idées bouddhiques d'une impopularité notoire aient influé sur le peuple, au point de laisser des traces faciles à reconnaître dans des créations aussi éminemment populaires que les contes — créations qu'en outre nous ne possédons que dans des versions du XIXe siècle? Telle chose est inadmissible, à moins qu'on ne soit complètement sous l'empire d'une idée fixe.

---

[1] *Pantschatantra,* Introduction, p. XXI.

Digitized by Google

IV.

Donc, ce n'est pas non plus à cause des idées spécialement bouddhiques qu'on aurait à chercher la patrie de nos contes dans l'Inde.

Pourquoi aussi faudrait-il accorder à l'Inde une sorte de monopole pour l'invention des contes? L'Inde ancienne est à la vérité fort riche en récits de toutes espèces : sous l'influence du Bouddhisme, qui étayait le plus souvent ses règles de morale au moyen de paraboles et d'anecdotes, nombre de récits et de contes se dispersèrent. C'était là également le système des prédicateurs dans l'Europe occidentale au moyen âge; ils insérèrent toutes sortes de récits dans leurs sermons comme *exempla*. Mais il se peut également très bien, que les Hindous n'aient pas toujours été les pillés, et qu'à leur tour ils soient devenus les pillards, quand cela leur convenait ainsi : " je prends mon bien où je le trouve „ était la règle au moyen âge et dans l'Antiquité. Les Hindous n'en avaient-ils pas déjà fait autant pour la fable d'animaux?

Voilà un point faible dans la théorie orientaliste. Il y en a d'autres.

Avant le Xe siècle, prétend-elle, l'Europe occidentale ne connaissait ni contes ni nouvelles, tout aussi peu que l'antiquité grecque ou romaine.

Depuis le temps de Benfey nous en savons un peu plus quant au dernier point. M. Erwin Rohde a publié son ouvrage devenu classique sur le roman grec; nous y trouvons déjà la preuve, qu'il existait chez les anciens de nombreuses nouvelles, dont on a sauvé des fragments. Apulée contient une couple de nouvelles, qui ne seraient pas déplacées dans un recueil de fabliaux du moyen âge; le mari trompé y a déjà le rôle principal. *La Matrone d'Ephèse*, un récit qui pénétra jusqu'en Chine, nous a été gardé en deux versions, une chez Pétrone, l'autre chez Phèdre. Les *Gesta Romanorum* contiennent plus d'un récit, qui, selon le témoignage de l'auteur même, repose sur une source grecque ou romaine. Athénée raconte l'histoire du *Prince Zariadrès,* laquelle fait penser à un conte de la Comtesse d'Aulnoy. Il devait y avoir ensuite de nombreux contes traditionnels dans des ouvrages perdus,

Digitized by Google

tels que les légendes de Philétas ou d'Aristide de Milet, qu'Ovide mentionne dans ses *Tristes*.

M. Bédier démontre, que, quoiqu'on n'ait sauvé que fort peu de la " novellistique „ des Anciens, il y a toujours encore 5 ou 6 fabliaux qui se retrouvent dans l'antiquité. Pour l'Inde on n'en connait que 13.

L'horizon a été également élargi depuis le temps où Benfey fit connaître les résultats de ses recherches, pour ce qui concerne le vrai conte populaire, le *Märchen,* dans l'Antiquité. Nous ne possédons pas à la vérité pour la Grèce ancienne un recueil de contes, mais nous savons positivement que les Grecs aussi connaissaient le genre. L'histoire des *Oreilles d'Ane de Midas* est un conte; conte, le mythe de *Jason et de Médée;* conte, l'épisode d'*Ulysse chez Polyphème;* conte, la fable de *Melampos.* Que serait-ce autre chose qu'un conte que l'histoire connue d'*Amour et Psyché* dans l'*Ane d'Or* d'Apulée? Et il y en a encore, tissées dans les fictions mythologiques. L'Odyssée en possède plusieurs, comme il a été démontré depuis le temps de Benfey par MM. Gerland, Lang et Gaidoz [1]. Et récemment encore, est-ce que Aug. Marx n'a pas fourni la preuve, qu'avec un peu de zèle et un peu de curiosité qui ne reste pas toujours dans les sentiers battus, il y a à déterrer bien du folklore chez nombre d'auteurs, qu'on laisse généralement de côté à cause de leur langue non-classique? Trop souvent on ne cherche dans les études grecques et latines que de la grammaire et encore de la grammaire. Des compilateurs tels qu'Athénée doivent être des sources excessivement riches pour la connaissance des antiquités intellectuelles chez les Grecs, témoins les fragments de légendes et de contes que Marx a découverts un peu partout et mis en relation entre eux. En passant, nous ferons encore remarquer, que les matériaux réunis se rapportent précisément au thème des animaux reconnaissants et à l'idée de la protection des animaux, laquelle existait déjà dans la Grèce ancienne et n'est donc pas bouddhique.

---

[1] A. Lang, *Les Contes populaires dans Homère* (*Mélusine,* I, 489). — Gerland, *Altgriechische Mährchen in der Odyssee,* Magdeburg, 1869.

[2] *Griechische Märchen von dankbaren Tieren und Verwandtes,* Stuttgart, 1889.

Digitized by Google

Quant au moyen âge, avant les Croisades, Benfey ne pouvait pas connaître le *Romulus* de *Marie de France*. Cet ouvrage est un recueil de 137 récits et fables d'animaux, parmi lesquels 42 qui ne remontent pas à une source latine et existaient déjà en Europe avant l'apparition en traduction des recueils hindous. Ainsi, voilà donc avant le Xe siècle dans l'Occident de l'Europe un certain nombre de récits, parmi lesquels les deux genres, le fabliau et le conte populaire, sont représentés l'un et l'autre.

D'autres faits — et plus importants encore — ont été mis au jour par les recherches du plus célèbre égyptologue de notre temps. M. Maspéro a découvert des contes dans l'antiquité égyptienne [1]; le conte des *Deux Frères* fut noté du temps de Moïse. C'est le plus ancien document que nous possédions pour le conte, et personne ne songera à propos de ce récit à une influence bouddhique.

Les peuples occidentaux non plus n'ont pas eu besoin d'attendre les traductions orientales pour posséder des contes et des nouvelles. C'était là le but tout particulier de M. Bédier : prouver en premier lieu que la théorie de Benfey manque de base. Il n'est pas rare du reste, qu'on exagère l'influence du livre sur le peuple.

Comment serait-il possible, que seule l'influence littéraire ait pu créer chez le peuple un genre, si complètement un avec l'âme populaire que le conte et la nouvelle? Un pareil fait serait unique dans le développement de l'homme, un phénomène. Si le genre narratif prit un si grand essor au moyen-âge, n'est-ce pas là plutôt une preuve que le peuple y prenait plaisir de toute antiquité, et qu'il se racontait toutes sortes de choses, longtemps avant le moment où les recueils de l'Inde pénétrèrent en Europe? Nous ferons un pas de plus : n'était-ce pas plutôt précisément à cause de cela qu'on traduisit ces recueils? Tout prouve qu'il nous faut chercher l'origine de nos contes populaires modernes ailleurs que dans le livre ou dans l'Inde.

---

[1] *Contes de l'Ancienne Egypte.* Paris, 1882. (*Les Littératures populaires de toutes les Nations*).

Digitized by Google

V.

Où donc faut-il la chercher? Car, si l'on démolit la théorie orientaliste, il faut cependant qu'on en mette une autre à la place?

En apparence la démonstration de M. Bédier n'aboutit qu'à une négation : " De la plupart des contes nous ne saurons jamais d'où ils viennent, comment ni quand ils sont nés; c'est une recherche qui ne peut aboutir. „

Il y a, à la vérité, des récits populaires qui possèdent une marque distinctive. Plutarque a, par exemple, une histoire où il est parlé d'un fils qui se prend d'amour pour la seconde femme de son père et qui est sur le point de mourir de chagrin. Le père apprend la cause de sa maladie par une confidence du médecin, et pour sauver son fils, renonce à sa femme. Un tel conte ne saurait être accepté d'un peuple familier avec les doctrines du Christianisme : il est nettement païen et grec-ancien.

Certains contes, tels que celui qu'on vient de lire, ne sauraient vivre que dans un milieu déterminé. Chaque peuple pouvait en concevoir de pareils.

Mais c'est là l'exception. La plupart des nouvelles et contes ne possèdent pas ce caractère ethnique et peuvent s'adapter à tout milieu, et voilà précisément pourquoi ils se trouvent, ou pourraient se trouver, dans tous les milieux. Ils rendent des situations générales de l'humanité, et ils pouvaient naître en tout pays, chez tout peuple, quels qu'ils soient. Il n'y aucune race qui doive, sous le rapport de la faculté d'inventer des contes ou des nouvelles, être considérée comme privilégiée.

L'élément merveilleux dans la tradition populaire possède tout aussi peu un caractère ethnique, quoiqu'il soit possible d'y distinguer des degrés.

Dans la comparaison des différentes variantes d'un même thème on se heurte toujours à l'uniformité de structure à peu près partout, et à l'absence — généralement totale — de détails, qui pourraient fournir des indices au sujet de la patrie primitive. C'est précisément ce qui prouve que c'est une chimère que de vouloir déterminer cette patrie. Elle existe, certes, cette patrie, mais échappe à nos recherches.

Digitized by Google

Donc, il y a eu emprunt quand même?

Oui, sans doute. L'emprunt explique la grande diffusion des contes populaires, selon M. Bédier; et ici il rencontre, pour la contredire, une autre idée, avancée — mais fort timidement, il faut bien le reconnaître — par les anthropologues de l'école anglaise, MM. Tylor et Lang en Angleterre, Gaidoz en France. Ceux-ci veulent croire à une naissance accidentelle, avec les mêmes formes, des thèmes de contes. Certes, il a pu arriver quelques rares fois, qu'un thème, sur deux points du globe différents et sans qu'il y ait eu rapport entre ceux-ci, se soit cristallisé *avec les mêmes formes* sous l'influence des mêmes situations : l'esprit humain reste toujours le même sous les différents climats et l'évolution humaine suit la même voie chez les différentes races humaines. Il ne viendra néanmoins à l'esprit de personne, de vouloir étendre cette conformité accidentelle aux 30 à 40 thèmes de contes qui sont connus actuellement.

Il faut donc, dès qu'il y a similitude de structure, songer à un emprunt, mais sans centre privilégié, et sans l'influence prépondérante du livre à telle époque déterminée. Tous les peuples ont inventé des contes, et de tous les points de la terre ceux-ci pouvaient, étant données certaines circonstances, se répandre hors de leurs frontières primitives.

Étant données certaines circonstances : et celles-ci furent principalement les relations du commerce et de la guerre. La tradition a été avant tout orale. Les facteurs principaux dans cette œuvre de propagation ont été en tout temps les compagnons et les ouvriers qui se déplaçaient, les voyageurs et les commerçants, les ménestrels et les jongleurs, les lansquenets et matelots errants. L'exemple que M. Bédier rapporte[1], puisé dans son expérience personnelle, est trop typique pour qu'il ne soit cité ici. Il montre d'une façon péremptoire, combien plus puissante que toute autre a dû toujours être la transmission orale.

« Au mois d'octobre 1887, à la hauteur du cap Gardafui, sur le paquebot le *Yarra* de la ligne d'Australie, j'entendis narrer des contes. Le narrateur était un vieil habitant de Maurice, qui pour la première fois quittait son

[1] P. 277.

Digitized by Google

île. Il disait, entre autres histoires grasses, le récit d'un certain examen qu'un père de famille fait passer à ses trois filles, pour savoir laquelle des trois a besoin d'être mariée la première. Ce conte, qu'il m'est impossible d'analyser plus précisément, est un fabliau. Il m'est également impossible de dire le titre du fabliau, mais on pourra le trouver au tome V de la collection de MM. de Montaiglon et Raynaud, sous le n° 122. Bien que j'aie dû parcourir, pour les besoins de ce travail, une centaine de recueils de *κρυπτάδια*, je n'ai rencontré ce conte nulle part ailleurs, et je doute s'il a jamais été écrit depuis le XIIIe siècle. Le vieux planteur mauricien le disait pourtant comme le jongleur, sans y ajouter ni en retrancher un seul épisode. Je lui demandai d'où il tenait cette histoire, et je reçus la réponse que connaissent bien les collecteurs de contes : « Est-ce qu'on sait? Je l'ai entendu dire ainsi, sans doute à Port-Louis, je ne sais plus ni quand, ni par qui. » Il était donc un témoin de la tradition orale. Je remarquai alors que parmi ses auditeurs se trouvaient un commerçant anglais qui venait de Sidney et un gabier du bord qu'on appelait le Martigau, parce qu'il était des Martigues. Le lendemain, j'entendis le Martigau conter le fabliau à un cercle de matelots. L'équipage était presque exclusivement composé de Basques et de Corses; mais celui de ses auditeurs qui paraissait s'amuser le plus, et qui montrait en riant les plus belles dents, était un chauffeur arabe qui venait de remonter de la machine et qui, son corps nu ruisselant de sueur, buvait sa minuscule tasse de café. On peut dire que, ce jour-là, ce conte avait passé des îles Mascareignes au pays Basque, à la Corse, à l'Australie, à l'Arabie. Outre que, sur le navire même, il a pu passer encore à des *boys* chinois et à des terrassiers piémontais qui revenaient de Bourbon, l'Arabe a pu le conter à Aden, le Martigau en Provence, un Corse à Bastia. Des collecteurs de contes qui peut-être, depuis ces cinq ans écoulés, ont recueilli ce récit à Aden ou à Moka, à Marseille, à Dax, compareront gravement ces versions qu'ils proclameront arabe, provençale, basque, et chercheront les lois de la propagation de ce conte. Quelle apparence qu'on en découvre jamais? .... »

Qu'on songe maintenant, quelle devait être la toute-puissance de la tradition orale dans les temps mouvementés du moyen âge, par exemple, dans une armée de croisés, ou plus tard encore, parmi les éléments très hétérogènes qui venaient se ranger sous les mêmes drapeaux. On sera convaincu en même temps, qu'une telle transmission continuera toujours à se soustraire à tout contrôle [1].

On a eu tort comme on a fait jusqu'ici, de considérer cette question d'origine comme le point capital dans l'étude du

---

[1] Je tiens à ajouter ici, que déjà en 1892 j'ai énoncé les mêmes idées, maintenant confirmées par le brillant plaidoyer de M. Bédier, dans une petite étude parue dans la revue *Volkskunde* (Gand, 1892, p. 41).

Digitized by Google

folklore. Elle doit rester tout simplement sans solution. Le livre de M. Bédier a déblayé la voie. Une fois que cette question encombrante sera hors du chemin, il restera encore assez de choses intéressantes dans l'étude du conte : les éléments archaïques notamment, soit que ceux-ci fournissent des matériaux pour des recherches mythologiques, soit qu'ils soient de nature à être mis en rapport avec la civilisation des primitifs. On a déjà fait bien des découvertes dans le conte, et enrichi de maint détail notre connaissance de la mythologie ou des conceptions religieuses; la tradition populaire cache encore bien des choses qui jetteront un jour de la lumière sur la psychologie populaire. Le conte est la plus belle fleur de l'âme populaire; il nous ramène à une phase de notre évolution, où l'homme était encore plus frais de cœur que nous, et où son esprit n'avait pas encore des besoins intellectuels aussi compliqués que les nôtres.

AUG. GITTÉE.

Histoire de l'Éducation en Angleterre, *les doctrines et les écoles, depuis les origines jusqu'au commencement du XIXe siècle, par* JACQUES PARMENTIER, *professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.* Paris, librairie académique, Perrin et Cie, 1896.

C'est toujours un plaisir de présenter au lecteur un bon livre et un beau livre. Nous ne dirons pas de celui-ci qu'il vient combler une lacune, attendu que la lacune est trop grande, en l'absence de travaux préparatoires, pour être comblée si vite, mais nous aurons la satisfaction de constater que nul n'est mieux outillé que M. Parmentier, pour poursuivre avec succès l'exploitation de ce domaine négligé.

Le livre comprend deux parties, indiquées dans le sous-titre : la première s'occupe des théoriciens de l'éducation, dont elle expose sommairement les idées, en insistant notamment sur leur parenté; à l'aide de sources historiques et littéraires, la seconde partie retrace, dans ses grandes lignes, le vaste tableau de l'enseignement anglais dans le passé.

Il semble que M. Parmentier soit aujourd'hui le spécialiste

Digitized by Google

le mieux informé, en ce qui concerne les ouvrages pédagogiques nationaux de l'Angleterre. A côté d'aperçus et de comparaisons personnels, son livre contient aussi de l'inédit, dans l'une comme dans l'autre partie.

C'est Jean Louis Vivès qui ouvre la série des écrivains pédagogiques. M. Parmentier nous montre clairement que cette place lui revient. Depuis quelques années, nous assistons à une sorte de réhabilitation de l'ancien professeur de Marie Tudor, qui a eu le grave défaut de devancer son siècle sur bien des points. M. Parmentier apporte sa contribution à l'œuvre. Il est curieux de voir à quoi Vivès a songé. Ainsi on retrouve chez lui l'idée des conférences mensuelles en usage aux athénées. Indépendamment de la partie psychologique et morale, qui est d'une grande élévation, il y a une méthodologie à la Rabelais, bonne pour des Gargantua ou des Stuart Mill. Mais Vivès est aussi homme pratique. L'hygiène scolaire, la nourriture des élèves, la position sociale et financière des maîtres, la place de la langue maternelle, les relations de solidarité entre maîtres et parents, l'éducation physique, que sais-je? toutes ces questions trouvent en lui un éloquent et judicieux interprète. Si l'on ajoute que presque tous les pédagogues anglais ont fait des emprunts anonymes au *De tradendis disciplinis*, la deuxième partie de son grand ouvrage, la place que notre auteur assigne à Vivès est parfaitement justifiée.

Un contemporain du philosophe espagnol, mais bien moins connu que lui, c'est Sir Thomas Elyot. Né vers la même époque, mort six ans après lui, il eut aussi des rapports avec la cour d'Angleterre. Henri VIII l'envoya comme ambassadeur auprès de Charles-Quint, pour déterminer celui-ci à intervenir auprès du pape, dans la question du divorce avec Cathérine d'Aragon. Comme Vivès, Elyot penchait pour la reine, et se rendit suspect au roi. L'ouvrage, qui nous amène à parler de lui, c'est son *Gouverneur*, publié en 1531. Il eut un grand succès et fut consulté dans la suite par tous ceux qui écrivirent sur le même sujet. Le premier livre, le seul qui nous importe, est un traité d'éducation du jeune gentilhomme. Bien des questions qui y sont examinées n'ont rien perdu de leur intérêt : l'âge où il convient de mettre les enfants aux livres, de commencer le latin et le grec, le rôle des arts (musique,

Digitized by Google

chant, dessin) et des travaux manuels (modelage, travail du bois[1], etc.) à l'école, le surmenage, les exercices physiques, etc. Ces derniers sont discutés scientifiquement comme un médecin peut le faire. Nous pouvons noter en passant comme un fait rare son mépris pour le foot-ball, et sa prédilection pour la danse, qui nous remet en mémoire certain personnage du Bourgeois Gentilhomme. — Constatons pour finir que ce chapitre du livre de M. Parmentier est tout neuf.

En Roger Ascham nous trouvons un humaniste accompli, professeur de la reine Elisabeth, orateur public de l'université de Cambridge. Son *Scholemaster* (1570) est avant tout une méthode pratique pour bien apprendre le latin. Étant donné l'époque, c'est ce qui lui donne son importance. Le grand auteur c'est Cicéron, le grand moyen, la rétrotraduction. Ascham vise surtout à gagner du temps. Cette préoccupation est curieuse à noter, car nous la voyons surgir surtout au siècle suivant, à mesure que la génération des Sturm s'éteint, que le rêve humaniste de continuer la littérature romaine se dissipe, et que les langues nationales s'imposent.

Il n'est pas moins intéressant de suivre M. Parmentier dans les chapitres consacrés à deux pédagogues peu ou pas connus, Richard Mulcaster et John Brinsley. Le premier, qui fut placé à la tête de la grande école des Marchands-Tailleurs lors de sa fondation, fut un homme d'école dans toute la force de terme. Ses *Positions* parurent en 1581. Ce traité complet, où le bon sens et l'expérience ont toujours la parole, semble écrit par un de nos contemporains. Dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel et moral, tout est examiné. Mulcaster nous apparaît comme un homme épris des fortes études et conscient de sa mission. Il rêvait déjà d'écoles normales, où seraient préparés les futurs maîtres; comme Vivès il réclamait des conférences des maîtres entre eux et avec les parents; il s'occupe même de l'éducation des filles, et plus que ses devanciers il étudie la valeur des exercices

[1] Encore aujourd'hui, les grandes écoles publiques (Harrow, p. ex.), ont un atelier, où les élèves, moyennant une certaine redevance, peuvent se récréer en se livrant à toutes sortes de travaux de charpentage et de menuiserie.

Digitized by Google

physiques. Les Anglais ne se doutaient pas, en traduisant l'ouvrage du Dr Lagrange, qu'ils en possédaient un équivalent depuis trois cents ans.

D'autre part, ce qui fait la valeur de l'œuvre de Brinsley, le *Ludus Literarius* (1612), c'est moins la nouveauté des idées, que les renseignements qu'il donne sur l'enseignement de son temps. La forme dialoguée, qu'il a choisie, se prête fort bien aux parallèles et aux contrastes. Ici encore, M. Parmentier a eu la bonne fortune de trouver de l'inédit.

A côté des propositions fantastiques de Rabelais, l'Angleterre peut citer la lettre sur l'éducation de Milton (± 1644). Nous n'insisterons pas sur une certaine analogie, qui peut ne pas être tout à fait fortuite. L'homme idéal que le poète voudrait former posséderait un savoir encyclopédique, un corps aguerri et une vertu sans tache. Il ferait honneur à sa patrie dans la paix comme dans la guerre. Il serait à son choix un grand poète, un brillant orateur, un habile homme d'État. Longtemps on a souri de cette œuvre de Milton. Aujourd'hui elle tend à acquérir une popularité qu'elle ne mérite pas, bien qu'on se l'explique. Le nom de l'auteur, le souffle chaleureux et la hauteur de vues qui animent l'œuvre, y suffisent, mais il est douteux que la froide raison fasse de l'auteur du Paradis Perdu autre chose qu'un noble théoricien.

M. Parmentier n'a pas voulu pour la centième fois exposer les *Pensées sur l'éducation* de Locke (1694). En nous racontant la vie du philosophe sensualiste, il est amené à parler de certaines de ses doctrines : c'est une manière de montrer la connexité étroite entre l'homme et l'œuvre, et d'exposer la genèse de certaines vues particulières. Mais ce qui l'intéresse plus, c'est l'influence que Locke peut avoir subie et celle qu'il a exercée. C'est ainsi qu'il a découvert des emprunts textuels chez Rollin, et précisément dans ces parties du *Traité des études* où l'auteur passait pour être le plus original.

Le dernier pédagogue, que notre auteur étudie, est le comte de Chesterfield. On est assez surpris de voir cet homme du monde en compagnie d'austères philosophes et de professeurs blanchis sous le harnais. C'est que ses fameuses Lettres à son fils, si elles enseignent parfois la dissimulation et le vice tout nus, contiennent cependant une foule de conseils pratiques, et ceux-ci, loin de s'appliquer à des élèves imaginaires

Digitized by Google

ou d'être conçus en termes généraux, ont été inspirés par le besoin du moment. M. Parmentier montre en outre que lord Chesterfield avait bien pratiqué Locke, et il cite des exemples, où l'on voit la pensée philosophique abstraite se concrétiser curieusement sous la plume du père attentif au succès de son fils.

Essayons maintenant de donner une faible esquisse des cinq grands tableaux dans lesquels l'auteur condense l'histoire des écoles.

La civilisation pénètre définitivement en Angleterre à la fin du VIe siècle. St Augustin y porte la règle de St Benoît, qui prescrit l'étude aussi bien que le travail manuel. Des écoles se fondent. On voit les hauts dignitaires de l'église traverser le pays pour prêcher la bonne parole et créer de nouveaux centres de civilisation. La même chose se passe en Irlande depuis l'apostolat de St Patrick. Cet essor magnifique est arrêté par les invasions danoises. Partout la culture intellectuelle recule. L'ignorance et la confusion chassent les lettres amies de la paix. Seul le roi Alfred, l'émule de Charlemagne et lettré lui-même, parvient à repousser l'ennemi et à imprimer un nouvel essor à l'instruction. Après sa mort, comme après un suprême effort, la chute se dessine encore plus profonde. Les chefs danois détrônent les rois légitimes, brûlent les monastères et la barbarie poursuit son œuvre.

La conversion de l'Angleterre était le fait de la curie romaine. Celle-ci fut peinée du déclin de son œuvre. Aussi quand, par la mort d'Édouard le Confesseur, la succession fut ouverte, Alexandre II, inspiré par Hildebrand, engagea le duc de Normandie à la revendiquer. Après la victoire, les princes normands, dont l'un mérita le nom de Beau-Clerc, prirent en main la cause de la civilisation. Comme jadis Charlemagne appela Alcuin, Guillaume fit venir Lanfranc. La fondation des ordres mendiants, au XIIIe siècle, fut un grand pas dans la voie du progrès. Les écoles se multiplièrent. Les universités d'Oxford et de Cambridge, dont l'origine obscure remonte dans tous les cas plus haut, se développèrent et les premiers collèges académiques furent institués [1]. C'est le grand siècle

[1] M. P. voit l'origine des nombreux collèges en question dans le fait

Digitized by Google

de la scolastique. L'Angleterre s'enorgueillit de Duns Scot et de Guillaume d'Occam le nominaliste, plus tard de Wycliffe. Dans les écoles de grammaire, le latin remplissait tout le programme, la discipline était dure. On se demande comment la langue de Chaucer pouvait être ce qu'elle est.

Le XVIe siècle a sa physionomie à part. Au début nous enregistrons les victoires de l'Humanisme, à la fin le culte

---

assurément exact que les grandes écoles entretenaient à Oxford ou à Cambridge un collège pour y loger, nourrir et tenir sous tutelle les élèves sortis de chez elles. Comme preuve il cite New College, Ox., qui fut fondé par W. de Wykeham en même temps que l'école de Winchester, celle-ci devant servir de pépinière à celui-là. Il nous semble que la concision de l'auteur l'a amené ici à avancer une chose discutable, et qui a dans tous les cas besoin d'une explication.

Si obscure que soit l'histoire des deux universités avant et même pendant le XIIIe siècle, il paraît certain que les Bénédictins, puis les Franciscains, les Dominicains, les Augustins avaient à O. et à C. des établissements pour leurs membres. Les autres étudiants cohabitaient surtout dans des maisons particulières, appelées halls, régies par une personne autorisée par le Chancelier à sous-louer aux étudiants. Nous savons aussi que les ordres avaient une grande influence aux universités, et concentraient entre leurs mains une grande partie de l'enseignement. Leur esprit de prosélytisme était grand, gênant même pour le clergé séculier. Tout cela est acquis. Voilà que, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, les premiers collèges se fondent à O., pour donner le logement et le couvert à des jeunes gens pauvres. Or le premier, Merton College (1264), est conçu dans un esprit absolument hostile au monachisme. Ses statuts le disent clairement. De plus il servit de modèle aux autres, jusqu'à ce que, *cent ans plus tard*, en 1379 (et non 1373 ?), la fondation de New College, sur un plan plus vaste et en connexion intime avec une école de grammaire, ouvre une *période nouvelle* dans l'histoire des collèges. En complétant ainsi le récit de M. P., nous n'avons pas prouvé que sa thèse est fausse; nous avons voulu indiquer la difficulté de la solution, qui nous défend de nous prononcer.

A la même page de son livre, M. P. cite aussi l'école de Waynflete (1484) à laquelle correspondait Magdalen College School (1480) à Oxford. Je ne connais pas la date de la fondation de cette dernière école de grammaire, qui existe encore, et est logée à côté de Magdalen College. Mais d'autre part je lis dans Brodrick (*A History of the University of Oxford,* pag. 59) que Magdalen College fut fondé en 1457 par W. of Waynflete sur le modèle de New College, mais *sans* le trait caractéristique d'une connexion organique avec une école. Il y a ici opposition flagrante, sans parler des dates, qui cachent peut-être des fautes d'impression. Peut-être le mot *School* derrière Magdalen College n'est-il qu'un lapsus ?

Digitized by Google

réformé est devenu religion d'État. L'une et l'autre chose coûta de la peine. A Oxford les ennemis du grec prirent le nom de Troyens, et il fallut plus de dix ans pour que la forteresse scolastique fût prise. Pourtant dès 1497 Érasme écrivait qu'il pouvait bien oublier l'Italie en compagnie d'hommes comme Colet, Grocyn, Lynacre et More. En 1509 le même Colet fonda l'école de St Paul à Londres; le cardinal Wolsey celle d'Ipswich, destinée à être associée à Cardinal College, le futur Christ Church; Eton existait depuis un siècle; Westminster fut agrandie; Edouard VI fonda l'école de Shrewsbury, des particuliers créent celles de Tunbridge (1553), Merchant Taylors' (1560), Rugby (1567) et Harrow (1571). Toutes ces écoles n'étaient guère destinées à instruire dans les rudiments les enfants pauvres des faubourgs, bien qu'ils n'en fussent pas expressément exclus. C'est en Écosse qu'il faut aller pour trouver, avec John Knox, un projet d'enseignement vraiment démocratique, qui ne fut certes pas réalisé de suite, mais contribua à éclairer la postérité. Quant à l'Irlande, obligée de subir la Réforme, elle ne voulut point d'écoles anglicanes et fut privée des siennes. D'un autre côté, ce que nous savons des maîtres pendant cette période est peu flatteur. Leur science était douteuse, leur brutalité et leur misère certaines. Le métier n'avait rien d'attrayant et constituait un pis-aller. La méthode était celle de Sturm : le latin et rien que cela, les mots, le style et non les choses. En confisquant les biens des couvents, Henri VIII avait ruiné une foule d'écoles et cassé aux gages une foule de maîtres tout indiqués. Dans la suite le clergé anglican remplaça peu à peu le clergé catholique, et encore aujourd'hui l'entrée dans les ordres est une garantie.

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle peu de chose change. Sturm, ce génie malfaisant, comme l'appelle M. Parmentier, règne toujours. Les détails, que nous passons, nous sont fournis par Brinsley. Pourtant certaines protestations se font entendre au nom du réalisme, c'est-à-dire d'un enseignement de choses. Nous citerons, d'après notre auteur, celles de Hoole, Cowley, Dury, Petty, parues au milieu du XVIIe siècle. Quant aux maîtres, leur valeur et leur crédit sont restés les mêmes. Fuller et Goldsmith nous l'apprennent à un siècle

Digitized by Google

d'intervalle. Seules, les grandes écoles publiques ont à citer des noms glorieux. La vie au grand air, les jeux, le *flogging*, le *fagging*, voilà les traits caractéristiques. Depuis 1698, des particuliers et des sociétés souvent inspirés par un zèle religieux, s'occupent aussi de l'enseignement primaire. Ici l'Écosse précède incontestablement l'Angleterre. L'Irlande au contraire reste arriérée par suite de l'opposition tenace du peuple aux nouvelles écoles, avant-postes de l'anglicanisme.

Nous avons déjà constaté le fait curieux que l'enseignement moyen, comme nous dirions, n'était destiné qu'à la noblesse. Arrêtons-nous-y un instant avec l'auteur. La plupart des écrivains pédagogiques ne parlent que d'elle. Cette noblesse appauvrie était bien tombée sous le gouvernement despotique des Tudors. Elle se vantait de son ignorance et se souciait peu d'éducation. Au début du siècle dernier, son niveau était le plus bas. Swift et Defoe sont là pour nous éclairer. Alors que Locke, plein de mépris pour les écoles de son temps, recommandait le choix d'un gouverneur, Swift voit dans cet usage l'une des causes du mal et défend l'éducation en commun. L'œuvre de Swift est surtout instructive parce qu'il raisonne sur les phénomènes qu'il voit, les met à nu sans pitié, en indique les causes et aussi les conséquences probables. Et si la noblesse anglaise n'est pas tombée plus bas, c'est grâce au revirement qui se produisit vers le milieu du siècle en repeuplant les écoles.

C'est par là que se termine le volume de M. Parmentier. Dans un appendice il réimprime la notice qu'il a consacrée il y a 5 ans à la mémoire d'un de ses amis, R. H. Quick, professeur distingué, et un des rares Anglais, qui ne craignent pas de sacrifier leur temps et leur argent à l'étude et au progrès de l'histoire de la pédagogie.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le livre de M. Parmentier est neuf en bien des points. Le philologue et l'historien peuvent y trouver profit. La science bien informée de l'auteur trouve un heureux complément dans le charme de la forme. Nous pourrions en recommander la lecture à ceux que le titre et certains préjugés effrayeraient. Si l'intérêt du volume ne ressort pas de ce compte rendu, la faute en est à nous. Quand on pourra entreprendre pour l'Angleterre ce que Paulsen a

Digitized by Google

fait pour l'histoire du haut enseignement allemand, le livre à écrire ne saurait être mieux fait que par M. Parmentier.

Liège, août 1896. G. DUFLOU.

ALBERT MAIRE. **Manuel pratique du bibliothécaire. Bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées.** — Paris, A. Picard et fils, 1896. In-8°, XII-591 pp., av. figg. Prix : 12 francs.

Écrit dans un but didactique, ce manuel contient, nous dit l'auteur, les résultats de la lecture des principaux traités techniques et d'une pratique de quinze années, fortifiée par les conseils des bibliographes érudits placés à la tête des bibliothèques parisiennes.

Après une introduction historique sur les bibliothèques et leur personnel, M. Maire étudie successivement les examens professionnels, le local et le mobilier, la provenance et la conservation des livres, leur mise en place, la confection des catalogues, les divers systèmes de classification bibliographique, le service intérieur et la comptabilité. L'ouvrage comprend ensuite un lexique des termes du livre, et se termine par le recueil des règlements relatifs aux bibliothèques universitaires de France.

Ce manuel est appelé à rendre de réels services aux bibliothécaires des facultés françaises, à qui il offre, groupés avec méthode, les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Comme il s'inspire, en général, des meilleurs principes bibliographiques, il me paraît pouvoir également être utile hors de France. Je me permettrai cependant de soumettre à mon honorable collègue quelques observations sur certains points de détail, que la lecture de son traité m'a suggérées.

Au point de vue du classement des volumes, je crois qu'on a renoncé, à peu près généralement, au système de les ranger dans un ordre méthodique, qui oblige à de continuels remaniements. Le classement doit s'opérer dans le catalogue, et non sur les rayons. Mais dans le placement lui-même, il faudrait opérer une réforme. On réserve, d'habitude, les tablettes inférieures aux in-folio, les suivantes aux in-quarto, et les

Digitized by Google

supérieures aux in-octavo et aux petits formats. Cette pratique me paraît pernicieuse : devant saisir l'in-folio par la tête, la main fait nécessairement glisser la partie inférieure sur le rayon, et ce frottement cause de réels dommages à la reliure. Il faut, au contraire, que les volumes pesants, tels que le sont presque toujours les in-folio, soient bien à la portée, afin qu'ils puissent être saisis commodément et à pleine main; on peut, sans inconvénient, placer des in-octavo sur la première ou les deux premières tablettes inférieures.

En étudiant l'aménagement des bibliothèques, M. Maire a oublié de s'occuper de leur déménagement, qui, pour se présenter rarement, n'en est pas moins très difficile; on peut consulter sur cette question délicate la récente brochure de M. G. Maas : *Bibliothekumzüge* (Leipzig, 1896).

Pour ce qui concerne la confection des catalogues, il faut distinguer entre ceux réservés à l'administration et ceux qui sont laissés à l'usage du public. Pour les premiers, le système des fiches libres renfermées dans des enveloppes de carton, disposées elle-même dans des tiroirs cloisonnés, me paraît le seul pratique. Il permet toutes les modifications et intercalations, se consulte fort commodément et assure parfaitement la conservation des bulletins. Pour les catalogues destinés au public, il ne saurait être question de fiches libres, qui, maniées par des mains inexpertes, seraient toujours en désordre. M. Maire préconise un système de fiches fixées par des tringles mobiles, qui est assez répandu en France, mais est cependant défectueux. Les bulletins, se consultant par au-dessus, doivent s'user rapidement à moins d'être confectionnés en papier très épais, ce qui a l'inconvénient de faire prendre au catalogue une place énorme; le coût des bulletins est, en outre, assez élevé. L'expérience montre que le public ordinaire préfère consulter des catalogues en registres. Mais ceux-ci présentent le grave défaut de rendre, au bout de quelques années, les intercalations fort malaisées; de remaniement, il ne saurait naturellement être question. Je crois que le système le plus pratique est celui qui est en usage à la Bibliothèque nationale de Paris pour les accroissements, et qui constitue une ingénieuse combinaison de la fiche et du registre.

En s'occupant de la rédaction des fiches, M. Maire emploie

Digitized by Google

le terme de *livres rares*; c'est un mot qui devrait être rejeté en bibliographie, car il manque absolument de précision. Il y a des ouvrages contemporains qui sont fort rares, sans réclamer pour cela une description bibliographique détaillée. Il vaut mieux dire que la division des lignes sera indiquée pour les incunables et les éditions du XVIe siècle; exceptionnellement on l'indiquera pour des livres de date plus récente, afin de distinguer deux éditions de la même année, ou une édition originale d'une contrefaçon, etc.

La rédaction des bulletins de renvoi, ou des cartes de rappel, comme les dénomme M. Maire, est trop concise. Le bulletin de renvoi doit mentionner non seulement le nom de l'auteur, mais également le titre abrégé, le lieu d'impression, la date et le format du livre auquel on renvoie, ainsi que la cote du volume, renseignement important dans la pratique et qui permet souvent d'éviter une perte de temps, en dispensant de recourir à la fiche principale. Il suffit d'avoir eu à communiquer les renseignements de quelques bulletins de renvoi, pour apprécier toute l'utilité qu'il y a à les faire aussi complets que possible.

Les règles indiquées pour le classement alphabétique des noms propres composés ne sont pas exemptes de défauts; notre grand tragique néerlandais Joost van Vondel ne doit certes pas figurer à VAN VONDEL mais bien à VONDEL (*Joost* VAN). Pour les noms belges, il convient d'adopter les règles suivies par M. Ferd. Vander Haeghen dans la *Bibliotheca belgica*, et par l'Académie royale de Belgique dans la *Biographie nationale*, à partir du tome XIII de cette publication :

1. Les noms précédés des particules *d'*, *de*, *van*, *vande*, *vanden*, *vander*, sont classés au mot qui suit cette particule. On écrit donc OUDEGHERST (D'), SMET (DE), LINDEN (LINDANUS ou VANDER), etc.

2. Toutes les autres particules, telles que *del*, *dela*, *dele*, *della*, *delle*, *des*, *du*, *la*, *le*, *les*, *t'*, *ter*, *uyter*, *ver*, etc., sont considérées comme faisant corps avec le mot qui les suit et ne peuvent pas en être séparées. On écrit donc DEL BARE, DELLE WAIDE, DES LIONS, LA MARCHE, LE PLAT, etc.

3. Les noms du moyen âge composés d'un prénom suivi d'un qualificatif sont rangés, suivant l'usage, tantôt au pré-

Digitized by Google

nom, tantôt au qualificatif. Ainsi on écrit JEHAN *le Nivellois*, et LE MUISIT (*Gilles*).

Les noms de saints doivent être classés au nom du saint : PAUL (*saint*); la classification à la lettre S : SAINT PAUL, est absolument injustifiable, et doit être réservée aux noms propres tels que SAINT-SIMON (*Louis* DE).

M. Maire aurait dû insister sur la nécessité de faire suivre le nom propre de l'indication du ou des prénoms, *en toutes lettres*. Les bibliothécaires savent combien longues et fatigantes sont les recherches occasionnées par des lecteurs qui viennent demander tel ou tel ouvrage d'un Meyer, d'un Richter, ou d'un Schmidt, sans indiquer de prénoms; à plus forte raison, les recherches sont-elles difficiles dans un catalogue où ces indications font défaut.

La reproduction des divers systèmes bibliographiques prend trop de place. Il était inutile d'employer onze pages à réimprimer la classification de Brunet, dont le *Manuel* se trouve dans toutes les bibliothèques. Je ne sais pas, d'autre part, l'intérêt qu'il peut y avoir à indiquer les rubriques de journaux de librairie dénués de toute valeur scientifique. Il eût mieux valu discuter le mérite réciproque des principaux systèmes et faire justice, par exemple, de la barbare classification décimale de Dewey, parfaite, peut-être, pour les bibliothèques américaines, toutes récentes, mais où se sauraient s'encadrer les richesses de nos grandes bibliothèques européennes. M. Maire pourra utilement tenir compte des articles que viennent de publier sur ce sujet MM. L. Delisle, Fr. Funck-Brentano, Polain, etc.

Par contre, je suis heureux de constater que M. Maire a fait ressortir les qualités du catalogue idéologique ou analytique, ce catalogue dictionnaire, dont M. Billings a donné un si remarquable spécimen dans son *Index-catalogue of the library of the Surgeons general's office*, et qui est " le seul catalogue, il faut bien le reconnaître, qui réponde à tous les desiderata des lecteurs et des bibliothécaires. „

Le lexique des termes du livre (matière du livre, typographie, gravure et illustration, etc.) est, en général, puisé aux bonnes sources et assez complet. Je relève cependant l'absence des termes suivants qui auraient dû être mentionnés

Digitized by Google

et expliqués : *allonyme, anagnoste, antiphonaire, appui-livre, basane, bréviaire, cartulaire, cazin, chagrin* (peau de), *collation, cryptonyme, déchirures, évangéliaire, grand papier, laver, lavis, lignes* (longues), *liminaires, missel, mouillure, obituaire, plaquette, polygraphes, prototypographie, psautier, rayon, réemmarger, remonter, rotulus, rubriquer, satiner, scrap-book, taches* (moyens d'enlever les), *terrier, truie* (peau de), *vers* (dégâts causés par les), etc.

De crainte d'allonger outre mesure ce compte rendu déjà fort étendu, je ne relèverai pas les petites erreurs ou omissions auxquelles M. Maire pourra aisément remédier dans la nouvelle édition que son utile manuel aura certainement, et qui ne sera pas, je l'espère, déparée par d'aussi nombreuses fautes typographiques. C'est ainsi qu'au premier paragraphe du livre, en définissant le mot *bibliothèque*, il convenait de noter que ce terme n'est guère employé avant le XVIIe siècle, et qu'avant cette époque on se servait du mot *librairie*, resté en usage dans la langue anglaise. Quelques lignes plus loin (p. 2, l. 3), M. Maire écrit : " Assur-bani-pal *aurait* constitué une bibliothèque au moyen de briques cuites. „ Ce conditionnel semble indiquer que l'auteur ignore l'existence réelle de la bibliothèque du roi Assurbanipal (667-626 av. J.-C.), composée d'environ dix mille briquettes d'argile couvertes de caractères cunéiformes, et actuellement conservée au British Museum : cf. l'article de Th.-J. Lamy, dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. IX (1885), pp. 460-484. Parmi les citations anciennes relatives aux devoirs d'un bibliothécaire, j'aurais voulu rencontrer les règles suivantes, datant du XIVe siècle : " L'*armarius* doit étiqueter les volumes, les inscrire au catalogue, en faire la revue deux ou trois fois l'an et prendre garde qu'ils ne soient ni trop serrés, ni dérangés de leur place ... „ (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 311); elles sont encore d'application aujourd'hui, et tout bibliothécaire devrait les avoir sans cesse présentes à l'esprit.

PAUL BERGMANS.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Loi augmentant le nombre des professeurs dans les facultés de droit et de médecine des Universités de l'État.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Par dérogation à l'article 2 de la loi du 22 mai 1882, modifiant l'article 10 de la loi du 15 juillet 1849, organique de l'enseignement supérieur, le nombre des professeurs est porté à treize dans la faculté de médecine et à dix dans la faculté de droit des universités de l'État.

En cas de nécessité, un ou deux professeurs de plus peuvent être nommés dans chacune de ces facultés.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 1er juillet 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

Vu et scellé du sceau de l'État :
Le Ministre de la justice,
V. BEGEREM.

Application de l'article 29 de la loi du 10 avril 1890. — Dispenses. — Mesures complémentaires. — Interprétation de l'arrêté royal du 9 avril 1891.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 29 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, article ainsi conçu :

Le gouvernement pourra toujours dispenser des prescriptions de la présente loi, quant à la durée minima des études, les porteurs d'un diplôme relatif au grade de candidat notaire, de pharmacien ou à un grade légal de docteur ou d'ingénieur.

Sauf les cas particuliers prévus par la présente loi et conformément aux règles à déterminer par le gouvernement, les récipiendaires qui ont subi avec succès un examen sur certaines branches, ne seront plus interrogés sur ces mêmes branches au cas où elles feraient partie du pro-

Digitized by Google

gramme d'un examen ultérieur et ils pourront être dispensés de la durée des études prescrites par la présente loi.

Revu les dispositions inscrites à l'article 2, litt. A, VI et litt. C, II de Notre arrêté du 9 avril 1891, portant règlement pour l'exécution de l'article 29 précité, en ce qui concerne les examens à subir dans les universités de l'État, dans les universités libres et devant les jurys constitués par le gouvernement;

Voulant préciser le sens de ces dispositions;

Vu l'avis de la commission spéciale instituée pour l'entérinement des diplômes académiques;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Les dispositions prémentionnées de Notre arrêté du 9 avril 1891 sont remplacées par les suivantes:

Art. 2, litt. A, VI. Le porteur d'un diplôme de docteur en philosophie et lettres, obtenu après un examen sur les matières comprises dans un des groupes désignés à l'article 14 de la loi, qui désire subir un examen sur les matières comprises dans un autre groupe, ne sera plus interrogé sur les branches qui auront fait l'objet de l'examen antérieur. Il sera néanmoins tenu de présenter une nouvelle dissertation.

Le récipiendaire ne pourra se présenter à l'épreuve qu'après avoir subi avec succès, depuis un an au moins, l'examen supplémentaire de la candidature, prévu par les nos III et IV ci-dessus.

Art. 2, C, II. Le candidat en médecine, chirurgie et accouchements qui veut devenir docteur en sciences naturelles (groupe: sciences zoologiques) est tenu de subir préalablement l'examen complémentaire de la candidature en sciences naturelles, préparatoire au doctorat ou à la pharmacie, prévu par le no I ci-dessus.

Les matières de cet examen complémentaire feront l'objet d'une année d'études, sauf dans le cas où les études conduisant à la candidature en sciences naturelles préparatoire à la médecine auraient eu une durée de deux ans.

Le récipiendaire pourra obtenir le diplôme de docteur en sciences naturelles (zoologie) après avoir subi avec succès, depuis une année au moins, l'épreuve complémentaire prémentionnée.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 4 septembre 1896.
LÉOPOLD.

Par le Roi:
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

Digitized by Google

Concours universitaire pour 1896-1898 (délai dix-huit mois).

DÉSIGNATION DES QUESTIONS A TRAITER A DOMICILE.

Faculté de philosophie et lettres.

1er GROUPE. — *Philologie classique.*

1° Faire une étude sur la syntaxe des cas dans Manilius (à l'exclusion de l'emploi des cas avec les prépositions);

2° Faire une étude sur la langue (vocabulaire, grammaire et style) de Tertullien dans l'*Apologétique*;

3° Établir la chronologie des odes de Pindare;

4° Étudier, d'après les inscriptions, la *præfectura fabrum* dans les institutions romaines.

2e GROUPE. — *Philologie orientale.*

1° La théorie du " rasa „ (sentiment littéraire) d'après le Kāvyādarça de Dandin;

2° Quelles sont les sources qu'a employées Ibn-el-Athir dans le Kâmil et comment les a-t-il utilisées?

3° Étudier Savitar et Pūshan dans le Rigveda.

3e GROUPE. — *Philologie romane.*

1° Le lyrisme de Victor Hugo;

2° Les sources françaises des *Abelspelen* flamands;

3° Déterminer et apprécier l'influence du Roman de la Rose sur la littérature qui a suivi.

4e GROUPE. — *Philologie germanique.*

1° Une étude sur la langue du " Reynard the Foxe „ de Caxton (1481);

2° Étude sur le *Erstes Kritisches Wäldchen* de Herder;

3° L'influence des littératures étrangères sur la littérature flamande aux XVIIe et XVIIIe siècles.

5e GROUPE. — *Philosophie et droit naturel.*

1° Faire l'analyse et la critique des théories logiques de Richard Shute et de Karl Uphues;

2° Apprécier la valeur de l'éclectisme en philosophie et spécialement l'éclectisme de Victor Cousin;

3° Y a-t-il une loi de finalité dans le monde? Cette loi est-elle compatible avec l'existence du mal?

4° Étudier la loi de Weber au point de vue de l'objectivité de nos sensations.

6e GROUPE. — *Histoire.*

1° On demande une étude critique sur la valeur des renseignements fournis pour l'histoire de Belgique au XIVe siècle par la *Chronique normande* (éd. Molinier, Paris 1882) et la *Chronique de Flandre* (éd. Kervyn de Lettenhove " Istore et croniques de Flandres, Bruxelles, 1880 „);

2° Faire l'histoire des ducs de Lotharingie de la maison d'Ardenne;

3° Raconter la vie du cardinal Guillaume Egon de Furstenberg;

Digitized by Google

4° Étude sur les sources de l'histoire de l'une ou l'autre des anciennes familles nobles de Belgique.

ACADÉMIE ROYALE FLAMANDE DE PHILOLOGIE ET DE LITTÉRATURE. NOMINATIONS.

Par arrêté royal du 1er juin 1896, sont approuvées les élections faites par l'Académie royale flamande dans sa séance du 17 juin 1896 :

1° En qualité de membre correspondant : M. De Vreese (W.), professeur et littérateur à Gand, en remplacement de M. Claes (D.), nommé membre effectif ;

2° En qualité de membre correspondant : M. Muyldermans, littérateur à Malines, en remplacement de Willems (F.), décédé ;

3° En qualité de membre honoraire étranger : M. Tannen (K.), poète populaire et écrivain bas-allemand à Brême, en remplacement de M. le Dr Molzer (H.-E.), décédé.

CONCOURS POUR LE PRIX DU ROI EN 1895. — PROLONGATION DU DÉLAI.

Par arrêté royal du 4 septembre 1896, un délai de deux ans, expirant au mois d'avril 1698, est accordé aux concurrents pour le prix du Roi en 1895, en vue de leur permettre de compléter leurs travaux.

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT. — NOMINATION DES SECRÉTAIRES DES CONSEILS ACADÉMIQUES.

Par arrêtés royaux du 4 septembre 1896 :

MM. Thomas, Paul, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, et

Dwelshauvers-Dery, V., professeur ordinaire à la faculté technique de l'université de Liège, sont nommés secrétaire du conseil académique de ces universités respectives, pour l'année académique 1896-1897.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — PERSONNEL ENSEIGNANT. ATTRIBUTIONS.

Par arrêté royal du 4 septembre 1896, M. Deruyts (François), docteur en sciences physiques et mathématiques, est chargé de faire, dans la faculté des sciences, le cours de géométrie supérieure.

INSTRUCTION MOYENNE. — ATHÉNÉES ROYAUX. PERSONNEL. NOMINATIONS.

M. Naniot (A.-F.-J.), docteur en philosophie et lettres, aux fonctions de surveillant à l'athénée royal de Mons ;

M. Mathieu (A.), candidat en philosophie et lettres, professeur dans les athénées royaux par application de l'article 7 de la loi du 15 juin 1881, aux fonctions de professeur de rhétorique française à l'athénée d'Ostende.

Des arrêtés royaux du 16 juillet 1896 nomment définitivement :

M. Couez (A.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré

Digitized by Google

supérieur, aux fonctions de professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Hasselt;

M. Frederichs (J.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, aux fonctions de professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal d'Ostende.

Des arrêtés royaux en date du 30 août 1896 nomment définitivement:

M. Bernard, Émile, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, aux fonctions de professeur de troisième latine à l'athénée royal de Liège;

M. Sauvenière, Jules, docteur en philosophie et lettres, aux fonctions de professeur de quatrième latine au même établissement;

M. Delcroix, Ferdinand, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, aux fonctions de professeur de cinquième latine au même établissement;

M. Van den Reydt, Marc, docteur en philosophie et lettres, aux fonctions de professeur de sixième latine au même établissement;

M. Boucher, Émile, docteur en philosophie et lettres, aux fonctions de professeur de septième latine au même établissement;

M. Deltour, Paul-Henri, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, docteur en sciences physiques et mathématiques, aux fonctions de professeur de mathématiques au même établissement;

M. Bastin, Paul, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, aux fonctions de professeur de mathématiques à la section professionnelle du même établissement;

M. Küntziger, Ignace, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, aux fonctions de professeur d'allemand et de flamand au même établissement;

M. Antheunis, Jules-Arcadie, porteur du diplôme de capacité institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863 pour l'enseignement de la langue anglaise dans les athénées royaux, aux fonctions de professeur d'anglais au même établissement;

M. Sibret, Edmond-Georges-Joseph, candidat en philosophie et lettres, aux fonctions de surveillant au même établissement;

M. Kayser, Ernest, docteur en philosophie et lettres, aux fonctions de professeur de seconde latine à l'athénée royal d'Ostende;

M. Hacken, Jean-Louis, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, aux fonctions de professeur de mathématiques inférieures au même établissement;

M. Van Acker, Hippolyte, aux fonctions de maître de musique au même établissement;

M. Coulon, Albert, docteur en droit, licencié en sciences commerciales, aux fonctions de surveillant au même établissement.

Par arrêtés royaux du 3 septembre 1896 :

M. Stuart, C., professeur d'anglais à l'athénée royal de Huy;

M. Hambenne, A., surveillant à l'athénée royal d'Ixelles;

M. Geraets, M., professeur de dessin à l'athénée royal de Hasselt,

Digitized by Google

sont déchargés de leurs fonctions et admis à faire valoir leurs droits à la pension. Ces messieurs sont autorisés à conserver le titre honorifique de leurs fonctions respectives.

Par arrêté royal du 5 septembre 1896, M. Leclercq, Ch., professeur de quatrième latine à l'athénée royal de Verviers, est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

Par arrêté royal du 9 septembre 1896, M. Loos, E., est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de surveillant à l'athénée royal de Malines.

Par arrêtés royaux du 14 septembre 1896, sont déchargés, sur leur demande, de leurs fonctions respectives, avec faculté de faire valoir leurs droits à la retraite :

M. Wyers, J., préfet des études de l'athénée royal de Bruxelles;

M. Daxhelet, H., préfet des études de l'athénée royal et directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons, à Malines;

M. Stevens, J.-G., professeur de rhétorique latine de l'athénée royal d'Anvers;

M. Vigneron, A., surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.

Ils sont autorisés à conserver le titre honorifique de leurs fonctions.

Par arrêté royal du 21 septembre 1896, M. De Bremaecker, A., est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de professeur de 7e et 6e classe à l'athénée royal de Gand, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension. Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

PENSION.

Par arrêté royal du 31 août 1896, une pension de 4,177 francs a été accordée à M. Peltier (J.-N.-P.), préfet des études honoraire de l'athénée royal de Huy.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Sommaire du 25 mai : Zimmern, Les tablettes Shurpu (A. Loisy). — Cumont, Les inscriptions chrétiennes de l'Asie Mineure (Isidore Lévy). — U. de Séguier, Traduction d'Horace; Horace, Odes, p. Gow; Simon, L'ordre des Odes d'Horace (Émile Thomas). — Cahun, Turcs et Mongols (L. Feer). — Join-Lambert, Le mariage de Madame Roland (Cl. Perroud). — Novati, Corboli et Pie IX (Charles Dejob). — Kont, La Hongrie littéraire et scientifique (E. Sayous). — Lettre de M. Pierre Gauthiez.

Du 1er juin : Huebschmann, Grammaire arménienne (A. Meillet). — Xénophon, Extraits, p. Glachant (Pascal Monet). — Gurlitt, Les manuscrits des lettres de Cicéron (E. T.). — Simon, Jacques d'Amiens (A. Jeanroy). — Paléographie musicale des bénédictins de Solesmes (Jules Combarieu). — Le Bon, Lois psychologiques de l'évolution des peuples (A. D. Xénopol).

Du 8 juin : A. Meyer, La langue maternelle de Jésus; Gwilliam, Burkitt et Stenning, Fragments de la version syro-palestinienne de la Bible (R. D.). — Les Psaumes, p. Wellhausen (J.-B. Chabot). — Origène, Commentaire de l'évangile de saint Jean, p. Brooke (P. L.). — Plutarque, De cupiditate divitiarum, p. Paton (P. Couvreur). — Solin, p. Mommsen (P. L.). — Hervieux, Phèdre et Avianus (Émile Thomas). — Daae et Hvitfeld-Kaas, Visite de l'évêque Nils Glostrup dans les diocèses d'Oslo et de Hamar (E. Beauvois). — Ém. Legrand, Rhodokanakis (Jean Psichari). — Eug. Spuller, Hommes et choses de la Révolution (Étienne Charavay). — Zichy, Lettres de Szechenyi; Lipthay, Travaux techniques de Szechenyi (J. Kont). — Em. Picot, La typographie des pays roumains. (N. Jorga).

Du 15 juin : Bose, Histoire de la civilisation hindoue, III (A. Barth). — Kretschmer, Introduction à l'histoire de la langue grecque (V. Henry). — Ouvré, Un mois en Phrygie (Am. Hauvette). — Pascoli, La lyrique romaine; Kirner, Manuel de littérature latine (Paul Lejay). — Lazzarini, Les Foscari (N. J.). — Xénopol, Histoire des Roumains de la Dacie Trajane; Zanne, Proverbes roumains (N. Jorga). — Mazzoni, Épigrammes italiennes (A. Jeanroy). — Lettre de M. Cagnat (R. Cagnat).

Du 22 juin : Neubauer, Chroniques juives du moyen âge, II (R. D.). — Euclide, p. Heiberg et Menge, VII; Alexandre de Lycopolis, p. Brinkmann; Daniel, L'éthique de Chrysostome (My). — Juvénal, p. Friedlaender (Émile Thomas). — Piéri, Pétrarque et Ronsard (Charles Dejob). — Rousseau, Du Contrat Social, p. Dreyfus-Brisac (Raoul Rosières). — Joret, Le comte du Manoir et la cour de Weimar; Mémoires du colonel Combe; Duban, Souvenirs militaires (A. C). — Lettre de M. Guilhiermoz et réponse de M. Brette (A. Brette).

Digitized by Google

Du 29 juin : Derenbourg, Silvestre de Sacy (Raoul Rosières). — Herbig, L'action des radicaux verbaux (L. Job). — Plaute, V, VI, VII, p. Gœtz et Schœll (Paul Lejay). — A. Lefranc, Les dernières poésies de Marguerite de Navare (Paul Courteault et H. Hauser). — Doumic, Études sur la littérature française, I (Charles Dejob). — Tarde, La logique sociale (A.-D. Xénopol).

Du 6 juillet : Max Müller, La philosophie Vedânta (Sylvain Lévi). — Stumme, Nouveaux recueils tunisiens (C. C. G.). — Cheikho, Lexicographie d'Es-Sikkît; Commentaires sur le Diwan d'Al-Hansâ; Tardy, Manuel arabe de tenue de livres (O. Houdas). — Recueil de travaux de l'université de Chicago (V. H.). — Philios, Eleusis (Salomon Reinach). — Poland, Les artistes dionysiaques (Albert Martin). — Blanchet, Les monnaies romaines (A. de Barthélemy). — Keese, Serenus et Pline (P. L.). — Holder, Trésor celtique, I, 7 (G. Dottin). — Hariulf, p. Lot; Annales de Gand, p. Funck-Brentano (H. Pirenne). — Pierling, La Russie et le Saint-Siège (L. Leger). — R. M. Meyer, Gœthe (A. C.). — Broussolle, Pélerinages ombriens (Charles Dejob). — Lettre de M. Havet et réponse de M. Thomas (Louis Havet, Émile Thomas).

Du 13 juillet : La Vallée Poussin, Le Pancakrama (Sylvain Lévi). — Pizzi, Le Pancatantra (V. Henry). — Holzhey, Le nouvel évangile syriaque du Sinaï (J.-B. Chabot). — R. de Schneider, Album des collections d'antiquités de Vienne (Salomon Reinach). — Harnack, Histoire de la littérature chrétienne; Bardenhewer, Patrologie (Paul Lejay). — Valois, La France et le grand schisme d'Occident (Frantz Funck-Brentano). — Overvoorde, Les comptes des Gildes de Dordrecht (H. Pirenne). — Vissac, Du Roure et la révolte du Vivarais (T. de L.). — Giacometti, Histoire de l'unité italienne (Charles Dejob). — H. Paul, Dictionnaire allemand, I (A. C.).

Du 20 juillet : Holtzmann, Le Mahabharata (Sylvain Lévy). — Xénophon, Anabase, p. Buenger (Pascal Monet). — C. Robert, Un ex-voto d'apobate et l'Arès Borghèse (Salomon Reinach). — Ihne, Histoire romaine, II (A. Bouché-Leclercq). — Mercati, Les Hexaples d'Origène (J.-B. C.). — Denifle et Chatelain, Inventaire des manuscrits de Tortone (L.). — Forestié, Les livres de comptes des frères Bonis, II (H. Pirenne). — Puglisi, Le Tasse dans la critique française (Charles Dejob). — Reforgiato, Les épigrammes de Pannonio (H. H.). — Puymaigre, Argote de Molina (T. de L.). — Grucker, Lessing (J. Kont). — Vanson, Les gardes lorraines; Harrisse, L'abbé Prévost (A. C.). — Le Breton, Rivarol (Raoul Rosières).

Du 27 juillet : Torr, L'interprétation de la musique grecque (Théodore Reinach). — Pascal, Études d'histoire romaine : le procès des Scipions, Valerius d'Antium (A. Bouché-Leclercq). — Flach, Les origines de l'ancienne France, le régime seigneurial, les origines communales (Frantz Funck-Brentano). — Brachet-Toynbee, Grammaire historique de la langue française (E. Bourciez).

Du 3-10 août : Starck, Palestine et Syrie (René Dussaud). — Dittenberger et Purgold, Olympie (Théodore Reinach). — Études d'Harvard sur la philologie classique, V. (Albert Martin). — Castellani, Les manuscrits grecs de Venise (Léon Dorez). — Douais, Dépêches de Fourquevaux; Syveton, Ripperda (Alfred Morel-Fatio). — Pellegrini, Chansons grecques; Barbi, Poésies populaires de Pistoie; Menghini, Chants populaires romains (A. Jeanroy).

Digitized by Google

Du 17-24 août : Holtzmann, Théologie du Nouveau Testament, 2-4 (Alfred Loisy). — Reckendorf, Syntaxe arabe, I (R. D.). — S. Augustin, Annotations sur Job, p. Zycha (Paul Lejay). — Ledieu, Le maréchal de Mailly; Fransart et ses seigneurs (T. de L.). — Baraudon, La maison de Savoie et la Triple Alliance (Gabriel Syveton).

Du 31 août-7 septembre : Lietzmann, Le fils de l'homme (Alfred Loisy). — Wilmanns, Grammaire allemande, II, 2 (V. Henry). — Capps, Le chœur du drame grec (Octave Navarre). — Seebohm, La tribu en Grèce (Paul Guiraud). — Whibley, Les oligarchies grecques; Callegari, Caius Gracchus (P. G.). — Dante, De Vulgari eloquentia, p. Rajna (Henri Hauvette). — Cetina, œuvres, p. Hazanas y la Rua (Alfred Morel-Fatio). — Vaissière, Charles de Marillac (H. C).

Du 14-21 septembre : Delitzsch, Dictionnaire assyrien, IV (Alfred Loisy). — Bonwetsch, Le Livre d'Henoch (A. L.). — Piette, Études d'archéologie préhistorique (Salomon Reinach). — Tycho Mommsen, Les prépositions grecques (My). — Em. Molinier, Le Trésor de la cathédrale de Coire (C. Enlart). — Fraknoi, La correspondance du roi Mathias; Schoenherr, Jean Hunyad (J. Kont). — Livet, Lexique de la langue de Molière, I. (A. Delboulle). — Simonyi et Balassa, Grammaire historique du magyar (J. Kont). — Minor, Métrique allemande; Schlessing, Dictionnaire allemand (Alfr. Bauer).

Du 28 septembre : Vietor, Éléments de phonétique (V. Henry). — Budge, La vie d'Alexandre (R. D.). — Horton-Smith et Lindskog, Les propositions conditionnelles; Hartman, Térence et Donat (P. L.). — Baumgarten, Sénèque et le christianisme (Manuel Dohl). — Noeldechen, Le traité de Tertullien contre les Juifs; Pape, L'homélie d'Aristide sur saint Luc; Von der Goltz, Ignace d'Antioche; Klostermann, Procope de Gaza; Rolffs, Les adversaires de Tertullien; Harnack, L'inscription d'Abercius; L'édit d'Antonin; Un écrit de Novatien (Paul Lejay). — Hartel et Wickhoff, La Genèse de Vienne (Salomon Reinach). — Momméja, Le numismate Constans (T. de L.). — Vianey, Mathurin Regnier (Charles Dejob). — Chérot, Trois éducations princières; Condé et les ducs d'Enghien et de Bourbon (T. de L.). — Parmentier, Histoire de l'éducation en Angleterre (A. Pinloche). — Noël, Souvenirs militaires (A. C.). — Lenthéric, L'homme devant les Alpes (S. R.). — Rebière, Jean-François Melon l'économiste; Léonce Pingaud, L'invasion austro-prussienne (A. C.).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Hans Draheim und Franz Harder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1896.

Rezensionen und Anzeigen :

18. März. — G. Reichmann, De Anaximenis Lampsaceni vita et scriptis (K. Praechter). — F. Thümen, Die Iphigeniensage (H. Morsch). — M. Zander, De numero Saturnio (H. D.). — E. Lattes, I tre primi fascicoli del Corpus Inscriptionum Etruscarum (W. Deecke). — P. Thomas, Corrections au texte des Lettres de Sénèque à Lucilius (W. Gemoll). — E. Margalits, Florilegium proverbiorum universae Latinitatis (Fr. Harder).

25. März. — Anonymi Christiani Hermippus de astrologia dialogus, ed.

Digitized by Google

Guil. Kroll et P. Viereck (A. Häbler). — M. Jezienicki, Quaestiones Lucretianae. — Ciceronis scripta, rec. C. F. W. Müller, III, 1. Epistulae ad familiares ctt. (G. Andresen). — E. Lattes, L'Italianità nella lingua Etrusca (W. Deecke). — Colonia Agrippinensis, Festschrift der 42. Versammlung deutscher Philologen (O. Stiehl). — A. Führer, Übungsstoff für die Mittelstufe des lateinischen Unterrichts. 1 (C. Stegmann).

1. April. — Homers Odyssee, Schulausgabe von P. Cauer. II (ν-ω). 2. A. (Sittl). — Marci Diaconi Vita Porphyrii, ed. soc. phil. Bonnensis sodales (J. Draeseke). — E. Lattes, Studi metrici intorno all' iscrizione Etrusca della Mummia (W. Deecke). — W. Stüve, Ad Ciceronis de fato librum observationes variae (H. Deiter). — Eckstein, Das Zittauer Fragment einer Handschrift des Tragikers Seneka (W. Gemoll). — E. Bennett, Appendix to Bennett's Latin Grammar (W. Deecke).

8. April. — J. Poppelreuter, De comoediae Atticae primordiis (O. Kaehler). — W. Amelung, Die Basis des Praxiteles aus Mantinea (H. L. Urlichs). — C. Pascal, Di una nuova iscrizione Peligna (W. Deecke). — P. de Winterfeld, Schedae criticae in scriptores et poetas romanos (J. Tolkiehn). — Solini Collectanea rerum memorabilium, iterum rec. Th. Mommsen (B. Kübler). — Giac. Cortese, Manuale di fraseologia latina (Fr. Harder).

15. April. — E. Wolff, Quae ratio intercedat inter Lysiae epitaphium et Isocratis panegyricum (W. Nitsche). — A. Gercke, Seneka-Studien (W. Gemoll). — F. Arnold, Der deutsche Philhellenismus (J. Ziehen). — E. Haupt, Cornelius Nepos. Lateinisches Lesebuch für Quarta (Fr. Fügner). — W. Martens, Weltgeschichte (A. Höck).

22. April. — J. Paulson, Till frågan om Oidipus-sagans ursprung (E. Fehr). — L. Bloch, Griechischer Wandschmuck. — J. Evans, Cretan pictographs (F. Koepp). — L. Gurlitt, Zur Überlieferungsgeschichte von Ciceros Epistularum libri XVI (J. Ziehen). — E. Ciccotti, La fine del secondo triumvirato (J. Tolkiehn). — Historische Grammatik der lateinischen Sprache. I, 2. Fr. Stolz, Stammbildungslehre (H. Ziemer). — C. Elmer, A discussion of the Latin prohibitive (H. Ziemer). — Στέφανος, Sammlung von Abhandlungen zu Ehren F. Ssokolows (W. Christiani).

29. April. — W. Weinberger, Kallimacheische Studien (M. Rannow). — A. Kirchhoff, Thukydides und sein Urkundenmaterial (Fr. Rühl). — H. Mabley, Bibliography of Juvenal (J. Tolkiehn). — Ciceronis de officiis libri III, herausgegeben von Th. Schiche. 2. A. (H. Deiter). — L. Halkin, Les collèges de vétérans dans l'empire Romain (M. Ihm).

6. Mai. — Tjal. Halbertsma, Adversaria critica, ed. H. van Herwerden (C. v. Holzinger). — Homers Ilias, erkl. von F. Ameis. II, 1 bearb. von C. Hentze. 3. A.; Homers Odyssee, erkl. von F. Ameis. II, 1 bearb. von C. Hentze. 8. A. (P. Cauer). — Vergils Aeneis, erkl. von P. Deuticke. I. Text. II. Anmerkungen (M. Sonntag). — G. Finaly, De usu infinitivi apud Caesarem (Ed. Wolff). — Tacitus, Annalen, Schulausg. von A. Draeger. I, 1-2. 6. A. von F. Becher (Th. Opitz). — H. Meurer, Griechisches Lesebuch. 1. 2. A. (J. Sitzler).

13. Mai. — G. Schneider, Hellenische Welt- und Lebensanschauungen. II. Irrtum und Schuld in Sophokles' Antigone (H. Morsch). — H. Francotte,

Digitized by Google

Les formes mixtes de gouvernement d'après Aristote (O. Schulthefs). — Vergils Georgika metrisch übersetzt von R. Seelisch (M. Sonntag). — B. Seelisch, Dispositive Inhaltsübericht über Vergils Georgika (M. Sonntag). — J. Schmidt, Schülerkommentar zu Cäsars Denkwürdigkeiten über den gallischen Krieg. 2. A. — Taciti opera. rec. J. C. Orellius. II. Ed. II. Curaverunt H. Schweizer-Sidler, G. Andresen, C. Meiser. Fasc. 7. Historiarum libri IV. V. ed. C. Meiser. (Ed. Wolff). — H. J. Müller, Grammatik zu Ostermanns Lateinischen Übungsbüchern (C. Boetticher).

20. Mai. — D. Philios, Eleusis, ses mystères, ses ruines et son musée (O. Kern). — Homers Ilias in niederdeutscher poetischer Uebertragung von A. Dühr (P. Cauer). — L. van Cleef, Index Antiphonteus (K. Fuhr). — Th. Kock, Ausgewählte Komödien des Aristophanes. 1. Die Wolken. 4. A. (O. Kaehler). — Sallusti Catilina, udgivet af Cl. Gertz (Th. Opitz). — Fr. Burmeister, De fontibus Vellei Paterculi (E. Thomas). — Tacitus' Historische Schriften in Auswahl, herausg. von A. Weidner. I. Text (Th. Opitz). — Deutscher Universitätskalender. 49. Ausg. Sommer-Semester 1896. Herausg. von F. Ascherson. II.

27. Mai. — D. Bassi, Saggio di bibliografia mitologica. I. Apollo (K. Wernicke). — C. Bünger, Auswahl aus Xenophons Anabasis (W. Vollbrecht). — P. Galle, Beiträge zur Erklärung der 17. Rede des Isokrates (W. Nitsche). — R. Roberts, The ancient Boeotians (H. D.). — L. Alzinger, Studia in Aetnam collata (J. Tolkiehn). — C. Sallusti Bellum Catilinae, bellum Jugurthinum, orationes et epistulae, erkl. von Th. Opitz. II. Bell. Jugurthinum (E. Wolff). — R. Düpow, De Suetonii consuetudine sermonis quaestiones (Th. Opitz). — P. Burger, Neue Forschungen zur älteren Geschichte Roms. II. Roms Bündnisse mit fremden Staaten und der Latinerkrieg (A. Höck).

3. Juni. — Serta Harteliana, Guilelmo de Hartel hanc pietatis corollam discipuli d. d. d. — Euripide, Médée, par G. Dalmeyda (K. Busche). — Herodot, Auswahl von A. Scheindler (W. Gemoll). — P. Klimek, Auswahl aus Xenophons Memorabilien (W. Vollbrecht). — G. Thomas, Etudes sur la Grèce (A. Körte). — Ovids Metamorphosen in Auswahl. Nach dem Texte von A. Zingerle herausg. von K. A. Schwertassek (H. Winther). — P. Rasi, De elegiae Latinae compositione et forma (H. Belling). — Fifty selections from Valerius Maximus, edited by S. Smith (Th. Opitz). — W. Martens, Lehrbuch der Geschichte. Geschichte des Altertums (A. Höck).

10. Juni. — A. Stauffer, Zwölf Gestalten der Glanzzeit Athens (A. Höck). — P. Masqueray, De tragica ambiguitate apud Euripidem (K. Busche). — G. Vogel, Die Ökonomik des Xenophon (K. Lincke). — Sereni opuscula, ed. by W. L. Cowles (O. Plasberg). — Ovids Metamorphosen in Auswahl, herausg. von M. Fickelscherer (H. Belling). — Augustini quaestionum in heptateuchum libri VII, adnotationum in Job liber unus ex rec. J. Zycha (C. S. E. L. vol. XXVIII) (M. Petschenig). — E. Schulze, Die Schauspiele zur Unterhaltung des römischen Volkes (Fr. Schlee).

Digitized by Google

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 39. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

L'ART MYCÉNIEN.

CHAPITRE I.

TROIE-HISSARLIK.

(Suite) [1].

Parmi les trouvailles qui accompagnèrent la mise au jour de la seconde cité, ce qui étonne tout d'abord, c'est la grande quantité d'objets d'or et d'argent que la pioche ramena à la lumière. La plupart de ces bijoux appartiennent au " grand trésor „ découvert en mai 1873 dans le voisinage de la porte occidentale (*FM*), sous un amas de briques d'une hauteur de 1m50 à 1m80, provenant de la grande maison (*D* sur les plans de 1882, 1890 et 1893) contiguë au mur d'enceinte. Ces objets, au moment de la découverte, semblèrent avoir été entassés dans un coffre de bois; une clef de cuivre trouvée tout auprès

[1] Voy. 5e livraison, pp. 249-262.

Il y a telle phrase de mon précédent article qui veut être expliquée : j'ai dit, p. 250, que " Troie se trouvait enfouie depuis nombre de siècles sous les décombres, „ à l'époque où les aèdes célébraient les exploits des héros dardaniens et achéens. Ce n'est vrai que si l'on songe exclusivement à la cité que Schliemann considéra jusqu'à sa mort comme la Troie homérique, c'est-à-dire la " citée brûlée, „ le second établissement, celui-là même que plus loin, p. 257, j'indique avec Dörpfeld comme remontant à la période préhistorique; cette Troie a pu périr vers l'an 2000 et probablement plus tôt encore; notre assertion serait aujourd'hui une hérésie scientifique, si elle s'appliquait à la véritable Troie d'Homère, à la ville contemporaine de la splendeur de Mycènes, à la ville qui a pu vivre et prospérer de la fin du XVIe à la fin du XIe siècle, et qui sans doute était à peine recouverte par les modestes constructions de la VIIe couche, lorsque prirent corps les poèmes homériques, vers le IXe siècle. — P. 255, l. 27, le lecteur aura certainement rétabli " suspendre „ au lieu de " surprendre. „

Digitized by Google

vint confirmer cette supposition [1]. Les plus intéressants d'entre eux sont deux diadèmes d'or.

L'un [2] " consiste en un bandeau de 0m55 de long et de près de 13 millimètres de large, duquel pendent, de chaque côté, sept petites chaînes pour couvrir les tempes; chacune d'elles consiste en 50 doubles anneaux; de quatre en quatre, ces anneaux sont séparés par une feuille hexagonale, creusée d'un sillon en longueur; ces chaînes sont jointes les unes aux autres par quatre petites chaînes transversales. Au bout de chacune des chaînes de côté est suspendue une figure de même forme que les idoles troyennes ... [3]. La longueur entière de ces chaînes, avec l'idole, est de 0m26. Entre ces ornements destinés aux tempes, il y a 50 chaînettes pendantes, dont chacune consiste en 21 anneaux doubles séparés de quatre en quatre par une feuille hexagonale. Au bout de chaque chaînette pend une idole de 0m015 de hauteur; la longueur de ces courtes chaînes, y compris l'idole, est d'environ 0m10. Le nombre des anneaux doubles, dont les 64 chaînes de ce diadème sont composées, se monte à 1,750, et celui des feuilles hexagonales à 364; le nombre des idoles suspendues est de 64. „ (*Ilios*, pp. 573-575).

L'autre [4] " a 0m51 de largeur. Au lieu d'être formé par un

---

[1] Récit (assez obscur) de la découverte, *Ilios*, pp. 42-44; énumération des objets trouvés, *Ilios*, pp. 570-571; leur description, pp. 572-612. Ces objets ont été donnés par Schliemann à l'Allemagne et se trouvent déposés à Berlin. Vue d'ensemble du grand trésor : *Ilios*, fig. 14, p. 44 = Schuchhardt, fig. 36, p. 76 = Menge, op. cit. fig. 14. L'enthousiaste explorateur s'est souvenu des coffres ou *φωριαμοί* qu'Homère place dans la demeure de Priam, coffres où l'on enfermait les péplos, les tapis, les manteaux et les tuniques de luxe, les talents d'or et la vaisselle précieuse (*Iliade* XXIV, 228-237). De là le nom de *trésor de Priam*, qui parfois encore s'emploie pour désigner le " grand trésor „ par opposition aux neuf autres moindres que Schliemann découvrit également dans la butte d'Hissarlik.

[2] *Ilios*, fig. 749 et 750, pp. 572-573; fig. 749 = Schuchhardt, fig. 37, p. 77 = Menge, fig. 17 = Perrot, fig. 515, p. 955 = Fougères, fig. 59.

[3] Pour des esprits non prévenus, cette feuille plus grande, qui termine les chaînettes par le bas, affecte la forme d'un calice avec sa fleur.

[4] *Ilios*, fig. 751 = Schuchhardt, fig. 38 = Perrot, fig. 516. La fig. 752 d'*Ilios* (= Menge, fig. 18) représente ce diadème comme il devait être porté par une princesse troyenne. Schuchhardt donne un portrait hors texte de Mme Schliemann, le front ceint de ce diadème, et portant aux oreilles et

Digitized by Google

bandeau plat comme le précédent, il consiste en une large chaîne d'or composée de 295 maillons faits d'un fil d'or enroulé deux fois; de chaque côté pendent huit chaînettes longues de 0m395 et faites de 360 anneaux doubles, séparés, de trois en trois, par une feuille en forme de lancette. A chacune de ces seize chaînettes est suspendue une figurine de 0m033, où nous reconnaissons la forme habituelle des idoles .... Entre les deux pendentifs, destinés aux tempes, s'étend une série de 74 chaînettes longues de 0m10 seulement, faites de 84 anneaux doubles et ornées de 28 feuilles lancéolées. Chaque chaîne se termine par une grande feuille de forme semblable.... Le total général des pièces est de *16,353.* „ (*Ilios,* p. 575). Les feuilles des deux diadèmes ont été taillées à l'emporte-pièce dans une mince feuille d'or pur; les fils ont été forcés à travers les trous d'une filière.

Ces deux pièces d'orfévrerie se trouvaient déposés dans une grande cruche d'argent [1] à une anse, qui contenait en outre près de *neuf mille* menus objets d'or, parmi lesquels nous relevons :

six bracelets [2]; deux sont doubles, tout unis et terminés par une sorte de bouton; deux autres sont simples et fermés; un cinquième consiste en une bande décorée; le sixième, double, est constitué par un fil d'or quadrangulaire qui a été tordu. Leur diamètre est très faible, et indiquerait chez les Troyennes des attaches remarquablement fines;

cinquante-six bijoux [3], consistant pour le plus grand nombre en fils d'or épais, soudés ensemble, et dont une extrémité forme une boucle et une pointe; Schliemann les prenait pour des boucles d'oreilles; dans la plupart, W. Helbig (*Ep. hom.,* p. 304 ss.) a voulu voir des anneaux servant à retenir les tresses; l'Iliade en effet a ces vers (XVII, 51-52) :

αἵματι οἱ δεύοντο κόμαι Χαρίτεσσιν ὁμοῖαι
πλοχμοί θ', οἵ χρυσῷ τε καὶ ἀργύρῳ ἐσφήκωντο·

---

autour du cou les divers bijoux, destinés à la parure féminine, que renfermaient les trésors. Cf. PERROT, fig. 517.

[1] *Ilios,* fig. 843, p. 587.

[2] *Ilios,* fig. 753-757; fig. 755 = SCHUCHHARDT, fig. 40, p. 80 = PERROT, fig. 518, p. 957.

[3] *Ilios,* nos 758-759. 762-769, p. 579; nos 816-828, p. 580.

Digitized by Google

« Le sang mouilla les cheveux (d'Euphorbe) semblables à ceux des Kharites, et ses tresses, qui étaient serrées par de l'or et de l'argent. » Bien qu'aujourd'hui nous ne songions plus guère à établir des points de contact entre la civilisation dépeinte par Homère et celle que nous révèle la seconde cité préhistorique, et en dépit du nombre fort restreint de concordances que l'on peut attendre d'une comparaison entre une œuvre poétique datant du commencement du premier millénaire et les résultats fournis par l'exploration d'une bourgade qui, comme nous le verrons plus tard, florissait au troisième millennium avant notre ère, l'identification proposée par W. Helbig nous semble mériter cette fois notre approbation. L'usage de parer les tresses d'anneaux de métal a pu se maintenir pendant de longs siècles. Certains de ces bijoux sont d'un travail granulé (*lavoro a granaglia*) réellement admirable [1]. A noter les nos 766 et 770, types d'une douzaine de véritables boucles d'oreilles : deux petites plaques d'or, ayant en leur milieu l'une un tube, l'autre une épingle qui s'insère dans ce tube [2].

Le même vase d'argent contenait encore 8,700 petits objets d'or, que Schliemann enfila en colliers, nos 803-809; 810-815.

Viennent ensuite quatre boucles d'oreilles, nos 832-835, avec pendants en chaînettes terminées par une petite idole(?);

un gobelet d'or à cannelures, pesant 226 grammes, n° 840;

une petite coupe d'électron (quatre parties d'or et une d'argent), cannelée, pesant 70 grammes, n° 841;

un bandeau d'or, de 46 centimètres de long sur un centimètre de large, que Schliemann identifie avec l'*ἄμπυξ*, qui, chez les femmes homériques, et même à l'époque hellénistique, attachait les cheveux sur le front [3].

---

[1] Voyez le chap. XVIII de Helbig, *Ep. hom.* « Les boucles d'oreilles, » où il étudie le sens des épithètes *τρίγληνα μορόεντα* appliquées aux *ἕρματα*, « boucles d'oreilles à trois prunelles rappelant les mûres. »

[2] *Ilios*, nos 771 et 772 = Perrot, fig. 521, 6, p. 959 = Schuchhardt, fig. 44, p. 81.

[3] *Ilios*, n° 831, p. 582 = Schuchhardt, fig. 39, p. 79. Cf. *Il.* XXII, 469; *Hymn. hom.*, VI, 5 : *χρυσάμπυκες Ὧραι*; Hés., *Théog.*, 916 : *Μοῦσαι χρυσάμπυκες*; Esch., *Suppl.*, 431; Eur., *Hec.*, 465; Theocr., I, 33.

Digitized by Google

Signalons en dehors du vase et de son contenu un grand gobelet [1] pesant 600 grammes, haut de 9 centimètres, long de 19, mesurant 18 centimètres dans sa plus grande largeur; il affecte la forme d'une nacelle, a été battu dans une seule plaque d'or et porte deux anses très larges, creuses, soudées par leurs bords et soudées également au corps du vase, sans qu'il y ait eu emploi de l'argent ni du borax, comme en usent les orfèvres modernes [2].

Notons de plus, sans vouloir épuiser la série des découvertes, une bouteille sphérique en or, pesant environ 403 grammes, " faite d'un seul morceau au moyen de l'emporte-pièce et du marteau " (n° 839);

deux vases d'argent, sphériques, n°s 844-845;

deux autres encore, n°s 857 et 884;

une plaque de cuivre, qui a pu servir d'armature au couvercle de bois du coffre, n° 846;

deux vases d'argent avec couvercle en forme de calotte et tuyaux en saillie, soudés, destinés à recevoir la corde de suspension, usage que nous avons constaté déjà pour les vases d'argile de la première bourgade; n°s 847-848 (= SCHUCHHARDT, fig. 48-49);

une coupe et un plat d'argent, n°s 849-850;

six lingots d'argent en lame de couteau, de poids à peu près semblable (171. 173. 173. 174. 183. 190 grammes), n°s 851-856 (cf. SCHUCHHARDT, fig. 45-47); Schliemann y a voulu voir les " talents " homériques;

un grand chaudron de cuivre avec poignées, n° 864 (*λέβης* Schl.);

un bouclier de cuivre de 0^{m}50 de diamètre avec *ὀμφαλός* et bordure (*ἄντυξ*), n° 863;

---

[1] *Ilios*, n°s 836 et 837; SCHUCHHARDT, fig. 50, p. 83; PERROT, fig. 513, p. 953; MENGE, fig. 13; GUHL-KONER^{6}, fig. 5.

[2] " Cet art est perdu, et il est douteux qu'il soit jamais retrouvé. " *Ilios*, p. 585. Schliemann observe (p. 586) " qu'on ne trouve à Mycènes aucun travail de soudure et que les anciens orfèvres mycéniens ignoraient complètement l'art de souder. " Le fait est confirmé par M. Perrot (p. 590), mais seulement en ce qui concerne les bijoux provenant des tombes de l'acropole; le procédé de la soudure, or sur or, était d'usage courant au temps où s'édifièrent les tombes à coupole, ainsi que le prouvent des trouvailles faites à l'Hêraion, au Trésor d'Atrée et à Spata.

Digitized by Google

treize têtes de lances en bronze, ayant de 17 à 31 centimètres de long, la plupart dentelées des deux côtés en forme de scie, nos 865-868 (cf. SCHUCHHARDT, fig. 51-53); elles pénétraient par une languette dans le manche, auquel elles étaient fixées en outre par un clou qui rivait le bois du manche et la languette; ce clou est souvent resté après la lance;

quatorze haches de combat en bronze, ayant de 16 à 31 centimètres de longueur, sur 12 à 20 d'épaisseur et de 3 à 7 centimètres de largeur, la plus grande pesant 1.365 grammes, nos 870-874 (cf. SCHUCHHARDT, fig. 54-55);

sept grands poignards de bronze à deux tranchants, nos 875-878, dont plusieurs brisés;

une scie de bronze, que Schliemann avait prise d'abord pour une épée; mais il a constaté dans la suite que la " cité brûlée „ ne révélait aucune trace d'épée, alors que les tombes de l'acropole de Mycènes en ont fourni des centaines.

Trois petits trésors furent découverts à la fin de mars 1873, à l'est de la maison *D*. L'un d'eux se trouvait dans un vase de terre-cuite " à tête de chouette „[1]; les ouvriers qui les mirent au jour les volèrent; une partie du butin fut retrouvée et déposée au musée de Tchinly-Kiosk (Constantinople); l'autre avait été fondue déjà par un orfèvre de la Troade. Nous citerons :

deux boucles d'oreilles, nos 886 et 887, faites de 23 fils d'or soudés ensemble et enroulés en forme de corbeille, et de six chaînettes à feuilles lancéolées qui s'attachent par autant d'anneaux à la corbeille;

un collier, no 888, fait de 70 grains d'or;

un bracelet d'or avec plaque ovale, ornée de dessins linéaires gravés, qui couvre les deux extrémités du bijou; no 893 (= MENGE, fig. 25);

puis encore des boucles d'oreilles et des pendants d'or, nos 894-897.

Viennent deux épingles d'or, trouvées par Schliemann lui-même : l'une[2], de $0^{m}075$ de longueur, porte au sommet, sur une

---

[1] *Ilios*, no 186, p. 393.

[2] *Ilios*, no 898 = SCHUCHHARDT, fig. 60, p. 87 = PERROT, fig. 521, 4, p. 959 = PERCY GARDNER, op. cit., p. 51.

Digitized by Google

bande d'or, six petits vases d'or massif à deux anses; le corps de la pièce est fait d'une plaque quadrangulaire " divisée par cinq bandes verticales en quatre champs remplis par une ornementation en spirale, soudée et faite de minces fils d'or; „ les angles inférieurs de la plaque sont garnis de volutes; l'autre épingle, n° 913, est caractérisée aussi par un décor en spirale.

Un autre trésor, trouvé en octobre 1878, au nord-est de la maison *D*, a fourni seize anneaux pour la chevelure, quatre boucles d'oreilles, quatre ornements d'or, n°s 900 (= SCHUCHHARDT fig. 56 = PERROT fig. 521, 5), 902, 917, qui ont fait partie d'un collier; ce sont de petits tubes ou coulants d'or, auxquels sont soudés deux fils d'or formant chacun deux spirales accouplées en forme de lunettes; le trésor contenait encore deux épingles de tête, du même métal et de même décoration spiriforme, n°s 912 et 914, deux bracelets d'électron, n°s 925 et 926, l'un portant, agglutinés à sa masse par la chaleur de l'incendie, des anneaux d'argent et des perles d'or; en outre, des anneaux pour la chevelure, en argent cette fois, et d'innombrables anneaux du même métal, cimentés par l'action du chlorure d'argent, et enfilés sur des bâtonnets que Schliemann croyait être d'ivoire.

Nous renonçons à poursuivre cet inventaire systématique. Nous ne mentionnerons plus que cinq ou six pièces intéressantes, trouvées comme les précédentes, affirmait Schliemann, dans la seconde couche :

deux disques d'or (il en a été trouvé trois), l'un n° 967, l'autre n° 968 [1], représentant une étoile, faite au repoussé, dans une petite bordure pour le premier, dans une triple bordure pour le second;

une boucle d'oreille avec pendant [2], de la forme ordinaire en corbeille ou rouleau, ornée de trois rosaces; une plaque d'or soudée au rouleau soutient cinq anneaux d'or d'où pendent des chaînettes d'or couvertes de feuilles;

---

[1] = SCHUCHHARDT, fig. 57, p. 86 = PERROT, fig. 522, p. 960 = FOUGÈRES, fig. 69.

[2] *Ilios*, n° 984, p. 633 = SCHUCHHARDT, fig. 58, p. 86 = PERROT, fig. 519, p. 958 = MENGE, fig. 20 = GUHL-KONER[6], fig. 4, etc.

Digitized by Google

un bracelet[1], trouvé avec un autre semblable dans un vase de cuivre; il a près de 0m025 de large, pèse 144 grammes, et consiste en une plaque d'or épaisse, liserée d'un fil d'or; la face externe est partagée en quatre champs par quatre séries de trois rosaces; ces quatre champs sont remplis par quatre séries de spirales accouplées deux à deux et faites de fil soudé; dans les deux séries supérieures, le trait d'union des paires est dirigé vers la gauche; il l'est vers la droite dans les deux séries inférieures;

une épingle à cheveux[2], qui a plus de 0m08 de longueur; l'épingle proprement dite se termine en un petit disque d'or, auquel s'attache la tête de l'épingle; un étroit ruban d'or se développe à droite et à gauche, vers le haut, et finit en spirale, formant ainsi une sorte de calice, à l'intérieur duquel apparaît, sur les deux faces qui sont identiques, une sorte de fleur : ce sont deux rosaces, dont les bords sont réunis par un ruban d'or; le réceptacle est représenté au milieu par un petit hémisphère d'or, entouré d'un fil du même métal et d'où rayonnent onze pétales en fil d'or; à la partie supérieure, le tout se termine par un ruban d'or qui se développe en spirale à droite et à gauche;

un bijou pendeloque en or, n° 969 (= MENGE, fig. 26), qui a 0m45 de longueur, et destiné probablement à être porté sur la poitrine; la partie supérieure, en forme de rouleau, est faite de fils d'or aplatis et soudés ensemble et porte deux crochets; à ce rouleau est soudée une plaque d'or à dix trous, d'où pendent dix chaînes faites de doubles anneaux d'or, chaque chaînon portant une feuille d'or, soit 1550 anneaux ou chaînons doubles et 1550 feuilles; chaque chaîne se termine en une idole (?).

Parmi les objets d'or s'est rencontré un aigle[3], qui a près de cinq centimètres de long; la forme en est conventionnelle; le ventre est creux et est décoré, comme le dos, de traits gravés au burin.

---

[1] *Ilios*, n° 937 = SCHUCHHARDT, fig. 59 = PERROT, fig. 520 = MENGE fig. 27, etc.

[2] *Ilios*, n° 890 = SCHUCHHARDT, fig. 61 = PERROT, fig. 521, 2 = MENGE, fig. 28 = PERCY GARDNER, p. 51, etc.

[3] *Ilios*, nos 988-990 = SCHUCHHARDT, fig. 62 = PERROT, fig. 523.

Digitized by Google

M. Perrot[1] n'hésite pas à admettre que les pièces qui constituent le grand trésor sont contemporaines de la ville brûlée. Quant aux bijoux dont la spirale et la rosace sont les caractéristiques, et que nous avons décrits en dernier lieu, il a peine à croire qu'ils soient sortis des mêmes ateliers que ceux du grand trésor, et il porte au compte du troisième établissement (sixième ville de Dörpfeld ou ville mycénienne) ces bijoux " dont le style rappelle d'une manière si frappante celui de l'orfèvrerie mycénienne. „ Schliemann lui-même avait noté mainte fois la similitude que présentaient ces bijoux avec ceux des tombes de l'acropole de Mycènes. Nous nous rallions sans peine à l'hypothèse émise par M. Perrot. La rosace et la spirale, comme le dit très bien l'éminent archéologue, fournissent des critères décisifs.

Notre intention n'est pas d'énumérer ici, et moins encore de décrire en détail les ustensiles de toute sorte que l'exploration de la seconde couche de débris a fournis encore : idoles et vases *à tête de chouette*, ainsi que les dénommait Schliemann, vases en forme d'animaux, cruches à double goulot, vases avec trous tubulaires pour suspension, vases tripodes, bols, jarres, amphores, bouteilles en terre-cuite, cratères, gobelets à deux anses ou *δέπα ἀμφικύπελλα* (?), vases avec anses et ailes, oinochoés, grandes jarres ou *pithoi*, et nombre d'autres objets d'argile, d'os, d'ivoire, qui seront examinés dans les chapitres que nous comptons réserver à la céramique et aux autres arts industriels.

Mais avant de passer à l'étude des ruines préhistoriques de Théra, il nous reste un point à élucider. Dès le début de ce chapitre, nous avons identifié Troie et Hissarlik; il y a là comme une pétition de principe, et nous sommes à présent tenu de justifier cette équation. A dire vrai, le doute n'est plus possible, mais encore importe-t-il de rappeler les arguments qui ont entraîné la conviction chez tous les archéologues que le parti pris n'aveugle pas. Cette question encore, M. Perrot l'a soumise à un examen approfondi[2]. En bien des points ses conclusions ont gardé leur valeur et, si l'on tient compte des

[1] P. 957 et suiv.
[2] Tome VI, pp. 214-248.

Digitized by Google

modifications que les fouilles de 1893 imposent à son argumentation, cet examen est définitif et interdit tout débat nouveau.

Posons donc nettement le problème : est-ce sur la colline d'Hissarlik, toute question de couche mise à part, que les poètes épiques ont placé Troie? Et tout d'abord, que vaut le témoignage de l'Iliade?

Il faut avant tout retrancher de l'épopée tout le merveilleux; les divers incidents, multipliés et variés à l'infini par les aèdes, n'ont pas une réalité plus grande[1]; les personnages du drame sont les aïeux légendaires[2] des chefs de ces grandes familles, Éacides, Atrides, Néléides et autres qui, au temps où florissait la poésie épique " fournissaient encore des rois aux villes naissantes et déjà prospères de la Grèce asiatique; „ l'histoire n'existait pas; un temps déjà long séparait l'âge d'Homère des grandes expéditions aventureuses et de la fondation des royaumes tels que celui de Mycènes; sans dire avec M. Perrot que les héros et héroïnes sont " autant de types créés par le poète d'après l'observation de la vie „, nous reconnaîtrons que la part subjective de l'aède dans la peinture de ses personnages est considérable.

Que reste-t-il alors d'historique dans le poème?

I. Le site : la plaine dominée par l'Ida; la rigueur des détails, la justesse des épithètes précises et pittoresques qu'il applique au sol et à sa configuration, prouvent que le poète était familier avec le décor où s'est joué le drame, " qu'il vivait dans la Troade même ou dans les districts tout voisins „. La partie descriptive du poème doit donc mettre en saillie les caractères généraux de la plaine de Troie, les particularités qui tirent l'œil tout d'abord, et les lignes maîtresses du paysage[3].

II. L'*Iliade* suppose l'existence, sur un point de cette plaine, d'une citadelle dont le siège et la prise exigèrent des assiégeants des efforts inouïs. " Nous sommes donc portés à croire que là, quelque part, vers l'entrée du détroit, près du confluent

---

[1] *Op. cit.*, p. 218.

[2] Au fait, pourquoi " légendaires „? Savons-nous formellement si les chefs troyens ou mycéniens sont de pures fictions poétiques? J'aimerais mieux croire le contraire : l'hypercritique contemporaine a été tant de fois confondue, qu'il devient périlleux d'afficher encore le scepticisme apriorique.

[3] *Op. cit.*, p. 220.

Digitized by Google

du Scamandre et d'une autre rivière appelée Simoeis par Homère, il y a eu une Troie qui, après une résistance plus ou moins longue, a succombé sous les coups de conquérants originaires de la Grèce européenne. „[1]

Ces données s'appliquent-elles à la situation et aux ruines découvertes? ou bien concordent-elles mieux avec telle autre position signalée dans le même canton?

Pergame était sur une hauteur; cf. les épithètes *ὀφρύοεσσα Il.* XXII, 411, *ἠνεμόεσσα* III, 305, *αἰπεινή* IX 419, 686. Troie ne peut être cherchée dans les vallées latérales qui aboutissent à la plaine et qui emportent l'idée de collines à contourner; le seul obstacle entre les vaisseaux grecs et les murs de la citadelle assiégée, c'est le Scamandre. Le confluent du Scamandre et du Simoeis se trouve à proximité du champ de bataille (*Il.* V, 772-778).

En dehors d'Hissarlik, on a cherché le site tour à tour sur les collines de *Tchiblak* (Clarke, 1812; Webb, 1844), d'*Aktché-keui* et de *Bounar-bachi.*

Tchiblak ne supporte pas l'examen; Aktché-keui, avec ses vestiges antiques, c'est Thymbrê (*Il.* X, 430), avec son temple d'Apollon Thymbraios, au confluent du Scamandre et du Thymbrios et non du Simoeis.

Reste la dernière hypothèse : Troie est Bounar-bachi, " la tête des sources „, au pied du Bali-dagh, " la montagne de miel „. Or, 1° il y a de Bounar-bachi à la grève douze kilomètres, et quatorze kilomètres du sommet du Bali-dagh à la mer. Entre autres épisodes dont l'étude fournirait une conclu-

---

[1] Insistant sur l'exagération propre à l'esprit poétique et rappelant la *Chanson de Roland*, qui a pour point de départ un simple combat d'arrière-garde, M. Perrot conclut que " la Troie réelle a pu n'être qu'une bourgade grossièrement fortifiée, une bicoque, qui a été attaquée et prise par une poignée d'hommes. „ Ce rapprochement est excellent, lorsque le but du raisonnement est de prouver que la Troie homérique est la seconde bourgade, qui n'avait qu'une superficie de 8,000 mètres carrés; il est inutile, aujourd'hui qu'il s'agit de la citadelle de l'époque mycénienne, entourée d'un mur de moellons flanqué de tours, et qui avait une surface de 20,000 mètres carrés, soit la superficie de l'acropole de Tyrinthe, *Τίρυνθά τε τειχιόεσσαν*, qui n'a jamais passé pour une bicoque, et 5,000 mètres carrés seulement de moins que l'acropole d'Athènes, sans le Pélargicon. (Chiffres de Dörpfeld, *Troja 1893*, p. 46.)

Digitized by Google

sion toute semblable, la bataille racontée dans les chants II à VII, et qui fut marquée par des marches et des contremarches nombreuses, interdit de supposer un éloignement aussi considérable;

2° s'appuyant sur Hérodote (II, 10) et Strabon (XIII, 1, 36), on a invoqué un accroissement de terrain, dû aux alluvions du Scamandre, au recul de la mer; le poste des vaisseaux aurait alors été plus rapproché de Bounar-bachi qu'il ne le serait aujourd'hui. Mais Skylax (cf. supra, p. 254) relève 25 stades (= 4625 mètres) entre Ilion et la mer; c'est presque la distance que nous constatons entre Hissarlik et l'Hellespont. C'est donc entre le Xe et le Ve siècle avant notre ère que le rivage se serait, grâce aux apports du Scamandre, accru de plusieurs kilomètres. Pourquoi cet accroissement ne s'est-il pas accompli plus tôt? Au surplus, les recherches géologiques entreprises dans la plaine n'ont nullement démontré l'existence d'un sous-sol d'origine marine. Les autres combinaisons proposées par les défenseurs de Troie-Bounar-bachi sont de même valeur[1];

3° un tumulus du Bali-dagh, le " Tombeau d'Hector „ de Lechevalier (1787) n'a fourni, lors des fouilles de sir John Lubbock en 1842, ni caveau, ni cendres, ni ossements; ce monument doit être postérieur à Alexandre. Les fouilles de von Hahn en 1864, de Schliemann en 1868, sur le versant et sur le sommet du Bali-dagh ne furent guère plus heureuses: près de la crête, une muraille, d'aspect très primitif en certains endroits, mais peu épaisse, entourait une petite acropole[2]; la couche de débris de la forteresse comme de la " ville basse „ est mince et n'a pas fourni de tessons d'une antiquité reculée. Tout au plus peut-on remonter ici au VIIIe ou au IXe siècle. Sur l'autre bord du défilé, a existé une seconde redoute, qui doit être Gergis, laquelle fut prise par Derkyllidas[3]. Mais rien ne permet de croire qu'il y eut sur le Bali-dagh, à l'époque mycénienne, une ville forte, assez riche et assez puissante pour séduire à ce point l'imagination.

---

[1] Pour le détail, voy. *op. cit.*, p. 232-235.
[2] Schliemann, *Ilios*, fig. 25-27 = Perrot, fig. 62-64.
[3] Xenoph., *Hell.* III, 1, 10-28.

Digitized by Google

Il en est tout autrement d'Hissarlik. Ici rien de forcé dans l'identification : 1° la faible distance de la mer satisfait aux exigences du poème; 2° pour un spectateur placé à distance, sur l'Ida, c'est bien la " ville bâtie dans la plaine "[1], le mamelon devant se confondre avec l'étendue plate de la vallée; 3° le Simoeis est le Dumbrek-sou, le Scamandre est le Mendéré-sou, qui aujourd'hui s'écarte de la butte, mais dont l'ancien lit existe encore.

Restent les deux sources, l'une froide, l'autre chaude, qui jaillissaient en dehors de la ville et en avant des portes Scées[2]. Elles manquent à Bounar-bachi; elles manquent aussi à Hissarlik; se perdraient-elles dans le marais qui s'étend vers le nord, au pied de la colline, on seraient-elles représentées par les conduits et le bassin que Schliemann a déblayés[3], ou encore la source thermale s'est-elle, comme sur d'autres points du globe, brusquement tarie? Si oui, ce fut à coup sûr dans la période antique : aucune mention n'en est faite dans la période historique. Il n'y a donc rien à fonder sur ce texte[4].

---

[1] .... *ἐπεὶ οὔπω Ἴλιος ἱρὴ Ἐν πεδίῳ πεπόλιστο. Il.* XX, 216-217.

[2] *Il.* XXII, 147-155 : " Et ils parvinrent près des deux fontaines au beau cours, là où jaillissent deux sources du Scamandre tourbillonnant. Et l'une coule tiède et autour d'elle règne une fumée qui s'en exhale comme d'un foyer; et l'autre coule, pendant l'été, semblable à la grêle, ou à la neige froide, ou à la glace née de l'eau. Et là, auprès des sources, il y avait deux larges et beaux bassins de pierre, où les femmes des Troyens et leurs filles si belles lavaient leurs robes éclatantes, autrefois, au temps de la paix, avant que vinssent les fils des Achéens. "

[3] *Ilios*, plan VIII, Perrot, fig. 65.

[4] Perrot, p. 242-243. — M. Eduard Meyer (*Gesch. des Alterthums*, II, 1893, § 100) exprime, mais avec une certaine âpreté dans la forme, une conviction toute pareille quant au bien-fondé de la théorie Troie-Hissarlik : " .... auch Troja liegt " in der Ebene " (*Il.* Y 217), nicht weit vom Meer, auf einem niedrigen Höhenrücken, zu dessen Fuss die weiten Ebenen des Skamanders und des Simoeis sich vereinigen, *nicht hoch oben im Gebirge, wo es phantastische Willkühr so lange gesucht hat.* " Puis, dans la note : " In neuerer Zeit hat, als die Landschaft erst in den ersten Umrissen wieder bekannt zu werden begann, Lechevalier geglaubt, das alte Troja auf dem Bali-dagh bei Bunarbaschi, zwei Meilen [= 15 kilom.] vom Meer auf steiler Höhe, wiederzufinden; und selten hat wohl *ein Einfall eines flüchtigen Reisenden* so viel Erfolg gehabt, wie diese Behauptung. Ihr zu Liebe ist in zahllosen Abhandlungen immer wieder der Versuch gemacht worden, die Topographie der Troas auf den Kopf zu stellen; selbst nachdem Schliemann die Ueberreste

Digitized by Google

Abordons maintenant une autre face du problème. Quelle est, des villes retrouvées, la cité homérique? Ce n'est pas la première. M. Perrot admet que c'est la seconde, et il pouvait encore l'admettre à l'époque où il écrivit son beau livre (avant 1894). Certes, ce fut une ville populeuse et riche, guerrière et industrieuse[1]; elle a été détruite par un incendie prémédité; mais la théorie du savant français, pour ne voir que lui en ce moment, se heurte à une chronologie impitoyable : plusieurs siècles avaient passé sur les ruines de la seconde cité troyenne, quand régnèrent à Mycènes les Pélopides; qu'il s'agisse d'architecture ou d'arts industriels (la peinture n'est pas représentée à Hissarlik II et la plastique y est rudimentaire), si le mot n'était pas bien fort, nous dirions que la civilisation troyenne est séparée par un abîme de la culture observée à l'acropole de Mycènes. Rappelons le parallèle établi par W. Helbig entre les objets trouvés dans les colonies primitives d'Hissarlik et les armes ou ustensiles mentionnés par l'Épopée[2] :

Hissarlik I et II.	Épopée.
grand nombre d'ustensiles en pierre, haches, marteaux, scies et couteaux;	aucune trace de l'âge de la pierre;

der Burg des alten Troja in der Akropolis des späteren Ilion, dem Hügel Hisarlik (richtig Asarlik) aufgedeckt hat, gilt es doch wenigstens in Deutschland noch immer für " wissenschaftlich, „ die Frage als eine offene zu betrachten und den Namen Troja zu vermeiden. *Natürlich ist die " kritische „ Anschauung schliesslich in reiner Skepsis ausgelaufen....* In Wirklichkeit *zeigt die Ilias durchweg eine überraschende topographische Kenntniss* wie von der ganzen griechischen Welt so auch *von der Troas,* und speciell der Dichter der Bücher ΥΦΧ hat ein so lebendiges und detaillirtes Bild der Landschaft vor Augen..., dass er nothwendig da gewesen sein muss..., was ja bei einem fahrenden Sänger nichts wunderbares ist. *Die Angaben der Ilias* wie der Beschreibungen bei Strabo und Plinius *setzen duchweg die gegenwärtige Configuration der Troas voraus* (auch in Bezug auf den Lauf des Skamander am Westrande der Ebene); *die im Alterthum* (Herodot II, 10, Strabo XIII, 1, 36) *wie in der Neuzeit häufig ausgesprochene Behauptung, es hätten, namentlich durch Anschwemmungen, Veränderungen stattgefunden, ist unbegründet.* „

[1] Perrot, p. 244 ss.

[2] W. Helbig, *L'épopée homérique,* chap. V.

Digitized by Google

absence de glaives et de fibules;	glaives et fibules (περόνη, πόρπη, ἐνετή) communément employés au temps d'Homère;
absence d'ustensiles en fer;	fer souvent mentionné (cf. HELBIG, ch. XXIV);
armes : lances, flèches et poignards très primitifs; pointes en bronze, écrasées à l'extrémité inférieure et introduites au bout de la hampe fendu en deux;	pointes de lances plantées comme dans une tube (αὐλός) au bout de la hampe;
vases d'argile, sauf de rares exceptions, faits à la main;	métier du tourneur très connu, mentionné dans une comparaison (*Il.* XVIII, 600);
décoration très primitive des objets d'art;	objets d'art couverts de riches ornements;
décoration des vases d'argile : ornements linéaires en creux excessivement simples, et grossiers essais de modelage de quelques parties du corps d'hommes et d'animaux;	
nombre fort restreint d'objets révélant des relations commerciales étendues : épingles et poinçons d'ivoire, fragments de lyres ou de flûtes (?);	
absence totale de peinture sur les vases d'argile.	

CONCLUSION : " Les stations troyennes [I et II] seraient plus anciennes encore que les habitations de Théra antérieures à l'éruption et qui datent vraisemblablement d'avant l'an 2000. "

Ce parallèle et cette conclusion de Helbig sont aujourd'hui encore inattaquables. M. Perrot lui-même [1], se fondant également sur la date reçue de la catastrophe de Théra, dont nous parlerons bientôt avec plus de détails, reporte d'une part l'existence de la seconde ville troyenne au-delà de l'an 2000 et d'autre part fixe au XVe siècle l'époque de la splendeur de Mycènes, ce qui est pareillement à l'abri de tout doute. Comment alors conserver foi aux données de l'Iliade, qui met aux prises les chefs de l'une et de l'autre cité? Dans la théorie qui fait d'Hissarlik II la Troie de Priam, les Troyens d'Homère ont vécu au troisième millénaire, et, Agamemnon

[1] P. 1000 s.

Digitized by Google

avec ses Achéens ne pouvant être que postérieur au XVe siècle, le poète a placé dans un cadre vrai une guerre imaginaire; mais, s'il n'y a pas eu de guerre, comment expliquer la destruction de la ville? M. Perrot a bien senti l'étrangeté de ce désaccord entre la légende et les résultats des fouilles; il ne semble pas qu'on puisse aisément concilier ces antinomies, mais M. Perrot ne voulait pas refuser toute créance au vieil aède; il usa donc d'un moyen terme et se rallia, peut-être sans conviction bien profonde, à une hypothèse " ingénieuse ", mais aujourd'hui bien inutile d'Ernest Curtius [1] : " Peut-être, dit M. Perrot, les vagues souvenirs qu'avaient laissés la puissance troyenne et sa chute tragique, se confondirent-ils avec ceux de luttes plus récentes; .... les colons éoliens, conduits par les fils des grandes familles achéennes, débarquant sur le rivage de l'Hellespont, auraient rencontré, en Troade même, une résistance obstinée. La tribu *mysienne* ou *phrygienne* qui possédait alors ces fertiles campagnes aurait livré aux envahisseurs des combats meurtriers sur les rives du Scamandre; puis, vaincue dans la plaine, elle se serait retranchée derrière ce qui subsistait encore des défenses de la vieille forteresse démantelée, et, pour la réduire, il aurait fallu tout un siège, où se seraient illustrés par leurs prouesses les aïeux des princes qui, à l'époque d'Homère, régnaient dans les cités de la Grèce d'Asie. Ce serait le désir de célébrer ces exploits qui aurait inspiré les chanteurs dont l'œuvre se résume, pour nous, dans l'*Iliade*... " Cette explication suppose donc, si je ne m'abuse, la défaite, au troisième millénaire, des Dardaniens et la prise de leur citadelle *par un adversaire inconnu;* en second lieu, l'écrasement, lors de la colonisation grecque, d'une tribu *anonyme et inconnue,* par les Achéens; enfin, la confusion, au profit de l'épopée, d'événements que plusieurs siècles séparaient. L'hypothèse de Curtius, on le voit, est par trop ingénieuse, ce qui lui ôte de sa vraisemblance, alors même que les dernières découvertes ne l'auraient pas réduite à néant. Mais ne peut-on pas dire aussi que les historiens ont subi un peu trop vivement la suggestion de Schliemann, quand celui-ci identifia du coup Hissarlik II et la

---

[1] *Histoire grecque*, I, p. 153-156; cf. Perrot, p. 247-248.

Digitized by Google

Pergame homérique, à la suite de la découverte du " trésor de Priam „? Et cette suggestion n'aurait-elle pas dû cesser du jour où l'on apprit que la *sixième* couche, la ville *lydienne* de Schliemann, avait fourni des tessons mycéniens?[1] Il faut dire à la décharge des archéologues, que cette couche n'avait pas révélé encore de vestiges d'un mur d'enceinte, rien qui pût faire croire à l'existence d'une citadelle, et cela, pour l'excellente raison qu'on fouillait au cœur de la place, loin de la périphérie, beaucoup plus étendue ici que dans les couches inférieures.

Nous voici de la sorte amené, contrairement à la résolution que nous avions prise au début de ce travail, à parler plus amplement de la sixième couche et à fournir une analyse rapide de la partie du livre de M. Dörpfeld qui narre les fouilles exécutées en 1893 dans ce sixième établissement.[2]

A. — Les bâtiments de la citadelle " mycénienne. „ 1° L'édifice indiqué par *VI A* dans les plans de 1893 est une construction située dans la partie occidentale de la citadelle et *en dehors du mur d'enceinte de la seconde couche;* elle avait été partiellement découverte déjà en 1890. Plan très simple : derrière un vestibule de 9m10 de largeur et de 4m23 de profondeur se trouve une salle de même largeur et de 11m55 de profondeur. Ni le vestibule ni la salle n'avaient de colonnes. C'est un *μέγαρον*. Il n'y a pas été trouvé de foyer rond comme dans les *μέγαρα* de Tirynthe et de Mycènes et dans le *μέγαρον* de la seconde couche troyenne, mais on a pu reconnaître au milieu de la salle une couche de cendres, qui vraisemblablement provient d'un foyer. — Le vestibule du mégaron de la seconde couche est carré: celui du mégaron de la VIe est un rectangle dont la profondeur n'atteint pas la moitié de la largeur, proportions qui se retrouvent dans les vestibules de la plupart des temples grecs et des palais de Tirynthe et de Mycènes. — Fondations de pierres d'un mètre environ de longueur, peu travaillées; murs à l'état de vestiges, faits de moellons de moindre volume, taillés en prismes réguliers; *absence de briques crues* (" die VI. Schicht war eine Stein-Burg, die II. eine Lehm-Burg „); c'est le motif pour lequel, de tous les bâtiments de la VIe couche, il ne subsiste guère que les fondations: les pierres des murs ont été utilisées dans les constructions postérieures. Ici pas de parastades de pierre; ce genre de revêtement des têtes de mur n'était plus indispensable. Pas de traces de colonnes entre les antes, et pas davantage dans les bâtiments *VI B* et *VI C*; on peut croire que d'une ante à l'autre couraient de fortes poutres de bois capables de soutenir toute la toiture du

[1] SCHLIEMANN-DÖRPFELD, *Bericht ... 1890*, p. 18 et pl. I.

[2] DÖRPFELD, *Troja 1893*, pp. 9-68.

Digitized by Google

prodomos. Portes, fenêtres, éclairage, autant de questions insolubles; le toit n'était pas fait de tuiles;

2° *VI B*, au nord du mégaron *A*. Même plan que le précédent. Profondeur inconnue, la partie postérieure ayant disparu. Prodomos : 11m85 de largeur sur 7 mètres de profondeur. Fondations analogues;

3° *VI C*, situé dans la partie orientale de l'acropole : un vestibule et une grande salle de 8m40 de large sur 15m30 de long, mais cette fois la salle est pourvue de colonnes intérieures; le vestibule est d'une profondeur très restreinte (2m05). La salle est divisée en deux nefs; une base de colonne est encore en place : c'est une pierre de forme irrégulière surmontée d'un cylindre de 0m57 de diamètre et de 0m28 de hauteur; le fût était de bois; les traces de décomposition qu'il a laissées sur la pierre indiquent qu'il n'avait que 0m38 de diamètre. Il y a dû avoir en tout trois colonnes;

4° *VI D*, au nord de *VI C;* à peu près détruit lors de l'érection, dans la période romaine (*IX*), du grand temple d'Athéna; un coin seul a subsisté;

5° *VI E*, derrière *VI C*, non entièrement dégagé; construction plus soignée, quoique contemporaine de *VI C* et de *VI F*. Dörpfeld songe aux *θάλαμοι ξεστοῖο λίθοιο* qu'Homère dépeint dans la Pergame de Troie (*Il.* VI, 248);

6° *VI F*, au sud du précédent, avec une petite porte (de derrière) de 1m40 de largeur, plus tard à demi murée, et qui a eu un cadre de bois;

7° *VI G*, dans la partie sud-est de l'acropole, près de *VI F:* rectangle de 9m sur 21; disposition intérieure inconnue.

D'autres vestiges de bâtiments n'offrent guère d'intérêt jusqu'à présent.

Tous ces bâtiments sont isolés les uns des autres et ne forment pas un ensemble; les dimensions des salles et l'épaisseur des murailles sont étonnantes[1]. Construction des murs meilleure que dans les maisons de Tirynthe et de Mycènes. En revanche, absence de parastades et de colonnes de bois dans le vestibule. Pas d'orientation fixe; la direction du mur d'enceinte y a fait obstacle. Tous ces édifices sont *en dehors* de l'enceinte d'Hissarlik II : *VI C* et *VI D* empiètent sur le mur et même le dépassent de quelques mètres. Les bâtiments du centre, lequel se relevait en bosse, ont été détruits par les Romains lors du nivellement de l'acropole, nivellement qui épargna la périphérie moins élevée; le sol de *VI A* est à ca. 23 mètres au-dessus de la plaine du Simoeis; le centre de l'acropole a dû atteindre 30 mètres au moins (cf. coupe schématique dans la butte, fig. 7); cette disposition en terrasses s'observe encore à Tirynthe, à Mycènes et à l'acropole d'Athènes (période " mycénienne ").

Destination des bâtiments de la VIe couche : leur nombre exclut l'idée de temples; ce sont des maisons composées d'une chambre fermée et d'un vestibule ouvert. Exception doit être faite pour le bâtiment *VI C: a*) seul il avait une série de colonnes au milieu de la salle; — *b*) seul il a un vestibule très étroit, qui n'a pu servir qu'à la décoration de l'édifice; — *c*) il se trouve

---

[1] A Tirynthe, un mégaron de 116 mètres carrés; à Mycènes, un mégaron de 149 mètres carrés; à Troie, des *μέγαρα* de 105, 129 et ca. 175 mètres carrés.

Digitized by Google

dans le voisinage du temple romain d'Athéna; — *d*) l'espace devant le vestibule semble avoir été enclos d'un mur; cette cour était proche du centre de la citadelle et de son point le plus élevé; — *e*) si l'on n'a pas trouvé jusqu'ici de temples à Tirynthe et à Mycènes, l'Iliade (V, 188 et V, 446) mentionne deux temples à Troie, et aussi un temple d'Athéna dans Athènes; — *f*) le fait que le vestibule et son entrée sont exceptionnellement orientés au NW. ne constitue pas un argument en faveur d'une hypothèse contraire: le temple de Néandria [Troade], découvert par R. Koldewey, est orienté de même[1]. Conclusion: *VI C* doit avoir été un temple.

B. — Le mur d'enceinte de la VIe couche. — Découvert, en *VI a* et *VI b*, tout d'abord à proximité du bâtiment *VI A;* il avait ici 4^m20 d'épaisseur, mais la moitié extérieure date de la période grecque et résulte d'une réfection; la moitié intérieure est faite de pierres plates bien travaillées, pareilles à celles employées dans les bâtiments de la VIe couche. Le mur manque totalement au N.-W., Un autre morceau de mur (*VI c*), d'une épaisseur de 5 mètres, a été dégagé au sud; Schliemann l'avait rencontré déjà lors de l'établissement de la grande tranchée, et dénommé " mur de Lysimaque „. — Un quatrième morceau (*VI d*) a été retrouvé sous l'Odéon romain, sur le versant S.-E. — En *VI e*, le mur mycénien a été remplacé dans la partie extérieure par un mur grec. — Le morceau *VI f*, d'une épaisseur de 5 mètres, est fait de grandes pierres plates; les assises sont un peu inclinées vers l'intérieur, ce qui assure une solidité plus grande; la partie extérieure est talutée. Au nord de cette partie du mur d'enceinte commence la grande tour du N.-E., au-delà de laquelle de nouveau se perd la trace de l'enceinte. Strabon (XIII, 599), nous dit qu'Arkhaianax de Mitylène construisit les murs de Sigeion avec les pierres de Troie; Sigeion était au N.-W. de Troie; cette circonstance explique parfaitement l'absence *totale* de moellons dans la partie de la citadelle qui regarde Sigeion.

C. — La grande tour du N.-E. — Etablie à l'endroit où le mur d'enceinte s'écarte du plateau qui porte la citadelle et descend vers la plaine du Simoeis. Elle déborde d'environ 8 mètres sur le mur et avait, sans l'annexe du S.-E., une largeur d'environ 18 mètres; les fouilles n'ont pas atteint son pied, ce qui nous empêche d'établir sa hauteur; à coup sûr, elle a eu plus de 13 mètres de haut. Elle est talutée, et d'un travail très soigné; sa construction est absolument conforme aux lois de la statique et parfaitement calculée en vue du maximum de stabilité et de résistance. — Sur le côté S.-E. existait une porte, qui fut murée à l'époque grecque. Dörpfeld la fit rouvrir et constata l'existence dans la tour d'un escalier de pierre; le déblaiement total de l'intérieur a été ajourné. — Entre l'époque mycénienne et l'époque romaine, on construisit un mur devant le côté N.-E. de la tour et l'on pratiqua un chemin couvert, souterrain, à côté de ce mur; enfin on édifia au nord un grand escalier, d'un travail plutôt grossier, tout contre la tour, et

---

[1] Koldewey, R. *Neandria.* 51. Winckelmannsprogramm. Berlin, Reimer, 1891. — Nous ne connaissons l'ouvrage que par les comptes rendus du *Litt. Centralblatt*, 1892, n° 52, p. 1864 et de la *B. Ph. W.*, XII, n° 28, p. 874-876.

Digitized by Google

dont quarante marches se sont conservées; il finissait dans un étroit passage qui se perd sous le grand autel romain.

Où étaient situées les portes de la citadelle et quel était leur nombre? Nous l'ignorons encore. Jusqu'ici, pas d'autre entrée constatée que la petite porte de la tour du N.-E.[1]

D. — Hissarlik VI et la Pergame homérique. — Concordances : 1) La Pergame de Troie, d'après Homère, n'était pas plane, car outre les maisons existait *ἐν ἀκροτάτῃ πόλει* (*Il.* XXII, 172) un autel de Zeus. Cette donnée ne convient pas à Hissarlik II, qui était entièrement horizontal; nous avons dit plus haut qu'Hissarlik VI était disposé en terrasses, le centre et le nord étant plus élevés que les autres parties; — 2) l'expression *ξεστοῖο λίθοιο* (*Il.* VI, 244) convient excellemment aux habitations trouvées dans notre forteresse; — 3) tous les bâtiments jusqu'ici découverts sont des constructions isolées, séparées les unes des autres par d'étroits intervalles; ceci répond encore aux conclusions que l'on tire de la lecture d'Homère; — 4) la maison d'Alexandros (*Il.* VI, 316) avait trois parties : un thalamos, un dôma, une aulê, cette dernière étant une cour à ciel ouvert, précédant la maison; cf. aussi *Od.* XIV, 5 ss., *Il.* XXIV, 452 ss. Cette division tripartite s'observe aussi dans plusieurs des bâtiments découverts : la grande salle close est le thalamos, le vestibule à demi-ouvert est sans doute le dôma, dont la forme serait celle du *tablinum* des maisons romaines; l'avant-cour ouverte doit être l'aulê.

Les fouilles ont été reprises en 1894 et poursuivies cette fois aux frais de l'empereur d'Allemagne. M. Dörpfeld en a exposé les résultats dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique allemand[2]. Voici les grandes lignes de son rapport :

Le mur d'enceinte, rencontré en six endroits lors des fouilles de 1893, a été dégagé en entier, bien entendu entre le N.-E. et le S.-W. de la citadelle, en passant par le sud; nous avons dit qu'il avait totalement disparu dans les régions N. et N.-W. de la butte; la partie conservée mesure environ 300 mètres de long; la partie détruite représente environ 200 mètres. Le tracé du mur a répondu dans l'ensemble aux conjectures émises en 1893.

Ce mur est dans un état de conservation extraordinaire; dans sa partie inférieure, là où il est en même temps mur de soutènement, il a de 4m60 à 5 mètres d'épaisseur, est fortement taluté, et fait de grandes pierres unies, plus ou moins lisses dans leur face extérieure. La partie supérieure,

---

[1] Voy. *infra*.

[2] Dörpfeld, W., *Troja 1894. Ath. Mitth.*, 1894, Bd. XIX, p. 380-395 et pl. IX (plan de la VIe couche avec le grand temple d'Athéna de la IXe). — Götze, A., *Die letzten Ausgrabungen in Troja (1894)* dans les *Verhandlungen d. Berl. anthropol. Gesellschaft*, 1895, Bd. XXVII, p. 279 ss.

Digitized by Google

conservée encore en plusieurs places à l'est, a une épaisseur de 1m80 à 2 mètres, et est presque verticale dans sa face externe.

Le mur est un polygone de lignes droites; pas de courbure; les coins ne sont pas de simples angles, mais partout montrent une saillie soigneusement travaillée, de 0m10 à 0m15, et pouvant aller jusqu'à 0m30 (cf. *Troja 1893*, fig. 9). M. Dörpfeld pense que le but ici poursuivi est purement artistique : briser par des verticales la ligne horizontale de la muraille. Saillies analogues isolées à Tirynthe et à la citadelle de Gla dans la plaine du Copaïs. Le mur tout entier a été érigé avec une solidité et un soin qui permettent de le comparer à ceux des autres citadelles de l'époque mycénienne; même il les surpasse tous par le mode de construction et le travail extérieur; trois systèmes de construction, attribuables à la longue durée de l'œuvre, s'y observent : c'est à l'ouest que l'on rencontre la moindre épaisseur; la face externe des pierres y est moins bien travaillée; leur longueur ne dépasse guère 0m50; — à l'est, l'épaisseur est d'environ cinq mètres; la longueur des pierres atteint un mètre; la face talutée est d'un travail meilleur; — au sud, les moellons ont jusqu'à 1m50 de longueur; le travail est excellent et les pierres si régulièrement taillées et ajustées qu'on croirait se trouver en présence d'un mur hellénique. Au reste, si à Tirynthe la pierre employée est un calcaire très dur, nous avons ici un calcaire poreux qui invitait à un travail régulier; c'est le πῶρος ou tuf, qui a été d'un emploi si fréquent dans l'architecture et la statuaire grecques primitives.

Il y a eu, comme souvent dans des cas analogues, exagération dans les récits de la destruction *totale* de la citadelle.

Les fouilles de 1893 n'avaient fait connaître que la petite porte pratiquée dans le côté S.-E. de la grande tour du N.-E.; trois portes percées dans le mur d'enceinte ont cette fois été découvertes; ce sont : *VI S*, au sud de la tour, dans une sorte de couloir formé par le pan de mur venant du sud et celui venant du nord, celui-ci s'écartant un peu vers l'est et dépassant l'ouverture créée par l'interruption du pan méridional; — *VI T*, au coin S.-E.; c'était la porte principale; elle était flanquée d'une tour; Hissarlik II et l'acropole de l'Ilium romain ont eu aussi leur entrée principale dans cette région S.-E.; — *VI U*, au coin S.-W., correspondant à la porte S.-W. de la seconde cité.

Trois tours ont été reconnues : *VI i*, qui défendait la porte *VI T*; — *VI h*, adossée au mur oriental, entre les deux portes; elle a 10m90 de large et 8m35 de saillie; elle protégeait le côté est et notamment la porte orientale *VI S*; elle contenait une chambre; — *VI g* est connue depuis 1893; l'exploration en a été reprise : à l'intérieur se trouvait une source, *B b*, la principale de la citadelle; on y a en effet constaté l'existence d'un puits quadrangulaire, d'une ouverture de 4m50, atteignant la roche vive et y pénétrant de 8 mètres avant de rencontrer la nappe d'eau; la présence de ce puits explique les vastes dimensions de la tour et justifie le percement de la porte, qui s'ouvrait sur l'escalier et par laquelle, en temps de paix, on arrivait directement du dehors à la source. Le puits ayant été comblé à l'époque grecque, on aménagea au dehors, au pied de la citadelle, une nouvelle fontaine, plus petite, et, comme voie d'accès, on établit l'escalier qui de la citadelle y

Digitized by Google

conduit (cf. *Troja 1893*, pp. 49-55, et *supra*, p. 340); — deux autres fontaines, qui alimentaient la cité mycénienne, ont été retrouvées à l'intérieur de l'acropole, en *B a*, *B c*.

Les bâtiments découverts se trouvent tous compris dans une bande de terrain d'environ 40 mètres de largeur, et qui longe le mur d'enceinte. On reconnaît ici la disposition en terrasses montant vers le centre de la place. La plupart des habitations dégagées sont bâties sur la première terrasse; entre celle-ci et le mur, au sud et à l'est, s'étendait un espace qui fut d'abord inemployé, mais qui plus tard, avant cependant la destruction de la citadelle, fut occupé par un grand nombre de chambres dans lesquelles furent découverts des *pithoi* destinés à recevoir du blé, de l'huile, du vin, de l'eau; douze *pithoi* furent trouvés alignés dans la chambre *ε*; il s'agit donc ici de chambres aux provisions, établies dans la dernière période d'Hissarlik II; ces chambres sont numérotées d'*α* à *o*.

Plusieurs des bâtiments partiellement déblayés en 1893 ont été mieux dégagés; *VI E* a été construit avec un soin remarquable; quelques autres sont venus s'ajouter à la série déjà connue.

Les trouvailles ont consisté surtout en échantillons de la céramique monochrome indigène et en tessons de vases mycéniens.

Le mur de la première et de la seconde période d'Hissarlik II a été retrouvé à l'*est*.

Un troisième théâtre romain a été reconnu au sud.

Les fouilles sont provisoirement terminées. M. Dörpfeld se propose de faire le récit détaillé et définitif des diverses campagnes d'exploration. Souhaitons que ce provisoire ne s'éternise pas et que le livre promis ne tarde pas trop à paraître [1].

---

[1] M. Nicolaïdès, en dépit des fouilles récentes exécutées à Hissarlik et qui sont venues si puissamment corroborer les déductions tirées de l'exploration antérieure, n'a pu se résoudre à abandonner sa théorie favorite qui place Ilion sur les hauteurs du Bali-dagh; l'*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1894, col. 69 ss., en témoigne; il revient à la charge dans un second article de la même revue (1894, col. 237-241), fort cette fois de l'adhésion à ses idées de M. Autenrieth, l'auteur bien connu d'un lexique homérique dont les premières éditions n'étaient pas dépourvues de valeur.

Un court travail de M. Ed. Schneider, auquel l'*Indépendance belge* (22 mars 1896) et la *Société royale belge de géographie* (1896, p. 171-176, avec carte) ont accordé une hospitalité par trop écossaise, tend aux mêmes conclusions : Ilion se trouvait sur le Bali-dagh; il y a eu un golfe d'Ilion, aujourd'hui comblé par les apports du fleuve, et où se jetait le Simoeis = Mendéré, grossi du Scamandre = Bounarbachitchaï, golfe s'ouvrant au sud du promontoire de Sigeion, que l'auteur déplace; la Ténédos d'Homère et de Strabon fait actuellement partie du continent (!) et est représentée par les collines de Bésika, de Néohor et d'Yénicheir. M. Schneider ne paraît pas se douter que des fouilles ont été faites à Hissarlik postérieurement à 1882.

Digitized by Google

Je ne sais s'il est bien nécessaire aujourd'hui de parler encore de la théorie du commandant Ern. Bötticher, qui voulait voir dans la butte d'Hissarlik une nécropole à incinération[1]. Il en trouvait la preuve dans ces jarres (*πίθοι*) qui ont souvent plus de deux mètres de haut et que les fouilles ont mises au jour en grand nombre, plantées perpendiculairement dans le sol. D'après lui, on fixait ces jarres sur un lit d'argile, on les entourait de bois et de matières inflammables, on déposait le mort debout dans le récipient, on allumait le bûcher et le cadavre était réduit en cendres. L'emploi de ce procédé se perpétuant, il serait résulté à la longue, de l'entassement des sépultures et du matériel crématoire, une sorte de colline formée de couches successives.

Mettons en parallèle certaines thèses de Bötticher et l'opinion des archéologues :

Opinion courante.	Bötticher.
Hissarlik est une forteresse;	C'est une butte formée par l'entassement des sépultures;
palais et maisons d'habitation (Hissarlik II);	bâtiments crématoires;
les vases sur lesquels est sommairement figurée une face humaine ne sont pas nécessairement des urnes funéraires;	ils rappellent les canopes égyptiens, dont ils sont une grossière copie; on y gardait les ossements des morts;
les cendres et les charbons proviennent de l'incendie d'Hissarlik II;	ils proviennent des bûchers funèbres;
remparts de défense;	murs de soutènement de la butte;
portes de la *ville;*	simples passages et corridors pour atteindre à l'esplanade;
Hissarlik est Troie;	Troie était dans la plaine, sur les deux rives du Scamandre, avec une acropole entre la vallée du Dumbreksou et le cap Rhoiteion.

Nous avons implicitement répondu plus haut à certains des arguments qu'il invoque; pour les autres, il suffit d'énoncer la thèse qu'ils veulent prouver. Je retiens pourtant cette étymologie du nom des Troyens : " *Troas,* c'est-à-dire *trois os, trois roches, trois familles :* les Dardaniens, les Phrygiens et les Lyciens ". (!?)

[1] Bötticher a depuis 1883 exposé cette théorie dans un grand nombre d'articles de journaux et de pamphlets; nous ne citerons de lui que *Hissarlik, wie es ist.* Berlin, 1890, Trautwein, et *la Troie de Schliemann,* Louvain, 1889 (série d'articles insérés dans le *Muséon* en 1888 et 1889). Voy. G. Perrot, p. 248-258; Schliemann-Dörpfeld, *Bericht,* 1891. Etc.

Digitized by Google

La dernière thèse est infirmée par la constatation qu'il n'y a pas de trace de ville dans l'endroit supposé et qu'au surplus le site ne répond pas aux données de l'Iliade. Les autres thèses se réfutent tout aussi aisément : dans la seconde période, la colline n'était pas seulement entourée d'un mur de soutènement, mais celui-ci supportait des murs *verticaux,* qui servaient à la défense; — l'existence de *tours* a été formellement démontrée [1]; ces tours ne sont pas de simples contreforts; — la *porte de secours F K* de la 1e période d'Hissarlik II, laquelle, comme l'ont montré les fouilles de 1893, communiquait par un passage avec la grand' porte *F L* [2], n'aurait pas eu de raison d'être dans une nécropole; — la disposition de la la porte *F O*, avec son vestibule intérieur, est évidemment calculée en vue de la défense; — le plan des bâtiments érigés dans la seconde période d'Hissarlik II montre une grande ressemblance avec celui des palais de Tirynthe et de Mycènes [3]; — les grandes jarres ne contenaient pas de restes humains, mais des vivres, du blé, des pois, des graines oléagineuses, le tout plus ou moins consumé; d'autres jarres pareilles ont dû contenir des liquides : elles ont été trouvées vides et couvertes [4]; — les objets d'or découverts n'avaient pas été déposés

---

[1] Notées par *da, db,* (*dc*), pour la 1e période d'Hissarlik II; par *ca, cb, cd.* pour la 2e période, et par *ba, bc, bd,* pour la 3e période de la même couche.

[2] Dörpfeld, *Troja 1893*, p. 62.

[3] Cet argument, produit avant les fouilles de 1893, n'a pas perdu toute valeur : le bâtiment *II A* fut et demeurera un *mégaron;* il est vrai que Bötticher opposa que si Tirynthe ressemblait à Troie, c'est que Tirynthe était aussi une *Feuernekropole* (!)

[4] Ces jarres jouaient donc le rôle de silos. Hissarlik II a fourni trois squelettes, un de femme et deux d'hommes, couchés parmi les décombres, et non enfermés dans une jarre. Quelques vases grossiers de facture et de faible dimension, et contenant des cendres humaines, ont été découverts, qui doivent appartenir aux couches supérieures. Les nombreux tombeaux retrouvés au sud d'Ilion en 1893 et que les paysans avaient violés, ainsi que d'autres découverts au nord-est de la place, appartiennent au plus tôt à la période hellénistique. Un vase contenant les cendres d'une femme, ainsi qu'on le supposa d'après les fusaïoles qui s'y trouvaient aussi, et une seconde urne renfermant les restes de deux fœtus assez développés, ont été trouvés en 1893 contre le mur d'enceinte. Ces deux urnes appartiennent à la céramique de la sixième couche. Cf. A. Brückner, dans Dörpfeld, *Troja 1893*, p. 121-125.

Digitized by Google

dans des tombeaux comme à Mycènes, en guise de parure pour les morts, mais le " grand trésor „, par exemple, se trouvait à l'origine dans un coffre, et les parures féminines étaient déposées, à l'intérieur de ce coffre, dans un vase d'argent. Toutes ces circonstances plaident hautement contre l'hypothèse de l'officier allemand, mais avec une fermeté digne d'une cause meilleure, il a résisté à toutes les tentatives de persuasion : ni les raisons opposées à ses vues, ni l'étude *de visu* des ruines, ni les conférences contradictoires qui se tinrent à Hissarlik même n'ont pu vaincre son parti-pris [1]. A quoi bon dès lors encore insister? Hissarlik ne fut pas une nécropole, loin de là, puisque la vie y fut intense pendant trente siècles et plus peut-être, et Schliemann n'a pas été qu'un violateur de sépultures; c'est toute une ville qu'il nous a rendue, et la plus illustre peut-être de toutes les cités antiques, puisqu'elle eut la gloire unique d'être chantée par Homère. Qu'une autre constatation nous soit permise : de cette enquête qui depuis tant d'années s'acharne à scruter Homère, à le prendre en flagrant délit d'inexactitude ou de folle fantaisie, l'aède sort triomphant. Qui donc a dit qu'Homère sommeillait?

ÉMILE BOISACQ.

---

[1] A peine le *Deutscher Reichsanzeiger* (1894, n° 222) eut-il publié un *Bericht über die Ausgrabungen in Troja 1894*, que M. Bötticher lança une brochure dont le titre dit assez les tendances : *Troja im Jahre 1894. Enthüllungen gegenüber d.* Phantasie-*Stück im d. Reichsanz. n° 222.* Schwerin, 1894. — Il a du reste trouvé un partisan passionné en M. Schils (*Muséon*, Louvain, 1895, pp. 162-170 et 222-232).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

G. Lanson. **Choix de Lettres du XVIIe siècle,** 4e éd. 1895. — **Choix de Lettres du XVIIIe siècle,** 2e éd. 1892. Hachette, vol. in-16 cart., fr. 2-50 chacun.

M. Lanson, maître de conférences à l'École Normale supérieure de Paris, s'est fait un nom honorable dans le monde professoral par de substantiels *Conseils sur l'art d'écrire* et par une excellente *Histoire de la Littérature française.* Moins connus peut-être, ses deux recueils de lettres sont tout aussi indispensables, tant au professeur soucieux de rendre son enseignement solide et complet, qu'au lettré curieux de pénétrer dans l'intime connaissance des deux derniers siècles. Je sais peu de lectures plus attachantes et d'un profit plus réel que celle de ces confidences d'esprits hors pair ou même médiocres, de ces histoires d'âmes qui constituent, comme dit très bien M. L., les incontestables, les seuls documents humains. Mais il serait trop facile de montrer l'intérêt de cette partie de la littérature; ce serait d'ailleurs dépasser le cadre de ce compte rendu où je veux me tenir sur le terrain exclusivement pédagogique.

Le programme de nos athénées prescrit en 4e l'étude de la Fable et celle de la Lettre. Pour la première, le professeur dispose d'un livre inépuisable, La Fontaine, et d'une collection de fables plus modernes dans la *Chrestomathie* de Van Hollebecke [1]. Pour la seconde, il a bien moins de facilité, les élèves ne pouvant avoir sous les yeux que les lettres peu nombreuses

[1] Cette Chrestomathie qui, je pense, est le plus généralement employée depuis la 7e jusqu'en 4e, pourrait contenir plus de fables de Florian et d'autres auteurs secondaires (Houdar de la Motte par exemple, qui n'est même pas cité), si La Fontaine, au lieu d'y figurer pour près de la moitié, en était éliminé. On inscrirait au programme de 6e l'édition de La Fontaine que les élèves doivent avoir maintenant en 5e; bien entendu, l'on n'étudierait en 6e que les fables les plus faciles.

Digitized by Google

contenues dans cette Chrestomathie [1]. Quelle étude sérieuse peut-on faire dans des conditions aussi désavantageuses? Les quelques anecdotes tirées des lettres de Mme de Sévigné donneront-elles à l'élève une idée exacte de cette vaste correspondance qui relate toute une vie de femme? La part faite à Voltaire est encore plus exiguë, deux courts billets de recommandation, — à côté de trois Lettres Persanes qui, étant fictives, sont en dehors de la littérature épistolaire. L'ordre chronologique n'est pas même observé : Racine est placé après Voltaire et Jean-Jacques. Il faut bien l'avouer : l'étude de la Lettre est forcément sacrifiée, et l'élève, au lieu d'y récolter des idées larges et nettes de cette partie si vivante de la littérature, ne peut en emporter que de vagues notions, tôt oubliées [2].

Pour remédier à cet état de choses, le professeur en est réduit à dicter — ce qui est toujours fastidieux et ce qui entraîne une perte considérable de temps, — ou bien il fait faire aux élèves des résumés et des conférences dont la matière est tirée d'ouvrages qu'il leur prête de sa bibliothèque ou de celle de la classe. Néanmoins on reconnaîtra qu'il y a là, dans notre enseignement, une lacune éminemment regrettable. La besogne serait singulièrement facilitée et rendue plus fructueuse, si tous les élèves avaient en mains un excellent manuel, comme les deux recueils de M. Lanson. En attendant, ces ouvrages peuvent rendre de précieux services aux professeurs de 4e et de 3e.

Tout ce que l'on peut dire d'intéressant sur la Lettre est contenu dans l'Introduction du premier volume (XXXIV p.), qui comprend trois chapitres. Dans le 1er chap. intitulé : " Les Règles du style épistolaire, „ l'auteur commence par jeter par dessus bord les anciennes subdivisions en lettres d'amitié, de consolation, de sollicitation, etc.; ces divisions

---

[1] En tout 23 pages, dont 7 pour Mme de Sévigné. Il y a bien aussi les *Lettres choisies de Mme de S.*, éditées par M. Molitor; il serait vivement désirable que ce livre, qui est approuvé par le gouvernement, fût porté au programme de la 4e. Signalons enfin le fasc. 39 *Sevigniana* de la petite *Bibliothèque populaire.*

[2] En 3e, la situation est un peu meilleure, grâce à la *Littérature* de M. Piters, qui contient une bonne quinzaine de lettres.

Digitized by Google

n'ont pas plus de raison d'être que les réglementations surannées qui prescrivent dans telle lettre l'émotion sincère, dans telle autre la modestie, la simplicité, la dignité... toutes règles de bienséance ou de morale qu'il faut suivre toujours et non seulement dans sa correspondance. Au fond, il n'y a pas d'*art épistolaire* ni de *genre épistolaire :* " Autant vaudrait dire le *genre oral* pour y faire rentrer toutes les communications de pensées, qui se font de vive voix, en dehors du genre oratoire. „ La seule chose à recommander ici, la meilleure condition de réussite, c'est d'être *soi* au naturel et de ne pas manquer d'un certain désir de plaire, de cette sorte de coquetterie qui fait le principal charme des lettres de femmes et de celles des Cicéron, des Fénelon, des Voltaire. — Le chap. II contient une brève " Histoire de la Littérature épistolaire „ : en Égypte, en Grèce, dans la Rome républicaine et impériale, au moyen-âge, où cette littérature végète dans l'Église et les Universités, pour renaître brillamment au XVe siècle en Italie avec la vie de société. En France, c'est surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle qu'elle jette un éclat incomparable. " La pensée de la France habite les salons... Tout le monde, après le plaisir de causer, n'en connaît pas de plus grand que celui d'écrire [1]. „ A propos de notre siècle, M. L. examine les conditions nouvelles faites à la correspondance épistolaire par les chemins de fer et le télégraphe, et réfute l'opinion si répandue qui veut que cette facilité même des communications, jointe au journalisme qui déflore toutes les nouvelles, ait tué la *lettre.* — Enfin le chap. III traite de " l'Importance „ de cette littérature, de laquelle il faut écarter toutes les compositions fictives où la lettre n'est qu'un cadre commode pour exposer sous une forme intéressante des questions d'histoire, d'érudition, de polémique [2]. Quel profit solide dans ces feuilles volantes! On doit les lire d'abord pour la beauté du tour, pour faire étude de style. Elles ont une valeur historique inappré-

---

[1] Introd. p. XVIII. Voyez aussi ce que dit Mlle de Montpensier, p. 286 : " ... la conversation qui à votre goût et au mien, est le plus grand plaisir de la vie, et presque le seul à mon gré. „

[2] M. L. s'en est tenu rigoureusement à ce principe, sauf pour une exception qu'il n'explique pas : il reçoit la lettre de Voiture à M*** sur la politique de Richelieu, lettre qui n'a que la forme épistolaire (p. 70).

Digitized by Google

ciable : elles font revivre les milieux détruits; toutes les passions et toutes les formes du génie des siècles abolis se retrouvent dans leurs *correspondances,* avec ce que M. L. appelle si justement " l'immense ondulation et le remous confus de la vie. „ De plus, elles fournissent des idées : leur fond est toujours solide, leur lecture toujours suggestive. Enfin elles offrent un grand intérêt psychologique, elles font connaître l'homme, plus réellement même que les romans et les comédies.

Telle est, en synthèse, cette remarquable étude qui ouvre le premier volume. Les idées dont j'ai fait le sec résumé, y sont développées avec cette richesse d'aperçus neufs et de fines considérations qui font le mérite des ouvrages de M. Lanson.

Le défilé des épistoliers cités commence par Malherbe, pour se clore sur Camille Desmoulins. Entre ces deux noms, se presse une longue théorie d'écrivains d'élite, les uns déjà illustres, les autres à peine connus que la découverte de leurs correspondances a dotés de nos jours d'une réputation inattendue. M. L. leur donne à tous la place qui leur est due : ce n'est pas le moindre mérite de ces recueils d'avoir été conçus dans un esprit aussi large et de nous présenter non seulement les grands écrivains [1], mais aussi les diplomates, les hommes d'Église et les bourgeois, coudoyant les membres les plus distingués de la société polie. Il en résulte la plus grande variété d'aspects, les contrastes les plus frappants et les plus suggestifs. Ainsi Patru décrit la réception faite à la reine Christine au sein de l'Académie; Méré nous apprend les talents variés que l'on demandait aux précepteurs de ce temps-là; Mme Périer raconte la première sortie des carrosses à cinq sols, invention de Pascal et origine de nos omnibus; Mlle de Scudéry nous fait une relation de voyage en coche (I, 276),

[1] Comme l'a fait presque exclusivement M. P. Jacquinet dans ses *Lettres choisies du XVIIe siècle* (Belin 1892). Cet ouvrage, pour être fait sur un autre plan, n'en est pas moins excellent et pourra maintes fois compléter très utilement le premier vol. de M. L. Je me demande pourtant ce qui a déterminé M. J. à ne pas admettre La Fontaine parmi la vingtaine d'épistoliers qu'il cite, alors qu'il se montre si généreux pour Mlle de Scudéry et Mme des Ursins. — M. L. pourrait ajouter à sa liste Henri IV et la princesse des Ursins, cités par M. Jacquinet.

Digitized by Google

qui avec celle de La Fontaine (326) donne une idée des péripéties amusantes d'un voyage de cette espèce; Guy Patin se moque des prétentions des chirurgiens qui, de la corporation des barbiers, voulaient passer dans celle des médecins, etc. On le voit, ce n'est pas ces écrivains de second plan qui ont fourni les lettres les moins intéressantes au point de vue des mœurs.

Des notices détaillées analysent l'esprit et le talent de chaque auteur, le replacent dans son milieu et nous décrivent l'homme tel que le montre sa correspondance. Ces notices, très littéraires, le disputent en intérêt aux lettres citées : elles sont comme une histoire de la société et de la littérature française des deux derniers siècles. Enfin des notes historiques et grammaticales éclairent le texte; on ne peut que regretter une trop grande discrétion dans les remarques sur la langue, du moins au point de vue de nos élèves [1].

J'ai peu d'observations à faire sur la part assignée à chaque écrivain. Richelieu me paraît assez mal partagé [2]. — Racine et Brossette sont les deux principaux correspondants de Boileau : or M. L. ne donne que trois lettres de Boileau, dont une seule à Racine; c'est bien peu; il en faudrait aussi une ou deux de Racine à Boileau et de Boileau à Brossette. — La longue lettre de Mme de Maure (I, 259) sur de futiles querelles d'étiquette est bien ennuyeuse et pourrait disparaître sans inconvénient; en revanche, je voudrais voir citer un fragment de la lettre de Saint-Evremont sur Mazarin, " chef-d'œuvre de méchanceté satirique. „ — La vaste correspondance de Mme de Sévigné n'a fourni au 1er vol. qu'un contingent relativement minime : M. L. s'est dit avec raison que, les élèves connaissant par ailleurs ses lettres les plus fameuses, il fallait donner d'elle *non tam meliora quam nova.* — Voltaire fournit plus du septième du second volume, qui dans son ensemble montre d'éclatante façon la domination sans égale de cet esprit sur tout son siècle : il est peu d'auteurs cités qui ne parlent de lui

---

[1] M. L. pourrait gagner de la place en fondant en une seule plusieurs notes qui se répètent pour la plus grande partie, ex. I 40, 68 et 277; 503, n. 5 et 525, n. 3; II 234 et 374, etc.

[2] Trois courts billets. M. Jacquinet cite de Richelieu une dizaine de lettres, dont trois pleines d'intérêt, à Malherbe, au roi et à Molé.

Digitized by Google

ou qui ne soient ses correspondants. Suivant le conseil de Nisard, M. L. a préféré parmi les lettres de Voltaire, celles dont le sujet est littéraire et qui renferment des jugements et des conseils d'un goût exquis [1].

Voici enfin de menues remarques qui me paraissent propres à améliorer une prochaine édition.

A mon avis, il serait bon de donner plus souvent que ne l'a fait M. L., la réponse aux lettres citées; outre l'intérêt qui ressort de ce réel dialogue, l'élève apprendrait comment on répond d'une façon fine et précise aux compliments, aux doléances, aux questions soulevées dans une discussion sans pédantisme [2]. — Quand on ne donne qu'un fragment de lettre, il suffirait de mettre quelques points avant et après l'extrait pour avertir le lecteur; de même pour les lacunes [3]. — En citant les lettres d'un même auteur, il faudrait autant que possible observer l'ordre chronologique, sauf bien entendu lorsque l'on désire grouper des lettres qui se rapportent à un même sujet [4]. — T. I, 133, n. 3 *faire état de.* M. L. explique encore cette expression à deux reprises et différemment (176 et 374). Mieux vaudrait faire ici une note unique, conçue en ces termes : Cette expr. a deux sens : 1° faire cas de, estimer (p. 176); 2° estimer qu'il faut faire; entreprendre, se proposer de (133 et 374). — 178, n. 3 est en contradiction avec 89, n. 1; il faut évidemment lire *omettait* au lieu de *mettait.* — 189, n. 2, l'expl. de *imposer* est erronée; il faut ici prendre le sens vieilli de *attribuer faussement.* — 291, Condé est mort en

---

[1] Nisard, *Histoire de la Littérature française,* IV, p. 408. C'est aussi le principe qui a guidé M. Aubertin dans son édition des *Lettres choisies de Voltaire* (Belin 1890).

[2] Il n'y a que trois réponses dans le 1er volume (127, 453; 465, 462; 247, 251), et sept dans le second (66, 115; 151, 379; 153, 381; 132, 278; 399, 393; 493, 505; 495, 506).

[3] Par exemple I, 359, la lettre de Bussy du 14 juin 1678 que M. Jacquinet date du 20 et donne en entier; — II, 160, on croirait que la lettre de Voltaire à l'abbé d'Olivet est complète; or M. L. supprime à la fin six pages que donne Aubertin, p. 379; — II, 146, M. L. passe près de deux pages sans aucune indication (cf. Aubertin, p. 309), et presque partout d'ailleurs.

[4] Mme de S. l. 10 et 11; Balzac l. 2 et 3; Guy Patin l. 3; II, 328 et 329; Diderot, p. 245, dont toutes les lettres sont entremêlées sans souci des dates.

Digitized by Google

1686, et non 87. — 292, *des chasses au courre.* La note se borne à expliquer étymologiquement *courre*, ce qui n'est pas nécessaire; ce qui est remarquable ici, c'est l'emploi de l'article dans cette expression. Hatzfeld-Darm. n'en cite aucun exemple, non plus que Littré. — 303, lettre 6, il conviendrait de dire que c'est la seule lettre intime de Louis XIV. — 629, Guy Patin. Un *repos* de corps, l. *repas.*

T. II, 73. D'après M. L., on n'a pas de lettre de Voltaire antérieure à 1713; cependant M. Aubertin dit que nous possédons cinq lettres écrites par V. lorsqu'il était élève de philosophie au collège Louis-le-Grand. Il en cite trois très intéressantes. — 82, n. 2. Réaumur est né en 1683 et non 87. — 135 bas : ... " la tragédie du *Cid* ne causa *que* les troubles de la Fronde, „ l. *pas.* — 161, il faudrait mettre l'élève en garde contre l'étym. fantaisiste de *erremens* que Voltaire tire gravement de *arrhes.* — 163, il conviendrait de supprimer le passage : " Un charlatan ... comme si c'était Dieu qui fût mort. „ — 219, n. 5, Gaufferont. l. Gauffecourt. — 222 bas : des vainqueurs, l. du vainqueur. — 264, l. 10, auteur, l. acteur. — 283, la n. 1 n'expl. pas ce qu'étaient les cercles de Genève, ce qui serait pourtant nécessaire pour comprendre leur rôle dans l'éducation publique. — 400 l. 2 : " Rousseau est un des auteurs qui *a* eu le plus d'esprit, „ et 639, n. 2 : " un des plus grands écrivains qui *fut* jamais, „ il faudrait renvoyer à 181, n. 2. — 451, n. 2 : " *sur* le même titre il y avait un écrit de Voltaire. „ — 467, milieu : " passons plus *entre,* „ l. *outre.* — 469 bas : il faudrait expl. le mot *minatrice* et faire rem. le solécisme : " si elle changeait, et que l'injustice ... et le vice *prenaient* le dessus sur la vertu. „

Je termine en souhaitant que M. L., pour achever cette collection de classiques épistolaires, nous donne un choix de lettres contemporaines, destinées à prouver que " notre siècle continue dignement la tradition de ses aînés. „ Un tel recueil, qui à ma connaissance, n'existe encore nulle part, serait le bienvenu et, conçu dans le même esprit, aurait certes le même succès que ses devanciers.

J. Haust.

Digitized by Google

Philonis Alexandrini opera quae supersunt *ediderunt* LEOPOLDUS COHN *et* PAULUS WENDLAND. *Vol. I continens : De opificio mundi, Legum allegoriarum lib. I-III, De Cherubim, De Sacrificiis Abelis et Caini, Quod deterius potiori insidiari soleat, ed. L. Cohn.* Berlin, G. Reimer, 1896, p. CXIII et 298.

Si, malgré l'abus qu'on a fait de cette formule, on ose encore dire d'un livre qu'il comble une lacune de la science, assurément cette expression ne sera nulle part mieux employée qu'à propos de l'ouvrage, longtemps attendu, dont nous annonçons ici le premier volume. Les misérables réimpressions dans lesquelles on lisait, ou plutôt on ne lisait pas, les œuvres de Philon, reproduisaient aveuglément, à part quelques appendices, la vieille édition de Mangey, qui, parue en 1742, était sans doute remarquable pour son époque, mais n'avait pas été faite avec ce soin minutieux que l'on exige aujourd'hui des travaux de philologie. Deux hellénistes, dont l'un est doublé d'un exégète et l'autre d'un philosophe, se sont réunis il y a quelque dix ans pour publier avec toute la perfection désirable la série des commentaires et des dissertations que nous a laissés le célèbre écrivain alexandrin, et en 1889 M. Cohn donnait comme " *specimen novae editionis operum Philonis* ", un texte épuré du traité sur la Création du Monde[1]. Depuis lors, les deux collaborateurs ont parcouru l'Europe fouillant non sans succès les bibliothèques à la recherche de manuscrits ignorés de leurs devanciers, ou mal dépouillés par eux[2]; ils ont exploré avec non moins de bonheur, la littérature chrétienne pour y découvrir des imitations ou des reproductions de leur auteur[3]. M. Wendland s'est enfin spécialement

---

[1] *Philonis Alexandrini libellus de opificio mundi*, ed. L. Cohn, Berlin, 1889.

[2] M. Wendland notamment a découvert en Italie une série de fragments inédits, dont l'un très étendu; cf. *Neu-Entdeckte Fragmente Philo's*, Berlin, 1891.

[3] Dans ses *Fragments*, M. Wendland a prouvé notamment que Procope de Gaza avait pillé les *Quaestiones in Genesum* et *in Exodum*, qui ne sont conservées qu'en latin. — Tout récemment (*Hermes*, XXXI, p. 44, sqq.) il a montré que beaucoup plus tôt Clément d'Alexandrie avait connu une série d'autres écrits, et s'est servi de ce fait pour retrouver la succession de

Digitized by Google

attaché à déterminer à quelles sources avait puisé, ou du moins de quelle littérature s'était inspiré ce juif tout pénétré de culture hellénique [1].

Le volume que nous avons sous les yeux, permet déjà d'apprécier les résultats de ces efforts persévérants. Une introduction développée nous donne des détails précis sur les éditions et les manuscrits de Philon, lesquels, comme l'a démontré M. Cohn, remontent tous à un archétype copié sur parchemin entre 376 et 379 apr. J. C. à Césarée de Palestine. On peut contrôler cette tradition, pour certains traités, à l'aide d'un papyrus antérieur au VIe siècle, découvert récemment [2], et de deux versions fort anciennes, l'une latine, l'autre arménienne [3]. Il suffit de comparer quelques pages du texte nouveau à la vulgate pour se convaincre que des corrections innombrables ont pour ainsi dire changé l'aspect de celle-ci. Un apparat critique qui ne pèche ni par excès ni par défaut, permet de se rendre compte de la certitude plus ou moins grande des leçons adoptées, ou de la nécessité de recourir, comme les auteurs l'ont fait souvent, à des restitutions conjecturales. Une seconde série d'annotations mentionne les florilèges imprimés et manuscrits où Philon est cité, et reproduit tout au long des passages d'auteurs chrétiens où il est copié ou traduit. Enfin une collection chronologique des *Testimonia de Philone eiusque scriptis*, placée en tête du volume, si elle ne

---

ceux-ci. — M. Cohn traite dans sa préface, p. LX sqq. *De Excerptis ab antiquis scriptoribus servatis* (Clément, Eusèbe, St Ambroise, Jean Dumascène, etc.)

[1] P. Wendland, *Philo's Schrift über die Vorsehung, ein Beitrag zur Geschichte der nacharistotelischen Philosophie*, Berlin, 1892, et *Philo und die Kynisch-stoische Diatribe* (*Beiträge zur Geschichte der Griechischen Philosophie und Religion*, Berlin, 1895). L'auteur montre notamment que Philon intercale souvent dans ses œuvres des lieux communs de la philosophie populaire de son temps. — Citons encore dans le même ordre d'idées, la publication récente de M. Wendland sur le traité *De vita contemplativa* (*Die Therapeuten und die Philonische Schrift vom beschaulichen Leben*, Leipsig, 1896). Il y reprend en détail la question de l'authenticité de cet opuscule et démontre celle-ci, à mon avis, d'une façon irréfutable (cf. *supra*, p. 16).

[2] Publié en 1893, par le P. Scheil, dans les *Mémoires de l'École du Caire*.

[3] Publiée partiellement par Aucher, en 1822 et 1826, complètement par Conybeare à Venise, en 1882; cf. aussi *supra*, p. 17.

Digitized by Google

fournit guère de renseignements authentiques sur sa personne, est du moins une solide contribution à l'histoire de ses écrits. Elle achève de prouver quel soin et quelle conscience ont été apportés par MM. Cohn et Wendland à cette œuvre considérable, qui restera sans doute, plus longtemps encore que celle de Mangey, la base de tout travail sur le grand exégète du premier siècle. Nous souhaitons sincèrement qu'elle attire de nombreux lecteurs à un écrivain trop négligé, qui n'est pas seulement important au point de vue philologique, comme le représentant le plus éminent de la grécité alexandrine, mais aussi pour la connaissance de la philosophie stoïcienne et cynique, qui lui ont fourni une partie de ses idées avec la forme même dont il les revêt, et enfin pour l'histoire du christianisme, dont il a, dès l'antiquité, été regardé comme un précurseur.

La correction et l'élégance de ce livre sont dignes de l'éditeur qui y a inscrit son nom. F. C.

Ch. V. Langlois. **Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques.** Paris, Hachette, 1896, in-8°.

Ce livre destiné aux étudiants rendra aussi les plus grands services aux érudits. Il est clair, sobre et méthodique, d'un format maniable et d'un aspect engageant. C'est, à notre connaissance, le premier traité de bibliographie qui n'ait pas été spécialement écrit pour les bibliothécaires. M. Langlois a cru avec raison que la bibliographie étant la plus généralement utile des sciences auxiliaires de l'histoire, un manuel qui lui serait consacré ne rencontrerait pas un moins bon accueil que les manuels d'épigraphie, de chronologie, de paléographie et de diplomatique, qui se trouvent depuis longtemps dans les mains des travailleurs. Son livre épargnera bien des peines et des tâtonnements inutiles. Il ne constitue pas seulement une œuvre très originale, il est encore un instrument d'une précision parfaite et désormais indispensable à tout historien.

Digitized by Google

L'ouvrage complet comprendra deux fascicules. Le premier, le seul qui ait paru jusqu'ici, renferme la nomenclature et la description critique des " instruments bibliographiques „. Tout cela tient en 190 pages in-8°. C'est dire que M. Langlois n'a pas voulu tout citer. " Rien n'aurait été plus facile que de faire de cette première partie du *Manuel* un très gros livre : il aurait suffi de multiplier les exemples et de signaler des répertoires anciens, dont la valeur est aujourd'hui périmée. Mais, loin de viser à donner à cet ouvrage des dimensions considérables, je me suis imposé au contraire la règle d'être aussi concis que possible et de m'en tenir au strict nécessaire „.

M. Langlois a divisé son travail en deux parties. La première, intitulée " Éléments de bibliographie générale „, forme une sorte d'introduction servant à orienter le lecteur au milieu des répertoires dont la connaissance est indispensable à tout travailleur. La seconde, beaucoup plus longue et plus détaillée, est uniquement consacrée à la bibliographie historique. A notre avis, le caractère le plus original du livre de M. Langlois réside dans la classification très habile qu'il établit entre les divers genres de répertoires. L'auteur a réussi à agencer, suivant un plan très heureusement conçu, et à rattacher les uns aux autres par des rapports organiques, des centaines d'ouvrages qui semblent ne former, à première vue, qu'une masse confuse et disparate. Son manuel, en dépit de la sécheresse inhérente au sujet, se lit avec cet intérêt qu'inspirent toujours la logique et la méthode. M. Langlois le compare lui-même à une grammaire, et cette comparaison est parfaitement justifiée. Ajoutons que c'est la première grammaire de la bibliographie : nous n'en avions jusqu'aujourd'hui que des dictionnaires.

H. Pirenne.

Digitized by Google

A. Lefranc. — **Les dernières poésies de Marguerite de Navarre.** Paris, Colin, 1896, in-8°.

La Société d'histoire littéraire de la France, dont nos lecteurs connaissent certainement l'excellente *Revue,* vient d'entreprendre une série de publications qu'inaugure le beau volume de M. Lefranc. On ne pouvait souhaiter un meilleur début. La découverte des dernières poésies de Marguerite de Navarre est certainement une des plus heureuses trouvailles dont les lettres françaises aient eu à se réjouir en ce siècle, et personne n'était mieux désigné pour les présenter au public que l'auteur de la *Jeunesse de Calvin* et de l'*Histoire du Collège de France.*

Le manuscrit qui contient les poèmes publiés par M. Lefranc fait partie du fonds Bouhier à la bibliothèque nationale de Paris. Il figure au catalogue des manuscrits français sous son véritable titre : *Les dernières œuvres de la reine de Navarre, lesquelles n'ont encore esté imprimées,* et l'on ne s'explique guère qu'en ce temps de chasse à l'inédit, une mention aussi explicite n'ait pas attiré depuis longtemps l'attention des chercheurs. Marguerite a trouvé pourtant dans les dernières années plus d'un historien, mais chacun d'eux, considérant sans doute comme erroné le titre du manuscrit de Paris, ne s'est pas donné la peine d'ouvrir le précieux volume. M. Lefranc a été moins pressé de conclure et son heureuse chance peut servir de leçon de prudence aux érudits.

Les œuvres inédites de Marguerite consistent en deux pastorales, sept épitres [1], deux grands poèmes, le *Navire* et les *Prisons,* plus un certain nombre de dialogues, de poésies lyriques et légères et de chansons spirituelles, au total 12000 vers environ. Ces différentes pièces appartiennent aux quatre ou cinq dernières années de la vie de la reine de Navarre.

L'introduction de M. Lefranc, écrite avec autant de science et de finesse que de chaleureuse sympathie nous montre « par

[1] Le manuscrit renferme en tout dix épitres, mais trois d'entre elles sont de Jeanne d'Albret. Ces dernières étaient d'ailleurs également inédites. M. Lefranc les a publiées avec les poésies de Marguerite.

Digitized by Google

quels chagrins et par quelles désillusions a été marquée la fin de cette existence dont l'aurore avait été si brillante et si douce. » Marguerite, qui avait toujours rêvé un idéal de tolérance et de paix, voyait la persécution religieuse s'affirmer en France; elle perdait dans François I un frère tendrement aimé, sa fille était mariée sans son consentement au duc de Vendôme, et enfin la conduite légère et les intrigues politiques de son mari achevaient de produire entre elle et lui une mésintelligence dont les débuts remontaient à une date déjà ancienne. Sous le coup de tant d'infortunes, elle chercha sa consolation dans la contemplation des choses divines et dans le culte des lettres. C'est au monastère de Tusson où, malade de corps et d'esprit, elle passa quatre mois après la mort de son frère, puis plus tard aux châteaux de Nérac et de Pau, qu'elle composa ces dernières poésies qui sont, en quelque sorte, son testament littéraire. On y trouve tout entière cette nature exquise, cette intelligence si ouverte et si curieuse, cette âme aimante qu'assombrit désormais une mélancolie infinie. Dégagée des choses terrestres, Marguerite se plonge dans l'amour divin et y trouve la force de vivre. Le poème des *Prisons,* le plus caractéristique et le plus beau de ceux que M. Lefranc a publiés, est une sorte de confession. La reine de Navarre y décrit successivement les diverses prisons morales par où elle a passé : l'amour d'abord, puis l'ambition et enfin la science. C'est sur cette dernière qu'elle insiste le plus longtemps et sur le point d'y renoncer pour s'abîmer dans " celluy qui est le vray Tout, „ elle jette un dernier regard sur le trésor de connaissances amassé par elle avec tant de passion et se remémore les jouissances qu'elle lui a dues :

> Car tel plaisir ne sçauroit recevoir
> L'entendement que de beaucoup sçavoir.

Le mysticisme de Marguerite est bien celui d'une princesse de la Renaissance, et presque celui d'une réformée. Il est pénétré d'idées philosophiques, il a des accents platoniciens [1]

---

[1] Sur le platonisme en France au XVIe siècle, voy. un article récent de M. Lefranc dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (1896).

Digitized by Google

et presque panthéistes. Dieu y est défini en une série d'images et de comparaisons mathématiques. Pour la première fois au XVIe siècle, on trouve dans les *Prisons* la formule célèbre de sphère ou du cercle infini " dont le centre est partout, la circonférence nulle part. „ Le christianisme s'y réduit aux dogmes essentiels, il est d'inspiration toute biblique. On songe, en lisant la profession de foi de Marguerite, à cette poésie religieuse qui devait avoir en Angleterre une si admirable floraison, mais dont la veine s'est tarie en France après la reine de Navarre.

M. Lefranc constate avec raison que le poème des *Prisons* n'a pas d'équivalent dans la littérature française. Il n'en faut pas dire davantage pour montrer l'intérêt qu'en présentait donc la publication et pour marquer la place qu'il convient de lui faire désormais, en dépit de sa forme souvent défectueuse, dans toute histoire de la Renaissance.

H. P.

Digitized by Google

VARIA.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX LAURÉATS

DU CONCOURS UNIVERSITAIRE ET DU CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN, EN 1896.

Discours prononcé par M. YSERENTANT, *professeur de rhétorique française à l'Athénée royal d'Anvers.*

MESSIEURS,

Le sujet que j'ai choisi ne se prête pas aux splendeurs du style académique. Repoussant la tentation de prendre un thème propice au déroulement de phrases pompeuses, il m'a paru préférable, dans l'intérêt des jeunes générations, dont le développement intellectuel et moral nous est confié, de m'occuper d'un point de notre régime scolaire, qui, excellent en principe, me semble, dans l'application, relégué sur un plan trop secondaire : je veux parler de l'éducation oratoire de la jeunesse.

Dans son roman de *Riche et Pauvre*, Émile Souvestre met en scène un jeune homme instruit, qu'une maladresse irréparable semble retenir sur les bas degrés de l'échelle sociale, où son mérite devrait lui marquer une des premières places, tandis que son rival, le fils du riche, plein d'assurance, cachant sa vulgarité sous une apparente élégance, triomphe sans beaucoup de peine.

C'est un spectacle que le monde nous présente souvent; la réalité nous montre plus d'un Antoine Larcy, c'est-à-dire le mérite modeste, aux dehors maladroits, supplanté par l'insuffisance hardie; c'est que son éducation première a été incomplète, le laissant dépourvu, pour se présenter sur le champ de bataille de la vie, d'un grand instrument de succès.

" *Dans ce siècle où règne la parole* „,

comme dit Clesse, le talent de parler est devenu une nécessité de premier ordre.

La participation plus générale à la vie publique, la lutte des partis, les visées de l'ambition, les rapports multiples pour les devoirs ou pour les agréments de l'existence, le conflit des intérêts font de l'usage aisé et correct de la parole un indispensable élément de la science générale que l'homme doit posséder dans l'état social actuel.

" On a besoin de savoir écrire, dit Jacotot, mais le besoin de communiquer " sa pensée et ses sentiments par la parole est de tous les instants. „

En effet, dans quelle infinité de circonstances de la vie ordinaire ou publique n'est-on pas amené à devoir exprimer de vive voix son opinion? Un avis demandé, un dissentiment, une discussion, une nécessité quelconque

Digitized by Google

enfin, dans une fête, dans un banquet, provoquent une manifestation orale, et il s'agit d'être en état de développer d'abondance ses idées, dans l'heureuse union du fond, de la forme et du ton.

Il n'est pas ici question de l'éloquence, don sublime qui, produit de l'harmonieux assemblage d'une foule de talents naturels et de talents acquis, n'appartient qu'à de rares organisations privilégiées, mais du simple talent de dire *bien* ce qu'on pense, sans gêne et sans affectation, avec suite et clarté, avec quelque chaleur, s'il le faut, et dans un langage convenable.

Moins qu'on ne le croirait, cette faculté est du commun domaine. Grand est le nombre de ceux qui, même instruits, en sont privés. Loin de pouvoir dire un discours suivi, loin de pouvoir improviser quelques phrases sans solution de continuité dans une cérémonie quelque peu d'apparat, ils sont gênés d'énoncer un avis développé, au cours d'une conversation générale.

Mettez-leur la plume à la main : leur esprit est prime-sautier, l'inspiration brillante, la mémoire sûre et leurs idées couleront comme de source dans une succession naturelle. Bien mieux; parlant en eux-mêmes, dans l'intimité de leur âme, qu'ils seront éloquents... mentalement! Et ces remarquables orateurs... dans une solitaire méditation ou dans le créateur silence de leur cabinet de travail, les voilà tout-à-coup éperdus, non pas seulement devant la foule, mais même dans un cercle de personnes d'un commerce familier. N'est-ce pas Nicole qui a dit? " Mon adversaire me bat dans la chambre, " mais il n'est pas plutôt au bas de l'escalier qu'il est confondu »!

Tel est le singulier effet physiologique que George Duruy nous montre dans son héros Farjasse de *Fin de Rêve*. " Esprit vigoureux et subtil, dit-il " de lui, il était atteint d'une étrange sorte d'agoraphobie. Dès les premiers " mots, il perdait toute la souplesse de son inspiration; l'ordonnance savam- " ment combinée de son plan fléchissait; sa parole indécise devenait languis- " sante et sa plaidoirie, merveille de composition qu'il avait préparée, se " traînait misérablement et s'achevait en développements d'une pénible " incohérence. „

De même que le héros du roman, l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois* était affligé de cette néfaste infirmité morale. Il avoue que la timidité a été le fléau de toute sa vie. " Elle semblait obscurcir jusqu'à mes organes, dit-il, " lier ma langue, mettre un nuage sur mes pensées, déranger mes " expressions. „

Assez particulière à beaucoup d'hommes d'études, sédentaires travailleurs à qui leurs livres tiennent lieu de société et que le grand air et la foule déconcertent, elle est aussi la fatale pierre d'achoppement pour plusieurs esprits actifs.

Que d'hommes sages, dans certaines réunions, n'osent pas élever la voix pour faire entendre une parole sensée qui arrêterait une foule abusée que de hardis tribuns poussent aux sottises et à la violence!

Que d'hommes nourris de fortes études, qui en ont fait des spécialistes distingués, redoutent d'exposer publiquement leur pensée! Le moment venu de parler, ils se sentent la gorge serrée sous l'étreinte de la peur; ce voile dont parle Montesquieu tombe sur leur esprit et sur leur mémoire; leurs pensées hésitantes se produisent dans une suite décousue ou bien une

Digitized by Google

folle précipitation chasse les mots dans un galop saccadé. Heureux encore si on ne s'arrête pas court, interdit devant le vide de la pensée tarie et la défaillance de l'expression; car c'est là, dans ces crises d'émotion, un bizarre phénomène : les ressources de la langue échappent à ceux qui les possèdent le mieux; il semble que la partie du cerveau, dépositaire des richesses accumulées de termes heureux et justes, soit subitement fermée par un perfide maléfice d'un méchant magicien.

C'est à cette fâcheuse faiblesse de caractère que nombre de brillants écrivains ont dû de jouer un rôle singulièrement effacé pendant la période politique de leur vie.

Désiré Nisard, le savant directeur de l'École normale supérieure de France, disait de lui-même que la tribune lui était interdite, parce qu'il était dépourvu de présence d'esprit.

Eugène Sue, le fécond romancier, nommé en 1848 représentant du peuple, ne parut jamais à la tribune; forcé un jour de lire tout haut un rapport d'une demi-page, il supplia un de ses collègues de faire du bruit pendant qu'il parlerait... pour qu'on ne l'entendît pas.

Chose plus extraordinaire, il en est qui, parfaitement à leur aise dans une sphère déterminée, peuvent se trouver tout désorientés, enlevés à leur auditoire accoutumé; pleins d'une sereine confiance, dans leur centre officiel, si je puis dire, le changement de milieu les déconcerte tout-à-fait.

Francisque Sarcey raconte à ce sujet une piquante anecdote : Alfred Assolant, romancier plein de verve, avait de plus l'habitude de parler, puisqu'il avait fait des classes d'histoire. Il fut un jour convié à donner une conférence sur un voyage qu'il avait fait en Amérique. Il en avait rapporté une foule d'impressions originales, lesquelles, publiées plus tard, firent les délices des lecteurs. Tous s'attendaient à un charmant régal littéraire. Assolant s'assied sur la chaise de paille de la salle des Capucines, il ouvre la bouche et il dit trois bouts de phrase, pas un de plus, pas un de moins : " Messieurs, quand on veut partir pour l'Amérique, on prend le bateau...., il faut prendre le bateau... „ On écoutait quelque peu interloqué. Tout-à-coup, nous le vîmes, dit Sarcey, ramasser ses papiers, se lever en pied, descendre de la tribune... " Et moi, dit-il en s'enfuyant, je prends la porte! „

Nos cercles littéraires ont vu, dans leurs salles de conférences, plus d'une scène de ce genre et nous n'avons qu'à consulter nos souvenirs pour retrouver l'une ou l'autre mésaventure arrivée à des écrivains connus qui croyaient pouvoir, sans préparation préalable, aborder la tribune.

Si ce fléau de la timidité arrête, sur le théâtre de l'éloquence parlée, l'essor et le déploiement de tant de puissants esprits, dans la maturité de l'âge et du talent, dans la plénitude de la virilité physique et intellectuelle, en sûre possession de richesses littéraires et scientifiques; s'il exclut des combats et des triomphes oratoires des écrivains éminents et des publicistes de haute valeur, dont la plume exercée crée avec une opulante fécondité, comment ne désolerait-il pas l'adolescence naissante et inexpérimentée?

Aussi, quelle qu'en soit l'origine, vice de l'éducation première, influence du milieu où l'enfance a vécu, effet d'un tempérament nerveux, la timidité

Digitized by Google

est-elle le triste apanage du caractère de beaucoup de jeunes gens et c'est ce qui m'a fait quelque peu appuyer sur ce point, car cette maladie exerce sa déprimante action, longtemps, toujours, si elle n'est pas combattue vivement et de bonne heure.

Après la timidité, l'embarras de parler peut provenir de la connaissance imparfaite de la langue. La pauvreté du vocabulaire et le manque d'habitude empêchent le facile développement de la pensée; des termes vagues et impropres, des circonlocutions fatigantes et embarrassées remplacent le jet net et clair de l'idée.

Pour d'autres qui *savent* parler, leur éloquence laisse l'auditeur froid, parce qu'elle est dénuée de tout prestige oratoire ou bien elle est gâtée par quelque vice de prononciation ou par un accent de terroir, dont s'empare la joviale malice des caricaturistes du langage.

Ces diverses causes de médiocrité, le travail et la patience peuvent les réduire, les faire disparaître, les empêcher de naître, ce qui vaut mieux, si on s'y prend à temps et avec énergie.

Cette importante mission est dévolue à l'enseignement : il lui appartient de s'en charger, du moment où il reçoit l'enfant, et de ne pas discontinuer de la remplir, tant qu'il l'a sous la main.

La vie active, dans ses divers tourbillons d'attraction, prendra nos élèves : beaucoup se destinent à des carrières où l'art de bien dire est une condition d'existence et de succès; le droit en réclame et leur voix se fera entendre dans le temple de la Justice; il en est que tenteront des aspirations politiques et qui prendront place dans les Conseils où s'agitent les intérêts de la cité et de la patrie; en tout cas, quelles que soient les destinées hautes ou modestes que l'avenir leur réserve, dans le domaine politique, dans les professions libérales ou dans le monde des affaires, toujours, au plus grand nombre, une élocution aisée et correcte sera utile, si pas nécessaire; à tous, à coup sûr, l'assurance et la possession de soi-même.

L'initiation ne peut commencer assez tôt, pour tâcher de munir ces futurs athlètes de ces pièces indispensables de l'armure dont ils doivent être revêtus, pour être prêts à soutenir les luttes inévitables qui les attendent dans l'arène, où leur ambition, les soins de leur avenir, la défense de l'intérêt public ou privé les mettront aux prises avec des adversaires.

Nous avons certes des jeunes gens aux allures dégagées, se présentant avec une naturelle désinvolture; ce sont ceux qu'ont façonnés une éducation première bien soignée, une vie de famille assez mondaine, le centre populeux où ils vivent, la fréquentation de la société, la participation à quelque sport; mais, par contre, partout où la population scolaire se recrute dans certains milieux, il est une fraction assez importante dont l'éducation, au point de vue qui nous occupe, réclame une incessante vigilance et, si je puis dire, un spécial dressage.

S'ils sont issus de familles d'artisans, s'ils viennent de la campagne, ce n'est pas à leurs humbles et rustiques foyers, ce n'est pas en jargonnant du matin au soir un barbare dialecte local, que beaucoup de nos élèves acquerront — si pas même pour l'emploi du flamand littéraire, encore moins pour celui de la langue française — l'aisance du débit, la richesse et la justesse

Digitized by Google

du vocabulaire, la pureté de la prononciation. Or, dans nos provinces tant wallonnes que flamandes, sous le toit paternel, dans leurs rapports avec leur entourage, dans leurs relations amicales, dans leurs jeux, cet idiome est leur ordinaire interprète. Comment pourraient-ils, de la sorte, se familiariser avec le mécanisme d'une langue, avec la contexture régulière de la phrase, se corriger des formes exotiques, des idiotismes de construction? Aussi, quel style et quel langage chez quelques-uns! Quelle fourmilière d'incorrections! Quel fatras de grossiers barbarismes et de tournures informes!

Pour s'assurer la possession d'une langue, rien ne vaut l'escrime courante de la conversation et la fréquente pratique. Or, il faut bien le reconnaître, pour beaucoup d'élèves, ce qu'ils lisent, ce qu'ils entendent, ce qu'ils disent en français, n'est pas bien riche.

Arrivés le matin au collège ou à l'athénée pour y recevoir leur intellectuelle nourriture quotidienne, apportant avec eux l'accent autochtone, condamnés à un mutisme presque absolu pendant les cinq ou six heures de classe, aussitôt libres de regagner le toit familial, ils s'empressent d'aller retrouver les compagnons de leur existence et de leurs plaisirs, avec lesquels ils conversent dans leur patois d'origine... Quel frottement émousse les aspérités natives de leur caractère et réforme les défectuosités des manières et du langage? Comment leur moral a-t-il été solidement trempé?

Aussi, quels désagréments quelques-uns n'éprouvent-ils pas dans maintes circonstances où ils ont à se faire valoir personnellement, dans certaines épreuves orales, par exemple, devant le tapis vert autour duquel s'aperçoivent les têtes médusantes de l'aréopage qui doit les juger! Nous en voyons, chaque année, de ces laborieux enfants, devant le cénacle de leurs professeurs connus présidé par une seule personne étrangère, intimidés au point de ne produire que des lambeaux de réponse sur une vaste question d'histoire ou de littérature et par phrases péniblement construites.

Les mêmes ennuis en attendent quelques-uns où les amènera une démarche personnelle : attitude et langage font souvent méconnaître leur réelle valeur intrinsèque.

C'est ainsi que les défauts que l'enfant a contractés près des pénates domestiques, qu'il garde à peu près intacts en revêtant la robe virile de l'adolescence, peuvent lui créer le plus grave préjudice. Combien de fois, comme dans le roman de Souvestre, l'intrigue audacieuse et l'ignorance entreprenante ne l'emportent-elles pas sur le mérite timide qui reste effacé dans l'ombre, subissant sa défaite avec une triste résignation ou maudissant, dans un isolement farouche, les faiblesses dont il est la victime?

C'est à cette déplorable situation que les organisateurs de l'enseignement ont eu à cœur de remédier, et, à cet effet, ils ont recommandé expressément des exercices spéciaux; mais — et c'est ici le point capital et délicat — la pratique répond-elle à la théorie? Ces procédés sont-ils suffisamment appliqués à tous les degrés des études pour que le noviciat soit efficace?

Il est certain que beaucoup de jeunes gens, près de franchir le seuil de l'Université ou des écoles spéciales, à plus forte raison, ceux qui quittent les bancs dans le cours de leurs études, ne sont pas assez façonnés à l'habitude de la parole, ne sont pas assez maîtres de leur esprit, de leur cœur, de leur

Digitized by Google

mémoire, de la langue, pour oser affronter les regards d'un public et les hasards d'une improvisation. C'est cependant à un degré relatif de facilité d'élocution qu'un apprentissage précoce et suivi devrait les amener et c'est à ce devoir que la positive Amérique n'a eu garde de faillir.

Charles Bigot, dans la relation qu'il a faite du voyage de la délégation française en Amérique, lors de l'inauguration de la statue de la Liberté à New-York, manifeste son étonnement de la rare facilité d'élocution qu'il remarquait partout, non seulement chez les hommes que leur état appelle à la pratique de l'éloquence, mais chez des hommes voués aux affaires industrielles et commerciales. A chaque festin, c'étaient discours sur discours, tostes sur tostes, improvisés et débités avec une aisanee surprenante.

Son étonnement cessa après une visite faite au City-College, dont le directeur, le général Webb, fit assister la délégation à un exercice qui lui parut d'abord étrange. Le directeur fit monter les visiteurs à l'étage supérieur, occupé par une chapelle et les fit asseoir snr le premier banc. Un élève est appelé, il monte sur l'estrade, il adresse un petit discours à ses auditeurs inattendus; il n'est nullement gêné par la présence des hôtes étrangers, il développe sa thèse avec assurance, il a la parole facile, il joint le geste à la parole.

Le publiciste français ajoute qu'après s'être étonnés, ses compagnons et lui réfléchirent et cessèrent de s'étonner. « Chez nous, dit-il, — et nous, Belges, nous pouvons nous appliquer ces réflexions — chez nous, vieux pays classique, écrire est la chose importante et la seule que l'on s'efforce d'inculquer à la jeunesse. Beaucoup de jeunes gens arrivent à écrire, on ne se soucie guère de leur apprendre à parler... En classe, ils sont passifs surtout... Veut-on rompre avec la tradition, les forcer à se mettre en avant et à parler? nos jeunes maîtres savent combien la chose est difficile; l'inexpérience et la crainte du ridicule paralysent nos jeunes gens. Et quand dans la vie, plus tard, les hommes auraient besoin de la parole pour défeudre leur opinion, ils ont peur et, s'ils ne s'abstiennent pas, ils disent mal ce qu'ils ont à dire.

« En Amérique, où la démocratie est une institution déjà séculaire, l'enseignement s'est mis en harmonie avec les mœurs. Bien plus que la plume, l'instrument d'action entre tous c'est la parole. Personne n'a peur d'entendre le son de sa voix; tout le monde sait parler, tout le monde aime à parler... Aucune assemblée grande ou petite n'effraiera, vous pouvez en être sûrs, ce collégien que nous venons d'entendre sur une estrade s'exerçant à la déclamation aussi bien qu'a l'éloquence. »

Notre système d'enseignement amène-t-il nos élèves au niveau de cet écolier américain? Nous le reconnaissons hautement, les prescriptions du programme, les circulaires ministérielles, les recommandations de l'Inspection convient les maîtres à porter leurs efforts vers ce but, mais peut-il être atteint avec plein succès?

N'y aurait-il pas lieu tout d'abord de se demander si le chiffre restreint d'heures attribué au français dans les Humanités anciennes permet de distraire de rares minutes pour des exercices d'élocution?

D'autre part, dans le train ordinaire d'une classe, même animée par un

Digitized by Google

échange assez actif d'interrogations et de réponses, la vie que crée le maître est-elle suffisante? C'est quelque chose, mais pas assez, parce que, si la classe est nombreuse, les manifestations orales pour chaque élève sont peu fréquentes et les interrogations ne sollicitent, d'habitude, que de courtes réponses et non une série d'idées reliées entre elles et exposées dans une forme quelque peu littéraire.

Enfin, — Charles Bigot vient de le dire — le rôle de l'élève est, en général, trop passif en classe.

Il y a dans la pratique courante, même dans les cours les mieux faits pour l'appel en scène de la personnalité des élèves, il y a, dis-je, un généreux travers : c'est l'excès de zèle ... chez le maître. Il paie trop de sa personne; il parle quand l'élève devrait parler; il expose, il explique, il commente, il pérore, il conférencie, dirai-je, c'est-à-dire qu'il se fatigue et s'épuise sans que son sacrifice soit compensé par des résultats répondant à ses peines.

Quelques élèves prennent des notes, d'autres prêtent une oreille complaisante et le reste, incapable d'une attention soutenue, saisit çà et là quelques débris des idées que roule le flot ininterrompu de la parole savante du professeur. Nous ne le savons que trop : l'impatience nous prend et nous emporte, après de vains efforts de tirer des élèves une suite de phrases convenablement tournées; mais cette méthode a le tort de laisser trop s'assoupir la vie intellectuelle; elle ne fait presque aucun appel à la spontanéité de l'esprit, aucun éveil de l'activité du cerveau, aucune excitation de la mémoire, aucun effort enfin vers le perfectionnement de l'art de bien dire, surtout s'il n'y a pas de temps à autre de reproduction verbale des vastes amplifications de la thèse littéraire, historique ou scientifique traitée *ex cathedrâ* par le professeur.

Pour constituer un fructueux enseignement oratoire, il faut s'y prendre de très bonne heure et y employer tous moyens disponibles et des procédés particuliers. C'est ici le côté pédagogique de ma thèse, peut-être assez aride, mais d'une portée utilitaire.

L'art de bien dire, dans sa compréhension la plus modeste, exige, parmi ses éléments essentiels, des qualités physiques : netteté d'articulation, flexibilité de l'organe de la voix, pureté de la prononciation et des qualités morales : l'assurance et le sang-froid.

Pour l'acquisition des premières, le programme des études recommande à juste titre la lecture à haute voix et la récitation. On ne pourra jamais y attacher assez d'importance, surtout dans les classes inférieures. Faut-il le demander? Comment lisent et récitent les enfants? Chez les débutants qui nous arrivent de l'école primaire, dans les milieux affligés d'un patois usuel, quel débit affreux, d'ordinaire, haché, tourmenté, hérissé de provincialismes d'accent! Et même dans les classes supérieures, quelle diction terne, incolore, inanimée, sans ombre de nuances adaptées aux caprices de la pensée ou du sentiment! On psalmodie les strophes enflammées d'une ode, les stances dolentes d'une élégie, le couplet allègre d'une chanson ou la sarcastique épigramme du même ton monotone, exempt de tout élan de voix, de toute intonation émue, des inflexions variées qui piqueraient l'esprit ou toucheraient le cœur en caressant l'oreille.

Digitized by Google

Des lectures donc, beaucoup de lectures à haute voix, suivies d'une critique individuelle portant sur tous les détails; mais, disons-le en passant, que cette critique ne cesse jamais d'être prudente, même bienveillante; qu'elle se garde d'être incisive et mordante, car un enfant, une fois ridiculisé en public, risque de perdre toute initiative.

La récitation, de son côté, a son rôle à jouer, et pas des moindres, pourvu qu'elle ne se borne pas à l'unique souci de la culture de la mémoire. Se contenter de s'assurer si le morceau est matériellement su, c'est envisager cette partie du programme sous un angle trop étroit.

Bien savoir et bien débiter sont deux choses distinctes qui doivent se fondre dans une récitation bien entendue. Les élèves *savent*, mais comment récitent-ils? Ici, l'originale variété des cas est extrêmement curieuse: l'un débitera sa leçon d'une voix nasillarde ou sur un ton suraigu de fausset; un autre la bourdonnera confusément; un autre mangera gloutonnement la moitié des mots; celui-ci hésite, se reprend et arrive clopin-clopant au but; ce dernier, une fois lancé, court d'un trot précipité, sautant par dessus points et virgules... De quel profit peuvent être de telles récitations? Comment l'enfant se corrigera-t-il de ses imperfections organiques, de ses trivialités d'accent, de la modulation locale, si une scrupuleuse et persévérante sollicitude, toujours en éveil et toujours agissante, ne vient au secours de sa faiblesse, alors que l'élasticité de l'appareil vocal rend la guérison possible?

Nous le savons, beaucoup d'élèves sont réfractaires à cette partie de leur tâche, qu'ils considèrent comme accessoire; leur naturel frondeur s'en acquitte comme d'une besogne fastidieuse. Qu'on leur fasse comprendre que ces exercices ont une haute valeur, qu'on les rende intéressants par le choix de morceaux attrayants; que la récitation soit exigée, non plus machinale, mais expressive, non plus débitée avec une nonchalance énervante ou une nervosité fébrile, mais rythmée d'après le sens, et les élèves y trouvant profit et charme, y prendront intérêt et goût.

Le cadre de l'enseignement classique ne comprend pas de cours spécial de déclamation donné par un artiste dans l'art de la diction et doué d'un irréprochable accent. Chaque professeur doit, dans la mesure du possible, faire l'office de ce maître. A cet effet, outre son œuvre incessante de surveillance, en ce qui concerne le débit, dans son service journalier, ne pourrait-il, à intervalles assez courts, consacrer une de ses heures à une séance de déclamation, laquelle, consciencieusement prise au sérieux par le maître et par les élèves, serait non pas seulement une diversion reposante, une récréative petite fête littéraire, mais une excellente préparation à l'art de la diction?

Quant au perfectionnement moral des jeunes gens, c'est-à-dire l'acquisition de la confiance en eux-mêmes, de l'aplomb, le programme ne l'a pas tout-à-fait perdu de vue. Il porte, en effet, et préconise ce qu'il appelle des exercices d'élocution et d'improvisation, assortis au degré d'intelligence et au niveau des connaissances des élèves,

Résumés de lectures, relation de voyages, d'une visite à un établissement industriel, exposé d'une période littéraire ou historique, analyse et critique d'un discours, d'un poème ou d'une pièce de théâtre, appréciation d'un système dans le domaine de la littérature ou des sciences économiques,

Digitized by Google

discussion même d'une thèse controversée, voilà autant de sujets variés qui peuvent faire la matière de ces essais conférenciers que je considère comme un des meilleurs outils que nous ayons sous la main pour la formation morale dont il s'agit.

" La première tâche, disait récemment le père Didon dans une cérémonie de ce genre, consiste à préparer l'éclosion de l'individu, celui qui agit, pense, veut et réalise par lui-même; l'individu éclos, il faut le former, il est fait pour agir; il faut donc le soumettre à un régime de lutte, d'action universelle et constante; puis il faut lui inspirer la hardiesse devant l'obstacle, il faut lui donner la combativité. „. C'est ce qui manque généralement à l'enfant: l'éducation première, celle de la mère, dont la tendresse caressante et la sollicitude trop inquiète tendent à affaiblir plutôt qu'à fortifier les instincts virils, nous le livre dans des conditions d'apathie contre lesquelles notre premier devoir est de réagir.

Nous n'aboutirions qu'à de faibles résultats, si nous nous bornions à des conseils et à des exhortations. Il faut l'action : nous devons, en lui suscitant des obstacles, en aiguillonnant son amour-propre, provoquer chez l'enfant le goût de la lutte par le désir de vaincre; nous devons, par de petits triomphes successifs, lui donner le sentiment de sa force; nous devons le contraindre à lutter contre ses faiblesses d'âme, en le mettant en avant, aux prises avec des difficultés matérielles, intellectuelles et morales à surmonter, aux prises avec autrui qu'il faut dominer.

Or, ces jeux et ces joutes oratoires posent particulièrement en scène la personnalité du jeune homme; ils l'obligent à comprimer son émotion, à prendre de l'empire sur lui-même, à soutenir les regards curieux ou moqueurs d'un public qui cherche à le démonter; ils stimulent la spontanéité de son esprit, tenu de tout tirer de son propre fonds et d'être prêt à répondre à des objections imprévues... et c'est ainsi que nous pouvons faire de ce qui semble au premier abord un simple divertissement un puissant agent d'éclosion de l'individu qui y gagnera, outre les si précieuses et solides qualités morales, la rapidité de conception des idées, la prompte compréhension de leurs rapports et l'abondant concours des mots.

« L'enseignement réellement vivifiant, dit Vessiot, n'est pas celui qui dispense par un stérile machinisme de tout exercice de l'intelligence et du goût, mais celui qui les met nécessairement en jeu et qui stimule, chez les plus humbles, ce qui se trouve en eux, plus souvent qu'on ne le croit, de génie oratoire. »

Il est donc plus que désirable de voir se généraliser ces salutaires exercices, graduelllement progressifs, à tous les degrés de l'échelle des études, tout au moins dans les cours des deux littératures nationales. A quels heureux développements n'arriverait pas, pour beaucoup, leur jeune talent assoupli et façonné par une longue et intelligente discipline? Nous avons vu des élèves, appelés pour la première fois à la tribune, rester muets, tout blèmes d'émotion ou péniblement bégayer; puis, ranimés, soutenus, peu à peu s'enhardir, pour en arriver, après des essais de mieux en mieux réussis, à s'exprimer avec une facilité relative, en s'aidant à peine de quelques notes auxiliaires.

Digitized by Google

Ce que nous avons aussi pu constater, c'est le vif goût que prennent les jeunes gens à ces passe-temps de rhétorique: il en est, parmi les timorés et les trembleurs de la première heure, qui s'offrent avant leur tour et veulent empiéter sur le droit et le devoir de leurs condisciples.

Dans le même ordre d'idées on ne peut qu'applaudir à la formation de ces espèces de petites chambres de rhétorique où, tout en se créant un divertissement pour les soirées d'hiver, ils s'aguerrissent avec la vue du public par la récitation de monologues et la représentation de pièces dramatiques.

A la suite de ce que nous venons de dire, qu'on veuille bien ne pas se méprendre sur notre sentiment! Il ne s'agit pas de transformer nos classes en écoles de rhéteurs, voire même d'orateurs, pas plus qu'en écoles de journalistes. Il ne s'agit pas de faire de nos élèves des déclamateurs emphatiques, " avec une voix de chanteur, des poses d'acteurs et tout un appareil de petites grâces, „ comme dit Nisard, conformément aux prescriptions de Quintilien, suivies dans les écoles de sophistes de la Rome impériale. Ce que nous désirons, c'est les amener à dire avec naturel ce qu'ils veulent dire, c'est les rendre assez maîtres d'eux-mêmes et de la langue, pour que, partout, ils puissent se faire estimer à leur vraie valeur, livrer tout ce qu'ils peuvent livrer de leurs connaissances acquises.

J'arrêterai ici mon discours, Messieurs, me bornant à ces simples considérations sur ce sujet si riche. Si je me suis laissé aller à dire mon sentiment avec un franc abandon, peut-être même dans une note trop personnelle, que mes bonnes intentions me servent d'excuse!

J'ai voulu faire œuvre utile en restant dans le modeste domaine de la pédagogie; et, chargé par l'honorable Ministre de l'Instruction publique de la distinguée mission de prendre la parole dans cette solennité, où vont être couronnés les triomphateurs par la plume, en présence des hauts et éclairés dignitaires du pays et de l'enseignement, en présence de quelques expérimentés et compétents collègues, j'ai cru répondre aux vues prévoyantes du Gouvernement, qui s'intéresse si vivement à l'avenir des jeunes gens qu'il prend sous sa tutelle, en appelant l'attention sur la suprême importance de l'éducation oratoire de la jeunesse et sur les moyens d'action dont nous disposons pour la faire.

Un ministre de l'Instruction publique[1], dans une allocution adressée aux auréats du concours général de 1884, disait : " Soyez de votre temps, " Messieurs, attachez-vous à apprendre le maniement de la plume et de la " parole; aujourd'hui plus que jamais, la royauté de l'intelligence appartient " à qui sait parler et à qui sait écrire. „

Puisqu'il en est ainsi, tous ceux que ce devoir regarde, législateurs, maîtres et élèves, ne sauraient trop recommander, appliquer et pratiquer tous les procédés que l'expérience peut utiliser pour armer la jeunesse de ces armes précieuses : une plume et une parole faciles et correctes au service d'une intelligence saine, féconde et créatrice. (*Vifs applaudissements*).

---

1 M. Jacobs.

Digitized by Google

M. J. Frederichs, professeur à l'athénée d'Ostende, a publié, en français et en flamand, un excellent petit Manuel de géographie de l'État indépendant du Congo (Bruxelles, Lebègue, 71 pages et 2 cartes), qui pourra utilement être mis entre les mains des élèves.

M. J. Paquier publie dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome (1896, fascicules III et IV) une notice sur le manuscrit 3881, qui porte dans l'inventaire le nom de Leodium. Il renferme les pièces rassemblées à Rome de 1515 à 1525 par Jérome Aléandre, devenu chancelier d'Erard de la Marck et qui toutes sont relatives à la principauté de Liège. M. Paquier ne publie que l'énumération des pièces (173). Il serait peut-être utile d'examiner ce manuscrit de plus près, et la publication de ces pièces serait sans doute d'un grand intérêt pour l'histoire de la principauté de Liège.

M. Conrad Cichorius entreprend la publication d'une nouvelle reproduction des bas-reliefs de la Colonne Trajane, et cela d'après les moulages en plâtre conservés au Musée du Latran. La reproduction, en héliogravure, sera la première reproduction exacte que l'on possédera de ce monument si important pour l'histoire de l'empire. L'ouvrage sera accompagné d'un commentaire très étendu et de cartes et sera complet en cinq volumes de texte et deux volumes de planches; il coûtera environ 150 francs. (*Die Reliefs der Trajanssäule, herausgegeben und historisch erklärt von Conrad Cichorius.* Berlin, Reimer, 1896.)

M. L. Fournereau vient de publier dans les Annales du Musée Guimet (t. 27) la première partie d'un grand travail sur *Le Siam ancien* (Paris, 1895, in-4° de XI-321 p. et 84 pl.). Ce travail est le fruit d'une exploration de 16 mois de cette contrée encore si peu connue. L'auteur traite son sujet au point de vue de l'archéologie, de l'épigraphie et de la géographie. Il a reproduit les 16 cartes les plus anciennes que l'on possède de Siam et parmi celles-ci il y en a plus d'une d'origine flamande et hollandaise. Il a reproduit et traduit un grand nombre d'inscriptions kmères et thaïes; mais la partie principale de son mémoire s'occupe des monuments de l'antique Siam qui nous ont été conservés.

M. P. Champion commence la publication d'un *Manuel de géographie descriptive, historique et sociale de la France* (Paris, Champion, 1896, in-12°. L. I de LXXVIII-424 p., 5 fr.). Cet ouvrage promet d'être fort complet et sera des plus utiles surtout si l'auteur ajoute de bonnes tables au dernier volume. Nous souhaiterions aussi de voir insérer dans chaque volume quelques cartes et plans. L'auteur décrit la France par département et suit l'ordre alphabétique des départements. Le 1er volume, qui vient de paraître, contient, outre une introduction due à la plume de M. le prof. Crouslé, un aperçu de la géographie historique et de la cartographie de la France en même temps qu'une bibliographie générale, la description des Départements de l'Ain, de l'Aisne, de l'Allier, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche et des Ardennes. La description de chaque département est suivie d'une bibliographie spéciale d'autant plus intéressante que beaucoup de ces écrits ne sont connus que dans le région que l'auteur vient de décrire.

Digitized by Google

M. Canu vient de publier sous le titre d'*Essai de paléogéographie* (Paris, Baudry, 1896. in-8° de 70 p. et atlas de 57 pl. 10 fr.) une ébauche de restauration géographique d'une partie du Continent aux différentes phases géologiques. Il a cherché à déterminer pour les divers âges les contours des mers géologiques en France et dans le Sud de la Belgique. C'est un travail fort méritoire, qui nécessairement n'a rien de définitif, mais qui mérite toute l'attention des géologues et des géographes. L'auteur n'a peut-être pas suffisamment tenu compte du déplacement des couches produit par les mouvements des roches, de manière qu'un terrain dévonien par exemple ne se trouvait pas, à l'époque dévonienne, à la place qu'il occupe actuellement. C'est précisément là ce qui rend ces restaurations géologiques si hypothétiques. Dans tous les cas le travail de M. Canu est méritoire et il est à espérer que bientôt on pourra progresser dans la voie qu'il a indiquée.

M. A. Bequet vient de publier la description de la villa romaine de Ronchinne (commune de Maillen) publiée par les soins de la Société archéologique de Namur (*Ann. de la Soc. arch. de Namur*, t. XXI). Cette villa datait du 3e siècle et a été probablement détruite en 388 lors de l'invasion des Francs conduits par Marcomir et Sunnon. La partie la plus intéressante de ce travail est la description d'une brasserie (cervisiae officina) annexée à la villa. L'attribution d'une partie des constructions comme brasserie semble rendue certaine par la découverte des substructions d'une touraille. On avait du reste découvert déjà les substructions d'une brasserie à la célèbre villa d'Anthée.

M. V. Van der Haeghen, le savant archiviste de la ville de Gand, vient de publier un *Inventaire des archives de la ville de Gand. Catalogue méthodique général* (Gand, 1896, in-8°, de 365 p.). Ce travail est fort bien fait et rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Flandre. Les recherches sont facilitées par plusieurs excellentes tables que M. Van der Haeghen a jointes à son beau travail.

Le Rapport du *Bureau of Education* de Washington vient de paraître pour 1893-94. Il ne forme pas moins de 2290 pages divisées en deux tomes. Comme cette publication se trouve dans un grand nombre de nos bibliothèques publiques, il n'est pas inutile d'appeler l'attention de nos lecteurs sur divers articles de ce Rapport qui ne peuvent manquer de présenter pour eux un grand intérêt.

A part les tableaux statistiques et les bibliographies spéciales aussi complètes qu'instructives, qui se rencontrent dans tous les rapports annuels, nous signalerons dans le rapport actuel des articles sur l'instruction publique en Angleterre, en Irlande, en France, en Prusse, en Italie, en Russie et en Finlande. On y rencontre en plus une histoire très-documentée du système scolaire de la ville de Berlin et une autre des Écoles publiques des États-Unis pendant la période coloniale et pendant la période révolutionnaire. Signalons encore une étude sur l'University extension aux États-Unis et une autre sur la législation scolaire des divers États. Enfin on y trouve une curieuse statistique des Sociétés savantes existant dans presque toutes les villes d'une certaine importance et qui donnent une idée des plus favorables

Digitized by Google

de l'intensité de la vie intellectuelle aux États-Unis. Cette statistique de 458 Sociétés donne pour chacune la date de fondation, le but de l'association, les noms des membres du Bureau et les publications. Sur 26 Sociétés littéraires il y a une Société dantesque et 10 Sociétés pour l'étude de Shakespeare. Il n'y a pas moins de 135 Sociétés historiques parmi lesquelles une Holland Society of New-York qui s'occupe uniquement de l'histoire de New-York pendant la période hollandaise, alors que la future Empire City portait encore le nom de Nieuw Amsterdam. Cette Société a déjà publié deux volumes de Mémoires renfermant des documents inédits relatifs à la période primitive.

AD. DE CEULENEER.

Le livre que M. Ch. Baudon de Mony vient de consacrer aux *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle* (Paris, Picard, 1896. 2 vol. in-8°), est une nouvelle et très importante contribution à l'histoire de la région pyrénéenne, qui semble attirer depuis quelque temps l'attention des érudits français. L'auteur l'a puisé tout entier aux sources originales. Ses recherches dans les archives nationales de Paris, les archives départementales des Basses-Pyrénées et les archives de la Couronne d'Aragon, sans parler de diverses archives particulières tant en France qu'en Espagne, lui ont fourni une abondante moisson de faits nouveaux et lui ont permis d'écrire, sur un sujet très neuf, un récit aussi étoffé qu'il est clair et bien ordonné. Le second volume renferme environ 200 documents inédits. Quelques fac-similés, parmi lesquels nous signalerons (p. 28) une curieuse miniature du XIIe siècle représentant la cérémonie de l'hommage féodal, augmentent encore l'intérêt de cette belle publication.

H. P.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU 1er DEGRÉ (1896).

Classe de Rhétorique. Humanités anciennes (Sections réunies).

THÈME LATIN (sans dictionnaire).

Les crimes de l'homme contre ses semblables sont punis non tant par les tribunaux que par les furies qui les poursuivent, armées, non de torches ardentes, comme dans la fable, mais des angoisses de la conscience. Si c'était la peine, et non la nature, qui dût éloigner les hommes de l'injustice, quelle inquiétude agiterait les coupables, du moment qu'ils n'auraient plus l'appréhension des supplices? Parmi eux cependant on n'a jamais rencontré personne qui ne poussât l'audace jusqu'à nier toute participation au crime, ou jusqu'à chercher dans le droit naturel quelque justification de son forfait. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que c'est l'infamie même du crime, et non la crainte du châtiment, qui doit détourner l'homme d'une vie contraire à la justice? Supposons un homme qui ne craint rien que les dépositions des témoins et la sentence des juges. Dites-moi, que fera-t-il, s'il rencontre dans un lieu désert un voyageur à qui il puisse impunément enlever tout son or, paree qu'il est faible et seul? Dans cette conjoncture, l'honnête homme s'entretiendrait avec le voyageur, le secourrait, le remettrait dans son chemin; mais celui qui mesure tout sur ses intérêts personnels, vous voyez, je pense, quelle sera sa conduite. Il prétendra peut-être qu'il ne lui ôtera ni la vie ni son or : jamais il n'en donnera pour motif l'opinion que cette action est naturellement déshonnête, mais la crainte que la nouvelle ne s'en répande et qu'il n'en reçoive un châtiment. Raisonnement honteux, qui devrait faire rougir un barbare, à plus forte raison un homme civilisé!

VERSION LATINE (sans dictionnaire).

Les orateurs latins de la décadence.

Plerosque videas haerentes circa singula verba, et dum inveniunt, et dum inventa ponderant ac dimetiuntur. Quod si idcirco fieret ut semper optimis uterentur, abominanda tamen haec infelicitas erat, quae et cursum dicendi refrenat et calorem cogitationis exstinguit mora et diffidentia. Miser enim et, ut sic dicam, pauper orator est, qui nullum verbum aequo animo perdere potest; sed ne perdet quidem qui rationem eloquendi primum cognoverit, tum lectione multa et idonea copiosam sibi verborum suppellectilem compararit et huic adhibuerit artem collocandi, deinde haec omnia exercitatione plurima roborarit ut semper in promptu sint et ante oculos. Namque hoc qui fecerit, ei res cum nominibus suis occurrent; sed opus est studio praecedente et

Digitized by Google

acquisita facultate et quasi reposita. Tamen in hac ipsa cura verborum est aliquid satis; nam quum latina, significantia, ornata, quum apte sunt collocata, quid amplius laboremus? Quibusdam tamen nullus finis calumniandi se et cum singulis paene syllabis commorandi : qui, etiam quum optima sunt reperta, quaerunt aliquid quod sit magis antiquum, remotum, inopinatum, nec intelligunt jacere sensus in oratione in qua verba laudantur. Sit igitur cura elocutionis quam maxima, dum sciamus tamen nihil verborum causa esse faciendum, quum verba ipsa rerum gratia sint reperta : quorum ea sunt maxime probabilia quae sensum animi nostri optime promunt atque in animis judicum quod volumus efficiunt. Ea debent praestare sine dubio et admirabilem et jucundam orationem; verum admirabilem non sic quomodo prodigia miramur, et jucundam non deformi voluptate, sed cum laude ad dignitatem conjuncta.

Rhétorique. Humanités anciennes (Section grecque-latine).

MATHÉMATIQUES.

1° Démontrer que, si deux pyramides ont des bases équivalentes et des hauteurs égales, les sections faites à égales distances des bases par des plans parallèles à ces bases, sont équivalentes;

2° Énoncer et démontrer le théorème qui sert à trouver la surface de la sphère;

3° Résoudre un triangle, connaissant la base et les deux angles à la base. Comment, au moyen de ce problème, peut-on déterminer la distance d'un point à un point inaccessible, mais visible?

SCIENCES NATURELLES.

Expliquez la formation des images dans les lentilles biconcaves.

Décrivez l'élément Bunzen, à quoi sert l'acide azotique.

Qu'est-ce qu'un solénoïde? Comment établit-on leur analogie avec les aimants?

Quelle est l'action de l'air humide 1° sur le fer, 2° sur le zinc?

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes (Sections réunies).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Exposez l'origine et tracez à grands traits le rôle des États-Généraux dans les anciens Pays-Bas.

Quelle fut, durant le XVI° siècle. l'attitude des princes-évêques de Liège vis-à-vis de la Réforme?

Dites ce que c'était que la Constitution de l'an III, et appréciez la politique du Directoire à l'intérieur en rappelant les faits.

Montrez que le climat exerce une influence sur les manifestations de la vie matérielle et de la vie morale de l'homme.

Digitized by Google

Rhétorique. Humanités modernes (Section commerciale).

SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

1° Expliquez l'opération prime directe contre prime directe.

2° On a acheté de la rente extérieure espagnole 4 °/₀ à 65 dont 0,25; on l'a revendue à 64 dont 0,75. Quel sera le résultat de cette opération, si à la liquidation le cours est 1° 65,25; 2° 64; 3° 63?

3° Établissez la formule qui sert à déterminer la prime annuelle que devra payer une personne d'un âge donné pour assurer à sa mort une somme déterminée à ses héritiers.

4° Qu'est-ce que le concordat, et quelles sont les conditions requises pour la formation du concordat?

5° Quelles doivent être les limites de l'action des pouvoirs publics?

6° Où se trouvent les principaux ateliers de construction de machines en Belgique, et quelles sont les causes qui ont contribué au développement de cette industrie?

7° Quelle influence a eue la domination française sur le commerce et l'industrie de la Belgique?

Rhétorique. Humanités anciennes et modernes (Sections réunies).

COMPOSITION FRANÇAISE.

Sachons diriger les événements, au lieu de les subir.

Rhétorique. Humanités modernes (Section scientifique) **et Humanités anciennes** (Section latine).

MATHÉMATIQUES.

I. *Géométrie analytique.*

Si, d'un point donné, on abaisse des perpendiculaires sur les tangentes à une parabole, quel sera le lieu des points où ces perpendiculaires rencontrent les diamètres menés par les points de contact? Construire le lieu.

II. *Trigonométrie sphérique.*

Que devient la formule $\cos a = \cos b \cos c + \sin b \sin c \cos A$, quand $a + b = \pi$? Démontrer directement la formule à laquelle on arrive.

III. *Géométrie descriptive.*

On fait tourner un point donné autour d'une horizontale, jusqu'à ce qu'il se trouve dans le plan déterminé par cette horizontale et un point donné. Déterminez les nouvelles projections du point.

IV. *Algèbre.*

Si on range les termes de la progression arithmétique 1.5.9.13... de la manière suivante:

1
5. 9.13
17.21.25.29.33

Digitized by Google

de manière à ce qu'il y ait dans chaque ligne 2 nombres de plus que dans la ligne précédente, quelle sera la somme des nombres contenus dans la p^me^ ligne ?

Rhétorique. Humanités modernes.

COMPOSITION FLAMANDE.

De natuur toont ons hoe klein en hoe groot de mensch is.

COMPOSITION ALLEMANDE.

Worin besteht der Segen der Arbeit?

COMPOSITION ANGLAISE.

Our remedies oft in ourselves do lie.

II. Seconde. Humanités anciennes (Section grecque-latine).

PHYSIQUE.

Énoncez le principe d'Archimède? Comment le vérifie-t-on expérimentalement? Citez des applications de ce principe.

Énoncez la loi de Mariotte. Comment la vérifie-t-on pour des pressions inférieures à la pression atmosphérique?

Quels sont les effets de la chaleur sur les corps en général, sur l'eau en particulier? Citez certains faits qui prouvent la force de dilatation des corps.

Qu'est-ce que l'évaporation? Quelles sont les causes qui font varier la rapidité de l'évaporation?

Qu'appelle-t-on état hygrométrique de l'air? Décrivez un instrument qui sert à le déterminer.

Comment obtient-t-on l'image d'un corps placé devant un miroir concave? Quand l'image est-elle virtuelle?

Seconde. Humanités modernes (Section commerciale).

PHYSIQUE.

Quelles sont les lois de la réfraction?

Comment doit-on associer des éléments de pile, lorsque la résistance extérieure est très grande? Expliquez.

Que savez-vous des effets calorifiques produits par les courants?

CHIMIE.

Un litre de chlore à 0° et sous la pression dé 760 mm. pesant 3,152 gr., quel est le poids atomique du chlore? Expliquez.

Propriétés, usages, préparation de H^2S. Comment détermine-t-on la quantité d'hydrogène sulfuré libre que renferme une eau minérale?

Phosphore. — Extraction, propriétés. — Phosphore rouge. — Usages du phosphore.

Digitized by Google

Seconde. Humanités anciennes (Section latine) **et Humanités modernes** (Section scientifique).

PHYSIQUE.

Quelles sont les lois de la réfraction ?

L'indice de réfraction de l'air au verre étant 3/2, déterminez la marche d'un rayon luminenx traversant une plaque de verre, et calculez la distance du rayon émergent et du rayon incident, si l'angle incident est α et l'épaisseur de la plaque l.

Comment doit-on associer des éléments de pile, lorsque la résistance extérieure est très-grande ? Expliquez.

Qu'appelle-t-on résistance spécifique d'un conducteur donné ? Comment la détermine-t-on ? Quelle est l'unité de résistance ?

Que savez-vous des effets calorifiques produits par les courants ?

Donnez la théorie du magnétisme d'Ampère.

Seconde. Humanités anciennes (Section latine).

MATHÉMATIQUES.

I. *Arithmétique.*

Quelle valeur doit avoir x pour que le nombre $12x466$ soit divisible par 97 ?

II. *Algèbre.*

Si on a les deux suites $\begin{array}{cccccc} 1. & 2. & 3. & & n-2 . & n-1 . & n \\ (2n-1) . & (2n-3) . & (2n-5) & \ldots\ldots & 5 & 3 & 1 \end{array}$

et qu'on multiplie chaque terme de la 1re par le terme correspondant de la 2de, quelle sera la somme de tous les produits ainsi obtenus ?

III. *Géométrie.*

Si on joint les sommets A. B. C. d'un triangle inscrit à un point D par des droites qui rencontrent la circonférence en A'. B'. C'., le triangle A'B'C' sera homologique avec ABC et l'axe d'homologie sera la polaire de D.

Si C est le rayon de la section de la sphère faite à égale distance des bases d'un segment et H la hauteur du segment, le volume de ce segment est égal à $\pi C^2 H - \frac{1}{12}\pi H^3$.

IV. *Trigonométrie.*

Si des sommets B et C d'un triangle ABC on abaisse des perpendiculaires sur la bissectrice de l'angle A, le rectangle des distances du centre du cercle inscrit aux pieds de ces perpendiculaires est égal au carré du rayon du cercle inscrit.

Seconde. Humanités anciennes (Section grecque-latine).

MATHÉMATIQUES.

1° Résoudre l'équation $x^4 + px^2 + q = 0$. Que faut-il pour que les racines de cette équation puissent être exprimées en radicaux simples ?

Digitized by Google

2° Une personne a emprunté 50000 fraucs à 4 °/o. A la fin de chaque année, elle paie une annuité de 5000 francs. Que devra-t-elle encore après avoir payé la dixième annuité?

3° Démontrer que la surface d'un cercle est égale à la circonférence multipliée par la moitié du rayon.

4° Démontrer que si, d'un point pris à l'intérieur d'un angle dièdre, on abaisse des perpendiculaires sur les deux faces de l'angle dièdre, l'angle de ces perpendiculaires est le supplément de l'angle rectiligne du dièdre.

5° Calculer les côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse a 30 mètres de longueur et dont l'un des angles aigus vaut les 2/3 de l'autre.

Seconde. Humanités modernes.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Portrait du collectionneur.

Troisième. Humanités anciennes (Sections réunies).

THÈME LATIN (avec dictionnaire).

L'événement mémorable de cette guerre fut la capture du chef des Achéens, Philopémen, qui jusqu'alors avait eu l'avantage. On raconte que ce général, voulant prévenir les ennemis qui marchaient sur Coronée, fut surpris dans une vallée avec un petit nombre de cavaliers. S'échapper avec l'aide des Thraces et des Crétois, il l'aurait pu, dit-on, s'il avait voulu; mais il fut retenu par la honte d'abandonner ses cavaliers, l'élite de la nation. Tandis que, pour protéger leur retraite, il soutient bravement le choc des ennemis, son cheval s'abat. Il s'en fallut de peu qu'il ne fût écrasé sous le poids de l'animal. A cette vue, les ennemis fondent sur lui de toutes parts; mais, saisis de respect, ils le relèvent, le secourent, comme s'il eût été leur propre général, et le transportent hors du défilé sur la grand'route. Dans l'ivresse d'un succès si imprévu, ils ont peine à en croire leurs yeux. On détache des courriers pour annoncer à Dinocrate, chef des Messéniens, que la guerre est terminée et qu'on amène prisonnier le général ennemi. Au premier instant, la chose parut tellement incroyable qu'on se demandait s'il fallait taxer le messager de mensonge ou de folie; mais le témoignage unanime de tous ceux qui arrivaient successivement ne permit plus d'en douter. Alors, avant même d'être certains qu'il approchait de la ville, hommes libres et esclaves, enfants et femmes, tous se précipitent hors des murs pour jouir du spectacle de son arrivée. Il semblait que chacun voulût se convaincre par ses propres yeux de la certitude d'un si grand événement. La porte se trouva tellement encombrée par la foule que ceux qui amenaient le prisonnier eurent peine à s'ouvrir un passage pour entrer dans la ville. On entendit quelques cris de mort; mais la grande majorité des habitants, pris de pitié, était d'avis qu'il fallait respecter ses jours. Dinocrate le fit périr en secret.

Digitized by Google

VERSION LATINE (avec dictionnaire).

Persée, le dernier roi de Macédoine, est fait prisonnier.
Il comparaît devant Paul-Émile, consul Romain.

Consurrexit consul, et, jussis sedere aliis progressusque paulum, introeunti regi dextram porrexit summittentemque se ad pedes sustulit, nec attingere genua passus introductum in tabernaculum adversus advocatos in consilium considere jussit, Prima percunctatio fuit qua subactus injuria contra populum romanum bellum tam infesto animo suscepisset quo se regnumque suum ad ultimum discrimen adduceret. Quum, responsum exspectantibus cunctis, terram intuens, diu tacitus fleret, rursum consul : " Si juvenis regnum accepisses, minus equidem mirarer ignorasse te quam gravis aut amicus aut inimicus esset populus romanus ; nunc vero, quum et bello patris tui quod nobiscum gessit interfuisses, et pacis postea quam cum summa fide adversus eum coluimus meminisses, quod consilium, quorum et vim in bello et fidem in pace expertus esses, cum iis tibi bellum esse quam pacem malle? „ Nec interrogatus nec accusatus quum responderet : " Utcumque tamen haec, sive errore humano, seu casu, seu necessitate inciderunt, bonum animum habe; multorum regum et populorum casibus cognita populi romani clementia non modo spem tibi, sed prope certam fiduciam salutis, praebet. „ Haec graeco sermone Perseo; latine deinde suis : " Exemplum insigne cernitis, inquit, mutationis rerum humanarum. Vobis hoc praecipue dico, juvenes. Ideo in secundis rebus nihil in quemquam superbe ac violenter consulere decet, nec praesenti credere fortunae, quum quid vesper ferat incertum sit. Is demum vir erit cujus animum neque prospera statu suo efferent nec adversa infringent. „ Consilio dimisso, tuendi cura regis Q. Aelio mandatur. Eo die et invitatus ad consulem Perseus, et alius omnis ei honos habitus est qui haberi in tali fortuna poterat.

Troisième. Humanités modernes.

TEXTE A TRADUIRE EN FLAMAND, ALLEMAND, ANGLAIS [1].

Une personne à la mode ressemble à une fleur bleue qui croît de soi-même dans les sillons, où elle étouffe les épis, diminue la moisson et tient la place de quelque chose de meilleur; qui n'a de prix et de beauté que ce qu'elle emprunte d'un caprice léger qui naît et qui tombe presque dans le même instant; aujourd'hui elle est courue, les femmes s'en parent; demain elle est négligée et rendue au peuple. Une personne de mérite, au contraire, est une fleur qu'on ne désigne pas par sa couleur, mais que l'on nomme par son nom, que l'on cultive pour sa beauté ou pour son odeur; l'une des grâces de la nature, l'une de ces choses qui embellissent le monde, qui est de tous les temps et d'une vogue ancienne et populaire; que nos pères ont estimée et que nous estimons après nos pères; à qui le dégoût ou l'antipathie de quelques-uns ne sauraient nuire : un lis, une rose.

---

[1] A l'exclusion de la langue dans laquelle l'élève fera la composition du concours spécial.

Digitized by Google

TEXTE A TRADUIRE EN ALLEMAND OU EN ANGLAIS [1].

Gegroet, gegroet, gij vroolijke en gezonde, lustige en stevige knapen! gegroet, gegroet, gij speelsche en blozende hoop des Vaderlands! Mijn hart gaat open als ik u zie, in uwe vreugde, in uw spel, iu uw uitgelatenheid, in uw eenvoud, in uw vermetelen moed. Mijn hart krimpt toe, als het bedenkt wat er van u worden moet. Of zult gij, die daar beurtelings een frisschen beet uit een zelfden appel doet, in later jaren nooit gewaar worden dat het noodig is, den appel in een hoek te nemen, en alleen op te eten; ja, de schillen weg te stoppen, en de pitten te zaaien voor uwe nakomelingschap? En gij, die daar geduldig uw sterker rug leent aan een vlugger vriend, die zich op uwe schouders verheft om in den boom het spreeuwennest te zoeken, dat heel hoog is; zal de ondervinding u de verdrietige wijsheid onthouden, dat het beter is zelf een ladder te krijgen, en zelf het nest uit te halen, dan eenen goeden dienst te doen en af te wachten of en hoe men u zal beloonen?

Troisième. Humanités modernes.

SCIENCES COMMERCIALES.

1° En matière de douanes, qu'appelle-t-on entrepôt? Combien en distingue-t-on de sortes?

2° Quels sont les droits et les devoirs du commissionnaire?

3° Comment le banquier tient-il le compte de prêts sur gages?

4° Qu'est-ce qu'une société coopérative? Que doit contenir l'acte constitutif de la société?

5° En supposant que l'on ait dressé le même compte courant et d'intérêts, par la méthode progressive et par la méthode rétrograde, et que N et N′ soient les nombres correspondant à une même somme S, démontrez que $\frac{N + N'}{S}$ est constant, quand N est un nombre noir, et que $\frac{N' - N}{S}$ est constant, si N est un nombre rouge.

Troisième. Humanités anciennes.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Dites vos impressions à la vue d'un château féodal ou d'un autre monument historique en ruines.

Quatrième. Humanités anciennes (Sections réunies).

TEXTE A TRADUIRE EN FLAMAND OU EN ALLEMAND [1].

Les jeux olympiques tenaient le premier rang parmi les fêtes de la Grèce. Ils se célébraient en Élide, dans une grande plaine située à l'ouest de Pise

[1] A l'exclusion de la langue dans laquelle l'élève fera la composition du concours spécial.

Digitized by Google

et nommée Olympie : cette dénomination ne paraît pas avoir désigné une ville, mais plutôt une réunion de temples et de monuments publics. L'origine des jeux olympiques remonte à la plus haute antiquité et se présente sous forme de légende. Suivant Pausanias, les Éléens la rapportaient à Hercule. Celui-ci avait remporté sur ses quatre frères le prix de la course, une couronne d'olivier. D'autres prétendaient que Jupiter, luttant avec Saturne à Olympie, avait eu l'empire du monde pour prix de sa victoire; ou bien encore que Jupiter, vainqueur des Titans, avait institué ces jeux, et qu'Apollon y avait gagné le prix de la course sur Mercure et celui du pagilat sur Mars.

TEXTE A TRADUIRE EN ALLEMAND [1].

Waren de straatjongens maar enkel slordig, als ze er ook niet ondeugend bij waren! Doch ondeugendheid behoort tot het karakter van een straatjongen, gelijk moed tot het karakter van een soldaat. Zij zijn de kabouter-mannetjes en kwelduivels van de openbare wegen. Alles wekt hun spotzucht op; alles verleidt hen tot kwaaddoen; zij kunnen kip noch kraai met rust laten. De meiden trekken zij de muts af; de kinderen loopen zij omver; de kreupelen en mismaakten apen zij na; de honden trekken zij bij de ooren; de paarden dunnen zij den staart; het slachtvee verbitteren zij hun jongste oogenblik; zij steken hun vingers in de emmers der melkmeiden; zij likken met hun tong aan de suikervaten der kruideniers; en, als de appelenvrouw omziet halen zij haar den mooisten belle-fleur van den hoop weg en loopen er mede heen.

Quatrième. Humanités anciennes (Section grecque-latine).

I. EXERCICES SUR LA LANGUE GRECQUE (sans dictionnaire).

1° Traduisez les verbes soulignés dans les phrases suivantes : Quel juge *renvoya* (*ἀφίημι*) jamais impuni un criminel ? — Les éléphants *assuraient* (*παραδίδωμι*) au roi la victoire. — Aristomène *était à la tête* (*προΐστημι*) des Messéniens, qui *s'étaient séparés* (*ἀφίστημι*) des Spartiates. — Nous lui offrirons (*ἀνατίθημι*) des présents. — Je lui ai demandé qu'il attelât (*ζεύγνυμι*) ses chevaux.

2° Exposez la formation du participe présent actif de *ἵστημι, τίθημι, δίδωμι.*

3° Citez deux verbes qui prennent l'augment temporel, et dites pourquoi et comment.

II. VERSION GRECQUE (avec dictionnaire).

Trait d'énergie de Solon.

Pisistrate vient de s'emparer du pouvoir, à Athènes. Les citoyens sont prêts à subir la tyrannie; mais il n'en est pas de même de Solon.

---

[1] A l'exclusion de la langue dans laquelle l'élève fera la composition du concours spécial.

Digitized by Google

Ὁ δὲ Σόλων ἤδη μὲν ἦν σφόδρα γέρων καὶ τοὺς βοηθοῦντας οὐκ εἶχεν, ὅμως δὲ προῆλθεν εἰς ἀγορὰν καὶ διελέχθη πρὸς τοὺς πολίτας, τὰ μὲν κακίζων τὴν ἀβουλίαν αὐτῶν καὶ μαλακίαν, τὰ δὲ παροξύνων ἔτι καὶ παρακαλῶν μὴ προέσθαι τὴν ἐλευθερίαν· τότε τὸ [μνημονευόμενον εἶπεν, ὡς πρώην μὲν ἦν εὐμαρέστερον αὐτοῖς τὸ κωλῦσαι τὴν τυραννίδα συνισταμένην, νῦν δὲ μεῖζόν ἐστι καὶ λαμπρότερον ἐκκόψαι καὶ ἀνελεῖν συνεστῶσαν ἤδη καὶ πεφυκυῖαν. Οὐδενὸς δὲ προσέχοντος αὐτῷ διὰ τὸν φόβον, ἀπῆλθεν εἰς τὴν οἰκίαν τὴν ἑαυτοῦ, καὶ λαβὼν τὰ ὅπλα καὶ πρὸ τῶν θυρῶν θέμενος εἰς τὸν στενωπὸν· " Ἐμοὶ μὲν, εἶπεν, ὡς δυνατὸν ἦν, βεβοήθηται τῇ πατρίδι καὶ τοῖς νόμοις. „ Καὶ τὸ λοιπὸν ἡσυχίαν ἦγε καὶ τῶν φίλων φεύγειν παραινούντων οὐ προσεῖχεν, ἀλλὰ ποιήματα γράφων ὠνείδιζε τοῖς Ἀθηναίοις.

Quatrième. Humanités anciennes et modernes. (Sections réunies).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Quel fut le sort de la principauté de Liège pendant la Révolution Brabançonne ?

Quelles furent pour notre pays les conséquences du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse?

Quelle était la puissance de l'Empire Français en 1812?

Tracez la carte de la partie de la Belgique comprise entre la Hollande, la Meuse, la ligne de chemin de fer Liège-Tirlemont-Louvain-Malines-Anvers, et l'Escaut.

Indiquez-y les limites des provinces, les cours d'eau, les canaux et les villes principales.

Quatrième. Humanités modernes.

MATHÉMATIQUES.

I. *Arithmétique.*

Démontrer que, si m est premier avec B, le plus grand commun diviseur entre m A et B est le même que celui qui existe entre A et B.

II. *Algèbre.*

Deux ouvriers travaillant ensemble feraient un ouvrage en a jours. Le premier cessant de travailler après b jours, le second met encore c jours pour terminer l'ouvrage. Combien faut-il de temps à chaque ouvrier travaillant seul pour faire l'ouvrage? Que deviennent les valeurs, quand $a = b$? Interprétez les résultats.

Trouver deux nombres qui diffèrent de a et dont la somme des carrés est égale à b. Énoncer le problème de géométrie que les valeurs trouvées permettraient de résoudre.

II. *Géométrie.*

Si on a un triangle inscrit A B C, démontrer que le milieu de l'arc B C est à la même distance de B et du centre du cercle inscrit dans le triangle A B C.

Digitized by Google

Construire un triangle, connaissant la base, l'angle au sommet et le rayon du cercle inscrit.

Par le sommet A d'un triangle A B C, on mène une droite A D faisant avec A C un angle égal à l'angle B et rencontrant C B en D. Démontrer que A C est moyen proportionnel entre C B et C D. Qu'arrive-t-il, quand l'angle B A C est droit?

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND ET D'ALLEMAND.

Rhétoriques.

Even als het goud in het vuur, zoo worden waarheid en deugd gelouterd in den strijd.

Wie das Gold im Feuer, so bewähren sich Tugend und Wahrheit im kampfe.

Secondes.

Overdenkingen op mijn geboortedag.

Gedanken an meinem geburtstage.

Troisièmes.

Wat zegt u het viooltje dat in de lente ontluikt?

Was sagt Ihnen das im Frühling aufblühende Veilchen?

Quatrièmes.

Bij den aanblik eener zeehaven. Eene bespiegeling.

Beim Anblick eines Seehafens. Eine Betrachtung.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

Règlement organique. — Modification.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Revu Notre arrêté du 24 mars 1896 approuvant le règlement organique du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique et notamment l'article 1er qui désigne les diverses administrations formant l'administration centrale de ce département;

Considérant que l'importance et le nombre des affaires traitées à l'administration de l'enseignement supérieur et moyen, des sciences et des lettres, nécessite un partage des attributions de ce service entre deux administrations distinctes;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. A dater de ce jour, l'administration de l'enseignement supérieur et moyen, des sciences et des lettres est divisée en deux administrations, savoir :

Digitized by Google

1° L'administration de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres;

2° L'administration de l'enseignement moyen.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 8 octobre 1896.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

Par arrêté royal du 8 octobre 1896 :

M. Van Camp (Alphonse), directeur général au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, est chargé de diriger l'administration de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres;

M. van der Dussen (Hyacinthe), directeur au dit département, est chargé de remplir les fonctions de chef de service à l'administration de l'enseignement moyen.

Cours élémentaire d'agronomie dans les Athénées. — Année scolaire 1896-1897.

Par arrêté ministériel du 29 octobre 1896, un cours spécial d'agronomie est institué pendant l'année scolaire 1896-1897 dans les athénées de Chimay, Liège et Ostende.

Universités de l'État. — Institution, dans les facultés de droit, d'un grade et d'un diplôme scientifiques de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 6 de la loi du 15 juillet 1849 portant que : « Les universités pourront conférer des diplômes scientifiques en observant les conditions qui seront prescrites par les règlements. Ces diplômes ne conféreront aucun droit en Belgique. »

Vu Notre arrêté du 29 juillet 1869 réglant d'une manière générale la collation des diplômes scientifiques et honorifiques par les universités de l'État;

Considérant que l'institution, dans les universités susdites, d'un enseignement commercial et consulaire du degré supérieur répond à un vœu exprimé par le conseil supérieur de l'industrie et du commerce;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué, dans les facultés de droit des universités de l'État, un grade et un diplôme scientifiques de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Digitized by Google

Il est procédé aux examens pour la collation de ce grade et la délivrance de ce diplôme, conformément aux prescriptions des articles 6 à 12 inclus de Notre arrêté prérappelé du 29 juillet 1869.

Art. 2. Si ce n'est dans le cas prévu par l'article 5 du même arrêté, nul n'est admis à l'examen de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, s'il ne satisfait à l'une des conditions suivantes :

A. Être porteur du certificat homologué d'études moyennes prévu par les articles 5 à 7 de la loi du 10 avril 1890 pour l'admission à l'examen de candidat en philosophie et lettres, ou, à défaut de ce certificat, avoir subi avec succès l'épreuve préparatoire qui en tient lieu; ou

B. Avoir obtenu soit un diplôme ou un certificat universitaire, soit le diplôme d'ingénieur agricole ou celui de licencié en sciences commerciales, soit le grade d'officier, après avoir satisfait à l'examen de sortie de l'école militaire.

Art. 3. L'examen pour l'obtention du grade de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires fait l'objet de deux épreuves et de deux années d'études, au moins.

La première épreuve comprend :

1° L'encyclopédie du droit;
2° Le droit public et les éléments du droit administratif;
3° Des notions du droit des gens;
4° La législation consulaire;
5° Les éléments du droit civil;
6° Les éléments du droit criminel.

La seconde épreuve comprend :

1° L'économie politique;
2° Le droit commercial terrestre et maritime;
3° Des notions de législation comparée:
4° La statistique;
5° Les éléments de géodésie;
6° La géographie physique et politique;
7° La géographie industrielle et commerciale, y compris la connaissance des produits industriels belges, des marchandises d'importation et d'exportation et des produits naturels des divers pays.

Les récipiendaires devront justifier, en outre, qu'ils sont à même de se servir des langues française, flamande, allemande et anglaise.

Art. 4. Les récipiendaires porteurs de diplômes ou de certificats universitaires sont dispensés de l'interrogatoire sur les matières ayant fait partie des examens qu'ils ont subis antérieurement.

Les docteurs en droit, les docteurs en sciences administratives, les docteurs en sciences politiques et les docteurs en sciences sociales ne sont assujettis qu'à un seul examen et à une seule année d'études pour l'obtention du grade de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Art. 5. Les frais d'inscription générale aux cours et aux examens sont les mêmes que pour les cours et les examens légaux de la faculté de droit.

Digitized by Google

Art. 6. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 28 septembre 1896.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

Universités de l'État. — Facultés de droit. — Modification au programme de l'examen de candidat en sciences politiques.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 6 de la loi du 15 juillet 1849 organique de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État;

Revu Notre arrêté du 2 octobre 1893 instituant dans la faculté de droit des universités de l'État les grades et diplômes scientifiques de candidat en sciences politiques, de licencié et de docteur en sciences administratives, de licencié et de docteur en sciences politiques, de licencié et de docteur en sciences sociales, et principalement l'article 3 de cet arrêté déterminant le programme de l'examen pour le grade de candidat en sciences politiques;

Considérant qu'il est utile de compléter ce programme au point de vue de l'enseignement des principes politiques et sociaux;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'examen pour l'obtention du grade de candidat en sciences politiques comprend, indépendamment des matières prévues par l'article 3 (1° à 10°) de Notre arrêté prérappelé du 2 octobre 1893 :

11° La sociologie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 28 octobre 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

ATHÉNÉES ROYAUX. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Par arrêtés royaux du 28 octobre et du 17 novembre 1896 sont nommés définitivement :

M. Boschmans (Jean-Louis), diplômé pour l'enseignement du dessin dans la section professionnelle des athénées et collèges, aux fonctions de professeur de dessin à l'athénée royal de Louvain;

Digitized by Google

M. Keelhoff (J.), docteur en philosophie et lettres, aux fonctions de professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers.

Par arrêtés royaux du 24 et du 28 septembre 1896 sont déchargés, sur leur demande, de leurs fonctions et admis à faire valoir leurs droits à la pension :

M. Maquin (L.). préfet des études à l'athénée royal d'Ath;

M. Loriaux (A.-G.), professeur de 6e et de 7e à l'athénée royal de Louvain;

M. Normann (R.), professeur d'anglais à l'athénée royal de Namur.

Ils sont autorisés à conserver le titre honorifique de leurs fonctions.

Par arrêtés royaux du 30 septembre et du 30 octobre 1896 sont déchargés, sur leur demande, de leurs fonctions :

M. Fagnart (Émile), professeur de mathématiques à la section professionnelle de l'athénée royal de Gand.

M. Goulard (Gaston), professeur de gymnastique à l'athénée royal d'Anvers.

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Par arrêté royal du 30 septembre 1896, M. Nicolaï (Edmond), docteur en droit et chef de division au Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, est définitivement chargé de faire le cours de statistique dans la faculté de droit de l'Université de Gand.

Par arrêté royal de la même date, M. Willems (Joseph), docteur en droit et candidat-notaire, est chargé de faire, dans la faculté de droit de l'Université de Liège, le cours des institutes du droit romain, en remplacement de feu M. le professeur Namur.

Par arrêtés royaux du 29 octobre 1896 :

M. Halleux (Jean), docteur en droit, docteur spécial en philosophie thomiste, est chargé de faire, dans la faculté de droit de l'Université de Gand, le cours de sociologie et, en remplacement de M. le professeur De Brabandere, le cours d'histoire parlementaire et législative de Belgique;

M. Crahay (Edouard), docteur en droit, est chargé de faire, dans la faculté de droit de l'Université de Liège, le cours de sociologie, en remplacement de M. le professeur Orban, les cours de droit constitutionnel comparé et de droit administratif (institutions provinciales et communales des différents États et matières spéciales), en remplacement de M. le professeur Kurth, le cours d'histoire économique;

M. De Craene (G.), docteur en philosophie et lettres, docteur en droit, est chargé de faire dans la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, en remplacement de M. le professeur Delbœuf, décédé, le cours d'exercices spéciaux facultatifs sur la philosophie institué par l'arrêté royal du 13 décembre 1883.

Par arrêté royal du 7 décembre 1896, M. Delescluse (Alphonse), docteur en philosophie et lettres et docteur en droit, est chargé de faire, dans la faculté de philosophie et lettres, le cours d'institutions du moyen âge et des temps modernes, en remplacement de M. le professeur Bormans.

Par arrêté royal du 24 novembre 1896, M. Kurth (Godefroid), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, est déchargé, sur sa demande, du cours d'histoire comparée des littératures modernes.

Digitized by Google

Par arrêté royal de la même date, M. Krutwig (Jean), professeur extraordinaire à la faculté technique de l'Université de Liège, est déchargé, sur sa demande, des répétitions de chimie industrielle.

Aux termes de quatre arrêtés royaux du 31 août 1896, sont promus à l'ordinariat, en conservant leurs attributions :

1° Dans la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, MM. Parmentier, Léon, et Waltzing, Jean, professeurs extraordinaires;

2° Dans la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, MM. Bley, André, et Logeman, Henri, professeurs extraordinaires.

Par arrêtés royaux du 31 août 1896, sont également promus à l'ordinariat, dans la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, MM. Vercoullie, Joseph, et Cumont, Franz, professeurs extraordinaires.

M. Vercoullie conserve ses attributions, à l'exception du cours de traduction, à livre ouvert, de textes flamands et explication d'auteurs flamands (*partim*) et du cours d'explication approfondie d'auteurs flamands.

M. Cumont est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, la partie du cours de notions sur les institutions politiques de Rome, délaissée par feu M. le professeur émérite Wagener.

Par arrêté royal de la même date, la partie du cours de traduction, à livre ouvert, de textes flamands et explication d'auteurs flamands, ainsi que le cours d'explication approfondie d'auteurs flamands, dont M. le professeur Vercoullie a été déchargé dans la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, sont placés dans les attributions de M. De Vreese, Guillaume, déjà chargé de cours dans la dite faculté.

Par arrêté royal du 17 octobre 1896 :

MM. Parmentier, Léon, et Waltzing, Jean, professeurs ordinaires à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, sont chargés de faire, dans la dite faculté, en remplacement de feu M. le professeur Delbœuf et indépendamment de leurs autres attributions :

M. Parmentier, le cours d'explication approfondie d'auteurs grecs;

M. Waltzing, les cours d'explication d'auteurs latins (candidature) et d'explication approfondie d'auteurs latins (doctorat).

Aux termes de trois arrêtés royaux du 30 septembre 1896, sont promus, dans la faculté de médecine de l'université de Liège, les chargés de cours désignés ci-après, savoir :

Au grade de professeur ordinaire, M. Julin, Charles, docteur en sciences naturelles.

Au grade de professeurs extraordinaires :

1° M. Fraipont, Ferdinand, docteur en médecine, chirurgie et accouchements;

2° M. Schiffers, Ferdinand, docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

Aux termes de trois arrêtés royaux de la même date, sont promus, dans la faculté de médecine de l'université de Gand, les chargés de cours désignés ci-après, savoir :

Au grade de professeur ordinaire, M. Heymans, Jean-François, docteur en sciences naturelles et docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

Digitized by Google

Au grade de professeurs extraordinaires :

1° M. Gilson, Eugène, pharmacien, docteur en sciences de l'université de Strasbourg ;

2e M. Van Duyse, Daniel, docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

Par arrêté royal du 28 octobre 1896, M. Foulon, Victor, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en disponibilité, détaché aux écoles du génie civil et des arts et manufactures annexées à l'université de Gand, est chargé d'y faire, en remplacement de M. le professeur émérite De Wilde, les cours de mécanique élémentaire, de mécanique industrielle, de constructions industrielles et de technologie des matières textiles.

M. Haerens, Ernest, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en disponibilité, détaché aux écoles du génie civil et des arts et manufactures annexées à l'université de Gand, est chargé d'y faire, en remplacement de M. le professeur Boulvin, et indépendamment de ses autres attributions, le cours de calcul de l'effet des machines (étude des mécanismes au point de vue de leurs propriétés géométriques, de leurs vitesses, de leurs accélérations, de la transmission de la force et des lois qui régissent leur mouvement).

MM. Foulon et Haerens sont déclarés avoir, sous le rapport honorifique, dans la faculté des sciences de l'université de Gand, rang de professeurs ordinaires, avec voix délibérative dans les séances de la dite faculté, ainsi que dans celles du conseil académique, pour toutes les questions qui intéressent l'enseignement.

Par arrêtés royaux du 28 octobre, du 16 novembre et du 3 décembre 1896, MM. De Wilde (Henri), professeur à l'école du génie civil annexée à l'université de Gand, Gillon (Auguste), professeur ordinaire à la faculté technique de l'université de Liège, et Dewalque (G.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de la même université, sont, sur leur demande, déclarés émérites.

PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES HISTORIQUES POUR LA PÉRIODE DE 1891-1895.

Par arrêté royal du 28 octobre 1896, le prix quinquennal des sciences historiques, pour la période de 1891 à 1895, est décerné à M. Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liège, pour son ouvrage intitulé : *Histoire poétique des Mérovingiens.*

BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — NOMINATION.

Par arrêté royal du 10 novembre 1896, M. Van den Gheyn (J.), bollandiste, est nommé conservateur de la section des manuscrits de la bibliothèque royale.

ORDRE DE LÉOPOLD.

Sont promus au grade de Commandeur :

Mgr. Abbeloos (J.-B.), recteur magnifique de l'université de Louvain ;

M. Dauge (F.), ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, professeur ordinaire et inspecteur des études à l'école des arts et manufactures de l'université de Gand ;

Digitized by Google

M. le docteur Rommelaere (G.), recteur et professeur ordinaire à l'univer-de Bruxelles;

M. Stecher (J.), professeur émérite de l'université de Liège.

Sont promus au grade d'Officier :

M. Callier (A.), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand;

M. de Groutars (J.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain;

M. Dewilde, professeur émérite de l'université de Gand;

M. D'Hondt (V.), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand;

M. Discailles (E.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand;

M. Hayoit de Termicourt (E.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Louvain;

M. Heger, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Bruxelles;

M. Kurth (G.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

M. Spring, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège;

M. Staedtler (H.-J.), professeur émérite de la faculté de droit de l'université de Louvain;

M. Van Aubel (J.-Ch.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège;

M. Van Bambeke, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand;

M. Van Ermengem (E.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand.

Sont nommés Chevaliers :

M. Anspach (L.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Bruxelles;

M. De Ceuleneer (A.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand;

M. De Koninck (L.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège;

M. De Moor (D.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Bruxelles;

M. Dumont, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Louvain;

M. Dupont (A.), professeur ordinaire à la faculté de théologie de l'université de Louvain;

M. Frédericq (P.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand;

M. Gilson, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Louvain;

Digitized by Google

M. Haine (A.), professeur émérite de la faculté de théologie de l'université de Louvain;

M. Hubert (E.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

M. Lefebvre (F.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain, professeur de Notre bien aimé Neveu le Prince Albert de Belgique;

M. Lequarré (N.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

M. Marchand (J.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Louvain;

M. Michel (C.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

M. Plucker (Th.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège;

M. Rolin (A.), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand;

M. Schicks (A.), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Louvain;

M. Schoentjens (H.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand;

M. Schorn, professeur extraordinaire émérite de l'université de Liège;

M. Van der Rest (E.), ancien recteur, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Bruxelles;

M. Van Drunnen (J.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Bruxelles;

M. Venneman (E.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Louvain;

M. Verstraeten (C.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand;

M. Vollgraff (J.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Bruxelles.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES.

La Cultura, di R. Bonghi, nuova serie diretta da E. de Ruggiero.

1 (1 mai, 1896). — E. Ciccotti, Donne e politica negli ultimi anni della Republica Romana. — E. Halévy, La théorie platonicienne des sciences. — M. Kauffman, Immanente Philosophie. — Small and Vincent, Introduction to the study of Society. — Bonglé, Les Sciences sociales en Allemagne. — Waltzing, Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, I. — Halkin, Les Collèges des Vétérans dans l'Empire Romain. — Fioretto, Prolegomeni allo studio della Divina Commedia. — Fogazzara, Piccolo mondo antico. — Girard, Manuel élémentaire de droit romain. — Appunti et Notizie.

3 (1 juin). — Müller, Die Propheten in ihrer ursprünglichen Form. — Segré, E. Renan, Lettres intimes. — Ferrenbach, Die amici populi Romani republicanischer Zeit. — Pascal, Studi di antichità e mitologia. — Scobel, Geographisches Handbuch. — Oder, De Hippiatricorum codice Cantabrigensi. — Appunti et Notizie.

4 (15 juin). — Ch. Boniface, Pour le commencement de la classe; J. Le Peyre, Livre d'éducation morale; Valette et Horréard, Livret de morale; Cazes, Instruction morale et civique; Lechantre, Cours complet d'instruction morale et civique; Steeg, Le livre de morale du petit citoyen. — R. Cagnat, Musée de Lambèse. — W. Reeb, Germanische Namen auf rheinischen Inschriften. — Michelangeli, Frammenti di melica Greca, Parte V. — Alzinger, Studia in Aetnam collata. — G. Brunetti, Il diritto romano e le scienze sociali.

5 (1 juillet). — A. S. Lewis, Some pages of the four gospels retranscribed from the Sinaitic Palimpsest. — M. D. Gibson, Studia Sinaitica. — Boutroux, Questions de morale et d'éducation. — Preda, L'idea religiose e civile di Dante; Gatta, Il paradiso dantesco; Coppola, Dante e la Bibbia.

6 (15 juillet). — Armitage Robinson, Texts and Studies, vol. III, 3. — Park, Manuale de lezioni di cose. — Belgramo e Staglieno, Documenti relativi a Cristoforo Colombo. — Magnus, Die antiken Büsten des Homer. — Pasanisi, La Geografia alle Camera, I.

7 (1 août). — Labriola, Del materialismo storico. — Fornelli, I recenti tentativi della riforma universitaria in Italia. — Schulten, Die römischen Grundherrschaften. — Juvenalis Saturarum libri V, herausg. von L. Friedlaender. — Pasanisi, La Geografia alle Camera (Fin).

8 (15 août). — L. Delisle, Notice sur la chronique d'un Dominicain de Parme. — Manfroni, La Marina Militare del granducato Mediceo. — P. Gardner et F. B. Jevons, A Manual of greek antiquities. — Holden, The Œconomicus of Xenophon. — Vaccalluzzo, Galileo litterato e poeta.

Digitized by Google

YC 32337

M543045

L24
R4
Ser.2
v.39

Digitized by Google

Digitized by Google